LA SAINTE BIBLE

VENGÉE

DES ATTAQUES DE L'INCRÉDULITÉ

ET JUSTIFIÉE

DE TOUT REPROCHE DE CONTRADICTION AVEC LA RAISON,
AVEC LES MONUMENTS DE L'HISTOIRE, DES SCIENCES ET DES ARTS, ETC.

Par M. l'Abbé DU CLOT

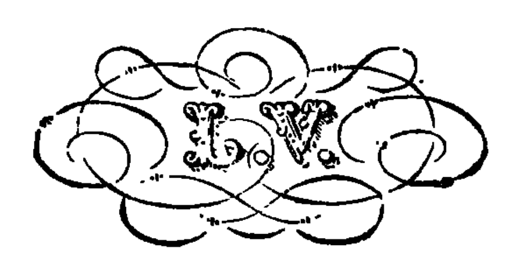
NOUVELLE ÉDITION

AUGMENTÉE DE NOTES NOMBREUSES ET D'UNE TABLE GÉNÉRALE DES MATIÈRES

Par M. l'Abbé A. CRAMPON
CHANOINE TITULAIRE D'AMIENS

Testimonia tua credibilia facta sunt nimis.
Ps. XCII

TOME QUATRIÈME



PARIS
LIBRAIRIE DE LOUIS VIVÈS, ÉDITEUR
13, RUE DELAMBRE, 13

1875



LA

SAINTE BIBLE

VENGÉE

DES ATTAQUES DE L'INCRÉDULITÉ

PARIS. — IMPRIMERIE PIERRE LAROUSSE
49, RUE NOTRE-DAME-DES-CHAMPS, 49

LA SAINTE BIBLE

VENGÉE

DES ATTAQUES DE L'INCRÉDULITÉ

NOUVEAU TESTAMENT

OBSERVATIONS PRÉLIMINAIRES

SUR LE NOUVEAU TESTAMENT

OU L'ON RÉFUTE LES OBJECTIONS ET LES DIFFICULTÉS DES INCRÉDULES CONTRE L'AUTHENTICITÉ ET LA VÉRITÉ DE CES DIVINS LIVRES EN GÉNÉRAL.

Une religion dans laquelle la Divinité se proposait de réunir la pureté de la doctrine à la pureté du culte, et de la faire recevoir à des hommes pleins de préjugés, ne pouvait s'établir que par des moyens extraordinaires; et ces moyens devaient être tels qu'ils pussent convaincre, non-seulement les contemporains de son établissement, mais encore toutes les personnes raisonnables qui devaient l'embrasser jusqu'à la fin des siècles. Il fallait qu'elle pût triompher, dans tous les temps, des doutes que l'incrédulité pourrait élever, soit par rapport à sa doctrine, soit à l'égard des faits qui en avaient appuyé la prédication; et ces faits et cette doctrine devaient être attestés aux générations futures par des témoignages irréfragables.

C'est ce que nous avons pleinement pour les faits et les vérités de la religion chrétienne. En vain ses ennemis ont renouvelé, contre la personne adorable de son fondateur, contre sa doctrine, contre ses *miracles*, contre ses succès, les reproches des Juifs et les calomnies des païens. En vain la plume empoisonnée des déistes, des athées, des pyrrhoniens, a multiplié les blasphèmes avec un acharnement et une fureur dont on ne trouve nulle part des exemples dans les siècles passés. Jean-Jacques Rousseau, incrédule à visage découvert, n'avait cependant proféré le sacré nom de Jésus-Christ qu'avec respect; d'autres incrédules couvraient leur irréligion du voile de l'ironie : mais aujourd'hui l'impiété se dispense des moindres ménagements; elle traite tout de fable; elle noircit tout sans pudeur; elle parle avec le dernier mépris, non-seulement de l'ancien et du nouveau Testament, elle outrage la personne même du Sauveur. Un de ses plus fougueux ennemis (le citoyen Dupuis) [1], convient franchement qu'il n'a composé son gros livre que pour renverser, s'il peut, de fond en comble, la religion du Christ, et anéantir même sa personne; il attaque jusqu'à son existence, etc. On ne croirait pas l'esprit humain capable d'un pareil renversement, si on n'avait pas sous les yeux de si étranges assertions, et si on ne les lisait pas vingt fois dans le livre de ce visionnaire [2]. Un autre, non moins furieux, a tracé, dans la rage de son désespoir, le tableau suivant de Jésus-Christ et de sa religion [3] :

« Nous voyons en lui un législateur obscur qui, depuis sa » mort, s'est acquis une célébrité à laquelle il n'y a pas lieu de » présumer qu'il ait prétendu de son vivant. Sa religion, desti- » née d'abord uniquement à la populace la plus vile de la nation » la plus abjecte, la plus crédule, la plus stupide de la terre, est » devenue peu à peu la maîtresse des Romains, le flambeau des » nations, la souveraine absolue des monarques européens, l'ar- » bitre des destinées des peuples, la cause de l'amitié ou de la » haine qu'ils se portent, le ciment qui sert à fortifier leurs

[1] *Origine de tous les Cultes*. — [2] Voyez la réfutation de ses folles erreurs dans l'ouvrage intitulé : *La vérité et la sainteté du Christianisme vengées*, etc. — [3] *Histoire critique de Jésus-Christ*, préface, p. 10 et 11.

» alliances ou leurs discordes, le levain toujours prêt à mettre
» les esprits en fermentation. En un mot, nous verrons un
» artisan enthousiaste, mélancolique, et jongleur maladroit,
» sortir d'un chantier pour séduire les gens de sa classe, échouer
» dans tous ses projets, être puni comme un perturbateur public,
» mourir sur une croix; et cependant, après sa mort, devenir le
» législateur et le Dieu d'un grand nombre de peuples, et se
» faire adorer par des êtres qui se piquent de bon sens. »

Jongleur vous-même, pouvons-nous nous écrier avec raison, après Bergier ! Jésus-Christ est *maladroit*, et il est venu à bout de ce qu'il avait résolu ! *Il a échoué dans tous ses projets*, et ils se sont accomplis plus parfaitement qu'il ne l'avait prétendu pendant sa vie ! *Il ne le prévoyait pas*, et il l'a prédit plus d'une fois ! Il est *mort sur une croix*, et il avait dit [1] : « Lorsque j'aurai été élevé de la terre, j'attirerai tout à moi; mon Evangile sera prêché par tout le monde ! » Il avait voulu éclairer les hommes, et vous avouez que sa religion est le *flambeau des nations !* Il aspirait à être *législateur ;* il est en effet le législateur et le Dieu d'un grand nombre de peuples ! Il a fait plus que Pythagore, Zénon, Platon et Socrate n'ont pu faire : donc il est *maladroit !* Sa religion n'était destinée qu'à la *populace la plus vile ;* elle est néanmoins la souveraine des monarques et des peuples européens qui se piquent de bons sens ! Elle ne convenait qu'à la nation la plus stupide; cependant il n'est point aujourd'hui de nations éclairées, sinon les nations chrétiennes ! Elle est la cause de toutes les discordes; il n'y en a donc point chez les infidèles, et il n'y en avait point autrefois chez les païens ! Elle part de la main d'un artisan de Judée, et elle a triomphé des erreurs des anciens sages de la Grèce et de Rome, et de la résistance des plus puissants empereurs ! Un pareil tableau, placé à la tête d'un livre dont le but est de calomnier Jésus-Christ et sa religion, annonce vraiment un auteur fort adroit.

Ce qui est encore plus remarquable, c'est que cet impie, après avoir peint les Juifs comme la nation la plus abjecte, la plus crédule, la plus stupide de la terre, a pris ensuite ces mêmes Juifs pour ses maîtres; toutes ses productions sont puisées chez

[1] *Joan.* XII, 32. *Matth.* XXIV, 14.

eux, elles sont toutes extraites des écrits du juif Isaac Orobio, du *Munimen fidei*, et des autres livres des rabbins. Nous répondrons en détail à tous ses blasphèmes. Nous suivrons la même marche que dans l'ancien Testament. Nous commencerons par établir l'authenticité et la vérité des livres du nouveau. Nous ferons voir 1° qu'ils n'ont pas été supposés ; 2° qu'ils n'ont point été altérés ; 3° nous démontrerons la vérité des faits qui y sont consignés.

ARTICLE PREMIER.

Authenticité du nouveau Testament.

Nous ne nous arrêterons pas à réfuter ces incrédules qui rejettent toute authenticité de tout livre, nous les abandonnons à leur absurdité, de même que ces pyrrhoniens absolus qui s'obstinent à douter de tout. Il n'y a point d'homme raisonnable qui ne croie fermement, et sans aucun doute, que les poésies d'Homère, de Virgile, les harangues de Démosthène et de Cicéron, les histoires de Tacite et de Tite-Live, les ouvrages de Platon et d'Aristote, l'Alcoran de Mahomet, ne soient véritablement de ces auteurs.

Ce principe posé, nous disons qu'il n'est aucun ouvrage ancien dont l'authenticité soit plus évidemment démontrée que celle du nouveau Testament, et que nous avons en faveur de cette authenticité des preuves et plus multipliées, et plus fortes que celles qu'on peut apporter en faveur de tous les autres livres quelconques.

I.

PREUVES DE L'AUTHENTICITÉ DU NOUVEAU TESTAMENT.

Pour être parfaitement assuré qu'un livre n'a pas été supposé, et qu'il est véritablement de l'auteur dont il porte le nom, il faut 1° que tout, dans ce livre, soit conforme aux mœurs, aux

usages, à l'histoire du temps et du pays où l'on dit qu'il a été composé; 2° qu'il y soit expressément certifié qu'il a été écrit dans ce même temps; 3° qu'il ait été alors très-public; 4° que dans les temps voisins il ait été généralement attribué à l'auteur dont il porte le nom, qu'il ait été cité par d'autres auteurs contemporains ou peu postérieurs, et qu'une tradition non interrompue et bien constante l'ait toujours attribué à l'auteur; 5° que ceux qui avaient intérêt d'en contester l'authenticité en soient convenus; 6° qu'aucun autre que l'auteur dont il porte le nom n'ait pu le supposer; 7° enfin qu'on ne puisse fixer aucune époque de sa supposition.

Il n'est certainement pas nécessaire, pour être parfaitement assuré de l'authenticité d'un livre, de réunir toutes ces preuves. Si on voulait les exiger toutes, il n'y aurait aucun ouvrage profane de l'antiquité qu'on pût croire authentique. Or, nous soutenons que les livres du nouveau Testament réunissent tous ces caractères, sans exception.

Examinons d'abord leur contenu. On n'y voit rien qui ne soit parfaitement conforme aux circonstances personnelles ou locales du temps ou du pays dont ils font mention. Au contraire, l'histoire de l'Evangile et celle des Actes des Apôtres sont liées dans beaucoup d'endroits à l'histoire civile, et partout y cadrent parfaitement. Les faits particuliers, les détails se rapportent aux lois, au gouvernement, aux mœurs, aux usages, aux cérémonies religieuses, soit des Juifs, soit des autres peuples. Rien ne donne aucune prise à la critique, comme nous le verrons en répondant aux difficultés particulières des incrédules. Les évangélistes diffèrent dans leurs récits suivant les circonstances différentes des temps où ils ont écrit, et des divers objets qu'ils avaient en vue. Saint Matthieu écrivait pour les Juifs, conséquemment son livre a été composé en hébreu, et il s'est attaché particulièrement à rapporter et à appliquer à Jésus-Christ les prophéties de l'ancien Testament, afin de convaincre les Juifs qui y croyaient que Jésus-Christ était le Messie. Saint Jean, qui écrivait longtemps après, et depuis qu'il s'était élevé des hérésies sur la divinité du Verbe incarné, a insisté, plus que les autres évangélistes, sur ce dogme fondamental du christianisme. Les trois premiers évangélistes ont rapporté les prophéties du Sauveur sur la destruc-

tion de Jérusalem. Il fallait les rapporter avant l'événement, pour établir et confirmer la foi. Saint Jean, qui a écrit après la prise de cette ville, n'en parle pas, parce que son récit aurait eu moins de force. Tout, en un mot, dans le nouveau Testament, désigne si parfaitement le temps où l'histoire en a été écrite, qu'il est impossible de la rapporter raisonnablement à un autre temps (*a*).

(*a*) Ces considérations s'appliquent plus particulièrement à la partie historique du Nouveau Testament, c'est-à-dire aux *Evangiles* et aux *Actes des Apôtres*. Du Clot n'entre pas dans le détail; ceux de nos lecteurs qui voudraient faire de ce point intéressant une étude plus complète, en trouveront les éléments dans :

Lardner, *Credibility of the Gospel.*

Reithmayr, *Introduction aux livres du Nouv. Testament*, trad. par M. de Valroger, tom. II, p. 431 suiv.

H. Wallon, *de la Croyance due à l'Evangile*, 2me édit. p. 253 suiv.

Meignan, *les Evangiles et la Critique au XIXe siècle*, p. 168-281.

Ce dernier expose ainsi la nature et le caractère de cette preuve :

« Les Evangiles se trouvent-ils en conformité évidente avec l'état politique, civil, administratif, religieux de la nation juive à l'époque où vivait Jésus-Christ ? Peut-on induire de cette conformité une preuve générale d'authenticité en faveur de nos saints livres du Nouveau Testament ? Pour comprendre la nature et la force de la preuve d'authenticité que nous voulons opposer aux rationalistes, il faut se faire une idée exacte de leurs prétentions. Ils soutiennent que les Evangiles ne sont qu'un recueil de faits plus ou moins légendaires, répétés, commentés par les foules crédules et rédigés par des ignorants mal informés ; que ces quatre livres forment un corps de récits disparates, arrivés au grand jour de la publicité seulement vers la fin du IIe siècle ; qu'ils ont été soumis jusque-là à toutes les altérations, à tous les remaniements que commandaient les intérêts et les opinions. Ce n'est qu'à la fin du IIe siècle que les Evangiles auraient revêtu la forme définitive dans laquelle ils sont parvenus jusqu'à nous.

S'il en est ainsi, les Evangiles, contrôlés par une critique sévère et à l'aide de tous les moyens de vérification que nous possédons aujourd'hui, doivent fournir à l'investigation des indices nombreux d'erreur, de confusions et de méprises grossières ; et cela pour deux raisons. Les Evangiles touchent à une foule de questions d'archéologie et d'histoire, à la constitution politique, civile, administrative, religieuse, aux lois, aux usages, aux mœurs d'une nation, à tout un ensemble de choses qui avait été sensiblement modifié au temps où l'on suppose que les Evan-

Enfin, une preuve décisive que le nouveau Testament est réellement de ce temps-là, c'est que tous les livres qui le composent, à l'exception des ouvrages de saint Jean, ont été écrits avant la destruction de Jérusalem par les Romains. Au livre des Actes, il est souvent parlé de Jérusalem et de son temple comme de choses alors existantes. Les Epîtres de saint Paul le supposent aussi évidemment. Mais avant d'écrire le livre des Actes, saint

giles ont été rédigés. Les auteurs du Nouveau Testament avaient à distinguer deux époques, celle qui a précédé la ruine de Jérusalem et celle qui l'a suivie. Il était aisé de les confondre et de transporter dans la première ce qui ne convenait qu'à la seconde. D'un autre côté, les faits, les lois, les institutions, les mœurs, les usages en question nous sont parfaitement connus à l'une et à l'autre de ces deux époques. Nous avons des renseignements précis fournis par un contemporain de la ruine de Jérusalem, écrivain juif de nation, très-exact, parfaitement renseigné : nous voulons dire l'historien Josèphe.

Ce qui multiplierait, dans l'hypothèse rationaliste, les causes d'erreur de la part des rédacteurs définitifs des Evangiles, au IIe siècle, c'est que la période de temps où s'accomplirent les faits évangéliques est une époque de révolutions fréquentes et de changements continuels dans le gouvernement, les institutions et les hommes dépositaires du pouvoir.

Les méprises sont faciles quand on entreprend de représenter et de peindre à une époque donnée une nation qui a vécu sous des régimes divers et subi la transformation qu'amènent les révolutions. Comme la scène et les décorations ont changé plusieurs fois, comme l'état de la veille n'est plus celui du lendemain, comme les acteurs, leur langage, les passions ont plusieurs fois varié, rien n'est plus facile pour l'écrivain, s'il n'a pas été le contemporain et le témoin attentif de ce qu'il raconte, que de commettre des anachronismes et des confusions...

Si donc les Evangiles ont été rédigés par des ignorants mal informés, s'ils n'ont été écrits qu'un siècle après les événements, par des hommes qui n'avaient pour se guider que des souvenirs à demi-effacés, si surtout les auteurs des Evangiles se sont placés sur le terrain de la légende et des inventions populaires, je le déclare sans hésiter, ils ont dû errer gravement et souvent, en parlant d'un état politique, civil, religieux, et de détails d'événements accomplis si longtemps avant eux.

Trouve-t-on dans les Evangiles de pareilles méprises, de pareils anachronismes, de pareilles confusions ? Non, loin de là ; les Evangiles sont d'une rigoureuse exactitude, aussi bien dans les moindres détails que dans les récits des grands événements. C'est ce que nous allons montrer. »

Luc avait composé son Evangile [1]. Voilà donc évidemment un des Evangiles écrit avant la ruine de Jérusalem. Or, il est certain par le témoignage de toute la tradition, que les deux Evangiles de saint Matthieu et de saint Marc avaient été écrits avant celui-là. Cette vérité n'a jamais été contestée (*a*). Saint Clément, disciple des Apôtres, dans sa première lettre écrite vers l'an 68 de notre ère, confirme ce fait et cite plusieurs fois les Evangiles, comme nous le verrons bientôt, et il parle de l'exercice de la religion judaïque dans le temple de Jérusalem comme d'une chose alors existante [2]. Mais si ces livres sont antérieurs à la prise de Jérusalem, ils sont incontestablement du temps des auteurs auxquels on les attribue. La ruine de cette ville est de l'an 70 de notre ère. Saint Pierre, saint Paul, saint Marc, saint Jacques, etc., avaient subi le martyre avant cette époque. Il est donc démontré que les livres du nouveau Testament ont été écrits et publiés dans le temps des auteurs auxquels on les attribue.

2° On ne peut contester l'authenticité des Evangiles, sans contester en même temps celle de tous les autres livres du nouveau Testament. Ils sont tous liés entre eux ; ils forment un ensemble. Le livre des Actes suppose les faits rapportés dans les Evangiles. Les Epîtres des Apôtres rappellent aussi ce qui est contenu soit dans les Evangiles, soit au livre des Actes. Mais nier l'authenticité de ces Epîtres, serait une absurdité intolérable. Dirait-on qu'elles n'ont pas été écrites? Dirait-on qu'elles l'ont été par des personnages supposés? Mais à qui persuadera-t-on qu'on a fait à la fois illusion à tous ceux qui embrassèrent le christianisme dans tant de pays différents, à Rome, à Corinthe, à Ephèse, à Thessalonique, etc., et qu'on les a fascinés au point de leur faire croire qu'ils avaient reçu de saint Paul des lettres que dans le fait ils n'auraient jamais vues? Sans parler de ce zèle si pur, si tendre, si désintéressé, si courageux qui se fait sentir dans ces lettres si vives, si originales, et que l'imposture ne saurait imiter, un homme qui n'aurait pas converti les Galates, aurait-il

(*a*) On l'a contestée de nos jours ; mais M. Wallon (*op. cit.*, p. 183) apporte des raisons péremptoires en faveur de l'opinion commune et traditionnelle.

[1] *Act.* I, 1. — [2] *Epist.* cap. I, n. 41.

eu le front de leur parler avec cette force et cette véhémence? Qu'auraient pensé les Corinthiens de l'autorité que s'arrogeait l'auteur des deux lettres qui leur sont adressées, si cet auteur n'était pas saint Paul, ou si saint Paul n'avait pas été leur premier apôtre? Comment les fidèles se seraient-ils trompés sur l'auteur de ces lettres, quand ils y lisaient les réponses à des questions qu'ils avaient proposées? Quel faussaire eût pu se faire prendre pour saint Paul en leur annonçant tantôt qu'il les avait visités, tantôt qu'il comptait les revoir incessamment; ailleurs, qu'il leur envoie un de ses plus chers disciples? Pour admettre de telles chimères, il faudrait supposer et le faussaire, et ceux qu'il aurait trompés, d'une imbécillité dont il n'y eut jamais d'exemples.

Ce qui est plus admirable encore et sans exemple, c'est que les auteurs des livres du nouveau Testament, qui certifient qu'ils ont été écrits dans le temps même où les événements qu'ils racontent sont arrivés, sont au nombre de huit: saint Matthieu, saint Marc, saint Luc, saint Jean, saint Paul, saint Jacques, saint Pierre et saint Jude. Parmi tous les monuments qui nous restent depuis l'origine du monde, on chercherait inutilement une histoire qui ait été écrite par un pareil nombre d'auteurs qui rendent témoignage de ce qui est arrivé de leur temps. Quel respect ne mérite donc pas l'Evangile, dont les événements sont attestés par ce grand nombre de témoins, non-seulement contemporains, mais oculaires, qui tous ont eu part aux faits éclatants qu'ils racontent; qui, sur tous les points de quelqu'importance, s'accordent à rendre un témoignage uniforme; qui ne racontent à leurs contemporains, qui ne transmettent aux siècles suivants que « ce qu'ils ont ouï de leurs oreilles [1], ce qu'ils ont vu de leurs yeux, ce qu'ils ont touché de leurs mains? » Il est donc évident que l'histoire évangélique, à n'examiner encore que le nombre et le caractère de ses auteurs, a une incontestable supériorité sur tout ce qui est cru par les hommes sur des témoignages humains, et que les faits qui y sont rapportés ont un degré de certitude et d'autorité capable de soumettre tous les esprits sur lesquels la raison conserve quelque pouvoir.

[1] I *Joan.* I, 1 suiv.

3° Nous voyons les livres du nouveau Testament répandus dès les premiers temps universellement et avec profusion. Eusèbe rapporte [1] que beaucoup de disciples de ces temps primitifs, abandonnant leur patrie, allaient annoncer Jésus-Christ aux peuples qui n'en avaient pas encore entendu parler, « s'empressant de leur donner les livres des saints Evangiles. » Cela se fit avec tant de zèle, d'ardeur et de promptitude que, lorsque Pantænus, homme d'un grand savoir et très-pieux, comme on peut s'en convaincre dans Eusèbe [2], dans saint Jérôme [3], dans Clément d'Alexandrie [4], fit un voyage dans les Indes pour la propagation du christianisme, environ l'an 200 de Notre-Seigneur, il trouva chez ces peuples éloignés l'Evangile selon saint Matthieu, qu'il rapporta à son retour à Alexandrie. Nous apprenons de saint Justin, qui écrivait au milieu du second siècle [5], que ces livres étaient lus publiquement dans les églises les jours de dimanche. Tertullien, qui florissait à la fin du même siècle, dit [6] que de son temps les originaux des Lettres des Apôtres, conservés dans les églises auxquelles elles avaient été adressées, y étaient lus publiquement. « Nous ne cachons pas nos livres, dit-il ailleurs [7]; ils passent entre les mains mêmes de ceux qui sont étrangers à la religion. » C'était pour donner à ces saints livres la plus grande publicité que la plupart avaient été écrits en langue grecque, la plus usitée qui fût alors, la plus savante, et qui était connue de tous les hommes éclairés; et pour qu'ils fussent encore plus répandus et mieux connus, on les traduisit bientôt dans toutes les langues. De là viennent les versions arabe, syriaque, éthiopienne, persane, arménienne, etc., tellement d'accord avec le texte original, pour le fond des faits et de la doctrine, que les apostats les hérétiques, les ennemis même les plus déclarés du christianisme, tels que Julien, Celse, Porphyre, ne les ont jamais contestées. « Malgré la diversité des langues usitées dans le monde, » disait saint Irénée [8], la tradition de cette sainte histoire (du » nouveau Testament) est partout la même. Les églises de la

[1] *Histor. eccles.*, lib. III, cap. XXXI. — [2] *Ibid.* lib. V, cap. X. — [3] *De Script.*, in *Pantæn.* — [4] *Strom.*, lib. I. — [5] *Apolog. prima*, n. 67. — [6] *De Præscript.*, cap. XXVIII. — [7] *Apolog.*, cap. XXXI. — [8] *Adv. Hæres.*, lib. I, cap. III.

» Germanie n'ont point à cet égard une croyance différente de » celle qui est reçue en Espagne ou chez les Celtes. Les églises » fondées aux extrémités de l'Orient, de l'Egypte, de la Libye, » publient ces mêmes faits, de la même manière que les églises » placées au centre du monde. Et comme un seul soleil éclaire » tout l'univers, une seule et même lumière, une prédication » parfaitement uniforme de la vérité, éclaire tous ceux qui dé- » sirent parvenir à sa connaissance. » Est-il donc aucun auteur profane qui ait autant de caractères d'authenticité que l'Evangile? Et pouvons-nous méconnaître ici le soin de la Providence dans la conservation de ce divin livre, et dans la multiplication des versions qui en ont été faites, et qui ont suppléé si utilement aux dons des langues, dont les Apôtres étaient revêtus? Enfin, quel livre humain a jamais été si bien constaté, traduit en tant de langues, et reçu par tant de nations?

4° Ce que nous venons de dire a déjà prouvé d'avance que les livres du nouveau Testament ont été généralement attribués aux auteurs dont ils portent le nom, non-seulement par leurs contemporains, mais encore par une multitude d'autres écrivains qui, de génération en génération, ont rendu témoignage à leur authenticité. Cette chaîne d'attestations forme une démonstration irrésistible, et c'est ce que la Providence a voulu encore réunir pour confondre l'impiété des incrédules, et affermir la foi des fidèles.

Saint Clément, évêque de Rome, avait beaucoup vécu avec les Apôtres, spécialement avec saint Pierre et saint Paul. Dans sa première Epître aux Corinthiens, qui est incontestablement de lui, il rapporte les paroles de Jésus-Christ [1] : « Faites miséricorde pour obtenir miséricorde, » etc. Il rapporte cette sentence du Sauveur [2] : « Malheur à cet homme, il serait bon pour lui qu'il ne fût pas né, » etc. Observons que saint Clément ne prétendait pas apprendre aux Corinthiens ces traits de l'Evangile, il les leur rappelle, il leur dit de *s'en souvenir*. Les Evangiles étaient donc publics et connus de son temps. Nous ne citons pas sa seconde Epître, qui fourmille de passages tirés des Evangiles,

[1] *Luc.* VI, 36 et 37. — [2] *Matth.* XVIII, 6; XXVI, 24; *Marc.* IX, 42; *Luc.* XVII, 2.

parce que son authenticité est contestée par quelques critiques, quoiqu'elle soit reconnue du plus grand nombre des savants. Si ce saint pape ne cite point l'Evangile de saint Jean, c'est qu'il mourut longtemps avant que saint Jean l'eût publié.

En vain les incrédules nous objectent « que saint Clément » ne nomme pas positivement les Evangélistes ; qu'il a peut-être » appris les paroles de Jésus-Christ qu'il rapporte par la tra- » dition, » etc.

Nous répondrons ci-après à cette objection, en même temps que nous réfuterons tout ce que les incrédules ont avancé contre l'authenticité des livres que nous défendons ; nous nous contenterons ici d'observer que saint Clément repousse cette idée, en disant, lorsqu'il cite un de ces passages : « Une écriture rapporte ; » lorsqu'il en cite un autre : « Jésus-Christ dit dans l'Evangile. » C'est donc d'après une *écriture*, d'après un *Evangile*, qu'il rapporte le discours du Sauveur.

La lettre de saint Barnabé, de l'aveu des critiques, est du premier siècle (*a*), quoiqu'on conteste sur son auteur. Elle est citée sous le nom de cet apôtre par Clément d'Alexandrie et par Origène [1]. Or, dans cette lettre, n° 4, sont citées ces paroles de saint Matthieu [2] : « Il y a beaucoup d'appelés, mais peu d'élus ; » n° 5, on lit ce passage de saint Matthieu [3] : « Il n'est pas venu appeler les justes, mais les pécheurs ; » n° 12, il rapporte la réponse de Jésus-Christ aux pharisiens en saint Matthieu [4] : « Comment David appelle-t-il le Christ son Seigneur, s'il est son fils ? » Il cite aussi saint Luc [5] : « Donnez à quiconque vous demande. »

Ces témoignages de saint Clément et de saint Barnabé suffiraient seuls pour réfuter, et l'assertion avancée par Voltaire [6], que « l'auteur de l'Evangile selon saint Matthieu a été un auteur du commencement du second siècle, puisqu'il est cité dans des pièces écrites dans le premier ; et cette autre assertion de Fréret [7] : « Justin est le premier qui ait eu connaissance de nos quatre Evangiles ; » et ce même Justin nous atteste [8] que tous

(*a*) Ou de la première moitié du second.

[1] *Strom.*, lib. II, cap. XX. *De Princ.*, lib. III, cap. II. — [2] *Matth.* XX, 4. — [3] Chap. IX, 13. — [4] *Matth.* XXII, 18. — [5] *Luc.* VI, 30. — [6] *Bible expliquée.* — [7] *Examen critique des apologistes de la religion chrétienne.* — [8] *Apolog.*, cap. LXVII.

les dimanches on lisait les écrits des apôtres dans les assemblées des fidèles. Mais nous avons bien d'autres preuves pour confondre ces téméraires critiques.

Les Pères qu'on nomme *apostoliques*, parce qu'ils avaient été disciples de saint Jean, devaient savoir positivement si les Evangiles étaient ou n'étaient pas des auteurs dont ils portent les noms. Ecoutons-les. Le premier de ces Pères, saint Ignace, évêque d'Antioche, et martyrisé l'an 107 dans un âge avancé, était un de ceux qui avaient vu Jésus-Christ dans sa chair, après sa résurrection ; il l'atteste lui-même [1]. Or, il a cité les Evangiles et les Epîtres, et y a souvent fait allusion. Dans sa lettre aux Ephésiens, n° 14, il cite le chapitre XII, verset 33, de saint Matthieu ; dans la lettre à ceux de Smyrne, n° 1, le chap. III, vers. 15, de saint Matthieu ; n° 6, le chap. XII, vers, 12, de saint Matthieu ; dans la lettre à Polycarpe, n° 2, le chapitre X, vers. 16, de saint Matthieu. Il cite aussi plusieurs fois les Epîtres de saint Paul : au n° 2, de son Epître aux Ephésiens ; au n° 5, de celle aux Romains, etc.

Saint Polycarpe, aussi disciple de saint Jean, dans son Epître aux Philippiens, cite également plusieurs passages des évangélistes : n° 6, saint Matthieu, VI, vers. 12 et 14 ; n° 7, *ibid.* vers. 13 ; ibid. XXVI, vers. 41.

Papias, évêque d'Hiérapolis, vivait dans le même temps que

[1] *Epist. ad Smyrn.* 3. * « Ignace était vraisemblablement originaire de la Palestine ; *Ignatius* n'est que la traduction latine du vrai nom de l'évêque d'Antiochus, *Nourono,* homme de feu, du mot syriaque *nour, nouro, ignis.* D'après Métaphraste et les Ménologes grecs, Ignace était ce petit enfant que Jésus-Christ présenta à ses disciples, en leur disant : *Celui qui s'humiliera comme cet enfant sera le plus élevé dans le royaume des cieux* (*Matth.* XVIII, 4). On ne peut douter qu'Ignace a du moins été disciple des Apôtres, puisque les actes de son martyre et Eusèbe (*Chronic.* ad ann. 2 Trajani) affirment qu'il reçut les leçons de S. Jean ; que S. Grégoire-le-Grand (Epist. 37 *ad Anast. Antioch.*) nous apprend à son tour que le saint martyr comptait parmi les auditeurs de S. Pierre ; et qu'enfin les Constitutions apostoliques nous montrent S. Paul élevant Ignace à la dignité d'évêque d'Antioche pour les païens convertis, tandis qu'Evodius était pasteur des Juifs devenus chrétiens. » Meignan, *Op. cit.* p. 404 suiv.

saint Polycarpe. Eusèbe nous apprend [1] que Papias parlait des Evangiles de saint Matthieu et de saint Marc, comme existant alors, et comme étant écrits par eux-mêmes (*a*).

Hermas, disciple des apôtres, fait beaucoup d'allusions manifestes, spécialement à l'Evangile de saint Matthieu et aux Epîtres de saint Paul ; il dit beaucoup de choses qui en sont clairement tirées [2].

(*a*) D'après Tillemont, Papias jouissait déjà de beaucoup de considération vers l'an 105. S. Irénée en fait mention et l'appelle un *homme antique*, un *auditeur de S. Jean l'Evangéliste et un ami de Polycarpe.* On croit qu'il subit le martyre à la même époque que S. Polycarpe, vers 165 ou 167. Dans son ouvrage intitulé : *Explanatio sermonum et gestorum Domini,* dont plusieurs Pères nous ont conservé des fragments, il s'exprime ainsi : « Marc, l'interprète de Pierre, a écrit soigneusement, mais non toutefois dans l'ordre et la succession des choses, tout ce qu'il avait appris de Pierre touchant les paroles et les actions de Jésus-Christ, » etc.; et ailleurs : « Matthieu a écrit en hébreu (syro-chaldéen) les discours, λόγια, du Seigneur. » Les rationalistes ont prétendu que le mot λόγια, employé par Papias pour désigner l'Evangile de S. Matthieu, ne voulait exprimer qu'un *recueil de discours* fait originairement par cet apôtre et qui plus tard aurait pris place dans un cadre historique et servi de base à l'Evangile que nous avons dans les mains, lequel contient non-seulement ce que Jésus-Christ a dit, mais aussi ce qu'il a fait. Mais cette interprétation est contraire à l'acception ordinaire du mot λόγια, et au contexte, comme nous l'avons prouvé ailleurs (Les *Quatre Evangiles*, etc., p. 27. Conf. Meignan, *Oper. cit.*, p. 397 suiv.; Wallon, *Op. cit.*, p. 170). Strauss lui-même la rejette dans sa *Nouvelle vie de Jésus* (tom. I, p. 59) : « Il y a tout lieu de croire, dit-il, que l'écrit hébreu (de S. Matthieu) n'avait pas besoin d'être complété, qu'il contenait aussi des récits, et qu'en mentionnant seulement les sentences, Papias ne voulait que désigner l'Evangile par sa partie principale et caractéristique. C'est ce qui semble résulter de son jugement sur Marc, également rapporté par Eusèbe. Après avoir parlé *de discours et d'actions* du Christ, relatés par Marc, interprète de Pierre, il appelle ce travail une *Collection de sentences du Seigneur.* » M. Michel Nicolas exprime un jugement semblable dans ses *Etudes critiques sur le Nouv. Testament*, p. 119 suiv.

[1] *Histor. eccles.,* lib. III, cap. XXXIX. — [2] Hermas, *Pastor,* lib. I, visio 2, cap. II, coll. *Matth.* X, 32 et 33; lib. III, similitudo 9, cap. XXII, coll. *Rom.* I, 21 et 22; lib. II, mandat. 4, cap. I, coll. *Matth.* XIX, 9.

Si des Pères apostoliques nous passons à ceux de l'âge suivant, qui ont reçu la foi de ceux à qui les Apôtres l'avaient enseignée, nous trouverons de nouvelles preuves que les livres du nouveau Testament étaient connus, cités et révérés par eux, comme les véritables ouvrages de ceux dont ils portent le nom.

Saint Justin, qui avait été philosophe et qui souffrit le martyre en 167, dans sa première apologie qu'il présenta vers l'an 150 aux empereurs Antonin le Pieux, Marc-Aurèle et Vérus, au sénat et au peuple, fait mention des quatre Evangiles, et les cite toujours sous les noms de leurs auteurs, comme contenant la plus exacte vérité sur la vie, les miracles et la doctrine de Jésus-Christ et de ses disciples. Il dit, comme nous l'avons déjà rapporté, qu'ils étaient lus dans les assemblées des fidèles. Il tenait, dit-il, de la bouche des chrétiens les plus âgés, qu'il en était de même pendant leur jeunesse (*a*).

(*b*) Du Clot va trop loin en affirmant que S. Justin « cite toujours les quatre Evangiles sous les noms de leurs auteurs ; » cette assertion est inexacte. Le célèbre apologiste, tout en citant les Evangiles, et cela d'une manière si exacte, sans être textuelle, qu'on ne peut nier qu'il ait fait usage de ces saints livres, ne donne pourtant aucun nom d'auteur et se sert assez rarement du mot *évangile*. Aussi les rationalistes ont-ils pris de là occasion pour contester la valeur de son témoignage. M. Wallon (*Op. cit.*, p. 23 suiv.) leur répond ainsi :

« On a objecté que S. Justin ne nomme pas les Evangiles, mais seulement les *Mémoires des Apôtres*. Mais qu'importe, s'il n'y a pas d'incertitude possible sur la nature des livres qu'il désigne ainsi ? Et l'objection tombe d'ailleurs, lorsque l'on considère ce qu'il écrit et à qui il s'adresse. Il adresse aux païens une apologie de sa foi. Il cite des faits qu'il prend dans les Evangiles. Mais qu'est-ce que les Evangiles, sinon des Mémoires ? C'est le titre que Xénophon donne au livre où il raconte les actes et les paroles de Socrate ; c'est celui dont Justin devait se servir, sous peine de n'être pas entendu. Aussi en un lieu ou il emploie le mot *évangile* comme le mot en usage parmi les chrétiens, ne le fait-il qu'après avoir préalablement donné l'autre : *Les Apôtres dans leurs Mémoires, qu'on appelle Evangiles*. Que s'il n'en nomme pas plus expressément les auteurs, c'est que cette désignation générale suffisait à son but, et, on peut le dire, y répondait davantage. Eût-il été mieux entendu, citant *Matthieu*, *Marc* ou *Luc?* Il est presque ridicule de supposer que Justin, s'adressant au Sénat, ait cité l'Evangile selon S. Luc ou selon S. Matthieu. Dans le Dialogue avec Tryphon, où il dis-

Tatien, disciple de saint Justin, qui fut ensuite hérétique et chef de la secte des Encratites, ne contesta jamais l'authenticité des quatre Evangiles qui le condamnaient formellement; il imagina de les tronquer et de les accommoder à ses erreurs. Il composa, au rapport d'Eusèbe, de saint Epiphane et de Théodoret, un ouvrage qu'il intitula *Diatessaron*, ce qui veut dire *selon les quatre*, lequel n'était autre chose qu'une collection et une suite de textes tirés des quatre Evangiles. Il n'ajouta rien au texte, il retrancha seulement ce qui était contraire à ses erreurs. Mais aurait-il pu en former son ouvrage, si les Evangiles n'avaient pas été connus de son temps ?

Saint Denis, évêque de Corinthe, qui était en grande réputation, suivant la chronique d'Eusèbe, vers l'an 171 de Notre-Seigneur, écrivit sept lettres que le même Eusèbe, appelle *catholiques*, parce qu'elles étaient adressées à toutes les Eglises. Elles tendaient toutes à confirmer les fidèles dans la foi, par le poids respectable de l'Evangile et des autres livres du nouveau Testament, qu'il cite toujours comme ayant une pleine autorité.

Athénagore, qui était du même siècle, a publié en 177 une apologie de la religion chrétienne, et un discours excellent sur la vérité de la résurrection de Jésus-Christ. Dans son apologie,

cute contre les Juifs, il est plus explicite. Tout en gardant son habitude de citer ses auteurs par leurs qualités plutôt que par leur nom, il le fait avec une précision telle qu'on n'y peut méconnaître les quatre Evangélistes. « Dans ces *Mémoires*, dit-il, *qui ont été composés par les Apôtres et par leurs disciples* : les *Apôtres*, S. Matthieu et S. Jean ; les *disciples* des Apôtres, S. Marc et S. Luc ; on ne les peut distinguer plus nettement sans les nommer... En un autre endroit, on peut dire qu'il nomme. Il parle du Sauveur changeant le nom de Pierre, *comme il est écrit dans ses Mémoires*, et donnant à Jacques et à Jean le nom de Boanergès. Or, l'expression de *ses Mémoires* ne se peut rapporter à Jésus-Christ. Jamais Justin ne s'exprime de cette sorte. Ce seraient donc les Mémoires de S. Pierre ; par quoi il faut entendre S. Marc qui, selon la tradition de l'Eglise, avait écrit auprès de S. Pierre et d'après ses enseignements. Et en effet, c'est précisément en S. Marc (III, 17), et là seulement, que se trouve le surnom donné à Jacques et à Jean. S. Justin a donc raison de citer les Evangiles comme il le fait. Il en dit plus pour les païens, qui ne connaissent ni Matthieu ni Luc ; il en dit assez pour les chétiens, pour qui c'est toujours l'Evangile. »

il fait un usage fréquent des livres du nouveau Testament. Les citations qu'il fait des quatre Evangiles, des Actes des Apôtres, des Epîtres, de l'Apocalypse même, prouvent qu'il reconnaissait l'authenticité de tous ces différents livres.

Théophile, évêque d'Antioche, composa dans le même temps sa *Défense de la religion chrétienne*, et y rapporte de même plusieurs passages du nouveau Testament.

Saint Irénée, à la fin du second siècle, s'exprimait ainsi [1] :
« Telle est la certitude de nos Evangiles, que les hérétiques
» mêmes leur rendent témoignage, et en empruntent leur auto-
» rité pour confirmer leur doctrine. Les ébionites, qui se servent
» du seul Evangile de saint Matthieu, peuvent être convaincus
» par ce même Evangile qu'ils ont des sentiments erronés sur
» Notre-Seigneur. Marcion, qui retranche plusieurs choses de
» l'Evangile de saint Luc, peut être convaincu de blasphémer
» contre Dieu, par les endroits mêmes qu'il a conservés. Ceux
» qui distinguent Jésus d'avec le Christ, et qui disent que Jésus
» a souffert tandis que le Christ est demeuré impassible, pour-
» raient se corriger s'ils lisaient, avec l'amour de la vérité, l'E-
» vangile de saint Marc qu'ils admettent. Il est aisé de convaincre
» les disciples de Valentin qu'ils ne disent que des faussetés,
» par l'Evangile de saint Jean qu'ils reçoivent tout entier. Or,
» puisque ceux qui nous contredisent rendent témoignage aux
» Evangiles et s'en servent, la preuve que nous en tirons contre
» eux est certaine et incontestable. »

Quand nous n'aurions que ce seul témoignage de saint Irénée, l'authenticité des Evangiles serait complètement démontrée. Il les cite tous quatre comme faisant autorité, non-seulement dans l'Eglise catholique, dont il était évêque et dont il défendait les droits, mais encore dans les sociétés hérétiques, dont l'une en admettait un, et l'autre un autre, selon leur caprice et leurs intérêts, tandis que l'Eglise catholique les admettait tous comme indubitables. Ce saint martyr, qui donnait ces enseignements dans les Gaules, les avait reçus dès sa jeunesse en Asie, où il

[1] *Contr. Hæres.*, lib. V, cap. II.

nous apprend lui-même qu'il avait été instruit par saint Polycarpe, disciple de saint Jean (*a*).

Tertullien dépose de la fidélité des églises fondées par les Apôtres à conserver les écrits qu'elles en avaient reçus. Il prouve l'authenticité de tous les livres du nouveau Testament par leur témoignage [1], par l'ancienneté et par l'universalité ; parce que les livres du nouveau Testament existent dans les églises apostoliques, depuis leur fondation par les Apôtres, et parce qu'ils *sont connus et reçus par l'universalité des églises*.

Clément d'Alexandrie, contemporain de Tertullien, et qui était à la tête de l'école d'Alexandrie en l'an 189, a cité dans une infinité d'endroits, comme étant des auteurs auxquels nous les attribuons, les livres du nouveau Testament. Il reconnaît expressément les quatre Evangiles, les Actes des Apôtres, les Epîtres, l'Apocalypse. Partout il parle de ces saints Livres avec le plus profond respect. S'il s'agit des Evangiles, c'est « la voix évangélique du Seigneur. » Parle-t-il des Epîtres, ce sont les « divines Ecritures, » les « écrits divinement inspirés. » Ce qui est contenu

(*a*) Pour comprendre de quelle autorité est le témoignage de S. Irénée dans la question des Evangiles, il suffit de lire l'extrait suivant d'une lettre de ce père à Florinus, son compagnon de jeunesse et tombé plus tard dans l'hérésie :

« Lorque je n'étais encore qu'un enfant, je te rencontrai en Asie-Mineure, Florinus, chez Polycarpe; car j'ai plus présent à la mémoire ce qui m'arriva alors que ce qui se passe aujourd'hui. Ce que l'on apprend jeune grandit dans l'âme et se développe avec elle, à ce point que je pourrais encore décrire le lieu dans lequel le bienheureux Polycarpe s'asseyait et parlait ; je dirais comment il se tenait, comment il marchait, sa manière de vivre, sa taille, sa figure, les instructions qu'il faisait dans l'assemblée des chrétiens ; comment il racontait ses relations avec Jean et les disciples qui avaient vu Jésus; comment il rapportait leurs paroles; ce qu'il avait recueilli, touchant le Seigneur, de ceux qui avaient vu ses miracles et entendu son enseignement. Comme il avait tout appris des témoins oculaires de la vie de Jésus, ce qu'il racontait était en parfait accord avec l'Ecriture. Moi aussi, par la grâce de Dieu, j'ai écouté tout cela avec un grand zèle, et je l'ai écrit, non sur le papier, mais dans mon cœur ; par la grâce de Dieu encore, j'en garde toujours frais le souvenir... »

[1] *Adv. Marcion.*, lib. IV, cap. v.

dans les Livres saints, c'est « le Saint-Esprit parlant par la bouche des Apôtres. » Il appelle en particulier les livres du nouveau Testament « le vrai canon évangélique, [1] » etc.

Nous ne pousserons pas plus loin cette suite de témoignages. Nos adversaires ne contestent pas sur les siècles suivants. On vit dans le troisième les ministres de l'Eglise en différents lieux, mais surtout en Afrique, souffrir les tortures et la mort, plutôt que de livrer aux idolâtres les Livres sacrés dont ils étaient dépositaires. On y vit saint Cyprien les citer dans ses instructions, et, au commencement de ce même siècle, Origène expliquer publiquement les quatre Evangiles, et publier ensuite ses commentaires sur ces monuments si précieux. « Les quatre Evangiles, disait ce fameux docteur, que Porphyre reconnaît avoir été le plus savant de son temps [2], sont les seuls qui sont admis par toute l'Eglise de Dieu, qui est sous le ciel. »

Chacune des autorités que nous avons rapportées prouve l'authenticité du nouveau Testament, mais leur réunion forme une démonstration irrésistible. Que si l'on s'opiniâtre, après cette foule de témoignages, à soutenir que les livres du nouveau Testament ont été supposés, il faut donc prétendre, en même temps, que les écrits des auteurs que nous avons cités ont été pareillement fabriqués. Les Pères et les docteurs qui ont remplacé ceux des premiers siècles ont cité aussi les livres du nouveau Testament ; dira-t-on encore que leurs ouvrages sont apocryphes ? Dans ce cas, il faudra en venir à ce point d'absurdité, de soutenir que tout ce qui existe d'ouvrages chrétiens, depuis l'origine du christianisme, est apocryphe.

5° Les hérétiques des deux premiers siècles, qui avaient le plus grand intérêt de contester l'authenticité des livres du nouveau Testament, où leurs erreurs étaient condamnées, ne l'ont cependant jamais fait. Le témoignage de ces ennemis de l'Eglise, soit qu'on le considère en lui-même, soit qu'on le rapproche de celui de l'Eglise catholique, est d'un poids immense. D'abord il fallait que cette authenticité fût bien *incontestable*, puisque dans le temps où il était si facile d'en connaître la réalité ou la fausseté, on n'osait pas s'élever contre ; puisque ceux mêmes qu'on acca-

[1] *Stromat.*, lib. I, III et V. — [2] *Commentar. in Matth.*

blait par l'autorité de ces livres ne la révoquaient pas en doute, et qu'ils aimaient mieux accuser les auteurs d'erreur que d'accuser leurs ouvrages de supposition. Marcion, comme nous l'apprend Tertullien [1], rejetait les trois Evangiles de saint Matthieu, de saint Marc et de saint Jean, « parce que, disait cet hérésiarque, saint Paul, dans son Epître aux Galates, reprend les Apôtres de ne pas marcher avec droiture, selon la vérité de l'Evangile, et accuse quelques faux apôtres de pervertir l'Evangile de Jésus-Christ. » Ce motif, quoique absurde, montre dans quel sens Marcion les rejetait; c'était comme contenant des faussetés, et nullement comme faussement attribués à Matthieu, à Marc et à Jean. Marcion ne leur aurait pas imputé d'avoir mis des faussetés dans leurs écrits, s'il n'avait pas été persuadé que ces écrits étaient leur ouvrage. Origène nous apprend [2] pourquoi les ébionites et les encratites n'admettaient pas les Epîtres de saint Paul; c'est qu'ils ne reconnaissaient pas cet apôtre pour un homme saint et sage. Ils contestaient la vérité et non l'authenticité de ces Epîtres.

Eusèbe dit de même [3] que les ébionites rejetaient les Epîtres de saint Paul, en disant qu'il était un déserteur de la loi. Par cette inculpation même, ils le reconnaissaient pour l'auteur de ces Epîtres.

On ne peut nier, sans démentir tous les auteurs ecclésiastiques, que toutes les sectes et tous les partis ont appelé nos Livres saints dans leurs disputes; que les gnostiques, Cérinthe, les ébionites, Marcion, les valentiniens, etc., les ont cités; qu'ils ont fait leurs efforts pour en accommoder le sens à leurs opinions par des interprétations forcées, ou par des changements dans les expressions; en un mot, qu'ils n'ont jamais accusé nos Evangiles de supposition. C'est ce que saint Irénée, Origène, Tertullien, saint Epiphane attestent unanimement. Il est étonnant que Fréret, qui a cherché dans ces auteurs avec tant de soin ce qui pouvait favoriser les objections qu'il met en avant dans son *Examen critique des apologistes de la religion chrétienne*, n'y ait pas remarqué ce fait important et décisif.

[1] *Adv. Marcion.*, lib. IV, cap. III. — [2] *Contr. Celsum,* lib. VI, cap. LXV. — [3] *Histor. eccles.*, lib. III, cap. XXVII.

Enfin, les ennemis les plus envenimés contre le christianisme, les Celse, les Porphyre, les Julien, etc., n'ont élevé aucun doute sur l'authenticité des livres du nouveau Testament ; ils n'ont jamais soutenu ni avancé qu'ils ne fussent pas des disciples de Notre-Seigneur dont ils portent le nom. Celse avait une parfaite connaissance des Evangiles. Il composa contre les chrétiens un livre qu'Origène a réfuté dans un savant ouvrage [1]. Celse dit à la fin [2] : « C'est de vos livres que nous avons tiré les difficultés que nous avons proposées, » etc. Ce philosophe essaye bien d'en contredire les faits et la doctrine ; mais jamais, encore une fois, il n'en attaque l'authenticité. N'est-il pas inconcevable que les incrédules du dix-huitième siècle soient plus éclairés sur ce sujet que ce philosophe païen, qui vivait dans le milieu du second ? Selon l'opinion commune, il a vécu sous Adrien, vers l'an 117.

6° Si nous considérons l'accord des hérétiques et des autres ennemis du christianisme avec les catholiques, sur l'authenticité des livres du nouveau Testament, nous aurons une nouvelle démonstration de cette authenticité. En effet, il est impossible de supposer qu'il ait pu s'établir quelque fraude entre des partis si opposés. Si d'une part on avait tenté d'introduire de nouveaux écrits comme venant des Apôtres, les autres auraient-ils pu l'ignorer ? auraient-ils voulu le souffrir ? Dira-t-on que le parti qui aurait fait la supposition aurait eu le pouvoir de la faire adopter aux autres ? Dira-t-on qu'ils ont fait cette infidélité de concert ? Nous laissons aux incrédules le choix de ces deux absurdités.

7° Pour soutenir que les livres du nouveau Testament sont apocryphes, il faudrait fixer l'époque où ils ont été supposés et introduits parmi les chrétiens. Que les incrédules donc nous assignent cette époque. Jusqu'à présent, ils ne l'ont jamais pu faire avec la moindre ombre de probabilité, et nous leur donnons hautement le défi d'indiquer un temps où la fraude ait été, nous ne disons pas effectuée, mais seulement possible. Diront-ils que ç'a été du vivant des Apôtres ? Dans ce cas, la supposition s'est faite ou à leur insu, ou de leur consentement, ou malgré leur opposition ; toutes ces hypothèses se réfutent d'elles-mêmes.

[1] Lib. I et II *Contra Celsum*. — [2] Lib. II, n. 74.

Diront-ils que c'est après la mort des Apôtres? D'abord, et les témoignages des Pères apostoliques que nous avons cités, et l'impossibilité de tromper tant d'Eglises différentes, tant de sectes opposées, démontrent le contraire. Les Apôtres ont formé des disciples, ont laissé des successeurs pour étendre et perpétuer le christianisme. Leur doctrine a été prêchée partout et reçue précisément de la même manière à Jérusalem, principal théâtre des événements, et dans les parties du monde les plus distantes les unes des autres. Il faudrait donc, ou que tous les peuples de la terre se fussent unis par une conspiration générale pour fabriquer de fausses écritures, qu'ils ont ensuite données sous le nom des Apôtres, ou qu'eux-mêmes y aient été trompés, sans s'informer si elles étaient de ces premiers envoyés, ou si elles étaient conformes à ce que ces saints personnages leur avaient appris de vive voix. Or, que des millions d'hommes de différents pays, de différentes langues, etc., aient été trompés sur un point où l'erreur était si aisée à découvrir; ou qu'ils aient été eux-mêmes complices de l'imposture, sans qu'il se soit jamais trouvé personne qui ait désabusé le monde : pour le coup, ce serait trop honorer une pareille chimère que de la combattre plus longtemps.

Ajoutons enfin que les Juifs, dont nous avons un grand nombre d'écrits où ils se répandent en invectives contre le christianisme, où ils le combattent par tous les arguments qu'ils ont pu imaginer, n'auraient pas omis le plus puissant de tous, celui qui l'aurait fait crouler par ses fondements.

Nous demandons maintenant à Fréret et aux incrédules si, de tous les motifs qui peuvent persuader qu'un livre ancien est authentique, il en manque un seul au nouveau Testament; nous demandons si l'on peut citer un seul ouvrage de l'antiquité qui réunisse autant de caractères d'authenticité. Il ne nous reste donc plus, pour confirmer cette démonstration, qu'à examiner les sophismes qu'on a employés pour l'ébranler.

II.

RÉPONSES AUX OBJECTIONS.

I. La difficulté que les incrédules présentent avec le plus de confiance, qu'ils répètent le plus fréquemment contre l'authenticité des livres du nouveau Testament, est tirée de l'*Examen critique des apologistes de la religion chrétienne*, par Fréret. Elle a été réfutée par MM. Bergier, du Voisin et de La Luzerne, avec tant de solidité, que leurs ouvrages sont restés sans réplique. Il est vrai que Voltaire, dans sa *Bible expliquée*, *Quest. de Zapata*, *Quest. sur l'Encyclopédie*, *Apocryphes*, *Athéisme*, *Evangile*, a voulu encore escarmoucher avec des armes brisées dans la main d'un critique d'une érudition et d'une tout autre force que lui. Notre plan exige que nous réunissions en peu de mots les réponses de ces savants défenseurs de la foi, tant à Fréret qu'à Voltaire et aux autres incrédules subalternes. Nous allons d'abord exposer les difficultés de Fréret dans toute leur force. Nos lecteurs remarqueront que nous en avons déjà réfuté plusieurs d'avance, dans les preuves que nous venons de donner de l'authenticité du nouveau Testament.

« C'est un fait certain, dit Fréret, reconnu de tous les savants, » avoué des défenseurs du christianisme, que dès les premiers » jours de l'Eglise, et au temps même d'où datent les livres du » nouveau Testament, il a été publié une multitude de livres » faussement attribués soit à Jésus-Christ, soit à la Vierge, soit » aux Apôtres, soit aux premiers disciples. Fabricius qui a recueilli tout ce qu'il a pu rassembler, en compte cinquante, » seulement sous le titre d'Evangile; et un beaucoup plus grand » nombre encore sous différents titres. Chacun de ces écrits avait » dans le temps ses partisans. Il résulte évidemment de là que, » parmi les chrétiens de ce siècle, les uns étaient des fourbes et » des imposteurs, les autres des hommes simples et crédules. Si » on pouvait aussi aisément tromper ces premiers fidèles, s'il » était si facile de leur faire illusion sur des livres supposés, que » deviennent tous ces sophismes par lesquels on prétend démontrer l'impossibilité d'une supposition? Au milieu de ce chaos » de livres produits en même temps, et tous reçus alors avec

» respect, quel moyen peut-on avoir maintenant de distinguer » ceux qui étaient authentiques, et ceux qui étaient apocryphes? » Mais ce qui rend cette distinction plus impossible encore, c'est » que nous voyons les Evangiles apocryphes cités avec vénération » par les premiers Pères de l'Eglise. Saint Clément, saint Bar- » nabé, saint Jacques, les Constitutions apostoliques, saint Paul » lui-même, citent des paroles de Jésus-Christ, tirées des Evan- » giles apocryphes. Il y a plus encore : on ne voit pas que les » Pères de la secte qui est restée la dominante, parmi toutes » celles qui s'élevèrent alors, aient connu les quatre Evangiles » qui nous restent. Jusqu'à Justin, on ne trouve dans leurs écrits » que des citations de livres apocryphes. Depuis Justin jusqu'à » Clément d'Alexandrie, les Pères emploient l'autorité, tantôt » des livres supposés, tantôt de ceux qui passent aujourd'hui pour » canoniques. Enfin, depuis Clément d'Alexandrie, ces derniers » l'emportent et éclipsent entièrement les autres. On voit bien, » à la vérité, dans les premiers Pères, quelques passages qui res- » semblent à des paroles des Evangiles actuels. Mais comment » peut-on être certain qu'ils en soient tirés? Matthieu, Marc, Luc » et Jean ne sont nommés ni dans Clément, ni dans Ignace, » ni dans aucun des écrivains des premiers siècles. Les axiomes » de Jésus-Christ que répètent ces Pères, ils pouvaient les avoir » appris de vive voix, par le canal de la tradition, sans les avoir » puisés dans les livres; ou, si l'on veut que ces paroles aient » été tirées de quelque Evangile, il n'y a aucune raison de croire » qu'elles aient été prises dans les quatre qui restent, plutôt que » dans cette multitude d'autres que l'on a supprimés. Les livres » reconnus apocryphes ont été produits en même temps que » ceux qu'on donne pour canoniques. Ils ont été publiés de la » même manière, reçus avec le même respect, cités avec la même » confiance, et même de préférence. Il n'y a donc aucune raison » pour croire à l'authenticité des uns, qui ne milite au moins » avec la même force pour l'authenticité des autres; puisque » ceux-là ont été évidemment, et de l'aveu de tout le monde, sup- » posés, il est permis de croire que ceux-ci ont pu également » l'être. »

Avant de répondre en détail à ce tissu de faussetés, si éloigné des règles de la sincérité et de la bonne foi que l'auteur voudrait

s'attribuer, il est nécessaire de faire quelques observations sur les Evangiles et autres livres apocryphes.

D'abord, il ne faut pas croire que tous les Evangiles qu'on appelle apocryphes aient été composés à mauvaise intention. Certainement il y en a eu quelques-uns de forgés par les hérétiques pour soutenir leurs erreurs, mais plusieurs autres ont été écrits par des fidèles, dans les meilleures vues du monde ; en effet, plusieurs fidèles des premiers siècles recueillaient précieusement tout ce qu'ils entendaient dire aux Apôtres et aux prédicateurs de la foi ; ils le mettaient par écrit pour l'instruction de leurs familles. On donnait à ces écrits, qui contenaient les actions du Sauveur, le nom d'Evangiles, parce que c'était le titre que portaient ceux qui étaient universellement révérés sur la vie de Jésus-Christ. On a mis plusieurs de ces écrits particuliers sous le nom des Apôtres de qui on tenait ces faits ; et c'est de là qu'est venu le nom d'*Evangile de saint Pierre*, d'*Evangile de saint André*, etc. Nous ne connaissons, de la plupart de ces Evangiles, que les noms recueillis par Fabricius. On ne peut discerner aujourd'hui ceux de ces Evangiles qui étaient catholiques et dont les récits étaient vrais, d'avec ceux qui contenaient des erreurs ou des faussetés. Les premiers, quoiqu'ils ne fussent pas reçus avec le respect dû aux livres inspirés, étaient cependant considérés comme de bons ouvrages ecclésiastiques et pieux, et les saints Pères en ont cité quelques-uns sous ce dernier rapport. Eusèbe, parlant des livres du nouveau Testament, en distingue quatre espèces [1] : les uns, qui sont reçus universellement par toutes les églises comme sacrés ; les autres, sur lesquels il y a des doutes, mais qui sont cependant reçus par la plupart des églises ; les troisièmes, que l'on reconnaît généralement ne pas être les véritables Ecritures sacrées ; les derniers enfin, qui sont les ouvrages des hérétiques et qui sont rejetés comme absurdes et impies. Il place dans la troisième classe plusieurs de ces livres apocryphes : l'*Apocalypse de saint Pierre*, la *Doctrine des Apôtres*, l'*Evangile selon les Hébreux*. Il y joint le *Livre du Pasteur* et l'*Epître de saint Barnabé*, qui ont toujours été considérés par les catholiques, et qui sont formellement distingués, soit des livres inspirés, soit des écrits hérétiques.

[1] *Histor. eccles.*, lib. III, cap. XIX.

Outre ces livres apocryphes, mais catholiques, il y en avait d'autres qui étaient hérétiques, soit qu'ils fussent l'ouvrage de ces sectaires, soit qu'ils eussent été altérés et corrompus par eux, quoique primitivement ils eussent été rédigés par des fidèles orthodoxes. Ainsi il y eut des Evangiles qui portèrent tout simplement le nom des sectes pour lesquelles on les avait fabriqués : tels furent les Evangiles de Basilide, de Cérinthe, de Valentin, etc. Il y en eut d'autres pareillement infectés d'hérésie, quoique portant le nom des Apôtres, de saint Pierre, de saint Thomas, de saint Matthias, etc.

Les Evangiles apocryphes ne sont pas aussi anciens que les incrédules voudraient le persuader. Hégésippe, qui vivait au milieu du second siècle, raconte [1] qu'à la mort de saint Jacques le Mineur, laquelle est de l'an 62, saint Siméon, parent de Jésus-Christ, fut élu en sa place évêque de Jérusalem. L'Eglise était encore vierge, n'ayant été souillée d'aucune hérésie. Mais un certain Thébutis, piqué de n'avoir pas été élu évêque, travailla à l'infecter d'erreurs ; et c'est là, selon Hégésippe, si voisin des faits qu'il rapporte, l'origine des hérésies qui se sont élevées depuis. Saint Irénée atteste [2] que les hérésies sont de beaucoup postérieures aux évêques à qui les Apôtres avaient confié les églises. Clément d'Alexandrie dit [3] qu'elles furent imaginées seulement sous l'empire d'Adrien. Il résulte clairement de ces témoignages qu'au moins les trois premiers Evangiles sont bien antérieurs à ceux des hérétiques; et c'est une des preuves de leur supériorité, comme l'alléguait Tertullien [4].

Nous devons encore observer qu'on doit distinguer l'authenticité d'avec la vérité et la divinité ou canonicité d'un livre. Un écrit est authentique, lorsqu'il a été composé par l'auteur dont il porte le nom, et auquel il est communément attribué ; il est vrai, si ce qu'il rapporte est conforme à la vérité. Les Evangiles ne peuvent pas être authentiques sans être vrais; mais ils pourraient être vrais sans être authentiques. L'Evangile qui porte le nom de saint Matthieu, par exemple, pourrait être entièrement conforme à la vérité, quoiqu'il n'eût pas été écrit par saint

[1] *Histor. eccles.*, lib. IV, cap. XXI. — [2] *Adv. Hæres.*, lib. V, cap. X, n. 1. — [3] *Stromat.*, lib. VII, cap. I. — [4] *Contra Marcion.*, lib. V.

Matthieu, mais par un autre témoin bien instruit des actions et de la doctrine de Jésus-Christ. Ainsi un livre peut être supposé, sans être faux ni fabuleux : il peut être apocryphe, sans être faux ni supposé.

Les incrédules, qui confondent toutes ces notions, ont tort de prétendre que c'est de l'authenticité des Evangiles que dépend le jugement que nous devons porter de la sincérité de ceux qui les ont composés ; une histoire peut être sincère, quand même on n'en connaîtrait pas l'auteur. Il est surprenant que Fréret, qui entreprend de relever toutes les fautes des apologistes de la religion chrétienne, commence lui-même par en faire une si grossière : « On ne saurait, dit-il, mettre dans une trop grande » évidence l'authenticité de ces ouvrages (les Evangiles), puisque » de là dépend le jugement que nous devons porter de la sincé- » rité de ceux qui les ont composés. »

Il assure, encore plus mal à propos, que la vérité du christianisme dépend de la question critique de l'authenticité des Evangiles. Pour que le christianisme soit vrai, il suffit que les faits rapportés dans les Evangiles soient arrivés comme on les raconte, soit que la narration ait été composée par les quatre auteurs dont elle porte le nom, ou par d'autres témoins bien instruits. Le christianisme aurait pu subsister sans les Evangiles et sans aucun autre livre ; à plus forte raison pourrait-il subsister, quand même nous n'aurions pas toutes les preuves démonstratives que nous avons produites pour convaincre que ces livres ont été écrits par les Apôtres, parce que les faits qu'ils contiennent sont encore prouvés d'ailleurs, indépendamment de ces divins livres.

Après ces observations nécessaires, revenons à la grande objection de Fréret, et, pour y répondre avec ordre, nous considérerons 1° les livres apocryphes en eux-mêmes, et ce qui en résulte contre l'authenticité des livres canoniques. 2° Nous examinerons les citations que l'on prétend que les Pères ont faites de ces livres apocryphes, et ce qu'on en peut conclure contre nous.

1° Nous convenons qu'il y a eu des livres apocryphes dans les premiers siècles du christianisme ; mais *prétendre de là que tout* ce qui a existé de livres dans ce temps est apocryphe, c'est une

conséquence évidemment absurde. C'est comme si l'on disait que parce qu'il y a de la fausse monnaie, il n'en existe pas de véritable. D'ailleurs, nous ne disons pas que les livres du nouveau Testament sont véritablement des auteurs dont ils portent les noms, précisément parce qu'ils ont été écrits dans le premier siècle de l'Eglise, mais parce que, dans ce premier siècle et dans tous ceux qui l'ont suivi, on a été généralement et constamment persuadé que ces livres étaient de ces auteurs. Une tradition perpétuelle, universelle, voilà le motif de notre croyance. Pour nous opposer donc avec quelque fondement les livres apocryphes, il faudrait produire en leur faveur une tradition semblable. Sans cela, l'objection des incrédules s'en va en fumée. Il est facile de mettre un nom quelconque à la tête d'un livre ; mais la difficulté est de faire croire au public que ce livre est réellement de cet auteur. Nous soutenons même qu'il est impossible de le persuader à des sociétés différentes et éloignées les unes des autres, à des societés qui ont un grand intérêt de savoir ce qui en est, à des sociétés opposées entre elles sur l'objet de ce livre. Il ne suffit donc pas de dire avec les incrédules que, dès les premiers temps, il y a eu des livres apocryphes qui avaient leurs partisans, et qu'ils étaient reçus avec respect : il faudrait apporter des preuves d'une telle assertion. Mais quels témoignages nous présente-t-on pour nous le persuader ? Voyons si les ennemis du christianisme sont fondés à faire valoir ces livres apocryphes, soit ceux qui étaient infectés d'hérésie, soit ceux qui étaient catholiques.

D'abord, on a beaucoup exagéré le nombre de ces faux écrits ; il n'est pas, à beaucoup près, si considérable que Fréret l'avance d'après Fabricius. Il est indubitable que l'on a donné différents noms à un même Evangile ; et l'on s'est imaginé dans la suite que c'étaient autant d'Evangiles différents. L'Evangile selon saint Matthieu, par exemple, reçut dix noms différents ; celui de saint Marc en eut deux ; ceux de saint Paul et de saint André n'existèrent jamais. L'Evangile des encratites n'est autre chose que l'harmonie de Tatien ou la compilation des quatre authentiques. Les prétendus faux Evangiles d'Hésychius et de Lucien ne sont qu'une révision des véritables, faite par ces deux savants hommes sur des manuscrits grecs. Les Evangiles de Marcion et

d'Apelles n'étaient que l'Evangile selon saint Luc, dont on avait retranché quelques endroits. Celui de Basilide était un commentaire sur les Evangiles canoniques infecté d'erreurs. Les Evangiles des valentiniens, de Perfection, de Simon et des simoniens, de Judas, de Philippe n'étaient point de fausses histoires de Notre-Seigneur, mais seulement le corps de doctrine de différents hérétiques.

Sans doute que ceux de ces livres qui furent composés par des hérétiques, étant des ouvrages de parti, ont eu quelques partisans; mais ce que les incrédules ne veulent pas voir, c'est qu'ils n'en avaient que dans leur parti. Ceux produits par Ebion étaient reçus seulement par les ébionites; ceux dont Cérinthe était auteur, uniquement par les cérinthiens, et ainsi des autres. Peut-on faire aucune comparaison entre le petit nombre d'hommes qui croyaient à ces livres, et l'Eglise universelle répandue dès lors dans tant de pays divers?

Il y a plus : les premiers hérétiques, qui n'admettaient pas tous nos Evangiles, ne niaient pas leur authenticité, comme nous l'avons déjà dit; mais ils attaquaient seulement leur vérité. Simon le magicien et ses disciples, Ménandre, Saturnin, Basilide, les valentiniens, les gnostiques ne convenaient pas, à la vérité, que le Verbe se fût incarné réellement, qu'il eût souffert, qu'il fût mort, etc.; mais ils avouaient que tout cela s'est fait en apparence. Ils ne disaient pas que les Evangiles de saint Matthieu, de saint Marc, de saint Luc, de saint Jean avaient rapporté des faits faux; mais ils soutenaient que c'étaient là des illusions [1]. Au contraire, lorsque les anciens Pères réfutaient ces hérétiques, ils attaquaient les livres qu'ils produisaient non-seulement comme contenant des erreurs, mais comme fabriqués depuis l'origine de ces erreurs [2]. Leurs prétendus Evangiles avaient pour contradicteurs tous les autres chrétiens. Il ne faut par conséquent pas s'étonner s'ils sont tombés en peu de temps avec ces mêmes hérésies, et s'il en reste à peine les noms, tandis que les Evangiles véritables ont reçu de génération en génération de nouveaux témoignages.

[1] Tertullien, *de Præscript.*, cap. XLVI. *Adv. Marcion.*, lib. IV, cap. VII. — [2] *Adv. Marcion.*, lib. IV, cap. V.

Que les incrédules cessent donc de demander : « Quel moyen, » au milieu de ce chaos de livres, peut-on avoir maintenant » pour distinguer ceux qui étaient authentiques, et ceux qui » étaient apocryphes? »

Relativement aux livres hérétiques, il n'y a rien de plus simple et de plus facile. Quand on voit entre plusieurs livres les uns reconnus universellement pour authentiques par toutes les églises de divers pays, les autres regardés comme tels uniquement par un petit nombre de personnes; les uns avoués authentiques par ceux mêmes qui avaient intérêt de le nier, les autres contestés par presque tout le monde; les uns reconnus dans tous les siècles, les autres périssant au bout de quelques temps : voilà une règle sûre pour connaître maintenant quels sont entre tous ces livres les authentiques et les véritables.

Quant aux livres apocryphes, mais catholiques, les incrédules ne prouveront jamais qu'on les ait regardés dans l'Eglise comme inspirés, et qu'on les ait révérés à l'égal des Livres sacrés. Il y en a eu d'authentiques en ce sens qu'ils étaient véritablement des auteurs dont ils portaient le nom ; d'autres qui portaient à tort le nom de quelques Apôtres. Les Pères les ont cités comme des ouvrages pieux et édifiants, sans chercher à approfondir s'ils étaient véritablement la production des auteurs à qui on les attribuait. Ne citons-nous pas de nos jours, ne considérons-nous pas le livre de l'*Imitation de Jesus-Christ*, quoiqu'on dispute depuis longtemps sur son auteur? Pour prouver que les premiers fidèles ont été séduits par des livres supposés, et qu'ils ont été facilement induits en erreur au sujet de ces livres, il faudrait faire voir qu'ils ont été trompés; qu'ils ont regardé comme pieux ce qui était hérétique, comme inspiré ce qui ne l'était pas, comme composé par les Apôtres, ce qui n'était pas leur ouvrage. S'ils avaient été abusés par ces livres apocryphes, l'illusion aurait passé aux générations suivantes. La tradition, dit saint Augustin, nous aurait transmis les uns avec les autres [1]. Or, nous avons vu dès le temps de saint Irénée nos quatre Evangiles seuls reconnus pour divins.

Il y a plus : la publication des faux Evangiles est une nouvelle

[1] *Contra Advers. legis et prophet.*, I, x, 38.

raison de croire à l'authenticité des nôtres. Leurs partisans ont fait tout ce qu'ils ont pu pour faire regarder comme véritables ces Evangiles supposés, et ils n'ont pu y réussir. Tous leurs efforts ont été inutiles. Puisqu'on était si attentif à rejeter les écrits apocryphes, n'avons-nous pas un garant par là même que ceux qui ont été reçus comme authentiques le sont véritablement.

2° Venons maintenant aux citations que les Pères ont faites des livres apocryphes. Les incrédules prétendent qu'ils ont cité avec vénération ces livres apocryphes ; ils ajoutent que jusqu'à saint Justin ils n'ont cité que des livres apocryphes, et que depuis saint Justin à Clément d'Alexandrie, les Pères ont employé l'autorité, tantôt des livres supposés, tantôt de ceux que nous regardons aujourd'hui comme canoniques, et enfin, que ce n'est que depuis Clément d'Alexandrie que nos Evangiles l'ont emporté et ont éclipsé tous les autres.

Avant de démontrer la fausseté de toutes ces assertions, il est nécessaire de remarquer que les citations des anciens Pères ne sont point la preuve principale ni la plus décisive pour l'autorité de nos Evangiles. Ce n'est pas par des citations que Tertullien prouvait [1] cette authenticité, mais par le témoignage des églises apostoliques ; et ce témoignage est d'un plus grand poids que toutes les citations possibles. « Voyons, disait-il, ce qu'ont reçu » de Paul les Corinthiens et les Galates ; ce que lisent les Philip- » piens, les Thessaloniciens, les Ephésiens ; ce qu'annoncent les » Romains à qui Pierre et Paul ont laissé l'Evangile signé de » leur sang... Ce ne sont pas seulement les églises apostoliques, » mais toutes les églises qui leur sont unies par le sceau d'une » même foi, qui possèdent l'Evangile de saint Luc, » etc.

Nous avons déjà vu que saint Justin atteste que tous les dimanches on lisait dans les assemblées des fidèles les écrits des Apôtres, et Fréret vient nous dire, comme nous l'avons déjà observé, que saint Justin est le premier qui les ait connus ? Revenons directement aux objections de ce critique.

Après toutes les recherches possibles qu'il a faites après Grabe, Fabricius et d'autres incrédules, il n'a pu trouver que huit passages dans les écrits des premiers Pères, qui pouvaient être tirés

[1] *Adv. Marc.*, lib. IV, cap. v.

des livres apocryphes : un de saint Paul, quatre de saint Clément, un de saint Barnabé, un de saint Ignace, un des Constitutions apostoliques.

Saint Paul a cité ces paroles comme étant de Jésus-Christ : Il est plus heureux de donner que de recevoir. « Or, ces paroles, » disent les incrédules, ne se trouvent pas dans nos Evangiles : » donc elles ont été tirées de quelques-uns de ceux qui sont » perdus. »

Quel raisonnement ! Quelle conséquence ! Est-ce que toutes les paroles de Jésus-Christ ont été écrites ? Saint Paul n'a-t-il pas pu avoir appris celles-ci par tradition ?

Saint Clément a cité quatre passages qui ne sont pas dans nos Evangiles ; mais ce Père ne dit pas qu'ils en soient tirés. On en trouve un dans l'Evangile des Egyptiens, qui ne contenait aucune fausseté ; on en trouve deux dans la seconde Epître de saint Pierre. Le dernier est une conséquence que saint Clément a pu tirer de la doctrine du Sauveur, outre que ce Père pouvait avoir appris, comme saint Paul, tous ces passages par tradition.

Saint Barnabé, que l'on croit avoir été disciple de Jésus-Christ, n'a-t-il pas pu recueillir le passage qu'il cite de la propre bouche du Sauveur ?

Le passage tiré de saint Ignace est une allusion manifeste à ce que le Sauveur, selon saint Luc, dit aux onze Apôtres [1] : « Touchez-moi, et voyez qu'un esprit n'a pas de la chair et des os comme vous voyez que j'en ai. »

De même le passage trouvé dans les Constitutions apostoliques peut être une allusion à la parabole des talents. D'ailleurs, il n'est pas dit dans le texte que ce soit là une parole de Jésus-Christ.

Il ne résulte donc rien de ces huit passages qu'on a fait sonner si haut. Rien ne prouve qu'ils sont tirés d'aucun Evangile apocryphe. Quand même saint Clément et saint Ignace en auraient pris un dans l'Evangile des Egyptiens, et l'autre dans celui des Hébreux, ces saints docteurs ne se seraient pas trompés sur l'authenticité des livres. Ils auraient puisé dans des ouvrages pieux, et qui étaient véritablement des Hébreux et des Egyptiens. Tout cela ne prouve absolument rien contre l'authenticité des Evangiles inspirés.

[1] Chap. XXIV, 39.

La seconde assertion des incrédules, que « jusqu'à saint Justin on ne voit dans les écrits des Pères que des citations de livres apocryphes, » est d'une fausseté manifeste. Nous l'avons démontré par les passages que nous avons produits de tous les Pères apostoliques. Les incrédules n'ont pu nier la vérité de ces citations, mais ils se sont retranchés à dire « que ce n'étaient pas nos livres » canoniques que ces Pères avaient cités ; que nos évangélistes » n'y sont pas nommés ; que les premiers Pères pouvaient avoir » appris les paroles de Jésus-Christ de vive voix ou par tradition ; » enfin qu'ils pouvaient aussi bien les avoir tirées de quelques-» uns des Evangiles supprimés que des nôtres. »

« Les Pères apostoliques n'ont pas nommé nos évangélistes. » D'abord le fait n'est pas vrai. Nous avons vu Papias nommer positivement saint Matthieu et saint Marc. Ce témoignage seul suffirait pour détruire la difficulté.

Secondement, quand on ne verrait dans les Pères apostoliques aucune citation de nos Livres saints, serait-on en droit de conclure qu'ils ne les ont pas connus? Ce ne serait là qu'une preuve négative d'autant plus faible que nous avons peu d'ouvrages de ces premiers docteurs, et que leur silence ne saurait balancer le témoignage des auteurs suivants.

Troisièmement, dira-t-on que ces mêmes Pères ne connaissaient pas l'ancien Testament, dont ils ont souvent rapporté des passages, parce qu'ils n'ont pas spécifié de quel livre ils les tiraient ? Les écrits de ces premiers Pères étaient des leçons de morale, des exhortations, et non pas des disputes et des discussions théologiques. Ils rappelaient les textes du nouveau Testament à des gens qui les connaissaient, et nous avons vu saint Clément et saint Polycarpe dire aux fidèles de « s'en souvenir. »

« Les premiers Pères pouvaient avoir appris les paroles de » Jésus-Christ de vive voix ou par tradition. »

Nous ne nions pas que quelques paroles de Jésus-Christ aient pu être transmises de vive voix par les Apôtres à leurs disciples, telles qu'on les lit dans les Evangiles. Mais quand nous voyons, non pas un écrivain, mais tous les écrivains des premiers siècles, rapporter, non pas une fois, mais très-souvent, les paroles de Jésus-Christ telles qu'elles sont dans les quatre Evangiles, nous ne pouvons douter qu'ils n'aient connu ces livres. Une simple tradi-

tion n'aurait pu faire rapporter tant de fois les discours du Sauveur dans des termes aussi semblables à ceux que nous lisons dans les Evangiles. Il y aurait de grandes dissonnances, si c'était de mémoire, et non d'après des livres, que ces différents auteurs eussent rapporté ces passages.

« Les Pères pouvaient aussi bien les avoir tirés de quelques-
» uns des Evangiles supprimés que des nôtres. »

Pour dissiper toute incertitude à cet égard, il n'y a qu'à rapprocher les Pères du premier âge de ceux qui les ont immédiatement suivis. Ceux-ci avaient été disciples des premiers : or, les incrédules conviennent qu'ils ont connu et reçu nos quatre Evangiles ; mais ils n'ont pu les tenir que de leurs maîtres ; ils n'ont pu puiser que chez leurs maîtres la profonde vénération qu'ils ont eue pour ces monuments qui sont, suivant l'expression de l'un d'eux [1], le fondement et la colonne de notre foi.

» Depuis saint Justin jusqu'à Clément d'Alexandrie, les Pères
» ont cité indifféremment les Evangiles canoniques et les apo-
» cryphes. »

Entre saint Justin et Clément, il ne nous reste que quelques ouvrages de Tatien, de Théophile d'Antioche, de saint Irénée, d'Athénagore, d'Hermas, auxquels on peut joindre Tertullien, contemporain de Clément.

Nous avons vu que tous ces auteurs ont cité nos Livres sacrés du nouveau Testament. Mais dans Tatien, Théophile d'Antioche et Hermas, on ne trouve pas une seule citation de livres apocryphes. Les incrédules en chercheront-ils dans saint Irénée, que nous avons vu déclarer positivement qu'il n'y a que nos quatre Evangiles qui soient véritables? Sera-ce dans Athénagore? Nous convenons que dans son apologie il se trouve une citation d'un livre apocryphe ; mais il ne la donne pas pour écriture canonique ; il l'appelle tout simplement « une écriture quelconque [2], » et il se garde bien de l'assimiler aux textes sacrés. Sera-ce dans Tertullien, qui établit si fortement l'autorité des quatre Evangiles reçus [3]? Il reste donc démontré que cette dernière assertion des incrédules est aussi absurde que hardie. Il n'y a de vrai que ce

[1] Saint Irénée, *contr. Hæres.*, lib. V, cap. II. — [2] Athénagore, *Legat. pro Christianis*, 32. — [3] *Contra Marcion.*, lib. IV et V.

qu'ils ajoutent, que depuis Clément d'Alexandrie nos quatre Evangiles ont éclipsé absolument les autres, vérité qui n'est pas moins évidente pour les temps qui ont précédé ce saint docteur que pour ceux qui l'ont suivi.

Veut-on une nouvelle preuve de la différence que l'on mettait, dans ces anciens temps, entre nos Evangiles et les apocryphes; on la trouve dans un fait rapporté par Eusèbe [1]. Saint Sérapion, évêque d'Antioche, contemporain de Tertullien et de saint Clément, avait permis aux fidèles de la ville de Rossa la lecture d'un Evangile attribué à saint Pierre, le croyant exempt d'erreurs. Mais, ayant parcouru cet ouvrage, il reconnut qu'il avait été trompé; aussitôt il avertit, par un écrit pastoral, ses diocésains de se prémunir contre le danger. Il leur déclare qu'il reçoit Pierre et les autres Apôtres comme Jésus-Christ lui-même; mais que, quant aux écrits faussement intitulés de leurs noms, il les répudie, « comme ne les ayant pas reçus des anciens. »

On distinguait donc, alors comme à présent, les Livres sacrés d'avec les apocryphes, par la tradition des anciens (*a*).

(*a*) Nous allons plus loin, et nous disons que la distinction qui a toujours était faite entre les Evangiles apocryphes et les quatre Evangiles canoniques, loin de nuire à l'authenticité de ces derniers, en est la consécration éclatante. La coexistence seule de nos quatre Evangiles, dit M. Wallon (*Op. cit.*, p. 61 suiv.), prouve qu'ils sont du temps et des auteurs auxquels ils sont attribués. En effet, les quatre Evangiles ont-ils été publiés tous à la fois, ou l'un après l'autre? Tous à la fois, nul ne le pensera. Pourquoi quatre? Pourquoi tout particulièrement les trois premiers avec leurs différences et leurs ressemblances aussi inexplicables ici que leurs différences? L'un après l'autre? Mais, l'un admis, on ne conçoit pas que les autres l'aient pu être : en tant que semblables, ils devenaient inutiles; en tant que différents, dangereux. Ici, nous pouvons prendre les armes mêmes de nos adversaires pour les combattre. Il y a, dites-vous, dans les Evangiles, des divergences flagrantes et de temps et de lieu; des faits que l'un raconte, un autre les ignore ou les range dans un ordre différent; on y trouve même des contradictions qui frappent dès le premier regard, par exemple dans les généalogies de saint Matthieu et de saint Luc. Pourtant, ils ont été admis, quoique paraissant se contredire, tandis que les Evangiles apocryphes, dont la curiosité populaire devait, ce semble, accueillir avec faveur les inven-

[1] *Histor. eccles.*, lib. VI, cap. XII.

Après avoir réfuté l'objection des incrédules tirée des livres apocryphes, qu'ils ont répétée dans tant de productions différentes et avec tant de confiance, il nous reste à en résoudre une qui n'est pas étrangère à la question de l'authenticité de nos Livres sacrés, quoiqu'elle attaque encore plus directement leur divinité.

« Le syle, disent-ils, est d'une platitude insupportable à des » hommes éclairés. On dit que c'est le Saint-Esprit qui a inspiré » ces livres, et ils sont écrits comme auraient pu les écrire, sans » son secours, les hommes ignorants et grossiers qui passent pour » en avoir été les auteurs. Une histoire profane composée dans » le même style ne serait lue par personne, et serait universel- » lement méprisée ; et cependant celle-ci serait d'un bien plus » grand intérêt pour le genre humain, si elle était vraie. On n'y » voit d'ailleurs nul ordre, nulle suite ; les faits, les enseignements » rapportés sans méthode, sont entassés confusément. Les ana- » chronismes y sont fréquents ; il suffit, pour les apercevoir, de » comparer entre eux les quatre évangélistes : celui-ci place dans » un temps ce que celui-là rapporte à un autre. On y trouve » aussi beaucoup d'obscurités. Enfin, il y a des contraditions qui » suffiraient pour les faire rejeter. »

Nous demandons d'abord comment des livres que l'on prétend écrits avec une platitude dégoûtante ont-ils pu produire la plus vaste révolution que l'univers ait vue, dans un siècle où les arts et les sciences étaient à leur plus haut période, comme nous aurons lieu de le remarquer? Qu'on nous explique comment des livres pour lesquels on affecte tant de mépris, ont pu persuader et instruire plus de monde que n'ont jamais pu faire les orateurs et les philosophes avec toute la pompe et le brillant de leurs discours? Si les prédications des Apôtres, suivant l'expression de

tions naïves et souvent gracieuses, ont été rejetés. Comment expliquer le rejet de ceux-ci et l'admission des premiers? Il n'y a qu'une seule réponse possible : pour que des récits aussi divers, et en apparence aussi contradictoires que nos Evangiles, aient pu paraître l'un après l'autre et se faire recevoir en même temps, il faut qu'ils n'aient pu être rejetés, il faut qu'ils aient paru avec la marque de l'autorité d'où ils dérivent, c'est-à-dire qu'ils soient du temps des Apôtres et de ceux à qui on les rapporte (A. Crampon, *Les quatre Evangiles*, p. 7-8).

saint Paul [1], ne sont pas appuyées sur les discours persuasifs de la sagesse humaine, la force divine s'y manifeste avec éclat; » et croit-on que si le même saint Paul eût ambitionné la gloire de l'éloquence, il n'eût pas pu l'atteindre? Qu'on lise son discours devant l'Aréopage d'Athènes, où il s'élève à la hauteur des génies auxquels il parle, et l'on verra que c'est volontairement qu'il se rabaisse ailleurs à la portée des hommes auxquels il s'adresse. Le but des ministres de l'Evangile était d'instruire le genre humain entier, le peuple comme les grands, les ignorants comme les savants, les enfants comme les personnes âgées; ils ont donc dû employer un langage qui pût être entendu de tous les hommes, de quelque état, de quelque classe qu'ils fussent. Ils ont dû écrire et prêcher avec simplicité; mais certes ils ne l'ont pas fait avec platitude. Au contraire, la simplicité de leurs écrits présente un caractère de grandeur que l'on chercherait en vain dans aucun ouvrage profane. Leur morale, de l'aveu même des incrédules, est la plus sublime qui ait jamais été proposée. Les faits qu'ils racontent sont les plus merveilleux dont le monde ait entendu parler. Peut-on n'être pas frappé de la majestueuse simplicité avec laquelle toutes ces choses admirables sont rapportées? Jésus étend sa main et touche un lépreux, en disant : « Je le veux, sois guéri; » et au même temps la lèpre disparaît. « Jeune homme, dit-il à un mort que l'on portait en terre, lève-toi, je te le commande; » et le mort se lève et commence à parler. Saint Pierre entrant dans le temple de Jérusalem avec saint Jean dit à un boiteux de naissance qui leur demandait l'aumône : « Je n'ai ni or ni argent; mais ce que j'ai, je te le donne : au nom de Jésus-Christ, lève-toi et marche. » Il le prend par la main, et aussitôt les jambes et les pieds de cet homme se raffermissent. Toute l'histoire évangélique est écrite de la même manière.

« On n'y voit d'ailleurs aucun ordre, aucune suite. »

L'objet des auteurs des Livres sacrés du nouveau Testament a été uniquement de prouver la mission divine de Jésus-Christ, et de faire connaître sa doctrine. Ils ont rapporté les faits et les préceptes selon qu'ils se sont présentés à leur souvenir, sans rechercher l'ordre historique des temps où ils ont été opérés ou

[1] I *Cor.* II, 4.

dictés. Ils se sont mis fort peu en peine d'en indiquer les dates, lesquelles en général sont fort inutiles pour l'édification, et cette seule réflexion les justifie des reproches d'anachronismes, qui ne peuvent exister où il n'y a réellement point d'indication de date (*a*).

« On y trouve beaucoup d'obscurités. »

Ce n'est pas le style qu'on accusera d'être obscur, puisqu'il est très-clair. Ce ne sont pas non plus les faits ; ils sont rapportés avec simplicité, netteté et précision. Ce reproche ne peut tomber sur les préceptes ; ils sont exposés de manière qu'il n'y a personne qui ne les comprenne parfaitement. Il n'y a donc que quelques circonstances particulières que l'on a de la peine à entendre ; mais ce très-petit nombre d'obscurités tient uniquement à l'éloignement où nous sommes des temps et des lieux où les faits se sont passés, à l'ignorance des mœurs, des usages, du langage des anciens Juifs, etc.

« Il y a des contradictions. »

Il y a bien longtemps que les incrédules font tous leurs efforts pour en chercher et en découvrir, mais ils n'ont pu en relever une seule. Nous le démontrerons en détail sur tous les articles qu'ils ont allégués, comme nous l'avons déjà fait à l'égard de l'ancien Testament.

« Les apologistes du christianisme, suivant Fréret, se sont
» imaginé avoir suffisamment prouvé l'authenticité des Evan-
» giles, en tâchant de faire voir qu'il n'est pas possible de sup-
» poser des livres de cette nature. »

Nous avons déjà remarqué qu'il est absolument faux que la vérité du christianisme dépende de la question critique de l'au-

(*a*) Telle est la véritable idée que l'on doit se faire des Evangiles. La critique et l'exégèse modernes auraient évité beaucoup d'écarts, si elles n'eussent pas oublié ce que savaient déjà les Pères du II[e] siècle, savoir que ces saints livres ne sont pas des histoires proprement dites, des biographies dans le sens rigoureux du mot, mais qu'ils sont surtout la rédaction écrite de ce que les Apôtres avaient attesté comme parole de Jésus-Christ et proposé comme objet de foi touchant sa personne, ou, si l'on veut, la prédication même des Apôtres fixée par écrit et présentée sous une forme historique. Voy. notre ouvrage intitulé : *Les quatre Evangiles,* etc., p. 5 et 6.

thenticité des Evangiles. Les défenseurs de cette religion ne se sont pas bornés à prouver cette authenticité ; ils ont démontré, outre cela, que les faits racontés dans les Evangiles n'ont pas pu être supposés ou faussement inventés, soit par la nature même de ces faits, qui étaient publics et faciles à vérifier ou à démentir, soit par le caractère et la conduite de ceux qui les ont publiés, et qui n'ont pu avoir aucun motif d'en imposer, soit enfin par la multitude des monuments et des écrits qui attestent ces faits ou qui les supposent. Fréret ne touche point à cette preuve du christianisme, qui est démonstrative ; il aime mieux s'attacher à des questions de critique, parce qu'elles donnent lieu à quelques difficultés qui sont plus propres à séduire des esprits superficiels et peu éclairés.

Mais, laissant de côté ces réflexions, ne sommes-nous pas fondés à demander si, en prouvant évidemment qu'il a été impossible de supposer les livres du nouveau Testament, l'authenticité de ces mêmes livres n'est pas, par cela même, clairement démontrée ? Un esprit raisonnable peut-il se refuser à cette preuve ?

D'un autre côté, cette multitude de preuves que nous avons apportées de l'authenticité du nouveau Testament se réduisent-elles à faire voir qu'il n'a pas été possible de supposer les livres qui le composent ?

Nous convenons qu'on a négligé de discuter cette question, lorsque cela était fort inutile. On n'a pas défendu l'authenticité des Livres saints, lorsque personne ne la contestait ; mais, dès que les ennemis de la foi l'ont combattue, elle a été prouvée victorieusement. Les apologistes du christianisme, qui l'ont défendu contre les païens, n'ont point cherché à établir que les Livres sacrés du nouveau Testament étaient des auteurs dont ils portaient les noms, parce que leurs adversaires ne révoquaient point en doute cette vérité. Ils se contentaient de répondre aux difficultés, aux calomnies qu'on alléguait contre le christianisme.

Ils ne laissaient aucune objection sans réponse. Ils citaient les Evangiles aux païens : l'auraient-ils fait, si ceux-ci n'en avaient pas cru l'authenticité ?

Il en est de même des Pères qui ont défendu la foi catholique contre les hérétiques. Ces derniers rejetaient, il est vrai, l'autorité de plusieurs livres canoniques ; ils les corrompaient, les alté-

raient en les adaptant à leurs erreurs ; mais ils ne niaient point leur authenticité ; ils la supposaient au contraire, puisqu'ils accusaient ces auteurs d'y avoir mis des erreurs. Ce ne fut qu'au quatrième siècle que les manichéens attaquèrent l'authenticité du nouveau Testament, et prétendirent lui substituer un autre Evangile ; mais alors les Pères la défendirent et la prouvèrent par des arguments auxquels on n'a rien pu répliquer de raisonnable [1].

« *On prétend, disent encore les incrédules*, prouver l'authen-
» ticité du nouveau Testament parce qu'il a été reçu universelle-
» ment dès les premiers siècles de l'Eglise. Mais le fait n'est pas
» exact. On voit, par les écrits de plusieurs des Pères, que pen-
» dant longtemps quelques-uns des livres du nouveau Testament
» n'ont pas été reçus, et qu'on ne les croyait pas des auteurs
» dont ils portent les noms. Ce n'est qu'après un assez long temps
» qu'on a fini par regarder comme canoniques des livres dont
» l'autorité n'avait pas été jusque-là reconnue. Est-ce là ce qui
» peut fonder une certitude ? On dit que ce fut le concile de Nicée
» qui fit le triage des livres canoniques, entre la multitude de
» ceux qui circulaient parmi les fidèles. Ce fut, à ce qu'on ra-
» conte, un miracle qui décida de ce choix. A la prière des
» évêques, les livres inspirés allèrent d'eux-mêmes se placer sur
» un autel ; c'est un des faits les plus avérés de l'histoire ecclé-
» siastique. Il n'y avait donc pas, à cette époque, de livre uni-
» versellement avoué. Voilà donc sur quoi repose toute la foi
» des chrétiens. N'est-ce pas d'ailleurs évidemment un cercle
» vicieux, de fonder l'authenticité du nouveau Testament sur
» l'autorité de l'Eglise, laquelle elle-même n'est fondée que sur
» le nouveau Testament. »

Il est vrai que, dans les premiers siècles, il y a eu des doutes sur l'authenticité de quelques-uns des livres du nouveau Testament ; mais les quatre Evangiles, les Actes des Apôtres, les treize premières Epîtres de saint Paul, la première de saint Pierre et la première de saint Jean, ont été, de tout temps, reconnus de tout le monde, universellement, sans exception, sans aucune

[1] S. Augustin, *contra Faust.*, lib. X, cap. v ; lib. XXVIII, cap. II ; lib. XXXII, cap. XXI ; lib. XXXIII, cap. VI.

difficulté : et nous défions les incrédules de citer un seul écrivain des premiers temps qui ait fait mention du plus léger doute sur ce point. Il est donc faux qu'à l'époque du concile de Nicée aucun livre n'était universellement avoué. Les doutes qu'on a pu avoir sur l'authenticité de quelques-uns de ces livres n'ébranlent, en aucune façon, la certitude de l'authenticité des autres. On n'est donc pas autorisé à demander : « Est-ce là ce qui peut fonder une certitude ? » Pesons le raisonnement des incrédules : Les premiers chrétiens ont douté de l'authenticité de quelques-uns des Livres sacrés : donc l'authenticité de tous est douteuse. Nous disons au contraire : c'est parce qu'on a eu des scrupules sur quelques-uns de ces livres, que nous n'en devons point avoir sur ceux qui ont toujours été reconnus authentiques ; cette hésitation à recevoir les premiers est une démonstration complète qu'on sentait l'importance de leur admission, qu'on y procédait avec beaucoup de maturité, et que ceux qui l'ont obtenue ne l'ont obtenue que parce que leur authenticité était au-dessus de toute contestation.

Et, en effet, l'histoire ecclésiastique des deux premiers siècles nous apprend qu'aucun livre n'était reçu pour sacré qu'après avoir subi l'examen le plus rigoureux ; on évaluait les degrés de vraisemblance ou de vérité que portait chacun de ces livres ; on n'admettait que ceux dont l'authenticité était démontrée ; on donnait le nom de douteux à ceux dont l'authenticité était équivoque ; enfin, l'on rejetait ceux où l'on découvrait quelques marques de supposition : pouvait-on procéder avec plus de circonspection et suivre une marche plus sûre pour l'admission des Livres sacrés ? Loin donc que ces doutes affaiblissent notre certitude de l'authenticité de ces livres, nous avons une raison de plus d'être persuadés que ce n'est qu'en grande connaissance de cause que l'Eglise les a placés dans son canon.

« Mais pourquoi a-t-on eu des doutes sur quelques-uns de ces » livres qui n'ont pas été reçus d'abord ? »

Il faut d'abord observer que le plus grand nombre des églises les a tous reçus dès le commencement. Eusèbe le dit expressément [1]. Mais la raison pour laquelle quelques-uns n'ont pas reçu

[1] *Histor. eccles.*, lib. III, cap. XIX.

partout, dès les commencements, le sceau de l'authenticité, c'est que ces livres (la seconde Epître de saint Pierre, la seconde et la troisième de saint Jean, celles de saint Jacques et de saint Jude, celle de saint Paul aux Hébreux et l'Apocalypse) ne furent pas adressés, comme les autres, à des Eglises particulières qui les auraient conservés avec soin, et qui en auraient produit les originaux, ainsi que le dit Tertullien. Mais ils furent adressés ou en général à tous les fidèles, ou à des particuliers peu connus; en sorte qu'il a fallu du temps pour s'assurer de leur authenticité. Il a fallu consulter les diverses églises, les comparer avec les autres livres canoniques, et il n'est point étonnant que dans cet intervalle on soit resté en suspens.

« Ce fut le concile de Nicée qui fit le triage des livres canoni-
» ques [1]; parmi une cinquantaine qui existaient pour lors, il en
» choisit seulement quatre, et rejeta les autres; ce fut, dit-on,
» un miracle, » etc.

Nos adversaires seraient bien embarrassés si on leur demandait de prouver qu'au temps du concile de Nicée il y avait déjà une cinquantaine d'Evangiles. D'un autre côté, pour faire des objections au moins spécieuses, ils devraient s'accorder entre eux. L'historien critique assure, sur la parole de Dodwel [2], que le canon ou recueil des écrits du nouveau Testament ne fut formé que sous le règne de Trajan ou d'Adrien. Plus loin, il dit que ce fut au concile de Nicée, ou deux cents ans après Adrien. Bolingbroke l'attribue au concile de Laodicée; un autre soutient que ce fut au troisième siècle; enfin plusieurs ont décidé que ce fut au concile de Trente [3]. Selon l'un, les livres inspirés allèrent se placer d'eux-mêmes sur un autel; selon un autre, ce furent les livres apocryphes qui tombèrent sous l'autel; un troisième nous apprend [4] que cet autel était préparé artificieusement, etc.

Ce prétendu fait si bien avéré est tiré d'un livre intitulé *Libellus synodicus*, écrit au plus tôt dans le neuvième siècle, 500 ans après le concile de Nicée, par un auteur inconnu,

[1] *Hist. critique de Jésus-Christ,* préface, p. 17, 20, 22. — [2] *Ibid.* p. 15. — [3] *Examen important,* ch. XXXI, p. 181. *Questions sur l'Encyclopédie,* art. *Athéisme* et *Concile.* — [4] *Troisième lettre à Sophie,* p. 45.

ignorant, visionnaire; c'est un ouvrage plein d'erreurs, de minuties, d'anachronismes, de fables; méprisé par tous les critiques [1]; dont jamais personne n'a fait aucun usage. Les Pères qui composaient l'auguste assemblée de Nicée n'ont pas eu besoin d'un miracle pour déterminer les véritables livres canoniques; ils avaient une règle certaine pour guider leur décision, la tradition des siècles précédents, et le témoignage des Eglises apostoliques. Dans les canons des Apôtres recueillis sur la fin du second siècle, et suivis par les Pères de Nicée, il y a un catalogue des Livres saints, conforme à celui de ce concile.

« Quand le concile aurait eu une règle certaine pour se guider » dans sa décision [2], il s'agit d'un fait, et un concile ne peut » être infaillible sur les faits; la foi des chrétiens, fondée sur » une pareille décision, ne peut être inébranlable; c'est une » autorité purement humaine, à proprement parler. C'est Constantin qui lui a donné toute sa force, et qui a obligé tout le » monde à recevoir, comme inspirés, les quatre Evangiles. »

La certitude morale, poussée au plus haut degré de notoriété, n'est pas plus faillible dans un concile qu'ailleurs, et pour fonder notre foi, nous n'avons pas besoin d'une certitude plus grande que celle sur laquelle portent notre vie, notre fortune, nos intérêts les plus chers, nos devoirs même naturels.

Nous sommes bien éloignés de refuser au concile de Nicée une assistance surnaturelle; mais nous soutenons que quand son autorité aurait été purement humaine, ce qui est faux, l'objection de nos adversaires serait encore absurde.

S'ils étaient mieux instruits, ils n'attribueraient pas à Constantin plus de pouvoir qu'il en avait. Cet empereur ne put forcer à l'obéissance les ariens, qui étaient ses sujets, et l'on prétend qu'il ait fait recevoir les Evangiles dans tout le monde chrétien, dans des régions éloignées qui n'étaient pas soumises à sa domination!

« N'est-ce pas évidemment un cercle vicieux de fonder l'au- » thenticité du nouveau Testament sur l'autorité de l'Eglise, » laquelle elle-même n'est fondée que sur le nouveau Testa- » ment? »

[1] Harduini *Collectio Conciliorum*, tom. V, ad calcem. — [2] *Histoire critique de Jésus-Christ*, ibid.

Quand nous prouvons la divinité du christianisme contre les incrédules qui nient l'authenticité de tout le nouveau Testament, nous n'employons point les décisions de l'Eglise, dont ils ne reconnaissent point l'autorité, et dont ils ne font aucun cas. Mais lorsque nous parlons à des chrétiens qui reconnaissent l'authenticité et l'autorité du plus grand nombre de ces livres, et qui en rejettent seulement quelques-uns, nous nous servons de ceux qu'ils reçoivent, pour leur prouver qu'ils doivent admettre les autres. Nous leur faisons voir dans les livres auxquels ils se soumettent l'infaillibilité de l'Eglise établie. Nous leur prouvons ensuite que l'Eglise n'est pas moins infaillible sur l'authenticité des livres inspirés que sur leur sens. Nous en concluons que les chrétiens doivent se soumettre à ce que l'Eglise décide sur l'un comme sur l'autre objet. Nous partons du principe reconnu de l'authenticité du plus grand nombre des livres du nouveau Testament, pour établir l'autorité infaillible de l'Eglise, et cette autorité infaillible démontrée une fois, nous prouvons l'authenticité des autres livres dont on veut douter. C'est une suite de principes et de conséquences où il ne peut y avoir un cercle vicieux *(a)*.

(*a*) Cette vérité importante est solidement établie par M[gr] Meignan (*Op. cit.*, p. 122-166), auquel nous empruntons seulement quelques lignes :

« Les écrits du Nouveau Testament ne sont point l'acte constituant de l'Eglise. Les Evangiles apparaissent relativement tard. Il y avait longtemps que les disciples de Jésus-Christ récitaient le *Pater*, lorsque ce divin formulaire fut écrit ; il y avait longtemps que les Apôtres baptisaient « au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit, » quand ces paroles sacramentelles furent déposées dans un livre ; il y avait longtemps que les hommes apostoliques prêchaient et gouvernaient au nom du Christ, que l'Eglise, en un mot, était constituée, lorsque nos Evangiles furent rédigés et publiés. Ceux-ci n'ont vu le jour que vingt, trente et soixante ans après l'ascension du Seigneur. Bien des chrétiens sont donc morts dans la foi parfaite, dans l'Eglise catholique complète, sans les avoir connus. Non-seulement une foule d'Eglises vécurent longtemps sans les posséder, parce qu'ils n'existaient pas encore, mais quelques-unes même ne les acquirent que tard après leur publication. La mémoire des événements était si récente, et la tradition des familles

Nous avons fait voir qu'il n'y a aucun temps où la supposition du nouveau Testament ait été possible. « Mais, disent les incré-
» dules, il est possible que dans la confusion qui suivit la ruine
» de Jérusalem, quelques chrétiens aient composé les livres que
» nous avons, en les attribuant aux Apôtres. On connaît les
» fraudes pieuses qui ont eu lieu de tout temps dans le christia-
» nisme, de la part des docteurs de l'Eglise, et spécialement
» dans les premiers temps. Les chrétiens ajoutaient alors foi à
» des livres pleins de rêveries, tels que le *Pasteur d'Hermas*,
» l'*Evangile de l'enfance*, etc. Les quatre Evangélistes n'ont com-
» mencé à être connus que sous Trajan, ou même sous Adrien.
» Jusqu'alors, ces livres étaient restés cachés dans les archives
» des églises et entre les mains des prêtres, qui en disposaient à

chrétiennes si bien établie, qu'on ne sentait pas encore le besoin d'un mémorial authentique...

» Que dit l'Eglise elle-même de son origine, de ses lois, de son histoire et de tout ce qui la constitue ? Elle déclare qu'elle a été fondée, non par un livre, mais par le Christ, il y a huit siècles. Et, en effet, la succession des évêques et une multitude de monuments écrits, quand même on n'interrogerait ces derniers qu'à titre de documents *anonymes*, confirment son témoignage. Cette base historique et monumentale est plus solide et plus large que celle que fournit un livre. C'est la société chrétienne s'affirmant elle-même depuis Tibère jusqu'au XIXe siècle ; c'est l'Eglise catholique naissant, grandissant, souffrant, combattant, régénérant l'individu, la famille, l'Etat, les lois, les mœurs, pendant une durée que ne connurent jamais les plus puissants empires de la terre.

» La divine origine de cette immense société qu'on appelle l'Eglise catholique se prouve donc indépendamment du Nouveau Testament. Quand même les livres canoniques n'existeraient pas, l'Eglise n'en serait pas moins évidemment divine. L'accomplissement des prophéties de l'Ancien Testament prouverait cette origine divine. La vie merveilleuse du Christ et sa résurrection constatées par la voix de la primitive Eglise toute entière, affirmées aux âges apostoliques par toute la littérature chrétienne et par le fait même de cette société ; le triomphe du christianisme plus fort que ses persécuteurs ; sa beauté, sa grandeur morale, sa conservation malgré les efforts de l'hérésie et de l'incrédulité, toutes ces choses ne prouvent-elles pas la divine origine de la société chrétienne, naissant, se conservant, se développant au milieu d'innombrables causes de mort et de ruine ? »

» leur gré. On avait grand soin de les soustraire aux regards de » ceux qui n'étaient pas initiés aux mystères de la religion ; et » l'on voit les chrétiens qui livraient ces livres aux païens, » appelés *Traditeurs*, » etc.

Nous avons déjà réfuté presque toutes les parties de cette objection. Nous rappellerons à nos lecteurs que nous avons établi et prouvé que la plus grande partie du nouveau Testament avait été écrite avant la ruine de Jérusalem ; nous ferons observer aux incrédules que saint Jean vivait encore lorsque Trajan fut appelé à l'empire ; qu'il n'a écrit son Evangile que sur la fin de sa vie ; que saint Polycarpe, son disciple, a souffert le martyre 28 ans après la mort d'Adrien. Est-il surprenant qu'on n'ait point cité l'Evangile de saint Jean avant qu'il fût composé ?

On nous parle de fraudes pieuses faites au commencement du christianisme, et on les met hardiment sur le compte des docteurs de la primitive Eglise ; mais sur quel fondement ? Il y a eu, dit-on, de faux ouvrages publiés dans ce temps-là : donc les Pères de l'Eglise ont été des faussaires. Sans nous arrêter à l'absurdité de cette conséquence, nous produisons des preuves du contraire. Tertullien rapporte [1], et saint Jérôme après lui [2], qu'un prêtre d'Asie ayant écrit les *Actes de saint Paul et de sainte Thècle* (ouvrage fabuleux), et ayant avoué qu'il l'avait fait par amour pour saint Paul, fut déposé. Le livre d'Hermas renferme plusieurs choses que nous n'entendons pas. C'est un ouvrage de morale, qui a été cité comme propre à instruire, mais non comme une écriture divine ; il n'est ni méprisable, ni faux, ni supposé. Quant à l'*Evangile de l'enfance*, il n'y a pas un seul auteur qui dise qu'il ait été en recommandation auprès de quelques chrétiens. Enfin, il est faux que dans les premiers siècles les livres sacrés soient restés cachés dans les archives des Eglises. Nous avons prouvé qu'ils ont toujours été très-publics [3]. Ce ne fut qu'au troisième siècle que, pour détruire le christianisme, les empereurs romains imaginèrent de supprimer les Livres saints, et ce fut alors qu'on prit le parti de les cacher, et que l'on punit les traditeurs, c'est-à-dire ceux qui eurent la faiblesse de les livrer.

[1] *De Baptismo*, cap. XVII. — [2] *De Scriptoribus eccles.*, in Lucam. — [3] Tertullien, *Apolog.*, cap. XXXI.

La dernière objection des incrédules contre l'authenticité des Evangiles, est qu'ils renferment un anachronisme manifeste : « Jésus-Christ y annonce aux Juifs que tout le sang innocent » répandu sur la terre, depuis celui d'Abel jusqu'à celui de Za» charie, fils de Barachie, qu'ils ont immolé entre le temple et » l'autel, retombera sur eux. Or, ce Zacharie, fils de Barachie, » fut égorgé dans le temple par la faction des zélés, pendant la » guerre des Juifs contre les Romains, ainsi que nous l'apprenons » de Josèphe [1]. Voilà donc une preuve évidente que les Evan» giles de saint Matthieu et de saint Luc ont été écrits après la » destruction de Jérusalem, » etc.

Jésus-Christ parle d'un Zacharie, fils de Barachie, massacré entre le temple et l'autel ; Josèphe fait mention d'un Zacharie, fils de Baruch, égorgé dans le temple. Il faudrait prouver que ces deux Zacharie ont été le même personnage. On voit dans les Livres saints plusieurs Zacharie ; on y voit aussi plusieurs Barachie. Que ce soit de l'un des Zacharie connus par le texte sacré, ou de quelqu'autre qui nous soit absolument inconnu que Jésus-Christ ait parlé ; que saint Jérôme, ou les autres commentateurs aient rencontré juste dans leurs conjectures, c'est ce qui nous est absolument indifférent. Il suffit qu'il ait pu y avoir avant Jésus-Christ un Zacharie, fils de Barachie, tué entre le temple et l'autel, pour réduire à rien une objection qui n'est fondée que sur l'ignorance d'un fait particulier dont Jésus-Christ avait une pleine connaissance. Les incrédules diront-ils qu'il ne pouvait pas connaître sur l'histoire des Juifs des choses qui ne sont pas parvenues jusques à nous (*a*) ?

Après avoir établi l'authenticité des Evangiles et des autres livres du nouveau Testament, il nous reste à prouver celle de l'Apocalypse, dont on a eu quelques doutes dans les premiers siècles. Ce fut principalement Papias, évêque d'Hiéraple, qui y donna lieu, en distinguant deux personnages du premier siècle

(*a*) Il est probable qu'il s'agit de Zacharie, tué dans le temple par le roi Joas (II *Paral.* XIV). Son père, appelée ici Barachie, est nommé Joiadas dans les Paralipomènes ; mais on sait que les Juifs portaient souvent deux noms différents.

[1] *Bell. Jud.* IV, v, 4.

qui portèrent le nom de Jean, et qui moururent tous deux à Ephèse, où l'on montrait leur tombeau ; l'un fut l'apôtre, l'autre un prêtre de l'Eglise d'Ephèse. Eusèbe, qui d'abord laisse indécis [1] lequel des deux est l'auteur de l'Apocalypse, s'explique nettement dans sa *Chronique*. Il dit expressément qu'en l'an 96 de Jésus-Christ, « l'apôtre saint Jean, rélégué à Patmos, eut la révélation qu'il a consignée dans l'Apocalypse, et que saint Irénée a commentée. » Cet illustre martyr de la fin du second siècle, et saint Justin, plus ancien encore, lèvent le doute en disant, l'un et l'autre [2], que « l'Apocalypse est l'ouvrage de saint Jean apôtre. » Tel fut, dans le même temps, le sentiment de Théophile d'Antioche, de Méliton de Sardes [3], de Clément d'Alexandrie [4]. Il fut suivi dans le troisième par Origène, par Tertullien, par saint Cyprien, adopté par les Latins, au rapport de saint Jérôme [5]. Mais, du doute même de quelques écrivains du second siècle touchant l'auteur de l'Apocalypse, il résulte que ce livre existait dès la fin du premier, et cette époque seule suffit pour démontrer tout à la fois l'authenticité de ce livre et sa divinité. En effet, quel autre qu'un prophète ou un apôtre éclairé de l'esprit de Dieu a pu percer dans le sombre avenir, et y apercevoir les révolutions impénétrables à toute la sagacité humaine qui, depuis le commencement du second siècle jusqu'à la fin du septième, ont changé la face de l'univers ?

Du centre d'un nuage obscur formé à dessein par des emblèmes mystérieux, pour cacher à l'empire persécuteur sa destinée, jusqu'à ce qu'elle fût accomplie, par des raisons de lumière qui consolèrent et soutinrent les fidèles au milieu des persécutions, l'œil attentif y aperçoit la dispersion des Juifs incrédules, exterminés de la Terre promise [6] ; l'invasion des Parthes sur les terres des Romains [7] ; les persécutions que ceux-ci ont fait souffrir à l'Eglise, et spécialement celle de Dioclétien [8]. Afin qu'on ne pût pas s'y tromper, le prophète a marqué en termes précis la défense que cet empereur fit effectivement « de vendre ou d'acheter sans

[1] *Histor. eccles.*, lib. III, cap. XXVIII, et lib. IV, cap. XXXIX. — [2] Irénée, *adv. Hæres.*, lib. V; Justin, *Dialog. cum Tryph.* — [3] Dans Eusèbe. — [4] *Pædag.*, lib. II. *Epist.* 13. — [5] Epist. *ad Dardan.* — [6] *Apoc.* VI-VIII. — [7] *Ibid.* IX, 14. — [8] *Ibid.* XI et XII.

avoir offert de l'encens aux idoles [1] ; » la nécessité de prendre des certificats d'idolâtrie pour mettre ses biens et sa vie à couvert. Il a fixé le nombre de ses collègues dans cette persécution. « Cinq d'entre eux ont péri, » dit l'écrivain sacré, fixant ses regards sur l'instant où l'empire devint chrétien [2]. Ces cinq sont Dioclétien, Maximien Hercule, Maximien Galère, Maxence et Maximin Daïa. « Un reste encore ; » c'était Licinius, qui recommença la persécution, et fut vaincu par Constantin ; « et le septième n'est pas encore venu. » C'était Julien l'Apostat. Le Prophète l'avait caractérisé par son hypocrisie, en lui donnant « deux cornes semblables à celles de l'agneau, » par son attachement à la magie, et surtout par son nom d'*Apostat*, qui en grec donne exactement le nombre de 666 [3]. Rome ne l'est pas moins par ses sept montagnes, par son habit de pourpre, par la coupe adultère présentée à tous les rois. Sa ruine était marquée [4]. Les ministres de sa destruction sont désignés, ce sont les rois barbares « qui lui avaient prêté leur puissance, » et qui ensuite la dépouillent, la pillent et finissent par la brûler. La cause de son châtiment est exprimée, c'est parce qu'elle « s'est enivrée du sang des martyrs de Jésus, » etc. A ces traits et à tant d'autres que nous pourrions ajouter, qui ne reconnaîtra un apôtre investi des rayons de la lumière éternelle, à laquelle tous les âges sont également présents ?

Que prétendent donc les incrédules, lorsque, balbutiant sur des matières qu'ils n'entendent pas, ils citent au hasard saint Paul, saint Pierre qu'ils tronquent, saint Jude, comme s'ils avaient enseigné que la fin du monde, les nouveaux cieux et la nouvelle terre devaient se manifester de leur vivant, tandis qu'il n'y a rien de semblable dans leurs écrits ? Ces Apôtres ont annoncé le second avènement du Messie, de la même manière que l'a fait saint Jean au commencement de son Apocalypse : « Le voici qui vient sur les nues ; tout œil le verra, même ceux qui l'ont percé de coups, et toutes les nations se désoleront à son aspect. » Cet apôtre, qui a marqué toutes les destinées de l'empire romain tant de siècles avant l'événement, imaginait-il

[1] *Ibid.* XIII, 11, 17, 18 ; XVII, 9, al. — [2] *Ibid.* XIII, 12 et 13 ; XVII, 12 suiv. — [3] Voyez *Essai sur l'Apocalypse,* tom. I. — [4] *Apoc.* XVIII.

que la fin du monde arriverait dans le siècle de Tibère? Les docteurs des premiers siècles qui étudiaient, qui commentaient l'Apocalyse, pensaient-ils que tant d'événements successifs, et la fin du monde qui devait les terminer, dussent arriver de leurs jours ?

Nous n'entrerons pas dans le détail des preuves qui constatent l'authenticité de quelques autres livres qui n'ont pas d'abord été universellement reçus : la seconde Epître de saint Pierre, la seconde et la troisième de saint Jean, celles de saint Jacques et de saint Jude. Nous convenons que ces livres n'ont été reçus dans le canon qu'après de longues recherches qui ont enfin dissipé les soupçons que l'on avait conçus sur leur origine. On croyait avec raison, dans les premiers siècles, qu'il y avait moins d'inconvénient à rejeter un écrit véritable, qu'à recevoir un ouvrage supposé; l'enseignement de l'Eglise et la tradition auraient suppléé, dans le premier cas, à ce que l'on aurait perdu du côté de l'Ecriture; mais, dans le second cas, il n'y aurait point eu de remède contre une erreur qui se serait introduite à la faveur du nom de quelqu'un des Apôtres. Ce n'était pas même assez qu'un livre ne renfermât rien de contraire à la doctrine catholique, il fallait que son authenticité fût scellée du témoignage de l'Eglise universelle ; c'est pour cela qu'il a fallu du temps pour s'assurer de la véritable origine des Livres sacrés qui n'avaient pas d'abord été généralement connus de tous les anciens. Les preuves particulières que nous pourrions alléguer sur chacun de ces livres dont on a douté pendant quelque temps, pourraient être utiles et nécessaires dans des controverses particulières, agitées entre les chrétiens de diverses communions; mais comme notre plan est uniquement d'établir la divinité de l'Ecriture contre les incrédules, nous n'entrerons point dans ces discussions étrangères, parce que ce qui est contenu dans ces livres n'ajoute rien aux autres ouvrages sacrés dont nous avons vengé l'authenticité contre toutes les attaques des ennemis communs du christianisme.

ARTICLE SECOND.

Intégrité du nouveau Testament.

Après avoir démontré, par des preuves multipliées et par la réfutation de toutes les objections des incrédules, que les livres du nouveau Testament sont incontestablement des auteurs dont ils portent les noms, il nous reste à établir que ces livres n'ont jamais souffert d'altération importante. Nous disons d'altération importante; car si les diverses éditions d'un livre imprimé en une seule langue ont des variantes, on doit s'attendre à en trouver beaucoup plus entre les manuscrits du nouveau Testament, traduit en tant de langues, et copié pendant tant de siècles par tant de mains différentes. On en peut juger par Térence, dont les ouvrages qui nous restent ne font pas un volume la moitié aussi considérable que le nouveau Testament. Le docteur Bentley n'a pas laissé de trouver vingt mille variantes entre quelques manuscrits de cet auteur [1].

Il aurait donc fallu, pour prévenir toute espèce de variantes dans les livres du nouveau Testament, n'employer pendant quatorze siècles que des copistes éclairés, exempts de négligences et de distractions, c'est-à-dire qu'il aurait fallu une perpétuité et universalité de miracles que la sagesse divine n'opère que lorsqu'ils sont nécessaires, et que l'on ne doit point attendre lorsqu'elle a pu, sans cette foule de merveilles, arriver à un but qu'elle s'est proposé.

Nous disons des miracles, parce que ce n'en est pas un moindre d'exempter un copiste de toute inattention et de toute méprise, soit dans les mots, soit dans les lettres, que de garantir l'auteur sacré de toute erreur dans le sens de ce qu'il écrit.

Nous disons miracles universels et perpétuels, parce qu'on transcrit ou l'on imprime les Livres saints dans toutes les parties du monde, qu'on les a copiés et qu'on les copiera dans tous les temps. Ainsi, dans ces millions d'exemplaires qu'on a transcrits

[1] Voyez la *Critique du discours de Collins sur la liberté de penser.*

ou qu'on imprimera à l'usage de toutes les nations, il aurait fallu et il faudrait que tous les écrivains, tous les imprimeurs, eussent été et fussent infaillibles et impeccables : infaillibles, pour ne se jamais tromper ; impeccables, pour ne vouloir jamais tromper.

Nous disons que la Providence divine peut, sans cette foule de merveilles, atteindre au but qu'elle s'est proposé *en nous donnant* l'Ecriture sainte. Quel est ce but ? de nous instruire pendant toute la suite des siècles. Que faut-il pour cela ? que le corps de cette divine Ecriture soit conservé dans tous les temps sans aucune altération un peu importante et *qui ne puisse* facilement être corrigée. Or, tel est l'ordre présent de la Providence divine. Dieu a voulu que les Livres saints fussent entre les mains des fidèles. Il a fallu pour cela qu'on en fit un grand nombre de copies. Ce grand nombre de copies est *précisément ce qui empêche qu'aucune altération un peu considérable ne* puisse se glisser dans l'Ecriture, qu'elle ne soit corrigée sur-le-champ. La faute qui se trouvera dans quelque exemplaire ne se rencontrera pas dans les autres, étant impossible que tous les copistes se soient trompés *sur le même endroit* ; ainsi le grand nombre de manuscrits qui occasionne cette multitude de variantes que les incrédules font tant valoir, en est en même temps le remède ; et voilà les pailles qu'ils jettent comme des colosses aux yeux des sots et des simples.

Quand on retrancherait du nouveau Testament tous les morceaux qui ne se trouvent pas dans tous les manuscrits, on n'en ôterait pas la cinquantième partie, ou plutôt on n'en ôterait rien du tout, puisque tous les faits et tous les dogmes essentiels à la foi chrétienne n'y resteraient pas moins établis.

Plus en effet on examine la chose de près, plus *on* est convaincu que comme des changements indifférents ont été inévitables, des altérations importantes ont été impossibles ; les unes échappent à l'attention, les autres la réveillent nécessairement.

Quand même les chrétiens n'auraient formé qu'une société peu nombreuse, concentrée dans un seul canton, nous soutenons que dans ce cas même un imposteur qui eût entrepris d'altérer le texte sacré aurait infailliblement échoué.

Si cet imposteur n'eût été qu'un particulier, il *n*'aurait pu exécuter son dessein sans enlever tous les exemplaires alors existants de l'Ecriture ; mais eût-il pu faire cet enlèvement ?

Si c'eût été un prince, un despote qui voulût faire la saisie, il n'eût certainement pas réussi. Lorsque l'empereur Maximien, au quatrième siècle, tenta le projet d'enlever aux chrétiens tous leurs Livres sacrés, il en trouva sans doute plusieurs assez faibles pour les livrer; mais, plus leur faiblesse accrut le danger, plus aussi tous les vrais fidèles se crurent obligés de tout hasarder et de tout souffrir pour sauver leur code, la règle de leurs mœurs, les lettres-patentes de leur immortalité.

Les Chinois ont des livres classiques qui contienent à la fois leur code civil, religieux et politique. L'empereur Tsin-Chi-Hoang, qui régnait 212 ans avant Jésus-Christ, voulut les abolir; mais en vain fut-il despote, en vain fut-il souverain pontife, on brava le pontificat et le despotisme, et il échoua dans son entreprise.

Quand nous supposerions même, si on veut, qu'un imposteur ou un souverain serait parvenu à se saisir de tous les exemplaires des Livres sacrés; quand nous supposerions qu'après y avoir fait les changements qu'il se proposait, il les répande dans le public, comment déguisera-t-il cette altération? comment effacera-t-il de tous les esprits la mémoire des événements et des dogmes que contenaient les premiers écrits, pour leur en substituer de tout différents? comment fera-t-il croire à tant de personnes qu'elles n'avaient point lu dans les écrits sacrés ce qu'elles y avaient lu, et qu'elles y avaient lu au contraire ce qu'elles n'y avaient jamais vu?

Enfin, si cette altération est impossible dans un seul pays, comment se serait-elle faite en plusieurs royaumes? Quand Maximien aurait réussi dans tout l'empire romain, eût-il réussi dans celui des Parthes; et manquer dans l'un des deux, n'était-ce pas manquer dans tous les deux à la fois?

Rien ne démontre mieux l'injustice de tous ces soupçons de falsification, que les frêles appuis dont on a tâché de les étayer.

Ajoutons que dans les premiers temps plusieurs hérétiques entreprirent, pour appuyer leurs erreurs, d'altérer en quelques endroits le nouveau Testament; mais leur tentative infructueuse nous fournit une nouvelle preuve de la pureté et de l'intégrité de nos Livres sacrés. Aussitôt qu'ils commencèrent à publier leurs exemplaires falsifiés, le cri de toute l'Eglise s'éleva contre eux. Les saints Pères leur reprochèrent avec force ces corruptions

qu'ils avaient faites des Livres saints, et les leur prouvèrent par l'antériorité des exemplaires catholiques sur les leurs, et par leur universalité [1]. Si on a donc tenté, dans les premiers siècles, d'altérer la pureté du texte du nouveau Testament, on ne l'a pas pu. La fraude a été découverte au moment où elle a été entreprise, et les exemplaires falsifiés ont disparu avec les hérésies qui leur avaient donné l'être. Les novateurs de ces derniers siècles n'ont pas eu plus de succès. Pour obscurcir la doctrine de l'Eglise sur la grâce, ils avaient imaginé de faire à Mons une nouvelle édition du nouveau Testament selon la Vulgate. Ils avaient altéré le texte de l'Evangile de saint Jean, chap. XVII, vers. 12, par le changement d'une seule conjonction ; mais le piége a été aussitôt découvert. L'Eglise universelle s'est élevée contre cette perfide innovation. Elle y a opposé toutes les éditions, tous les manuscrits, toutes les versions du texte sacré ; elle a conservé intact le précieux dépôt, et n'a pas souffert qu'on y portât aucune atteinte.

Dès le quatrième siècle, un évêque nommé Tryphillus avait cru devoir changer dans un sermon un mot de l'Ecriture qu'il ne trouvait pas assez relevé ; Spiridion, autre évêque renommé pour sa vertu, improuva hautement cette altération à la vue de tout le peuple [2].

Théodoret raconte [3] un fait qui lui était personnel. Le *Diatessaron* de Tatien, dont nous avons eu occasion de parler, était composé de passages des quatre évangélistes. Rien n'y avait été ajouté ; l'auteur avait seulement retranché ce qui était contraire à son hérésie ; ainsi le texte s'y trouvait, non dans son intégrité, mais dans sa pureté. Beaucoup de fidèles, ne s'apercevant pas de la fraude, le lisaient de bonne foi comme un abrégé des Evangiles. Théodoret trouva dans les paroisses de son diocèse plus de 200 exemplaires de cet ouvrage ; il les supprima avec soin, et y substitua les quatre Evangiles.

Saint Jérôme même fut accusé d'introduire des nouveautés, lorsqu'il entreprit une nouvelle traduction de l'Ecriture, et de

[1] Tertullien, *contra Marcion.*, lib. IV, cap. IV ; S. Augustin, *contra Faust.*, lib. XI, cap. II-IV. — [2] Sozomènes, *Histor. eccles.*, lib. I, cap. II. — [3] *Hæreticarum fabularum Compendium*, lib. X, cap. XX, de *Tatiano*.

vouloir altérer l'antique version des Septante. Tout cela fait voir avec quel zèle et avec quel soin on conservait, dans les premiers siècles comme de nos jours, le texte sacré dans toute sa pureté, et démontre qu'une altération un peu importante a toujours été impossible (*a*).

(*a*) Sur l'intégrité du texte de nos Evangiles, voyez notre ouvrage intitulé : *Les quatre Evangiles*, p. 9 suiv. On y lit, entre autres considérations :

1° Les premiers chrétiens sortaient la plupart du judaïsme. Or, on sait avec quel respect les Juifs conservaient les Ecritures ; ils en avaient compté tous les mots, toutes les lettres, et la moindre altération eût été à leurs yeux un horrible sacrilége. N'est-il pas naturel de supposer que, convertis à la religion chrétienne, ils eurent un respect au moins égal pour les écrits du Nouveau Testament ? Ces Evangiles, les premiers fidèles avaient ardemment désiré les posséder ; ils tenaient la place d'un Apôtre bien-aimé que son zèle et sa mission divine avaient emporté en d'autres lieux ; c'était un écho de sa prédication ; que dis-je ? c'était la parole de Jésus-Christ. Qui eût osé porter une main téméraire sur ces textes vénérés ?

2° Le premier but que l'on se proposa en faisant la collection des Evangiles — et des écrits apostoliques en général — fut leur usage public, officiel, dans les assemblées chrétiennes. Nous voyons, aux livres des Actes (XX, 7), que les fidèles se réunissaient le dimanche pour la célébration du sacrifice eucharistique, et, dans ces assemblées, on lisait des fragments des écrits de l'Ancien Testament. Mais, à mesure que les Evangiles se répandirent dans l'Eglise, ils furent employés, avec la même vénération et dans le même but, à côté des premiers ou alternativement avec eux. L'introduction de cette coutume date des Apôtres : on en trouve des traces partout. Saint Justin (vers l'an 140), nous en donne une exposition détaillée : « Au jour appelé du soleil, tous ceux qui habitent, soit les villes, soit la campagne, se réunissent en un même lieu. Pendant cette réunion, on lit les Mémoires des Apôtres, que l'on appelle Evangiles, ou les écrits des Prophètes, autant que faire se peut, » etc. *Apoc.* I, 66, 67. Cf. Tertull. *Apolog.* 39 ; *ad Uxor.* II, 6. Or, le règlement de la liturgie appartenait aux chefs des églises, aux évêques ; la réception des livres dont la lecture faisait partie de la liturgie était donc du ressort de ces mêmes évêques, quand ils n'étaient pas, comme cela arrivait souvent, adressés par une Eglise-mère aux Eglises subordonnées, ou apportés par les Apôtres ou leurs disciples. Une fois admis par une communauté, on les conservait dans des archives comme un bien dont la destination principale n'était pas l'usage des particuliers,

Les incrédules cependant ne laissent pas d'avancer le contraire. « Ils nous opposent d'abord qu'il est tellement vrai que les chré- » tiens ont corrompu et altéré à leur gré, et selon qu'il leur » convenait, les Evangiles, que Celse le leur reprochait et qu'O- » rigène était forcé d'en convenir. Victor de Tmuis, auteur du » sixième siècle, nous apprend que sous le règne d'Anastase les » Evangiles furent corrigés et réformés comme ayant été com- » posés par des ignorants [1]. »

Collins, Tindal, Chubb, Bolingbroke et vingt autres déistes ont répété cette objection, après le juif Orobio [2] et après les manichéens.

Cette difficulté est de la plus insigne mauvaise foi. Origène est bien éloigné de convenir que les fidèles aient altéré les Livres saints : « Pour moi, dit-il [3], je n'en connais point qui aient corrompu l'Evangile que les disciples de Marcion, de Valentin, et je crois aussi ceux de Lucien. Ce n'est point le véritable christianisme qu'il faut accuser de ces falsifications, mais ceux qui ont mêlé des doctrines étrangères à l'enseignement de Jésus-Christ. » Nous avons parlé de ces falsifications tentées par les sectaires, et nous avons vu que, loin de prouver que nos Livres sacrés ont été altérés, elles forment au contraire, par le cri qui s'éleva au même moment dans toute l'Eglise, et l'opposition générale de tous les catholiques, une preuve non équivoque de leur intégrité.

Le fait avancé par Victor Tmuis ou de Tunome se réduit à rien. D'abord, en supposant le fait vrai, que s'ensuivrait-il? qu'un empereur qui favorisait les hérétiques avait voulu falsifier les Evangiles. Mais Victor ne dit pas que ce projet ait eu son exécution, et que tous les exemplaires du nouveau Testament aient subi les

mais celui de la communauté entière ; et dans les siècles qui suivirent, les Pères, discutant avec les hérétiques, eurent plus d'une fois occasion d'en appeler aux exemplaires *originaux*, conservés encore de leur temps et employés pour la lecture publique dans les Eglises apostoliques d'Ephèse, de Corinthe, de Rome, etc., où l'on pouvait facilement s'assurer de la vraie teneur du texte primitif. Cf. *Apoc.* XXII, 18, 19. Tertull. *de Præscript. hær.* 36.

[1] *Nouvelle liberté de penser*, p. 109 suiv. *Analyse de la religion chrétienne*, p. 32. *Histoire critique de J.-C.*, préface, p. 13. — [2] *Amica collatio*, p. 241. — [3] *Contra Celsum*, lib. II, cap. XXVII.

prétendues corrections d'Anastase. Ce prince eutychéen et même soupçonné de manichéisme, détesté dans l'Orient où il régnait, aurait-il pu comprendre *tous* les *exemplaires* des églises d'Occident où l'on ne reconnaissait pas son autorité? Les défenseurs du concile de Chalcédoine, persécutés par ce prince, auraient-ils adopté les changements qu'il aurait faits? Cette interpolation se serait-elle étendue sur tous les ouvrages des Pères qui ont vécu avant le sixième siècle?

Que faut-il donc penser du fait rapporté par Victor de Tmuis? Il faut l'éclaircir par un autre fait attesté par un auteur son contemporain, Libérat, diacre de Carthage. Ce dernier nous apprend, dans son abrégé des hérésies entychéenne et nestorienne, que Macédonius, évêque de Constantinople sous Anastase, essaya de changer une seule lettre dans le seizième verset du chapitre 3 de la première Epître de saint Paul à Timothée, et en conséquence fut chassé de son *siége* comme suspect d'hérésie. Voilà donc un évêque dépossédé pour avoir osé tenter la plus légère altération dans un passage; la fraude fut découverte et punie sur-le-champ.

« Il en résulte toujours, dit l'incrédule, que l'altération a été » faite. »

Mais a-t-elle été reçue? A-t-elle été admise dans les exemplaires seulement du diocèse de Constantinople? Bien loin de là, le falsificateur a été puni; s'il y a donc un fait dans l'histoire qui prouve l'impossibilité d'altérer les Livres saints, c'est celui-là. Au reste, nous ne disons pas qu'il a été impossible qu'on ait tenté des altérations, mais qu'on ait pu y réussir.

« On prétend, disent encore les incrédules, que l'histoire de la » femme adultère n'était pas originairement dans l'Evangile de » saint Jean, puisqu'elle manque dans d'anciens manuscrits. » Papias, cité par Eusèbe, rapporte cette histoire d'après l'*Evan-* » *gile des Hébreux*, où elle était racontée, et d'où elle a été trans- » portée dans celui de saint Jean. Au reste, qu'elle ait été re- » tranchée de quelques exemplaires, qu'elle ait été ajoutée dans » quelques autres, il en résulte toujours que le texte des Evan- » giles n'était pas fort respecté, et qu'il n'a pas été impossible » de l'altérer. »

L'histoire de la femme adultère a toujours été reçue dans les églises d'Orient, comme on le voit par les concordes de Tatien et

d'Ammonius; elle est citée par Eusèbe, saint Athanase, saint Jérôme, saint Ambroise, saint Augustin, etc. Elle se lit dans les versions persane, arabique, éthiopique, cophte, italique, etc., lesquelles représentent les plus anciens manuscrits. Si elle manque dans la version syriaque, et dans un grand nombre de manuscrits grecs, c'était de la part des anciens l'effet d'une pieuse précaution. Ils craignaient que cette narration ne donnât lieu à des conséquences fâcheuses, que les âmes fragiles, ou nouvellement converties et encore faibles, n'en prissent occasion de se livrer au désordre, dans l'espérance d'un pardon facile; et en effet les incrédules s'en scandalisent encore aujourd'hui. C'était sans doute une fausse prudence, mais qui heureusement n'a point eu de succès; ils auraient dû observer qu'après avoir absout cette femme, Jésus-Christ lui avait ordonné expressément de ne plus pécher dans la suite (*a*).

L'histoire rapportée par Papias, et qui se trouve aussi dans l'Evangile des Hébreux, ne paraît point la même que celle racontée par saint Jean. Eusèbe ne le dit pas, et rien ne l'indique. Au contraire, il paraît que ce sont deux faits différents. Papias parle d'une femme accusée d'un grand nombre de crimes; il ne raconte aucune des circonstances mentionnées par saint Jean [1]. Mais, quand même il s'agirait de la même histoire, il est incontestable que saint Jean ne peut l'avoir empruntée de l'Evangile des Nazaréens, et qu'au contraire c'est l'auteur de cet Evangile qui l'aurait transportée du grec de saint Jean dans l'Evangile de saint Mathieu. L'Evangile de saint Jean est plus ancien que celui des Nazaréens; les Pères apostoliques et saint Justin l'ont cité, et celui des Nazaréens n'a pas été connu avant Clément d'Alexandrie. C'était le texte même de saint Mathieu, avec des interpo-

(*a*) Sur l'authenticité du récit de la femme adultère, dans S. Jean, voyez C. Vercellone, *Dissertazione sulla Autenticità delle singole parti della Bibbia volgata secondo il decreto tridentino*, Roma, 1866. On trouvera cette savante dissertation traduite en français dans la *Revue catholique de Louvain*, nov. et déc. 1866, et janv. 1867. La *Semaine du Clergé* (de Vivès) en a publié une analyse dans les premiers nos de l'année 1875.

[1] Eusèbe, *Histor. eccles.*, lib. III, cap. XXXIX.

lations. Tout cela même prouve et confirme que les Livres sacrés n'ont jamais pu être altérés, puisqu'on n'a jamais pu y toucher sans que la chose ait été remarquée, et que la variété des exemplaires dont il s'agit a toujours été connue. S'il y avait eu d'autres changements, nous en serions informés de même.

ARTICLE TROISIÈME.

Vérité et divinité des livres du nouveau Testament.

La divinité de la religion chrétienne porte sur la vérité des faits rapportés dans les livres du nouveau Testament. Cette histoire nous apprend que Jésus-Christ a prêché dans la Judée pendant trois ans; qu'il a fait des miracles pour confirmer sa mission et sa doctrine, donné l'exemple de toutes les vertus; qu'il a prédit que son Evangile s'établirait par tout le monde, malgré la résistance des hommes; qu'il est mort sur une croix, et que, trois jours après, il est ressuscité; que quarante jours après sa résurrection il est monté au ciel, à la vue de ses disciples; qu'il leur a envoyé le Saint-Esprit le jour de la Pentecôte; que dès ce moment les Apôtres ont publié, à Jérusalem et ailleurs, les événements dont nous venons de parler, surtout la résurrection de leur maître; qu'ils ont été écoutés et suivis par une multitude de prosélytes; que l'Evangile s'est établi peu à peu dans les villes principales de l'empire romain, et dans d'autres climats. Ceux qui ont continué l'histoire disent ou supposent que la plupart des Apôtres et des disciples de Jésus-Chrit ont été mis à mort en persévérant à publier et à attester les faits précédents dont ils se donnaient pour témoins oculaires.

Si tous ces faits sont vrais, la mission divine de Jésus-Christ et de ses Apôtres est incontestable; la vérité du christianisme est démontrée, et la Bible vengée des blasphèmes de ses ennemis. C'est donc ici le véritable état de la question entre les incrédules et nous. Au lieu de raisonner sans cesse sur la suffisance de la religion naturelle et l'inutilité de la révélation; sur l'impossibilité ou l'improbabilité des miracles; sur l'incompréhensibilité

ou l'absurdité prétendue des mystères, les incrédules devraient, avant tout, discuter les faits qui servent de preuves au christianisme, et montrer la fausseté, ou du moins l'incertitude des faits et des miracles consignés dans les livres du nouveau Testament. Tel est, nous le répétons, le vrai point, le point décisif de cette question, la plus importante dont les hommes doivent s'occuper. Car si les miracles de Jésus-Christ sont avérés, il faut recevoir sa doctrine telle qu'il nous l'a proposée, et dès lors la religion naturelle devient insuffisante. Si les miracles de Jésus-Christ ne peuvent être contestés dans les principes mêmes de la critique la plus sévère, il est prouvé par là même que les miracles en général ne sont pas impossibles, et qu'on peut en acquérir la certitude. Enfin, si la vérité des miracles de Jésus-Christ est démontrée, il est démontré par cela seul que sa doctrine ne renferme aucune absurdité. Encore une fois, tout se réduit à savoir si les faits évangéliques sont évidemment vrais dans toutes leurs parties. L'ordre exige que nous apportions les preuves générales de la vérité de ces faits, avant d'entrer dans l'examen détaillé des objections que les incrédules ont avancées sur les circonstances particulières de la vie de Jésus-Christ, de ses miracles, de ses actions, de ses paroles, de sa mort, de sa résurrection, de ses prophéties, etc., ainsi que des invectives et des calomnies qu'ils ont vomies contre ses Apôtres et ses disciples.

Les ennemis de la foi ont senti comme nous l'importance de cette discussion. Pour en éluder la force et les suites, ils se sont attachés à couvrir d'opprobres le fondateur et les défenseurs du christianisme : conjecture hasardée, calomnies noires, impostures de toute espèce, comparaisons odieuses, plaisanteries grossières, sarcasmes amers, etc., telles sont leurs armes. Nos lecteurs verront, dans nos Notes suivantes, combien la haine de la religion est une passion terrible, à quels excès épouvantables de violence, de fureur, d'aveuglement elle est capable d'entraîner ses insensés et imprudents sectateurs.

Nous disons d'abord que les faits évangéliques sont attestés, non-seulement par les disciples de Jésus-Christ, mais encore par les Juifs, par les païens, par les hérétiques, tous intéressés, par système, à les révoquer en doute; d'où il résulte déjà que les écrivains sacrés du nouveau Testament n'ont voulu et n'ont pu en imposer à personne. Nous allons en donner des preuves.

I.

Selon Tacite [1], Suétone [2] et Josèphe, il s'était répandu dans l'Orient une opinion ancienne et constante que, dans ce temps-là, c'est-à-dire dans le siècle où Jésus-Christ a paru, un ou plusieurs conquérants, sortis de la Judée, seraient les maîtres du monde; que ce préjugé des Juifs fut cause de leur révolte contre les Romains. Suétone dit ailleurs (*in Claudio*) que déjà, sous le règne de Claude, trente ans auparavant, les disputes des Juifs, au sujet du Christ, les firent chasser de Rome. L'apparition de plusieurs faux messies dans la Judée, à cette même époque, est remarquée par Josèphe et par Celse [3]. Il est donc certain que dans ce temps-là l'opinion de l'arrivée d'un Messie était répandue dans tout l'Orient, comme dans la Judée; que les Juifs étaient persuadés de l'accomplissement prochain de leurs prophéties.

La prédication, les vertus, la mort injuste de saint Jean-Baptiste, sont racontées par Josèphe [4]. Il dit que la défaite de l'armée d'Hérode par Arétas fut regardée comme une punition de Dieu, à cause de la mort qu'il avait fait subir à Jean-Baptiste. « C'était, continue-t-il, un homme de grande piété, qui exhor- » tait les Juifs à embrasser la vertu, à exercer la justice, etc. » Comme il était suivi d'une grande multitude de peuple qui » écoutait sa doctrine, Hérode, craignant son pouvoir, l'envoya » prisonnier dans la forteresse de Machéra, où il le fit mourir. » Plusieurs incrédules n'ont pas laissé d'affirmer que les historiens d'Hérode ne lui attribuaient point la mort de Jean-Baptiste [5].

Quelqu'ennemis que les Juifs fussent de Jésus-Christ, ils ne contestaient point ses miracles. Ils blâmaient seulement leur auteur pour les avoir faits le jour du sabbat; et c'est un argument dont Tertullien se servait contre eux [6] : « Vous ne disconvenez » point, leur disait-il, que le Christ ait fait ces merveilles, puis- » que vous disiez que ce n'était point pour ses œuvres que vous » le lapideriez, mais parce qu'il les avait faites le jour du sabbat. »

[1] *Histor.* V, 13. — [2] In *Vespasiano*. — [3] Origène, *contr. Celsum*, I, 50. — [4] *Antiq.* XVIII, v, 2. — [5] *Histoire critiq. de J.-C.*, chap. IV, p. 76. *Dieu et les hommes*, chap. XXX. — [6] *Adv. Judæos*, cap. IX.

Celse nous apprend [1] quel était, au commencement du second siècle, le sentiment des Juifs sur ce point. Dans ses deux premiers livres, il prend le personnage d'un Juif pour attaquer l'histoire évangélique. Il avait bien étudié ce que les Juifs y opposaient. Il accuse d'abord les chrétiens d'exercer leur pouvoir par des enchantements ou par l'invocation de quelques démons ou génies. Il reproche à Jésus que, dans sa fuite en Egypte, il y a étudié la magie, etc. Il parle du baptême de Jésus-Christ, de l'adoration des mages, du massacre des Innocents, etc. Il ajoute : « Supposons vrai tout ce que l'on raconte des guérisons et des résurrections qu'il a opérées, des pains qu'il a multipliés pour nourrir un peuple nombreux; cela lui est commun avec les magiciens qui promettent des choses encore plus admirables, qui chassent les démons, qui guérissent les malades par leur souffle, etc. Parce qu'ils font tout cela, faut-il croire que ce sont autant de fils de Dieu ? » etc.

Celse ne ménage pas plus les termes dans la suite de son apostrophe aux chrétiens que les incrédules de nos jours. Ils ont copié ses objections et son style. Mais si dans la Judée il n'y avait eu aucun témoin des miracles de Jésus, le juif que ce philosophe fait parler, n'aurait-il pas nié fermement tous ces miracles? n'eût-il pas invoqué la notoriété publique, et le témoignage de toute la Judée ? Les attribuer à la magie ou à l'intervention du démon, n'était-ce pas avouer qu'il y avait du surnaturel ? En un mot, le Juif dont Celse était l'organe ne faisait que renouveler contre Jésus-Christ l'accusation que les scribes formaient contre lui dans l'Evangile. Telle était leur opinion dans ce temps-là, et ils n'en ont point changé depuis.

Les anciens Pères qui ont disputé contre les Juifs, saint Justin, Tertullien, Origène, Arnobe, saint Jean Chrysostome, saint Grégoire dans sa dispute avec Herban, etc., ont tous supposé que les Juifs admettaient la réalité des miracles de Jésus-Christ, mais qu'ils les attribuaient à la magie, ou au nom ineffable de Dieu, comme on le voit dans les deux histoires qu'ils ont composées de la vie de Jésus-Christ, et déjà auparavant dans le Thalmud, dans les Commentaires des rabbins sur les Livres saints.

[1] Origène, *contra Celsum*, lib. I, 6, 28 et 38.

Un ancien rabbin [1], dans son commentaire sur le Psaume LXXIV, dit qu'à la venue du Messie les méchants ne croiront pas à ses miracles, qu'ils les attribueront à l'art magique. N'est-ce pas faire lui-même le procès à sa nation ?

Orobio, dans sa conférence avec Limborch, ne nie point absolument les miracles de l'Evangile. Il dit que Dieu avait défendu aux Juifs d'abandonner la loi, quand même un prophète voudrait les y engager par des prodiges et des miracles. C'est donc une chose incontestable que les Juifs, malgré leur incrédulité, ont cru uniformément, dans tous les siècles, la réalité des prodiges de Jésus-Christ.

Cependant, lorsque cet Homme-Dieu les opérait, ces prodiges, les chefs des prêtres, ses persécuteurs et ensuite ses meurtriers, les docteurs, les pharisiens avaient le plus grand intérêt à les nier, s'ils l'avaient pu. Lorsque les Apôtres publièrent ses miracles après sa résurrection, ne leur intentaient-ils pas l'accusation la plus formelle d'avoir fait périr le Messie attendu avec tant d'empressement ? Si Jésus-Christ n'était pas un séducteur, comme ils l'en avaient accusé, ils étaient eux-mêmes des impies de l'avoir immolé ; s'il était le prophète, l'envoyé de Dieu, ils s'étaient rendus coupables d'un crime énorme envers Dieu et envers la nation. Ils avaient donc le plus grand intérêt à se laver d'une si grave inculpation ; et le moyen le plus simple et le plus certain était de démontrer la fausseté des miracles qu'on lui attribuait : ils avaient en main les moyens les plus efficaces de le prouver. La puissance était entre leurs mains ; ils n'avaient qu'à ordonner des enquêtes juridiques, faire venir tous les témoins des lieux où l'on annonçait que s'étaient faits les miracles, recevoir et publier les dépositions. Un seul de ces miracles démontré faux aurait fait tomber la religion du Christ, et aurait justifié ses adversaires. Ils se devaient donc à eux-mêmes, ils devaient à leur honneur outragé, à leur ministère avili, à leur religion ébranlée (car déjà le christianisme prenait chaque jour de prodigieux accroissements ; les deux premiers discours de saint Pierre lui avaient acquis huit mille disciples ; de tous côtés retentissait l'accusation de déicide qu'on leur imputait) ; ils devaient

[1] Galatin, *de Arcan.*, lib. VIII, cap. V.

donc, dis-je, démentir les Apôtres, et prouver qu'ils en imposaient. La volonté de le faire ne leur manquait sûrement pas ; si donc ils ne l'ont jamais fait, c'est qu'ils ne l'ont pas pu. Que les incrédules prouvent le contraire, qu'ils cherchent, dans toutes les histoires sacrées et profanes, le plus léger vestige d'une démarche de cette nature, nous les défions d'en produire la moindre mention dans aucun écrit des anciens. On connaît toutes les objections faites au christianisme par ses premiers adversaires ; on n'y voit jamais celle-là, qui eût été la plus forte de toutes.

Lorsque saint Matthieu et saint Marc ont publié dans leurs Evangiles, peu après l'événement, les miracles de Jésus-Christ, le Sanhédrin s'est-il inscrit en faux contre leur récit ? A-t-il tenté de les en châtier ? Il avait le droit de les punir ; il en avait le pouvoir ; il y avait, nous le répétons, le plus grand intérêt ; c'était même un devoir pour lui ; car tout gouvernement se doit de réprimer ceux qui le décrient en lui imputant des choses fausses. Il est donc évident que saint Matthieu et saint Marc n'auraient pas osé publier leur récit, s'il n'avait pas été, non-seulement certain, mais très-public ; et s'ils avaient eu cette témérité, ils en auraient été indubitablement punis avec sévérité.

Ce serait ici le lieu de citer le fameux passage de l'historien Josèphe, où il parle de Jésus-Christ. Personne n'avait douté de l'authenticité de ce passage jusqu'au seizième siècle, où quelques auteurs protestants, et, après eux, la foule des incrédules l'ont attaqué, et ont décidé que c'était une interpolation des chrétiens. Plusieurs savants critiques, et entre autres d'Aubuz, dont l'ouvrage a mérité les éloges de Grabe et des meilleurs juges, ont démontré que ce passage n'a point été supposé, et qu'il n'a pu l'être. Mais, comme nous ne voulons employer que des témoignages que personne ne saurait contester sans absurdité, nous abandonnons volontiers celui de Josèphe, dont la cause que nous défendons n'a aucun besoin. Qu'il nous soit seulement permis d'observer que Josèphe, sans être chrétien, a pu parler de Jésus-Christ aussi avantageusement qu'il l'a fait. L'auteur d'*Emile* n'a-t-il pas placé, dans un livre fait pour établir le déisme, un éloge de Jésus-Christ encore plus pompeux que celui de l'historien Juif ? Nous accusera-t-on de l'avoir interpolé (*a*)?

(*a*) Donnons ici le témoignage de Josèphe, en indiquant par des

Les aveux des païens ne sont pas moins favorables aux miracles de Jésus-Christ, et aux autres faits dont parle le nouveau Testament, que ceux des Juifs. Hiéroclès, Julien, Celse et Porphyre reconnaissent pour certains ces faits et ces miracles; et une infinité d'autres ne sont devenus chrétiens que parce qu'ils n'ont pu résister à la force des preuves qui les constatent. Nous n'apporterons ici aucun témoignage d'auteurs païens, que ceux qui sont indubitables. Il y a certaines particularités de l'histoire de Jésus-Christ qui ont pu être aussi bien connues de ceux qui étaient éloignés de la Judée, que des témoins oculaires de ces faits. Tels sont ceux dont nous allons parler, et qui se trouvent attestés par des auteurs païens contemporains, ou qui écrivirent peu de temps après.

1° Saint Luc [1] dit que César-Auguste ordonna, par un édit,

parenthèses les passages que les derniers critiques regardent comme des interpolations :

« Vers ce temps parut Jésus, homme sage (si toutefois on doit l'appeler homme, car) il fit des choses surprenantes; (instituteur des hommes qui recherchent la vérité avec amour,) il s'attacha comme disciples beaucoup de Juifs et aussi beaucoup de païens. (Il était le Messie.) Pilate le condamna au supplice de la croix, sur les accusations des principaux d'entre nous; mais ceux qui l'avaient aimé ne lui furent pas infidèles; (il leur apparut vivant le troisième jour, et le prophète avait prédit cela de lui, ainsi que mille autres choses merveilleuses), et la race des chrétiens, qui tirent leur nom de lui, n'est point encore éteinte à présent. »

Eusèbe et S. Jérôme avaient reproduit ce passage en entier, sans élever le moindre doute sur son authenticité. Huet (*Démonstr. évangel.*, Prop. III, 11 suiv.) a réfuté les principales objections des modernes, de telle façon qu'il n'est plus guère possible d'y revenir. Dans le fait, selon la juste remarque de Welte, « on ne comprendrait pas que Josèphe, qui parle de S. Jean-Baptiste (*Antiq.* XVIII, v, 2) et de l'apôtre S. Jacques (*Ibid.* XX, IX, 1), eût passé complètement sous silence le nom du Christ lui-même, dont la vie et les actes devaient lui être connus autant que l'existence d'un grand nombre de ses partisans et de ses adorateurs. La manière dont il en parle n'a plus rien, d'ailleurs, qui puisse surprendre, lorsqu'on songe qu'il ne donne pas sa propre opinion sur le Christ, mais qu'il rapporte ce que l'histoire lui en apprend et ce que les chrétiens en pensent. »

[1] *Luc.* II, 1.

qu'on fît un dénombrement universel; ce qui donna lieu à saint Joseph de se transporter à Bethléem avec Marie, son épouse. Josèphe en fait aussi mention [1]. Il le place sous Quirinus, comme saint Luc, et dit qu'il excita une sédition générale. Julien en parle [2] sans le révoquer en doute. Personne n'était plus en état que lui de savoir si ce fait était vrai ou faux. Tacite [3], Suétone [4], Dion [5], confirment ce point d'histoire. En supposant qu'aucun auteur romain n'en a réellement parlé, qu'y a-t-il là d'étonnant? Aucun contemporain n'a fait l'histoire du règne d'Auguste; Dion Cassius ne l'a écrite que 200 ans après, et les dix années de son histoire, pendant lesquelles le dénombrement a dû se faire, sont perdues. Les incrédules nous objectent que jamais Auguste n'a fait le dénombrement de tout l'empire. Quand cela serait encore, que nous importe, pourvu que l'édit ait eu son exécution dans la Judée? Est-ce par hasard que ce dénombrement a servi à prouver la généalogie de Jésus-Christ, sa descendance de David, sa naissance à Bethléem, annoncée par les prophètes, et la légitimité de cette naissance, sur laquelle les incrédules osent blasphémer? Quand tous les historiens romains auraient gardé le silence sur cet événement, le témoignage de l'écrivain sacré, appuyé de Josèphe et de l'empereur Julien, n'est-il pas assez fort pour le constater? Tertullien, si le fait eût été douteux, aurait-il osé dire [6] : « Les archives romaines conservent le dénombrement d'Auguste, qui est le témoignage irréprochable de la naissance de Jésus-Christ? » Voyez Addison, *Religion chrét.*, traduit par Correvon, tom. II, pag. 50, Genève 1771. On peut aussi consulter Lardner, *The credibility of the gospel history*, tom. II, pag. 559 (*a*).

2° Saint Matthieu [7] nous apprend qu'il parut en Orient une lumière brillante, ou une nouvelle étoile, qui conduisit les mages jusqu'à Notre-Seigneur. Chalcide, philosophe platonicien qui florissait au commencement du quatrième siècle, atteste cette circonstance [8], et le fait presque dans les mêmes termes que

(*a*) Voyez l'*Appendice* à la fin du volume.

[1] *Antiq.* XVIII, I, 1. — [2] Dans S. Cyrille, lib. VI. — [3] *Annal.* I. — [4] In *Augusto*, 26. — [5] *Histor. rom.*, lib. VI. — [6] *Contra Marcion.*, lib. IV, cap. VII. — [7] *Matth.* II, 2. — [8] *Commentar. in Tim.*

l'Evangile. Il dit dans l'ouvrage que nous citons, et qui est très-estimé des savants : « Il y a une autre histoire plus digne de » notre vénération religieuse, qui publie l'apparition d'une » étoile destinée à annoncer aux hommes, non des maladies, ou » quelques mortalités funestes, mais la venue d'un Dieu descendu » uniquement pour le salut et le bonheur du genre humain. » Elle ajoute que cette étoile ayant été observée par les Chal- » déens distingués par leur sagesse, et très-versés dans l'astro- » nomie, sa route nocturne les conduisit à chercher le Dieu » nouvellement né, et qu'ayant trouvé cet auguste enfant, ils » lui avaient rendu l'hommage qui était dû à un si grand Dieu. »

On voit que Chalcide ne parle pas de cette histoire avec mépris, comme si elle eût été inventée, puisqu'il l'appelle la plus sainte et la plus respectable, *sanctior et venerabilior*. Pour juger du poids de ce témoignage, rendu par un des païens les plus éclairés, il n'y a qu'à voir avec quelle passion le décrédite l'impie Vanini [1]. Un homme qui se fait brûler pour l'athéisme ne pouvait qu'être ennemi de tous ceux dont la candeur fournissait des armes ou des secours à la religion.

« Julien, dit du Plessis-Mornay [2], ne pouvant nier la vérité » de l'histoire, et la venue des sages guidés par cet astre, veut » croire que c'était l'étoile nommée Asaph, remarquée par les » Egyptiens, qui se voyait tous les quatre cents ans ; outre ce » qu'en tous les siècles anciens nous ne lisons rien de semblable, » en 1500 ans entiers qui ont passé depuis on ne l'a pas vue » non plus. »

3° Le massacre des Innocents commis par Hérode est un fait d'une atrocité singulière, qui est lié à l'histoire de Notre-Seigneur, dont il prouve la naissance, et à la vérité de l'Evangile, qui le rapporte. Voici ce que Macrobe, auteur païen, en dit dans le livre II des *Saturnales*, mélange heureux de critique, d'érudition et d'une vaste littérature : « Auguste ayant appris qu'Hé- » rode, roi des Juifs, avait fait tuer en Syrie un grand nombre » d'enfants mâles, âgés de deux ans et au-dessous, et que le » propre fils de ce prince avait été enveloppé dans cet horrible

[1] *Amphitheatrum æternæ Providentiæ.* — [2] *Vérité de la religion chrétienne,* p. 1063, édit. d'Anvers, 1583.

» massacre, dit : Il vaudrait bien mieux être le pourceau d'Hé-
» rode que son fils (*a*). »

La *Syrie* est mise là pour la *Judée*, ce qui prouve que Macrobe n'a pas copié l'évangéliste, qui dit en Judée, et non en Syrie, quoique cette dernière expression pût être justifiée, parce que la Syrie donna le nom à la province dont Ponce-Pilate fut le gouverneur [1].

Les incrédules ont répété les objections de Collins au sujet de Macrobe, qui ne sont ni fortes, ni exactes, pas même spécieuses. Il dit d'abord que Nicolas de Damas et Josèphe, qui ont seuls particularisé les actions d'Hérode, ne parlent point de ce massacre ; mais le silence d'un historien détruit-il le témoignage d'un autre ? Nicolas de Damas était l'ami intime d'Hérode ; est-il surprenant qu'il ait supprimé une relation si flétrissante ? Et Josèphe qui copie cet auteur, ne trouvant pas ce fait dans son histoire, suit son guide, et n'ose pas en dire davantage.

« Ce fut Auguste lui-même, dit Collins, qui prononça l'arrêt
» de mort contre Antipater, fils d'Hérode. Il ne pouvait donc
» railler ce prince de l'exécution des ordres qu'il avait donnés. »

Ce fait est détruit par Josèphe [2]. Auguste abandonne Antipa-

(*a*) « Il ne faut pas s'embarasser outre mesure du silence des historiens indigènes (relativement au massacre des Innocents). Et d'abord, constatons qu'il ne s'agit pas des entants de toute la Judée, mais de Bethléem et des environs. Qu'on y suppose un millier d'habitants, ce seront 15 ou 20 naissances par an, et peut-être de 20 à 30 enfants dans les limites de l'âge qu'Hérode voulait atteindre. Ramené à ces proportions, le crime n'en serait pas moins odieux, mais il aurait pu se perdre parmi tant d'horreurs qui ont ensanglanté les dernières années d'Hérode. Que de crimes de Tibère sont rapportés par Tacite, sans que Suétone en dise rien ! Que de crimes mentionnés par Suétone, et passés sous silence par Tacite et par Dion Cassius ! Il a pu en arriver de même de ce massacre d'Hérode. Son caractère n'y *répugne point* : Josèphe a *constaté* combien il était cruel quand il craignait pour son autorité ; et ses défiances croissaient avec l'âge. Rien de moins invraisemblable que, trompé une première fois par les Mages, il n'ait plus voulu s'en remettre à personne du soin de trouver sa victime, et qu'il ait cru l'étouffer ainsi dans le sang. Ce crime aura pu rester comme enseveli dans le village où il l'exécuta... » Wallon, *Op. cit.*, p. 373.

[1] Tertullien, *Apolog.* XXI. — [2] *Antiq.* XVII, VII, 1.

ter au jugement de son père, qui se détermine pour le plus sévère.

« Antipater était homme fait quand son père le fit mourir ; il » n'était donc pas du nombre des petits enfants enveloppés dans » le massacre de Bethléem. »

Cela prouverait au plus que Macrobe se trompait en ne faisant de deux actions très-distinctes qu'une seule action. Son texte, au reste, porte simplement qu'Auguste apprit en même temps le massacre des Innocents et le supplice d'Antipater : *Cùm audisset, inter pueros quos in Syriâ Herodes, rex Judæorum, infra bimatum jussit interfici, filium quoque ejus occisum, ait : Melius est Herodis esse porcum quàm filium.* Ce qui suffit pour confondre Collins et ses copistes, c'est que Macrobe atteste ce massacre fait par les ordres d'Hérode, tout comme le fait saint Matthieu.

« Macrobe n'est pas un témoin recevable pour un fait qui » s'était passé quatre siècles auparavant. »

Nous n'alléguons point Macrobe comme ayant vu le fait, mais comme ayant lu dans les auteurs ce qu'ils en avaient écrit. Or, dans la préface de ses *Saturnales*, il déclare que son ouvrage n'est qu'un recueil de ses lectures grecques et latines. Son exactitude dans les extraits reconnus prouve celle qu'il a observée dans les autres.

« Macrobe a peut-être été chrétien. »

Quoiqu'il vécût sous l'empire de Théodose, il y avait encore nombre de païens dans les premières magistratures. Son ouvrage d'ailleurs montre une profession décidée du paganisme. « Nous prions, dit-il, Janus, nous adorons Apollon. » Tout démontre donc la mauvaise foi de Collins et le poids du témoignage de Macrobe ; et le crime d'Hérode si bien attesté prouve évidemment que la naissance du Messie est un événement duquel on était occupé pour lors ; que celle de Jésus-Christ fit du bruit dans la Judée et à Jérusalem, ou par l'arrivée des mages, ou par les signes miraculeux dont parle l'Evangile. Car pourquoi ce prince se serait-il porté à faire périr au berceau un enfant inconnu, né par hasard à Bethléem ?

4° Une conséquence de l'adoration des mages et du massacre des Innocents est la fuite de Jésus en Egypte. Ce nouveau fait était si constant, que Celse, de concert avec les Juifs, comme

nous l'avons remarqué ci-dessus, en a fait un crime à Jésus, et l'a accusé d'avoir appris la magie en Egypte : « Qu'avait-il » besoin [1] d'être transporté en Egypte de peur d'être tué ? mais » il ne convient pas à un Dieu de craindre la mort, » etc. (*a*).

Porphyre avait tenu le même langage : « Jésus, dit-il [2], ayant » été élevé obscurément, il s'alla louer en Egypte, où, ayant » appris à faire quelques miracles, il s'en retourna en Judée, et » s'y proclama lui-même Dieu. »

5° Tacite [3] atteste de la manière la plus formelle le supplice de Notre-Seigneur sous le gouvernement de Ponce-Pilate, en parlant de la violente persécution que Néron excita contre les chrétiens, lorsqu'il entreprit de faire tomber sur eux le soupçon d'avoir causé l'incendie de Rome, dont lui-même était l'auteur.

6° L'empereur Julien fait un aveu formel des miracles de Notre-Seigneur, dans le temps même qu'il cherche à en éluder la force : « Il n'a rien fait, dit-il [4], qui mérite qu'on en parle, à » moins qu'on ne compte pour de grandes actions d'avoir guéri » des boiteux et des aveugles, et d'avoir chassé les démons des » possédés dans les bourgs de Bethsaïde et de Béthanie. » On trouve les mêmes expressions dans les œuvres mêmes de cet empereur.

Julien a fait encore un aveu plus formel, dans un passage où il objecte la résistance obstinée des Juifs à reconnaître Jésus-Christ pour le Messie : « Comment ce peuple indocile a-t-il obéi

(*a*) Bossuet répond ainsi au sarcasme de Celse :

« N'y avait-il pas d'autre moyen de sauver Jésus qu'une fuite si précipitée ? Qui le peut dire sans impiété ? Mais Dieu ne veut pas tout faire par miracle, et il est de sa providence de suivre souvent le cours ordinaire, qui est de lui, comme les voies extraordinaires. Le Fils de Dieu est venu *en infirmité* (Hebr. v, 2). Pour se conformer à cet état, il s'assujettit volontairement aux rencontres communes de la vie humaine ; et, par la même dispensation qui a fait que, durant le temps de son ministère, il s'est retiré, il s'est caché pour prévenir les secrètes entreprises de ses ennemis, il a été aussi obligé de chercher un asile dans l'Egypte. »

[1] Origène, *contra Celsum*, lib. I, 28, 67. — [2] Traduct. d'Elie Bouchereau. — [3] *Annal.*, xv, 44. — [4] Dans S. Cyrille, *Contra Julian.*, lib. VI.

» à la voix de Moïse ? Et Jésus, qui commandait aux démons et
» qui les chassait, qui marchait sur la mer, qui, comme vous le
» voulez, *a fait le ciel et la terre*, n'a pu changer les sentiments
» de ses amis et de ses parents pour leur procurer le salut ! »

Sur quoi M. Bullet observe très-bien [1] que Julien parle selon sa persuasion, lorsqu'il dit que Jésus a chassé les démons et marché sur la mer, et ne fait sentir qu'il parle selon le sentiment des chrétiens que lorsqu'il dit que Jésus a fait le ciel et la terre... La raison de cela est que Julien ne pouvait se refuser à la croyance des prodiges de Jésus, parce qu'ils étaient de notoriété publique. Il n'en était pas de même de la création, qui n'était connue que par la révélation.

Julien dit ailleurs [2] que saint Paul surpasse tous les magiciens et les imposteurs qui ont jamais été; que les Apôtres ont exercé la magie avec plus d'habileté que leurs disciples auxquels ils ont laissé ces secrets pernicieux.

7° Entre les preuves que nous avons de cette notoriété des miracles de Jésus-Christ, nous lisons ces paroles dans l'ouvrage d'un auteur du sixième siècle, nommé Evagre, sous le titre de *Consultations de Zachée*, chrétien, et d'*Apollonius*, philosophe païen [3] : « Je me souviens que les chrétiens ont allégué depuis
» longtemps que Jésus-Christ a guéri différentes espèces de ma-
» ladies et ressuscité des morts ; mais je ne vois pas qu'il mérite
» d'être singulièrement admiré pour cela, puisque d'habiles ma-
» giciens ressuscitent les morts, et que les médecins guérissent
» des infirmités de toutes sortes. »

Voilà l'aveu d'un fait non contredit par un païen qui en fait mention, et qui n'en élude la force que par deux suppositions également fausses, d'un pouvoir qu'aucun magicien ni médecin n'exercera jamais.

8° Porphyre, que saint Augustin appelle le plus habile des philosophes [4], nous fournit contre son intention une preuve remarquable du pouvoir surnaturel de Notre-Seigneur, en convenant [5] que depuis que Jésus était adoré, les hommes n'avaient

[1] *Hist. de l'établissement du Christianisme tirée des seuls auteurs juifs et païens*, p. 110. — [2] Dans S. Cyrille, *ibid.* lib. III et X. — [3] Lib. I, cap. XIII. — [4] *De Civit. Dei*, lib. IV. — [5] Dans Eusèbe, *Préparat. évangéliq.*, lib. V, cap. I.

plus ressenti les effets marqués de la protection des dieux ; il dit ailleurs [1] que les miracles opérés par Jésus-Christ doivent être attribués à la magie ; et dans son discours de la philosophie par les oracles, il en cite plusieurs qui étaient favorables à Jésus-Christ : « On trouvera fort extraordinaire, dit-il, ce que nous » allons rapporter. Les dieux mêmes ont assuré que Jésus était » un homme de bien, et un grand homme dont l'âme jouit de » l'immortalité ; mais que les chrétiens qui l'adorent sont des » hommes corrompus et plongés dans l'erreur. Ils sont donc haïs » des dieux, parce qu'ils ont le malheur de ne les pas connaître » et de se tromper grossièrement ; pour leur chef, c'est un hom- » me de bien placé dans le ciel avec les âmes vertueuses.

» Il ne faut point blasphémer contre lui, mais avoir pitié de » la folie de ceux qui sont tombés dans l'erreur à son égard [2].

» Il y a, dit-il ailleurs [3], des esprits terrestres d'un ordre infé- » rieur qui sont soumis, à certains égards, au pouvoir des mau- » vais démons. Les sages des Hébreux, du nombre desquels a été » Jésus, comme Apollon en a rendu témoignage, ont travaillé » à détourner les âmes pieuses du culte de ces mauvais démons... » Mais des ignorants et des impies ont rejeté tous les dieux, sans » distinction. »

Si Porphyre avait regardé Jésus-Christ comme un fourbe, un imposteur, et ses miracles comme des tours d'adresse ou des prestiges de charlatan, l'aurait-il reconnu pour homme de bien ?

9° Celse, autre ennemi des chrétiens, aussi déclaré que Porphyre et moins subtil, n'a pu résister à l'évidence des miracles de Jésus-Christ, et au poids victorieux des témoignages qu'on leur rendait. Les Juifs les plus obstinés et les plus attentifs à en découvrir le faible avaient déjà échoué dans cette entreprise, et n'avaient rien pu opposer à la lumière de tant de merveilles. Les pharisiens et les sadducéens, les deux sectes les plus opposées à l'établissement de la doctrine dont les miracles prouvaient la divinité, n'osèrent jamais en disconvenir, et lorsqu'ils demandaient à Jésus-Christ « qu'il leur fît voir quelque miracle du ciel [4],» cela

[1] S. Cyrille, *contra Julian.*, lib. X. S. Jérôme, *contra Vigilant.* — [2] S. Augustin, *de Civit.*, lib. XIX, cap. XXIII. *De Consensu evangel.*, cap. XXXV. — [3] *Ibid.* — [4] *Matth.* XVI, 1.

même insinuait qu'ils reconnaissaient pour réels ceux qu'il avait faits sur la terre, mais qu'ils le défiaient en quelque sorte d'opérer dans le ciel ou dans les airs des prodiges qu'ils croyaient sans doute plus difficiles, comme si la résurrection d'un mort, et la connaissance des pensées les plus secrètes n'étaient pas aussi étonnantes que de causer un orage ou une éclipse!

La réalité des miracles de Jésus-Christ était si frappante du temps de Celse, que la voix publique, même chez les Juifs endurcis, ne la contestait point, comme nous l'avons déjà démontré; si donc ce philosophe les eût crus faux, ne devait-il pas les nier franchement, uniformément et constamment? Aurait-il eu recours à des explications tendant à éluder l'avantage que les chrétiens pouvaient en tirer? Cependant, il ne s'en tient point à la négative qu'il ne hasarde qu'une fois; il a recours à une mauvaise défaite en disant que les miracles de Jésus étaient des opérations du démon. Il compare ces merveilleux repas où Jésus-Christ nourrit en deux différents temps, avec quelque peu de pain et de poisson, plusieurs milliers de personnes, à des festins magiques [1]. Le témoignage de Celse est d'autant plus important qu'il y avait à peine cent ans que Jésus-Christ était remonté dans les cieux quand il écrivait contre sa religion. Il avait dû voir dans sa jeunesse des personnes qui avaient connu, ou Jésus-Christ lui-même, ou des hommes de son temps. Il ne pouvait donc ignorer ce qu'on avait pensé, du vivant de Jésus-Christ, sur les miracles que l'on publiait de lui. Il n'avait certainement pas manqué de s'en informer; l'on voit qu'il possédait l'histoire évangélique dont il cite fréquemment des textes. Si donc quelque contemporain de Jésus-Christ eût nié ses miracles, Celse l'aurait indubitablement su. Animé comme il l'était d'une haine violente contre le christianisme, ingénieux à trouver des arguments pour le combattre, n'eût-il pas encore une fois opposé fortement cette dénégation? Eût-il renoncé à l'avantage qu'elle lui présentait? Eût-il recouru au faible moyen d'imputer à Jésus-Christ un pouvoir magique? C'est donc avec bien de la raison qu'Origène dit [2] que Celse n'attribue les miracles à la magie que parce qu'il est

[1] Voyez plus loin, note XXX sur les Evangiles. — [2] *Contra Celsum*, II, 14.

dans l'impuissance de les révoquer en doute; et comment aurait-il pu douter de la réalité des prodiges du maître, lui qui a reconnu la réalité de ceux des disciples ?

10° Hiéroclès, philosophe païen, fut gouverneur d'Alexandrie sous Dioclétien. Il ne se contenta pas de persécuter les chrétiens, il composa un ouvrage intitulé *Philaléthès*, dans lequel il oppose les prétendus miracles d'Apollonius de Thyane à ceux de Jésus-Christ. « Les chrétiens, dit-il [1], font grand bruit et donnent de » grandes louanges à Jésus, parce qu'il a rendu la vue aux aveu- » gles, et opéré d'autres merveilles... Nous sommes mieux » fondés, lorsque nous en attribuons de semblables à plusieurs » grands hommes, tels qu'Aristée, Pythagore, Apollonius... » Après avoir raconté les prodiges d'Apollonius, il conclut : « Je » rapporte ces merveilles pour montrer que nous pensons plus » sagement que les chrétiens; nous ne regardons point comme » un dieu, mais comme un ami des dieux, un homme qui a » opéré de si grands prodiges; les chrétiens, au contraire, pu- » blient que Jésus est dieu à cause de quelques petits prodiges » qu'il a faits. Pierre, Paul et quelques autres de cette espèce, » hommes menteurs, ignorants et magiciens, ont vanté avec » emphase les actions de Jésus; Maxime d'Egée, le philosophe » Damis, Philostrate, hommes savants et amateurs de la vérité, » nous ont transmis celles d'Apollonius. »

Bayle, frappé de ces aveux d'Hiéroclès, dit [2] que ce philosophe ne voyait rien de solide qu'il pût opposer aux miracle de Jésus-Christ.

Nous verrons, quand nous réfuterons les objections des incrédules, ce qu'on doit penser d'Apollonius et de ses miracles.

11° Les païens disent, dans Arnobe [3], que Jésus a été un magicien; qu'il a volé dans les sanctuaires des Egyptiens les noms des génies puissants, et les secrets par lesquels il a opéré des prodiges.

12° Lactance rapporte [4] un oracle d'Apollon, qui déclare que Jésus est un homme sage, et qui a fait des prodiges, mais par le secours de la magie, et non par la puissance divine.

[1] Eusèbe, *contra Hierocl.* — [2] *Dictionn. critique.* — [3] *Contra Gentes*, lib. I. — [4] *Divin. Institut.*, lib. IV, cap. XIII.

13° Volusien écrit à saint Augustin [1] que les démons chassés, les malades guéris, et les morts ressuscités sont peu de chose pour un Dieu. Le comte Marcellin, parlant des païens, dit : « Ils nous citent toujours leur Apollonius, leur Apulée et d'autres magiciens semblables qui leur paraissent avoir fait de plus grands miracles que ceux de Jésus-Christ. »

14° Nous sommes assurés qu'il s'est perdu un acte très-authentique, sorti des registres païens, c'est celui de la relation qui fut envoyée par Ponce-Pilate, gouverneur de la Judée, sous l'autorité duquel Jésus-Christ fut jugé, condamné et crucifié. C'était la coutume dans l'empire romain, comme c'est encore l'usage de presque tous les gouvernements, que les gouverneurs ou préfets des provinces éloignées envoyassent au souverain une relation abrégée de tout ce qui arrivait de remarquable dans le pays dont ils avaient l'administration. Il est donc plus que probable que Ponce-Pilate ne négligea pas un devoir que remplissaient tous les autres gouverneurs [2], et qu'il fit connaître à Tibère, prince défiant et ombrageux, un personnage qui se disait le Messie, que Pilate ne pouvait ignorer être attendu de la nation juive à cette époque précise, comme devant être son libérateur et son monarque.

Or, que Pilate l'ait fait, c'est ce que nous certifient des témoignages illustres. Nous ne nous arrêterons qu'à celui de saint Justin, martyr, qui vivait fort près de Notre-Seigneur. Il faisait sa résidence à Rome, il y fit diverses conversions et y souffrit enfin le martyre. Justin eut à Rome des disputes ouvertes avec les philosophes, surtout avec Crescens, philosophe cynique, dans lesquelles il cite la relation de Pilate à l'empereur. Mais Crescens n'eût-il pas facilement découvert si son antagoniste alléguait un acte qui n'existait pas, ou s'il hasardait une fausse citation? Si cela eût été, eût-il manqué de dévoiler aux yeux du public une supercherie si manifeste ; et Justin eût-il osé défier Crescens, comme il le fit, à disputer avec lui en présence du sénat romain, sur la divinité de la religion chrétienne, s'il eût forgé cette preuve et ce témoignagne? Crescens eût-il refusé le défi s'il eût pu convaincre Justin de fausseté et découvrir l'illusion? Saint Justin va plus

[1] S. Augustin, *Epist.* 135 et 136. — [2] Voy. Philon, *Legat. ad Caium*; Eusèbe, *Histor. eccles.*, lib. II, cap. II.

loin dans sa seconde apologie, il l'adresse à l'empereur lui-même et à tout le corps du sénat : en parlant de la mort et des souffrances de Notre-Seigneur, il réclame en preuve de la vérité de tous ces faits l'acte dont nous parlons : « Vous pouvez, dit-il, l'apprendre des actes de Ponce-Pilate ; » il allègue des faits éclatants et en appelle à un acte public assez récent. Aurait-il osé le faire, encore une fois, et n'aurait-il pas été confondu si la relation de Ponce-Pilate n'eût pas été consignée dans les archives romaines ?

Il est essentiel d'observer ici que Justin ne fait aucune mention de la prétendue lettre de Pilate à Tibère, ni de l'envoi des actes ou registres contenant quelque chose de précis sur la vie et les miracles de Jésus-Christ. Les incrédules confondent ces faux actes dont les uns furent forgés, au second siècle, par les quartodécimans, et les autres, au troisième, par les païens, où Jésus-Christ et les chrétiens étaient représentés sous des traits odieux ; et ce sont ces derniers actes que l'empereur Maximin fit afficher et répandre dans tout l'empire romain, en haine du christianisme.

Au reste, nous ne voulons pas donner plus de poids à l'existence de la relation envoyée par Pilate à Tibère, et alléguée par saint Justin, que cela ne convient. Nous ne voulons point employer des preuves faibles ou douteuses. C'est pour cela que nous n'avons point cité sur ce sujet Tertullien et Eusèbe, parce que ces deux auteurs ont ajouté des circonstances qui ne nous paraissent pas suffisamment constatées. Nous ne mettons même les vrais actes en question qu'au rang des preuves perdues, et non dans la classe des preuves existantes. Notre raisonnement revient à ceci :

Il est indubitable que nous avons perdu nombre de pièces authentiques et considérables qui seraient très-avantageuses au christianisme. Que serait-ce par exemple si nous voyions une relation d'un gouverneur païen de la Judée, contemporain des événements, sous les yeux duquel ces événements se fussent passés ? Nous ne l'avons pas, cette relation ; cependant, il est plus que probable qu'elle a existé, quoique nous ne l'ayons jamais vue. Il s'en trouve dans l'histoire telle et telle preuve. C'est au public à juger de la croyance qu'elles méritent. Nous ne croyons pas qu'on puisse tenir un langage plus circonspect.

Au reste, si quelques chrétiens ont adopté quelquefois trop facilement des pièces adultérines, les incrédules montrent-ils plus de candeur et moins de faiblesse, en mettant sur le compte de la religion même une foule de pièces apocryphes, tandis qu'il n'y a pas une seule de ces pièces qui ne soit formellement rejetée ou critiquée par ses défenseurs, qui montrent en même temps, par la sage et victorieuse défense des pièces vraiment authentiques, combien leur sont peu nécessaires les suppositions qu'on leur reproche ?

15° Phlégon, de Tralles, en Asie, qui florissait au milieu du second siècle, était un célèbre savant attaché à la cour d'Adrien. Il nous assure dans ses *Annales* [1] que Notre-Seigneur (ou plutôt saint Pierre, son disciple) a prédit diverses choses qui sont arrivées conformément à ses prédictions. Le même fait est attesté par le même Phlégon, trallien, s'adressant à l'empereur Adrien. Trallium, patrie de cet auteur païen, *n'était pas fort éloigné de* la Palestine, de sorte qu'il pouvait aisément avoir été informé des événements remarquables arrivés chez les Juifs, dans le siècle qui avait précédé immédiatement le sien. Plusieurs de ses compatriotes pouvaient avoir eu des relations vagues de la vie de Notre-Seigneur, et avoir vécu du temps du tremblement de terre et de l'éclipse qui causa l'obscurité dont parle aussi le même Phlégon, et dont nous rapporterons le témoignage.

Origène ne dit point que le témoignage de Phlégon sur les prédictions fût relatif à Jésus-Christ. Il le présume seulement. Voici ses termes : « Phlégon, dans le 13e ou 14e livre de ses *Chroniques*, attribue à Jésus-Christ la connaissance de quelques événements à venir, et bien que, par méprise, il mette Pierre au lieu de Jésus, il rend pourtant témoignage à celui qui avait fait la prédiction, que les choses étaient arrivées comme il les avaient prédites. »

Que Phlégon se soit mépris dans les noms, ou qu'il n'ait eu en vue que les prédictions de saint Pierre, il en résulte toujours que l'aveu de l'auteur païen est également favorable à la religion chrétienne, puisque le pouvoir de prédire avec certitude ne pouvait venir que de Dieu, qui confirmait ainsi la mission du disciple, et par là même celle du maître.

[1] Phlégon, XIII et XIV, dans Eusèbe, et Origène, *contra Celsum*, II, 49.

Nous croyons au reste que Phlégon avait en vue, à la lettre, les prédictions de saint Pierre, et que cet auteur ne s'est point mépris. Ne pouvait-il pas avoir appris les prophéties de cet apôtre avec la même facilité que celles de Notre-Seigneur. Saint Pierre avait fait aux Juifs des prophéties sur leur ruine prochaine et sur celle de Jérusalem.

Quoi qu'il en soit, Origène écrivait dans un siècle où la Chronique de Phlégon subsistait *tout entière*, *et était entre les mains de tout le monde*. Cet habile défenseur du christianisme n'avait garde de se compromettre avec un pareil antagoniste, et dans une cause si importante.

Un autre passage de Phlégon, dans lequel il parle de l'éclipse et du tremblement de terre arrivés à la mort de Notre-Seigneur, n'est pas moins remarquable.

« La quatrième année, dit-il [1], de la CCII^e Olympiade, il y eut » une éclipse de soleil, la plus grande qu'on eût encore vue. Il » se forma à la sixième *heure du jour une nuit si obscure*, que » les étoiles parurent dans le ciel. Il se fit de plus un grand » tremblement de terre qui renversa plusieurs maisons de la » ville de Nicée en Bithynie. »

Il n'y a aucun doute que l'éclipse dont parle Phlégon n'ait été les ténèbres dont les évangélistes font mention. Vainement les incrédules [2] ont observé qu'il n'a pas pu y avoir d'éclipse de soleil dans l'année de la mort du Sauveur, surtout dans le temps de la Pâque, ou à la pleine lune de Mars. Nous en convenons avec eux, il n'y eut point d'éclipse de soleil dans la 33° année de notre ère ; mais il y en eut une le 24 novembre de l'an 29, à neuf heures du matin, au méridien de Paris, qui ne peut avoir rien de commun avec celle dont parle Phlégon.

Les évangélistes n'ont point parlé d'éclipse naturelle, mais de ténèbres, sans en indiquer la cause.

Voici comme ils en parlent. Saint-Matthieu [3] dit : « Or, depuis la sixième heure, toute la terre fut couverte de ténèbres jusqu'à la neuvième. »

Saint Marc [4] : « Depuis la sixième heure, toute la terre fut couverte de ténèbres jusqu'à la neuvième. »

[1] Eusèbe, dans sa *Chronique*. — [2] *Dictionn. philosophique*. — [3] *Matth*. XXVII, 45. — [4] *Marc*. XV, 33.

Saint Luc [1] : « Il était environ la sixième heure, lorsqu'on vit toute la terre couverte de ténèbres qui durèrent jusqu'à la neuvième. » Il ajoute : « Le soleil fut obscurci, et le voile du temple se déchira par le milieu. »

Il faut observer 1° que l'expression *ténèbres* n'indique pas plus un obscurcissement causé par une éclipse, que celui que produirait une vapeur assez épaisse pour nous dérober le jour.

2° Ces mots, *toute la terre*, ne peuvent se prendre à la lettre, puisqu'une éclipse même totale ne peut être vue que d'un même hémisphère. D'ailleurs, selon le style familier aux Juifs, cette expression ne désigne que la Judée [2].

3° La durée de ces ténèbres pendant trois heures sert encore à démontrer que ce ne put être l'effet d'une éclipse ; car dans celles mêmes qui sont totales, la grande obscurité n'est jamais que de quelques minutes.

Il est donc évident que lorsque Phlégon s'est servi du terme d'éclipse pour exprimer ces ténèbres miraculeuses, ç'a été, ou parce qu'il en ignorait le véritable sens, ou parce que le plus grand nombre des hommes, qui n'étaient pas astronomes, s'étaient ainsi exprimés avant lui sur le phénomène arrivé en Judée.

Ajoutons que des ténèbres qui règnent en plein midi sur toute la Judée, et pendant les trois plus brillantes heures du jour, étaient un prodige assez merveilleux pour étonner les autres peuples de l'univers, qui ont pu l'apprendre par des milliers de témoins.

C'est donc ce miracle de ténèbres surnaturelles, et non d'une éclipse proprement dite, que Phlégon a eu en vue, et les anciens apologistes du christianisme ne l'ont jamais conçu ou allégué d'une autre manière. Tertullien dit [3] : « Au même instant que Jésus-Christ expirait, dans le temps que le soleil était au milieu de sa course, le soleil se déroba.... Ce fait est conservé dans vos registres publics. »

Origène [4] se sert de ce prodige et du tremblement de terre qui arrivèrent à la mort de Notre-Seigneur sous l'empire de

[1] *Luc.* XXIII, 44. — [2] *Gen.* XIII, 7 ; *Jos.* II, 1 ; I *Reg.* XXX, 16 ; *Isai.* XIII, 5 ; *Luc.* IV, 25, al. — [3] *Apolog.* XXI. — [4] *Contra Cels.*, lib. II.

Tibère, pour prouver la divinité de Jésus-Christ. Il le présente encore dans con commentaire sur saint Matthieu, comme une preuve qui devait confondre ses adversaires. C'est à cette occasion qu'il cite Phlégon, comme un garant que les païens ne pouvaient récuser, vu qu'il était de leur religion.

On voit dans le langage de ces deux apologistes qu'ils s'en tiennent au sens que désignent les ténèbres, conformément au style de l'Ecriture : *Dies subducta est*, le jour disparut, sans dire que ce fut par une éclipse.

Ces observations suffisent pour réfuter les philosophes modernes qui ont cherché des objections contre le récit des évangélistes dans les calculs et dans les lois inébranlables de l'astronomie. Il n'en est pas moins constant que les ténèbres dont nous parlons ont été miraculeuses ; les incrédules ne prouveront jamais que Dieu n'a pas pu les produire, et nous, nous prouverons, par la chronologie même, que ce sont ces mêmes ténèbres qui ont été certifiées par Phlégon. Ecoutons l'astronome Chéseaux :

« Pour comparer [1] l'époque des Olympiades employée par » Phlégon, nous avons besoin :

» 1° De lier ensemble des époques communes aux historiens » sacrés et profanes ;

» 2° De faire bien remarquer les saisons et les retours pério- » diques de chacune ;

» 3° De fixer, d'abord par des vraisemblances, l'année de la » mort du Sauveur, et de les confirmer ensuite par des carac- » tères particuliers qui déterminent constamment cette époque » et l'exactitude du récit de Phlégon.

» Les auteurs païens concourent avec l'évangéliste saint Luc, » pour nous fournir la liaison des années olympiadiques avec » celles de la vie de Notre-Seigneur, et cela de la manière sui- » vante :

» L'an 4726 de la période julienne se célébra la 198e olym- » piade, en été, et peu après le solstice. L'an 4727 de la même » période, Tibère monta sur le trône de l'empire, au mois d'août, » et par conséquent peu de mois après le commencement de la

[1] Dissertat. de Chéseaux, insérée au tome 3 de la *Religion chrétienne*, par Addison, trad. de Correvon, p. 281.

» seconde année de l'olympiade 198°. De là il suit que l'an 4741
» de la période julienne, et peu de mois après le commencement
» de la quatrième année de la 201° Olympiade, environ le mois
» d'août, Tibère entra dans la quinzième année de son règne.
» Or, c'est à cette quinzième année que saint Luc rapporte le
» commencement du ministère de saint Jean-Baptiste, dans le
» courant duquel fut baptisé le Seigneur, après un intervalle de
» temps qu'il s'agit de déterminer

» Il paraît d'abord assez clairement, par les paroles de
» l'évangéliste, que le baptême de Jésus-Christ n'arriva pas dès
» les premiers jours de la prédication de saint Jean ; ce saint
» homme ayant eu le temps de baptiser auparavant plusieurs
» personnes, de leur adresser diverses prédications, etc.

» D'un autre côté, il y a encore bien de l'apparence que Jean-
» Baptiste ne commença pas à baptiser en automne, ce qui eût
» prolongé la célébration du baptême jusqu'au commencement
» de l'hiver ; et il est certain que, quoique la Judée soit sous un
» climat chaud, elle ne laisse pas d'être exposée à d'assez grands
» froids, pour rendre la fin de l'automne beaucoup moins propre
» que le printemps ou l'été pour la cérémonie du baptême, telle
» qu'elle se faisait alors, surtout dans les eaux du Jourdain, que
» l'on sait être naturellement très-fraîches.

» Nous conclurons de ces deux remarques 1° qu'il est au moins
» vraisemblable que Jean-Baptiste ne commença son ministère
» que sur la fin du printemps de l'année 4742 de la période
» julienne, temps qui appartenait encore à la quinzième année
» de l'empire de Tibère ; 2° que Notre-Seigneur ne fut baptisé
» que dans l'été de la même année, et peut-être sur la fin, par
» conséquent dans le commencement de la première année de
» la CCII° Olympiade, tout-à-fait à la fin de la quinzième année
» de Tibère.

» Il reste à présent 1° à lier l'année du baptême de Notre-
» Seigneur avec celle de sa mort ; et 2° à confirmer cette liaison,
» et l'époque même de ces deux années, d'une manière plus
» certaine que de simples vraisemblances. Or, je dis 1° que le
» baptême de Notre-Seigneur doit être considéré comme l'épo-
» que du commencement de son ministère, et de ce temps que
» les auteurs sacrés, tant des Evangiles que des Epîtres, disent

» qu'il a employé (selon les paroles de Daniel, IX, vers. 27) à
» confirmer l'alliance à plusieurs ; de cette semaine enfin à la
» moitié de laquelle il a fait cesser le sacrifice et l'oblation.

» 2° Que la durée de son ministère a été d'environ trois ans
» et demi, ce que je prouve principalement par l'endroit du
» *prophète* Daniel que je viens de citer; et, en second lieu, par
» le nombre des pâques que l'apôtre *saint* Jean nous apprend
» avoir *été célébrées* par Notre-Seigneur depuis son baptême.
» Cet apôtre fait en effet mention de quatre pâques ; et, quoi-
» qu'il ne dise nulle part que ce sont les seules que le Sauveur
» ait célébrées depuis son baptême, il est fort naturel de le
» conclure de l'*exactitude qu'il marque à les* rapporter.

» Si donc la prédication de Notre-Seigneur a été de trois ans
» et demi ; s'il l'a commencée à son baptême, et si ce baptême
« est arrivé après le commencement de la première année de la
» CCII° olympiade, et par conséquent dans la même année que
» Phlégon dit avoir été celle de cette éclipse miraculeuse, les
» preuves historiques se trouvent confirmées par des preuves
» astronomiques, ou purement chronologiques, que je n'ai pas
» cru devoir placer ici. » — On les peut voir dans la savante dissertation citée ci-dessus, à laquelle nous renvoyons nos lecteurs.

Après de telles preuves, on ne sera point étonné d'entendre dire à Onuphre Panvini, l'un des meilleurs critiques du XVI° siècle, qu'après les témoignages évangéliques, il ne connaissait aucun témoignage humain plus éclatant et plus incontestable que celui de Phlégon, sur les ténèbres qui étonnèrent l'univers à la mort de Notre-Seigneur.

Ce prodige a encore reçu le témoignage d'un autre célèbre auteur païen, celui de Thallus, historien grec [1] qui écrivit les histoires syriaques dans le premier siècle, et qui rapporte, dans son troisième livre, le fait des ténèbres miraculeuses.

Enfin, ce qui met ce miracle dans une pleine évidence, c'est qu'il fut rapporté dans les actes publics et dans les registres de l'empire. Nous avons déjà vu Tertullien en appeler à ces pièces solennelles, auxquelles il renvoie les païens comme à des monuments incontestables de la vérité. « Ce fait, dit-il [2], se trouve en-

[1] Eusèbe, *Chronic.* — [2] *Apolog.* XXI.

registré dans vos archives ; » et Lucien, prêtre et martyr, disait à ses juges [1] : « Consultez vos annales ; vous y trouverez qu'au temps de Pilate, et durant le supplice du Christ, le soleil disparut en plein midi, au point que le jour cessa. »

Phlégon ajoute, dans le même passage que nous venons d'examiner, « qu'un grand tremblement de terre renversa plusieurs maisons dans la ville de Nicée, en Bithynie. »

Bayle [2] fait ici une difficulté. « Phlégon, dit-il, n'a peut-être » marqué sinon que ces deux événements furent observés en la » même année. Si vous voulez à toute force qu'il ait désigné le » même jour, vous vous jetez dans une autre difficulté ; il faudra » que vous supposiez que la lumière du soleil disparut en plein » midi dans la Bithynie, et par conséquent que les ténèbres de » la passion de Notre-Seigneur furent générales par toute la » terre, » etc.

Nous demandons à Bayle s'il n'a pas été très-possible que les ténèbres n'aient couvert que la seule Judée, et que la terre ait tremblé en des lieux plus éloignés ? Mais quand même le tremblement de terre arrivé en Bithynie ne serait pas une suite de celui qui arriva dans la Judée, ce dernier prodige ne serait pas à la vérité confirmé par le témoignage de Phlégon, comme le premier, mais il n'en est pas moins indubitable. Des voyageurs anglais et des historiens très-instruits, Millar, Flemming, Maündrel, Shaw et d'autres, attestent que le rocher du Calvaire n'est point fendu naturellement selon les veines de la pierre, mais d'une manière évidemment surnaturelle. « Si je voulais nier, dit » saint Cyrille de Jérusalem [3], que Jésus-Christ ait été crucifié, » cette montagne de Golgotha, sur laquelle nous sommes pré- » sentement assembles, me l'apprendrait. »

Nous finirons cet article par un fait singulier et intéressant, tiré de Flemming [4].

« Un gentilhomme très-considérable, dit cet auteur anglais, » qui avait voyagé dans la Palestine, m'a assuré que son com- » pagnon de voyage, déiste plein d'esprit, s'amusait, chemin » faisant, de toutes les histoires que les prêtres catholiques vou-

[1] Rufin, *Histor. eccles.*, lib. IX, cap. VI. — [2] *Dictionn. critique*, au mot *Phlégon*. — [3] *Catech.* 13. — [4] Christology, tom. II, p. 97.

» laient lui conter sur les lieux sacrés et les reliques. Ce fut dans
» la vue de s'en moquer qu'il alla visiter les fentes du rocher que
» l'on montre, sur le mont Calvaire, comme l'effet du tremble-
» ment de terre arrivé à la mort de Jésus-Christ, et que l'on voit
» aujourd'hui renfermé dans le vaste dôme construit par l'em-
» pereur Constantin. Mais lorsqu'il vint à examiner ces ouver-
» tures avec l'exactitude et l'attention d'un naturaliste, il dit à
» son ami : Je commence à présent d'être chrétien. J'ai fait,
» continua-t-il, une longue étude de la physique et des mathé-
» mathiques, et je suis convaincu que les ruptures du rocher
» n'ont jamais été produites par un tremblement de terre ordi-
» naire et naturel. Un ébranlement pareil eût, à la vérité, séparé
» par ses secousses les divers lits dont la masse est composée ;
» mais c'eût été en suivant les veines qui les distinguent, et en
» rompant leur liaison par les endroits les plus faibles. J'ai ob-
» servé que cela est ainsi en d'autres rochers que les tremble-
» ments de terre ont soulevés, et la raison ne nous apprend rien
» qui ne s'y conforme. Ici, c'est tout autre chose, le roc est par-
» tagé transversalement ; la rupture croise les veines d'une
» façon étrange et surnaturelle. Je vois donc clairement et dé-
» monstrativement que c'est le pur effet d'un miracle, que ni
» l'art ni la nature ne pouvaient produire ; c'est pourquoi,
» ajouta-t-il, je rends grâces à Dieu de m'avoir conduit ici pour
» contempler ce monument de son merveilleux pouvoir, monu-
» ment qui met dans un si grand jour la divinité de Jésus-
» Christ. »

Après ces preuves et ces témoignages, quelles réflexions ne serions-nous pas en droit de faire contre le prétendu historien de Jésus-Christ qui dit, en parlant des prodiges arrivés à la mort du Sauveur [1] : « Les Juifs seuls eurent le malheur de ne rien voir
» de tout cela (cependant, nous prouverons, dans nos Notes sur
» les Actes des Apôtres, que cinquante jours après ces événe-
» ments huit mille Juifs se convertirent à Jérusalem, etc.) ; ces
» prodiges ne se sont opérés que dans l'esprit des disciples de
» Jésus ; une éclipse de soleil en pleine lune est impossible.....
» Il n'y eut d'éclipsé que le bon sens de ceux qui virent toutes

[1] *Histoire critiq. de J.-C.*, chap. xv, p. 297.

» ces merveilles, ou la bonne foi des écrivains qui les ont attes-
» tées..... Les apôtres de Jésus, transis de peur, furent les seuls
» qui sentirent le tremblement de terre, » etc.

Que les incrédules qui savourent ces blasphèmes et ces sacriléges plaisanteries détruisent, s'ils le peuvent, les preuves que nous venons d'y opposer. Revenons à notre sujet.

16° Les miracles opérés par les Apôtres n'ont pas été moins avérés que ceux de Jésus-Christ. Suétone, Celse, Hiéroclès, Julien, Porphyre, Lucien ont regardé les chrétiens comme une secte de magiciens. C'est une des calomnies auxquelles les anciens apologistes ont été obligés de répondre.

Dans le Thalmud de Jérusalem, qui est le plus ancien, les Juifs conviennent qu'il se faisait des miracles par l'invocation de Jésus [1].

17° A cette classe d'auteurs païens qui ont reconnu les miracles de Jésus-Christ et de ses Apôtres, ou qui ont certifié quelques-unes des particularités de la vie et de la mort du Sauveur, nous pourrions ajouter celle de quelques autres auteurs qui étaient au commencement païens et qui se convertirent ensuite au christianisme. Et qu'on ne dise pas qu'on ne doit pas faire fond sur leur témoignage, parce qu'ils ont embrassé la foi chrétienne; car, s'ils eussent persévéré dans le paganisme, les incrédules ne manqueraient pas de nous dire que ces personnages n'étaient pas sincères dans leur récit, ou qu'eux-mêmes n'y ajoutaient point de foi; et que, s'ils avaient été persuadés, ils auraient embrassé le christianisme. S'ils l'ont donc fait, ce n'est que parce qu'ils ont été convaincus. Avant de l'être, ils étaient d'un parti contraire; leur témoignage donne encore plus de poids à la vérité des faits évangéliques, parce que ce n'est que la conviction de la vérité de ces faits qui a pu les faire changer de religion. Devenus chrétiens, ils ont attesté les faits qui les ont décidés à se faire chrétiens; s'ils n'avaient pas eu de fortes raisons pour les croire, ils n'en eussent jamais fait mention dans leurs écrits, et ils auraient persévéré dans leurs erreurs.

Ici quelle autre foule de grands hommes, de savants, de philosophes éclairés ne pourrions-nous pas produire qui, après avoir

[1] Galatin, *de Arcan.*, lib. VIII, cap. v.

examiné sans prévention l'histoire de Notre-Seigneur et tous les faits évangéliques, furent si frappés de leur vérité, qu'ils n'hésitèrent pas à faire une profession ouverte du christianisme, quoique sa doctrine les mît dans la nécessité de renoncer aux plaisirs de cette vie, et quelle les exposât à la haine, au mépris, aux tourments et à la mort ? Nous nous contenterons d'indiquer les plus célèbres et les plus distingués par leurs talents et leurs lumières, qui se convertirent dans les premiers siècles, et avant le règne des empereurs chrétiens, et qu'on ne peut, par conséquent, suspecter d'avoir embrassé la foi par aucun motif humain. Ils vivaient d'ailleurs dans un siècle où les arts et les sciences étaient à leur plus haut *période*; car on ne vit jamais de siècle plus éclairé ni plus poli que celui dans lequel Jésus-Christ parut sur la terre, comme si la Providence eût voulu ménager à l'Evangile des triomphes plus glorieux. Cette époque de lumières, de goût et d'esprit d'examen si contraire à l'imposture, est une des plus grandes preuves de la vérité du christianisme, pour des juges sans prévention.

Denys l'Aréopagite était du nombre des juges de l'Aréopage, souverain tribunal d'Athènes. Il fut converti par saint Paul, l'an 30 de l'ère chrétienne.

Quadratus est le premier païen converti qui ait composé une apologie de la religion chrétienne, qu'il présenta lui-même à Adrien vers l'an 131. Cet ouvrage, plein de raisonnements forts et solides, arrêta le feu de la persécution.

Aristide présenta aussi à Adrien, l'an 125, une apologie du christianisme, pleine d'érudition et d'éloquence. C'était un philosophe platonicien, et il en conserva l'habit, même après qu'il eut embrassé le christianisme.

Flavius Clémens, consul avec Domitien, l'an de Rome 147, et proche parent de cet empereur, fut chrétien et martyr, ainsi que Domitilla sa femme, et une autre Domitilla sa nièce.

On peut ajouter à la liste des personnages distingués qui renoncèrent au paganisme pour suivre la religion de Jésus-Christ, Sergius Paulus, proconsul à Paphos ; Eraste, trésorier de la ville de Corinthe ; Acilius Glabrio, ancien consul, martyr sous Domitien.

Tertullien, sur la fin du second siècle, disait aux gouverneurs

de Rome [1] que tous les corps, toutes les assemblées, les armées, les tribus, les compagnies, le palais, le sénat, les cours de justice, étaient remplis de chrétiens.

Arnobe assurait sous Dioclétien [2] que les hommes du meilleur goût et les plus savants orateurs, grammairiens, rhéteurs, jurisconsultes, médecins, philosophes, méprisant les sentiments auxquels ils avaient été le plus attachés, mettaient désormais leur confiance en la religion chrétienne.

Outre un nombre infini d'auteurs dont les écrits se sont perdus, nous avons les noms, les ouvrages et les fragments de divers philosophes païens devenus chrétiens, qui montrent autant de génie et d'érudition qu'aucun autre auteur païen non-converti du siècle dans lequel ils vivaient. Si nous jetons les yeux sur ces séminaires célèbres de savants hommes qui brillaient alors dans le monde, nous trouvons Denys de Corinthe, jouissant de la plus grande réputation sous Antonin ; Athénagore, philosophe d'Athènes, auteur d'un traité sur la résurrection des morts, et d'une apologie du christianisme adressée à Marc-Aurèle et à son fils Commode, associé à l'empire ; Denys d'Alexandrie, patriarche de cette fameuse ville, autant distingué par son zèle et son éloquence que par sa modération et sa prudence ; Clément d'Alexandrie, disciple du célèbre Pantène, auquel il succéda dans la chaire ou la présidence des écoles chrétiennes d'Alexandrie : il eut, entre autres hommes illustres qui se formèrent sous sa direction, Origène, qui a surpassé les Grecs et les Romains par la multitude et la beauté de ses ouvrages ; Ammonius, qui enseigna la philosophie à Alexandrie environ l'an 132, avec une telle réputation, que Plotin et d'autres païens illustres vinrent à l'envi recevoir ses instructions : la différence de religion n'empêcha pas qu'il n'en reçut les plus grands éloges (tels furent Plotin, Longin, Porphyre et Hiéroclès, qui l'appelait *enseigné de Dieu* ou *docteur divin*) ; Arnobe, célèbre rhéteur africain, qui a composé sept livres contre les païens où l'on trouve des recherches savantes, des arguments sans réplique, beaucoup de véhémence, et souvent ce sel de la raillerie qui présente à la fois aux lecteurs le plaisir et la vérité ; Anatolius, un des plus habiles hommes du troisième

[1] *Apolog.* II. — [2] *Adv. Gentes*, lib. II.

siècle, qui tint une école de philosophie à Alexandrie, et excella en diverses sciences, etc.

Tous ces savants hommes avaient eu tous les moyens et toutes les occasions de s'informer par eux-mêmes de la vérité des faits évangéliques ; et ils furent si pleinement convaincus de la divinité de la religion qu'ils embrassèrent, qu'après en être devenus prosélytes, ils moururent presque tous martyrs.

Une troisième espèce de témoins dont nous réclamons l'aveu sur la vérité des faits évangéliques, ce sont les anciens hérétiques. La plupart furent des philosophes mal convertis. Ils n'étaient subjugués ni par l'autorité des Apôtres, contre laquelle ils s'élevaient, ni par le récit des Evangélistes qu'ils altéraient, ni par l'intérêt de système, puisque les faits dont ils étaient forcés de convenir étaient opposés à leurs opinions.

Le dogme favori de la plupart de ces premières sectes était qu'un Dieu ne peut naître, souffrir et mourir. C'est encore l'opinion des incrédules. En conséquence de ce dogme, il fallait, ou soutenir que Jésus-Christ était un pur homme, ou nier sa naissance, sa passion, sa mort, sa résurrection ; or, c'est ce qu'ont fait ces hérétiques. Les uns ont nié sa divinité, et sont convenus de la réalité des faits ; les autres ont dit qu'il était Dieu, mais qu'il n'était né, mort et ressuscité qu'en apparence, etc.

Si les faits qui prouvaient la réalité de sa chair n'eussent pas été vrais, comme ils étaient très-récents, n'auraient-ils pas trouvé chez les Juifs des témoignages et des preuves pour détruire le récit des Evangélistes? Simon le magicien parut l'an 34, Cérinthe en 54, Ebion en 72, Ménandre en 73. On ne pouvait être plus voisin des faits. Simon et ses disciples, Ménandre, Saturnin, Basilides, les valentiniens, les gnostiques s'accordaient à nier que le Verbe se fût incarné réellement, etc. Selon eux, il n'avait eu qu'une chair apparente. Mais ils convenaient que tout cela s'était fait en apparence. Or, avouer l'apparence constante de ces faits pendant trois ans, n'est-ce pas confirmer authentiquement la vérité de l'histoire qui les rapporte ? Quoi ! ces hérétiques, placés à la source des événements, intéressés par système à les nier, n'osent cependant les traiter de fables ni accuser les témoins de mensonge et d'imposture ; et les incrédules modernes voudraient persuader qu'ils sont mieux à portée de savoir la vérité ou la faus-

seté de ces faits, que ceux qui vivaient dans le temps même auquel ils sont arrivés, et qui avaient tant d'intérêt à les nier !

D'après tant de témoignages constants rendus à la vérité des faits évangéliques par des gens qui ne sont point de notre parti, par les Juifs, par les païens, par les hérétiques, raisonnons. Le christianisme, dès son origine, a eu une suite continuelle d'ennemis ; aucun d'eux n'a contesté la vérité des faits et surtout des miracles du Sauveur et des Apôtres. Nous avons vu que les uns ont seulement prétendu que ces miracles ne sont pas d'une grande importance ; d'autres nous ont opposé, comme des faits également certains, les prodiges racontés dans le paganisme, entre autres ceux d'Apollonius de Thyane ; le plus grand nombre a attribué les miracles de l'Evangile à la puissance du démon. Juifs et païens, tous se sont accordés sur ce point. Ce n'est pas seulement le peuple crédule, mais les philosophes mêmes qui ont attaqué la religion avec le plus de lumières, qui ont prétendu que les miracles de l'Evangile ont été opérés par l'art magique ; or, nous disons qu'une opinion si universelle et si suivie est un aveu formel de la réalité de ces faits miraculeux. Les ennemis du christianisme auraient-ils été assez imbéciles pour abandonner une réponse aussi péremptoire que la dénégation des faits, pour en adopter une aussi pitoyable que l'accusation de magie ? Il fallait donc que la notoriété de ces faits, dans le temps où ils ont été opérés, fût si éclatante, qu'elle mît dans l'impossibilité de les révoquer en doute, pour faire recourir à une telle ressource.

Il nous reste à répondre aux objections que les incrédules ont faites contre ces divers témoignages.

II.

1° « Le très-grand nombre des Juifs, disent-ils [1], n'a point cru
» aux miracles de Jésus-Christ ; donc ces miracles n'étaient pas
» prouvés. Il n'y eut jamais d'informations chez les Juifs ni chez

[1] Origène, *contra Cels.* II, 8. Orobio, *Amica Collatio,* p. 220. *Examen critique des apologistes de la religion chrét.,* chap. III. *Réflexions import. sur l'Evangile,* p. 182.

» les païens, pour savoir si ces miracles étaient vrais ou faux; ils » ne sont donc pas suffisamment constatés. Quoiqu'ils soient » avoués par les thalmudistes, gens peu instruits de l'histoire et » peu versés dans l'art de raisonner, il paraît certain que les Juifs » des premiers siècles n'en convenaient pas. Selon les *Actes des* » *Apôtres*, la religion chrétienne n'éprouva que des contradictions » dans son origine. La raison pour laquelle les Apôtres se tour- » nèrent du côté des païens, c'est qu'ils ne trouvèrent aucune » croyance chez les Juifs; ceux-ci envoyèrent même des émis- » saires de tous côtés pour avertir leurs compatriotes de se tenir » en garde contre la narration des Apôtres. Si quelques-uns ont » embrassé le christianisme, c'étaient des hommes de la lie du » peuple, ou, comme le dit Orobio, des Samaritains et des Idu- » méens. »

Nous soutenons que les chefs de la nation juive, aussi bien que le peuple, ont été convaincus de la réalité des miracles de Jésus-Christ, puisqu'ils n'ont jamais osé les nier, et qu'ils se sont obstinés à les attribuer à la magie, comme nous en avons donné des preuves évidentes.

« Ils n'ont pas cru à sa mission : donc ils n'ont pas cru à ses » miracles. »

Cette conséquence est fausse; ils ont soutenu et ils soutiennent encore que des miracles ne suffisaient pas pour prouver que Jésus était le Messie, puisqu'un faux prophète pouvait en faire. L'opinion des Juifs a toujours été que le Messie devait confirmer la loi de Moïse, et non l'abroger; accomplir les prophéties d'une manière éclatante aux yeux des nations, et délivrer les descendants d'Abraham du joug des étrangers, etc. Jésus, disent-ils de même que leurs pères, a fait tout le contraire. Tels sont les griefs pour lesquels ils l'ont méconnu et refusent encore de le reconnaître, et non parce qu'il n'a pas fait des miracles. La notoriété publique attestait qu'il avait fait tous ceux que rapporte l'Evangile. Voilà la principale raison des contradictions que le christianisme a éprouvées de la part des Juifs.

Ce n'est pas précisément sur l'aveu des thalmudistes que nous nous appuyons pour prouver que les Juifs ont été convaincus des miracles de Jésus-Christ. Nous joignons à cet aveu les calomnies que Celse met dans la bouche d'un Juif, les disputes des anciens

Pères avec ces mêmes Juifs, les écrits des Juifs modernes qui font encore profession de suivre la tradition de leurs pères, enfin les reproches qu'ils font à Jésus-Christ dans l'Evangile ; ce qui fait une chaîne de preuves qui se soutiennent et se confirment.

Quant à la partie de l'objection où l'on allègue qu'il n'a pas été fait d'informations sur les miracles de Jésus-Christ et de ses disciples, nous pourrions d'abord nier le fait, citer l'information faite par les pharisiens au sujet de l'aveugle-né, et dire que le peu de succès de celle-là, qui tourna à la confusion des ennemis de Jésus-Christ, les a empêchés d'en faire d'autres. Nous pourrions demander s'il était d'usage chez les Juifs de faire des informations juridiques dans les formes observées parmi nous. Nous pourrions remarquer qu'on n'en a jamais ordonné pour vérifier des faits publics, passés sous les yeux des juges mêmes et de plusieurs milliers de témoins. Mais en admettant la nécessité de les faire, ces informations, nous répétons ce que nous avons déjà dit, que c'était aux Juifs et au sanhédrin qui avait la puissance en main, de les ordonner et de les faire ; ils le pouvaient, encore une fois, ils le devaient ; s'ils ne l'ont pas fait, c'est parce qu'ils ne l'ont pas osé, et qu'ils ont senti que le nombre immense des témoins de ces miracles les confondrait par ses dépositions.

Autre fausseté de la part des incrédules, quand ils disent que les Apôtres ne trouvèrent aucune croyance chez les Juifs. Nous démontrerons le contraire dans nos Notes sur les *Actes des Apôtres,* et nous prouverons que ce n'était point la lie du peuple qui embrassa la foi.

Ce ne furent pas non plus des Samaritains ou des Iduméens, comme l'a conjecturé *Orobio*. Jésus-Christ avait défendu aux Apôtres d'annoncer l'Evangile aux païens et aux Samaritains avant la descente du Saint-Esprit, et sans en avoir reçu un ordre exprès [1]. Voilà pourquoi il fallut une révélation et un miracle pour déterminer saint Pierre à instruire et à baptiser Corneille.

2° « L'aveu des miracles de Jésus-Chrit tiré des philosophes » païens, disent les incrédules [2], ne prouve rien. C'était un

[1] *Matth.* x, 5. — [2] *Examen critiq. des apolog. de la Relig. chrétienne,* ch. iv, etc.

» principe universellement reçu par les chrétiens, par les païens,
» par les Juifs, par les grands comme par le peuple, par les
» savants de même que par les ignorants, que par le secours
» des esprits un homme peut faire des choses merveilleuses et
» surnaturelles. C'est d'après ce principe que Celse et les autres
» adversaires du christianisme convenaient de la vérité des
» miracles de Jésus-Christ, en les attribuant à la magie. C'est
» aussi par le même principe que nous voyons tous les Pères de
» l'Eglise avouer les miracles, soit d'Esculape, soit de Pythagore,
» soit d'Apollonius, en disant pareillement qu'ils étaient opérés
» par le démon. C'est, de part et d'autre, le même aveu. De
» même donc que les aveux des Pères ne prouvent pas la réalité
» des miracles du paganisme, ceux des ennemis de la religion
» chrétienne ne concluent rien en faveur de ceux de Jésus-
» Christ. »

Ainsi les incrédules, après avoir exigé de nous des témoins qui ne soient pas de notre parti, finissent par décider qu'aucun témoin quelconque ne peut être admis à certifier des miracles. L'attestation d'un ignorant ne prouve rien ; il n'est pas en état d'en juger. Celle d'un philosophe ne vaut pas mieux, dès qu'il croit qu'un homme peut faire des choses surnaturelles par le secours des esprits. Les disciples de Jésus sont suspects, parce qu'ils étaient intéressés à la gloire de leur maître ; le témoignage des Juifs est nul, parce qu'ils n'ont pas cru en Jésus-Christ. Ainsi les uns sont récusés parce qu'ils ont cru, et les autres parce qu'ils n'ont pas cru. Les anciens hérétiques ne sont d'aucun poids; ils ont contredit la doctrine des Apôtres : la foi des orthodoxes est sans conséquence, parce qu'ils n'ont pas osé contredire les Apôtres, etc.

Faudrait-il peut-être à ces incrédules leur produire des témoins, des philosophes qui ont cru comme eux tout miracle impossible, et qui ont avoué malgré cela ceux de l'Evangile ?

Quoique cette prétention soit absurde, l'inconséquence des philosophes est allé jusque-là. Celse était épicurien, Origène et Lucien nous l'apprennent [1]. Il a nié la Providence. Il devait donc, suivant ses principes, croire que les démons sont des chimères,

[1] Voyez les notes de Spencer sur les livres d'Origène contre Celse.

et il dit que les chrétiens ont commerce avec les démons. Il devait regarder comme des fables les miracles de Pythagore, d'Orphée, etc. ; et il oppose ces miracles à ceux de l'Evangile. Il ne devait admettre tout au plus que des tours de souplesse, et il dit que les imposteurs guérissent les malades avec leur souffle, et évoquent les âmes des héros. Selon lui, un miracle ne prouve rien ; et il dit que Jésus-Christ devait se tirer miraculeusement des mains des Juifs pour prouver sa divinité. Celse aurait-il eu recours à ces misérables défaites, serait-il tombé dans des contradictions si palpables, s'il avait pu nier les miracles et les faits de l'Evangile ?

Répondons maintenant directement à la difficulté proposée. Nous pourrions d'abord nier que tous les saints Pères aient attribué à la magie les miracles rapportés par les païens. Arnobe dit expressément que ces guérisons si vantées étaient opérées par des moyens naturels [1]. Les plus anciens Pères qui avaient été élevés dans le paganisme ont soutenu que ces prodiges n'étaient que des illusions [2]. Mais comme il est vrai que plusieurs des Pères ont cru que ces prétendus miracles étaient des œuvres du démon, nous n'insisterons pas sur cette réponse. Nous convenons même que cette attribution des miracles du paganisme à l'art magique peut être regardée comme un aveu de leur réalité. Mais, entre cet aveu des Pères et celui des philosophes, il y a une différence essentielle : c'est que les miracles de l'Evangile ont été publiquement attestés, publiquement avoués dès le temps où ils ont été opérés ; au lieu que les miracles païens n'ont été rapportés que par des historiens de beaucoup postérieurs à l'époque où on les place. Ainsi, ce n'est pas uniquement et précisément sur les aveux des philosophes qui ont écrit dans des siècles postérieurs à Jésus-Christ que nous établissons la certitude de ses miracles. Si nous n'avions pour les démontrer que les aveux de Celse, Porphyre, Julien, Hiéroclès, nous n'aurions qu'une preuve bien faible et bien légère ; mais ce qui rend les aveux de ces philosophes démonstratifs en notre faveur, c'est parce qu'ils sont liés, et aux dépositions des témoins oculaires, et aux aveux antérieurs des antagonistes

[1] *Adv. Gentes*, lib. I, cap. XLVIII. — [2] Athénagore, *Apolog*. 27.

contemporains. C'est à ce raisonnement que les ennemis de la foi doivent répondre, et auquel ils ne répondent point par leur assimilation avec les aveux faits par les saints Pères.

Nous connaissons et ce qu'on a objecté à Jésus-Christ lui-même sur ses miracles, de son vivant, et ce que, dans les siècles suivants, on y a encore opposé. Ce que nous savons, les philosophes païens le savaient aussi. Ils avaient lu nos Evangiles. Celse les connaissait d'un bout à l'autre, même les Epîtres de saint Paul. Il avait examiné à fond la question ; il s'épuise en raisonnements et en conjectures ; il se tourne et retourne de tous côtés pour éluder la preuve résultant de ces miracles. Celse et les autres philosophes païens avaient reçu des autres ennemis de la foi qui les avaient précédés tous leurs arguments contre les miracles. Ils auraient donc opposé aux miracles de Jésus-Christ la dénégation de leur réalité, si elle avait été niée avant eux. Leur témoignage forme une chaîne continue de preuves que, depuis Jésus-Christ jusqu'au IVe siècle, et pendant tout ce temps, on a été universellement convaincu, parmi les païens et parmi les chrétiens, de la réalité de ces miracles ; et cet aveu si unanime de tous les incrédules anciens renverse sans ressource la dénégation si tardive des incrédules modernes.

Il n'en est pas de même des aveux faits par les saints Pères, et on n'en saurait tirer la même conséquence en faveur des miracles du paganisme. Ces derniers miracles ne sont connus que par le rapport d'historiens qui leur sont fort postérieurs. Prenons pour exemple ceux d'Apollonius de Tyane, qui sont ceux que l'on a opposés avec plus de confiance aux miracles du Sauveur. Nous ne les connaissons que par le récit de Philostrate, qui écrivait plus d'un siècle après, comme nous le ferons voir tout à l'heure. Les Pères auxquels on les objectait ignoraient s'il y avait eu des témoins oculaires de ces prodiges, et quels ils avaient été ; si ces merveilles avaient été contredites dans le temps ; ce que les contradicteurs y avaient opposé ; ce qu'on en avait pensé dans les siècles suivants. Dans l'impossibilité où ils étaient de vérifier tout cela, persuadés d'ailleurs, d'après la sainte Ecriture, que le démon peut quelquefois, avec la permission de Dieu, opérer des miracles, les saints Pères ont pris le parti de les avouer, et de les attribuer au démon. Que quelques-

uns aient cru inutile de discuter ces prodiges; que d'autres aient trouvé trop pénible de faire cet examen; que quelques-uns même, si l'on veut, aient eu trop de crédulité et se soient laissé abuser par les récits qu'on leur faisait, tout cela nous est indifférent. Ce qui nous intéresse, c'est que les aveux des Pères n'ont pas, en faveur des miracles païens, la même force que les aveux des philosophes en faveur des miracles chrétiens, parce qu'ils n'ont pas la même relation à des aveux antérieurs, remontant d'âge en âge jusqu'au temps de ces miracles; parce qu'ils ne sont pas liés à l'opinion unanime de la génération contemporaine et de toutes les générations intermédiaires. Il n'y a donc aucune parité entre ces deux sortes d'aveux, et c'est sans raison qu'on nous objecte ceux des saints Pères.

Pour rendre plus sensible ce que nous venons de dire, examinons en particulier le parallèle injurieux que les incrédules ont tant de fois mis en avant, d'un philosophe pythagoricien, d'Apollonius de Tyane, avec le Sauveur du monde. « Si Jésus-Christ, » disent-ils, naquit entouré de prodiges qui signalèrent sa nais- » sance, Apollonius obtint la même distinction. Si l'un guérissait » les malades, l'autre en fit autant. Si le premier ressuscitait les » morts, les sépulcres s'ouvraient à la voix du second.

» Les vertus et les miracles de Jésus-Christ ne lui attirèrent » pas autant de disciples qu'à Apollonius. Leur gloire s'est éten- » due jusqu'aux lieux les plus reculés de la terre. Son nom fut » illustré; lui-même fut adoré à Antioche, à Babylone, à Athènes, » à Ninive, à Ephèse, à Lacédémone, en Egypte, en Phénicie, » à Rome, en Espagne et jusqu'aux Indes. Si Jésus-Christ a des » autels, Apollonius eut aussi des temples, des prêtres. Si Jésus- » Christ ressuscité s'entretint avec ses disciples, Apollonius, après » sa mort, parla à Aurélien, et l'empêcha d'aller détruire la ville » de Tyane.

» Si Jésus-Christ a prophétisé l'avenir, Apollonius l'a prédit » aussi, et ses prédictions furent justifiées par l'événement. Si » les chrétiens s'étayent de la vérité et de la certitude des faits » évangéliques, il en est de même de ceux d'Apollonius. Ils sont » rapportés par des auteurs de poids, les uns témoins oculaires, » les autres contemporains, tous sincères, unanimes et désinté- » ressés.

» Si, malgré ces témoignages, les miracles d'Apollonius sont » faux, ceux de Jésus-Christ peuvent être suspects de la même » fausseté. Si on les attribue aux effets de la magie, on accuse » la Providence qui aura prêté son secours pour tromper les » hommes et les séduire. »

Voyons d'abord quels sont ceux qui ont transmis à la postérité des faits aussi extraordinaires et ces relations fastueuses. Tous ces auteurs se réduisent à un seul, à Philostrate, qui, bien loin d'être contemporain d'Apollonius, ne les écrivit que près de deux cents ans après sa mort.

Il n'a donc été témoin d'aucun de ces faits merveilleux, et il n'a transmis que des bruits populaires qu'il a exagérés comme il l'a trouvé bon ; et voilà à quoi se réduit toute l'autorité qu'on donne à ces prodiges. Si les chrétiens s'étayaient sur des fondements aussi légers, certes on aurait raison de se moquer de leur crédulité.

« Mais, répliquent les incrédules, Philostrate n'a écrit que » d'après des mémoires fidèles et secrets de Maxime et de Mé» ragène, et plus particulièrement encore de l'assyrien Damis, » le compagnon inséparable d'Apollonius. »

Les garants que Philostrate cite de la vérité de ses écrits ne sont pas plus dignes de foi que lui. Que dit-il lui-même ? que les mémoires qu'il cite avaient été secrets ; mais pourquoi ? Quels motifs pouvaient exiger ce secret ? quelle raison de cacher la vie d'un homme si fameux, d'un personnage qui s'était attiré la vénération de tant de peuples ? pourquoi ne pas les publier ? Ce Damis craignait-il de se voir démenti par des témoins et des contemporains ? Il donna ses mémoires à un ami qui en fit présent à Julie, femme de l'empereur Sévère, et des mains de cette impératrice ils passèrent dans celles de Philostrate. Mais quelles preuves donne-t-on de la sincérité de ce Damis ? A-t-il fait des miracles comme les Apôtres ? a-t-il sacrifié sa vie pour certifier la vérité de ces faits ? Prouvera-t-on, comme nous l'avons fait en parlant des écrits du nouveau Testament, que ces mémoires n'ont point été altérés et qu'il a été impossible qu'ils le fussent ?

De Damis passons à Maxime et à Méragène. Quelle confiance méritent-ils, quand Philostrate dit positivement qu'on ne peut

ajouter foi au second, et que l'histoire nous apprend [1] que Maxime ne prit qu'une notice informe et peu exacte de quelques actions d'Apollonius? Philostrate n'a donc rien qui puisse déterminer notre foi dans les choses incroyables qu'il raconte. Que dis-je? l'histoire nous dévoile les motifs qui l'ont porté à publier et à accréditer son roman fabuleux. Il désirait gagner l'estime de l'impératrice Julie et la faveur de Caracalla. L'un et l'autre aimaient tout ce qui tenait du prodige. Tout le monde connaissait la vénération de Caracalla pour Apollonius, comme l'historien Dion le rapporte; Julie ambitionnait la réputation de savante; elle était environnée de poètes, de grammairiens, de sophistes, etc. Philostrate fut un des savants qui composaient sa cour, et c'est elle-même qui lui donna les mémoires qu'elle tenait de l'ami de Damis. Il est donc naturel que Philostrate, pour se conformer au goût de l'impératrice, adopta les traits populaires qui étaient connus dans ces mémoires. En effet, on y voit une adulation servile; ils respirent la vanité la plus excessive et la plus ridicule; des discussions fastidieuses sur les satyres, sur la nature du phénix, sur l'histoire des pygmées qui habitent des souterrains; des vases fabuleux qui, ainsi que les automates, marchent comme s'ils avaient des pieds. L'ouvrage est rempli de questions puériles et frivoles : l'auteur examine gravement si la terre est plus ancienne que les arbres; lequel de l'eau ou du vin dispose le plus au sommeil, et autres futilités de cette nature. Babylone est décrite comme une ville qui avait plus de 70 milles de circuit, environnée d'une muraille haute d'un arpent et demi, et large de près d'un arpent; en un mot, comme une ville plus grande et plus magnifique qu'elle ne l'avait été du temps de Nabuchodonosor. Cependant Pline, contemporain d'Apollonius, nous apprend [2] que Babylone tombait alors en ruine, etc. Il n'en faudrait pas davantage pour juger du peu de jugement de Philostrate, de sa frivolité et du peu de crédit qu'il mérite.

Passons à l'histoire même d'Apollonius. Sa mère, étant enceinte, apprit de Protée, qui lui apparut sous la figure d'un dieu marin, qu'elle donnerait le jour à Apollonius, et au même instant le chant du cygne annonça sa gloire future. Ce conte puéril n'a

[1] Eusèbe, *Hist. eccles.*, in *Apollonio.* — [2] Lib. VII, cap. XX.

d'autre preuve que le rapport de sa mère. Que dirait-on des chrétiens s'ils n'offraient que des preuves de cette nature? Si nous disons que les esprits célestes publièrent la naissance de Jésus-Christ, nous avançons un fait public et certifié par les bergers qui en furent les témoins; l'histoire évangélique n'offre pas un fait qui ne soit accompagné de preuves qui le constatent.

Philostrate dit qu'Apollonius, à son retour des Indes, guérissait de toutes les maladies. Nous sommes en droit de demander: d'où le savait-il? *qui le lui avait dit?* *quel auteur, quel témoin* cite-t-il de ces guérisons si fréquentes et si multipliées? Quand on les supposerait certaines, pourquoi ne pourraient-elles pas être naturelles? N'existe-t-il pas un art, une science de la médecine? Apollonius ne put-il pas apprendre dans ses voyages des secrets rares et utiles? Pendant sa longue détention dans le temple d'Esculape, ne put-il pas connaître les remèdes dont se servaient les prêtres de cette divinité du paganisme, pour guérir la troupe des malades que la superstition y conduisait? Pour prouver que ces guérisons étaient miraculeuses, il aurait fallu indiquer les maladies, prouver qu'elles étaient incurables et qu'il les avait guéries par sa seule parole, sans le secours de la médecine. Tel a été le caractère des miracles de l'Evangile.

Philostrate dit qu'Apollonius a ressuscité un mort. D'abord, ce fait n'a d'autre autorité que celle de Philostrate même. Bien plus encore, il ne l'assure pas positivement. Il commence, il est vrai, par l'admirer, il l'élève jusqu'aux nues; mais peu à peu il change de style et de ton. Il paraît embarrassé, incertain, et se dément en disant que ce n'est qu'une espèce de résurrection. Il explique comment la personne (c'était une demoiselle romaine), n'étant pas morte, paraissait cependant l'être, *obiisse videbatur*, en donnant à entendre qu'une indisposition avait suspendu en elle tout sentiment de vie, et qu'Apollonius profita du hasard heureux de cette circonstance.

Il ajoute: « Ne restait-il point dans ce corps livré à la léthar-
» gie et au froid de la mort quelque étincelle de vie, quelque
» principe de sentiment qui n'était qu'engourdi; ou Apollonius
» parvint-il à réchauffer des esprits déjà glacés par les appro-
» ches de la mort? Je l'ignore, » etc.

Qu'on juge par ces paroles de Philostrate s'il ajoutait vérita-

blement foi à ce miracle. Quelle différence de cette prétendue résurrection, la seule dont il soit fait mention dans la vie de cet imposteur, et qui n'est citée que par ce seul auteur, aux résurrections étonnantes dont l'Evangile nous a transmis la mémoire : la fille de Jaïre, dont on avait déjà préparé la pompe funèbre; le fils de la veuve de Naïm, qu'on portait déjà dans le sépulcre de ses pères; Lazare, enterré depuis quatre jours; tous ces morts rappelés tout à coup à la vie et à la santé, à la vue d'un peuple nombreux, témoin de tous ces prodiges, des ennemis de Jésus-Christ forcés eux-mêmes de les avouer!

Quant aux disciples d'Apollonius, il en avait six ou sept qui l'abandonnèrent tous lorsqu'il leur proposa de l'accompagner aux Indes, et il partit seul d'Antioche; il s'associa ensuite Damis, qu'il rencontra par hasard dans sa route.

Philostrate prétend qu'il a prédit l'avenir; il dit que Vespasien l'ayant consulté fut dans l'admiration des secrets qu'il lui révéla; il rapporte qu'il convainquit un incestueux, en découvrant son crime avec des circonstances dont aucun indice ni aucun témoin n'avaient pu l'instruire, et enfin qu'il prédit à Nerva l'empire qu'il obtint peu de temps après.

Quand ces faits seraient vrais, on ne serait point fondé à les qualifier de prédictions. Vespasien a pu consulter Apollonius, puisqu'ils se sont rencontrés dans la Haute-Egypte en l'an 69. Mais quand il serait vrai qu'Apollonius lui eût conseillé de garder l'empire que Dion et Euphrate lui conseillaient d'abandonner pour rétablir la république, ce conseil, donné par la défiance et par la politique, peut-il être regardé comme une prophétie? Apollonius n'avait-il pas pu découvrir les horreurs et les abominations de Ménippe par des voies toutes naturelles? Quand même il eût prédit l'empire à Nerva, une telle adulation suffit-elle pour lui assurer la qualité de prophète? Philostrate nous a conservé une longue apologie qu'Apollonius avait composée dans le dessein de la prononcer devant Domitien, ne prévoyant point, tout prophète qu'il était, que l'empereur ne l'entendrait pas, et qu'ainsi il prenait une peine inutile.

Enfin, que devons-nous penser d'un homme qui se vantait d'entendre le langage des oiseaux, et qui ne comprenait pas celui de ses semblables, puisque dans les Indes il eut besoin d'un

interprète; d'un homme qui enseigna en Egypte que l'on devait adorer le lion, parce que l'âme du roi Amasis était entrée dans le corps d'un de ces animaux? Si un tel homme parvint à tromper une partie du peuple, le prestige ne dura pas longtemps; dès le quatrième siècle, son nom était déjà dans un oubli profond, il ne restait pas même le plus léger vestige de sa mémoire; et les incrédules osent comparer à Jésus-Christ un homme de cette espèce; et ils prétendent confondre la superstition passagère d'un culte grossier avec la fécondité toujours existante de l'Evangile, malgré les contradictions et les persécutions qu'il n'a cessé d'éprouver jusqu'à nos jours?

Après avoir fait voir que les faits évangéliques ont en leur faveur le témoignage des Juifs, des païens, des hérétiques, c'est-à-dire de tous ceux qui étaient intéressés par système à les révoquer en doute, nous devons aller plus loin et démontrer qu'entre tous les faits qui passent pour indubitables parmi les hommes, il n'y en a pas un seul dont la certitude porte sur des fondements aussi inébranlables.

III.

Rappelons-nous le principe incontestable que nous avons établi [1], qu'un fait, quelqu'éloigné qu'il soit de nous, est rendu certain, quand on est assuré que l'historien qui le rapporte n'a pu être trompé et n'a pas voulu tromper; qu'il a su positivement le fait, et qu'il le raconte sincèrement. Or, les faits évangéliques réunissent complètement ces deux certitudes.

Les témoins des faits évangéliques n'ont pas pu être abusés. D'abord ces témoins sont non-seulement les quatre évangélistes et les apôtres qui ont écrit des épîtres, mais encore tous les disciples qu'avaient formés Jésus-Christ, c'est-à-dire non-seulement les 72 dont saint Luc fait mention, mais encore un grand nombre d'autres qui s'attachèrent au Sauveur. Saint Paul dit que Jésus-Christ, après sa résurrection, se montra une fois à plus de cinq cents d'entre les frères, dont beaucoup étaient encore vivants

[1] Note XIII sur l'Exode, tom. II, p. 92.

alors [1]. Si cette assertion n'eût pas été vraie, saint Paul aurait-il osé la hasarder? Tous ceux que les Apôtres ont convertis au christianisme savaient positivement si les faits publiés par eux étaient véritables; ne les auraient-ils pas contredits s'ils les avaient crus faux?

Quand un historien écrit sa narration d'après des mémoires authentiques et contemporains, on y ajoute une foi entière, on y a encore plus de confiance quand il rapporte ce dont il a été témoin; et le motif de certitude est à son comble, si le rapport est fait, non par un seul historien, mais par plusieurs témoins oculaires qui ont eu part aux faits. Or, tous ces caractères se trouvent dans l'histoire évangélique : aucune autre histoire ne les réunit tous. Ici, c'est un grand nombre qui unanimement, les uns de vive voix, les autres par écrit, publient des faits dont ils ont été témoins. Ce n'est pas seulement un événement isolé qu'ils publient, c'est une suite de faits perpétuellement renouvelés pendant trois ans. Ce ne sont pas des faits inconnus ou cachés qui se soient passés dans quelque lieu obscur; c'est à la vue de tout le public, des ennemis même de Jésus-Christ qu'ils ont été opérés. Ce ne sont pas des faits préparés, arrangés d'avance, concertés; c'est toutes les fois que l'occasion se présente, c'est sur tous les malades qui réclament la bienfaisance du Christ qu'il exerce sa puissance divine. Pendant tout le temps de sa prédication, il n'a jamais été quitté par ses Apôtres, par ses disciples, par ses adversaires même. Dans les divers écrits où ces faits sont consignés, aucun de ceux qui les rapportent ne dément les autres. Il s'est néanmoins écoulé près de soixante ans entre la date de l'Evangile de saint Matthieu et celui de saint Jean. Quelques-uns de ces ouvrages ont été écrits à Rome, d'autres dans la Grèce, dans l'Asie mineure, dans la Judée, etc. Rien n'est donc plus absurde que la supposition hasardée par les incrédules, que les historiens et les témoins des faits de l'Evangile ont pu être induits en erreur sur leur réalité.

Pour le soutenir, il faudrait prétendre que ces historiens et témoins étaient insensés; il faudrait de plus prouver, ce qui est bien plus incroyable, qu'étant tous fous, ils avaient tous le même

[1] I *Cor.* xv, 6.

genre, le même degré, le même objet de folie, et comment aurait-il pu se faire que, dans tant de pays qu'ils ont parcourus, personne n'ait découvert la folie d'aucun d'eux? Au contraire, on les voit dans les villes les plus éclairées enseigner les hommes de toute condition, disputer contre les uns, convaincre les autres. S'ils ont été des insensés, il faut soutenir que tous ceux qu'ils ont convertis, magistrats, savants, philosophes, ont été encore plus insensés qu'eux.

« Mais, disent les incrédules, on ne peut au moins disconvenir qu'ils ont été d'une ignorance grossière et d'une crédulité excessive. »

Quand nous accorderions que les Apôtres ont été ignorants, étaient-ils pour cela sourds? étaient-ils aveugles? Est-il nécessaire d'être savant pour être certain de faits palpables que l'on a sous les yeux? Sur de tels faits, le témoignage d'un ignorant est d'un aussi grand poids que celui d'un philosophe. Au reste, qu'on parcoure tous leurs discours, et on verra s'ils étaient en effet de cette ignorance grossière qu'on leur suppose.

Quant à leur crédulité, nous les justifierons dans nos Notes sur le fait particulier de la *résurrection de Jésus-Christ*. Nous observerons seulement ici qu'avec les préjugés de leur naissance au sujet d'un Messie conquérant dont ils conviennent eux-mêmes qu'ils étaient imbus, la crédulité qu'on leur attribue est impossible. D'un autre côté, la religion de Jésus-Christ était destructive de celle dans laquelle ils avaient été élevés. Il leur a donc fallu des preuves bien frappantes de la vérité des faits évangéliques pour changer de religion. Enfin, s'il est possible de faire croire à des gens simples des choses incroyables, éloignées d'eux, il est absurde de prétendre qu'on leur puisse faire croire des faits palpables, tandis qu'ils voient évidemment le contraire.

Nous disons, en second lieu, que si les Apôtres et les Evangélistes n'ont pu être induits en erreur sur les faits et les miracles de Jésus-Christ, il n'est pas moins évident qu'ils n'ont pas voulu y induire les autres. En effet, la seule entreprise de vouloir faire croire des miracles qu'ils auraient su être faux, de vouloir les faire croire aux Juifs qui en auraient connu comme eux la fausseté, et aux païens qui avaient tant de préjugés pour ne pas les reconnaître, aurait été le comble de la folie et de la démence.

S'ils n'avaient pas cru les faits et les miracles qu'ils publiaient, ils étaient des imposteurs et des plus odieux qu'on ait jamais vus. Mais comment de tels imposteurs que l'on suppose avoir été des insensés, des ignorants grossiers, ont-ils publié le système religieux qui donne la plus sublime idée de la Divinité, le code de morale le plus parfait que le monde ait jamais reçu, et que les incrédules mêmes ont été forcés de respecter et d'admirer ?

Examinons ensuite la narration de ces prétendus imposteurs ; ils racontent les faits les plus extraordinaires, les plus merveilleux, avec la même simplicité que s'ils rapportaient les choses les plus naturelles et les plus communes ; ils se répandent dans une multitude de pays, et partout ils annoncent les mêmes merveilles avec une étonnante et unanime conformité. Ils les annoncent, ces merveilles, dans le lieu, dans le temps même où la mémoire en était encore toute récente : c'est dix jours après que Jésus-Christ a quitté la terre, c'est dans la ville même où il vient d'opérer le plus grand nombre de ses prodiges qu'ils les publient. C'est dans le jour où la fête de la Pentecôte avait attiré à Jérusalem un concours immense de monde, non-seulement de la Judée, mais même des pays étrangers et éloignés ; c'est devant tous ceux qui ont dû être témoins de ces faits miraculeux. Tous ceux qui en entendaient le récit savaient si les faits étaient réels ou supposés ; s'il s'en était trouvé quelques-uns qui n'en fussent pas instruits personnellement, ils pouvaient s'en informer sur-le-champ ; tout Jérusalem savait si quelques semaines auparavant Lazare avait été ressuscité à Béthanie, qui n'en était distante que de quinze stades. On pouvait facilement s'assurer dès le jour même de la vérité. On pouvait de même savoir si à Jéricho Jésus-Christ avait guéri un aveugle ; si dans le désert de Bethsaïde il avait *nourri* 5000 hommes avec cinq pains ; et si dans la ville de Naïm il avait ressuscité le fils d'une veuve, etc. Ce qui est encore plus fort, c'est que les Apôtres invoquent le témoignage de leurs auditeurs mêmes, quoique ennemis de leur maître. Saint Pierre ne craint pas de leur dire, et à plusieurs reprises [1], qu'ils savent la vérité de ce qu'il leur rappelle. Si les faits avaient été, nous ne disons pas faux, mais obscurs et dénués de preuves,

[1] *Act.* II, 22 ; X, 37, 38.

quelle impression n'aurait pas faite une assertion aussi ridicule, aussi effrontée ?

Enfin, si nous jetons les yeux sur la conduite personnelle de ces hommes extraordinaires, nous les verrons pratiquer toutes les vertus dont ils prêchent la nécessité aux autres. Nous les verrons parler d'eux-mêmes, de leur ignorance, de leurs faiblesses, de leurs fautes avec une ingénuité et une candeur dont il n'y a *jamais eu ailleurs d*'exemple ; et ce qui achève de mettre leur sincérité à l'abri de tout soupçon, c'est qu'ils s'exposent tous aux tourments et à la mort, et qu'ils la souffrent en effet pour mettre le dernier sceau à la vérité de leur témoignage. Ils apprennent à tous ceux qui les écoutent à mourir comme eux pour attester les mêmes vérités. *Leur maître leur avait déclaré d'avance* et annoncé que les persécutions qu'il avait éprouvées se prolongeraient sur eux ; qu'il les envoyait comme des brebis au milieu des loups ; qu'ils seraient poursuivis de ville en ville, traînés devant les conseils, les synagogues, les présidents, les rois ; qu'ils seraient jetés dans les prisons, en haine à tout le monde, battus de verges, crucifiés, mis à mort [1]. On nous objecte ici que d'autres religions quoique fausses ont eu aussi leurs martyrs. Nous accordons qu'il n'est pas impossible que des esprits abusés et affermis dans l'erreur par le temps, par les préjugés de l'éducation, par la force de l'exemple, souffrent quelque chose ou donnent même leur vie pour une fausse opinion. La conscience alors, quoique dans les ténèbres, tient lieu de lumière et de vérité ; la crainte de la Divinité y ajoute une nouvelle force, et tous les sentiments qui en naissent peuvent soutenir ceux qui ne se trompent que sur un objet particulier, et qui sont convaincus de cette maxime générale qu'on est obligé de tout sacrifier, même la vie, à la religion et à la vérité, et que c'est un grand crime de renoncer l'une ou l'autre.

Mais qu'un imposteur brave à la fois la lumière de la vérité, les reproches de sa conscience, les menaces de Dieu même, pour soutenir un mensonge qu'il connaît pour tel ; qu'il souffre, pour le faire prévaloir, de cruels supplices et la mort même, sans rien espérer d'une si folle obstination : c'est un genre d'aveuglement

[1] *Matth.* x, 16 suiv. *Marc.* XIII, 9 ; *Luc.* XXI, 12, 16 ; *Joan.* XV, 20.

et de brutalité dont on n'a jamais vu de trace dans l'histoire, et qui sera toujours hors de la nature. L'hypocrisie ne va pas jusque-là. Elle disparaît devant les tourments et la mort. En un mot, un enthousiaste peut mourir pour une opinion fausse, mais qu'il croit véritable ; mais il est impossible qu'un homme qui n'est pas en démence souffre de cruelles tortures, et la mort, pour attester des faits dont la fausseté lui est connue. Voilà ce qui mettra à jamais une différence infinie entre les martyrs du fanatisme et les premiers prédicateurs de l'Evangile.

« Mais, ajoutent les incrédules, les Apôtres trouvaient leur » intérêt à publier les faits de l'Evangile, quoiqu'ils les regar- » dassent eux-mêmes comme faux. Ils se procuraient, par ce » moyen, une subsistance assurée et une vie commode sans rien » faire. »

Cette assertion est évidemment fausse ; Jésus-Christ ne s'est formé des disciples qu'en leur promettant des souffrances et des contradictions. Ceux qui se sont attachés à lui l'ont fait avec la conviction intime de tous les maux épouvantables que devait attirer sur eux leur ministère. Lorsque le Sauveur vit ses disciples livrés à des pensées d'ambition, il se hâta de les réprimer ; il leur présenta aussitôt l'expectative du douloureux calice qu'il devait boire lui-même. « L'Esprit Saint me répète, disait saint Paul [1], que les chaînes et les tribulations m'attendent. » Cet apôtre travaillait de ses mains pour se procurer la subsistance. Les autres Apôtres, du vivant de leur maître, reprenaient souvent leur métier de pêcheurs ; ils y revinrent encore après sa résurrection : ils ne trouvaient donc pas des moyens de vivre dans leur ministère ; et certes avec tout ce qu'ils avaient à essuyer de travaux, de fatigues, de souffrances, ils en tiraient encore moins une vie commode et aisée.

D'autres incrédules ont dit que « c'est une tentation bien flat- » teuse et bien faite pour porter aux plus hautes entreprises, que » celle de former une secte, de passer dans les siècles à venir » pour les lumières du monde, pour ses réformateurs. »

Il peut y avoir des imposteurs qui, pour se faire croire les envoyés du ciel, supposent des miracles. Mais de là il résulte

[1] *Act.* xx, 23 et 24.

seulement qu'il faut examiner avec soin ceux qui s'annoncent pour opérer des miracles au nom de Dieu. D'ailleurs, les imposteurs qui ont paru dans le monde ont travaillé pour leur propre gloire ; mais il n'en a pas été de même des Apôtres. Ils ont travaillé pour la gloire d'un autre, pour celle de Jésus-Christ ; un autre en devait avoir tout l'honneur, et eux toute la peine [1]. Les incrédules ne cessent de représenter les Apôtres comme des personnages simples, grossiers, de la lie du peuple, et ils prétendent qu'ils ont été des ambitieux qui ont cherché à s'immortaliser dans la mémoire des hommes. Nous leur demandons quel but, quel intérêt terrestre pouvaient-ils avoir en publiant des faits faux, de prétendus *miracles* ? Toutes les *considérations* humaines devaient les détourner de cette folle entreprise. Si elle venait à échouer, au lieu de gloire, une honte éternelle devait rejaillir sur eux ; si elle pouvait réussir, elle les exposait à la haine, aux contradictions, aux persécutions de leurs ennemis ; ils ne l'ignoraient pas, ils le disaient hautement eux-mêmes : « Si nos espérances sont bornées à ce monde, nous sommes les plus misérables des hommes [2]. » Il n'y avait donc que l'intérêt de la vie future qui fût capable de les faire agir, et celui-là n'a jamais fait les imposteurs.

Nous répondrons, dans nos Notes sur la résurrection de Jésus-Christ, à quelques autres objections enfantées par l'incrédulité contre la vérité des faits et des miracles de l'Evangile. Nous nous contenterons ici d'ajouter deux témoignages aux preuves que nous venons de donner de la sincérité des Apôtres et des évangélistes : celui de saint Pierre et celui de Judas. Ces deux disciples ont été infidèles à leur maître : saint Pierre l'a renié par faiblesse, Judas l'a trahi par avarice. Quelle a été la suite de la lâcheté de l'un, de la perfidie de l'autre ? Judas, que la modique somme de trente deniers avait rendu traître, se laissera-t-il encore tenter par l'espérance d'un plus gros gain, en révélant la fausseté des faits miraculeux qu'on a publiés de son maître ? Pierre, que la voix d'une servante avait déconcerté et rendu faible, ne sera-t-il pas bien plus intimidé en voyant les chefs de la

[1] Chrysostome. *Homil.* 5 *in Epist. I ad Corint.* Augustin, *Serm.* 311 (al. 115) *de Diversis*, 2. — [2] I *Cor.* XV, 19.

nation, qui ne manqueront pas de le poursuivre comme le premier disciple de celui qu'ils viennent de faire mourir? Ne cherchera-t-il pas à mettre sa vie en sûreté, en découvrant tout le complot, s'il en avait existé entre Jésus-Christ et les siens? Au lieu de cela, Judas s'accuse d'avoir livré le sang du juste; il reporte l'infâme salaire qu'il avait reçu, et, dans le transport de sa douleur, il termine lui-même ses jours ignominieusement. Pierre, sur un simple regard de son maître, pénétré des plus cuisants remords, répand des larmes amères. Que les incrédules cherchent où ils voudront d'autres motifs à la pénitence de l'un et au désespoir de l'autre, que la conviction intime de l'innocence de Jésus-Christ et de la réalité de ses miracles. Révoqueront-ils ces faits en doute, sous prétexte que ce sont des Apôtres qui les ont rapportés? Mais d'abord quel autre motif que la vérité a pu les engager à révéler la chute de Pierre, si humiliante pour lui et pour eux? Quant à Judas, l'évangéliste qui le rapporte huit ans au plus après qu'il s'est passé, y joint une circonstance qui en démontre la vérité: c'est que de l'argent rendu par ce traître il a été acheté, pour la sépulture des étrangers, un champ qui, en mémoire du fait, s'appelle encore le *champ du sang* [1]; et saint Pierre confirme le récit de saint Matthieu [2], en invoquant le témoignage de tous les habitants de Jérusalem. Auraient-ils osé, auraient-ils pu, sans être démentis, rapporter une telle circonstance, dont la vérité ou la fausseté était publique, s'ils n'avaient pas été certains de la réalité?

ARTICLE QUATRIÈME.

Prophéties de Jésus-Christ.

Nous avons fait voir, dans nos observations préliminaires sur les prophéties en général, que le don de prophétie est un signe certain d'une mission surnaturelle; d'où il suit évidemment que Jésus-Christ a été véritablement l'envoyé de Dieu, et qu'une

[1] *Matth.* XXVII, 7 et 8. — [2] *Act.* I, 19.

foi entière est due à tout ce qu'il a *enseigné au non de Dieu*, s'il a été réellement revêtu de l'esprit prophétique que Dieu seul peut donner, s'il a prédit des choses qui ne pouvaient être prévues que par une inspiration divine, et si Dieu a imprimé son sceau sur ses prédictions, en leur donnant un accomplissement entier et littéral. Or, nous sommes assurés que Jésus-Christ a fait des prédictions, puisqu'elles sont consignées dans les livres antérieurs aux événements prédits; nous sommes assurés de leur accomplissement, puisque l'histoire nous atteste les faits annoncés, et que plusieurs sont encore subsistants; enfin, nous sommes assurés que les choses que Jésus-Christ a prédites n'ont pu être prévues que par une inspiration divine, et que ce n'est point par un effet du hasard que les événements se sont trouvés d'accord avec les prédictions. Pour s'en convaincre, il suffit de considérer, d'une part, la justesse et la précision des prophéties, et de l'autre la nature des événements.

On peut rapporter à quatre points principaux les prophéties de Jésus-Christ : à ce qui l'a concerné personnellement, à ce qui regardait ses disciples, à l'établissement de sa religion, à la ruine de Jérusalem.

Avant d'examiner ces diverses prophéties, observons un don particulier dont lui seul a été doué : c'est la connaissance qu'il possédait des pensées secrètes. On amène à Jésus-Christ un paralytique pour le guérir. Il commence par lui annoncer la rémission de ses péchés. Sur cela, plusieurs scribes ou docteurs de la loi disent eux-mêmes qu'il blasphème. Mais le Sauveur en connaissant leur idée : « Pourquoi, dit-il [1], formez-vous dans vos cœurs de mauvaises pensées ? » Dans une autre occasion, il pénètre la pensée des pharisiens qui l'accusaient dans leur cœur de chasser les démons au nom de Béelzébub [2].

Pendant qu'il parlait à ses disciples du levain des pharisiens, il leur vient à l'esprit qu'il leur reprochait de n'avoir point apporté de pain. Jésus, qui s'en aperçut, leur dit : « Hommes de peu de foi, à quoi bon penser en vous-mêmes que vous n'avez point de pain ? Avez-vous oublié le miracle de la multiplication que j'en ai faite [3] ?

[1] *Matth.* IX, 3, 4; *Marc.* XI, 6, 7; *Luc.* V, 21, 22. — [2] *Matth.* XII, 24 et 25. — [3] *Matth.* XXI, 25; *Luc.* XX, 4.

Les incrédules diront-ils que les évangélistes ont imaginé ces histoires pour donner du relief à leur maître ? Mais plusieurs de ces traits sont des réponses de Jésus-Christ aux pensées secrètes des scribes, des pharisiens, des sadducéens, ses ennemis déclarés. Lorsque saint Matthieu, peu d'années après, les publiait, c'était au milieu des acteurs et des témoins. Aurait-il osé en leur présence annoncer par écrit et publiquement ces faits, s'ils eussent été faux ; et s'il en avait eu l'audace, n'aurait-il pas été confondu sur-le-champ ? Revenons aux prophéties du Sauveur.

1° Dès le commencement de son ministère public, Jésus-Christ avait prédit, tantôt ouvertement, tantôt sous le voile des paraboles, qu'il serait livré aux gentils, insulté, battu de verges, crucifié, et que le troisième jour après sa mort il sortirait du tombeau. « Voilà que nous montons à Jérusalem, dit-il à ses Disciples [1], et le Fils de l'homme sera livré aux princes des prêtres et aux scribes ; et ils le condamneront à mort, et ils le livreront aux gentils pour être moqué, flagellé et crucifié, et le troisième jour il ressuscitera. » Ce n'est pas seulement aux Apôtres que cette prédiction est faite et répétée souvent, c'est au peuple assemblé pour entendre Jésus-Christ, aux prêtres, aux scribes, aux pharisiens. On ne peut accuser les Apôtres de l'avoir supposée après l'événement. Les prêtres et les pharisiens eux-mêmes en attestent la réalité par les mesures qu'ils prennent pour en empêcher l'exécution, en faisant garder le sépulcre où l'on avait déposé le corps de Jésus-Christ ; la résurrection d'un homme crucifié ne se présume pas ; et si Jésus-Christ n'avait pas annoncé qu'il ressusciterait le troisième jour, les Juifs n'auraient pas pris ces précautions.

Il est donc incontestable que Jésus-Christ a prédit le temps, le lieu, les circonstances, le genre de sa mort. Nous examinerons tout à l'heure si ces choses pouvaient être prévues naturellement; mais, en attendant, nous demandons ce qu'on doit penser d'un homme qui s'engage volontairement dans une carrière pénible dont il sait que le terme sera une mort infâme et cruelle ; qui,

[1] *Matth.* XII, 39 ; XVI, 4 ; XX, 18 ; XXVI, 28. *Marc.* II, 19 ; VIII, 31 ; XIV, 8. *Luc.* IX, 21 ; XI, 29 ; XVIII, 31 ; XX, 9 ; XXII, 15. *Joan.* II, 16 ; III, 14 ; X, 15 ; XII, 23 ; XVI, 21, al.

loin de craindre que sa mort ne déconcerte le plan de son entreprise, en fait dépendre tout le succès, et se compare au grain de froment, qui ne porte de fruit qu'après qu'il est mort [1]; qui, dans cette confiance, se livre lui-même à ses ennemis; qui confond ses accusateurs et ses juges, tantôt par la sagesse de ses réponses, tantôt par un silence héroïque; qui expire en priant pour ses bourreaux, et en promettant l'entrée du ciel au compagnon de son supplice? Celui qui meurt de la sorte, et qui meurt parce qu'il l'a voulu, et après avoir prédit toutes les circonstances de sa mort, a bien pu dire [2] que « personne ne lui ôte la vie, qu'il la quitte de lui-même, et qu'il a le pouvoir de la quitter et de la reprendre à son gré. »

Quelques incrédules, pour éluder un raisonnement si convaincant, ont imaginé de dire « que Jésus-Christ, qui connaissait la » haine des chefs de la nation contre lui, la soif qu'ils avaient » de son sang, pouvait très-bien prévoir qu'il viendrait enfin un » jour où il succomberait à leurs intrigues. »

Nous concevons que les lumières naturelles du Sauveur pouvaient lui faire soupçonner cet événement; mais pouvaient-elles lui faire découvrir clairement toutes les circonstances de sa passion qu'il a prédites, et qui se sont littéralement réalisées; que l'événement arriverait incessamment; que Jérusalem en serait le théâtre; que ses disciples seraient dispersés, et l'abandonneraient; que ce seraient les princes des prêtres et les docteurs qui le persécuteraient; qu'il serait livré par eux aux gentils; qu'il serait accablé d'outrages, couvert de crachats, déchiré de coups de fouet, et enfin attaché à une croix, supplice que les Juifs n'avaient pas droit d'infliger? Tous ces détails si multipliés pouvaient-ils être prévus naturellement? Mais voici ce qui est plus fort encore : Jésus-Christ a prédit sa résurrection, et, sans entrer ici dans le détail des preuves qui en constatent la vérité, et qu'on verra dans nos Notes sur ce fait fondamental, nous disons que cette prédiction seule suffit pour nous convaincre qu'il était l'envoyé de Dieu. En effet, si Jésus-Christ est persuadé qu'il ressuscitera, sa mission divine est certaine, une telle confiance ne pouvant être fondée que sur le sentiment du pouvoir.

[1] *Joan.* XII, 24. — [2] *Joan.* X, 18.

surnaturel qui résidait en sa personne. Mais s'il n'est pas assuré de sa résurrection, comment ose-t-il l'annoncer à ses disciples et à la nation juive comme la preuve incontestable de sa divinité ? Ne voit-il pas que cette prédiction insensée est seule capable de dessiller les yeux de ceux qu'il a trompés ? Peut-il espérer que ses Apôtres et ses disciples, quand ils auront été désabusés, soutiendront encore l'imposture après sa mort ? Dira-t-on enfin qu'il a tramé ce complot de concert avec ses Apôtres ? Mais, dans ce cas, pourquoi le révéler à ses persécuteurs? pourquoi fixer le jour et le moment de cette prétendue résurrection ? N'était-ce pas indiquer aux Juifs un moyen sûr et facile de la prévenir ?

2° Les prophéties de Jésus-Christ, sur ce qui concerne ses disciples, sont en assez grand nombre. Il y en a de particulières à quelques-uns d'entre eux ; il y en a de générales pour eux tous. Au moment où saint Pierre lui proteste le plus constant attachement et l'assure que, dût-il mourir avec lui, il ne le renoncera pas, il lui prédit qu'il le reniera jusqu'à trois fois ; qu'il le reniera dans la nuit même et avant le chant du coq. Les incrédules ont encore cherché à affaiblir l'autorité de cette prophétie, en disant qu'elle n'est connue que par les disciples. Mais quel intérêt auraient-ils pu avoir à révéler cette faiblesse honteuse de leur chef ? Elle n'était propre qu'à les avilir et à les décréditer. Par conséquent, ils n'ont pu avoir pour la publier d'autres motifs que leur sincérité. Jésus-Christ a de plus annoncé à saint Pierre la mort violente qui devait terminer sa carrière [1]. Il a prédit qu'un de ses disciples le trahirait, et il l'a désigné [2]. Il a promis à ses disciples de faire descendre sur eux le Saint-Esprit [3]. Il a déclaré que ceux qui croiraient en lui opéreraient de grands miracles, etc. ; enfin il a prédit à ses Apôtres les persécutions, les souffrances, la mort, auxquelles les a en effet dévoués leur ministère [4].

3° Les prophéties de Jésus-Christ sur l'établissement de sa religion sont des plus positives et des plus claires. Nous le voyons, tantôt parlant en paraboles, comparer les accroissements de sa

[1] *Joan.* XX, 18, 19. — [2] *Marc.* XIV, 18 suiv. *Luc.* XXII, 21 ; *Joan.* XIII, 21. — [3] *Joan.* XIV, 16 ; XVI, 7, al. — [4] *Matth.* X, 16 suiv. *Joan.* XVI, 2, al.

religion à la plus petite des semences, devenue en peu de temps le plus grand des légumes; au levain qui, mêlé en petite quantité avec la pâte, la fait fermenter tout entière et la dilate [1]; tantôt, s'expliquant plus clairement, annoncer que beaucoup d'étrangers viendront de l'orient et de l'occident siéger dans le royaume des cieux avec Abraham, tandis que les enfants du royaume seront jetés dans les ténèbres extérieures [2]; dans d'autres endroits, déclarer que son Evangile sera prêché dans tout le monde [3]; ailleurs, que quand il sera élevé de terre (c'est de sa mort qu'il parle), il attirera tout à lui [4]; enfin, terminer sa carrière par ordonner à ses Apôtres d'aller enseigner et baptiser toutes les nations [5].

Elles étaient bien hardies au moment où Jésus-Christ les faisait, ces prédictions, ces promesses, ces injonctions. Qui eût pu imaginer alors qu'elles obtiendraient leur effet? Comment, s'il n'était pas éclairé surnaturellement, cet homme si pauvre, si persécuté, osait-il annoncer avec assurance que bientôt l'univers serait soumis à sa loi? Pour prédire une chose si invraisemblable, il fallait la prescience de Dieu, et pour l'effectuer, sa toute-puissance.

4° La seule prédiction de Jésus-Christ sur la ruine de Jérusalem serait suffisante pour former une démonstration complète de la divinité de sa mission et de la vérité des faits évangéliques.

Nous observerons d'abord que les trois évangélistes qui ont rapporté cette prophétie très en détail ont publié leur récit avant l'événement. Saint Jean, qui n'a écrit son Evangile qu'après la destruction de Jérusalem, ne l'a pas rapportée, parce qu'elle n'aurait plus eu dans sa bouche la même force, et que, tout étant déjà vérifié, on aurait pu l'accuser d'avoir forgé ces prédictions après l'événement. Mais ayant été publiée par les trois autres évangélistes, dans un temps où rien n'annonçait cette terrible catastrophe, elle forme une preuve invincible. Les Juifs alors soumis aux Romains ne songeaient pas à se révolter, et les Romains de leur côté, laissant les Juifs vivre selon leurs lois et leur religion, ne cherchaient pas à les inquiéter. Aucune lumière

[1] *Matth.* XIII. — [2] *Matth.* VIII, 11 et 12. — [3] *Matth.* XXIV, 14. — [4] *Joan.* XII, 32 et 33. — [5] *Matth.* XXVIII, 19 et 20.

naturelle ne pouvait donc faire prévoir un tel événement, encore moins les détails très-multipliés et toutes les circonstances diverses que Jésus-Christ a annoncés. Cependant son accomplissement ne peut pas être révoqué en doute. L'historien Josèphe, prêtre juif, Suétone et Tacite, qui étaient païens, ont rapporté jusqu'aux circonstances les plus minutieuses prédites par Jésus-Christ.

Ce qui prouve encore que cette prophétie était connue avant le temps où elle a été accomplie, c'est la conduite des chrétiens au moment où éclata la guerre entre les Romains et les Juifs. Ils ne restèrent pas dans la Judée, mais ils se retirèrent avec saint Siméon, leur évêque, dans la ville de Pella, au-delà du Jourdain et hors du théâtre des combats.

Examinons maintenant les discours de Jésus-Christ sur la ruine de Jérusalem, où nous trouverons autant de prophéties que de paroles.

Combien de fois et en combien de manières cette épouvantable calamité n'a-t-elle pas été prédite ? D'abord Jésus-Christ se contenta de la laisser entrevoir ; il ne la montra qu'à travers les voiles de la parabole ; tantôt il représenta le peuple juif sous l'image de ces vignerons qui tuent le fils unique du père de famille, et à qui le père de famille ôte sa vigne pour la donner à d'autres vignerons plus fidèles ; tantôt il se compare lui-même à un roi qui punit de mort des sujets rebelles [1]. Mais lorsque les Juifs cherchent à le faire mourir, il quitte le langage figuré : en entrant dans Jérusalem, il pleure sur le sort de cette ville, en disant [2] : « Ah ! si tu reconnaissais, du moins en ce jour qui t'est encore donné, ce qui peut te procurer la paix ! Mais maintenant tout cela est caché à tes yeux. Le jour viendra où tes ennemis t'environneront de tranchées ; ils t'enfermeront et te serreront de toutes parts ; ils te raseront et te détruiront entièrement, toi et tes enfants qui sont dans tes murs, et ils ne te laisseront pas pierre sur pierre, parce que tu n'as pas connu le temps auquel Dieu t'a visitée. »

Quelques jours après, ses disciples lui faisant remarquer la beauté du temple, il leur dit [3] : « Il viendra un temps où tout

[1] *Luc.* XIX. — [2] *Ibid.* XIX, 41 suiv. — [3] *Matth.* XXIV; *Luc.* XXI ; *Marc.* XIII.

ce que vous voyez sera tellement détruit qu'il n'y demeurera pas pierre sur pierre. Alors ils lui demandèrent : Maître, quand cela arrivera-t-il ? et quel signe y aura-t-il que ce que vous dites sera près de s'accomplir ? Jésus leur répondit : Prenez garde à ne pas vous laisser séduire ; car plusieurs viendront sous mon nom, disant : Je suis le Christ, et le temps est arrivé ; mais gardez-vous bien de les suivre ; et quand vous entendrez parler de guerre et de séditions, ne vous effrayez pas ; car il faut que ces choses arrivent auparavant ; mais ce ne sera pas sitôt encore la fin. Et il leur disait : Alors on verra se soulever peuple contre peuple et royaume contre royaume, et il y aura en divers lieux de grands tremblements de terre, des pestes et des famines, et il paraîtra des choses épouvantables et des signes extraordinaires dans le ciel ; mais avant tout cela, ils se saisiront de vous et vous persécuteront, vous entraînant dans les synagogues et les prisons, etc... Lorsque vous verrez une armée environner Jérusalem, sachez que sa désolation est proche. Alors que ceux qui sont dans la Judée s'enfuient sur les montagnes, etc... car ces jours seront les jours de la vengeance, afin que tout ce qui est écrit s'accomplisse. Malheur à celles qui seront grosses ou nourrices en ces jours-là ! car ce pays sera accablé de maux, et la colère du Ciel sera sur ce peuple ; ils passeront par le fil de l'épée ; ils seront emmenés captifs dans toutes les nations, et Jérusalem sera foulée aux pieds par les gentils, jusqu'à ce que le temps des gentils soit accompli... Je vous dis en vérité que cette génération ne finira point que toutes ces choses ne soient accomplies. Le ciel et la terre passeront, mais mes paroles ne passeront point. »

« Je vous envoie, dit-il ailleurs [1] en parlant aux pharisiens, des prophètes, des sages et des scribes, et vous tuerez les uns, vous crucifierez les autres, etc... afin que tout le sang innocent qui a été répandu sur la terre retombe sur vous... Je vous le dis, en vérité, tout cela viendra fondre sur cette génération... Le temps approche où votre *demeure sera déserte.* »

Enfin, lorsqu'il montait au Calvaire, il se retourna vers les femmes qui le suivaient, et leur dit [2] : « Filles de Jérusalem, ne pleurez point sur moi, mais pleurez sur vous-mêmes et sur vos

[1] *Matth.* XXIII, 13 suiv. — [2] *Luc.* XXIII, 27, 28.

enfants ; car le temps s'approche où l'on dira : Heureuses les stériles, et les entrailles qui n'ont point porté d'enfants, et les mamelles qui n'ont point allaité ! »

Des prédictions si étonnantes méritent bien que nous nous arrêtions un moment pour en considérer les détails.

1° Il viendra de faux prophètes et des imposteurs. S'il eût été commun alors, comme il l'avait été avant la captivité de Babylone, de voir se présenter de faux prophètes, on pourrait prétendre que cette prédiction n'était pas surnaturelle; mais dès lors il n'en avait plus paru. Comment donc pouvait-on deviner qu'il en surviendrait précisément dans ces temps-là? Cependant il en parut effectivement plusieurs. Josèphe assure [1] que la Judée, en ce temps-là, était remplie de faux christs et de voleurs.

2° Il y aura des guerres et des combats. Tout l'intervalle depuis la mort de Néron jusqu'à la prise de Jérusalem ne fut qu'une suite de guerres civiles entre Othon, Vitellius et Vespasien. Josèphe rapporte aussi des séditions et des révoltes arrivées à Césarée, à Scythopolis, à Ptolémaïde, à Tyr, à Gadara, à Damas, à Alexandrie [2].

3° Il surviendra des famines, des pestes, des tremblements de terre. Jamais ces malheurs ne furent plus fréquents et plus universels que dans les temps qui précédèrent le siége de Jérusalem. Les auteurs de ce siècle ne parlent que de villes renversées par des tremblements de terre dans l'Asie, la Sicile, la Calabre, la Campanie, le Pont, la Macédoine et l'Achaïe [3]. Suétone fait mention d'une peste qui, dans la seule ville de Rome, emporta trente mille âmes en peu de mois [4]. Tacite décrit [5] les ravages d'une autre peste qui désola la Campanie; et Josèphe nous apprend [6] que la Judée ne fut pas exempte de ce fléau. Sous l'empire de Claude, il y eut deux famines, dont l'une fut générale, et l'autre se fit sentir dans l'Italie et la Judée [7].

4° A ces divers fléaux, Jésus-Christ ajoute des choses épou-

[1] *Bell. jud.* II, XXII. — [2] Voyez encore Tacite, *Histor.* I, 2. — [3] Tacite, *Annal.* XII, 43 et 58; XIV, 17 ; XV, 22. Pline, *Hist. natur.*, lib. II, 84. Sénèque, *Quæst. natur.*, 6. — [4] In *Nerone*, 39. — [5] *Annal.*, XVI, 13. — [6] *Bell. jud.*, lib. VI. — [7] Tacite, *Annal.* XII, 43. Suétone, in *Claudio*.

vantables et des signes qui paraîtront dans le ciel. Cette prédiction, qui ne pouvait venir que de Dieu, s'est accomplie littéralement, de même que les autres. Il est impossible d'en douter en voyant l'accord parfait, sur ces faits étranges, de deux historiens différents entre eux de préjugés, et tous deux opposés au christianisme; ce sont Tacite et Josèphe [1]. Ils rapportent, et le Thalmud de Babylone confirme leur récit, qu'avant le siége de Jérusalem on vit des prodiges frappants. Des armées parurent se répandre dans les airs. Une lumière soudaine, au milieu de la nuit, environna le temple et l'autel. Les portes du temple, qui étaient d'airain, et que vingt hommes pouvaient à peine remuer, s'ouvrirent d'elles-mêmes. Une voix forte sortit du sanctuaire, répétant à plusieurs reprises : « Sortons d'ici. »

5° « Mais avant tout cela ils se saisiront de vous et vous persécuteront, vous traînant dans les synagogues et les prisons. » L'accomplissement fidèle de cette prédiction se voit dans les Actes des Apôtres et dans leurs Epîtres. Du jour où ils commencent à prêcher Jésus-Christ, jusqu'à celui où ils scellent leur foi de leur sang, toute leur vie n'est qu'une suite de traverses, de persécutions et de tourments.

Faudrait-il d'autres preuves de la divinité de Jésus-Christ que cette prédiction? Qu'est-ce qu'un homme qui ne promet à ses disciples que des persécutions et des tourments; qui ne leur promet que la mort et les plus cruels supplices; qui leur annonce qu'ils seront exposés pour lui à la haine de tous les hommes, et à la trahison de leurs parents et de leurs amis; et qui, loin de les rebuter par des prédictions si effrayantes, se les attache plus fortement que les rois de la terre ne peuvent s'attacher leurs favoris par les plus magnifiques promesses?

Ce ne sont pas là tous les maux prédits; ce n'est même, dit Jésus-Christ, que « le commencement des douleurs; » de plus grands châtiments vont fondre sur Jérusalem. Non-seulement le Sauveur les prédit, mais de plus il particularise les circonstances de la ruine de cette ville avec une telle exactitude, que l'historien qui les a racontées dans le plus grand détail paraît n'avoir fait que répéter ce qu'il avait annoncé.

[1] Tacite, *Histor*. V, 15. Josèphe, *Bell. jud.* VII, II. Bullet, *Hist. de l'établissement du Christianisme*, p. 147.

D'abord Jésus-Christ montre que le temps est arrivé où « l'abomination de la désolation prédite par Daniel doit s'effectuer dans le lieu saint ; » et comme cette particularité était imprévoyable à toute la sagacité humaine, ce ne peut être que de Dieu que, soit Jésus-Christ, soit Daniel l'aient reçue. Elle a eu son accomplissement, soit par les idoles ou les images des faux dieux qu'y apportèrent les Romains, soit par les meurtres, les sacriléges, les impiétés de tout genre qu'y commirent les Juifs eux-mêmes, et avant et pendant le siége.

6° Une circonstance prédite par le Sauveur est que Jérusalem sera « environnée de tranchées. » Ce fut le moyen qu'employa Tite pour la réduire. Il éleva aussi autour de la ville treize forts pour garder les murs de circonvallation qui l'enfermaient.

7° Jésus-Christ prédit, non-seulement la prise de Jérusalem, mais sa destruction totale. Les nations doivent la fouler aux pieds ; il ne restera plus pierre sur pierre ni de la ville ni du temple. Tout a été littéralement réalisé.

8° Jésus-Christ avait annoncé que les habitants de Jérusalem « seraient passés au fil de l'épée, et emmenés en esclavage dans toutes les nations. » L'accomplissement de cet oracle est encore certain. En un mot, selon la parole du Sauveur, la calamité de ce pays devait être telle « qu'on n'en avait pas vu une pareille depuis le commencement du monde ; » et Josèphe, employant sans le vouloir et sans le savoir les expressions de cette prophétie, dit qu'il ne croit pas que depuis la création du monde on ait vu une autre ville tant souffrir.

9° Enfin, Jésus-Christ avait prédit jusqu'au temps où devaient s'effectuer ces désastres ; c'était pendant la durée de la génération à laquelle il parlait ; et ce fut en effet 36 ou 37 ans après sa prédiction qu'elle s'accomplit aussi entièrement.

Pour jeter de l'obscurité sur une prophétie si claire et accompagnée de tant de circonstances, les incrédules font une objection tirée de la prophétie même. « A la prédiction de la ruine de Jé-
» rusalem, disent-ils, Jésus-Christ joint immédiatement, et comme
» un événement qui est très-près de celui-là, l'annonce de la fin
» du monde et du jugement dernier. »

Il y a deux réponses à cette objection. 1° On peut très-bien entendre cette dernière partie de la prophétie du jugement der-

nier et de la fin du monde ; mais il ne faut pas s'imaginer que ce que Jésus-Christ a dit relativement à son second avénement doive suivre immédiatement ce qu'il a dit de la ruine de Jérusalem. Le Sauveur, après avoir prédit cette dévastation, passe à une autre prophétie ; il annonce les faux christs, les faux prophètes qui séduiront même les élus, s'il était possible, et il défend de les suivre. Ces faux christs, ces faux prophètes sont tous les chefs de sectes qui s'élèveront dans le cours des siècles, et qui désoleront l'Eglise. C'est à la suite de cette prophétie que vient celle du jugement dernier, que les incrédules nous objectent. Ainsi ces paroles, *aussitôt après*, ne signifient pas, dans le discours du Sauveur, que le jugement dernier arrivera immédiatement après la dévastation de la Judée ; elles signifient que ce sera après que les hérésies, les schismes, toutes les diverses sectes auront exercé leurs ravages. Dès lors, il n'y a plus d'objection (*a*).

2° On peut entendre les paroles objectées dans un sens figuré, en disant que l'arrivée du Fils de l'homme ou plutôt son apparition, est le moment auquel il sera reconnu pour le Messie ou le Fils de Dieu. Le Sauveur l'a expliqué ainsi lui-même : « C'est le jour où le Fils de l'homme sera révélé et connu [1]. » Il donne pour époque de cette manifestation la prédication de l'Evangile par tout le monde [2].

(*a*) « Tous les interprètes sont d'accord pour trouver ici (*Matth.* XXIV) une description prophétique des signes avant-coureurs de la ruine de Jérusalem et de la fin du monde. Mais tandis que quelques-uns, surtout parmi les modernes (Kohlgrüber, Patrizzi, etc.), partisans d'un sens littéral unique, veulent distinguer les versets qui s'appliquent à la première de ces deux catastrophes, et ceux qui s'appliquent à la seconde, comme si le Sauveur avait parlé alternativement de l'une et de l'autre ; d'autres (la plupart des Pères, Allioli, etc.) pensent que, devant son coup d'œil divin, devant lequel mille ans sont comme un seul jour, Jésus-Christ a rassemblé et rapproché les deux événements, qui sont comme deux parties d'un même fait providentiel, du jugement de Dieu sur les hommes, et les a représentés sous les mêmes expressions, de telle sorte, cependant, que tour à tour l'un des deux domine dans le sens littéral, prochain et complet, tandis que l'autre n'est compris sous les mêmes termes que dans un sens plus éloigné, impropre et imparfait. » *Les quatre Evangiles*, etc., p. 141 suiv.

[1] *Luc.* XVII, 30. — [2] *Matth.* XXIV, 14.

Venir sur les nuées du ciel, dans le style des prophètes, c'est arriver d'une manière imprévue, surprenante et sensible à tous. Ainsi, dans Isaïe [1], « Dieu monte sur une nuée légère et entre en Egypte. » Chez les prophètes, le soleil, la lune, les étoiles, les forces du ciel, sont les rois, les princes, les armées. Les Apôtres et les Juifs étaient accoutumés à ce langage. La prise de Babylone dans Isaïe, la défaite du roi d'Egypte dans Ezéchiel, la ruine de Jérusalem, de Tyr et de Sidon dans Joël [2], sont décrites sous les mêmes images que la chute de la république juive dans les Evangiles. Il est clair que dans cette seconde explication on répond aussi d'une manière satisfaisante à l'objection des incrédules. Il faut observer que ceux qui sont de ce dernier sentiment soutiennent que ces paroles, « cette génération ne passera point, » etc., s'entendent de la nation juive, qui ne sera pas jusqu'alors détruite, mais qui subsistera jusqu'à la fin du monde.

Selon l'*Histoire critique* [3], Jésus-Christ avait ordonné à ses Apôtres d'annoncer la fin du monde pour effrayer les hommes et se faire donner de l'argent. Cette imposture grossière est réfutée par l'Evangile même; loin de permettre à ses Apôtres de demander de l'argent, Jésus-Christ leur défend d'en recevoir [4]. Il leur ordonne de dire : « Faites pénitence, le royaume des cieux est proche. » Le royaume des cieux est le règne de Jésus-Christ et de son Evangile, et non la fin du monde.

Concluons nos observations préliminaires sur le nouveau Testament. Nous avons démontré l'authenticité des livres qui le composent; nous avons prouvé qu'ils n'ont souffert aucune altération; nous avons fait voir la vérité des faits qu'ils renferment, d'où il suit que la vérité de la religion chrétienne est suffisamment prouvée par l'autorité de ces divins livres. Il ne nous reste plus qu'à répondre aux difficultés que les incrédules ont répétées, d'après les Juifs et les païens, sur les textes et les faits particuliers qui y sont mentionnés.

[1] *Isai.* XIX, 1. — [2] *Isai.* XIII, 10; *Ezech.* XXXII, 7; *Joel.* II, 10 et 31; III, 15. — [3] Chap. XII, p. 214 et 218. — [4] *Matth.* X, 8; *Luc.* IX, 3; *Act.* VIII, 18 suiv.

NOTES SUR LES ÉVANGILES.

NOTE I.

Généalogie de Jésus-Christ.

MATTH. I; LUC. II ET III.

Comme il y a quelque différence dans le récit de ces deux évangélistes, les incrédules ont cru y trouver matière à de grandes objections. Selon eux, ces deux généalogies sont absolument inconciliables, et chacune d'elles renferme des faussetés palpables. En parlant ainsi, ils ne font que copier Porphyre, Julien, les manichéens et les Juifs modernes [1]. Avant de répondre à leurs objections, nous croyons devoir les réunir et les exposer dans toute leur force.

« D'abord, disent-ils, les deux évangélistes ne s'accordent qu'à » prouver que Jésus n'est point sorti de David; car elles (les » généalogies) se terminent l'une et l'autre à Joseph, époux de » Marie, auquel saint Matthieu donne Jacob pour père, tandis » que saint Luc le fait fils d'Héli. Or, ces mêmes évangélistes dé- » clarent que Joseph n'est point le père de Jésus : donc, loin » d'établir que Jésus est fils de David, l'un des ancêtres de Jo- » seph, ils ont donné lieu de conclure le contraire.

» D'ailleurs, en donnant en deux endroits cette filiation, il » aurait fallu au moins faire cadrer ensemble les deux généa-

[1] S. Augustin, *contra Faustum*, lib. III, cap. I; lib. XXIII, cap. III; lib. XXVIII. cap. I. S. Cyrille, *contra Julian.*, cap. VIII. *Munimen fidei*, I P., cap. I; II P., cap. I. *Quest. sur l'Encyclopédie*, art. *Contradiction*. *Testament de Jean Meslier*, etc.

» logies. Cependant, de David à Joseph, c'est une continuelle
» contradiction. Saint Matthieu fait descendre Joseph de David
» par Roboam, et par la suite des rois de Juda, jusqu'à Jéchonias.
» Saint Luc l'en fait descendre par Nathan et par une succession
» d'aïeux inconnus. Les deux généalogies présentent les généra-
» tions de Salathiel et de Zorobabel, mais avec des différences
» essentielles. Dans saint Matthieu, Salathiel est engendré par
» Jéchonias, et saint Luc le fait fils de Néri. Selon saint Matthieu,
» c'est par Abiud que Joseph descend de Zorobabel. Selon saint
» Luc, c'est par Resa et par une tout autre suite d'ancêtres. Le
» père même de Joseph n'est pas le même dans les deux. Dans
» saint Matthieu, Joseph est fils de Jacob; dans saint Luc, il est
» fils d'Héli; de David à Joseph, saint Matthieu ne compte que
» 28 générations, et saint Luc en produit 41. »

Les incrédules auraient dû considérer que lorsque saint Luc écrivit son Evangile, il avait une parfaite connaissance de celui de saint Matthieu, écrit dix ans auparavant, pour les Juifs et dans leur langue, et qui était très-répandu dans la Judée. Serait-il donc tombé dans quelques contradictions, lorsqu'il lui était si facile de les éviter? Ainsi, quand nous ne connaîtrions aucun moyen de concilier l'apparente opposition des deux généalogies, nous serions toujours fondés à croire qu'il n'y a réellement point de contradiction entre les écrivains sacrés. Il est tout simple qu'à une aussi grande distance de temps, et dans l'ignorance où nous sommes de beaucoup d'usages du peuple juif, nous ayons de la peine à concilier des récits dont les différences viennent de ces usages. Mais dans le temps on connaissait les motifs et les raisons de cette diversité.

Il n'est pas au reste difficile de concilier les deux généalogies. Mais comme notre objet n'est pas de rapporter toutes les explications que l'on en a données et dont plusieurs sont très-satisfaisantes, nous nous contenterons de présenter celle qui nous paraît la plus probable. Nous laisserons différentes hypothèses très-soutenables, et fondées sur la loi du Deutéronome, touchant le lévirat, qui suffisent pour faire disparaître toute contradiction. Nous nous bornerons à dire que la généalogie donnée par saint Matthieu est différente de celle de saint Luc, parce que le premier a tracé celle de Joseph, au lieu que le second a donné celle d'Héli, père de Marie, et dont Joseph fut gendre.

Que Marie ait été fille d'Héli, ce sont les Juifs mêmes qui nous l'attestent. On trouve dans le Thalmud de Jérusalem, au traité *Chagigah*, une prétendue révélation qui porte que « Marie, fille d'Héli, a été vue dans l'ombre de la mort, suspendue par le bout des mamelles, » etc. On voit clairement, par ce conte impertinent, que cette Marie, fille d'Héli, à laquelle le Thalmud assigne en enfer une place distinguée, n'est autre que la mère de Jésus. C'était donc une tradition constante et notoire chez les Juifs que Marie était fille d'Héli.

Cette tradition des Juifs acquiert une nouvelle force par sa conformité avec celle des chrétiens, touchant le nom du père de Marie ; cette tradition qui vient des premiers temps, puisqu'elle se trouve aussi dans l'Evangile des ébionites, dans le Protévangile selon saint Jacques, et dans celui de la naissance de Marie, ouvrages fabriqués dès la fin du premier siècle ou au commencement du second, et qui nous apprennent que le père de Marie se nommait Joachim : cette tradition a été conservée par les Pères, adoptée par les Eglises grecque et latine ; elle est reconnue même dans l'Alcoran.

Or, Joachim, Eliakim, sont des noms synonymes, dont Héli n'est que le diminutif. L'un et l'autre sont donnés à un des derniers rois de Juda. Dom Calmet a prouvé [1] que le grand-prêtre qui vivait du temps de Manassès est nommé Hil, Helcias, Eliakim, et Joachim.

Ce n'est donc pas sans fondement que nous disons qu'Héli, marqué dans la généalogie de saint Luc, est le père de Marie, et que c'est sa généalogie que cet évangéliste nous a donnée.

Si les incrédules nous demandent pourquoi, dans cette généalogie, on trouve le nom de Joseph au lieu de celui de Marie, qui devrait y être, nous répondons que ce n'était point l'usage, chez les Juifs, de mettre les femmes dans la suite directe des généalogies. De là cette maxime, encore en vigueur chez eux : « La famille de la mère n'est point famille. » De là, quand une suite de générations finissait par une femme, au lieu de la nommer dans la généalogie, on nommait son mari, que l'on faisait suc-

[1] *Dissertation sur la succession des grands-prêtres*, à la tête du livre de Judith.

céder au beau-père, sans faire mention de la femme. Ce gendre était appelé le fils de celui dont il avait épousé la fille. On était par conséquent, chez les Juifs, fils de deux manières, l'une propre et naturelle, d'avoir été engendré par un homme ; l'autre impropre et légale, d'avoir épousé la fille qu'il avait engendrée.

Suivant cette explication, la diversité des deux généalogies ne présente aucune contradiction. Saint Matthieu a donné la généalogie de Joseph, en descendant d'Abraham à lui. Saint Luc a donné celle de Marie, en remontant de Joseph, son époux, jusqu'à Adam, et même jusqu'à Dieu. Quand saint Luc dit que Joseph fut fils d'Héli, il ne contredit donc point saint Matthieu, qui le fait fils de Jacob. Il en est de même de Salathiel, fils du roi Jéchonias et gendre de Néri, qui était de même que lui du sang royal. C'est pour cela que les deux évangélistes s'expriment différemment. Saint Matthieu, qui rapporte les générations d'après l'ordre propre et naturel, dit « qu'Abraham engendra Isaac, » et ainsi de suite jusqu'à Jacob, qui engendra Joseph, époux de Marie, de laquelle est né Jésus-Christ. Saint Luc s'exprime autrement, il dit : « Jésus, à ce qu'on croyait, était fils de Joseph, qui fut d'Héli, qui fut de Mathat, » etc. On peut encore rendre ainsi ce verset 23 du chapitre III de saint Luc : « Jésus, que l'on croyait fils de Joseph, était sorti d'Héli, qui était sorti de Mathat, » etc. C'est la traduction naturelle du texte grec, soit du texte original, qui est conforme à la version des Ethiopiens, qui peut se concilier avec la Vulgate, et qui lève toute difficulté. Cette différence dans les expressions en fait naturellement soupçonner dans le sens. Saint Luc lui-même l'insinue clairement, puisque le premier et le dernier degré de sa généalogie ne présentent point des pères naturels et par voie de génération. Il dit ouvertement et sans détour que Jésus-Christ n'était pas proprement fils de Joseph, et il n'ignorait pas qu'Adam avait été non engendré, mais créé par Dieu. Le but de cet évangéliste, en donnant une autre généalogie que saint Matthieu, a donc été de montrer que Jésus descendait de David par diverses branches de la maison royale ; qu'il en était issu, non-seulement par Salomon, mais aussi par un de ses fils nommé Nathan ; que de même il descendait de Zorobabel, *non-seulement* par Abiud, comme dit saint Matthieu, mais encore par Resa, autre fils du même Zorobabel.

Si dans l'intervalle de dix siècles qui se sont écoulés de David à saint Joseph, il se trouve dans l'une des branches de ses descendants un plus grand nombre de générations que dans une autre, il n'en résulte certainement aucune difficulté. Cela n'est ni surprenant, ni rare entre deux lignes collatérales qui descendent de souches si éloignées. Et quant aux générations omises par saint Matthieu, savoir celles d'Ochosias, de Joas et d'Amasias, il y a tout lieu de croire qu'il s'est conformé, en ce point, à l'usage des Juifs, qui n'avaient point admis dans leurs registres les trois premiers descendants de Joram et d'Athalie, fille d'Achab et de Jézabel, à cause de la malédiction prononcée contre la postérité d'Achab; malédiction qui, suivant la loi de Moïse, devait s'étendre jusqu'à la troisième génération.

On doit imputer à la négligence des copistes, dans la généalogie de saint Matthieu, la disparition du nom de Joachim, fils de Josias et père de Jéchonias. Robert Etienne et Le Fèvre d'Etaples assurent qu'ils ont vu des manuscrits dans lesquels cette génération se trouve. De même dans la généalogie de saint Luc, les générations de Mathat et de Lévi, employées deux fois en remontant d'Héli à David, doivent être imputées à une autre inattention des copistes. Cette répétition n'existait pas du temps de saint Irénée. Calmet dit qu'il est encore des exemplaires où elle ne se trouve pas.

Nous avons donc été fondés, quand nous avons dit qu'il n'y a aucune opposition entre les généalogies de saint Matthieu et de saint Luc; dans l'une on donne celle de Marie, dans l'autre celle de son époux. Il n'y a aucune fausseté ni dans l'une ni dans l'autre. Jésus est vraiment, selon la chair, fils de David et de Salomon, puisque les branches de Salomon et de Nathan se sont réunies dans Zorobabel, un des ancêtres de Marie, sa mère. Il est fils par adoption et par éducation de saint Joseph. En cette qualité, il a les mêmes droits que s'il en eût été fils selon la nature; il est par conséquent l'héritier légitime du sceptre d'Israël, qui appartenait de droit à son père adoptif et nourricier (*a*).

(*a*) Dans un autre ouvrage, nous avons adopté un mode de solution différent de celui que Du Clot vient de développer, savoir que très-probablement les deux évangélistes ont donné la généalogie de Joseph.

Nous ne devons pas omettre une autre difficulté des incrédules. « Il nous opposent que, selon saint Luc [1], Marie était cou-
» sine d'Elisabeth, femme du prêtre Zacharie ; elle était donc
» de la tribu de Lévi, les prêtres étant obligés par la loi de
» prendre des épouses dans leur propre tribu [2]. »

Cette loi ne regardait pas les lévites, mais les autres Israélites. Elle avait été adoptée afin d'empêcher que les filles héritières ne portassent les biens de leur tribu dans une autre. Cet inconvénient ne pouvait avoir lieu à l'égard des lévites, qui ne possédaient point de fonds. D'ailleurs cette loi, observée à la rigueur avant la captivité, ne pouvait plus l'être aussi facilement après le retour : la tribu de Juda revint seule en corps ; les familles des autres tribus y furent incorporées : celle de Lévi n'était plus en assez grand nombre pour donner des épouses à tous les prêtres. Il était donc naturel qu'ils prissent des filles de la tribu de Juda. Toutefois, nous ne croyons pas qu'Elisabeth, femme du prêtre Zacharie, fût elle-même de la tribu de Juda, comme l'a avancé M. Bergier [3], puisque saint Luc [4] dit expressément qu'elle était descendante d'Aaron : *De filiabus Aaron*. Mais il suffit que la mère d'Elisabeth eût épousé un prêtre de la tribu de Lévi, quoiqu'elle fût de celle de Juda, et proche parente d'Iléli ou Joachim, père de Marie [5].

Cela suffisait pour montrer la descendance de Notre-Seigneur, car la sainte Vierge étant notoirement parente de S. Joseph, la généalogie de ce dernier devenait aussi la sienne. Quant à la différence des noms dans les deux séries d'ancêtres, elle s'explique par la loi du lévirat (*Deut.* xxv, 5-10). D'après cette loi, si un homme mourait sans laisser d'enfant, son plus près parent devait épouser sa veuve pour lui susciter une postérité, et l'enfant qui naissait du mariage, fils naturel du second mari, était fils légal du premier. Or, des deux pères donnés à Joseph, et avant lui à Salathiel, l'un était le père naturel, l'autre le père légal ; les deux évangélistes, selon qu'ils ont pris l'un ou l'autre, ont été amenés à donner deux séries différentes. Voyez *Les quatre Evangiles*, etc., art. *Généalogie de J.-C.* dans le *Vocabulaire ;* et M. Wallon, *Op. cit.*, p. 430 suiv.

[1] *Luc.* I, 36. — [2] *Num.* XXXVI, 7 et 8. — [3] *Traité de la Religion chrétienne*, tom. VIII, p. 390. — [4] *Luc.* I, 5. — [5] Voyez Bullet, *Réponses critiques*, tom. II, p. 275.

NOTE II.

Conception miraculeuse de Jésus.

MATTH. I, 16 SUIV. LUC I, 35 SUIV.

L'auteur anonyme de la prétendue *Histoire critique de la vie de Jésus-Christ* dit [1] « que la secte des antidicomarianites regarda » Jésus comme un enfant bâtard : que dans les ouvrages des » Juifs, il est traité d'enfant adultérin ; enfin que presque de nos » jours Helvidius, savant critique protestant, ainsi que plusieurs » autres, a soutenu que non-seulement Jésus était le fruit » d'une intrigue criminelle, mais encore que Marie, répudiée » par Joseph, avait eu d'autres enfants de différents maris. »

Quiconque a seulement ouvert l'Histoire ecclésiastique sait que ni les antidicomarianites, ni Helvidius, qui marcha sur leurs traces, n'ont jamais dit que Jésus fût né d'un adultère. Comment eussent-ils proféré ce blasphème, eux qui faisaient profession de croire en lui ? Leur erreur consistait à enseigner que Marie, demeurée vierge jusqu'à l'enfantement de Jésus, avait eu ensuite d'autres enfants par les voies ordinaires du mariage. Mais faire d'Helvidius, hérétique du quatrième siècle, contre lequel nous avons des écrits de saint Jérôme, un protestant de nos jours, c'est un trait de la plus inconcevable ignorance, mais digne de cet auteur antichrétien.

Il a encore dit, après avoir parlé de l'annonciation racontée par saint Luc, que l'ange Gabriel, envoyé à Marie, était évidemment un jeune homme qui vint à bout de la séduire. Selon les Juifs, c'était un soldat nommé Panther ou Pandira. Celse a mis ce reproche dans la bouche d'un Juif, et a soutenu que Jésus est né d'un adultère. Cette calomnie s'est perpétuée chez les Juifs ; on la retrouve dans le Thalmud et dans les Vies de Jésus composées par des rabbins. Quelques incrédules modernes n'ont pas rougi de la répéter [1].

[1] Page 50. — [1] Origène, *contr. Celsum,* lib. 28 et 32. *Tholedoth Jesu. Lettre à Sophie*, 2e lettre, p. 37. *Le Citateur*, etc.

On peut bien assurer que les ennemis de Jésus-Christ et de l'Evangile n'auraient jamais attaqué la chasteté conjugale de Marie, s'ils n'eussent lu dans nos Evangiles que Joseph n'était point père de Jésus selon la nature ; quoique dans le ridicule écrit connu sous le nom de *Tholedoth Jésu*, où les incrédules ont puisé la plupart de leurs blasphèmes contre Jésus-Christ (nous donnerons un précis de cet ouvrage à la fin de cette Note), écrit qui n'a paru que vers l'an 1300 de notre ère, ils aient dit que « leur Conseil supérieur déclara Jésus né d'un adultère, exclu comme tel de l'assemblée d'Israël, ce qui fut publié au son de trois cents trompettes, » il est néanmoins indubitable, par les monuments du siècle dans lequel Jésus a paru au monde, que les Juifs de son temps, loin de lui reprocher qu'il était né d'une conjonction illégitime, affectaient au contraire de le nommer le « fils de l'artisan Joseph. » Il n'est pas moins certain que Jésus fut toujours admis aux cérémonies de la loi dans l'assemblée d'Israël ; il fut offert dans le temple avec le sacrifice ordinaire, il y fut conduit aux grandes solennités, il y écouta les instructions des docteurs et conféra avec eux, il y pria et enseigna publiquement jusqu'aux derniers jours de sa vie ; la fidélité de Marie envers Joseph ne fut donc ni attaquée ni soupçonnée tant que Jésus fut sur la terre ; et l'accusation que Celse forma contre elle, dans le second siècle de notre ère, doit son origine uniquement à la connaissance que les ennemis de notre religion eurent de ce qui est dit dans les Evangiles, que Marie n'avait conçu ni de Joseph ni d'aucun autre homme, mais uniquement par la toute-puissance de Dieu. Ils adoptèrent ce qui pouvait favoriser leur malignité et rejetèrent le reste.

S'il y avait eu quelques soupçons à ce sujet du temps de saint Luc, cet évangéliste aurait-il été assez maladroit pour contredire l'opinion des Juifs, qui croyaient Jésus fils de Joseph ? Cette origine était honorable à Jésus ; par là, il descendait de David. Toutes les accusations qu'on aurait pu former étaient suffisamment réfutées par la publicité du mariage de Joseph, et par sa cohabitation constante avec Jésus et Marie. Dans cet état de choses, qui était le plus favorable, les incrédules supposent qu'un évangéliste insensé a forgé une histoire la plus propre à confirmer les soupçons injurieux des Juifs, et à répandre du

doute sur la naissance de Jésus ; qu'il a néanmoins été assez adroit pour en imposer aux Juifs de son temps qui ont embrassé le christianisme. Y a-t-il ombre de bon sens dans une telle supposition ?

Il y a plus : dès le temps des Apôtres, Cérinthe, Carpocrate, une partie des ébionites soutenaient que Jésus était fils de Joseph, et non conçu par miracle. C'est dans la Judée même qu'ils disputaient ; Cérinthe, selon les anciens [1], a conféré avec les Apôtres ; les ébionites étaient des Juifs convertis qui voulaient garder les cérémonies de la loi ; une partie d'entre eux admettaient la virginité de Marie [2]. Ni les uns ni les autres n'ont été subjugués par les Apôtres, puisqu'ils n'en ont pas suivi la doctrine. Cette dispute aurait-elle pu avoir lieu s'il y avait eu alors le moindre soupçon sur la chasteté de Marie et sur la naissance de Jésus ?

Quant aux calomnies des Juifs, ils se contredisent continuellement. Nous avons vu qu'il est dit dans le Thalmud que Panthera était l'époux de Marie ; que Jésus était né du sang de David. Ce n'était donc pas un adultère (il ne serait pas impossible que *Panther* fut un surnom de Joseph). Celse, au contraire, dit que Panthera était un séducteur. Nous verrons ci-après les contradictions et les absurdités des rabbins dans leur roman sur la vie de Jésus-Christ. Observons ici 1° que la loi ordonnait de lapider les femmes infidèles, et de noter d'infamie le fruit de leur crime ; les Juifs, devenus jaloux de Jésus, auraient-ils souffert qu'il échappât aussi bien que sa mère à la peine, si Marie avait été coupable ? 2° Joseph et sa famille, les parents de Jésus qui d'abord ne crurent point à sa mission, auraient-ils supporté en silence l'opprobre que ce crime aurait fait rejaillir sur eux ? 3° Jésus, s'il eût été illégitime, eût-il jamais trouvé dans sa patrie des disciples et des sectateurs ? Ceux-ci auraient-ils eu le front de lui appliquer les prophéties ? 4° Les évangélistes qui ont rapporté dans le plus grand détail les reproches des ennemis de Jésus n'ont fait aucune mention de celui-ci. Les Juifs lui reprochaient au contraire, comme nous l'avons déjà dit, d'être « fils d'un artisan nommé Joseph. »

[1] Eusèbe, lib. III, cap. XXVIII. S. Epiphane, *Hæres.* 28. — [2] Origène, *contra Celsum.*, lib. II.

Marcion, contemporain de Celse, et qui, selon Tertullien, avait sucé tout le venin des Juifs, soutenait, comme plusieurs autres hérétiques, qu'il était indigne du fils de Dieu d'être né d'une femme, d'éprouver des infirmités, etc.; à plus forte raison, il n'aurait pas manqué d'alléguer qu'il était indigne de Dieu d'être né d'un adultère; mais la notoriété publique ne le permettait pas; elle écartait tous ces soupçons odieux dont la malignité des incrédules aime à se repaître.

Il est donc faux que saint Luc ait été réduit à forger le miracle d'une conception opérée par le Saint-Esprit pour pallier l'opprobre de la naissance de Jésus. Saint Matthieu affirme ce miracle, aussi bien que saint Luc; et s'il y avait eu pour lors le plus léger doute sur la légitimité de cette naissance, la supposition d'un miracle aurait été plus propre à le confirmer qu'à le dissiper.

Les deux évangélistes le confirment, ce miracle, en rapportant d'autres faits : deux apparitions d'anges faites à Joseph, l'adoration des pasteurs et celle des mages, les prédictions d'Elisabeth, de Zacharie, d'Anne et de Siméon, etc. : ce sont là des événements publics qu'on n'aurait pas pu inventer impunément.

Ajoutons avec Origène que, dans la croyance d'un Dieu et d'une Providence, on ne se persuadera jamais que Dieu ait choisi un enfant adultérin pour en faire un législateur du genre humain, et le fondateur de la plus sainte des religions. Lorsque les incrédules n'étaient que déistes, ils feignaient encore de respecter Jésus-Christ; depuis qu'ils sont devenus athées, la fureur des Juifs a passé dans leur âme; ils consentent à partager l'opprobre de cette nation réprouvée, pour insulter d'une manière plus sanglante l'objet de nos adorations.

Ils demandent « comment Dieu, pur esprit, a pu couvrir de » son ombre une femme, produire un enfant dans son sein; » comment la nature divine a pu s'unir à la nature humaine. » Dieu, ajoutent-ils, n'avait pas besoin d'employer des moyens » aussi indécents pour opérer le salut du genre humain. » Ils comparent l'incarnation du Verbe aux fables du paganisme, etc.

Tertullien répondait aux anciens hérétiques, auteurs de cette objection, que rien n'est plus décent ni plus digne de Dieu que d'opérer le salut de l'homme; qu'à l'exception du péché, tout moyen lui est égal : il a formé un enfant dans le sein de Marie

par le même pouvoir qui a créé le premier homme, et qui a donné aux créatures vivantes la faculté de se reproduire : nos adversaires, qui exigent que nous leur expliquions ce mystère, pourraient-ils nous apprendre comment un homme peut engendrer son semblable ? Ils tombent eux-mêmes dans le ridicule qu'ils reprochent aux théologiens. Y a-t-il une question plus absurde que de demander *comment Dieu exerce sa toute-puissance*, de quels ressorts ou de quels moyens il se sert lorsqu'il opère par *le seul vouloir* ? Les fables du paganisme, les prétendues incarnations des dieux, telles que les admettaient les païens, n'ont servi qu'à remplir l'univers d'erreurs et de crimes ; la foi au Verbe incarné y a ramené la vérité et la vertu ; et si de nos jours le genre humain se replonge de nouveau dans les erreurs les plus absurdes, les plus monstrueuses, les plus inconcevables, et dans les crimes, les excès les plus révoltants, c'est parce qu'une philosophie perfide fait tous ses efforts pour arracher cette foi salutaire du cœur de tous les hommes, si la chose était en son pouvoir.

Nous avons déjà observé que les partisans de cette philosophie ont renouvelé contre la personne de Jésus-Christ, contre la légitimité de sa naissance, contre sa doctrine, ses succès, les reproches des Juifs, leurs calomnies, leurs impostures. Pour faire voir quelle confiance méritent ces prétendus sages, ces hommes qui se disent si éclairés et qui voudraient persuader qu'avant leurs sublimes découvertes tous les hommes étaient plongés dans les ténèbres les plus épaisses, nous allons dévoiler la source où ils ont puisé ces lumières étonnantes qui leur ont fait abjurer le christianisme et proférer tant de blasphèmes. Croirait-on que c'est chez ce peuple qu'ils ont tant avili, contre lequel ils se sont déchaînés avec tant de fureur, dont ils ont tant de fois exalté l'ignorance, qu'ils sont allés forger les armes dont ils se servent pour faire la guerre au Christ et à sa religion ? Rien cependant de plus vrai. Tous leurs blasphèmes contre le Verbe incarné sont extraits des écrits du juif Isaac Orobio, du *Munimen fidei*, des livres des rabbins, et spécialement du grossier et abominable roman que nous avons cité, et dont nous avons promis de donner un extrait, du *Tholedoth Jesu*.

Cet ouvrage est rempli de tant de faussetés monstrueuses et

d'anachronismes si palpables, que quelques-uns des rabbins les plus modérés et les plus sincères ont honte de l'autoriser et le désavouent, quoique composé pour la nation ; cependant le plus grand nombre d'entre eux s'en sert pour entretenir le vulgaire dans le mépris et la haine qu'il a pour Jésus-Christ.

Le titre de cet ouvrage est le même que celui de saint Matthieu : *Le livre de la génération de Jésus*. Mais l'auteur, au lieu de faire sa généalogie, commence par l'histoire fabuleuse de sa naissance, et continue celle de sa vie et de ses actions d'une manière infâme et pleine de blasphèmes.

Il a paru divers ouvrages juifs sous ce même titre. Les deux principaux sont celui d'un écrivain qui se donne le nom de Jonatham, et prétend avoir été contemporain de Jésus-Christ, écrivant à Jérusalem. Il a été publié par le savant Wagenseil, dans le second tome de ses *Tela ignea Satanæ*. L'auteur de ce roman était si ignorant dans l'histoire profane, qu'il est tombé dans des anachronismes si monstrueux qu'ils suffiraient pour faire rejeter son livre à tout autre qu'à des Juifs aveuglés, ou à des incrédules acharnés contre le christianisme, quand même on n'y trouverait pas d'ailleurs les faussetés les plus malignes et les plus absurdes. Le second, dans lequel la chronologie et la suite des faits sont plus exactes, est à d'autres égards rempli des impostures les plus palpables et les plus impies. Ce dernier a été publié en 1705, par Huldrich, célèbre ministre protestant.

Nous n'entrerons pas dans le détail des faits de l'Evangile que ces deux ennemis fougueux de la religion chrétienne en ont extraits, tronqués et rendus ridicules ; nous nous bornerons à ce qu'il y a de plus essentiel, en faisant sentir l'ignorance, la malice et l'impiété de chacun de ces livres. Les autres traits particuliers qu'ils ont lancés contre Jésus-Christ seront réfutés dans nos Notes sur les Evangiles, en combattant les incrédules modernes qui les ont adoptés et copiés.

L'auteur du premier de ces livres, que Wagenseil a publié, commence par la naissance de Jésus-Christ, qu'il fait naître, non d'une chaste vierge, mais d'un commerce illégitime d'un nommé *Pandira*, *Pandera* ou *Panther*, avec une jeune femme mariée. Ce séducteur s'enfuit à Babylone, et laissa Marie chargée de l'enfant qu'elle appela à sa circoncision *Jeosoua*. On l'envoya à

l'école, mais ce jeune garçon avait l'insolence de lever la tête et de se découvrir devant ses supérieurs, au lieu que c'était la coutume de se voiler en leur présence. Cette hardiesse donna lieu d'examiner sa naissance, qui fut jugée impure. Le conseil supérieur, comme nous l'avons rapporté ci-dessus, le déclara né d'un adultère, exclu comme tel de l'assemblée d'Israël, ce qui fut publié au son de 300 trompettes.

Après avoir demeuré quelque temps en Galilée, il alla à Jérusalem, et résolut d'entrer dans le lieu très-saint, et d'y enlever le nom ineffable de Dieu. Tout le monde sait que les Juifs ont pour le nom de Jéhovah un respect qui va jusqu'à la superstition par-dessus tous les autres noms de Dieu, et qu'ils attribuent des vertus miraculeuses à la véritable prononciation de ce nom. Mais, sans attaquer ici directement ce préjugé, n'est-ce pas de leur part une impiété manifeste de supposer que ces vertus subsistaient entre les mains d'un scélérat qui ne l'avait enlevé que dans le dessein de tromper le genre humain par les plus noires et diaboliques impostures ? Afin d'empêcher que ce nom fût enlevé, l'auteur du *Tholedoth Jesu* dit qu'on avait formé, par art magique, deux lions d'airain qu'on avait placés, l'un à la droite et l'autre à la gauche du lieu très-saint. Ces lions rugissaient toutes les fois qu'on sortait, et leur rugissement était si terrible qu'il faisait perdre la mémoire à ceux qui l'entendaient.

Le fils de Pandera évita le piége, en faisant une incision à la peau de sa cuisse, et y glissant le nom de Jéhovah, qu'il avait dérobé. Il passa donc sans risque, et se rendit à Bethléem, où il ressuscita un mort et guérit un lépreux. Il fit d'autres miracles, ce qui lui attira une foule de peuple qui le mena en triomphe à Jérusalem, monté sur un âne. Les sacrificateurs assemblés présentèrent requête à *Oloïna* ou *Hélène*, qui régnait alors en Judée avec son fils *Monbas* ou *Hircan*, et lui demandèrent la punition de Jésus. Il parut devant elle, et la mit dans ses intérêts par de nouveaux miracles. Nous n'avons pas besoin de faire remarquer l'ignorance de l'auteur à l'égard des faits et du temps. Il est très-certain qu'il n'y avait point de reine Hélène en Judée dans ce temps-là.

Les sacrificateurs cherchèrent d'autres voies d'arrêter les progrès de ce faiseur de miracles. Pendant qu'ils délibéraient, l'un

d'eux, nommé Juda, s'étant offert d'apprendre le nom de Jéhovah, alla faire assaut de miracles avec Jésus.

L'un et l'autre s'élevèrent en l'air, en prononçant ce nom. Juda voulut inutilement faire tomber son ennemi jusqu'à ce qu'il eût fait de l'eau sur lui; ils tombèrent l'un et l'autre, parce qu'ils étaient souillés. Jésus se lava promptement dans le Jourdain, et fit de nouveaux miracles. Alors Juda se mit au nombre de ses disciples, pénétra dans ses secrets, les révéla aux sacrificateurs, et entre autres la manière dont il avait volé le nom de Dieu. Comme il devait venir au temple, on l'arrêta avec plusieurs de ses disciples, pendant que les autres fuyaient sur les montagnes.

Jésus comparut devant le Sanhédrin, et, par la sentence de ce tribunal, fut attaché à la colonne de marbre qui était dans la ville, où on le fouetta; on le couronna d'épines, et on lui donna du vin mêlé avec de la myrrhe, parce qu'il se plaignit de la soif. Non content de cela, le Sanhédrin le condamna à mort, et il fut lapidé. On voulut ensuite le pendre au bois; mais le bois se rompit, parce que Jésus, prévoyant le genre de sa mort, l'avait enchanté par le nom de Jéhovah. Juda rendit cette précaution inutile, en tirant de son jardin un grand tronc de chou auquel on l'attacha.

Craignant que ses disciples n'enlevassent son corps et ne publiassent qu'il était ressuscité, il l'ensevelit dans le canal d'un ruisseau dont il avait détourné l'eau, jusqu'à ce que la fosse fût faite et couverte. On ne manqua pas de publier qu'il était ressuscité, parce qu'on ne trouvait pas son corps; mais Juda découvrit l'imposture, en produisant le corps mort; on l'attacha à la queue d'un cheval et on le traîna jusque devant le palais de la reine, qui avait cru la résurrection, et qui ne sut que dire et abandonna le corps à la merci du peuple; on lui arracha les cheveux, et « c'est pourquoi les moines se rasent. »

Les Nazaréens (c'est ainsi qu'il appelle les chrétiens) furent si irrités de cette ignominie, qu'ils firent un schisme avec les Juifs. Cependant leur religion s'étendait en tous lieux par le ministère de douze personnes qui couraient les royaumes, et prêchaient la gloire et la doctrine de leur maître avec un si prodigieux succès, que les docteurs et les sages en furent alarmés. Ils députèrent un nommé Simon Kepha pour y remédier. Il prit le nom de Jéhovah et se transporta dans la métropole des Nazaréens (Rome), où,

après avoir fait plusieurs miracles, ils lui promirent de faire tout ce qu'il demanderait. Il leur dit de ne point maltraiter les Juifs, de célébrer la fête de la mort de Jésus au lieu de la pâque, et le quarantième jour après au lieu de la Pentecôte. Ils le promirent, à condition qu'il demeurerait avec eux : pour cet effet, on lui bâtit une tour où il s'enferma, vivant de pain et d'eau pendant six ans, au bout desquels il mourut. L'auteur ajoute qu'on voit encore à Rome cette tour, qu'on appelle *Peter*, ou du moins une pierre sur laquelle il était assis.

Elie vint ensuite à Rome et tâcha de persuader au peuple que c'était Simon qui l'avait trompé, et que c'était lui que Jésus avait chargé de ses ordres; qu'il lui commandait de se faire circoncire sous peine d'être noyé, et d'observer le premier jour de la semaine au lieu du samedi. Mais dans le moment qu'il prêchait ainsi, une pierre tomba sur sa tête et l'écrasa. « Ainsi périssent tous les ennemis de Dieu, conclut l'auteur. » Voilà l'extrait du premier *Tholedoth*, publié par Wagenseil.

Il est visible que le romancier juif a forgé ces dernières circonstances sur celle de Simon le magicien, dans le livre des Actes, et dans les récits apocryphes de saint Pierre, et dans l'histoire de son prétendu combat avec ce même Simon.

L'autre *Tholedoth*, que Huldrich a donné, a adopté la plupart des impostures du premier. Leurs faussetés sont si sensibles et si palpables, qu'elles n'ont besoin pour être réfutées que d'une simple lecture. Le second auteur toutefois n'est pas tombé dans les énormes anachronismes de son prédécesseur. Il a fait naître Jésus-Christ sous Hérode le Grand; il prétend même que ce fut à ce prince qu'on porta les plaintes de l'adultère que Panther avait commis, et qu'Hérode irrité contre les coupables, qui avaient fui en Egypte, se transporta à Bethléem, et en fit massacrer tous les enfants. Il plaça la mort du Sauveur sous le même Hérode, car il dit que ce prince ne mourut qu'après avoir fait lapider et pendre Jésus-Christ. Cependant le Sauveur ne fut crucifié que sous l'empire de Tibère, lorsqu'Archélaüs était déjà exilé, et qu'il n'y avait plus de roi en Judée. Ces faits ne peuvent être contestés, puisqu'on les tire de l'histoire profane.

Un autre anachronisme, c'est qu'il donne à Jésus-Christ pour précepteur Josué, fils de Petarchia, qui avait étudié sous Akiba.

Or, Akiba n'a vécu que sous l'empire d'Adrien, plus de cent ans après la mort d'Hérode et de Jésus-Christ. Cependant, il fait aller Akiba à Nazareth pour s'instruire de la naissance de Jésus-Christ; il y apprit de Marie que son fils était né en adultère, etc. Il accumule sur Hérode et son fils un amas de circonstances absurdes. Il raconte entre autres que, quand il fut question de faire mourir Jésus-Christ, il envoya un ordre par toute la terre, afin que si quelqu'un voulait défendre la cause de Jésus, il eût à se présenter devant le Sanhédrin, à Jérusalem. Les thalmudistes ont répété cette fable. Les Juifs de Worms s'en sont prévalus et ont soutenu autrefois, à l'empereur d'Allemagne, qu'Hérode avait consulté en particulier le Sanhédrin de Worms, lequel opina qu'il fallait renfermer Jésus et le nourrir, au lieu de le condamner à mort; mais le roi rejeta cet avis, et Jésus fut attaché au bois.

En deux mots, ce second auteur contredit perpétuellement son prédécesseur. Dans les articles mêmes où les deux auteurs s'accordent, on trouve des choses contraires à toute l'histoire tant sacrée que profane; partout des anachronismes frappants, des contradictions évidentes, des absurdités, des puérilités sans nombre. En voilà assez sur l'imposture de ces deux ouvrages pour convaincre ceux qui cherchent la vérité, et du fatal aveuglement de la nation des Juifs, et de la mauvaise foi des incrédules qui vont puiser dans de telles sources les calomnies, les blasphèmes et les faussetés aussi abominables que diaboliques qu'ils osent renouveler contre Jésus-Christ et sa religion.

NOTE III.

Adoration des Mages.

MATTH. II, 1.

« Saint Matthieu dit que l'enfant [1] étant né du temps du roi » Hérode, les mages vinrent un mois après, et demandèrent : » Où est le nouveau né, roi des Juifs ; car nous avons vu son » étoile dans l'Anatolie ? »

L'Asie mineure, connue sous le nom d'*Anatolie*, est beaucoup plus occidentale, non-seulement que le pays d'où vinrent les mages, mais même que la Judée : c'est donc très-mal traduire l'ἀνατολῶν de l'Evangile, que de le rendre par l'*Anatolie*. Il doit être rendu par sa signification propre, ou l'*Orient*.

Saint Matthieu ne dit point combien il s'écoula de temps entre la naissance de Jésus-Christ et l'arrivée des mages. Il est ridicule de confondre les lieux destinés de tout temps en Orient à recevoir les voyageurs, qui n'y trouvent que le couvert, et qui portent avec eux les provisions nécessaires, avec « l'étable d'une taverne. » La naissance de Jésus à Bethléem était un événement très-connu dans la Judée. Saint Justin, qui était de Samarie, cite au juif Tryphon la caverne dans laquelle Jésus est venu au monde [2]. Origène dit à Celse [3], que les ennemis mêmes du christianisme la connaissent. Il est encore plus ridicule de chercher, par les principes de l'astronomie, ce que pouvait être une étoile miraculeuse; et il ne l'est guère moins de marquer, comme Voltaire, de l'étonnement, de ce que saint Luc, qui s'est proposé de suppléer ce que d'autres ont omis, a rapporté des circonstances qui ne se trouvent point dans saint Matthieu, et n'a point répété ce qui y était exprimé. Au reste, il est faux que saint Luc contrarie saint Matthieu. Les incrédules n'alléguèrent jamais rien qui le prouve (*a*).

(*a*) Le P. Patrizzi (*de Evangiliis*, libri III) concilie ainsi S. Matthieu

[1] *Bible expliquée*. — [2] *Dialog. cum Tryph.* 78. — [3] Origène, *contr. Celsum.*, lib. I, 51.

Au sujet du dénombrement de la Judée, voyez *Observations préliminaires sur le nouveau Testament*, art. III, n° 1, pag. 65.

NOTE IV.

Massacre des saints Innocents.

MATTH. II, 16 suiv.

Nous ne relèverons pas l'ignorance grossière de Voltaire dans la traduction qu'il a faite [1] du mot grec ἀποστείλας ; nous laissons les mots et nous venons au fait.

« Les autres évangélistes, dit l'incrédule au sujet du massacre » des Innocents, se taisent sur une cruauté si inouïe dont il n'est » aucun exemple chez aucun peuple... On ne conçoit pas qu'un » prince honoré du nom de Grand, un roi favori d'Auguste, ait été » assez imbécile pour croire, à 70 ans, qu'il était né dans une étable » un enfant de la populace, lequel était roi des Juifs, qui allait » le détrôner... que cet Hérode ait été assez follement barbare » pour faire tuer tous les enfants du pays. » Il devait dire *du canton*.

Nous avons fait voir, dans nos *Observations préliminaires* sur le nouveau Testament, art. III (p. 67 sv), que ce fait si atroce est rapporté par Macrobe, historien païen. Mais n'est-il pas étrange qu'il paraisse inconcevable à un homme qui a dit d'Hérode [2] que « la cruauté devint en lui une seconde nature, un besoin toujours renaissant, comme les tigres ont besoin de dévorer pour vivre. » On peut tout croire d'un tel monstre. Un tyran qui a

et S. Luc : après la Purification (2 février), la sainte Famille était retournée à Nazareth ; mais S. Joseph résolut de fixer désormais son domicile à Bethléem, ville de ses pères, où Jésus était né. Il y était arrivé depuis quelques jours, lorque les Mages vinrent adorer l'Enfant (vers le milieu de février). Voilà pourquoi, à son retour d'Egypte, il avait, dit S. Matthieu (II, 22), l'intention de retourner en Judée.

[1] *Bible expliquée.* — [2] *Philosophie de l'histoire.*

souillé ses mains du sang de son épouse, sur de simples soupçons; qui a été assez follement barbare pour faire enfermer, peu de jours avant sa mort, les principaux de ses Etats dans l'hippodrome, afin de les y faire massacrer le jour même qu'il mourrait, et mettre ainsi tout son royaume en deuil, a bien pu immoler les enfants d'un canton à ses inquiétudes. Ce n'était point un enfant de la populace, c'était un descendant de David, dont la naissance, accompagnée des circonstances les plus extraordinaires, les avait causées. Elles étaient fondées sur les dispositions de la nation, qui attendait de jour en jour un Messie, roi de la famille de David. Cette attente, appuyée d'une foule de prédictions, avait été réveillée par l'arrivée des mages.

L'historien critique de Jésus-Christ a aussi attaqué ce récit de l'Evangile. « On ne conçoit pas, dit cet autre impie [1], comment » un roi soupçonneux, jaloux, troublé par la nouvelle d'un » nouveau roi des Juifs, a pu prendre si mal ses mesures, se » fier à des étrangers, patienter pendant plusieurs jours, sans » rien faire pour s'assurer du fait. Ou Hérode croyait aux pro- » phéties, ou il n'y croyait pas. S'il y croyait, il devait aller » rendre ses hommages au Christ; s'il n'y croyait pas, il est » absurde qu'il ait fait égorger des enfants en vertu des prophé- » ties auxquelles il n'ajoutait aucune foi.

» Dieu ne peut avoir permis ce massacre; il pouvait sauver » son fils par une autre voie. Hérode n'était point maître dans la » Judée; les Romains n'auraient pas souffert cette barbarie... Le » voyage et le séjour de Jésus en Egypte ne s'accordent point » avec les autres Evangélistes. »

Hérode était un insensé, sa conduite le prouve : il n'est donc pas étonnant qu'il ait mal pris ses mesures; Dieu y veillait d'ailleurs. Pour qu'il fût alarmé et troublé, il n'est pas nécessaire qu'il ait cru aux prophéties, mais qu'il ait su que la nation juive y croyait, et qu'il était lui-même universellement détesté. Il fit massacrer les enfants, non en vertu des prophéties, mais en conséquence des questions des mages, et de la réponse des docteurs de la loi. Dieu a permis ce massacre, comme il a souffert tous les autres crimes des hommes, et qu'il souffre encore les

[1] *Hist. critique de J.-C.*, ch. III, p. 43.

blasphèmes des incrédules, en se réservant de les punir quand il lui plaira. Il pouvait sauver Jésus-Christ par un autre moyen ; mais quelque moyen qu'il eût choisi, les incrédules auraient élevé des doutes et des soupçons.

Les Romains n'avaient pas empêché les autres forfaits d'Hérode, et il ne consulta pas les Romains pour commettre celui-ci. Quel intérêt d'ailleurs pouvait engager saint Matthieu à forger, contre la notoriété publique, l'histoire de ce meurtre? Ce fait ne pouvait tourner ni à la gloire de Jésus, ni à l'avantage de ses disciples. Au contraire, il est aux yeux de la chair déshonorant pour lui. Quoi ! celui qu'on vient de donner pour Fils de Dieu est obligé de fuir, pendant les ténèbres de la nuit, dans une terre étrangère, pour sauver sa vie! Quoi ! cet enfant dont les anges ont annoncé la naissance comme le sujet d'une grande joie, occasionne, peu de jours après, une calamité publique ! N'est-il pas sensible que l'évangéliste n'avait aucune raison de feindre ce massacre, et qu'il en avait au contraire plusieurs de le passer sous silence, s'il n'eût pas été sincère? Eût-il osé le publier dans le siècle même auquel Hérode avait vécu, au milieu du pays où il avait régné, dans la langue vulgaire de ce pays ; n'eût-il pas appréhendé d'être démenti et convaincu d'une grossière imposture ?

« Le calendrier grec compte quatorze mille enfants égorgés » dans cette occasion. »

Bethléem était une petite ville, à deux lieues de Jérusalem, dont le territoire ne pouvait pas être considérable. On peut évaluer à une centaine environ les enfants au-dessous de deux ans qu'Hérode fit massacrer. C'est tout ce qu'il pouvait s'en rencontrer dans un aussi petit endroit et ses dépendances. Ainsi nous plaçons les quatorze mille innocents des Grecs au nombre des fables dont cette nation a toujours aimé à se repaître.

Quant aux prétendues contradictions que les incrédules croient faire apercevoir entre saint Matthieu et saint Luc, il suffit, pour les faire disparaître, de comparer les récits des deux écrivains sacrés. Toute la différence qu'il y a entre eux consiste en ce que l'un rapporte plusieurs faits de l'enfance du Sauveur desquels l'autre ne parle pas.

Saint Matthieu rapporte de suite la naissance de Jésus, l'a-

doration des mages, la fuite de la sainte famille en Egypte, le meurtre des Innocents, le retour d'Egypte, le séjour de Jésus à Nazareth, la prédication de saint Jean-Baptiste, le baptême de Jésus, *sans fixer aucune époque*, sans déterminer l'intervalle du temps qui s'est passé entre ces divers événements, sans parler des autres faits arrivés dans ce même temps.

Saint Luc raconte la naissance de Jésus, sa circoncision, sa présentation au temple, le séjour de la sainte famille à Nazareth, les trois jours d'absence de Jésus retrouvé dans le temple à l'âge de douze ans, la prédication de saint Jean-Baptiste, le baptême de Jésus, sans exprimer si tous ces faits se sont suivis immédiatement, ou ont été séparés par d'autres événements.

Saint Marc et saint Jean commencent leur Evangile à la prédication de Jean-Baptiste, et passent sous silence tout ce qui a précédé. De même que saint Matthieu ne dit rien de la circoncision, de la présentation de Jésus au temple, de son absence de trois jours, saint Luc omet à son tour l'adoration des mages, le meurtre des Innocents, la fuite en Egypte et le retour.

« Mais, disent les incrédules, saint Luc fait profession de tout » rapporter; il dit qu'il s'est informé exactement de tout dès le » commencement, et qu'il le rapportera de suite et par ordre. » Il n'a donc rien supprimé. »

Il est vrai que saint Luc dit qu'il s'est informé de tout, mais il ne dit pas qu'il écrira tout, et qu'il ne supprimera rien. Il ne dit pas qu'il rapportera tout ce qui a déjà été écrit avant lui; il dit seulement qu'il racontera les choses par ordre, mais il n'ajoute point qu'il les racontera de suite, sans intervalle, sans en omettre aucune. Son dessein était de reprendre les choses dès le commencement; en effet, il remonte jusqu'à la naissance de Jean-Baptiste et à l'annonciation faite à Marie; aucun autre évangéliste n'était remonté si haut. Toute la difficulté consiste donc uniquement à savoir combien de temps s'est écoulé entre les divers événements de l'enfance de Jésus : l'Evangile n'en dit rien; si l'on doit placer la présentation au temple et la purification de Marie avant ou après le retour d'Egypte.

Nous soutenons que cela s'est fait après. Selon la loi, cette cérémonie devait se faire 40 jours après l'enfantement. Mais lorsque les couches avaient été fâcheuses, lorsque la mère ou

l'enfant étaient malades, lorsqu'ils étaient fort éloignés de Jérusalem, l'intention de la loi ne fut jamais de les mettre en danger. Le temps avait été prescrit principalement pour les Israélites campés dans le désert autour du tabernacle [1]. Dans la Judée, cette loi admettait des dispenses et des délais. Anne, mère de Samuel, ne présenta son fils au Seigneur qu'après qu'il fut sevré [2]. Marie, forcée de fuir en Egypte, eut droit d'user du même privilége. On ne sait pas combien dura son absence ; mais elle ne fut pas longue, puisqu'Hérode mourut cinq jours après le meurtre de son fils Antipater, peu de temps après le massacre des Innocents [3].

Saint Luc dit à la vérité [4] : « Après que les jours de la purification de Marie furent accomplis, Jésus fut porté au temple, » etc. ; mais ce ne fut que lorsqu'elle put accomplir ce point de la loi. La nature des faits exige cette restriction.

Dans cette hypothèse, tout se concilie. Jésus, à Bethléem, est circoncis huit jours après sa naissance, comme le dit saint Luc ; il est adoré par les mages, transporté en Egypte, les Innocents sont massacrés ; Hérode meurt, la sainte famille revient en Judée, comme le rapporte saint Matthieu. Jésus est porté à Jérusalem et présenté au Seigneur ; Marie se purifie selon la loi, comme nous l'apprend saint Luc ; elle retourne à Nazareth avec Jésus et Joseph, ainsi que le disent les deux évangélistes. Il est exactement vrai que le retour à Nazareth suit immédiatement le retour d'Egypte, comme le veut saint Matthieu, et qu'il se fait après *que les parents de Jésus ont accompli* tout ce que la loi prescrit, comme l'a observé saint Luc. Où sont donc les impossibilités et les contradictions entre les deux évangélistes que les incrédules veulent y trouver (*a*) ?

Pour prouver que toute conciliation est impossible, l'historien critique de Jésus-Christ observe « 1° que, jusqu'à présent, on n'a » pas pu faire une concordance des Evangiles qui eût l'appro» bation générale de l'Eglise. »

Si l'Eglise n'a encore approuvé aucune concordance, elle n'en

(*a*) Voyez la note *a*, p. 136.

[1] *Levit.* XII, 6. — [2] I *Reg.* I, 22. — [3] Josèphe, *Antiq.* XVII, VIII, 1. — [4] *Luc.* II, 22.

a aussi réprouvé aucune. Qu'un événement soit arrivé plus tôt ou plus tard, avant ou après tel autre ; que tel moyen de concilier les évangélistes soit plus ou moins probable, qu'en résulte-t-il pour ou contre la vérité de l'histoire ? Le critique que nous combattons avoue lui-même que les fautes chronologiques ne sont d'aucune importance quand elles n'influent point sur la nature des événements ; que le lieu et le temps ne changent rien à la nature des faits [1] ; à plus forte raison, les doutes chronologiques.

« 2° L'on est forcé de conclure [2], ou que le récit de saint Luc » est défectueux, ou que saint Matthieu a voulu tromper ses » lecteurs par des fables improbables. Quelque parti que l'on » prenne, le Saint-Esprit qui les inspirait tous deux se trouvera » toujours en défaut. »

C'est la critique du blasphémateur qui est en défaut. Il avait à prouver, non que les évangélistes sont défectueux et incomplets, mais qu'ils se contredisent, et qu'il est impossible de les concilier. Saint Jean nous a avertis qu'il n'a pas rapporté tous les miracles de Jésus. Il a encore moins, ainsi que les autres écrivains sacrés, rapporté tous ses discours, ni toutes les circonstances des faits. C'est l'Esprit Saint lui-même qui nous a donné cet avertissement.

« Il est impossible [3] que Jésus, comme dit saint Luc, soit de- » meuré constamment à Nazareth jusqu'à douze ans, s'il est » vrai qu'aussitôt après sa naissance il ait été transporté en » Egypte, où saint Matthieu le fait demeurer jusqu'à la mort » d'Hérode. »

Saint Luc n'a dit nulle part que Jésus soit demeuré constamment à Nazareth depuis sa naissance. Il ne le fait aller à Nazareth qu'après la purification de Marie. Mais si elle n'a eu lieu qu'après le retour d'Egypte, comme nous l'avons prouvé, où est l'impossibilité ? Saint Matthieu n'a insinué non plus, en aucun endroit, que le séjour en Egypte ait duré longtemps. Hérode mourut promptement : donc le retour fut prompt. Vainement le critique veut prouver le contraire par l'*Evangile de l'enfance*. Ce faux évangile, forgé par les manichéens [4], n'a paru que sur la fin du second siècle, et nous avons fait voir, dans nos observations

[1] *Histoire critique de J.-C.*, ch. VI, p. 96 et 97. — [2] *Ibid.* chap. III, p. 51. — [3] *Ibid.* p. 55. — [4] Irénée, *adv. Hœres.*, lib. cap. XVII.

préliminaires, le fond que l'on doit faire sur les écrits apocryphes composés par les hérétiques.

« Saint Matthieu [1] place le baptême de Jean *immédiatement* » après le retour d'Egypte, et fait aussitôt commencer à Jésus » sa *mission*. »

Rien de plus faux, puisque Jésus fut rapporté d'abord après la mort d'Hérode, qui suivit de près le massacre des Innocents ; il est évident que ce retour n'a pas été différé. Il est donc faux que saint Matthieu ait donné à entendre qu'il fut immédiatement suivi du baptême de Jésus.

« Saint Matthieu observe [2] que Jésus fut élevé à Nazareth pour » accomplir cette prédiction des prophètes : « Il sera nommé » Nazaréen. » Cette prophétie ne se trouve nulle part. *Nazaréen*, » chez les Juifs, signifiait un bandit, un vagabond, un homme » séparé du monde, » etc.

Il est vrai que *nazar* ou *nazir* en hébreu signifie séparé ou rejeté ; on donnait ce nom à ceux qui se séparaient des autres hommes pour se consacrer à Dieu, et à ceux qui étaient rejetés ou éloignés par leurs frères. Ce terme, dans le premier sens, est appliqué à Samson [3] ; la loi de Moïse parle de la consécration des Nazaréens [4].

Les incrédules, qui ont pris des Juifs cette belle remarque [5], soutiendront-ils que les prophètes n'ont pas parlé du Messie comme d'un personnage consacré à Dieu ? Que s'ils veulent prendre le terme de Nazaréen dans le sens odieux qui signifie *rejeté*, Isaïe n'a-t-il pas *prédit* [6] que le Messie serait rejeté et méprisé par son peuple (*a*) ?

« Du vivant même de Jésus [7], on formait un reproche contre

(*a*) « Le Messie est souvent annoncé par les Prophètes sous l'image d'un germe qui pousse, d'une fleur, d'un rameau ou rejeton qui s'élève après qu'un arbre est tombé sous la hache, et qu'il ne reste plus de lui qu'un tronçon à fleur de terre, dont toute la vie est dans les racines (*Isai.* XI, 1). Ce rejeton ou petit rameau, figure de la petitesse apparente de Jésus à sa naissance, s'appelle en hébreu *nezer* : c'est à cette prophétie que S. Matthieu fait allusion. » *Les quatre Evangiles*, etc. p. 41.

[1] *Histoire critique*, etc., ch. III, p. 67. — [2] *Ibid.*, p. 53. — [3] *Jud.* XIII, 26. — [4] *Num.* V. — [5] *Munimen fidei*, part. I, 149. — [6] *Isai.* LIII. — [8] *Histoire critique*, ch. III, p. 55.

» lui de son séjour en Egypte ; ses ennemis prétendaient qu'il y » avait appris la magie... Saint Luc, pour faire tomber ces ac- » cusations, a passé sous silence le voyage en Egypte. Parmi les » Juifs, les grands et les riches attendaient pour Messie un » prince, un homme puissant ; ils ne purent reconnaître comme » tel Jésus né dans une étable. Les pauvres au contraire purent » se figurer que le Messie naîtrait dans leur classe et que Marie » était issue du sang des rois. Saint Matthieu, qui avait la tête » remplie de prophéties et de notions populaires, a imaginé le » voyage en Egypte pour remplir un vide de trente ans dans » la vie de Jésus, sans prévoir les inconvénients. C'est peut-être » pour justifier la durée du séjour de Jésus-Christ en Egypte » qu'il raconte la colère d'Hérode. Saint Luc, au contraire, a » gardé le silence sur ce voyage d'Egypte, pour écarter du » Christ l'accusation de magie ; mais il ne l'a point lavé d'accu- » sations tout aussi graves que l'on faisait sur sa naissance. »

Que de contradictions et d'absurdités dans ces conjectures ! Le séjour en Egypte a été reproché à Jésus de son vivant même ; et cependant c'est une fable que saint Matthieu a imaginée pour remplir un vide de trente ans ! Saint Luc l'a supprimée, non parce que c'était une fable, mais pour écarter du Christ l'accusation de magie ! Il a cru que son silence seul écarterait cette accusation, et il ne s'est point mis en peine de laver Jésus du soupçon d'une naissance illégitime ; il a donné lieu à ce soupçon, en rapportant, comme saint Matthieu, la conception miraculeuse de Jésus. Ces deux évangélistes savaient que les Juifs riches et puissants voulaient pour Messie un prince conquérant, et ils ont eu soin de leur apprendre que Jésus était né dans une étable !

Celse, qui vivait dans le premier siècle, est le premier qui ait accusé Jésus d'avoir étudié la magie en Egypte, et qui ait supposé que saint Luc a supprimé le voyage d'Egypte pour dissiper une calomnie qui n'a été forgée que quatre-vingts ans après ? N'en est-ce pas une autre d'imaginer que saint Luc a cru étouffer par son silence seul le souvenir d'un voyage raconté par saint Matthieu, qui avait écrit avant lui ?

Ou le voyage en Egypte et le meurtre des Innocents sont vrais, ou ils sont faux. S'ils sont vrais, saint Matthieu n'a pas eu tort de les rapporter ; s'ils sont faux, saint Luc n'est pas blâmable

de les avoir supprimés. On ne peut du moins les condamner tous deux.

Mais certes, l'un et l'autre sont à couvert de toute censure. Saint Matthieu n'a eu besoin d'aucun motif étranger pour écrire un fait vrai et notoire, et saint Luc n'en a pas eu besoin non plus pour le passer sous silence, parce qu'il ne s'était point engagé à rapporter tous les faits.

Nous ne pouvons ici qu'être vivement frappés de l'aveuglement volontaire, réfléchi, opiniâtre des ennemis de notre religion. Pour décréditer l'Evangile, ils suivent une méthode qu'on rougirait d'employer dans toute autre question. Quels raisonnements pour des philosophes ! Saint Luc n'a point parlé de tel fait : donc il l'a cru faux. Saint Matthieu le rapporte : donc il l'a forgé. L'un, après avoir raconté un événement antérieur, en écrit un autre qui n'est arrivé que quelque temps après : donc il ne suppose aucun intervalle entre les deux. Ils ne rapportent pas toujours les mêmes événements ; l'un marque une circonstance dont l'autre ne fait pas mention : donc ils se contredisent. Saint Marc et saint Jean passent sous silence tout ce qui a précédé la prédication du Messie : donc ils le font tomber des nues. Les deux premiers ont eu tort de parler de son enfance : donc les deux derniers ont aussi tort de n'en avoir rien dit. Il faut entendre toutes les parties : donc les Evangiles apocryphes, fabuleux, dont les auteurs sont inconnus, ont autant de poids que ceux qui ont été écrits par les témoins oculaires et contemporains. Celse, épicurien, qui ne croyait point à la Providence et qui a vécu plus d'un siècle après les événements, les a contredits ; mais c'est un philosophe : donc il mérite plus d'être cru que les Apôtres. Les incrédules n'ont cessé de peindre les Juifs comme des fanatiques ignorants et stupides ; mais ils ont rejeté Jésus-Christ : donc on doit les respecter. Depuis dix-huit siècles Jésus-Christ est adoré comme un Dieu par les peuples les plus éclairés et les plus policés : donc il faut le peindre comme le plus vil des mortels, etc., etc.

NOTE V.

Jean-Baptiste.

MATTH. III, 1 SUIV. MARC. I. LUC. III. JOAN. I, 19 SUIV.

« Jésus, disent les incrédules [1], se choisit un prophète, un » précurseur dans la personne de son cousin Jean-Baptiste. » Sous prétexte de recevoir la baptême, il vint se concerter avec » lui : quoique les deux prédicateurs eussent de l'ambition, » saint Jean céda le premier rôle à Jésus ; il déclara notamment » aux prêtres de Jérusalem qu'il n'était envoyé que pour pré- » parer les voies au Messie. Le peuple ne soupçonna point qu'un » missionnaire d'une vie si austère, si détaché des choses du » monde, pût le tromper ; on crut, sur sa parole, que l'Esprit » saint, sous la forme d'une colombe, était descendu sur Jésus » au moment de son baptême. Selon saint Matthieu, Hérode fit » trancher la tête à Jean-Baptiste par complaisance pour » Hérodias, sa belle-sœur ; cependant les historiens de ce prince » ne lui reprochent point le supplice du précurseur. Pendant » son emprisonnement, le Christ ne songea point à le délivrer, » il ne fit aucun miracle pour lui. Depuis sa mort, il n'en parle » que très-peu ; il n'en avait plus besoin, etc. »

Dans l'Evangile de saint Jean [2], Jean-Baptiste proteste qu'il ne connaissait pas Jésus ; mais qu'il l'a connu pour le fils de Dieu, en voyant le Saint-Esprit descendre sur lui à son baptême. Jésus et son précurseur ne s'étaient probablement jamais vus ; le premier avait vécu à Nazareth dans la plus grande obscurité ; le second avait habité les déserts des montagnes de la Judée, et l'on ne voit pas en quels temps ils auraient pu convenir ensemble du rôle qu'ils devaient jouer ; ce n'est pas assez d'imaginer des soupçons, lorsqu'ils ne sont fondés sur rien (*a*).

(*a*) « Comment concilier ce passage avec *Matth.* III, 13 suiv., où il est clair que Jean-Baptiste connut Jésus lorsque celui-ci se présenta

[1] *Histoire critique*, etc., chap. IV, p. 71. — [2] *Joan.* I, 33.

Jean-Baptiste ne fut pas seul témoin de la descente du Saint-Esprit sur le Christ, et de la voix céleste qui le déclarait fils de Dieu. Saint Luc dit [1] que Jésus vint au Jourdain, lorsque tout le peuple se faisait baptiser par Jean. Le peuple fut donc témoin du prodige ; il ne le crut point sur la parole seule du précurseur.

Non-seulement saint Matthieu, mais saint Marc et saint Luc disent que Jean-Baptiste fut mis à mort par Hérode. Nous avons déjà vu [2] que Josèphe a confirmé ce fait.

Il est vrai que quelques critiques ont voulu rendre le passage de cet historien suspect d'interpolation, parce qu'il a paru trop honorable à saint Jean-Baptiste ; mais quelle raison aurait donc pu empêcher Josèphe de rendre témoignage à un homme dont la vertu était reconnue dans toute la Judée, et qu'on avait été tenté de prendre pour le Messie ? Qui ne remarque pas ici l'entêtement des ennemis du christianisme ? Ils ne peuvent souffrir que Jésus-Christ ait eu pour précurseur un homme d'une vertu aussi éminente, et au témoignage duquel ils ne peuvent rien opposer de raisonnable.

Ces calomniateurs téméraires ont dit ensuite que Jésus paya d'ingratitude le témoignage que Jean-Baptiste lui avait rendu ; qu'il ne fit rien pour le tirer de sa prison, et qu'après sa mort Jésus n'en parla presque plus. Si Jésus avait fait quelque miracle ou quelque tentative pour délivrer son précurseur des mains

pour être baptisé ? — Jean-Baptiste n'avait jamais vu Jésus avant son baptême ; mais il l'attendait, puisque Dieu lui avait révélé d'avance le signe qui devait manifester le Messie : *Celui sur qui tu verras l'Esprit descendre comme une colombe*, etc. Lorsque Jésus parut devant le Précurseur, celui-ci frappé de la majesté et de la douceur de son visage, et averti sans doute intérieurement par un mouvement semblable à celui qui l'avait fait tressaillir dans le sein de sa mère, s'écria : *C'est moi qui dois être baptisé par vous*, etc. Mais ce n'était pas là le signe annoncé de Dieu, signe, ou plutôt témoignage public destiné moins à convaincre Jean-Baptiste, qu'à montrer à tout le peuple le Christ envoyé de Dieu. Jusqu'à l'apparition de ce signe, le Précurseur pouvait dire qu'il ne connaissait pas Jésus d'une manière authentique. » *Les quatre Evangiles*, etc., p. 407.

[1] *Luc*. III, 2. — [2] Voyez plus haut : *Observations préliminaires*, etc., p. 61.

d'Hérode, on l'accuserait d'avoir attenté à l'autorité légitime, et on citerait cette circonstance comme une nouvelle preuve du complot formé entre eux. Mais il fallait que leur témoignage mutuel fût confirmé par leur mort ; c'est la destinée de ceux que Dieu envoie pour instruire et corriger les hommes.

Souvent Jésus a parlé de Jean-Baptiste après sa mort, et toujours avec éloge. Il a rappelé souvent aux Juifs les leçons, les exemples, les vertus de ce saint homme [1].

NOTE VI.

Tentation de Jésus au désert.

MATTH. IV, 1 SUIV. MARC I, 9 SUIV. LUC IV.

« Jésus, disent les incrédules [2], se retira dans le désert, où il
» demeura quarante jours. Il se retira dans la crainte d'être
» compris dans l'affaire de saint Jean-Baptiste ; il se vanta d'avoir
» jeûné quarante jours, pour paraître plus austère que son pré-
» curseur. Il forgea l'histoire de sa tentation, pour montrer un
» désintéressement parfait, et un zèle surnaturel de travailler au
» salut des âmes. Cette histoire fait voir la puissance de Satan
» sur le Messie, puisqu'il le transporta, sans doute malgré lui,
» sur le pinacle du temple et sur une montagne. Il lui fait voir
» de là tous les royaumes du monde, même ceux des antipodes.
» Saint Jean n'a point parlé de cet événement, parce qu'il pou-
» vait porter préjudice à la divinité de Jésus, que cet apôtre
» voulait établir ; saint Matthieu, saint Marc et saint Luc le rap-
» portent différemment. »

Voltaire, dans sa *Bible expliquée*, joint aussi le blasphème à la dérision. Il rebat d'abord une objection triviale et cent fois détruite

[1] *Matth.* IX, 18 ; XVII, 12 ; *Marc.* IX, 13 ; *Luc.* VII, 33 ; XX, 4 ; *Joan.* X, 40. — [2] *Histoire crit.*, etc., ch. IV, p. 77. Woolston, *Second discours*, p. 164. *Tableau du genre humain*, p. 98. *Munimen fidei*, part. II, cap. VII.

à l'occasion des miracles de Jésus-Christ, que si les cieux se fussent ouverts à son baptême, et si une voix céleste s'était fait entendre, la nation, saisie de respect et de crainte, aurait regardé Jésus-Christ comme un Dieu. Il dit ensuite : « Le diable s'empare » de Dieu même et veut se faire adorer par lui.... Cette histoire » est aussi absurde que blasphématoire.... Il est trop ridicule » d'imaginer une montagne d'où l'on puisse voir tous les royau» mes de la terre. »

Enfin, selon d'autres critiques, le démon ne put mettre Jésus-Christ sur le temple ; il n'aurait pu s'y tenir, puisque, comme nous l'apprend Josèphe, le toit de cet édifice était tout couvert de broches d'or très-pointues, afin que les oiseaux ne pussent s'y poser ni le salir.

Pour mettre de l'ordre dans nos réponses, nous dirons d'abord à Voltaire, qui nous objecte, d'après le juif Orobio, que si Jésus et ses disciples avaient opéré tous les miracles rapportés dans le nouveau Testament, tous les Juifs auraient cru à Jésus-Christ et à ses Apôtres, 1° que répondrait un Juif à celui qui lui dirait : Si Pharaon et ses Egyptiens eussent éprouvé tous les fléaux miraculeux qui sont rapportés dans l'Exode, ils n'auraient pas poursuivi les Israélites jusque dans la mer Rouge ; si les Hébreux avaient vu la gloire de Dieu sur le mont Sinaï, ils n'auraient pas adoré le veau d'or, etc. ?

2° Que répondrait un déiste, partisan de la loi naturelle, à un athée qui lui dirait : Si les opérations d'un Dieu créateur, l'action continuelle de sa providence, étaient des choses aussi sensibles et aussi évidentes que vous le prétendez, elles seraient aperçues par tous les hommes et surtout par tous les philosophes ; or, elles ne l'ont point été autrefois par les épicuriens et par bien d'autres, elles ne le sont point aujourd'hui par les matérialistes, dont le nombre est si grand.

Ils répondraient, sans doute, que les passions ne raisonnent point, que l'orgueil et l'entêtement se refusent aux conséquences les plus nécessaires, tandis qu'ils trouvent lumineuses les raisons les plus faibles. Leur réponse est la nôtre. L'incrédulité du plus grand nombre des Juifs aux miracles de Jésus ne prouve point que ses miracles n'ont point existé ; elle prouve seulement que le préjugé a empêché les uns d'y réfléchir, que l'intérêt des pas-

sions a détourné les autres de tout examen, que des considérations humaines en ont empêché un grand nombre de rendre hommage à la vérité. Mais le silence des Juifs incrédules sur des miracles publiés sous leurs yeux, qu'ils n'ont osé démentir, dont ils n'ont point entrepris de prouver la fausseté, quoiqu'ils y eussent tant d'intérêt et qu'ils fussent si à portée de le faire ; leurs aveux mêmes marqués, non-seulement dans l'Evangile, mais encore dans le Thalmud et dans d'autres écrits des rabbins, où ils attribuent ces miracles à la prononciation du nom de Dieu, etc. ; enfin, la ferme persuasion d'un nombre considérable d'entre eux qui, témoins de ces mêmes miracles, ont tout sacrifié pour en soutenir la vérité : tout cela démontre invinciblement leur existence et leur divinité. Passons aux autres difficultés des incrédules sur les faits particuliers dont il est ici question.

Lorsque Jésus se retira dans le désert, Jean-Baptiste n'était pas encore arrêté. Lorsqu'il baptisait, il était hors de la domination d'Hérode ; et lorsqu'il fut mis en prison, il était dans la Galilée, soumise à ce prince. L'historien critique avoue lui-même [1] que Jésus se fit baptiser, et commença à prêcher la quinzième année de Tibère, avant Pâques, et que saint Jean ne fut arrêté que sur la fin de cette année. Or, Jésus alla dans le désert immédiatement après son baptême [2]. Lorsqu'il eut appris l'emprisonnement de Jean-Baptiste, il se retira dans la Galilée, par conséquent dans les Etats d'Hérode [3] : il n'avait donc pas peur.

Loin de vouloir paraître plus austère que Jean-Baptiste, Jésus reproche aux Juifs leur contradiction sur ce point. « Jean-Baptiste, leur dit-il [4], a pratiqué une abstinence, et vous avez dit : Il est possédé du démon ; le Fils de l'homme boit et mange comme les autres, et vous dites : Voilà un homme intempérant, ami des pécheurs et des publicains; ainsi la sagesse est justifiée contre ses propres enfants. » Dans un autre endroit [5], le critique reproche à Jésus une conduite relâchée, ici il l'accuse d'avoir voulu affecter l'austérité. Il ajoute que le raisonnement des Juifs contre Jésus-Christ [6] est un galimatias. La sagesse de Jésus est donc

[1] Pag. 80 et 81. — [2] *Marc.* I, 12 ; *Luc.* VI, 1. — [3] *Matth.* IV, 12; *Marc.* I, 14. — [4] *Matth.* XI, 18; *Luc.* VII, 33. — [5] Chap. VII, p. 177. — [6] Chap. XI, p. 177.

justifiée par les contradictions de ses ennemis anciens et modernes.

Le désintéressement de Jésus-Christ est mieux prouvé par la vie pauvre qu'il a menée volontairement que par sa résistance aux offres de l'esprit tentateur. Lui qui commandait à la nature, qui était servi par les anges, qui multipliait les pains, etc., n'avait pas besoin d'affecter le mépris des richesses.

Les incrédules sont scandalisés de ce que le Sauveur a permis au démon de le tenter. Nous répondons, avec les Pères, qu'il n'était pas plus indécent au Sauveur d'être tenté que d'être revêtu des faiblesses de l'humanité, d'être injurié, outragé et crucifié par les Juifs. Il voulait nous apprendre que la tentation par elle-même n'est pas un crime, quand on y résiste. Il voulait rassurer les âmes timides et scrupuleuses qui se croient coupables parce qu'elles sont tentées, et qui se découragent dans la voie du bien; il voulait leur montrer par quelles armes on résiste au tentateur.

Celse était déjà scandalisé de même de ce que les chrétiens admettaient un ennemi de Dieu, sous le nom de Satan, qui avait tenté le Messie. Ce scandale disparaît si on fait attention d'un côté que le démon, qui ne savait si Jésus-Christ était le Fils éternel de Dieu, ou s'il n'était qu'un prophète ordinaire, emploie tous les moyens que sa malice peut lui suggérer pour lui faire déclarer qui il est; Satan se transforme ici en ange de lumière, cite l'Ecriture d'une manière captieuse, enfin s'annonce lui-même comme l'envoyé de Dieu, qui lui a, dit-il, donné l'univers; il en détaille au Sauveur tous les royaumes de dessus une haute montagne dont rien ne bornait l'horizon, non qu'ils pussent tous être aperçus de là, mais parce qu'il était plus aisé d'indiquer ainsi leur position respective, leur étendue, etc. Et si, de l'autre côté, on observe que Jésus-Christ, en lui laissant exercer sur son humanité sainte tout le pouvoir qu'il aurait exercé sur un homme ordinaire, et en lui répondant, comme devait faire tout homme juste, élude ses ruses et rend toutes ses tentations inutiles, on n'est plus étonné de voir une personne divine laisser au prince des ténèbres un pouvoir momentané sur son corps, quand on sait, encore une fois, que ce corps adorable devait être bientôt à la discrétion des suppôts du démon, et, dans la suite des siècles, exposé aux blasphèmes et aux attentats sacriléges de ses organes.

Les censeurs de l'Evangile ont imaginé que le démon transporta Jésus-Christ sur le sommet du temple et ensuite sur une haute montagne. Mais le grec παραλαμβάνει et le latin *assumpsit* ne signifient pas toujours *transporter ;* ils veulent dire souvent *prendre avec soi, conduire.* Nous lisons [1] que Jésus-Christ prit avec lui, *assumpsit,* trois de ses disciples, et qu'il les conduisit sur une montagne. Il prit avec lui [2] ses douze Apôtres, *assumpsit,* pour aller à Jérusalem, et ce qui lève tout doute sur ce point, c'est que saint Luc, en racontant cette histoire, s'est servi d'un mot qui ne signifie pas *transporter*, mais *mener*.

Quant à l'endroit du temple où le démon mit Jésus-Christ, ce ne fut point sur le toit de cet édifice ; mais sur le haut d'une des ailes qui, selon Josèphe, étaient sur le devant et à son entrée, et formaient deux élargissements comme deux bras ouverts pour recevoir ceux qui y entraient. C'est ce que désigne le mot πτερύγιον dont l'évangéliste s'est servi.

Il faut traduire la Vulgate d'après le terme original. Ainsi *pinnaculum*, qui est dans saint Matthieu, et *pinna,* qui est dans saint Luc, sont les mêmes que le mot grec qui signifie *aile ;* on doit donc traduire *sur l'aile du temple*, ce qui fait le même sens que sur le haut ou le sommet de l'aile du temple. Ces ailes n'avaient rien qui rendît leur sommet inaccessible.

Finissons cette note en observant que les incrédules ne cessent de se contredire. Tantôt, suivant eux [3], « l'histoire de la tentation de Jésus-Christ dut remplir d'étonnement et de reconnaissance ceux qui en apprirent le détail, et le nombre des adhérents de Jésus augmenta. » Tantôt saint Jean l'a supprimée de peur de nuire à la divinité de Jésus. Nous demandons comment une narration qui excitait la reconnaissance, qui augmentait le nombre de ses adhérents, pouvait porter préjudice à sa divinité ? Saint Jean ne l'a pas effacée dans les trois évangélistes qui avaient écrit avant lui ; il est faux enfin que ceux-ci la rapportent différemment.

[1] *Matth.* XVII, 1. — [2] *Ibid.* XX, 17. — [3] *Hist. critique*, ch. IV, p. 78.

NOTE VII.

Caractère de Jésus-Christ.

MATTH. IV, 17 SUIV. MARC I, 17 SUIV. JOAN. I, 37 SUIV.

Le but de l'historien critique de la vie de Jésus-Christ a été de peindre le Sauveur et ses Apôtres comme des fourbes appliqués à tromper, et en même temps comme les hommes les plus stupides qui furent jamais.

Ces excès auxquels les incrédules modernes se sont portés contre Jésus-Christ et les siens n'ont probablement pas été prémédités de leur part ; ils y ont été amenés insensiblement par la chaîne de leurs principes, et par l'embarras dans lequel ils se sont trouvés. Dès que l'on refuse de croire la mission divine de Jésus-Christ, il faut opter : ou il est le plus méchant et le plus fourbe de tous les imposteurs, ou c'est le plus insensé de tous les enthousiastes : point de milieu. Les déistes avaient cru, il est vrai, trouver un tempérament, en disant que Jésus était un sage dont le dessein était de rectifier et d'épurer les mœurs de sa nation ; que pour donner plus d'autorité à ses leçons, il avait cru pouvoir se servir des préjugés dominants parmi les Juifs ; que les mystères renfermés dans l'Evangile ne doivent point être pris à la lettre, mais expliqués selon les notions du bon sens ; qu'au surplus la morale en est excellente ; qu'en dépouillant le christianisme des subtilités auxquelles se sont livrés les Pères et les théologiens, c'est la meilleure de toutes les religions. Cette tournure artificieuse a séduit beaucoup d'esprits et les a fait donner tête baissée dans le déisme.

Mais le masque est tombé promptement ; ceux qui ont voulu raisonner ont senti l'absurdité de ce système.

En effet, Jésus-Christ s'est constamment annoncé comme Dieu ; il s'est attribué les pouvoirs, les priviléges, les honneurs de la Divinité ; les Juifs l'ont ainsi entendu, ses disciples en ont été persuadés et l'ont enseigné de même, tous les chrétiens le croient depuis dix-huit siècles, et, malgré cinq à six hérésies qui ont

soutenu le contraire, la divinité de Jésus-Christ est un point fondamental de notre foi. Si Jésus-Christ n'est pas Dieu, il devait détromper les Juifs, mieux instruire ses disciples ; mais loin de le faire, il a mieux aimé se faire crucifier que de dissiper le scandale, il a confirmé ses Apôtres dans la même croyance après sa résurrection, ses derniers ordres ont été les mêmes que les premiers. Il a donc usurpé sciemment les attributs de la Divinité : il est donc le plus impie des imposteurs.

L'excellence de la morale ne saurait réparer l'outrage fait à Dieu. Il n'y a donc point de milieu : il faut ou fléchir le genou devant Jésus-Christ, ou le charger d'outrages : le désespoir a fait adopter aux incrédules ce dernier parti ; c'est où ils en sont aujourd'hui. A les entendre, Jésus a été successivement enthousiaste et fourbe, simple dans ses mœurs et hypocrite, homme de bien et imposteur, sage et insensé. Tel est le plan qu'a suivi en particulier l'auteur de l'Histoire critique de Jésus-Christ.

« Les Juifs, dit-il [1], attendaient avec impatience le Messie » promis à leurs pères ; déjà plusieurs imposteurs s'étaient don- » nés pour tels, et avaient été réprimés par les Romains ; il fallut » donc recourir à la ruse, aux prestiges et à la fourberie pour » mieux réussir. Pour cela, il était important de bien connaître » l'esprit de la nation juive, d'affecter un grand respect pour » ses lois et ses usages, de profiter habilement des prédic- » tions dont elle était imbue, de remuer les passions et d'échauf- » fer l'imagination d'un peuple fanatique et crédule. Mais tout » cela devait se faire sourdement ; il fallait éviter de se rendre » suspect aux Romains ; il fallait se mettre en garde contre les » prêtres, les docteurs et les personnes instruites, capables de » pénétrer et de traverser ses desseins. Pour cet effet, il était » essentiel de commencer par se faire des adhérents, des coopé- » rateurs et ensuite un parti dans le peuple, afin de s'en appuyer » contre les grands de la nation. La politique exigeait de se » montrer rarement dans la capitale, de prêcher dans les cam- » pagnes, de rendre odieux à la populace les prêtres qui dévo- » raient la nation, les grands qui l'opprimaient, les riches dont » elle devait être naturellement jalouse. La prudence demandait

[1] Chap. IV, p. 69.

» qu'on parlât à mots couverts et en paraboles, de peur de trop
» alarmer les esprits. Enfin, l'on ne pouvait se dispenser d'opérer
» des prodiges qui, bien plus que toutes les harangues du monde,
» furent en tout temps propres à séduire des dévots ignorants
» disposés à voir le doigt de Dieu dans toutes les œuvres dont
» ils ne peuvent démêler les mobiles véritables. Telle fut la con-
» duite du personnage dont nous examinons la vie. »

On ne saurait disconvenir qu'un projet aussi compliqué, auquel tant de personnages devaient concourir et tant d'autres s'opposer, qui dépendait de tant de hasards, qui exigeait des prodiges, ne supposât dans celui qui l'a conçu, non-seulement de l'habileté, de la politique, de la prudence, comme le critique en convient, mais de grandes vues, une âme ferme, un courage à toute épreuve, et Jésus l'a formé et il l'a exécuté. Cependant le même critique nous a dit que « cet artisan de la Judée était un jongleur maladroit [1]. »

Examinons quel a pu être le motif de son dessein : « l'ambition d'être chef de secte. » Mais l'exemple des imposteurs qui avaient déjà paru et que les Romains avaient réprimés devait ôter à Jésus l'envie de les imiter. Il déclare que la conversion du monde ne sera pas son ouvrage [2], mais celui de l'Esprit saint qui sera envoyé de Dieu son père ; que pour lui « il sera crucifié par les Juifs [3]. » Voilà un motif bien singulier dans un imposteur.

« Il fallait profiter des prédictions dont le peuple était imbu. »

Mais les Juifs ne voyaient dans ces prédictions qu'un Messie conquérant, une délivrance pour ce monde, des bienfaits temporels, et Jésus ne prêchait que le royaume des cieux. S'il a vu ce sens dans les prophéties, il y a vu aussi le sort qui lui était réservé d'être rejeté et mis à mort par son peuple, et c'est en effet dans ce sens qu'il se les est appliquées. La crédulité des Juifs était donc un obstacle et non un moyen. Ils ont été si peu crédules, que depuis 2000 ans ils n'ont pas encore renoncé à leurs espérances.

« Il fallait remuer les passions et échauffer l'imagination du
» peuple. »

Jésus, au contraire, s'est appliqué à étouffer toutes les passions

[1] Préface, p. 12. — [2] *Joan.* XVI, 8. — [3] *Math.* XX, 19, al.

des Juifs, leur orgueil, leur ambition, leurs idées grossières, le mépris et l'aversion qu'ils avaient pour les autres peuples, leur confiance excessive aux mérites de leurs pères, l'attachement aveugle à leur cérémonial, la jalousie qui les portait à s'approprier exclusivement les promesses, les bienfaits de la Providence. Comment l'imagination pourrait-elle être échauffée pour un royaume qui n'est pas de ce monde ?

« Tout cela devait se faire sourdement. »

Jésus prêchait en public à Jérusalem comme dans les campagnes, dans le temple et sous les yeux des docteurs de la loi. Nous entendrons bientôt son censeur lui reprocher d'avoir fait un vacarme dans le temple.

« Il fallait éviter de se rendre suspect aux Romains. »

Mais comment former des disciples, rassembler des sectateurs, décréditer les chefs de la nation, persuader le peuple, sans se rendre suspect ? Les imposteurs qui avaient usurpé avant lui le titre de Messie étaient promptement devenus suspects, et avaient échoué.

La politique aurait exigé, non de se montrer rarement dans la capitale, mais de n'y pas paraître du tout avant d'avoir formé un parti nombreux et formidable. Cependant Jésus y allait à toutes les fêtes, et y demeurait plusieurs jours. Comment aurait-il affecté du respect pour les lois juives, s'il n'eût pas accompli celle qui ordonnait d'aller trois fois par an rendre hommage à Dieu dans le temple ?

Si les prêtres dévoraient la nation, si les grands l'opprimaient, ce n'était donc pas un trait de politique de les décrier, mais un acte de justice.

« On ne pouvait se dispenser d'opérer des prodiges. »

Cela était-il aisé à un imposteur ? Guérir les malades par de simples paroles, rendre le mouvement aux paralytiques et la vue aux aveugles, ressusciter des morts, calmer des tempêtes, marcher sur les flots, multiplier les pains, etc. : sont-ce là des tours de souplesse que Jésus eût pu apprendre en Egypte ou à Nazareth ? Il était prédit que le Messie attendu opèrerait ces œuvres merveilleuses : aucun imposteur ne les avait faites, cependant Jésus les a opérées. Ses ennemis mêmes ont été forcés d'en convenir.

Il n'y a donc pas de milieu : ou Jésus est l'envoyé de Dieu, assuré d'un secours surnaturel pour convertir le monde ; ou un insensé qui s'est volontairement livré aux opprobres, aux souffrances, à la mort, pour venir à bout d'un dessein qui choquait de front toutes les lumières du bon sens, et tous les penchants de la nature. Or, Jésus-Christ est venu réellement à bout de ce projet : donc, suivant les incrédules, un esprit aliéné aurait fait ce que tous les sages n'avaient pas seulement osé tenter.

En vain soutiennent-ils, du ton le plus affirmatif, que toutes les religions, les erreurs, les superstitions et les abus dont le genre humain a été infecté, sont l'ouvrage de la fourberie des imposteurs ou des faux inspirés. Rien de plus facile que de démontrer le contraire à quiconque y voudra réfléchir. En effet, le très-grand nombre des erreurs sont venues de faux raisonnements, et il n'a point été nécessaire d'employer d'abord le mensonge pour égarer les hommes.

1° La plupart des erreurs et des superstitions sont des conséquences de l'idolâtrie. Or, l'idolâtrie a été fondée sur de faux raisonnements, et non sur de fausses révélations. Quoi qu'en disent les matérialistes de nos jours, il est certain qu'un instinct naturel a persuadé à la généralité des hommes que la matière est par elle-même inerte et passive, incapable de se mouvoir, et que tout corps qui a du mouvement est mû par un esprit. De ce principe, Platon conclut que le gouvernement régulier de l'univers suppose, ou qu'il y a dans le tout une seule âme qui le conduit, ou une âme particulière dans chacun des corps. Le stoïcien Balbus soutient la même chose dans le second livre de Cicéron, sur la Nature des Dieux ; d'où il conclut que les astres, les éléments et tous les corps qui paraissent animés, sont des dieux, ou des parties de la Divinité.

Mais le peuple, plus ignorant, a imaginé plus facilement que chaque partie qui se meut est un dieu particulier, qu'il n'a conçu la grande âme du monde supposée par les stoïciens. C'est pourquoi les hommes ont admis tant de divinités, et se sont plongés de toutes parts dans l'idolâtrie.

Un autre préjugé populaire a été de supposer tous les dieux semblables à l'homme, de leur attribuer les inclinations, les passions et les actions naturelles à l'humanité ; de là les maria-

ges, les généalogies, les aventures, les crimes des dieux, les rêveries des poètes, et toutes les absurdités de la mythologie. Dès qu'une fois ces erreurs fondamentales ont été universellement établies, il n'a pas été nécessaire que des imposteurs les aient propagées; elles ont passé des pères aux enfants, et ont fait chaque jour de nouveaux progrès.

2° Le culte idolâtre a dû s'ensuivre. L'homme a voulu avoir sous ses yeux les objets de son culte. Il s'est persuadé que ses dieux assisteraient aux pratiques de religion qu'il faisait pour eux, habiteraient dans les statues par lesquelles il les représentait, etc. De là tout le cérémonial du paganisme, copié sur le culte rendu au vrai Dieu par les premiers habitants du monde. Les prêtres n'en ont point été les premiers auteurs; dans l'origine, chaque particulier était le prêtre et le pontife de sa famille.

Quand même Dieu n'aurait pas prescrit à nos premiers pères les offrandes, les prières, les sacrifices, etc., les hommes n'auraient pas eu besoin du ministère des inspirés ou des imposteurs pour composer un rituel religieux : l'offrande la plus naturelle que l'on puisse faire à la Divinité est celle de la nourriture qu'elle nous accorde; les peuples agriculteurs lui ont présenté les fruits de la terre; et les peuples chasseurs, pêcheurs ou pasteurs, ont sacrifié les animaux dont ils se nourrissaient. Les sacrifices de sang humain ont été suggérés par le démon de la vengeance. Des hommes féroces ont regardé leurs ennemis comme les ennemis de leurs dieux; ils ont cru plaire à ceux-ci en leur immolant ceux que le sort de la guerre avait remis entre leurs mains.

3° L'homme, persuadé que ces dieux lui savaient gré de son culte, s'est imaginé qu'ils lui révèleraient ce qu'il avait envie de savoir. La fureur de connaître l'avenir lui a fait regarder la plupart des phénomènes naturels comme des pronostics; les rêves, comme des inspirations des dieux; les divers aspects des astres, comme la voix des dieux mêmes parce qu'ils annoncent souvent les changements de la température de l'air, le beau temps ou la pluie; et de là les illusions de l'astrologie judiciaire; comme le vol, les cris des oiseaux présagent les vents, les orages ou le calme, l'homme a conclu qu'ils peuvent prédire les événements futurs : voilà les auspices établis, etc. On peut découvrir

par la même analogie le fondement de toutes les autres espèces de divinations.

4° La magie, les enchantements, les sortiléges, etc., sont nés des fausses observations des phénomènes de la nature et des premières tentatives de la médecine. Tel événement est venu à la suite de tel autre : donc le premier est la cause de ce qui s'est ensuivi. Ainsi raisonnent les ignorants sur les rencontres fortuites. Le premier qui a été trompé par une observation fausse en a séduit vingt autres, sans avoir l'intention de leur en imposer. Il y a bien plus d'ignorants incrédules que d'imposteurs malicieux.

5° L'histoire ne nous montre aucun vestige de la fourberie des imposteurs, dans la pratique des austérités excessives, des mutilations, des pénitences destructives, des abstinences forcées, etc. Non-seulement les pythagoriciens, les orphiques, les stoïciens, les nouveaux platoniciens, prêchaient l'abstinence, mais plusieurs épicuriens même la pratiquaient sans avoir été trompés par aucune révélation. Qu'on lise l'*Esprit des usages et des coutumes des différents peuples*, tom. II, pag. 213 et suiv., l'on verra que plusieurs nations se tourmentent, se mutilent, se rendent difformes, sans aucun motif de religion. L'ignorance, la crainte de maux imaginaires, d'autres passions plus honteuses, etc., suffisent, sans imposteurs, pour suggérer aux hommes tous les travers et toutes les absurdités possibles.

Rien n'est donc plus mal fondé que l'assertion, si souvent répétée par les incrédules, qui attribue aux fausses révélations, aux prêtres intéressés et fourbes, toutes les erreurs religieuses, et tous les crimes de l'humanité. S'ils étaient meilleurs philosophes, ils verraient mieux les vraies causes du mal, et loin de s'en prendre à la révélation, ils n'en accuseraient que la faiblesse et les vues étroites de la raison humaine aveuglée par les passions. La révélation primitive avait suffisamment prévenu toutes les erreurs; si les hommes avaient été fidèles à en suivre les leçons, ils ne se seraient jamais égarés.

Nous ne prétendons pas au reste nier et contester qu'il y ait eu des imposteurs au monde; la vanité, l'intérêt, l'ambition en ont suscité plusieurs; ils ont bien pu accréditer et confirmer les erreurs, mais ils n'en sont pas les premiers auteurs; ils ont pro-

fité des préjugés déjà établis, mais ils ne les ont pas fait naître. Les philosophes mêmes ont été plus coupables sur ce point que les autres hommes. Ce sont des philosophes qui ont égaré les Indiens, ou du moins qui les ont confirmés dans l'erreur.

Nous n'ignorons pas non plus que les auteurs sacrés, les Pères de l'Eglise et de savants théologiens ont regardé l'idolâtrie et ses suites comme un effet de la malice du démon, et nous reconnaissons cette vérité. Mais comme les incrédules ne croient point aux démons ni à leurs inspirations, et qu'ils n'accusent que les hommes, nous avons dû démontrer leur injustice. Le démon n'a pas toujours eu besoin d'inspirer des imposteurs pour causer de grands maux, il lui a suffi de mettre en jeu les passions des hommes, surtout celles des ignorants.

Un autre paradoxe des incrédules modernes, encore plus insoutenable, est de supposer qu'un imposteur peut être dupe de ses propres fictions ; qu'après avoir commencé par la fourberie, il peut se persuader enfin qu'il est inspiré de Dieu, et que ses desseins sont favorisés du Ciel. A moins qu'un homme n'ait l'esprit tout-à-fait aliéné, il ne se persuadera jamais que Dieu approuve la fourberie et l'imposture. Les imposteurs sont des athées qui ne croient ni Dieu ni Providence, et qui séduisent et trompent les peuples sous le voile et le masque de la religion.

Lors donc qu'un homme, qui se donne pour envoyé de Dieu, ne montre dans toute sa conduite aucun signe d'orgueil, d'ambition, d'intérêt, de dureté envers ses semblables ; lorsqu'il condamne et défend sans restriction toute espèce de mensonges et et toute mauvaise action, même faite à bonne intention ; qu'il pratique lui-même tout ce qu'il enseigne aux autres ; qu'il se livre sans résistance à la mort, pour confirmer la vérité de sa mission, l'accuser d'imposture est un blasphème absurde. Lorsque la religion qu'il établit porte d'ailleurs tous les caractères de la divinité, c'est un autre blasphème de supposer que Dieu s'est servi d'un imposteur pour l'établir. Il n'y a que des athées qui puissent calomnier l'auteur d'une telle religion.

L'historien critique de Jésus-Christ est de ce nombre ; mais il ajoute de plus le ridicule à l'impiété en continuant de peindre les Apôtres comme des fourbes appliqués à tromper, et en même temps comme les hommes les plus stupides qui furent jamais.

« Jésus, dit-il [1], s'était associé un disciple nommé Simon, au-
» quel il donna le nom de Pierre, qui avait été disciple de Jean-
» Baptiste. A peine avait-il pris ses arrangements avec le Messie,
» qu'il attira son frère André dans la même secte. Mais la fuite
» de Jésus dans le désert les contraignit à reprendre leur pre-
» mier métier de pêcheurs. Jésus les ayant retrouvés sur les
» bords de la mer de Galilée : *Suivez-moi*, leur dit-il, *je vous ferai*
» *pêcheurs d'hommes*. Il leur fit vraisemblablement entendre qu'il
» leur fournirait un moyen sûr de subsister sans travail, aux
» dépens de la crédulité du vulgaire. »

Le texte sacré dit tout le contraire de ce qu'avance l'historien critique. Ce fut André qui fut appelé le premier et qui amena son frère Simon à Jésus. Les prétendus arrangements durent être bien courts : ils se bornèrent aux paroles de Jésus qu'on vient de citer. Est-il question de secte entre les disciples de Jean-Baptiste qui suivirent Jésus, puisque leur maître l'avait reconnu pour le Messie ? Quant à la fuite de Jésus dans le désert, c'est une imagination de l'incrédulité, car on n'en trouve pas le moindre vestige dans l'histoire. André et Simon ne renoncèrent point à leur métier de pêcheur ; il est souvent parlé dans l'Evangile des pêches de saint Pierre. On peut voir, par le récit que saint Paul fait de ses travaux [2], si l'apostolat était moins pénible que le métier de pêcheur. D'ailleurs, le maître qui multipliait les pains par une parole n'avait pas besoin de la crédulité du vulgaire pour faire subsister ses disciples.

Julien accusait les Apôtres d'imprudence pour avoir suivi Jésus sur sa simple parole, mais André s'attacha à Jésus-Christ sur l'assurance que saint Jean lui donna que c'était le Messie. Pouvait-il désirer un témoignage d'un plus grand poids que celui d'un homme envoyé de Dieu, inspiré de Dieu, autorisé de Dieu par tous les miracles qui avaient accompagné sa naissance, rempli de l'esprit d'Elie et des prophètes, qui lui faisait reprendre le crime jusque sur le trône ? Simon, amené à Jésus par André, fut déterminé par le même motif qui avait décidé son frère. Les autres Apôtres appelés par le Sauveur n'avaient pu ignorer les grands prodiges qu'il avait faits spécialement à Jérusalem, à la

[1] Chap. IV, p. 78. — [2] II *Cor*. XI, 24.

fête de Pâques, temps où la plus grande partie de la nation se trouvait dans cette ville. Enfin, on ne doit pas être étonné si, à la première parole de Jésus, si célèbre, si fameux et si puissant en œuvres, Matthieu quitta tout pour augmenter le nombre de ses disciples.

« Celse et les incrédules modernes, ses échos, insistent sur la » condition basse et abjecte des Apôtres, sur leur ignorance et » leur grossièreté [1]. »

La question n'est pas de savoir ce qu'ils étaient au temps de leur vocation, mais ce qu'ils sont devenus dans la suite. Ces pêcheurs si grossiers, si imparfaits, ont eu des philosophes pour disciples; ils ont éclairé le monde, que les faux sages avaient aveuglé; ils ont détruit l'idolâtrie, les erreurs, les vices que ces savants avaient protégés.

NOTE VIII.

Miracle de Cana.

JOAN. II. 1 SUIV.

Plusieurs incrédules [2] ont fait des efforts pour rendre suspect le miracle que Jésus opéra aux noces de Cana, ville de Galilée. Ils disent 1° « que Jésus manqua de respect à sa mère; 2° qu'il » favorisa l'intempérance, en fournissant du vin à des gens qui » étaient déjà ivres, et ses expressions dénotent qu'il l'était lui- » même; 3° que l'ordre qu'il donna de remplir des cruches d'eau » démontre qu'il s'entendit avec le maître-d'hôtel, et qu'il fit » une mixtion pour donner à l'eau les apparences du vin; » 4° qu'il est ridicule de parler d'un maître-d'hôtel chez des pau- » vres, tels que paraissent avoir été les époux de Cana. »

[1] Origène, *contra Celsum*, lib. I, 62. — [2] *Bible expliquée. Catéchisme de l'honnête homme. Histoire critique de J.-C.*, ch. IV. *Tableau des Saints*, II Part., ch. I. *Tableau du genre humain*, II Part. Woolston, 1er *Discours*, p. 69; 4e *Discours*, p. 23 et 33.

1° Il est faux que Jésus ait manqué de respect à sa mère. Il lui refuse d'abord, il est vrai, un miracle qu'elle désirait, en lui disant que « son heure n'était pas encore venue ; » mais, en disant que l'heure de faire ce qu'elle désirait n'était pas encore venue, il ne refusa pas de le faire ; il marqua seulement qu'il ne le voulait pas encore. La mère de Jésus comprit parfaitement le sens des paroles de son fils ; elle connut qu'il lui accordait sa demande, puisque, dans l'attente du prodige, elle ordonna aux serviteurs de l'époux de faire tout ce qu'il leur dirait.

Mais, disent les critiques, quand Jésus n'aurait pas rejeté absolument la demande de sa mère, il la rejeta du moins pour le moment, et cependant il y déféra aussitôt après ; voilà selon eux une inconstance indigne d'un sage.

C'est faussement que les impies supposent que le délai indiqué par le terme *pas encore* doit être considérable. N'employons-nous pas tous les jours cette expression pour désigner un espace de temps fort court ? Un maître commande quelque chose à son domestique à une heure qu'il lui désigne : si ce domestique vient seulement un quart d'heure avant le moment prescrit, le maître lui dira qu'il n'est pas encore temps. Il y eut certainement un plus long intervalle entre les paroles du Sauveur et l'accomplissement du miracle ; car les serviteurs eurent assez de temps pour remplir d'eau six grands vases.

Le terme de *femme* dont se servit Jésus-Christ en répondant à sa mère, a aussi blessé les incrédules. Mais, quoique ce terme soit quelquefois outrageant parmi nous, il ne renfermait chez les Hébreux aucune idée de mépris. Au contraire, il était souvent un titre d'honneur qui répondait au mot français *dame*. Pourra-t-on se persuader que le Sauveur ait parlé à sa mère avec mépris, lorsqu'attaché à la croix, il la recommanda si tendrement à son disciple bien-aimé ? Il ne lui donna cependant alors que le nom de *femme*. Jésus ressuscité dit à Madeleine : « *Femme*, que pleurez-vous ? » il ne voulait pas l'insulter, puisque les incrédules l'ont osé accuser d'avoir eu trop d'attachement pour elle.

Les Grecs et les Romains donnaient aussi le titre de *femme* à des princesses et à des reines, même en leur adressant la parole. Voyez *Enéide*, lib. I. v. 368 ; *Cyropédie*, lib. V. Si les censeurs de l'Evangile avaient plus de connaissance des langues et des usages des anciens, ils se seraient épargné ces inepties.

Un ennemi du christianisme a dit [1] que Jésus, en appelant sa mère *femme* [2], fait connaître par là que les chrétiens se trompent en la croyant vierge. Mais si cet incrédule avait lu l'Ecriture avec attention, il aurait reconnu son erreur ; il aurait vu que le titre de *femme* est donné à Eve au moment de sa formation [3]; à une fille qui a sa virginité [4]; à une fille qui est encore dans la maison de son père [5]; à une fille captive qu'un Israélite prend pour épouse [6]. Tous ces passages, et plusieurs autres qu'on pourrait citer, démontrent que le terme de *femme*, dans l'Ecriture, ne désigne précisément que le sexe.

2° Il est faux que Jésus ait favorisé l'intempérance, et que les conviés fussent ivres. Le maître-d'hôtel dit à l'époux : « Tout autre sert d'abord le bon vin, et, après que l'on a beaucoup bu (*cum inebriati fuerint*), il en sert alors du moindre ; pour vous, vous avez réservé le meilleur pour la fin du repas. » *Inebriati*, dans les Livres saints, ne signifie pas toujours *s'enivrer*, mais boire à sa soif [7]. Le discernement du maître-d'hôtel prouve qu'il n'était pas ivre ; mais il faut être plongé dans le dernier excès de l'ivresse irréligieuse, pour imputer au Sauveur même un défaut dont on ne peut citer le moindre signe.

D'un autre côté, lorsqu'on voit des gens qui sont ivres, est-il naturel qu'on soit touché de compassion de ce qu'ils n'ont plus de vin ? Ne se ferait-on pas plutôt une peine de leur en fournir dans un état où il ne peut qu'être nuisible ? Comment donc supposer que la mère de Jésus ait eu une pitié cruelle pour les gens de la noce? comment persuadera-t-on que Jésus-Christ, par un miracle, a fourni matière à une débauche odieuse, lui qui, pour ne parler ici que le langage des incrédules, voulait se faire passer pour envoyé de Dieu et pour prophète.

3° Selon Woolston, le miracle opéré à Cana ne fut qu'un tour d'adresse. Jésus jeta furtivement quelque liqueur qui donna à l'eau un goût que les conviés, qui avaient le palais échauffé pour avoir déjà bien bu, prirent pour celui du vin. Selon d'autres in-

[1] *Tela ignea Satanæ,* tom. II, pag. 222. — [2] *Joan.* II, 4. — [3] *Gen.* II, 22. — [4] *Ibid.* XXIV, 5. — [5] *Num.* XXX, 4. — [6] *Deut.* XXI, 11. — [7] *Gen.* XLII, 34 ; *Cantic.* V, 6 ; *Agg.* I, 6.

crédules, Jésus se servait de quelques drogues pour donner à l'eau *une couleur et le goût de vin.*

Si Jésus-Christ ne fit autre chose que de donner de la couleur et du goût à l'eau, *il ne favorisa donc pas l'intempérance*; l'un de ces reproches détruit l'autre.

Mais il faut dévoiler l'ignorance et encore plus le ridicule de cette prétendue explication. Du temps de Jésus-Christ, il n'y avait encore point de liqueur. On en doit l'invention aux Arabes; Avicenne, fameux philosophe de cette nation, au commencement du onzième siècle, est le premier qui ait parlé de l'alambic, vaisseau nécessaire pour les distillations; mais, en faisant grâce à Woolston de son ignorance, supposons que les liqueurs fussent en usage du temps de Jésus-Christ : qui pourra se persuader que venant à ces noces, il en ait apporté une quantité suffisante pour donner un goût approchant du vin à 90 pintes d'eau, qui est la plus petite estimation que l'on ait faite de la capacité des six vaisseaux dont il est ici parlé ?

Que si l'on prétend qu'au lieu de liqueur, Jésus mêla quelque drogue pour donner à l'eau la couleur et le goût du vin, comment un tel secret s'est-il perdu depuis que la chimie et l'histoire naturelle ont été poussées au plus haut degré? Les Juifs n'étaient pas d'habiles chimistes, et Jésus-Christ n'avait fait en Judée ni ailleurs aucune étude : il ne toucha point aux vases dans lesquels l'eau fut changée en vin. Les domestiques qui avaient rempli les cruches d'eau furent témoins oculaires du changement. Ce miracle confirma la foi des disciples, ils avaient vu ce qui s'était passé ; s'il y avait eu quelque supercherie, leur foi n'eût pas plus duré que leur ivresse prétendue.

4° Personne n'ignore que dans les campagnes, chez les particuliers les moins aisés, lorsqu'on fait des noces, on charge un parent, un ami, un domestique ou un traiteur, de veiller à l'ordonnance du repas. C'est ce que signifie le mot rendu par *maître-d'hôtel* aux noces de Cana; il n'est point question d'un maître-d'hôtel à titre ou à gages.

NOTE IX.

Jésus chasse les marchands du temple.

JOAN. II, 14 SUIV. MATTH. XXI, 12. MARC XII, 15. LUC XIX, 45.

Il est rapporté dans tous les Evangiles que Jésus étant entré dans le temple de Jérusalem, en chassa les marchands qui y vendaient les animaux que l'on offrait en sacrifice, et les changeurs qui fournissaient de la monnaie pour les offrandes ; qu'il leur reprocha de faire de la maison de son Père une caverne de voleurs, etc.

« Les incrédules demandent de quel droit il exerçait cet acte » d'autorité. Les marchands, disent-ils [1], étaient irrépréhensi- » bles ; ils ne se plaçaient dans le temple que pour la commodité » de ceux qui venaient y offrir ; Jésus, dans cette circonstance, » donna un exemple d'emportement et de colère très-scandaleux. » Il mit l'argent et les marchands au pillage. Lorsque les Juifs » lui demandent un miracle en preuve de sa mission, il leur » donne une réponse absurde : Détruisez ce temple et je le rebâ- » tirai dans trois jours. Doit-on prendre tout ce vacarme et la » fureur de Jésus pour un miracle ? L'Evangile fait dire aux » Juifs que l'on a demeuré 46 ans à rebâtir le temple ; c'est une » fausseté. »

Jésus avait déjà suffisamment prouvé sa mission divine et sa qualité de Messie par ses miracles ; par conséquent, étant revêtu de toute l'autorité de législateur et de prophète, semblable à Moïse, il avait le droit de punir et de réprimer tous les désordres lorsqu'il en trouvait. Or, c'en était un que la profanation du temple, dont les changeurs et les marchands se rendaient coupables. Un philosophe en est convenu. « Dieu lui-même, dit-il [2], faisait justice d'une contravention à la loi. C'était manquer de respect

[1] *Hist. critique*, chap. V. *Tableau des Saints*, tom. I. *Examen important*, chap. XI. Woolston, 1er *Discours*. — [2] *Traité sur la Tolérance*, ch. XIV, p. 149.

à la maison du Seigneur que de changer son parvis en une boutique de marchands. » En effet, ils pouvaient se tenir hors du temple ; la commodité publique aurait été la même ; en se plaçant dans l'intérieur pour leur propre commodité, ils causaient un bruit et une indécence capables de troubler la piété de ceux qui venaient y prier ; et puisque Jésus-Christ les traita de voleurs, il s'était sûrement aperçu du monopole et des usures qu'ils exerçaient. Les chefs du peuple ne l'auraient pas souffert, s'ils n'y avaient pas été intéressés eux-mêmes ; le même abus a régné et règne encore parmi nous. Le Sauveur ne devait pas l'autoriser. Mais il est faux que, dans cette circonstance, il ait donné des marques d'emportement et de fureur, et qu'il ait mis les marchandises au pillage. S'il ne s'en est pas tenu à de simples exhortations, c'est qu'il savait bien qu'elles ne produisent ordinairement aucun effet sur les personnes avides et intéressées ; il faut nécessairement des châtiments pour les réprimer.

Les principaux Juifs qui étaient présents n'osèrent s'opposer à cet acte de sévérité, parce qu'ils en sentirent la justice et la nécessité ; ils se bornèrent à demander à Jésus par quel signe, par quel miracle il prouvait son autorité : « Détruisez ce temple, leur répondit le Sauveur, et dans trois jours je le relèverai. » L'Evangile observe qu'en disant ces paroles, il parlait du miracle de sa résurrection : il est probable qu'en même temps il toucha son propre corps pour mieux faire sentir le sens de ses paroles. Mais il ne s'en tint pas là. Saint Matthieu ajoute [1] que Jésus étant entré dans le temple y guérit des boîteux et des aveugles ; que le peuple s'écria : « Hosanna, gloire au fils de David ! » Jésus fit donc ce qu'exigeaient les Juifs, mais cela ne servit qu'à les irriter davantage. Les incrédules, pour jeter du ridicule sur le Sauveur, ont défiguré toutes ces circonstances : mais ils font cette réflexion maligne sur ce même chapitre : « Jésus ne se fiait point
» à ceux mêmes qui croyaient en lui, parce qu'il connaissait par
» lui-même tout ce qui était dans l'homme. Il savait donc tout,
» excepté le moyen de donner à ceux qui voyaient ses miracles
» les dispositions qu'il pouvait désirer. Dans ce cas, les miracles
» étaient opérés en pure perte. »

[1] Chap. XXI, 14.

A la vue des miracles de Jésus-Christ, un grand nombre de Juifs crurent en lui, mais le Sauveur ne se fiait pas à eux, ne comptait pas sur la persévérance de tous indifféremment; il connaissait l'inconstance naturelle de plusieurs. « Pourquoi ne » la pas guérir, demande l'impie? Pourquoi ne pas donner à » tous de meilleures dispositions? » Parce que Dieu laisse aux inconstants, aux incrédules, aux opiniâtres leur liberté naturelle. Que d'exemples n'en avons-nous pas tous les jours? Est-ce faute de moyens, de preuves, de grâces, de secours que tant d'incrédules s'aveuglent volontairement et ne daignent pas seulement examiner sur quoi est fondée la vérité de la religion, quoiqu'il n'y ait rien de plus important pour leurs plus chers intérêts, puisqu'il s'agit du risque d'une éternité de malheurs?

Josèphe est le seul historien de qui nous puissions apprendre le temps que l'on employa à la construction du temple. Il raconte [1] qu'Hérode, la dix-huitième année de son règne, entreprit de rebâtir ce saint lieu, et qu'il exécuta ce dessein dans l'espace de neuf ans et demi. L'auteur de l'*Examen important* s'en est tenu là. S'il eût approfondi ce point historique, il ne serait pas tombé dans la faute qu'il reproche à tort aux évangélistes, de s'être mêlés d'écrire lorsqu'ils n'étaient au fait de rien; il eût vu dans le chapitre IX du livre XX du même Josèphe qu'on avait continué de faire au temple de nouveaux ouvrages jusqu'à la 31e année de Jésus-Christ, et que même alors le parvis des gentils n'était pas encore rebâti. Les Juifs ne se trompaient donc pas lorsqu'ils disaient qu'on avait rebâti ce temple pendant 46 ans; ils s'exprimaient au contraire avec toute l'exactitude possible; car depuis la dix-huitième année d'Hérode jusqu'à la première prédication de Jésus-Christ, qui est le temps où les Juifs tinrent ce discours, il y a précisément 46 ans, et l'on continua encore trente ans d'y travailler. *C'est ainsi que les téméraires censures des impies ne servent qu'à mettre dans un plus grand jour la vérité de nos Livres saints.*

[1] *Antiq.* XV, XI.

NOTE X.

Nicodème.

JOAN. III.

Un docteur juif, nommé Nicodème, vint pendant la nuit trouver Jésus-Christ pour s'instruire. « Maître, lui dit-il, nous voyons que Dieu vous a envoyé pour enseigner; un homme ne pourrait pas faire les miracles que vous faites, si Dieu n'était pas avec lui. »

Ce témoignage rendu au Sauveur par un des principaux docteurs de la synagogue a déplu aux incrédules : voici comme ils ont tenté de l'affaiblir.

« C'était, dit l'historien critique [1], un pharisien dévot; l'oc-
» casion était belle pour Jésus de déclarer sa divinité; il n'en
» fait rien. Il lui débite un galimatias inintelligible, semblable
» à celui dont les théologiens étourdissent leurs auditeurs. Si
» Nicodème fut persuadé, c'est que la foi dispose les élus à se
» soumettre aux mystères de la religion, sans attacher aucune
» idée aux mots qu'ils entendent prononcer. Pour les incrédules,
» ils ne peuvent comprendre qu'un Dieu venu pour instruire les
» hommes ne se soit jamais expliqué clairement; ils concluent
» qu'il a tendu un piége, non-seulement aux Juifs, mais à tous
» ceux qui liraient l'Evangile. »

Le discours de Jésus-Christ à Nicodème est très-intelligible et très-sage : il avertit d'abord ce docteur que personne ne peut entrer dans le royaume de Dieu, s'il ne reçoit une nouvelle naissance par l'eau et le Saint-Esprit. Selon le blasphémateur même, les Juifs étaient dans l'usage de baptiser tous les prosélytes [2]; ils regardaient ce baptême comme une régénération propre à faire du baptisé un homme nouveau. Puisque le critique convient de ce fait, n'est-il pas évident par là même que la nécessité et les effets du baptême ne pouvaient être une énigme pour un docteur juif.

[1] Chap. v. — [2] *Ibid.* ch. IV.

Jésus compare cette naissance spirituelle aux effets du vent dont on entend le bruit sans savoir d'où il vient ; ainsi, dit le Sauveur, on voit dans le baptisé un changement sensible dont la cause est invisible : changement qui consiste à vivre selon l'esprit et non selon la chair. Il ajoute que le témoignage qu'il rend de cette vérité est digne de foi, puisqu'il est descendu du ciel pour l'annoncer aux hommes. Nicodème en était déjà convaincu ; car il avait rendu cet hommage à Jésus en voyant ses miracles. Jésus ne déclare-t-il pas sa divinité, lorsqu'après avoir dit qu'il est descendu du ciel, il ajoute[1] « qu'il est dans le ciel ? »

« Dieu, dit-il encore, a tellement aimé le monde, qu'il lui a donné son Fils unique, afin que quiconque croit en lui ne périsse point, mais obtienne la vie éternelle. Il n'a point envoyé son Fils pour juger le monde, mais pour le sauver. » Pouvait-il révéler plus clairement sa divinité à Nicodème, qu'en lui déclarant qu'il était aussi réellement Fils de Dieu que Fils de l'homme ? S'il n'avait pas été Dieu, pouvait-il sauver le monde ? Celui qui se dit Fils de Dieu, qui donne la vie éternelle, veut-il qu'on le regarde comme un pur homme ?

Nous demandons maintenant à tout lecteur impartial quel jugement on doit porter d'un prétendu historien qui supprime ces dernières paroles, et qui conclut que l'Evangile est un piége pour ceux qui le lisent. Oui, sans doute, l'Evangile est un piége pour ceux qui ne le connaissent que par des écrits où il est défiguré et travesti avec la plus insigne mauvaise foi, et où le blasphème tient lieu de raisons et de preuves.

[1] *Joan.* III, 13.

NOTE XI.

La Samaritaine.

JOAN. IV.

Pour se rendre dans la Galilée, Jésus passa par la Samarie; il conversa avec une femme de cette contrée, l'instruisit, lui déclara qu'il était le Messie, et plusieurs Samaritains crurent en lui.

« Les incrédules, dit l'historien critique [1], trouvent sujet de » critiquer ce récit de saint Jean. Laissant à part le merveilleux, » ils attaquent la vérité historique du fait. En effet, toute l'his- » toire nous atteste qu'au temps de Jésus-Christ, la Samarie » était peuplée par des colons de diverses nations que les Assy- » riens y avaient transportés après la destruction du royaume » d'Israël, ce qui semblerait détruire l'attente du Messie dans » laquelle les Samaritains vivaient, selon saint Jean. En effet, » des païens et des idolâtres ne devaient point avoir des notions » bien claires d'un événement personnel à la Judée. Si les » Samaritains étaient des descendants de Jacob, il ne fallait pas » mettre dans la bouche de la Samaritaine ces paroles : *Nos » pères ont adoré sur la montagne, et vous autres vous dites que » c'est dans Jérusalem qu'est le lieu où l'on doit adorer.* Il était » encore absurde de faire dire à Jésus : *Vous n'adorerez plus le » Père ni sur la montagne, ni dans Jérusalem; vous adorerez ce que » vous ne connaissez pas.* 1° La loi de Moïse n'a jamais défendu » d'adorer Dieu en quelque lieu qu'on se trouvât. Les lois et les » usages des Juifs voulaient, au temps de Jésus-Christ, que l'on » ne sacrifiât point ailleurs que dans le temple de la capitale; » mais les lieux de la prière dépendaient de la volonté de cha- » cun. 2° Il est faux que les descendants de Jacob ne connussent » point le Dieu qu'ils adoraient; c'était Jéhovah, le Dieu de » Moïse et des Juifs, à moins qu'on ne prétende que ceux-ci ne

[1] Page 75 et suiv.

» connaissent point ce qu'ils adorent ; et là-dessus même, depuis » la mission de Jésus, les chrétiens n'ont sans doute rien à leur » reprocher. 3° Les paroles de Jésus dans cette occasion sem» bleraient insinuer qu'il voulût abolir l'adoration du Père ; au » moins est-il certain que les chrétiens partagent leurs homma» ges entre lui et son Fils ; ce qui sans la foi paraîtrait anéantir » le dogme de l'unité de Dieu ; cependant Jésus n'a point ren» contré juste, en disant que le Père ne serait plus adoré ni dans » Jérusalem, ni sur la montagne ; ce Père n'a pas cessé un ins» tant d'y être adoré, depuis 18 siècles, par des Juifs, par des » chrétiens, et ensuite par des mahométans.

» Si l'on prétend que la Samaritaine était païenne, il est peu » vraisemblable de supposer qu'elle ait pu regarder Jésus » comme le Messie, qu'elle ne devait ni connaître ni attendre. » Ajoutez encore à tout cela que les Samaritains croient à Jésus » sur la parole d'une courtisane ; crédulité dont il n'y eut que » des Juifs ou des chrétiens qui pussent être susceptibles. Enfin, » Jésus et ses disciples étaient des Juifs, et en cette qualité » exclus de la Samarie, n'importe par qui le pays fût habité. »

« Dans toute sa vie, disent encore ces censeurs, Jésus a » montré du faible pour le sexe et pour la profession de la » Samaritaine. Il la fait jaser ; tire adroitement d'elle des éclair» cissements sur sa vie passée, lui fait ensuite son histoire, se » fait passer pour un prophète ou pour un sorcier. Il vécut » pendant deux jours avec ses disciples aux dépens de ces héré» tiques, qui furent émerveillés de ses discours, sans y compren» dre peut-être un mot. »

« Il n'est pas croyable non plus, que Jésus, qui n'avait pas » encore déclaré clairement aux Juifs qu'il était le Messie, le » dise positivement à une Samaritaine ; enfin, il est étonnant » qu'il montre plus de charité pour des hérétiques que pour des » compatriotes. »

Nous ne nous arrêterons point à réfuter les calomnies, les sarcasmes, les invectives et les traits de malignité lancés contre la personne de Jésus-Christ, lorsqu'ils ne seront appuyés d'aucune preuve. Ces sortes de blasphèmes ne démontrent que la haine et la perversité de nos adversaires ; leur aveuglement est autant digne de pitié que d'indignation ; ainsi nous nous borne-

rons à venger la vérité de ses *miracles* et la sainteté de sa doctrine. Donnons d'abord une juste idée des Samaritains.

Après que Salmanasar eut transporté dans l'Assyrie les dix tribus qui formaient le royaume d'Israël, il envoya des habitants de Babylone, de Cutha et autres lieux, dans les villes de Samarie, en la place des enfants d'Israël; tous les étrangers furent appelés *Cuthéens*, parce que ceux de Cutha en faisaient le plus grand nombre. Lorsque Salmanasar transporta la tribu d'Ephraïm qui occupait la Samarie, il fit à l'égard de cette tribu ce que Nabuchodonosor fit dans la suite à l'égard de celles de Juda et de Benjamin. Il laissa dans le pays les laboureurs, les vignerons dont il n'avait à craindre aucun mouvement séditieux. Ce petit nombre d'Ephraïmites qui resta dans le pays ne s'unit pas d'abord aux Cuthéens; mais lorsque ces peuples eurent embrassé le culte du vrai Dieu, ils ne composèrent plus avec eux qu'un peuple qu'on appela *Samaritains*, du nom de la capitale du pays. Ils n'étaient plus idolâtres, lorsque les Juifs de retour de la captivité de Babylone commencèrent à rebâtir le temple; car c'est une des raisons qu'ils alléguèrent pour se joindre aux Juifs pour le rétablissement de cet édifice. Les Juifs refusèrent de s'unir à eux; ce refus les irrita, et ce fut la source de la haine que se sont portée mutuellement dans la suite les Samaritains et les Juifs.

Le mélange, l'union des Cuthéens et des restes de la tribu d'Ephraïm, donnèrent lieu aux Samaritains de se dire tantôt Cuthéens, tantôt Juifs : Cuthéens, parce que plusieurs d'eux descendaient de ceux que Salmanasar avait envoyés en Judée; Juifs, parce que les Ephraïmites qui étaient restés dans la Samarie s'étaient incorporés avec eux par des alliances mutuelles.

Nous allons maintenant répondre par ordre aux difficultés des incrédules.

1° Les Samaritains se croyant Israélites attendaient de même que les Juifs le Messie. Ils avaient les cinq livres de Moïse; nous avons fait voir [1] que le Messie y était annoncé depuis 500 ans; ils étaient environnés des Juifs, comment auraient-ils pu ignorer

[1] *Observat. prélim. sur les prophéties*, plus haut, tom. III, p. 278 suiv.

les espérances de ce peuple ? On les connaissait dans tout l'Orient, selon Tacite et Suétone, comme nous l'avons vu. Une preuve sans réplique, c'est qu'ils se convertirent à la prédication des Apôtres, et que Simon le magicien tenta de se faire passer chez eux pour le Messie [1]. Le critique que nous réfutons suppose [2], tantôt que les Samaritains adoraient le vrai Dieu, tantôt qu'ils étaient païens et idolâtres.

2° Lorsque la Samaritaine dit : « Nos pères ont adoré sur cette montagne » (de Garizim, et non pas *sur la montagne*, comme a traduit infidèlement l'historien critique), elle parle comme Israélite et descendante de Jacob. Ce patriarche et ses enfants, à leur retour de Mésopotamie [3], s'établirent auprès de la ville de Sichem, qui est au pied de la montagne de Garizim, et Jacob ayant élevé un autel sacrifia au Seigneur, probablement sur cette montagne, d'où les Hébreux prirent la coutume de sacrifier sur les hauts lieux, suivant en cela l'usage de leurs ancêtres ; mais dans la suite il fut défendu de faire des offrandes et des sacrifices hors du lieu que Dieu avait choisi.

3° Vous autres, vous dites que c'est dans Jérusalem qu'est le lieu où l'on doit adorer. La Samaritaine demande à Jésus-Christ, qu'elle a reconnu être un prophète, la décision du différend qu'avaient les Samaritains avec les Juifs touchant le lieu où l'on devait sacrifier, les premiers prétendant que c'était sur la seule montagne de Garizim, et les seconds assurant que ce n'était que dans le temple de Jérusalem.

4° Jamais ni les Juifs ni les Samaritains n'ont douté qu'on ne pût prier Dieu partout ; ils ne disputaient que sur le lieu du culte public, par exclusion de tout autre endroit, les Juifs voulant que ce fût Jérusalem, et les Samaritains que ce fût Garizim. Jésus-Christ termina la contestation en disant que désormais le culte public ne serait plus attaché ni à la montagne de Garizim, ni à Jérusalem, c'est-à-dire qu'il n'y aurait plus de lieu où, par exclusion de tout autre, il fallût adorer Dieu ; mais qu'on pourrait lui rendre partout un culte public, c'est pourquoi il dit ensuite : « Dieu est esprit, il doit être adoré en esprit et en vérité. » Si Dieu est esprit, il est partout, on peut donc lui

[1] *Act.* VIII, 5. — [2] Pag. 101 et 102. — [3] *Gen.* XXXII, 20.

élever des temples partout. Mais conclure des paroles de Jésus-Christ, comme fait le censeur, qu'il enseigne qu'on n'adorera plus Dieu ni à Garizim ni à Jérusalem, c'est une bévue grossière.

5° Comment le critique ose-t-il avancer que Jésus paraît vouloir abolir l'adoration du Père? Lui qui a lu les Evangiles ne sentait-il pas dans sa conscience la fausseté de son accusation? Quant à ce qu'il dit que nous partageons nos hommages entre le Père et le Fils, on voit bien qu'il ne connaît pas même notre croyance. Le Père, le Fils et le Saint-Esprit sont l'objet de notre adoration, parce qu'ils font un seul et même Dieu.

6° Jésus-Christ dit que les Samaritains adorent ce qu'ils ne connaissent pas, c'est-à-dire qu'ils connaissent mal la Divinité, qu'ils en ont une fausse idée, qu'ils ne l'adorent point en esprit et en vérité. Ce divin Sauveur disait de même aux Juifs « qu'ils ne connaissaient pas le Père, » parce qu'ils n'accomplissaient pas sa volonté, en refusant de le recevoir comme son Fils.

7° Il n'est pas étonnant que l'admiration causée aux Samaritains par les discours du Sauveur ait étouffé en eux, pour quelques moments, leur aversion pour les Juifs; ils furent sensibles à l'affection qu'un prophète leur témoignait.

8° Il est faux que les Samaritains aient cru en Jésus-Christ sur la parole d'une femme; ils lui disent au contraire : « Nous ne croyons plus sur votre parole, mais sur ce que nous avons vu et entendu nous-mêmes, que cet homme est vraiment le Sauveur du monde [1]. »

9° Il est faux que Jésus-Christ ait eu moins de charité pour ses compatriotes que pour les Samaritains; s'il parle plus clairement à ceux-ci, c'est parce qu'il trouve en eux plus de docilité. A cette époque, Jésus avait déjà fait plusieurs miracles dans la Judée. Nathanaël, Nicodème et plusieurs autres l'avaient déjà reconnu pour fils de Dieu.

10° Il est faux que la Samaritaine fût une courtisane, le terme grec ἀνήρ, le mot latin *vir*, et le français *homme*, signifient également *homme* et *mari*. C'est le tissu du discours ou quelques circonstances qui le déterminent à un de ces sens. Or, Jésus dit à la Samaritaine : « Appelez votre homme, » et un peu plus bas,

[1] *Joan.* IV, 42.

il lui dit que celui avec qui elle habite n'est pas son homme. Il est évident qu'il prend en ces endroits *homme* pour *mari*. Donc, quand il dit à cette femme qu'elle a eu cinq *hommes*, il prend de même ce terme pour *maris ;* d'ailleurs ce terme *homme* signifie toujours *mari*, lorsqu'il se dit relativement à quelque femme. A-t-on jamais dit d'une courtisane qu'elle a eu un nombre déterminé d'hommes ? Enfin, la version syriaque, qui est de la plus haute antiquité, l'arabe, la persane, ont employé ici le mot de *mari*, de même que les traductions françaises.

Ce qui nous étonne, c'est que la Samaritaine ait eu cinq maris ; mais cette surprise cessera, si l'on fait attention que le divorce était en usage chez ces peuples. La Samaritaine pouvait avoir perdu quelques-uns de ses premiers époux, et avoir été répudiée par les derniers; et elle-même pouvait avoir répudié le cinquième. Comme la loi n'accordait point aux femmes la faculté de donner des lettres de divorce, elle restait engagée à son cinquième mari ; c'est pourquoi Jésus-Christ lui dit que celui avec qui elle vivait alors n'était pas son époux, parce que son mariage avec son dernier mari subsistait toujours.

11° Il est faux que l'antipathie des Samaritains pour les Juifs prouve la fausseté du récit de l'évangéliste. Il est vrai que cette aversion allait jusqu'à refuser aux Juifs l'entrée des maisons; mais elle ne s'étendait pas jusqu'à leur interdire le passage par leurs terres, puisque chaque année les Juifs de la Galilée traversaient leur pays, pour aller célébrer la pâque à Jérusalem, ce qui est le cas où se trouvaient Jésus et ses disciples qui revenaient de célébrer cette fête.

12° Il est faux que Jésus ait montré plus de faible pour les femmes déréglées que pour les autres pécheurs, il a eu la même charité pour tous. Il a traité Zachée avec autant de bonté que la femme adultère et la veuve de Naïm ; dans les paraboles du bon pasteur et de l'enfant prodigue, il a fait connaître sa compassion pour tous les pécheurs sans exception. Si Jésus eût usé de rigueur envers ces femmes, les incrédules le taxeraient de cruauté. L'Evangile observe que ses disciples furent étonnés de le voir converser avec une femme.

13° Il est faux que Jésus ait tiré de la Samaritaine aucun éclaircissement sur sa vie passée. Il lui a dit qu'elle a vécu suc-

cessivement avec cinq maris, et que celui avec lequel elle est actuellement n'est point son époux. Une femme ne fait point de pareilles confidences à un étranger, à un inconnu, encore moins une Samaritaine à un Juif.

14° Enfin il est faux que Jésus et ses disciples aient vécu aux dépens des Samaritains. Les disciples étaient allés acheter des vivres dans la ville. Plus haut, le critique les accuse d'avoir pillé l'argent des banquiers du temple ; ici il leur reproche d'avoir vécu aux dépens des hérétiques ; d'abord il rend hommage à la tolérance de Jésus envers les Samaritains ; ensuite il le blâme d'avoir demeuré deux jours chez eux.

NOTE XII.

Jésus guérit le fils d'un officier.

JOAN. IV, 47 SUIV.

Un officier, dont le fils était malade à Capharnaüm, vint trouver Jésus à Cana et lui dit : « Seigneur, venez guérir mon fils; partez, je vous prie, avant qu'il expire. »

« Notre Esculape, dit sur ce fait de l'Evangile l'historien criti-
» que, qui n'aimait point à opérer sous des yeux trop clairvoyants,
» se défit de l'importun de façon à ne point se compromettre en
» cas qu'il ne réussît pas : *Allez*, dit-il à l'officier, *votre fils se*
» *porte bien*. Cet homme approchant de chez lui, apprit que la
» fièvre, qui peut-être était intermittente, avait quitté son fils ;
» il n'en fallut pas davantage pour crier au miracle, et pour
» convertir toute la famille. »

La raison et la saine philosophie doivent-elles se contenter d'un *peut-être*, pour toute réponse à un fait miraculeux, rapporté par un auteur digne de foi? L'équité exigeait du moins de ne pas omettre une circonstance du plus grand poids ; c'est que l'officier apprit de ses domestiques que la fièvre avait quitté son fils précisément à la même heure à laquelle Jésus lui avait dit : « Votre fils se porte bien. »

Est-il vrai que la réponse de Jésus ne le compromettait point? Et si le jeune homme fût mort, si la fièvre eût continué, si elle n'avait cessé que quelques jours après, la réponse n'eût-elle pas été fausse, et Jésus n'eût-il pas été compromis ? Le critique suppose d'abord que l'officier était un témoin trop clairvoyant, ensuite il donne à entendre que cet homme cria au miracle sans raison et comme un imbécile. Mais c'est le propre des incrédules de se contredire perpétuellement.

NOTE XIII.

Les possédés du démon.

MARC I, 23 SUIV.

« A Capharnaüm[1], Jésus harangua dans la synagogue un jour » de sabbat ; au milieu de sa prédication, on lui amena un pos- » sédé qui, peut-être, de concert avec lui, se mit à crier : *Laisse- » nous en paix, qu'y a-t-il entre toi et nous, Jésus de Nazareth? » Es-tu venu pour nous perdre ? Nous savons que tu es le saint de » Dieu.* Jésus, sûr de son fait, s'adresse, non à l'homme, mais au » démon qui le possédait : *Tais-toi*, lui dit-il, *et sors de cet homme.*

» Les médecins et surtout ceux qui sont au fait des pays orien- » taux savent que les maladies que l'on prenait du temps des » Juifs pour des possessions, ne sont dues qu'à des dérangements » produits dans le cerveau. »

D'autres ont observé que, dans le style ordinaire des Juifs, les mots *démon*, *mauvais esprit*, ne signifiaient rien autre chose qu'une maladie quelconque[2] ; c'était l'opinion des anciens, même des philosophes.

Quand il serait vrai que les possessions n'étaient autre chose qu'une maladie de cerveau, n'était-ce pas toujours un miracle de les guérir par une parole ? L'historien critique l'a senti : Peut-

[1] *Hist. critique*, chap. VI, p. 108. — [2] *Mémoires de l'Acad. des Inscript.*, tom. LVI, p. 67.

être, dit-il, les possédés agissaient de concert avec Jésus. Mais par quel motif ? par quel intérêt ? Jésus était-il assez riche pour soudoyer des gens dans toute la Judée ?

« Quand les possédés auraient été seulement des malades [1],
» les miracles de Jésus qui les guérissait n'en sont que plus
» grands ; car que des êtres malfaisants obéissent au commande-
» ment de Jésus-Christ, ce n'est pas une chose si miraculeuse
» que de faire cesser les maladies les plus opiniâtres, les plus
» rebelles, les plus incurables, en n'employant cependant qu'une
» simple parole, un signe, un attouchement. »

Nous démontrerons que plusieurs de ces possessions n'étaient pas de simples maladies. L'impie que nous réfutons avoue [2] que quand l'incrédulité viendrait à bout d'enlever à Jésus-Christ les miracles de la guérison des possédés, il lui en reste encore assez.

Comme notre but est de venger les Livres saints des attentats de la philosophie moderne, qui traite de fables, non-seulement les possessions et les obsessions des démons, et par conséquent les guérisons miraculeuses des possédés, mais encore l'existence même des démons, nous examinerons 1° s'il y a, ou s'il y a eu réellement des démons ; 2° si, avant la venue de Jésus-Christ, le démon ou les démons exerçaient quelque empire ou quelque artifice sur les hommes ; 3° si Jésus-Christ et ses Apôtres les en ont dépouillés d'une manière miraculeuse et surnaturelle.

I. Le terme de *démon* désignait chez les Grecs un génie qui a beaucoup de connaissances. Nous avons observé, dans notre Note XXXIII sur l'Exode, qu'un préjugé universellement répandu chez tous les peuples a été de croire toute la nature animée remplie de génies ou d'esprits qui en dirigeaient les mouvements. De là le polythéisme, l'idolâtrie, les pratiques superstitieuses, etc. Nous avons vu que cette opinion ne fut pas seulement celle du peuple et des ignorants, mais celle des philosophes même. Presque tous les peuples de l'Asie qui n'adhérèrent pas à la religion des Grecs, ou avant de l'avoir embrassée, croyaient un bon et un mauvais principe. Ce dernier était un esprit *malfaisant*, tel que l'Arimane des anciens Perses, toujours opposé à la volonté

[1] *Encyclopédie*, art. *Possédé*. — [2] *Ibid.* p. 109.

du bon principe, et qui, selon eux, devait un jour être soumis et détruit.

Plusieurs incrédules ont assuré que les Juifs n'avaient aucune idée des démons avant d'avoir fréquenté les Chaldéens. Mais les livres de Moïse, celui de Job, ceux des Rois, ont été écrits longtemps avant que les Juifs pussent consulter les Chaldéens, et dans un temps où ces deux peuples étaient ennemis déclarés [1]. C'est de toute antiquité que les Juifs ont eu l'idée des bons et des mauvais anges, des esprits protecteurs et des esprits malfaisants. Tout l'ancien Testament en fait mention : « Bénissez l'Eternel, vous, ses anges puissants en vertu, qui exécutez ses ordres [2], » dit le prophète-roi ; et si Moïse ne nous parle ni de la création ni de la chute des Anges, saint Pierre nous l'apprend [3], comme une vérité connue et bien avérée, ainsi que saint Jude [4]. C'est par la tradition que cette vérité avait été retenue et transmise ; elle ne pouvait par conséquent être ignorée des Juifs, et la tradition elle-même ne pouvait venir que des hommes à qui Dieu avait trouvé bon de la révéler.

Rien n'est donc plus faux que l'allégation de l'auteur de la *Philosophie de l'histoire*, qui dit [5] : « Les Juifs n'ayant point d'enfer » n'avaient point de diables ; ils ne commencèrent que fort tard » à croire l'immortalité de l'âme et un enfer, et ce fut quand la » secte des pharisiens prévalut..... Il est indubitable, dit-il ailleurs, que les Juifs ne reconnurent point de diables jusque » vers le temps de leur captivité de Babylone. Ils puisèrent cette » doctrine chez les Perses, qui la tenaient de Zoroastre. »

Nous avons fait voir [6] que le dogme de l'immortalité de l'âme a été reçu chez les Juifs et les patriarches en tout temps. Josèphe, qui était certainement bien instruit de la croyance des Juifs, admettait l'existence des démons, et rien n'est plus souvent inculqué dans le texte sacré que cette vérité. Car, sans parler de la tentation du premier homme, on en trouve des preuves formelles dans la loi de Dieu : « Et Dieu parla à Moïse, disant [7].... qu'ils n'offrent plus de sacrifices aux démons, etc...... Il ne se

[1] *Job.* I, 17. — [2] *Ps.* CII, 20. — [3] II *Petr.* II, 4 et 6. — [4] *Jud.* 6. — [5] Art. *Anges, Génies, Diables.* — [6] Note XXIII sur la Genèse, tom. I, p. 000. — [7] *Levit.* XVII, 7.

trouvera personne au milieu de toi [1] qui consulte l'esprit de Python... Ils ont sacrifié leurs fils et leurs filles au démon [2], » etc. Ces défenses formelles prouvent que les Juifs croyaient l'existence des démons longtemps avant la captivité de Babylone, et qu'ils avaient un très-grand penchant à les révérer et à les fléchir par un culte religieux, selon l'usage superstitieux des autres nations. Joignez à cela des faits historiques ou des allusions répandues en divers endroits de l'Ecriture : « L'esprit malin [3] envoyé par l'Eternel troublait Saül.... » « Un esprit s'avança, dit Michée [4], et dit : Je tromperai Achab.... Je serai un esprit de mensonge dans la bouche de tous ses prophètes. » Et ces paroles de Zacharie [5] : « Que le Seigneur te réprime, ô Satan ? » Et la pythonisse d'Endor; et tout cela démontre, encore une fois, que les Juifs avaient connaissance des démons, et qu'ils leur ont rendu un culte idolâtre en divers temps.

Dans le nouveau Testament, *démon* signifie un esprit méchant, ennemi de Dieu et des hommes. Jésus-Christ et les Apôtres lui attribuent les grands crimes, l'incrédulité des Juifs, la trahison de Judas, l'aveuglement des païens, les maladies cruelles, les possessions, les obsessions. Ils le nomment le père du mensonge, le prince de ce monde, le prince de l'air, l'ancien serpent, Satan ou le diable. Saint Pierre, saint Jude et saint Jean nous apprennent que les démons sont des anges prévaricateurs que Dieu a chassés du ciel, qu'il a précipités dans l'enfer où ils sont tourmentés, qu'il les réserve pour le jour du jugement.

Enfin, en faisant abstraction des autorités tirées des Livres saints, nous demandons aux incrédules quelle est la source de l'idée si ancienne et presque universelle que les hommes ont eue des démons ou mauvais esprits. Cette idée fût-elle jamais tombée dans l'esprit du genre humain, si elle n'avait été transmise par une tradition presque aussi ancienne que le monde, et révélée à nos premiers pères ? Comment se fût-elle trouvée établie chez les nations les plus distantes les unes des autres et dans les parties du globe avec lesquelles l'Europe et l'Asie avaient eu moins de commerce, chez les Chinois, les Nègres, les Lapons, les

[1] *Deut.* XVIII, 11 et 12. — [2] *Ps.* CV, 37. — [3] I *Reg.* XVIII, 10. — [4] III *Reg.* XXII, 21 et 22. — [5] *Zach.* III, 2.

sauvages de l'Amérique? « Les peuples de la Louisiane, dit M. Le » Page [1], croient non-seulement au grand Esprit, mais aussi » aux anges ou esprits inférieurs fidèles; croyant de plus que » l'air est rempli d'autres esprits malfaisants dont le chef est le » plus mauvais de tous; que Dieu l'avait trouvé si méchant, qu'il » l'avait attaché pour toujours : de sorte que les autres esprits » de l'air ne faisaient plus tant de mal. »

On ne saurait donc révoquer en doute l'existence des démons sans contredire absolument tant l'ancien que le nouveau Testament, et la tradition universellement reçue chez tous les peuples anciens et modernes, admise par les anciens philosophes, les pythagoriciens, les platoniciens, etc.

II. Il est très-certain que les démons exerçaient, avant la venue de Jésus-Christ, *quelque pouvoir sur les hommes*.

« Beker et d'autres incrédules ont soutenu que le démon, » existât-il, ne pouvait agir sur les corps; que toutes ses pré- » tendues opérations sont illusoires; qu'il n'y eut jamais par » conséquent ni possession ni obsession réelle; que les démo- » niaques sont des hommes dont le cerveau est troublé, qui » s'imaginent faussement être tourmentés par le démon, que » c'est une maladie très-naturelle, qui doit être guérie, non par » des exorcismes, mais par les remèdes de l'art. »

Nous avons bien des preuves dans les Livres saints du pouvoir que le démon exerçait sur les hommes avant la venue de Jésus-Christ. Outre l'histoire de la tentation du premier homme et les autres faits que nous avons déjà rapportés, tirés de l'ancien Testament, il n'y a qu'à lire le nouveau pour se convaincre que partout Jésus-Christ et ses Apôtres parlent des mauvais esprits comme existant et agissant avant sa venue, et singulièrement de son temps, au grand préjudice du genre humain.

Dans la tentation du Sauveur, le malin esprit est le *tentateur* [2]. Le même évangéliste l'appelle le *malin* ou le *méchant* [3], *l'ennemi* qui est le *diable* [4]; *Satan* ou l'adversaire [5]; le *diable* [6]; *Satan*, tenant l'homme par *l'incontinence* [7]; *esprits malins* qui sont dans les airs [8]; le diable comme un *lion rugissant* [9]; le *prince de ce*

[1] *Hist. de la Louisiane.* — [2] *Matth.* IV, 1. — [3] *Ibid.* XIII, 13. — [4] *Ibid.* 39. — [5] *Marc.* IV, 15. — [6] *Luc.* VIII, 12. — [7] I *Cor.* VII, 5. — [8] *Ephes.* VI, 12. — [9] I *Petr.* V, 8.

monde [1] ; celui qui avait *l'empire de la mort*, savoir le diable [2] ; le *serpent ancien* et *accusateur* [3].

Dans la parabole du semeur, il est dit en termes formels : « L'ennemi qui a semé l'ivraie, c'est le diable [4] ; » et ailleurs : « Le diable votre ennemi tourne autour de vous comme un lion rugissant, cherchant qui il pourra dévorer [5]. » « Simon, Simon, Satan a demandé à vous cribler comme le blé, mais j'ai prié pour vous [6], » etc. « Le diable ayant mis dans le cœur de Judas Iscariote de trahir Jésus-Christ...; et alors Satan entra en lui [7]. » Que signifient tous ces passages et tant d'autres que nous pourrions produire, s'ils ne peignent pas les artifices qui ont été laissés au pouvoir du diable pour attaquer l'innocence de l'homme, tantôt par l'éclat de l'or, tantôt par les attraits des plaisirs, d'autres fois par le relief des honneurs et des distinctions ? Si le démon a eu l'audace de présenter au Fils de Dieu même la pompe des royaumes, s'il a osé se promettre de le séduire à la faveur de l'humanité qu'il avait bien voulu revêtir, que ne doit-il pas attendre de nos passions, de notre ignorance, de notre faiblesse ?

L'Ecriture ne nous insinue pas seulement que le démon cherche à nous nuire, elle fait mention en particulier de diverses maladies dont les mauvais esprits ont affligé souvent les hommes, surtout dans les temps de Jésus-Christ ; ces maladies étaient réelles. Les auteurs évangéliques évitent soigneusement tout ce qui aurait pu donner lieu de croire que les démoniaques ou les possédés n'étaient tourmentés que de maladies d'un genre ordinaire ; et Notre-Seigneur lui-même, parlant pour la dernière fois à ses disciples, au moment où il allait monter dans le ciel, s'exprime de cette manière [8] : « Voici les miracles qui accompagneront ceux qui auront cru : ils chasseront les démons en mon nom ; ils parleront de nouvelles langues.... Ils imposeront les mains aux malades, et les malades seront guéris. » Si l'on fait bien attention aux expressions de Jésus-Christ, « ils chasseront les démons en mon nom, » si différentes de celles-ci, « ils impo-

[1] *Joan.* XII, 31. — [2] *Hebr.* II, 14. — [3] *Apoc.* XII, 9 et 10. — [4] *Matth.* XII, 39. — [5] I *Petr.* V, 8. — [6] *Luc.* XXII, 31. — [7] *Ibid.* 27. — [8] *Marc.* XVI, 17 et 18.

seront les mains aux malades, et les malades seront *guéris* ; » si l'on prend garde encore à la différence que le Sauveur met entre ces deux opérations pour qu'elles ne puissent être confondues, on se convaincra que la guérison des malades et l'expulsion des démons étaient deux miracles tout différents, et que les obsessions et possessions étaient des maladies essentiellement distinguées des autres. L'histoire même, qui n'est que le récit simple et naturel d'un fait, rend celui-ci incontestable. « Sur le soir, dit saint Matthieu [1], on lui présenta plusieurs possédés dont il chassa les malins esprits par sa parole ; il guérit aussi tous ceux qui étaient malades. » Nous ne voyons point que les anciens chrétiens aient jamais mis les démoniaques dans la classe des fous, des épileptiques, ou des personnes obsédées d'une noire mélancolie. Découvre-t-on quelque égarement d'esprit dans les hommages décidés que les démoniaques rendaient à Jésus-Christ lorsque, forcés de le révérer, comme le reconnaît Porphyre lui-même, ils s'écrient : « Je sais qui vous êtes [2], vous êtes le saint de Dieu, » et « vous êtes le Christ, le Fils de Dieu [3]. » On voit d'ailleurs, dans les Livres sacrés, les démons contestant avec Jésus-Christ par la bouche des infortunés *qu'ils affligeaient* : « Qu'avons-nous à faire avec vous, Jésus Fils de Dieu [4] ? Etes-vous venu ici pour nous tourmenter avant le temps ? Qu'avons-nous à faire avec vous, Jésus de Nazareth [5] ? Etes-vous venu pour nous détruire ? » « Qu'ai-je à faire avec vous, Jésus, Fils du Très-Haut [6] ? Ne me tourmentez pas, je vous prie. »

De telles plaintes ne pouvaient être attribuées aux malades délivrés par Jésus-Christ, qu'en supposant que le démon forçait leurs organes à les exprimer. Les termes que saint Marc emploie dans l'histoire de l'enfant possédé [7] : « Alors cet esprit ayant jeté un grand cri (c'est-à-dire forcé cet enfant par de vives douleurs à jeter des cris), et l'ayant agité avec beaucoup de violence, en sortit ; » joints à ce que Notre-Seigneur ajoute [8], que « cette sorte de démons ne pouvait être chassée que par la prière et par le jeûne ; » ces termes dis-je, ne laissent aucun doute ni sur le pouvoir exercé par les démons, ni sur la puissance divine qui

[1] *Matth.* VIII, 16. — [2] *Luc.* IV, 34. — [3] *Ibid.* 41. — [4] *Matth.* VIII, 29. — [5] *Luc.* IV, 34. — [6] *Ibid.* VII, 28. — [7] Chap. IX, 25. — [8] *Ibid.* 28.

les forçait à sortir des corps dont ils s'étaient emparés. Cela est évident par les expressions de Jésus-Christ [1]; il menaça l'esprit impur, en lui disant : « Esprit sourd et muet, je te le commande, sors de cet enfant et n'y rentre jamais. »

Les disciples de Jésus-Christ ont pris à la lettre ce que ce divin Maître leur avait dit touchant les démoniaques, et ils ont, à son exemple, chassé et exorcisé les démons. Dans la ville de Philippes [2], saint Paul guérit, par un exorcisme au nom de Jésus, une fille possédée qui procurait à ses maîtres un gain considérable en découvrant les choses cachées. Saint Paul fut maltraité pour avoir fait ce miracle, et il en opéra un semblable à Ephèse [3]. Si la connaissance que cette fille avait des choses cachées était un talent naturel ou un artifice, comment un exorcisme fait par Paul a-t-il pu le faire cesser ? Nous verrons, dans le troisième article de cette note, que les exorcistes chrétiens chassaient les démons des corps des païens, et que ceux-ci l'ont reconnu. Or, l'on ne peut supposer ici ni influence de l'imagination, puisque les possédés, étant païens, ne pouvaient avoir aucune confiance aux exorcismes des chrétiens; ni collusion entre eux et les exorcistes pour favoriser les progrès du christianisme; ni maladie naturelle, puisqu'alors des paroles n'auraient pas pu la guérir; ni crédulité, ni exagération, ni mensonge de la part des chrétiens, puisqu'ils parlaient de faits publics, et qu'ils invitaient leurs ennemis à venir s'en convaincre par leurs propres yeux.

Nous devons maintenant répondre aux objections des incrédules.

Ils ont dit 1° que les chrétiens ont puisé dans Platon l'opinion qu'ils ont eue touchant le pouvoir et les opérations des démons ou des esprits malfaisants. « Ce sont, disent-ils, les disciples de » Platon qui, embarrassés de l'origine du mal moral, et n'osant » l'attribuer à l'être tout bon et tout-puissant, en ont chargé » les esprits ennemis des hommes. »

Une preuve que les chrétiens n'ont point puisé dans Platon leurs sentiments sur le pouvoir et les opérations des démons, c'est qu'ils citent sur leur doctrine l'Ecriture sainte uniquement, sans faire aucune mention de Platon ni de ses écrits. Ce n'est

[1] *Ibid.* 23. — [2] *Act.* XVI, 16. — [3] *Ibid.* XIX, 12 et 15.

point le platonisme qui a suggéré aux Pères des premiers siècles le sens qu'ils ont donné au texte sacré, mais la force et l'énergie des termes tels qu'ils sont, et la comparaison des divers passages. Que les Pères aient attribué aux démons un pouvoir naturel ou surnaturel, cela ne fait rien à la question ni à la réalité des faits qu'ils ont attestés, et dont ils ont pris leurs ennemis mêmes à témoins. Dire qu'ils les ont exagérés, c'est attaquer leur sincérité sans raison, sans preuves et sans fondement. Ceux qui les accusent leur prêtent le défaut dont ils sont eux-mêmes atteints et convaincus.

Nous ne nous arrêterons pas à discuter le système de Platon sur les esprits malfaisants; nous nous contenterons de rapporter la réflexion judicieuse de Marmontel à ce sujet. « Cette nouvelle » opinion, dit ce philosophe [1], n'était pas moins révoltante pour » la raison que la nécessité du mal dans l'ordre des choses; car » en supposant, comme on y était obligé, un être supérieur dont » ces esprits étaient dépendants, comment cet être leur aurait- » il laissé la liberté de nuire à des créatures qu'il destinait au » bonheur? » A quoi il ajoute avec beaucoup de sagesse : « C'était un abîme pour la raison humaine, dans lequel la religion seule a pu porter le flambeau. »

Jean-Jacques Rousseau a été bien moins réservé sur cette importante question : « Il y a, dit-il [2], des faits dans l'Evangile » qu'il n'est pas même possible de prendre au pied de la lettre » sans renoncer au bon sens; tels sont, par exemple, ceux des » possédés. On reconnaît le diable à son œuvre, et les vrais » possédés sont les méchants : la raison n'en reconnaîtra jamais » d'autres. »

« On reconnaît le diable à son œuvre; » le diable existe donc; il agit, il opère des œuvres; quelles sont-elles? Rousseau sans les connaître peut-il les nier?

Bayle a été plus circonspect. « La raison, dit cet autre philo- » sophe [3], fournit de fortes difficultés sur l'empire du diable, » fondées sur les notions que l'on a de la sagesse et de la bonté » de Dieu; mais c'est une entreprise fort téméraire, pour ne

[1] *Dictionn. encyclopédique*, mot *Démon*. — [2] *Lettres écrites de la Montagne*, lett. 3, p. 98. — [3] *Dictionn.*, mot *Ruggieri*.

» rien dire de pis, que de vouloir accorder avec l'Ecriture la ré-
» jection de tout le pouvoir du diable. » Et lorsqu'il parle, en divers endroits du même ouvrage, des moyens par lesquels les esprits bons ou mauvais se communiquent aux hommes, et en particulier des apparitions et des songes, on est surpris de le voir ébranlé, et avouer que de tels faits, dont l'univers est plein, embarrassent plus les esprits forts qu'ils ne le témoignent.

2° S'il en faut croire les incrédules, « depuis que la médecine
» s'est perfectionnée, on ne voit plus de possessions que parmi
» des peuples superstitieux, et cet accident n'arrive qu'à des
» personnes d'un esprit faible et d'un tempérament mélancolique.
» Lorsque des hommes se sont crus changés en loups, en bœufs,
» être de verre ou de beurre, etc., on n'a pas attribué cette ma-
» ladie au démon, mais à une bile noire, à une chaleur exces-
» sive de cerveau, et au déréglement de l'imagination. Ils ont
» été guéris par des remèdes; on réussirait de même à l'égard
» des possédés ou démoniaques. »

Nous ne contestons point les progrès de la physique et de la médecine; cependant nous ne voyons pas qu'on guérisse mieux les malades qu'autrefois, ni qu'on soit parvenu à faire vivre les hommes plus longtemps. Que prouvent les faits que l'on nous oppose? Qu'en ce qui regarde les possédés ou démoniaques, il y a souvent eu de l'ignorance, de la crédulité, du dérangement de l'imagination, quelquefois de l'imposture et de la fourberie. On en a vu des exemples dans tous les siècles. Mais quand ces exemples seraient en plus grand nombre, on aurait encore tort de conclure en général que jamais il n'y eut rien de réel en ce genre, et que tous ceux qui ont attesté le contraire étaient dans l'erreur. La saine logique ne permet point de tirer une conclusion générale d'un certain nombre de faits particuliers; il s'ensuit seulement que dans cette matière il faut juger avec beaucoup de circonspection, ne jamais précipiter son jugement, ne supposer jamais du surnaturel qu'après un examen très-réfléchi, et que lorsqu'il conste clairement par des signes indubitables qu'il y a une vraie possession.

Or, de l'aveu des physiciens et des naturalistes les plus éclairés, les signes indubitables d'une posession réelle sont les suivants : 1° lorsque les possédés ou obsédés demeurent suspendus

en l'air pendant un temps considérable, sans que l'art puisse y avoir aucune part; 2° lorsqu'ils parlent différentes langues sans les avoir jamais apprises et *répondent juste aux questions* qu'on leur fait dans ces langues; 3° lorsqu'ils révèlent ce qui se passe actuellement dans des lieux éloignés, sans que l'on puisse attribuer cette connaissance au hasard; 4° lorsqu'ils découvrent des choses cachées qui ne peuvent être naturellement connues, comme les pensées, les désirs, les sentiments intérieurs de certaines personnes. Lorsqu'une prétendue possession n'est accompagnée d'aucun de ces caractères, on doit la regarder comme fausse.

3° «Il est impossible, disent les incrédules, que sans miracle » le démon suspende les fonctions de l'âme d'un possédé, et qu'il » soit l'auteur de ses opérations. Or, si l'on accorde au démon » un pouvoir miraculeux, la preuve que l'on tire des miracles » devient absolument nulle. D'un côté, si le démon avait natu- » rellement le pouvoir de s'emparer des corps, il remplirait le » monde de possédés et de possessions; de l'autre, si Dieu vou- » lait le lui permettre, il ne le ferait sans doute qu'à l'égard de » quelques impies, pour les punir. Or, nous voyons que cette » maladie est arrivée à des personnes très-innocentes. Dieu peut- » il permettre aux démons de nuire à des créatures qu'il destine » au bonheur? Enfin, en admettant un ou plusieurs démons ap- » pliqués à traverser les desseins de Dieu, et à nuire aux hom- » mes, on adopte l'erreur des manichéens, et le manichéisme » est ainsi la base de toutes les religions. »

Il n'est pas nécessaire que le démon agisse sur l'âme d'un possédé pour être cause de ses opérations, il suffit qu'il dérange l'organisation du corps. Clarcke, Locke, Mallebranche et d'autres philosophes ont fait voir que cela est très-possible. Que ce pouvoir soit naturel ou surnaturel, peu importe, dès que le démon ne peut l'exercer sans une permission de Dieu. Or, Dieu peut le permettre, non-seulement pour punir des pécheurs, mais pour éprouver des justes; et c'est ainsi qu'il le permit à l'égard de Job et de Sara, fille de Raguel, dont l'Ecriture atteste la vertu. Dieu ne peut pas sans doute laisser au démon une liberté absolue et sans bornes sur les hommes, qu'il n'a créés que pour les rendre heureux, et telle que les païens l'attribuaient à leurs

prétendus dieux ou démons; mais il restreint cette liberté et ce pouvoir comme il lui plaît; il donne toujours à l'homme les grâces et les forces nécessaires pour combattre et pour vaincre. Est-il plus indigne de Dieu de punir les pécheurs ou d'éprouver les justes par les opérations du démon, que de le faire par les fléaux de la nature, par les guerres, les pestes, les famines, les tremblements de terre, etc.? La seule liberté que Dieu laisse aux méchants, aux tyrans, aux imposteurs, l'abus du génie qui séduit tant d'esprits faibles, suffisent pour faire sentir que Dieu a pu permettre au démon d'affliger les hommes, sans déroger à sa sagesse et à sa bonté. En général, les lumières de la philosophie sont trop courtes pour savoir ce que Dieu peut ou ne peut pas permettre; c'est de lui que nous devons apprendre ce qu'il fait et ce que nous devons croire (*a*).

(*a*) Sur les *possessions*, voyez un excellent article du *Kirchen-Lexicon*, trad. en français par Goschler. Nous en donnons ici le résumé :

On entend par *possédés* les personnes dans lesquelles Satan habite mystérieusement et sur lesquelles il exerce un pouvoir tyrannique, abusant de leurs sens, troublant et entravant les fonctions de leur corps comme les facultés de leur âme, et manifestant en général sa présence en elles par des phénomènes étranges. Il faudrait faire ouvertement violence à l'Ecriture sainte, si l'on voulait prétendre qu'elle confond quelquefois les possédés avec d'autres malades, ou qu'elle n'admet pas l'idée de la possession, puisqu'elle distingue toujours ce que les esprits impurs font dans et par les possédés, et qu'elle dit, par exemple, formellement, que ces esprits (non les possédés) ont connu Jésus, lui ont parlé, se sont plaints de ce qu'il est venu les tourmenter. Dire que le Sauveur en parlant ainsi s'est accommodé aux opinions de son temps, c'est une assertion qui ne mérite pas d'être réfutée, puisque le Christ donne comme preuve de sa divine mission le pouvoir qu'il a de chasser les mauvais esprits (*Matth.* XII, 28; *Luc.* XI, 20). L'Eglise atteste sa foi en la réalité de la possession, à travers tous les siècles, par les exorcismes qu'elle pratique et les fonctions d'exorciste qu'elle confère. Le sourire des médecins, qui se moquent de la théologie sur ce point, est d'autant moins fait pour troubler le fidèle, que les médecins, malgré leur dédain, ne disent absolument rien de suffisant sur cet état, pathologique à leur sens, ou ne s'appuient, pour l'expliquer, que sur des principes purement matérialistes.

Substantiellement, le démon ne peut jamais demeurer dans l'âme; sa volonté ne saurait envahir le fond le plus intime de la volonté humaine;

Le reproche de manichéisme n'est pas mieux fondé. Ces sectaires supposaient deux principes éternels, incréés, indépen-

seulement, il peut pénétrer dans la sphère de ses facultés, la conquérir insensiblement ou l'envahir par une attaque subite, ou encore accepter sa soumission volontaire.

Cependant sa présence dans les possédés n'est pas purement virtuelle ; s'il n'était qu'au dehors ou à côté de l'homme pour le déterminer et le diriger, il n'y aurait pas de différence entre les possédés et ceux qui, par impiété, s'associent volontairement au démon. Il faut donc qu'il y ait un état intermédiaire entre la présence purement virtuelle et l'immanence, ce qui n'est possible qu'autant que le démon partage avec l'âme la possession de l'homme ; c'est-à-dire que, tandis que l'âme, procédant du dedans au dehors, anime et soutient ses facultés, le démon, procédant du dehors au dedans, cherche à s'introduire dans ces mêmes facultés, et c'est lorsqu'il y est parvenu jusqu'à un certain point, que commence la possession.

Ainsi le démon n'habite pas substantiellement dans la substance de l'âme, il agit uniquement par ses attributs sur les attributs de l'âme, cherchant à prendre le rôle de celle-ci et à substituer sa propre action usurpée à l'action légitime que l'âme imprime à ses puissances et à ses facultés.

Les degrés auxquels l'esprit humain et l'esprit diabolique s'impliquent et s'entrelacent forment naturellement une longue échelle. Le premier degré de la possession est celui de l'*obsession*, où l'âme est comme *assiégée* par le démon, les puissances sataniques la harcelant de tous côtés, l'entravant dans ses actions les plus vulgaires comme dans ses opérations les plus pures, la soumettant à toute espèce d'épreuves dangereuses et de tentations perfides, cherchant à la séduire par une fantasmagorie qui l'aveugle ou l'effraie, l'attire ou la flatte, et la contraint d'entrer avec lui en une alliance mortelle.

Un degré plus avancé est celui où il y a une véritable possession, quand le démon est parvenu à envahir la sphère extérieure des puissances physiques et psychiques de l'homme, et s'en sert comme d'instruments qui lui appartiennent et dont il dispose à son gré. Alors il se manifeste une étonnante division, un dualisme si terrible, qu'il semble qu'il y a, non plus une, mais deux personnes, dont l'une est soumise à un dur esclavage, tandis que l'autre domine et étend son pouvoir bien au-delà des forces naturelles à l'homme. Quoique cet état puisse se présenter sans que l'homme en soit moralement coupable, dans la plupart des cas il se rattache à des antécédents naturels et moraux ; ainsi le tempéramment mélancolique, les passions, les affections vives, certaines dispositions physiques, l'épilepsie, le désordre du système ner-

dants, l'un bon, l'autre mauvais. Ce dernier n'a aucune ressemblance avec les esprits créés de Dieu, qui sont devenus méchants par leur faute, que Dieu punit, et dont il réprime le pouvoir comme il lui plaît.

III. Nous disons que Jésus-Christ et les Apôtres ont dépouillé d'une manière miraculeuse et surnaturelle les démons du pouvoir qu'ils exerçaient sur les hommes, soit par les oracles du paganisme, soit par les possessions et obsessions qui sont devenues beaucoup plus rares depuis la venue de Jésus-Christ, quoique Dieu les permette quelquefois pour exercer ses jugements et faire éclater la puissance de son Eglise et de ses ministres auxquels il a donné le pouvoir de chasser ces esprits malfaisants et de réprimer leur malice.

Il est certain que les oracles païens ont commencé à déchoir depuis que Jésus-Christ a exercé sa mission divine sur la terre et chassé les démons qui en étaient les auteurs. Ce ne sont pas seulement les Pères qui ont enseigné que cet événement miraculeux doit être attribué à Jésus-Christ, à son empire sur les démons; les savants païens qui ont écrit depuis l'établissement du christianisme en ont fait mention. « L'oracle se tait à Delphes, disait Lucain [1], et par là notre siècle perd la plus brillante faveur que les dieux eussent jamais faite aux hommes. » « Le silence de Delphes, dit Stace [2], fera longtemps répandre des larmes. » « Le genre humain, dit Juvénal [3], est condamné à ignorer l'avenir depuis que les oracles de Delphes ont cessé. » « L'oracle de Dodone, dit Strabon [4], le plus ancien de la Grèce, a cessé comme les autres. De tous les oracles de la Grèce [5], les uns sont réduits au silence, les autres sont entièrement déserts et

veux, peuvent, suivant les circonstances, préparer les voies, ouvrir l'accès, faciliter l'invasion de l'esprit malin.

Il est tout simple que, dans un temps où la connaissance des choses naturelles était encore fort arriérée, on fût porté à voir sans motif des effets démoniaques dans des phénomènes morbides et anomaux; mais les théologiens ont indiqué certains caractères pouvant servir à éviter ces erreurs et à constater la réalité d'une possession.....

[1] *Pharsal.* V, 3. — [2] *Thebaid.* VIII, 196. — [3] *Satir.* VI, 554 suiv. — [4] Lib. VII, *de Epiro.* — [5] *Vie de Plutarque*, par Dacier, p. 48.

abandonnés. » Eusèbe rapporte [1] ce passage de Porphyre, que « depuis que Jésus-Christ avait commencé d'être adoré, personne n'avait plus éprouvé le secours des dieux, qui avaient rompu dès lors tout commerce avec les hommes. Faut-il s'étonner, dit il encore [2], si les maladies règnent dans la ville depuis si longtemps, puisqu'Esculape et les autres dieux se sont retirés d'entre les hommes? Car depuis que l'on a commencé à adorer Jésus, personne n'a ressenti ouvertement le secours des dieux. »

Si après ces témoignages des auteurs païens les plus éclairés de leur siècle il fallait encore des preuves de ce fait intéressant, que Jésus-Christ et ses Apôtres ont restreint le pouvoir des démons, où s'en trouverait-il de plus fortes que dans l'aveu des démons eux-mêmes ; aveu que les chrétiens leur arrachaient en les forçant, au nom de Jésus, de confesser qu'ils n'étaient que des esprits séducteurs. Tertullien nous dit [3] que les chrétiens étaient si sûrs du pouvoir sacré que ce nom leur donnait, qu'ils provoquaient les païens à en faire l'expérience devant les tribunaux, à peine pour ceux qui échoueraient de subir le dernier supplice. « Que l'on amène, disait Lactance [4], un homme véritablement possédé du démon, qu'on nous présente le prêtre même d'Apollon de Delphes ; ils frémiront l'un et l'autre au seul nom de Dieu. Apollon sortira aussi promptement de son faux prophète que le démon de ce possédé ; et le prophète abandonné du dieu que la conjuration aura mis en fuite sera pour jamais réduit au silence. »

Le même Lactance assure qu'un seul chrétien assistant sans être connu à la pompe d'un sacrifice, les aruspices n'avaient pu tirer aucune lumière des entrailles des victimes, ni rendre aucune réponse ; ce qui excita une espèce de tumulte.

« Venez, dit saint Cyprien [5], reconnaissez la vérité de ce que nous vous annonçons; et puisque vous faites profession d'adorer les dieux, croyez-en au moins ceux que vous jugez dignes de votre culte. »

« Les mauvais esprits, dit-il encore [6], conjurés par le vrai Dieu, nous obéissent sans hésiter, se soumettent à nous, et sont contraints de sortir des corps qu'ils obsèdent. »

[1] *Præpar. evangel.* V, 1. — [2] *Ibid.* — [3] *Apolog.* 23. — [4] *Divin. Institut.* IV, 27. — [5] Lib. *contr. Demetr.* — [6] *Ibid.*

« Que celui, dit saint Athanase, qui voudra l'éprouver vienne... Au seul nom de Jésus, il verra comment les démons fuient, comment les oracles cessent, et comment la magie avec ses enchantemens reste confondue. »

Minutius Félix en atteste les païens eux-mêmes. « La plupart d'entre vous, dit-il [1], n'ignorent pas les aveux que les démons nous ont faits, toutes les fois qu'ils sont forcés par nos exorcismes et nos prières de sortir des possédés..... Mentiraient-ils pour se déshonorer en votre présence? Croyez-en donc leur propre témoignage, et convenez qu'ils disent la vérité, lorsqu'ils réconnaissent qu'ils ne sont que des démons. »

« Le nom de Jésus, dit Arnobe [2], met en fuite les mauvais esprits et fait taire les oracles. »

De tous les miracles qui ont été opérés pour l'établissement du christianisme, aucun n'a été plus efficace que celui dont nous parlons. C'est celui qui a le plus étonné les païens, et qui a opéré plus de conversions. Les plus obstinés ont été vaincus, tant par des défis aussi pressants que ceux que nous venons de voir, que par des succès aussi merveilleux.

Ajoutons que ce grand événement avait été prédit de la manière la plus formelle. « Il arrivera en ce temps-là, dit le Seigneur des armées [3], que je retrancherai du pays les noms des faux dieux et on n'en fera plus mention. J'ôterai aussi du pays les faux prophètes et l'esprit d'impureté. »

Nous finirons cette note par une observation importante. Quoique Jésus-Christ et ses Apôtres aient dépouillé les démons du pouvoir qu'ils exerçaient autrefois sur les hommes, il n'en faut pas conclure que ces esprits malfaisants n'affligent plus personne, et qu'on doive mettre au rang des fables tout ce que l'on a raconté depuis sur les possessions et obsessions. Nous avons donné les règles que l'on doit suivre pour ne pas se laisser surprendre par les fourberies et les impostures dont on s'est servi quelquefois. Mais il n'est pas moins vrai qu'il y a eu depuis les premiers siècles, et qu'il peut y avoir encore de nos jours de vraies possessions ou obsessions.

Saint Paulin, dans la vie de saint Félix de Nole, atteste qu'il

[1] In *Octavio*. — [2] *Adv. Gentes*. — [3] *Zachar*. XIII, 1 et 2.

a vu un possédé marcher contre la voûte d'une église, la tête en bas, sans que ses habits fussent dérangés, et que cet homme fut guéri au tombeau de saint Félix. J'ai vu, dit Sulpice Sévère [1], un possédé élevé en l'air, à l'approche des reliques de saint Martin. Le savant Fernel, médecin de Henri II, et Ambroise Paré, protestant, font mention d'un possédé qui parlait grec et latin, sans avoir jamais appris ces deux langues. Voilà des témoins oculaires, des preuves positives. Nous pourrions citer bien d'autres exemples de même espèce [2].

NOTE XIV.

Diverses maximes de Jésus-Christ.

MATTH. V, 3, AL.

Pour rendre la morale de l'Evangile odieuse et ridicule, les incrédules commencent par la défigurer. Ils disent que par ces paroles : « Bienheureux les pauvres d'esprit, » Jésus-Christ entend ceux qui ont peu d'esprit, les ignorants, les imbéciles. « C'est » ainsi, disent-ils [3], que l'Eglise l'a toujours entendu. »

Le terme grec πνεῦμα, le mot latin *spiritus*, n'ont jamais eu le sens que nous donnons en français au mot *esprit ;* ils ne désignent dans ces langues ni l'intelligence, ni la pénétration, ni les connaissances. Dans saint Luc, Jésus-Christ dit simplement [4] : « Bienheureux les pauvres..... Malheur à vous, riches, » etc. Par la pauvreté d'esprit, jamais l'Eglise n'a entendu autre chose que le détachement des richesses (*a*).

(*a*) Dans *Les quatre Evangiles*, etc., p. 48, nous expliquons comme il suit la maxime, *Bienheureux les pauvres en esprit :* « Ceux qui n'ont pas l'esprit des richesses, le faste, l'orgueil, l'enflure, l'injustice, l'avidité insatiable, » *Bossuet;* mais qui ont l'esprit de la pauvreté, sont *humbles*, dit S. Jean Chrysostome, et par conséquent modestes dans la

[1] *Dialog.* III, 6. — [2] Voyez Cudworth, *Systèm. intellect.*, cap. v, 80. — [3] *Hist. critique de J.-C.*, ch. x, 165 et 184. — [4] *Luc.* VI, 20, 24,

« Est-ce donc un crime d'être riche, s'écrient les censeurs de » l'Evangile ? »

Non sans doute ; mais dans une infinité d'occasions, c'est un malheur, parce que c'est une tentation à laquelle peu de personnes savent résister. Quand Jésus-Christ a dit : « Malheur à vous, riches, » il parlait de ceux qu'il avait sous les yeux, de riches orgueilleux, avares, usuriers, voluptueux, durs envers les pauvres, tels que le mauvais riche [1]. De tels hommes n'étaient pas disposés à entrer dans le royaume des cieux, mais bien ceux qui ont le cœur et l'esprit détachés des richesses. Le Sauveur dit encore [2] « que l'on ne peut pas servir Dieu et le démon des richesses, parce qu'un homme ne peut pas avoir le cœur partagé entre deux maîtres. Mais un homme peut être riche, sans être attaché servilement à ce qu'il possède, sans en abuser pour satisfaire des passions criminelles, sans faire injustice à personne, toujours prêt à faire un généreux sacrifice de ses biens, lorsque Dieu voudra l'en priver, toujours prêt à les partager avec les pauvres. Jésus-Christ n'a jamais condamné de tels riches. Aussi lorsque saint Paul prescrit à Timothée les leçons qu'il doit donner aux riches, il ne dit pas qu'il faut leur ordonner de renoncer à leurs richesses, mais de ne pas s'enorgueillir, de ne pas mettre leur confiance dans des biens périssables, mais en Dieu, qui pourvoit abondamment aux besoins de tous [3]. Jésus-Christ lui-même disait aux pharisiens auxquels il reprochait des injustices et des rapines [4] : « Faites l'aumône, et tout sera pur pour vous. »

Lorsqu'après avoir dit à un jeune homme que pour être sauvé il fallait garder les commandements, Jésus-Christ ajouta [5] : « Si vous voulez être parfait, allez vendre ce que vous avez, donnez-le aux pauvres, vous aurez un trésor dans le ciel ; venez alors et suivez-moi, » il ne faisait point un commandement rigoureux à ce jeune homme, mais il lui donnait un conseil de perfection ; il lui faisait une invitation, il lui promettait une récompense spéciale. Mais ces paroles : « Si vous voulez être parfait, » ne signifiaient nullement : Si vous ne voulez pas être damné.

richesse et patients dans la pauvreté. Le P. Lacordaire a traduit cette sentence : *Bienheureux les pauvres de gré !*

[1] *Luc.* XVI, 1. — [2] *Matth.* VI, 24. — [3] I *Tim.* VI, 17. — [4] *Luc.* XI, 41. — [5] *Matth.* XIX, 21.

Enfin, quand Jésus-Christ a dit[1] : « Il est plus aisé de faire passer un chameau par le trou d'une aiguille, qu'il ne sera facile à un riche d'entrer dans le royaume du ciel, » il n'a point entendu par là qu'on ne pût absolument entrer dans le ciel sans renoncer à ses richesses. Sans doute il est impossible de faire passer réellement un chameau par le trou d'une aiguille ; mais le texte original ne le dit point. Notre-Seigneur conversait avec ses disciples dans la langue vulgaire des Juifs, c'est-à-dire en syro-chaldéen. Or, le mot *gamelo*, qui se lit dans saint Matthieu, qui n'est pas même traduit, et qui n'offre qu'une terminaison relative à la langue dans laquelle on a voulu le rendre, signifie, en syro-chaldéen, autant un *câble*, soit une grosse corde faite de plusieurs fils, qu'un *chameau*. Aussi la version arabe, si exacte qu'on la regarde comme authentique, et dont les souverains pontifes ont favorisé l'impression, est plus correcte sur ce passage que la Vulgate ; elle a traduit ainsi : « Il sera plus aisé de faire passer un *câble* par le trou d'une aiguille, qu'il ne sera facile à un riche d'entrer dans le royaume des cieux. » L'opération du câble, qui est composé de plusieurs petits fils qui peuvent chacun en détail passer par le trou de l'aiguille, se conçoit très-bien. Une corde est analogue au trou d'une aiguille ; il est difficile, à la vérité, de la faire entrer par cette voie, mais il n'est nullement impossible d'en venir à bout. De même les richesses sont bien un grand obstacle au salut ; mais, après tout, il est très-possible de le surmonter et de le vaincre (*a*).

(*a*) Afin de faire comprendre la difficulté du salut pour les riches, Notre-Seigneur cite un proverbe connu, qui présente l'image d'une chose impossible ou difficile. Ce proverbe se trouve aussi dans le Coran, et les écrivains du thalmud se servent d'une formule analogue : *Un éléphant par le trou d'une aiguille.* D'après le docteur Schegg, on appelle *trou d'aiguille*, en Orient, une porte basse servant au passage des brebis, des chèvres et des ânes ; un chameau ne pourrait s'y introduire qu'avec une peine extrême, en ployant les genoux et débarrassé de son chargement : tel serait le sens de ces paroles dans le proverbe cité par le Sauveur. D'autres préfèrent l'acception ordinaire d'*aiguille à coudre,* ce qui suppose, dans le langage de notre Seigneur, une hyperbole assez forte, mais qui a ses analogies dans le style oriental. Quoi

[1] *Matth.* XIX, 24.

NOTE XV.

Jésus et la loi mosaïque.

MATTH. V, 17.

« Jésus, suivant les incrédules [1], ne tenta point d'abolir la » loi de Moïse, il n'en était pas encore temps ; ce dessein ne lui » est venu que dans la suite. »

Jamais Jésus-Christ n'a voulu abolir la loi morale de Moïse ; il a éclairci et confirmé tous les préceptes du Décalogue. Quant à la loi cérémonielle, nous avons prouvé [2] qu'elle devait être abolie.

« On nous demande pourquoi nous avons horreur du judaïsme, » pendant que Jésus-Christ l'a observé ? »

Parce que nous ne sommes pas nés Juifs, ni dans le temps que la loi de Moïse devait être observée par les descendants d'Abraham ; Jésus-Christ l'a observée, parce que les lois cérémonielles, civiles et politiques du peuple juif devaient durer jusqu'à la ruine de leur république.

« Dieu, dit le philosophe Celse [3], avait commandé aux Juifs, » par Moïse, d'amasser des richesses, d'asservir les autres peuples, » d'exterminer leurs ennemis ; Jésus-Christ a donné des lois con- » traires ; il condamne l'amour des richesses, des honneurs, de » la gloire ; défend de penser au lendemain, et de se venger » d'une injure. »

Dieu, par Moïse, avait donné aux Juifs, non-seulement des lois morales et religieuses, mais des lois civiles, nationales et politiques. Jésus-Christ, au contraire, a donné des lois morales et religieuses, non à un corps de nation, mais à tous les hommes. Jean-Jacques Rousseau lui-même a fait cette observation [4]. L'objet

qu'il en soit, nous ne saurions admettre le changement d'acception que Du Clot fait subir au mot *κάμηλος*, en le traduisant par *câble*.

[1] *Hist. critique*, chap. X. *Munimen fidei*, II part., ch. XVIII. *Origène, contra Celsum*, lib. II, cap. VI et VII. — [2] Note I sur le Lévitique. — [3] Origène, *ibid.* cap. XVIII. — [4] *Lettres écrites de la Montagne*, p. 31.

des lois de ces deux législateurs n'est point le même. Ainsi ce qui est permis, louable, avantageux à un corps de nation, ne l'est point aux particuliers.

» Mais, disent les Juifs et les incrédules, Jésus ou ses Apôtres
» ont retranché et changé des points essentiels de la loi mosaïque,
» la circoncision, l'abstinence de certaines viandes, la célébration
» du sabbat, » etc.

Nous avons fait voir, dans notre première Note sur le Lévitique, que les lois cérémonielles de Moïse, loin d'être essentielles, n'avaient d'utilité que relativement au temps, au lieu, aux circonstances dans lesquelles elles ont été portées. L'abstinence de certains animaux était une police relative au climat; la circoncision était destinée à distinguer la postérité d'Abraham d'avec les autres nations; elle devait donc cesser lorsque toutes les nations seraient réunies dans une même religion. Dieu avait prescrit, dès le commencement du monde, que le septième jour de la semaine serait consacré à son culte; la résurrection de Jésus-Christ arrivée le dimanche était un motif convenable pour consacrer à Dieu ce jour célèbre à la place du sabbat, ce qui n'était point contraire au commandement primitif de sanctifier un des sept jours de la semaine.

NOTE XVI.

Sermon sur la montagne.

MATTH. V-VII.

Sur le verset 21 du chapitre cinquième de saint Matthieu :
» Il est injuste, dit l'historien critique, de punir du même sup-
» plice l'homme qui se met en colère avec le meurtrier. »

Suivant la loi mosaïque, un meurtrier était puni de mort; jamais Jésus-Christ n'a ordonné ce supplice pour un homme qui se met en colère; il ne compare point péché à péché, ni châtiment à châtiment; mais il décide que la même loi qui défend l'homicide défend aussi la colère et les sentiments de vengeance.

Sur le verset 28 du même chapitre : « Il est absurde, disent les » incrédules, de faire un crime du simple désir, surtout quand » on ne suppose point la liberté de l'homme ; Jésus ne s'est point » expliqué sur cet article important ; il dit même que l'homme » ne peut disposer d'un seul cheveu de sa tête. Saint Paul en » plusieurs endroits, établit la fatalité sous le nom de prédesti- » nation. »

Jésus-Christ enseigne que les justes seront éternellement récompensés de leurs vertus, les méchants punis de leurs crimes, et que Dieu est juste. Il suppose donc la liberté de l'homme. Il dit [1] qu'il n'est pas au pouvoir de l'homme de rendre un de ses cheveux blanc ou noir ; et cela est très-vrai. La prédestination dont parle saint Paul n'impose aucune nécessité, comme nous le prouverons dans nos Notes sur les Epîtres de cet Apôtre.

C'est avec raison que Jésus-Christ défend les désirs injustes et déréglés ; celui qui désire le bien d'autrui ne manquera pas de s'en emparer, s'il en trouve le moyen. Celui qui regarde une femme avec de mauvais désirs cherchera l'occasion de la séduire. Le seul désir même des voluptés sensuelles est condamnable, s'il est réfléchi, parce que *celui qui s'y livre cherche dans ce désir* même une partie de la satisfaction qu'il envisage dans la consommation du crime.

Sur le verset 29 : « C'est un remède bien étrange, dit l'histo- » rien critique, de se couper ou de s'arracher un membre toutes » les fois qu'il est pour nous une occasion de péché ou de scan- » dale ; il contredit le précepte de ne point attenter à notre vie. » Origène est blâmé par les chrétiens mêmes de s'être mutilé » pour conserver la chasteté. »

Jamais les chrétiens n'ont pris à la lettre cette maxime de Jésus-Christ ; c'est une parabole pour nous faire comprendre qu'il faut sacrifier ce que nous avons de plus cher, lorsque c'est pour nous une occasion de péché. Ce n'est point ce passage qui a séduit Origène ; et d'ailleurs son erreur ne prouve rien contre une maxime que personne, ni avant ni après lui, n'a entendue dans ce sens.

Sur le verset 31 : « La restriction du divorce au seul cas d'adul-

[1] *Matth.* v, 36.

» tère, disent tous nos philosophes modernes, est une loi très-
» dure et très-nuisible au bonheur des conjoints. »

Le mariage est destiné, non-seulement au bonheur des conjoints, mais à l'avantage des enfants et de la société ; le divorce est contraire à tous les trois. Pour s'en convaincre, nous n'avons qu'à consulter non les vaines imaginations des philosophes, mais l'histoire et les faits. Denys d'Halicarnasse fait l'éloge des anciennes lois romaines qui interdisaient le divorce ; alors, dit cet historien, il régnait entre les époux une amitié constante, produite par l'union inséparable des intérêts. Tout le monde sait quels désordres épouvantables s'introduisirent chez ces mêmes Romains, lorsque le divorce y fut permis.

David Hume [1], après avoir attaqué toutes les raisons par lesquelles on voudrait autoriser le divorce, y en oppose de plus solides. 1° Lorsque les époux se séparent, dit-il, que deviendront les enfants? faut-il les abandonner aux soins d'une marâtre ; et, au lieu des tendresses maternelles, leur faire essuyer toute l'indifférence d'une étrangère, toute la haine d'une ennemie ? Ajoutons à cette raison de David Hume que si les époux, par un outrage à la nature, se partagent les enfants ainsi qu'un vil bétail, les uns seront privés de la vigilance, de la force du père, les autres des soins attentifs de la mère, tous seront également malheureux.

En second lieu, quoique le cœur humain désire naturellement la liberté et déteste toute contrainte, il lui est cependant tout aussi naturel de céder à la nécessité, et de renoncer à une inclination qu'il ne doit pas satisfaire. La passion folle et capricieuse de l'amour veut la liberté sans doute, mais l'amitié plus sage et plus calme n'est jamais plus forte que quand un grand intérêt ou la nécessité en a formé le lien ; or, lequel de ces deux sentiments doit dominer dans le mariage ? Le premier ne peut pas durer longtemps ; le second, s'il est sincère, se fortifie avec les années.

3° Dieu a créé l'homme faible, isolé, entouré de besoins et de maladies : il lui faut un aide, un patron. L'aide de l'homme, c'est la femme ; et le patron de la femme c'est l'homme. Il est donc

[1] *Essais moraux et politiques,* tom. I, 22e Essai.

non-seulement sage, mais encore nécessaire qu'ils fassent entre eux une alliance indissoluble, dans laquelle ils se jurent fidélité et secours. Cette alliance, c'est le mariage ; dès lors les peines, les malheurs, les joies et la fortune sont mis en commun dans leur société, qui doit durer tant qu'il y a des maux à craindre, c'est-à-dire toute la vie.

« Direz-vous : Je puis dans mes maladies me passer de ma » femme, me faire soigner par un domestique ou un esclave » soumis ? »

Mais d'abord, dans le simple état de nature, il n'y a ni domestiques ni esclaves. Dans l'état de société même, si vous êtes pauvre, et c'est bien le très-grand nombre, votre unique secours, c'est votre femme : il n'est donc point raisonnable ni avantageux, soit pour vous, soit pour elle, qu'à la première infirmité qui viendra vous affliger, celui qui reste en santé puisse abandonner l'autre.

« N'y a-t-il pas de la cruauté à forcer deux époux qui se » haïssent, qui se méprisent, à demeurer ensemble, jusqu'à la » mort, dans le chagrin et la discorde ? »

C'est leur crime de se haïr et de se mépriser ; s'ils n'étaient pas vicieux et bien résolus de ne se corriger jamais, ils apprendraient à s'estimer, à se supporter, à s'aider.

« Mais enfin n'est-il pas trop dur d'être lié toute sa vie pour » un oui ? »

Eh ! pourquoi non, si ce *oui* renferme l'obligation de rester toujours avec celle que vous prenez ? Quoi ! une promesse prononcée à la face du Ciel et des hommes, n'est rien ! Quelle perspective pour des époux qui n'auraient aucune certitude d'une union durable ! Quelle tendresse, quelle confiance, quel abandon pourraient-ils avoir l'un pour l'autre ? Ne seraient-ils pas toujours dévorés d'inquiétudes amères, chaque jour pouvant être celui de la rupture ? Ce ne serait qu'à la mort, que sur la tombe, que l'épouse pourrait dire avec vérité : Voilà mon époux.

Concluons donc que si le mariage n'était pas indissoluble, il n'aurait pas un caractère imposant, rien qui le rendît respectable ; il cesserait d'être l'asile de la confiance, de la sagesse, de l'honneur des époux ; et celui à qui vous fîtes hier l'abandon de

votre personne, vous rejetant aujourd'hui, ne vous laisserait que la honte d'avoir été trompée ou le désespoir d'avoir été sensible.

Sur les versets 39 et suivants : « Jésus-Christ, disent les incré-
» dules [1], interdit à l'homme la juste défense de sa personne et
» de ses droits, en disant qu'il ne faut point résister aux mé-
» chants, qu'il faut tendre l'autre joue quand on vous frappe,
» abandonner le manteau à celui qui veut avoir la tunique, etc.
» C'est renverser les lois de la société, ouvrir la porte aux
» iniquités et aux crimes, rendre inutile l'exercice de la justice ;
» avec de telles maximes, un peuple ne subsisterait pas dix ans.
» Saint Paul répète la même morale aux fidèles : Parmi vous,
» dit-il aux Corinthiens [2], un frère plaide contre son frère, et
» cela par-devant les infidèles. C'est déjà un défaut de ce qu'il
» y a entre vous des procès. Pourquoi ne pas plutôt souffrir une
» injure ? pourquoi ne pas supporter une fraude ? »

Qu'on se rappelle dans quelles circonstances Jésus-Christ parlait à ses Apôtres. Il leur dit [3] : « L'heure est venue à laquelle quiconque vous ôtera la vie croira faire une œuvre agréable à Dieu. Heureux ceux [4] qui souffrent persécution pour la justice, parce que le royaume des cieux est à eux ; vous serez heureux, lorsque vous serez persécutés à cause de moi. » Il aurait été alors fort inutile de vouloir opposer la force à la force, ou d'implorer la protection des lois et des magistrats ; mais ce qui était pour lors une nécessité pour les disciples du Sauveur, ne peut être une obligation pour le commun des fidèles, dans un Etat policé et sagement gouverné. La loi qui nous oblige à supporter pour la religion et pour la foi les injustices et les violences des persécuteurs, ne nous commande pas de même de céder à l'audace d'un voleur ou d'un assassin.

La leçon que saint Paul faisait aux Corinthiens n'était pas moins sage. S'ils n'avaient pas le courage de supporter un tort ou une injure de la part de leurs frères, comment pouvait-on espérer qu'ils souffriraient patiemment les outrages et la mort même pour leur religion ? Quelle idée les ennemis de Jésus-Christ pouvaient-ils concevoir du christianisme, lorsqu'ils

[1] *Hist. critique*, ch. VIII. *Munimen fidei*, IIe part. — [2] I *Cor.* VI, 6. — [3] *Joan.* XVI, 2. — [4] *Matth.* V, 10.

voyaient parmi les chrétiens le même défaut de charité, les mêmes fraudes, les mêmes vengeances que parmi les païens ?

« Les incrédules ont encore inféré de ces textes qu'il est » défendu à un chrétien de porter les armes. »

Saint Luc, dans son Evangile [1], rapporte la leçon que fit saint Jean-Baptiste aux soldats : « Ne faites violence à personne injustement, contentez-vous de votre solde. » Il ne leur ordonna point de quitter les armes. Lorsque Jésus-Christ loua la foi du centurion, et lui accorda un miracle [2], il ne blâma point sa profession. Saint Paul veut [3] que chacun demeure dans l'état de vie dans lequel il a été appelé à la foi ; les soldats ne sont pas exceptés.

Ainsi, lorsque Jésus-Christ conseillait de tendre l'autre joue, il ne parlait pas à des soldats, mais aux disciples, qu'il destinait à prêcher l'Evangile, et qu'il voulait rendre capables de tout souffrir pour son nom.

Sur les versets 31 et suivants du sixième chapitre de saint Matthieu : « Le conseil ou le précepte de ne rien posséder, de ne » rien amasser, de ne point songer au lendemain, serait très- » nuisible pour les familles ; cela ne convient qu'à quelques » fainéants assurés de vivre aux dépens du public, aux prêtres, » aux moines, qui ont le travail en horreur. »

Jésus-Christ n'a point donné ce précepte aux familles, mais aux Apôtres, aux ministres de l'Evangile. Si on a vu quelques-uns de ces derniers occupés du commerce, des arts, des moyens de s'enrichir, on a crié encore plus fort au scandale. Les fainéants qui ne remplissent point les devoirs de leur état sont coupables sans doute. La religion ne les condamne-t-elle pas sévèrement ? Dira-t-on que les Apôtres n'ont pas été très-laborieux ? Quant aux moines, écoutons ce que le plus célèbre des incrédules en a dit dans un moment de flegme [4] : « On ne peut nier qu'il n'y ait » eu parmi les moines de grandes vertus. Il n'est guère de mo- » nastères qui ne renferment des âmes admirables qui font » honneur à la nature humaine. Trop d'écrivains se sont plus à

[1] *Luc.* III. — [2] *Matth.* VII, 10, 13. — [3] I *Cor.* VII, 20. — [4] *Essai sur l'hist. générale*, tom. IV, ch. CXXXV. *Quest. sur l'Encyclopédie*, art. *Biens du clergé*, etc.

» rechercher les désordres et les vices dont furent souillés quel-
» quefois les asiles de la piété....... Le premier devoir est d'être
» juste..... Il faut convenir, malgré tout ce qu'on a dit contre
» les moines, qu'il y a toujours eu parmi eux des hommes émi-
» nents en science et en vertu. »

Plusieurs censeurs de l'Evangile ont dit, ainsi que l'historien critique, « que la distinction entre les préceptes et les conseils
» évangéliques est une subtilité inventée par les théologiens,
» pour pallier l'absurdité de la morale chrétienne. »

Ce reproche est très-mal fondé. La loi ou le précepte se borne à défendre ce qui est crime, à commander ce qui est devoir; les conseils ou maximes doivent aller plus loin.

« Mais, ajoutent-ils, il ne convient pas à Dieu de conseiller,
» mais d'ordonner. »

Cette observation n'est pas *plus juste que la précédente*. Dieu, législateur sage et bon, ne mesure point l'étendue de ses lois sur celle de son souverain domaine, mais sur la faiblesse de l'homme; après avoir commandé en rigueur, sous l'alternative d'une récompense ou d'une peine éternelle, ce qui est absolument nécessaire au bon ordre de l'univers et au maintien de la société; il peut montrer à l'homme un plus haut degré de vertu, lui promettre des grâces pour y atteindre, lui proposer une plus grande récompense : c'est ce qu'a fait Jésus-Christ.

En général, on ne peut donner à l'homme une trop haute idée de la perfection à laquelle il peut s'élever avec le secours de la grâce divine. Dès qu'il est pénétré de la noblesse de son origine, de la grandeur de sa destinée, des pertes qu'il a faites, des moyens qu'il a de les réparer, du prix que Dieu réserve à la vertu, il n'est rien dont il ne soit capable ; l'exemple des saints en est la preuve.

NOTE XVII.

Les parents de Jésus.

MARC III, 20 SUIV.

« Les incrédules ont accusé Jésus-Christ d'avoir méconnu ses » parents et d'avoir manqué d'affection pour eux. »

Jésus-Christ, voulant que ses disciples renonçassent à leurs parents et à leurs familles, parce qu'il fallait qu'ils se livrassent tout entiers à la prédication de l'Evangile, et qu'ils allassent porter la foi à toutes les nations, leur donna lui-même l'exemple d'un détachement parfait. Il ne dédaigna pas cependant de mettre au rang de ses Apôtres les deux saints Jacques, saint Jude et saint Jean, qui étaient ses parents.

Les incrédules, pour étayer leur accusation, disent « que la » mère de Jésus et ses frères, c'est-à-dire ses parents, vinrent » pour lui parler pendant qu'il enseignait le peuple; que les » assistants lui dirent : Voilà votre mère et vos frères qui sont » hors de la maison, et qui vous demandent; Jésus répondit : » Qui sont ma mère et mes frères? Et montrant ceux qui étaient » autour de lui, il dit : Voilà ma mère et mes frères; celui qui » fait la volonté de Dieu est mon frère, ma sœur et ma mère. »

Dans ce même chapitre III, 21 : « Ses parents informés, dit » l'historien critique [1], du bruit qu'il faisait, et soupçonnant » qu'il ne pouvait mener une vie bien pure au milieu des gens » qu'il fréquentait, ou même craignant que sa conduite ne lui » attirât de méchantes affaires, ils vinrent de Nazareth à Capharnaüm pour le faire enfermer, » etc.

Enfin saint Jean [2] nous apprend que « ses parens ne croyaient pas en lui. »

Que prouve le premier passage? il prouve que Jésus-Christ regardait la fonction d'instruire le peuple comme plus importante que l'obligation de recevoir la visite de ses parents ; que

[1] Chap. XI, p. 99. *Munimen fidei*, cap. XXIX. — [2] *Joan.* VII, 5.

Jésus voulait nous apprendre à faire plus de cas de la vertu et des dons de la grâce que des liens du sang et des affections de parenté.

Le second est mal traduit. C'est un trait de pure malignité de la part des incrédules modernes, dont ni les Juifs, ni Celse, ni Porphyre, ni Julien n'ont pas dit un mot ; qu'on examine de près le texte grec, on verra qu'il porte à la lettre : « Jésus et ses Apôtres vinrent à la maison, et la foule s'assembla de nouveau, de manière qu'ils ne pouvaient pas seulement prendre leurs repas. Ceux qui étaient autour de Jésus ayant entendu le bruit de cette troupe de peuple sortirent pour fermer la porte, et dirent à ceux qui voulaient entrer : Jésus n'en peut plus, il est en défaillance ou il est sorti. Il n'est donc point ici question des proches ou des parents de Jésus ; il n'en est parlé qu'au verset 31. L'évangéliste n'a pas pu dire d'eux qu'ils sortirent de la maison, puisqu'ils n'y étaient pas entrés. Le dessein des Apôtres était d'enfermer Jésus, c'est-à-dire de le délivrer de la foule qui venait l'accabler, pour lui laisser au moins le temps de prendre de la nourriture.

Il est vrai que, si on excepte Jean-Baptiste, parent du Sauveur, ses autres parents ne crurent pas d'abord en lui, et cela n'est pas étonnant ; une famille pauvre et obscure, telle qu'était celle de Jésus, est naturellement timide. En voyant les contradictions auxquelles Jésus était exposé, ses parens craignirent que la haine des Juifs ne retombât sur eux ; l'intérêt de leur repos se joignit au préjugé général que le fils d'un artisan, né dans l'obscurité, ne pouvait être le Messie ou le Rédempteur promis à Israël. Mais après les miracles, la mort, la résurrection, l'ascension de Jésus-Christ, ses parents crurent certainement en lui, puisque saint Siméon, son cousin germain, âgé de 120 ans, les deux saints Jacques et plusieurs autres de ses proches souffrirent le martyre [1].

Si le Sauveur avait commencé par convertir ses parents et ses compatriotes, et qu'il se fût servi d'eux pour attirer d'autres disciples, les incrédules compareraient les succès de Jésus à ceux de Mahomet ; mais les parents de ce dernier ont-ils souffert le

[1] Eusèbe, *Histor. eccles.*, lib. III, cap. XX et XXXII.

martyre pour lui, comme ont fait pour Jésus-Christ ceux qui lui étaient unis par les liens du sang?

NOTE XVIII.

La Prière.

MATTH. VI, 9.

Les incrédules soutiennent que la prière est injurieuse à Dieu. « Ce grand Etre, disent-ils, qui sait tout, n'a pas besoin de nos » demandes pour connaître ce qu'il nous faut et ce qui nous est » le plus avantageux ; lui exposer nos désirs, c'est lui témoigner » de la défiance et du mécontentement. Lorsque nous lui deman- » dons d'être délivrés des maux de ce monde, nous exigeons » qu'il change pour nous par des miracles le cours de la nature. » Comment peut-il exaucer deux hommes ou deux nations qui » lui font des prières contraires? Si nous le supplions de nous » guérir de nos vices et de nous donner les vertus que nous » n'avons pas, nous voulons qu'il fasse notre propre ouvrage, » puisqu'il dépend de nous d'éviter le mal et de pratiquer le » bien. »

Suivant ce beau raisonnement, tout homme qui croit en Dieu et qui l'invoque est un insensé; mais ce que Dieu peut faire de plus avantageux pour nous, c'est de nous préserver de la fausse sagesse des incrédules. Si Dieu nous ordonne de lui exposer nos besoins, ce n'est pas pour les lui faire connaître, mais pour lui témoigner notre dépendance, notre soumission, notre confiance, et reconnaître ainsi son souverain domaine. Qui s'avisa jamais de penser qu'un enfant fait injure à son père lorsqu'il lui demande une grâce? Dira-t-on que celles que nous attendons de Dieu ne méritent pas d'être demandées?

Sans faire des miracles, Dieu peut nous préserver ou nous délivrer des fléaux de la nature. La marche de l'univers n'est point le jeu nécessaire et purement mécanique des causes physiques : Dieu le conserve et le dirige par son action immédiate, et

sans cela nous retomberions dans le chaos. Nous ne connaissons ni toutes les causes physiques ni tous leurs effets ; comment pourrions-nous discerner ce qui est ou n'est pas le résultat d'un simple mécanisme ?

Lorsque Dieu nous suggère des pensées pour notre bien spirituel ou temporel, ce n'est pas un miracle, mais le plan ordinaire de bonté et de sagesse suivant lequel il gouverne habituellement les esprits ; or, ces pensées nous font prendre des précautions, employer des remèdes, consulter ceux qui ont plus de lumières, éviter des malheurs, etc. Les insensés attribuent ces événements au hasard, mais tout homme sensé s'en croit redevable à Dieu. Des vœux contraires en apparence ne le sont pas toujours réellement ; qui connaît les ressources infinies de la toute-puissance et de la bonté de Dieu ?

Acquérir et pratiquer des vertus, nous corriger de nos vices, est sans doute l'ouvrage de notre volonté, mais non de notre volonté seule ; nous avons besoin pour cela du secours surnaturel de la grâce. Or, il dépend de Dieu de nous donner des grâces plus ou moins fortes et abondantes ; il les a promises à la prière, c'est à nous d'y recourir avec reconnaissance. Pour un cœur qui aime son créateur, son père, son bienfaiteur, la prière est un exercice doux et consolant ; il nous distrait du sentiment de nos maux, il ranime l'espérance et le courage, il tranquillise l'esprit et calme les passions, il touche les pécheurs et soutient les justes. Cette expérience, attestée par tous les gens de bien, est d'un tout autre poids que les fausses réflexions des incrédules.

Ils ont aussi fait tous leurs efforts pour trouver quelque chose à reprendre dans la prière que Jésus-Christ a enseignée de sa propre bouche à ses disciples. « Les uns ont dit que Jésus-Christ » n'en est pas le premier auteur, qu'avant lui cette formule était » déjà en usage chez les Juifs. »

C'est une allégation hasardée de leur part et ils n'ont pu donner aucune preuve positive de ce fait ; comment aurait-on ignoré cette anecdote pendant les trois premiers siècles ? comment se serait-on obstiné à attribuer à Jésus-Christ l'institution d'une formule qui était d'un usage journalier chez les Juifs ?

« Quelques autres ont soutenu qu'en disant à Dieu : *Ne nous » induisez point en tentation*, nous faisons injure à sa bonté sou-

» veraine ; qu'il semble que Dieu soit capable de nous porter au » mal, et d'être la cause du péché. »

Ces censeurs téméraires donnent un faux sens au terme de tentation. Dans l'Ecriture sainte, *tenter* signifie seulement éprouver, mettre à l'épreuve l'obéissance, la fidélité, la vertu de quelqu'un ; or, on peut l'éprouver autrement qu'en le portant au mal, savoir, en lui commandant quelque chose de fort difficile, ou en lui envoyant des afflictions. C'est en ce sens que Dieu tenta Abraham; que l'aveuglement de Tobie et les malheurs de Job sont appelés une tentation [1]. Lorsqu'il dit [2] : « Vous ne tenterez point le Seigneur votre Dieu, » cela ne signifie pas : Vous ne porterez pas Dieu au mal, mais vous ne mettrez pas sa puissance et sa bonté à l'épreuve, en attendant de lui un miracle sans nécessité. La demande de l'oraison dominicale signifie donc : Ne nous mettez point à des épreuves au-dessus de nos forces, mais donnez-nous les secours nécessaires pour les supporter.

NOTE XIX.

Le serviteur du centurion guéri.

MATTH. VIII, 6 ET 7.

Un centurion aborda Jésus et lui fit cette prière : « Seigneur, j'ai un serviteur chez moi qui est au lit, paralytique, et qui souffre de grandes douleurs, » etc.

« Comment, disent les incrédules, un paralytique peut-il souf- » frir de grandes douleurs ? »

La paralysie [3] est une privation du mouvement et du sentiment, ou du mouvement seul ou du sentiment seul, dans une ou dans plusieurs parties du corps ; elle est parfaite quand il y a privation du mouvement et du sentiment ensemble ; elle est imparfaite, lorsque l'une de ces deux privations est abolie et que l'autre demeure.

[1] *Job.* II, 12. — [2] *Deuter.* VI, 16. — [3] *Dictionn. de Médecine.*

Tous les médecins, tant anciens que modernes, ont reconnu ces deux genres de paralysie [1].

NOTE XX.

Divers miracles de Jésus.

MATTH. VIII.

Les démons sortant des possédés s'écriaient que Jésus était le Christ, fils de Dieu ; Jésus leur imposait silence et les menaçait.

« Si Jésus, dit là-dessus l'historien critique [2], voulait que sa » qualité de Fils de Dieu fût inconnue au démon, celui-ci est » donc plus fort et plus habile que lui, puisqu'il le sait et le » publie. Par la malice du démon, Dieu se trouve obligé de livrer » son Fils à la mort, sans pouvoir détruire, même par ce sacri- » fice, la puissance de son ennemi ! Ainsi le christianisme est un » vrai manichéisme. Ou Dieu a voulu que le démon révélât ce » mystère, ou il ne l'a pas voulu ; s'il l'a voulu, Jésus a tort de » s'y opposer ; s'il ne l'a pas voulu, le démon peut donc agir » contre la volonté divine. Jésus cacha avec soin sa qualité, dont » la connaissance pouvait seule opérer le salut, et le démon la » publie contre son propre intérêt. Si Jésus ne voulait pas réel- » lement que le démon la découvrît, pourquoi ne lui imposer » silence que quand il a parlé ? »

Quand nous ne pourrions pas rendre raison des desseins de Dieu et de Jésus-Christ, les faits n'en seraient pas moins vrais.

Jésus ne voulait point du témoignage de l'esprit infernal, parce qu'il savait que les Juifs l'accuseraient d'être en collusion avec les démons. Il fallait donc que ce témoignage fût forcé et il le fut en effet. Ainsi Dieu l'avait réglé, ainsi Jésus-Christ l'a voulu, et ainsi le démon l'a rendu. Il n'y a ni mystère ni contra-

[1] Celse, liv. III, ch. XVII. Plater, *des Lésions des fonctions*, ch. II. De Senac, *Traité du cœur*, tom. II, p. 91. *Hist. de l'Acad. des Sciences*, ann. 1742, p. 38 suiv. — [2] Pag. 110 suiv.

diction dans cette conduite. Le critique, forcé lui-même d'en convenir, ajoute que cet aveu était très-important dans la bouche de l'ennemi du salut [1]. C'est ainsi que tous les ennemis de Jésus-Christ lui rendent témoignage malgré eux.

Sans doute que Dieu pouvait absolument empêcher le démon de mettre aucun obstacle à la rédemption du monde; il pourrait encore empêcher les impies de blasphémer et de séduire les hommes; mais il a permis au démon d'agir et il permet que les impies déraisonnent, parce qu'il faut que la foi des croyants soit combattue et tentée pour être méritoire. Il n'a pas permis que la malice du démon empêchât l'exécution du mystère de la rédemption; il ne permettra pas non plus que les impies viennent à bout d'en arrêter les effets. Les efforts de tous les ennemis du Christ ne servent qu'à faire mieux éclater la puissance divine, la divinité de la religion, la droiture et le courage de ceux qui la professent.

« Jésus se faisant passer [2] à l'autre bord du lac de Génézareth, » s'endort dans la barque; une tempête survient, ses disciples » l'éveillent et lui représentent le danger. Cette action leur attire » des reproches sur leur peu de foi, qui donnèrent peut-être à » la tempête le temps de se calmer. Alors Jésus, d'un ton de » maître, commande à la mer de s'apaiser, et sur-le-champ cet » ordre fut exécuté. Peut-être aussi que la tempête dont l'Evangile » fait une description pompeuse se borne à un coup de vent qui » s'apaisa de lui-même. »

Les disciples de Jésus-Christ, pêcheurs de profession, étaient assez accoutumés à la navigation pour savoir distinguer un coup de vent d'une tempête. Les *peut-être* du critique ne signifient rien, sinon peut-être est-ce là un miracle. Mais si c'en est un, quel sera le résultat de ces blasphèmes? Ce n'est pas assez de soupçonner que peut-être un fait n'est pas miraculeux dès qu'il est attesté par des écrivains dignes de foi, il faudrait démontrer qu'il ne l'est pas en effet.

Lorsque Jésus fut débarqué sur les terres des Gérazéniens, deux démoniaques furieux coururent à sa rencontre, se prosternèrent devant lui, en s'écriant : « Qu'y a-t-il entre vous et nous, Jésus

[1] *Hist. critique*, pag. 113. — [2] *Ibid.* p. 116.

Fils de Dieu ? » Jésus demande à l'esprit impur quel est son nom ; celui-ci répond : « Je m'appelle *Légion.* » La troupe d'esprits infernaux conjure Jésus de ne point les renvoyer dans l'abîme, mais de leur permettre d'entrer dans un troupeau de deux mille pourceaux qui paissaient dans les environs. Jésus l'ayant permis, le troupeau courut se précipiter dans les eaux.

« Les incrédules prétendent [1] trouver des erreurs capitales et » des signes évidents de fausseté dans cette narration, qui d'ail» leurs ne paraît que ridicule. Saint Matthieu dit qu'il y avait » deux possédés ; saint Marc et saint Luc prétendent qu'il n'y » en avait qu'un seul. Comment les diables condamnés à des » tourments éternels peuvent-ils en sortir pour s'emparer des » habitants de la terre ? On est étonné de voir le diable adresser » des prières au Fils de Dieu : il avait donc reçu une grâce sur» naturelle pour prier. Un miracle par lequel Jésus fait du bien » à deux possédés aux dépens des possesseurs de deux mille » cochons n'est pas conforme aux règles de l'équité. Comment » les Juifs, à qui leur loi inspirait de l'horreur pour les cochons, » pouvaient-ils en nourrir des troupeaux ? On trouve de l'indé» cence à faire entrer le Fils de Dieu en composition avec les » diables ; du ridicule à faire entrer ceux-ci dans les cochons ; » enfin, de l'injustice à les faire entrer dans les cochons des » autres. Les Gérazéniens, témoins du prétendu miracle, ne » croient pas à Jésus ; ils le prient de s'éloigner de chez eux, et » les habitants de la Décapole sont ravis d'admiration sur le » simple récit que leur fait le possédé guéri. »

« Suivant d'autres critiques, cet homme qui se croyait pos» sédé d'une légion de diables, n'était qu'un insensé. Jésus, par » condescendance, lui parle sur le même ton, et lui accorde ce » qu'il demande. Les gardiens des pourceaux, effrayés à la vue » du démoniaque, se sauvent. Les pourceaux, épouvantés de ce » mouvement, s'enfuient d'un autre côté, et vont se précipiter ; » le démoniaque imaginaire se trouve guéri de sa folie ; il n'y a » point là de miracle. »

Comme ce miracle confond tout à la fois les Juifs sadducéens

[1] *Hist. critique*, ch. VII. *Tableau des Saints*, tom. I, p. 100. Woolston, 1er *Discours*, p. 46.

et les matérialistes qui ne croient point aux esprits, les païens qui leur rendaient le culte d'adoration qui n'est dû qu'à l'Etre suprême, les philosophes incrédules qui nient la réalité des possessions, il n'est pas étonnant que ces derniers, qui en sont très-incommodés, s'épuisent en raisonnements et en questions pour en anéantir, s'ils pouvaient, la réalité.

D'abord l'embarras des incrédules est de trouver en Judée un troupeau de cochons aussi nombreux que celui que les démons précipitèrent dans la mer ; mais ceci se passa au-delà du Jourdain, dans le territoire de Géraza ou de Gadara ; ces villes, ainsi que les autres de la Décapole, étaient peuplées de gentils et de Juifs ; elles étaient situées sur le territoire de l'ancien Basan, si renommé dans l'Ecriture pour ses *grandes plantations de chênes*, propre par conséquent à nourrir des pourceaux. Mais pourquoi permettre à ces démons de précipiter tant de pourceaux dans la mer au détriment des propriétaires ? C'était pour convaincre l'univers que les incrédules ne savent ce qu'ils disent, quand ils soutiennent que les démoniaques ne sont que des mélancoliques agités de convulsions. Les propriétaires méritaient de souffrir cette perte ; car comme les pourceaux étaient les victimes les plus ordinaires dans les sacrifices du paganisme, il était défendu aux Juifs, non-seulement d'en manger, mais d'en nourrir et d'en faire commerce. Si le troupeau dont il est ici question appartenait à des Juifs, ils étaient transgresseurs de la loi : Jésus-Christ, en qualité de prophète et de Messie avait droit de les punir ; s'il appartenait à des païens, le Sauveur, en exerçant un empire absolu sur les démons, démontrait l'absurdité et l'impiété du culte qu'on leur rendait ; cette leçon frappante devait en désabuser les Gérazéniens, en leur faisant voir que ces dieux prétendus étaient toujours prêts à faire du mal, même à leurs adorateurs.

Il n'y a donc ni injustice, ni indécence, ni ridicule dans ce prodige : il prouve l'existence des mauvais esprits, le pouvoir dont était revêtu Jésus-Christ pour détruire leur empire, l'absurdité du reproche de magie qu'on fait à Jésus, l'aveuglement des païens, la prévention des Juifs, l'opiniâtreté des incrédules.

Il est impossible qu'une frénésie naturelle ait donné à un homme assez de force pour briser des chaînes. Non-seulement le furieux démoniaque dont parle l'Evangile brisait celles dont

on le garottait, il ne voulait souffrir aucun vêtement, se retirait dans les lieux déserts et les tombeaux, hurlait et se frappait à coups de pierres [1], maltraitait ceux qu'il rencontrait, et répandait la terreur dans les environs. D'un autre côté, il n'est pas moins impossible qu'un simple mouvement de frayeur engage un troupeau de deux mille animaux à se précipiter; tout ce prétendu naturalisme est absurde.

« Saint Marc et saint Luc ne spécifient qu'un possédé, et » saint Matthieu en pose deux. »

C'est que saint Marc et saint Luc spécifient le plus furieux, et ils n'ont rien dit de l'autre ; ce n'est pas là une contradiction. Le diable dit dans saint Marc qu'il s'appelait Légion : il ne fallait pas supprimer ce qu'il ajoute : « Car nous sommes *plusieurs*. »

Personne n'a jamais supposé que les démons pussent sortir des enfers pour venir tourmenter les hommes sans la permission de Dieu. Pourquoi l'a-t-il permis? parce qu'il lui a plu, parce qu'il voulait faire éclater le pouvoir divin du Messie.

Il faut sans doute une grâce pour prier Dieu d'une manière méritoire et utile au salut, mais elle n'est pas nécessaire pour demander un bien temporel ou la délivrance d'un tourment à celui qui peut nous les procurer. Les démons n'avaient donc pas besoin de grâces pour faire une pareille demande à Jésus-Christ.

Les Gérazéniens prient Jésus de sortir de leur pays, parce qu'ils étaient offrayés, et sensibles à la perte qu'ils venaient de faire. Cela ne prouve pas qu'ils aient douté du miracle qu'ils venaient de voir. Autre chose est de voir un miracle, d'en convenir, d'en être frappé; autre chose est de renoncer aux habitudes et aux erreurs dont on est imbu. Jean-Jacques Rousseau a assuré qu'il ne croirait pas quand il verrait des miracles. Lorsque ceux qui en ont vu ont été persuadés, c'étaient, disent les incrédules, des gens très-disposés à croire. Lorsqu'ils y ont résisté, on dit que le miracle leur a paru faux. Comment accorder de tels raisonneurs ?

[1] *Luc*. VIII, 27 suiv.

NOTE XXI.

Guérison d'un paralytique.

MATTH. IX. MARC II. LUC V.

Jésus enseignait le peuple à Capharnaüm ; il avait pour auditeurs des pharisiens et des docteurs de la loi venus de la Galilée, de la Judée et de Jérusalem. On apporta un paralytique pour qu'il obtînt sa guérison. Quatre hommes qui en étaient chargés ne pouvant percer la foule, le transportèrent sur le toit de la maison, et par une ouverture le descendirent dans la chambre où était Jésus. Touché de leur confiance, il dit au malade : « Mon fils, vos péchés vous sont remis. » Les scribes dirent en eux-mêmes : « Cet homme blasphème ; qui peut remettre les péchés, sinon Dieu seul ? » Jésus instruit de leurs pensées leur adresse ces paroles : « Lequel est le plus difficile de dire à ce paralytique : Vos péchés vous sont remis, ou de lui dire : Levez-vous et marchez ? Pour vous faire voir que le Fils de l'homme a sur la terre le pouvoir de remettre les péchés : Je vous le commande, dit-il au paralytique, levez-vous, emportez votre lit et retournez chez vous. » Le malade se leva, emporta son lit, et s'en retourna bénissant Dieu.

« Les docteurs, disent les incrédules [1], ne furent pas convertis ; » il y eut donc des circonstances qui leur rendirent le miracle » suspect. Saint Matthieu dit simplement que l'on présenta un » paralytique à Jésus, sans parler de la circonstance du toit dé- » couvert. Cette opération suppose que les porteurs ont pu fendre » la presse, grimper avec le malade sur le toit, y faire une ou- » verture ; tout cela est impossible. Les toits des Orientaux sont » en plate-forme, et non couverts de tuiles. Il est donc vraisem- » blable que les choses étaient arrangées d'avance ; que l'on fit » descendre par une trappe un prétendu paralytique, instruit du » rôle qu'il devait jouer ; que les docteurs s'en aperçurent, n'o-

[1] *Hist. critique*, ch. VI ; Woolston, *Discours* 1 et 4.

» sèrent contredire une foule de fanatiques imbéciles, mais n'en » crurent pas davantage au miracle. »

L'historien critique a dit plus d'une fois que Jésus n'osait faire ses miracles en présence des gens éclairés; ici les témoins ne sont ni des ignorants ni des imbéciles. Voyons donc si les vraisemblances prétendues qu'il allègue peuvent détruire la vérité du récit de l'Evangile.

D'abord, où est-il dit que les docteurs ne crurent point au miracle ? Le texte, au contraire, dit que tous les spectateurs furent saisis d'admiration, et glorifièrent Dieu ; il n'excepte personne.

2° Saint Matthieu ne parle point, il est vrai, de la manière dont le paralytique fut présenté à Jésus ; mais dit-il la moindre chose qui y soit contraire ? Passer sous silence une circonstance ne fut jamais la nier. Si tous les évangélistes avaient raconté les mêmes faits sans aucune variété, les incrédules diraient qu'ils se sont copiés, et que le témoignagne des quatre se réduit à un seul.

3° Est-ce que saint Luc et saint Marc ne savaient pas comment les toits des Juifs étaient bâtis, et peut-on croire qu'ils aient fait une narration dont tout le monde pouvait sentir l'absurdité à la première lecture ? L'Evangile même nous apprend que ces toits étaient des lieux d'assemblée, puisque Jésus dit à ses disciples : « Ce que je vous dis en secret, prêchez-le sur les toits [1]. » Ils sont encore de même de nos jours : il y a un escalier intérieur, et une trappe au-dessus pour y monter, et souvent un autre escalier extérieur, opposé à la porte d'entrée. Les porteurs du paralytique ne pouvant percer la foule assemblée à la porte gagnèrent l'escalier extérieur, portèrent le malade sur le toit, le descendirent par la trappe et par l'escalier intérieur. Quelle impossibilité y trouve-t-on?

« Mais saint Luc dit qu'on le descendit au travers des tuiles. »

Les censeurs ignorent que κέραμος signifie non-seulement des *tuiles*, mais des *briques* et du mortier; que les toits plats des Orientaux sont faits de briques et de mastic [2]. Aucun évangéliste n'a dit qu'on ait fait une brèche dans le toit.

4° Pour préparer une fraude, il eût fallu un complot entre

[1] *Matth.* x, 17. — [2] Voy. Hésychius au mot Κέραμος.

Jésus, le paralytique, les porteurs et les propriétaires de la maison. L'on savait à Capharnaüm si cet homme avait été paralytique ou non jusqu'alors ; il était de la ville même, puisqu'il remporta son grabat chez lui ; il aurait donc fallu que toute la ville eût été complice de l'imposture. Jugez, lecteurs, de la force des preuves que les sophistes opposent aux miracles du Christ.

NOTE XXII.

Guérison de la fille de Jaïre.

MATTH. IX. MARC V. LUC IX.

Un des chefs de la synagogue, nommé Jaïre, vint trouver Jésus, se jeta à ses pieds et lui dit : « Ma fille est malade à l'extrémité, venez la toucher de vos mains et la guérir. » Pendant que Jésus y allait, un des serviteurs de Jaïre vint lui dire : « Votre fille est morte ; n'importunez plus cet homme. » « Ne craignez rien, répond Jésus au père ; croyez seulement, elle sera guérie. » En entrant dans la maison, il trouve une troupe de gens plongés dans le deuil : « Ne pleurez point, leur dit-il, cette fille n'est point morte, elle dort. » On se moqua de lui, parce qu'on savait que la malade était expirée. Jésus lui prenant la main cria : « Fille, levez-vous ; » elle ressuscita, se leva sur-le-champ et marcha : Jésus lui fit donner à manger.

« Cette fille était morte, selon saint Matthieu [1]; elle n'était » que bien malade, selon saint Marc et saint Luc ; Jésus soutient » lui-même qu'elle n'est qu'endormie : on sait que les jeunes » personnes sont souvent sujettes à des syncopes. Selon toute » apparence, Jésus avait appris du père et de la mère l'état de » cette enfant ; il était bien sûr de la faire revenir, si elle n'était » que pâmée ; s'il l'eût trouvée morte en effet, il y a tout lieu » de croire qu'il se serait borné à dire qu'on l'avait appelé trop » tard. Jésus écarte la foule ; il ne veut pour témoins que le

[1] Woolston, *Discours* 5. *Histoire critiq. de J.-C.*, ch. VII.

» père, la mère et trois de ses disciples ; il craignait donc d'être
» observé de trop près. Il défend au père et à la mère de publier
» ce qui s'est passé ; il sentait donc bien lui-même que ce mira-
» cle était fort suspect ; il semble prouver que Jésus avait pris
» en Egypte quelque teinture de médecine. »

Saint Marc et saint Luc rapportent, comme saint Matthieu, que les serviteurs vinrent dire à Jaïre que sa fille était morte. Tous les trois ajoutent que quand Jésus dit : « Elle n'est point morte, elle dort, » les assistants se moquèrent de lui, bien convaincus, dit saint Luc, qu'elle était véritablement morte. La différence est sensible entre une syncope qui survient tout à coup, et l'état d'une malade qui languit, s'affaiblit peu à peu, se trouve à l'agonie, expire enfin.

« Ces raisons ne sont pas solides, répliquent les déistes ; dans
» une résurrection, il y a deux faits successifs, la mort d'une
» personne, ensuite sa vie ; je puis m'assurer du second, mais
» cette assurance même me fait défier du témoignage que mes
» sens m'ont rendu sur la réalité de la mort précédente, que je
» ne puis plus constater. Lorsqu'un malade, tombé en syncope
» et qui paraissait mort, revient de lui-même à la vie, le second
» fait démontre que la mort était seulement apparente et non
» réelle : donc il en est de même de la vie récupérée par une
» prétendue résurrection ; il faut raisonner dans l'un de ces cas
» comme dans l'autre. »

Nous soutenons que, dans le second cas, lorsque la mort a été constatée par les signes ordinaires, il est absurde d'en douter et de se défier du témoignage des sens. Autrement, dans le cas qu'un homme ressuscité viendrait à mourir quelques jours après, il faudrait douter de même de la vie dont il a joui pendant plusieurs jours, et de laquelle nos sens nous ont rendu témoignage.

Pour comprendre tous les ridicules de ces doutes, il suffit de les appliquer à un phénomène naturel. La renaissance des têtes de limaçons paraissait incroyable et contraire au cours de la nature, avant que l'expérience en eût démontré la possibilité ; le philosophe qui les a vus renaître pour la première fois a-t-il été en droit de douter s'il avait réellement coupé la tête à plusieurs de ces animaux, lorsqu'il en a vu paraître une nouvelle,

sous prétexte qu'il ne pouvait plus constater la réalité de l'amputation ? Quel homme sensé oserait le soutenir ?

Donc, dans le cas d'une résurrection, lorsque la mort a été constatée par le témoignage des sens, il est absurde d'en douter sous prétexte que l'on ne peut plus vérifier le fait de nouveau. La seule raison qui inspire de la défiance aux incrédules, c'est que la vie rendue au ressuscité est un fait surnaturel ; or, le surnaturel d'un fait n'influe en rien sur nos sens, ni sur la fidélité de leur témoignage : donc la défiance à cet égard n'est fondée sur aucune raison, mais seulement sur la répugnance d'un incrédule à croire un miracle.

Dans le cas d'une syncope, la vie recouvrée est une preuve certaine de la fausseté des apparences précédentes de la mort, pour deux raisons : 1° parce qu'il est évident pour lors qu'aucune cause surnaturelle n'est survenue ; c'est tout autre chose, lorsqu'un homme qui se dit envoyé de Dieu opère une résurrection pour prouver son caractère ; 2° parce qu'il n'y a aucun exemple d'une syncope qui ait réuni absolument tous les signes et les symptômes d'une mort réelle ; si cela était jamais arrivé, l'on n'oserait plus enterrer aucun mort avant la corruption du cadavre. Donc, lorsqu'une mort a été constatée par tous les signes qui peuvent la caractériser, il est absurde de douter encore si ce n'a pas été une syncope.

Il faut donc distinguer avec soin la défiance sage et raisonnable du témoignage des sens, d'avec une défiance excessive et affectée qui vient de quelque passion d'entêtement, d'opiniâtreté, de malignité, d'orgueil, etc. Celle-ci n'a point de bornes, elle augmente à proportion de la force des preuves qu'on lui oppose. Mais ceux qui se font gloire de leurs doutes en fait de religion rougiraient de se conduire de même en tout autre cas. Lorsqu'un incrédule voit porter au tombeau son père, son épouse ou son ami, malgré la vivacité de ses regrets, il ne s'est pas avisé de douter si leur mort était bien certaine, ni d'argumenter pour prouver que c'était peut-être seulement une syncope. Revenons à la fille de Jaïre.

Il est faux que Jésus ait interrogé son père et sa mère ; il demanda à Jaïre la foi ou la confiance à son pouvoir, rien de plus ; il était environné de peuple et de témoins curieux. Si

Jésus avait voulu tromper, il n'aurait pas affecté de dire : « Cette fille n'est point morte, elle dort (*a*). »

Selon l'historien critique, Jésus ne voulut point que ce miracle fût publié, de peur d'exciter de plus en plus l'indignation des Juifs de Jérusalem. Quel qu'ait été le motif du silence de Jésus, le miracle n'est ni moins constant, ni moins évident. Une fille malade, réduite à l'agonie, expirée à la vue de plusieurs témoins, ne peut dans un instant se ranimer, se lever, marcher, être en état de prendre de la nourriture.

Le critique a supposé ailleurs [1] que le voyage de Jésus en Egypte est une fable imaginée par saint Matthieu (voyez notre Note IV sur les quatre Evangiles). Ici il s'en sert pour combattre un miracle. Nous avons vu que Jésus revint d'Egypte dans sa première enfance. En supposant même que Jésus eût appris la médecine, a-t-on jamais vu même le plus habile dans cet art faire passer, dans un moment, un malade de l'état d'agonie à celui d'une santé parfaite ?

NOTE XXIII.

Diverses guérisons miraculeuses.

MATTH. IX.

Pendant que Jésus, environné de peuple, allait chez Jaïre, une femme affligée depuis douze ans d'une perte de sang s'approcha de lui, persuadée que si elle pouvait toucher seulement le bord de sa robe elle serait guérie ; à peine l'eut-elle fait qu'elle fut délivrée de sa maladie. L'Evangile dit à ce sujet que Jésus-Christ sentit qu'il était sorti de lui une vertu miraculeuse.

(*a*) C'est la remarque du Dr Sepp : « Un imposteur aurait dit : *Elle ne dort pas, elle est réellement morte,* afin de donner plus de poids et de consistance à son imposture ; mais le vrai thaumaturge agit autrement. »

[1] *Hist. critique,* chap. III, p. 55.

L'historien critique a choisi cette expression pour tourner le miracle en ridicule; il plaisante sur cette *transpiration divine* qui guérissait tous ceux qui se trouvaient dans son atmosphère. Il ajoute que « vraisemblablement les spectateurs n'avaient pas » plus vérifié la maladie que la guérison. »

Il est vrai qu'il n'y eut aucune enquête pour vérifier si la maladie durait depuis douze ans, si tous les remèdes avaient été inutiles, etc. D'habiles médecins, tels que Mercurialis, Ader, Bartholin, Freund, Harle, Fiénus, jugent sur le récit de saint Luc que la maladie était incurable ; à plus forte raison ne pouvait-elle être guérie par le simple attouchement de la robe de Jésus [1].

« Pomponace et Woolston soutiennent [2] que cette femme fut » guérie par la force de l'imagination. »

Que nos médecins sont donc ignorants avec leurs remèdes! Que ne se bornent-ils à échauffer l'imagination des malades ?

« Jésus ne guérissait que ceux qui avaient la foi. »

Avoir la foi ou la confiance au pouvoir de Jésus, et avoir l'imagination exaltée, sont deux choses bien différentes.

Un possédé muet fut amené (nous supprimons d'autres guérisons miraculeuses contre lesquelles les incrédules n'opposent rien de spécieux) ; Jésus chassa le démon, et le muet se mit à parler [3]. « A la vue de ce miracle, le peuple fut dans le ravisse- » sement à son ordinaire; les pharisiens et les docteurs accusè- » rent Jésus de *faire des conjurations au nom du démon*; ils lui » reprochaient de chasser le diable par le diable. C'était tomber » en contradiction ; mais elle ne prouve pas la divinité de Jésus, » elle prouve seulement que les Juifs étaient capables de dérai- » sonner et de se contredire, comme font tous les hommes su- » perstitieux et crédules. »

Est-ce par crédulité que les Juifs attribuaient au démon des guérisons dont ils ne pouvaient contester la réalité ? L'historien critique a souvent accusé Jésus de craindre la présence de témoins trop clairvoyants ; ici il reproche aux docteurs juifs d'avoir été superstitieux et crédules. Dans ce cas, pourquoi Jésus aurait-il redouté leurs regards ?

[1] *Apologie des miracles de J.-C.*, par l'évêque de Saint-David, tom. I, ch. v. — [2] *Matth.* IX, 32. — [3] *Ibid.*

« Il dit que les malades guéris étaient des gens apostés. »

Pourquoi donc les docteurs n'ont-ils pas dévoilé les fraudes dont Jésus s'est servi? Nous convenons que leur contradiction ne prouve pas la divinité de Jésus ; mais des miracles opérés directement pour la prouver sont-ils sans conséquence? Des miracles si multipliés et si éclatants ne devaient-ils pas convaincre ceux qui en étaient témoins et spectateurs que celui qui les opérait était l'envoyé de Dieu et le Messie? Aucun des anciens prophètes n'en avait fait de semblables; s'il y avait eu de la fourberie et de l'imposture, comment les docteurs et les principaux de la nation, encore une fois, n'ont-ils pas détrompé le peuple? Or, nous ne voyons ni dans les évangiles, ni dans les écrits des Juifs, ni dans les ouvrages des anciens ennemis du christianisme, qu'ils aient fait aucune tentative pour en venir à bout.

« Dira-t-on qu'ils l'ont peut-être fait, mais que les évangélistes » n'ont eu garde de nous en informer? »

Les évangélistes ont rapporté sans crainte tous les reproches que les Juifs ont faits à Jésus. Celse qui les fait parler, et qui ne ménage ni Jésus ni ses disciples, se serait-il contenté d'accuser Jésus de magie et de commerce avec les démons, s'il eût pu lui reprocher d'avoir guéri des maladies feintes, ressuscité des hommes qui n'étaient pas morts, etc.? Pourquoi recourir à la magie afin de décréditer des détours dans lesquels il n'y avait qu'un peu de souplesse et de collusion?

« Selon l'historien critique, les habitants de Jérusalem, plus » éclairés et moins crédules que ceux de la campagne, montrè- » rent un endurcissement incroyable; malgré tous les miracles » de Jésus, ils ne pensèrent qu'aux moyens de le punir comme » un jongleur, un charlatan, un imposteur dangereux [1]. » Jésus eut des partisans et des prosélytes à Jérusalem aussi bien que parmi les gens de la campagne; il fit dans cette ville les plus éclatants de ses miracles, la guérison du paralytique de 38 ans, et celle de l'aveugle-né; la résurrection de Lazare fut opérée en Béthanie, aux portes mêmes de Jérusalem. Les chefs de la nation résolurent de le punir comme un faux prophète, un faux Messie, un blasphémateur qui s'attribuait la divinité, mais non

[1] Chap. VIII, p. 141.

comme un jongleur, un fourbe, un charlatan : jamais ils ne lui ont reproché ce crime.

Le censeur lui-même en fait l'aveu : « Ils lui reprochèrent, » dit-il, de violer la loi ; ils regardèrent cette violation comme » une preuve d'hérésie ; il ne leur vint point en tête qu'un Dieu » pouvait se mettre au-dessus des règles ordinaires, et fouler » aux pieds ce qu'ils étaient accoutumés à regarder comme sacré » et agréable à Dieu. »

Voilà donc la vraie cause de l'incrédulité des Juifs reconnue par l'auteur même qui voudrait en forger une autre.

NOTE XXIV.

Miracle de la piscine Probatique.

JOAN. V, 1 SUIV.

Il y avait dans le voisinage du temple de Jérusalem une piscine ou un réservoir d'eau qui servait probablement à laver les entrailles des victimes. Saint Jean nous apprend que de temps en temps un ange du Seigneur descendait dans cette piscine, en faisait mouvoir l'eau, et que le premier malade qui y était plongé après ce mouvement était guéri, quelle que fût sa maladie ; il ajoute que Jésus-Christ ayant trouvé là un homme paralytique depuis 38 ans, le guérit d'une seule parole.

« Cet évangéliste, disent les incrédules [1], est le seul qui ait » parlé de ce réservoir d'eau et de sa vertu miraculeuse : c'est » donc une fable. Le prétendu paralytique guéri par Jésus était » peut-être un malheureux semblable aux mendiants qui feignent » des maux qu'ils n'ont pas, et qui feignit pour une bagatelle » d'être guéri, après avoir feint d'être malade. Mais chez les » Juifs on ne déménageait point le jour du sabat, et ils furent » scandalisés lorsque le paralytique, sur l'ordre de Jésus, prit

[1] *Hist. critique,* ch. VIII. Woolston, *Discours* 2, p. 133 ; *Disc.* 3, p. 216. *Réflexion import.*, p. 192.

» son grabat et s'en alla. Aussi formèrent-ils à l'instant le dessein de faire mourir le Christ comme violateur du sabbat. Cependant, ce ne fut pas la vraie cause de *la colère des Juifs*. Il » n'est pas à présumer qu'ils aient refusé leurs soins aux malades le jour du sabbat; il est plus probable qu'ils regardaient » les miracles du Sauveur comme des prestiges, des impostures, » des tours d'adresse, et lui-même comme un fourbe qui pouvait » exciter du trouble. »

Quand nous conviendrions que saint Jean est le seul qui ait parlé de la piscine probatique et de sa vertu miraculeuse; quand nous supposerions de plus que c'a été une croyance populaire mal fondée; que saint Jean l'a rapportée sans la garantir, tout cela nous serait fort indifférent. La seule question qui nous intéresse est de savoir si le paralytique fut véritablement guéri, et quelle fut la vraie cause de l'indignation des Juifs.

Nous disons 1° que Josèphe [1] a probablement voulu désigner la piscine dont parle saint Jean, sous le nom de *piscine de Salomon*. Quelques savants ont pensé que *probatica piscina* signifie piscine dont les eaux vont dans une autre; que celle-ci est la même qu'Isaïe appelle *piscine supérieure* [2], et qui avait été faite par Ezéchias [3]. La piscine inférieure était celle de Siloé, piscine qui vient d'ailleurs [4].

2° Quant à la vertu miraculeuse de la première, si c'était une fable, quelle raison pouvait avoir saint Jean de l'inventer? Cette circonstance aurait seule décrédité sa narration dans l'esprit de tous ceux qui connaissaient la ville de Jérusalem, et personne n'y eût ajouté foi.

3° « C'était peut-être un mendiant, ajoute-t-on, que ce prétendu paralytique, qu'on avait gagné par quelque bagatelle; » mais un mendiant accoutumé depuis 38 ans à la fainéantise et à l'aumône quitte-t-il aisément un métier si doux pour une bagatelle?

4° Les incrédules disent que les Juifs furent offensés de ce que Jésus-Christ avait guéri le paralytique un jour de sabbat; mais s'ils avaient soupçonné qu'il y avait de la collusion et de la fraude, n'en auraient-ils pas fait un crime bien plus grand au Sauveur?

[1] *Bell. jud.*, lib. III. — [2] *Isai.* VII, 3; XXXVI, 2. — [3] IV *Reg.* XX, 20. — [4] *Joan.* IX, 7.

5° La violation du sabbat n'a point été la seule cause de l'indignation des Juifs : « Ils cherchaient, dit saint Jean [1], à faire mourir Jésus, non-seulement parce qu'il violait le sabbat, mais parce qu'il disait que Dieu était son père, et qu'il se faisait égal à Dieu. »

6° Sans doute les Juifs ne refusaient pas leurs soins aux malades le jour du sabbat, ils soignaient même les animaux ; c'est pourquoi Jésus-Christ leur fit sentir, par cette conduite même, l'absurdité des reproches qu'ils lui faisaient.

7° « Les incrédules jugent que Jésus-Christ se justifia très-mal » par un discours énigmatique ; que les Juifs trouvèrent son » sermon décousu, contradictoire, blasphématoire, et en furent » scandalisés. »

Ceux qui ne connaîtraient ce discours de Jésus-Christ que par l'extrait infidèle qu'en a rapporté l'historien critique, pourraient en porter un semblable jugement ; mais il n'est pas tel dans saint Jean ; en voici la substance :

« Dieu mon Père ne cesse pas de travailler (pour les hommes le jour du sabbat, il n'interrompt point le gouvernement du monde) : son Fils doit l'imiter ; c'est ce que je fais.... Il vous montrera encore dans ma personne des œuvres plus admirables ; je ressusciterai les morts comme il les ressuscite lui-même, et je jugerai les hommes, parce qu'il ma donné ce pouvoir ; je ne fais rien par ma propre volonté, mais par la sienne...... Jean-Baptiste vous a rendu témoignage de moi ; à peine y avez-vous fait attention. Les œuvres que je fais au nom de mon Père sont un témoignage encore plus fort ; c'est mon Père même qui me le rend.... Consultez vos Ecritures, vous y verrez ce même témoignage. Ce n'est pas moi qui vous accuserai devant mon Père, ce sera Moïse ; il a parlé de moi dans ses écrits, mais vous n'ajoutez foi ni à ses paroles, ni aux miennes. »

Pour juger si Jésus était répréhensible, les Juifs devaient vérifier si ses miracles étaient divins et surnaturels comme le Sauveur le soutenait ; mais ils n'y ont jamais rien opposé. Jamais ils n'ont allégué que c'étaient des fourberies ou des impostures. S'ils se sont indignés de ses discours qui leur paraissaient blasphéma-

[1] *Joan.* IX, 18.

toires, ce n'était donc pas parce que ses miracles leur paraissaient faux.

8° « Les incrédules ajoutent que Jésus attaqua la mission de » Moïse, en disant aux Juifs : *Vous n'avez jamais entendu la voix » de mon Père.* »

Les Juifs auxquels Jésus-Christ parlait avaient-ils été présents lorsque Dieu donna sa loi sur le mont Sinaï ?

9° « Enfin ils disent que Jésus n'expliqua point clairement sa » filiation. »

Il l'expliqua si clairement que les Juifs le comprirent parfaitement, et qu'ils conclurent [1] « qu'il se faisait égal à Dieu et qu'il blasphémait. »

NOTE XXV.

Diverses maximes de Jésus.

MATTH. x, 34. LUC XII, 49 et 51.

« Jésus est venu pour le malheur des hommes, disent les » incrédules; il a dit à ses disciples : *Je ne suis pas venu apporter » sur la terre la paix, mais le glaive, séparer le fils d'avec son » père, la fille d'avec sa mère*, etc.; *les ennemis de l'homme seront » dans sa maison. Je suis venu apporter un feu sur la terre; que » veux-je, sinon qu'il s'allume*, etc.? Doit-on regarder comme » envoyé de Dieu un homme venu dans le dessein de mettre » l'univers en combustion, et qui a si fort réussi, témoin les » guerres, les séditions, les disputes, les massacres, le carnage » que l'Evangile a causés sur la terre depuis 1800 ans [2] ? »

Nous convenons que la diversité de croyances a causé quelquefois une espèce de guerre domestique ; mais est-ce l'Evangile qui en est responsable ? Il suffit de le lire pour se convaincre que rien n'est plus opposé à son esprit et à ses maximes. Jésus-Christ dit à ses disciples [3] : « Je vous envoie comme des brebis

[1] *Joan*. v, 18 ; x, 33. — [2] *Munimen fidei. Hist. critique*, etc. — [3] *Luc*. x, 3, etc.

au milieu des loups ; vous serez haïs, persécutés, mis à mort à cause de moi ; par la patience, vous posséderez vos âmes en paix. Je vous dis de ne point résister au mal qu'on vous fera. Si quelqu'un vous frappe sur une joue, tendez-lui l'autre ; quand on vous persécutera dans une ville, fuyez dans une autre : ceux qui frappent à coups d'épée périront par l'épée. Si quelqu'un veut être mon disciple, qu'il porte sa croix chaque jour et qu'il me suive. » Sous quelle qualité Jésus-Christ s'est-il peint lui-même ? sous celle de l'humilité, de la patience. « Aprenez de moi que je suis doux et humble de cœur. » Toutes ses démarches n'ont respiré que la soumission et la paix. Le peuple veut-il le proclamer roi, il s'enfuit et se retire aussitôt dans le désert ; il réprime le zèle d'un de ses disciples qui voulait attirer la foudre sur une ville que l'éclat de ses miracles n'avait point frappée. Un autre disciple veut-il le défendre contre les satellites venus pour le prendre, il l'arrête et condamne sa résistance. Il se compare lui-même à un agneau qui se laisse mener à la boucherie sans se plaindre. Est-ce par de pareils procédés, par de semblables enseignements qu'on sème le trouble, la division et la guerre ? Rien n'est donc plus injuste que l'accusation que les incrédules font ici au Sauveur, et l'on ne saurait plus mal prendre le sens de ses paroles qu'ils ne le font.

Le Sauveur a prédit, non ce qu'il avait le dessein de faire, mais ce qui ne pouvait manquer d'arriver, et ce qui est arrivé en effet. Ce n'est point sa doctrine qui divise les hommes, puisqu'elle ne leur prêche que la paix ; ce sont leurs passions, l'orgueil, la jalousie, l'esprit d'indépendance, l'attachement à des erreurs qui flattent, l'aversion pour des vérités gênantes et humiliantes. Quoique l'intention du Sauveur ne fût pas de diviser les hommes, il prévoyait cependant que, par la malice et l'incrédulité de plusieurs, sa doctrine serait parmi eux une cause accidentelle, ou plutôt une occasion et un sujet de division ; il avertissait ses Apôtres des obstacles qu'ils auraient à vaincre pour l'établir. Dans le même sens, il a été dit de lui « qu'il a été établi pour la ruine et la résurrection de plusieurs dans Israël [1] ; » que l'Evangile et ses ministres « sont pour les uns

[1] *Luc.* II, 34.

une odeur mortelle qui les tue, et pour les autres une odeur de vie qui les ranime [1]. »

« Mais, disent les incrédules, Jésus-Christ ne devait point » prêcher sa doctrine, puisqu'il prévoyait les dissensions qu'elle » allait causer dans le monde. »

Il s'ensuivrait de ce principe que, dès qu'une fois les hommes sont plongés dans l'erreur et dans le vice, on ne doit plus leur prêcher ni la vérité ni la vertu, de peur que cela ne les divise, et n'excite entre eux de la haine et des disputes. D'un autre côté, pourquoi les incrédules n'observent-ils pas cette morale? L'athéisme et l'irréligion qu'ils prêchent ne mettent-ils pas aux prises ceux qui ont une religion avec ceux qui n'en veulent aucune ?

Une preuve sans réplique que les maximes de Jésus-Christ n'autorisent point à user de violence sous prétexte de religion, c'est que jamais ses Apôtres ou ses disciples ne l'ont employée à l'égard de personne ; ils ont donné les mêmes exemples de patience que leur Maître. Les ennemis du christianisme, soit anciens, soit modernes, sont dans l'impossibilité de citer un seul fait, une seule circonstance dans laquelle les premiers prédicateurs de l'Evangile aient contredit par leur conduite les maximes de paix, de charité, de patience qu'ils enseignaient aux autres.

« Mais, continuent les incrédules, s'il y a dans l'Evangile » beaucoup de maximes qui recommandent la douceur et la » patience aux ministres de la religion, il y en a aussi un grand » nombre desquelles on a toujours conclu la nécessité de l'into- » lérance et de la persécution ; Jésus-Christ réprouve ceux qui » ne veulent pas écouter et suivre sa doctrine ; il exige pour » elle une préférence exclusive ; il dit : *Celui qui n'est pas pour » moi est contre moi* [2]. *Si quelqu'un vient à moi et ne hait pas son » père, sa mère, son épouse, ses enfants, ses frères et sœurs, et » même sa propre vie, il ne peut être mon disciple* [3]. Ces der- » nières maximes ont toujours fait plus d'impression sur les » esprits que les préceptes de la charité ; elles ont été les seules » suivies dans la pratique : de là les guerres de religion, les » croisades contre les infidèles et contre les hérétiques, les

[1] I *Cor.* II, 6. — [2] *Matth.* XII, 30. — [3] *Luc.* XIV, 26.

» ordres militaires institués pour convertir les païens l'épée à la » main. En général, la maxime de convertir les hommes à la » foi chrétienne est incompatible avec la tolérance. »

1° Menacer les rebelles et les incrédules de la réprobation pour la vie à venir, ce n'est pas déclarer qu'il faille leur faire la guerre en ce monde. Jésus-Christ dit *qu'il méconnaîtra et reniera* devant son Père ceux qui l'auront méconnu et renié devant les hommes [1] ; mais, loin de témoigner contre eux aucun sentiment de haine ou de vengeance, il a demandé pour eux grâce et miséricorde en mourant sur la croix.

2° Le Sauveur exige que l'on préfère à toutes choses la vérité *connue*. A qui persuadera-t-on que l'incrédulité volontaire, la haine et la fureur contre les envoyés de Dieu, la résistance par opiniâtreté à la lumière, ne soient pas des crimes damnables ? Et les incrédules eux-mêmes ne répètent-ils pas sans cesse que la vérité ne peut jamais nuire, que l'erreur ne peut jamais être utile aux hommes ? Ne se croient-ils pas en droit de braver les lois et l'autorité publique pour prêcher ce qu'ils appellent la vérité ? Ils pensent donc, comme Jésus-Christ, que l'amour de la vérité doit l'emporter sur toute considération humaine, et sur tous les inconvénients qui en peuvent résulter. Il y a toutefois cette différence entre eux et les ministres de l'Evangile, qu'ils sont fort éloignés de se laisser persécuter, tourmenter et mettre à mort comme ceux-ci, pour soutenir leurs dogmes et leurs systèmes.

3° Les incrédules adoptent de même la maxime du Sauveur : « Quiconque n'est pas pour moi est contre moi, » puisqu'ils peignent tous ceux qui ne pensent pas comme eux, ou comme des âmes viles qui n'ont pas la force de secouer le joug des préjugés, ou comme des hommes exécrables qui prêchent l'erreur et la maintiennent pour leur intérêt.

4° Haïr son père et sa mère, etc., ne peut certainement signifier rien de plus que haïr sa propre vie. Jésus-Christ veut qu'un chrétien ait le courage de sacrifier sa vie, s'il le faut, plutôt que d'abjurer sa religion, de la vérité et de la divinité de laquelle il est intimement persuadé ; de la prêcher aux dépens de sa propre

[1] *Matth.* x, 3.

vie, lorsque Dieu le lui commande et lui donne mission pour le faire. A plus forte raison doit-il abandonner ses proches ou sa famille, lorsque Dieu l'envoie prêcher ailleurs, ou lorsque ses proches se réunissent pour l'en détourner ou pour le faire apostasier.

Observons aussi que le mot *haïr* signifie souvent dans l'Ecriture *aimer moins* une chose qu'une autre, y être moins attaché. Dans la Genèse [1], selon l'hébreu : « Dieu voyant que Lia était *haïe* de Jacob, » c'est-à-dire *moins aimée*, comme le dit expressément le verset précédent : Jacob aima aussi Rachel plus que Lia. Voyez le livre des Juges [2], le 2e des Rois [3], les Proverbes [4], Malachie [5], etc., etc. On voit par tous ces textes que lorsque le Sauveur dit que si celui qui vient à lui ne hait pas son père et sa mère, il ne peut être son disciple, il ne demande pas qu'on haïsse véritablement ses parents, mais qu'on les aime moins que lui, en sorte qu'on soit prêt à les quitter pour le suivre. C'est pour cela que saint Matthieu [6], dépouillant la sentence de Jésus-Christ de l'hébraïsme qu'elle renferme dans saint Luc, en a parfaitement rendu le sens par ces mots : « Qui aime son père ou sa mère plus que moi n'est pas digne de moi. »

5° Si le zèle pour éclairer les hommes et les amener à la connaissance de la vérité est incompatible avec la tolérance, il est évident que les incrédules sont les plus intolérants de tous les hommes. Qui a pu les engager à répandre dans l'Europe cette multitude énorme de livres contre le christianisme, sinon la fureur du prosélytisme ? Mais quelle différence entre leur zèle et celui qu'inspire la religion ! Convertir les hommes par des leçons et des exemples de toutes les vertus, par la sincérité et la force des preuves, par une patience invincible dans les persécutions, par le seul motif d'éclairer ceux qui s'égarent et de leur procurer un souverain bonheur, voilà ce que le christianisme inspire, et ce qu'il a exécuté. Séduire ses semblables par des sophismes, par le mensonge, la calomnie, les invectives, par des leçons de libertinage et d'indépendance ; rendre les hommes

[1] *Gen.* XXIX, 31. — [2] *Jud.* XIV, 16. — [3] II *Reg.* XIX, 5 et 6. — [4] *Prov.* XIII, 24. — [5] *Malach.* I, 2 et 3. — [6] *Matth.* X, 37.

plus vicieux, plus coupables ; les précipiter dans un malheur éternel, voilà ce qu'opère l'incrédulité, voilà le triste résultat de la fausse philosophie de nos jours.

Concluons donc que quand même il serait vrai que l'Evangile renferme des maximes dont on peut abuser, les incrédules ne pourraient les attaquer sans prononcer leur propre condamnation. Mais leur exemple ne démontre que trop que quand on veut abuser des maximes les plus sages et les plus sensées, ce n'est pas dans l'Evangile que l'on cherche les motifs de ces abus ; l'homme les trouve dans son propre cœur, dans ses passions, dans l'amour déréglé de lui-même et dans son excessive vanité.

6° Il n'entre pas dans notre plan de justifier le christianisme au sujet des reproches que les incrédules ne se lassent point de répéter en parlant des *guerres de religion*, des croisades, des ordres militaires, etc. Selon eux, le christianisme est la seule religion qui ait armé les hommes les uns contre les autres, et il a fait répandre lui seul plus de sang que *toutes les autres religions* ensemble. Pour détruire une calomnie aussi grossière, nous nous contenterons de faire voir en peu de mots : 1° que la religion n'est pas responsable en général des guerres qui affligent l'humanité ; qu'on doit les imputer à l'orgueil national, à l'ambition, à la jalousie, trois causes qui depuis le commencement du monde n'ont cessé d'armer les peuples les uns contre les autres. 2° A la vérité, presque tous les peuples connus ont eu des guerres de religion. 3° Il y en a eu beaucoup moins parmi les chrétiens que les incrédules ne le supposent. 4° Le principal motif de ces guerres n'a point été la religion. 5° Aucune croisade n'a eu pour objet d'étendre le christianisme et de convertir un peuple, mais de repousser les attaques des Mahométans, des païens ou des hérétiques armés, et de les mettre hors d'état de troubler le repos de l'Europe. 6° Enfin les ordres militaires n'ont jamais eu d'autre objet. Reprenons. D'abord il est incontestable que la guerre est un des plus grands malheurs de l'humanité. La religion en a gémi dans tous les temps ; elle l'a toujours regardée comme un fléau de Dieu dont il menace les peuples dans sa colère [1]. Nos incrédules modernes, malgré cela, reprochent à ses ministres de ne

[1] *Levit.* XXVI, 24 ; *Deut.* XXVIII, 49 ; *Jerem.* V, 15, al.

point élever la voix pour en détourner les peuples; ils les blâment de chanter des cantiques d'actions de grâces lorsqu'il y a eu beaucoup de sang répandu, de bénir des drapeaux qui sont les enseignes du carnage. D'autres ont reproché au contraire au christianisme d'interdire à ses sectateurs la profession des armes. Nous avons répondu à ces derniers dans notre Note XVI sur les quatre Evangiles.

Nous ne craignons pas d'avancer que si les prédicateurs de l'Evangile assistaient aux conseils des souverains, ils opineraient constamment pour la paix; mais ils parlent au peuple, et ce n'est pas le peuple qui ordonne la guerre. Un orateur chrétien qui déclamerait contre ce fléau funeste lorsque tout est en paix, serait regardé comme un insensé; s'il le faisait lorsque les armées sont en campagne, on le traiterait comme un séditieux. Il doit donc se borner à développer les maximes d'équité, de justice, de modération, de douceur, de charité, qu'enseigne l'Evangile.

Quand on remercie Dieu pour une victoire, ce n'est pas pour le bénir du sang qui a été répandu; mais puisque la guerre ne peut malheureusement être terminée que par des batailles, il est naturel de souhaiter que l'avantage soit de notre côté plutôt que de celui des ennemis, et de regarder la victoire comme un bien qui peut nous acheminer à la paix. Jamais l'Eglise ne chante de *Te Deum* en pareil cas, sans y joindre des prières pour la paix. Ce n'est donc pas un crime non plus de demander à Dieu que la victoire suive plutôt nos drapeaux que ceux des ennemis.

Si la religion ne peut pas empêcher toutes les guerres, du moins on ne peut pas nier qu'elle n'ait beaucoup contribué à les rendre moins fréquentes, moins atroces et moins destructives, comme l'a très-bien observé Montesquieu.

2° Presque tous les peuples connus ont eu des guerres de religion, et rien n'est plus faux que l'assertion des incrédules qui ont osé dire que les anciens peuples étaient tolérants, qu'ils n'employaient ni lois pénales, ni persécutions, ni guerres pour faire adopter ou pour maintenir leur religion, et qu'en cela ils ont été plus raisonnables et plus humains que les chrétiens.

Jetons un coup-d'œil sur l'histoire : nous verrons un roi de Babylone qui ordonne d'abattre les statues et les idoles de l'Egypte [1]. Nabuchodonosor fit jeter dans une fournaise ardente trois

[1] *Ezech.* XXX, 12.

jeunes Israélites, parce qu'ils ne voulurent pas adorer la statue d'or qu'il avait fait élever [1]. Sous Darius le Mède, Daniel fut jeté dans la fosse aux lions, parce qu'il avait prié Dieu selon sa coutume [2]. Nabuchodonosor ordonna [3] d'exterminer tous les dieux des nations, afin de se faire adorer lui-même comme seul dieu par tous ses sujets.

Zoroastre, pour établir sa religion, parcourut la Perse et l'Inde à la tête d'une armée, répandit des torrents de sang, et inspira ce fanatisme sanguinaire à ses sectateurs. Cambyse et Darius-Ochus, qui ravagèrent l'Egypte, démolirent les temples et détruisirent tous les monuments par zèle pour la religion de Zoroastre. Plus d'une fois les Perses parcoururent l'Asie-Mineure et la Grèce, brûlèrent les temples, mirent en pièces les statues des dieux. Les Grecs laissèrent subsister ces ruines, afin d'exciter chez leurs descendants le ressentiment contre les Perses. Alexandre ne l'avait pas oublié lorsqu'il détruisit à son tour les temples du feu dans la Perse, et qu'il persécuta les mages. Les Antiochus ont exterminé des milliers de Juifs pour les forcer à changer de religion.

Les Romains ont persécuté et détruit le druidisme dans les Gaules. Ils ont employé le fer et le feu pour abolir le christianisme. Sous Tibère, les Juifs furent bannis de l'Italie, condamnés à quitter leur religion ou à être réduits en servitude. Sous le règne d'Héraclius, Chosroës II, roi de Perse, jura qu'il poursuivrait les Romains jusqu'à ce qu'il les eût forcés de renoncer à Jésus-Christ et d'adorer le soleil. Niera-t-on que quand les Mahométans ont parcouru les trois parties du monde connu, l'épée dans une main et l'alcoran dans l'autre, ils n'aient été conduits par le fanatisme de religion ainsi que par l'ambition? On peut voir les preuves de tous ces faits dans plusieurs ouvrages modernes [4]. Voyez aussi notre Note XI sur le livre des Nombres.

Si les philosophes avaient comparé cette suite de massacres avec ceux dont ils veulent rendre le christianisme responsable, ils se seraient bien gardés d'écrire [5] « qu'aucun peuple, excepté

[1] *Dan.* III. — [2] *Dan.* VI, 16. — [3] *Judith.* III, 13. — [4] *Histoire de l'Académie des Inscript.*, tom. XVI in-12, p. 202. *Lettres de quelques Juifs portugais. Traité historique et dogmatiq. de la vraie religion*, tom. IV et X, al. — [5] 2me *Lettre à Sophie*, p. 153.

les chrétiens, n'a répandu une goutte de sang pour des arguments théologiques; que les prêtres chrétiens seuls ont répandu plus de sang que les prêtres de toutes les fausses religions, » etc.

3° Il y a eu moins de guerres de religion parmi les chrétiens que les incrédules ne le supposent, et pour le prouver en deux mots, nous disons que, si on excepte les croisades, on peut défier les ennemis du christianisme de citer aucune expédition militaire entreprise par des nations chrétiennes pour aller l'établir sur les ruines d'une autre religion. Or, nous prouverons dans un moment que les croisades n'ont point eu pour objet d'étendre le christianisme et de convertir les peuples, mais de repousser les attaques des Mahométans, des païens ou des hérétiques armés, et de les mettre hors d'état de troubler le repos de l'Europe.

4° Nous disons que le principal motif de toutes les guerres qu'on a appelées guerres de religion parmi les chrétiens, n'a point été réellement la religion même. Pour s'en convaincre, nous ne demandons pas qu'on nous croie sur parole, mais qu'on s'en tienne à l'avis de plusieurs écrivains qu'on ne peut suspecter sur ce point. Nous ne dirons qu'un mot des anciennes hérésies. Tout le monde sait que le motif qui arma les ariens contre les catholiques fut le désir d'envahir les églises, les revenus et l'autorité du clergé, et de se rendre les maîtres. Quelle passion animait les donatistes et les circoncellions? Ils voulaient, disaient-ils, rétablir l'égalité parmi les hommes, et en attendant ils pillaient par provision. Ceux qui poursuivirent les priscillianistes d'Espagne abusaient de l'ambition du tyran Maxime, qui avait condamné à mort ces hérétiques pour s'emparer de leurs biens. Les évêques excommunièrent ces persécuteurs.

Lorsque les Bourguignons, les Goths, les Vandales, infectés de l'arianisme, mirent l'Europe et les côtes de l'Afrique à feu et à sang, ils ne faisaient que suivre l'amour du pillage et du carnage qui les avait poussés à sortir de leurs forêts.

Si l'on prit les armes au douzième siècle contre les albigeois, on y fut contraint par leurs trahisons, leurs perfidies, leurs parjures. L'auteur des *Questions sur l'Encyclopédie* [1] dit que la cause de la croisade contre les albigeois fut l'envie d'avoir les dépouilles

[1] Art. *Avignon*.

de Raymond comte de Toulouse, et le prétexte, son hérésie et celle de ses sujets.

On voit dans les écrits mêmes de Luther la vraie cause des guerres des anabaptistes, des luthériens, des sacramentaires.

Dans les *Essais sur l'histoire générale*, Voltaire lui-même nous a indiqué la véritable origine des troubles de France. Elle est confirmée par Jean-Jacques Rousseau : « Examinez, dit-il [1], toutes nos précédentes guerres, appelées guerres de religion, vous trouverez qu'il n'y en a pas une qui n'ait eu sa cause à la cour et dans les intérêts des grands. Des intrigues de cabinet brouillaient les affaires, et puis les chefs ameutaient les peuples au nom de Dieu. » (Voyez Bayle, *Avis aux réfugiés*). David Hume nous a montré la cause des massacres d'Angleterre, d'Ecosse et d'Irlande; l'auteur *du Tableau des Saints*, celle des fureurs de tous les chefs de secte.

L'auteur des *Annales politiques* vient de prouver, à la face de tous les philosophes [2], que le clergé de France n'a eu aucune part au massacre de la Saint-Barthélemy, et cela est exactement vrai. Mais il est très-faux que dans ce siècle un ecclésiastique ait fait le panégyrique de cette exécrable exécution [3].

Quand les ennemis de la religion ont dit [4] que douze millions d'Américains ont été exécutés le crucifix à la main, ils n'ignoraient pas que c'est une imposture grossière. Les brigands espagnols qui ont dévasté l'Amérique étaient animés par la soif de l'or, par l'ambition et la jalousie du commandement; ils finirent par s'égorger les uns les autres.

Les incrédules ne sont pas mieux fondés quand ils allèguent les schismes pour le siége de Rome, les guerres de papes contre papes, d'évêques contre évêques, les fautes de quelques pontifes qui n'ont pas su se préserver de la corruption de leur siècle. Quelle part peut avoir dans tout cela le zèle de la religion vrai ou faux ?

Nous sommes bien éloignés de faire l'éloge du tribunal de l'inquisition ; mais les ennemis de l'Eglise catholique ont forgé à ce sujet tant d'impostures, que nous ne pouvons nous dispenser de rechercher ce qu'il y a de vrai et de faux.

[1] *Lettre à M. de Beaumont*, p. 88. — [2] Tom. III, n. 18, p. 103 suiv. — [3] *Lettre à M. de Beaumont*, p. 97. — [4] *Quest. sur l'Encyclop.*, sect. 4.

Ce fut vers l'an 1200 que le Pape Innocent III établit ce tribunal pour procéder contre les albigeois, *hérétiques perfides* qui dissimulaient leurs erreurs et profanaient les sacrements, auxquels ils n'ajoutaient aucune foi. Innocent IV l'étendit dans toute l'Italie, excepté à Naples. Il fut introduit en Espagne en 1448, et en Portugal en 1557. Les Espagnols l'introduisirent en Amérique, et les Portugais dans les Indes.

L'inquisition n'a été établie dans aucun royaume de la chrétienté que du consentement et même à la réquisition des souverains. Les déclamateurs qui ont tant écrit contre ce tribunal, et qui ont affecté d'insinuer que cette juridiction a été établie par la simple autorité des papes contre le droit des rois, n'auraient pas dû dissimuler ce fait essentiel, puisqu'il est avéré que l'inquisition n'a jamais fait aucun exercice que sous l'autorité des rois.

En 1255, le pape Alexandre III établit l'inquisition en France, du consentement de saint Louis. Cette nouvelle juridiction déplut également au clergé et aux magistrats. Elle souleva bientôt tous les esprits, et si dans les autres Etats les évêques avaient eu la même fermeté, leur propre juridiction n'aurait reçu aucune atteinte.

Les incrédules ont peint sous les plus noires couleurs les supplices ordonnés par l'inquisition, et que l'on nomme auto-da-fé, acte de foi. « C'est, disent-ils, un prêtre en surplis, c'est un moine » voué à la charité et à la douceur, qui fait, dans de vastes et » profonds cachots, appliquer des hommes aux tortures. C'est » ensuite un théâtre dressé dans une place publique, où l'on » conduit au bûcher les condamnés, à la suite d'une procession » de moines et de confrères. Les rois, dont la seule présence » suffit pour donner grâce à un criminel, assistent à ce spectacle » sur un siége moins élevé que celui de l'inquisiteur, et voient » expirer leurs sujets dans les flammes, » etc.

D'abord, il y a une insigne mauvaise foi à insinuer que tous les criminels condamnés par l'inquisition périssent par le supplice du feu ; elle n'y condamne que pour les crimes qui, chez les autres nations, sont expiés par la même peine, comme le sacrilége, la profanation, l'apostasie ; pour les autres crimes moins odieux, la peine est la prison perpétuelle, la rélégation dans un monastère, des pénitences, etc.

Si l'auteur de l'*Esprit des lois* [1] fait paraître beaucoup d'esprit dans la remontrance qu'il fait aux inquisiteurs d'Espagne et de Portugal, il aurait dû la fonder sur la vérité et non sur une fausseté insigne. Il suppose que l'inquisition punit de mort les Juifs pour leur religion, et parce qu'ils ne sont pas chrétiens. Il est cependant certain et incontestable qu'elle ne punit que ceux qui ont professé ou fait semblant de professer le christianisme : elle les traite comme apostats et profanateurs de notre religion. La bonne foi exigeait que l'auteur le fît entendre ; et l'apologie qu'il fait de la constance et de l'attachement des Juifs à leur religion ne prouve nullement qu'ils aient raison de professer la nôtre à l'extérieur et par hypocrisie.

Chez toutes les nations chrétiennes, les coupables condamnés au supplice sont assistés par un prêtre qui les exhorte à la patience, et sont souvent accompagnés par les pénitents ou confrères de la croix, qui prient Dieu pour le patient, et donnent la sépulture à son cadavre. Qui osera dire que c'est un trait de cruauté de leur part ?

Enfin, les exécutions à mort sont très-rares, soit en Espagne, soit en Portugal, et il n'y en a aucun exemple à Rome. Au reste, quand on reproche aux Espagnols les rigueurs de l'inquisition, ils répondent que ce tribunal a fait verser beaucoup moins de sang dans les quatre parties du monde que les guerres civiles occasionnées par les troubles de religion n'en ont fait répandre dans le seul royaume de France, et qu'il les a mis à couvert des ravages de l'incrédulité qui désole tant d'autres pays (*a*).

5° Les philosophes modernes et tous les ennemis de l'Eglise catholique ont censuré les croisades avec beaucoup d'aigreur. Ils ont représenté ces expéditions comme des entreprises absurdes, injustes, malheureuses, suggérées par l'ambition des papes ou par un fanatisme insensé ; ils ont dit qu'elles avaient été aussi funestes à la religion qu'aux intérêts civils et politiques de l'Europe, etc.

(*a*) Sur l'Inquisition, voyez *Le Cardinal Ximénès*, etc., par Héfélé, trad. de l'allemand par MM. Sisson et A. Crampon, chap. XVIII. — *Dictionnaire du Parallèle*, etc., art. *Inquisition* (tom. XXXVIII° de la 3me série de l'*Encyclopédie théologique* de Migne).

[1] Liv. XXV, ch. 13.

Il est évident que plusieurs motifs divers ont fait entreprendre les croisades. 1° Le récit qu'avaient fait Pierre l'ermite et d'autres pèlerins des maux que souffraient, de la part des Turcs ou Sarrasins, les chrétiens de la Palestine, surtout ceux que cette nation barbare *réduisait à l'esclavage par violence*. 2° La nécessité d'arrêter le cours des conquêtes des Sarrasins, et d'affaiblir une domination qui menaçait l'Europe entière ; il n'y avait point de *moyen* plus efficace que d'aller l'attaquer chez elle. 3° Le désir d'étendre le commerce, de le faire *immédiatement*, et *non* par l'entremise des étrangers. 4° La misère des peuples qui gémissaient sous le gouvernement féodal, et qui se flattaient de *trouver un sort* moins malheureux hors de leur patrie. 5° L'espérance de faciliter le pèlerinage de la Terre-Sainte. Ce sont ces derniers motifs qui ont entraîné au voyage d'outre-mer ces troupeaux de gens de la lie du peuple qui allèrent y périr ; mais les rois, les princes, les militaires furent certainement déterminés par les trois premiers.

On a tort de dire que ces expéditions furent entreprises par superstition et par un zèle fanatique de religion ; si ce motif influa sur le peuple, il y en eut d'autres plus puissants qui firent agir les grands. Plusieurs écrivains, peu favorables même à la religion, sont convenus que les croisades furent moins l'effet du zèle de religion, que de l'intérêt du commerce des Européens dans le Levant. C'est ce qu'a fait voir entre autres un savant académicien dans une dissertation sur ce sujet [1]. Il prouve qu'en effet ces entreprises ont infiniment contribué, non-seulement au progrès du commerce maritime et aux expéditions qui en ont été la suite, mais encore au rétablissement des sciences en Occident, particulièrement en France.

« Mais il était injuste, disent nos philosophes, d'aller attaquer » une nation parce qu'elle était infidèle. »

Les croisades n'ont jamais eu pour objet d'attaquer les Mahométans pour punir leur infidélité ; il était uniquement question d'arrêter leur ambition, leur rapacité, leur brigandage ; de leur ôter l'envie de pousser leurs conquêtes en Italie et en France et de les empêcher de s'y établir, comme ils avaient fait en Corse,

[1] *Mémoires de l'Académie des Inscript.*, tom. LVIII in-12, p. 429.

en Sardaigne et en Espagne. Serait-il donc injuste aujourd'hui d'aller attaquer les corsaires de Barbarie pour les forcer de renoncer à leurs pirateries ?

6° Les ordres militaires n'ont pris naissance qu'à la suite des croisades, et ils avaient les mêmes vues. L'objet de leur établissement était louable. Plusieurs dans leur origine étaient hospitaliers et ne sont devenus militaires que par nécessité ; tous ont rendu d'abord de grands services ; plusieurs ensuite ont dégénéré ; c'est le sort de toutes les institutions humaines. Fabricius, auteur protestant, convient que ceux qui subsistent aujourd'hui ont été institués pour honorer le mérite militaire, et non pour propager le christianisme [1]. Nous ne dissimulerons pas que cet auteur et d'autres protestants n'ont approuvé ni les croisades, ni les ordres militaires. Ils ont dit que les seuls moyens légitimes de propager le christianisme sont ceux dont les Apôtres se sont servis savoir : l'instruction, les exemples de vertus, et la patience. Ils sont révoltés de ce que la foi chrétienne a été prêchée dans le Nord, l'épée à la main, par les chevaliers teutoniques. « Ces violences, » disent-ils, étaient plus propres à irriter les barbares qu'à les » convertir ; elles déshonorent notre religion, et sont directement » contraires à l'esprit de charité que Jésus-Christ a voulu inspirer » à tous les hommes. » Les incrédules ont enchéri sur ces déclamations.

Les uns et les autres confondent deux choses très-différentes, l'objet, l'intention, la conduite des chevaliers et celle des missionnaires. Ils supposent que les croisades et les exploits militaires des chevaliers avaient pour premier objet la conversion des infidèles. Nous avons déjà fait voir que c'est une fausseté. Leur destination était de défendre les chrétiens contre les attaques, les insultes et la violence des infidèles, de prévenir leurs irruptions, de réprimer leur brigandage. La religion chrétienne, aussi bien que la loi naturelle, défendent la violence de particulier à particulier, parce qu'ils sont protégés par les lois ; mais elles ne défendent point aux nations d'opposer la force à la force, la guerre à la guerre, les représailles aux hostilités, parce qu'il n'y a point d'autre moyen de se mettre en sûreté.

[1] *Salutaris lux Evangelii,* etc., cap. XXXI, p. 549.

La vraie religion nous enseigne de même, de concert avec le bon sens, que quand des hérétiques, des incrédules, des infidèles qui se trouvent au milieu de nous, sont paisibles et soumis aux lois, bien loin de les inquiéter et de les persécuter, il faut les tolérer, les plaindre, les instruire avec douceur et charité ; mais s'ils sont perturbateurs de l'ordre établi, ambitieux, turbulents, révoltés, il faut les réprimer et les punir, parce que la religion et la tolérance ne doivent nuire ni à la justice ni à la tranquillité publique.

Jamais les chevaliers teutoniques en Allemagne, ni aucun autre ne se sont érigés en prédicateurs, et jamais les missionnaires n'ont été armés ; les barbares étaient des hommes farouches qu'il fallait dompter par la force, avant de penser à en faire des chrétiens ; le premier de ces exploits était l'affaire des chevaliers, le reste était réservé aux missionnaires. « Mais, » ajoute-t-on, ce moyen était plus propre à révolter les barbares » qu'à les convertir. »

Le contraire est prouvé par l'événement, puisqu'enfin ils se sont convertis, et que tout le Nord est devenu chrétien. Ils ont massacré cent missionnaires, et ceux-ci se sont laissé égorger comme les Apôtres.

« Jésus-Christ, dit-on enfin, n'a point permis à ses Apôtres » d'user de violence pour convertir ; il leur a ordonné au con- » traire de la souffrir. »

Les Apôtres ont prêché l'Evangile dans des pays où il y avait des lois, de la police, des souverains, un gouvernement bon ou mauvais ; mais s'ils avaient été placés sur des frontières infectées par des peuples barbares et farouches, croit-on qu'ils auraient ordonné aux fidèles de se laisser massacrer sans résistance ? Ils les auraient plutôt encouragés à se défendre, et lorsque ces ennemis de l'Etat auraient été domptés et subjugués, les Apôtres auraient marché sans hésiter sur la trace des armées pour aller planter la croix dans le pays de ces infidèles. Autre chose est de souffrir patiemment la persécution des magistrats, des officiers, du prince et du souverain lui-même, et autre chose de se laisser égorger par de barbares ennemis exerçant le brigandage contre le droit des gens.

NOTE XXVI.

Discours de Jésus-Christ.

MATTH. XIII, 10. MARC. IV, 11. LUC. VIII, 10. JOAN. XII, 37.

» Les discours de Jésus-Christ, selon l'historien critique[1], » loin de pouvoir instruire les Juifs, n'étaient propres qu'à les » aveugler : la plupart sont des énigmes inintelligibles, des » logogryphes auxquels ses auditeurs ne pouvaient rien com- » prendre. Il semble que Dieu n'ait envoyé son fils aux hommes » que pour les tromper. Jésus lui-même déclare qu'il est venu » pour être une pierre de scandale, un piége tendu aux Juifs. » Loin de vouloir se faire reconnaître pour le Messie, il a fait » précisément tout ce qu'il fallait pour n'être pas connu... Loin » de se servir de ses propres paraboles afin d'être mieux entendu » des Juifs, il a déclaré positivement qu'il en faisait usage afin » que les Juifs ne l'entendissent point ; cela est formel dans le » texte des quatre évangélistes. »

Une preuve que les discours de Jésus étaient très-intelligibles, c'est que les Juifs les ont très-bien entendus et qu'ils en ont été souvent fortement irrités. Une autre preuve, c'est que, pour les rendre obscurs, les incrédules sont forcés de les altérer et de falsifier le texte : nous en avons déjà vu plusieurs exemples et nous en verrons encore d'autres.

Pourquoi Jésus-Christ a-t-il été une pierre de scandale ? parce que la malice et l'opiniâtreté des Juifs à rejeter la lumière que Jésus-Christ faisait briller à leurs yeux les rendaient plus coupables, comme il arrive encore aux incrédules de nos jours. Si aucun Juif n'avait cru en Jésus-Christ, ni pendant sa vie ni après sa mort, on aurait peut-être quelque raison de dire qu'il n'a pas voulu se faire connaître. Mais de qui donc a été composée l'Église de Jérusalem, sinon des Juifs convaincus de la mission et de la divinité de Jésus-Christ ? Dira-t-on que ceux-ci ont eu moins de raisons de croire que les autres de ne pas croire ?

[1] Page 156 et ailleurs.

Venons maintenant aux paraboles du Sauveur : voyons ce qu'en disent les quatre évangélistes et comparons-les. Suivant saint Matthieu [1], les disciples de Jésus lui dirent : « Pourquoi » parlez-vous en paraboles à ces gens-là ? Jésus répond : Parce » qu'il vous est donné de connaître les mystères du royaume des » cieux, et cela ne leur est pas donné.... Je leur parlerai en pa- » raboles, parce qu'ils regardent et ne voient pas ; ils écoutent » et ils n'entendent ni ne comprennent. Ainsi s'accomplit à leur » égard cette prophétie d'Isaïe : *Vous écouterez et vous n'entendrez* » *pas ; vous regarderez et vous ne verrez pas*. En effet, le cœur de » ce peuple est appesanti ; il écoute malgré lui, et il ferme » les yeux de peur de voir, d'entendre, de comprendre dans son » cœur, de se convertir et d'être guéri par mes leçons. » Il est donc clair que c'était la faute des Juifs et non celle du Sauveur, s'ils ne comprenaient pas ces discours. Il leur parlait en paraboles, afin de réveiller leur attention et leur curiosité, et afin de les exciter à l'interroger, comme faisaient ses disciples ; mais ces endurcis n'en faisaient rien ; ils semblaient craindre d'entendre et de voir trop clairement la vérité ; de là Jésus-Christ conclut qu'il était donné à ses disciples de connaître les mystères du royaume de Dieu, puisqu'ils cherchaient à s'instruire, et que cela n'était pas donné aux Juifs, puisqu'ils avaient peur d'être instruits. Il faut s'aveugler comme eux pour ne pas saisir ce sens.

Même langage dans saint Marc [2] et dans saint Luc [3]. Lorsqu'on leur fait dire : « Tout est proposé en paraboles à ces gens-là, » *afin* qu'ils regardent et ne voient pas, » etc., on fait une fausse traduction. Le texte dit : « Tout leur est dit en paraboles, *de manière* qu'ils regardent et ne voient pas, » etc [4]. Enfin, quand on examine en elle-même la parabole dont il est question dans cet endroit, il est évident qu'elle n'est ni obscure, ni captieuse, ni faite exprès pour tromper, et qu'avec une attention médiocre, il est aisé d'en prendre le sens ; mais comme c'était un reproche que Jésus-Christ faisait aux Juifs des mauvaises dispositions dans lesquelles ils écoutaient sa parole, ces opiniâtres n'avaient garde

[1] *Matth.* XIII, 10. — [2] *Marc.* IV, 11. — [3] *Luc.* VIII, 10. — [4] Voyez *Réponses critiques à plusieurs questions des incrédules*, II Part., quest. 24. *Hist. universelle*, tom. V, note 94, p. 171.

de lui en demander une explication plus claire, comme firent les Apôtres.

Ce que dit saint Jean [1] a le même sens. « Quoique Jésus, dit-il, » eût fait de si grands miracles devant eux, ils ne croyaient pas » en lui ; de *manière que* (et non *afin que*) l'on vît l'accomplisse- » ment de ce que dit Isaïe : *Seigneur, qui a cru à ce que nous* » *avons annoncé?* Ils ne pouvaient pas croire, parce qu'Isaïe a » encore dit : *Il a bouché leurs yeux et il a endurci leurs cœurs, de* » *peur qu'ils ne voient, n'entendent ou ne se convertissent et ne soient* » *guéris.* »

Il est évident 1° que les miracles de Jésus-Christ étaient très-capables par eux-mêmes d'éclairer et de toucher les Juifs, et non de les aveugler ou de les endurcir. 2° Il est dit qu'ils ne pouvaient pas croire, dans le même sens que nous disons d'un opiniâtre : Cet homme ne peut se résoudre à faire telle chose ; et cela signifie seulement qu'il ne le veut pas et qu'il y a beaucoup de répugnance. 3° Nous avons fait voir, dans notre Note X sur l'Exode, que les termes *aveugler* et *endurcir* signifient seulement que Dieu laisse endurcir ceux qui le veulent, qu'il le permet et ne les empêche point. Nous avons encore fait voir que les mêmes façons de parler ont lieu dans notre langue comme dans celle des Juifs.

NOTE XXVII.

Jésus marche sur les eaux.

MATTH. XIV, 25 SUIV. JOAN. VII, 3.

L'explication que donne M...eck [2] du miracle que fit Jésus-Christ en marchant sur les eaux, n'est digne ni d'un philosophe, ni d'un homme de bonne foi ; il prétend d'abord qu'on a mal traduit le texte original, et que l'expression ἐπὶ τῆς θαλάσσης peut signifier *auprès de la mer*, et non *sur la mer;* mais outre que le sens adopté par les traducteurs est autorisé par les bons auteurs grecs,

[1] *Joan.* XII, 37. — [2] Page 276.

les savants qui entendent parfaitement le grec défient M...eck de citer un seul écrivain de cette nation qui ait employé cette expression περιπατῶν ἐπὶ τῆς θαλάσσης, pour signifier *marchant sur le bord de la mer*. L'auteur, forcé dans la suite de son explication d'abandonner cette remarque, qui ne peut éblouir que ceux qui n'ont aucune teinture de la langue grecque, convient que les Apôtres y furent trompés, et crurent que leur maître marchait sur les eaux. Il prétend que le crépuscule du matin et le brouillard purent le leur persuader. Mais il suffit de jeter les yeux sur le texte des Evangiles pour se convaincre du contraire. Saint Matthieu dit [1] que « le vaisseau était au milieu de la mer, battu des flots. » Comment donc les Apôtres pouvaient-ils, du milieu de la mer, voir Jésus-Christ marchant sur les eaux, quoiqu'il fût sur le rivage ? Comment la voix de Jésus-Christ qui leur parlait ne les détrompa-t-elle pas? Il y a plus, saint Pierre pria Jésus-Christ de lui permettre de marcher aussi sur les eaux ; le Sauveur lui accorda sa demande et saint Pierre marcha sur les eaux; mais le vent étant violent, il eut peur, et, commençant à enfoncer, il s'écria : Seigneur, sauvez-moi. Sur quoi Jésus-Christ lui tendit la main et lui dit : « Homme de peu de foi, pourquoi craignez-vous ? » Ils entrèrent alors dans le vaisseau, le vent s'apaisa, et ceux qui étaient dans le vaisseau se prosternèrent devant Jésus-Christ.

M...eck ne se rend pas à des observations si pressantes. « Il » dit que le vaisseau que saint Matthieu représente comme étant » au milieu de la mer s'était déjà rapproché du rivage, car saint » Jean dit qu'il avait déjà fait 25 à 30 stades, et la mer n'a que » 40 stades de longueur. » Nous n'entrerons dans aucune discussion sur la largeur de cette mer; outre qu'elle n'est pas la même partout, il s'agirait encore de savoir qu'elle était la direction du vaisseau. Mais en supposant, avec M...eck, que le vaisseau s'était rapproché de l'autre bord, Jésus-Christ se serait trouvé sur le rivage opposé à celui où il devait être ; il aurait donc fallu qu'il eût tourné la mer pour arriver à ce point ; ce qui est impossible : il n'en aurait pas eu le temps, puisque le vaisseau allait directement au but et que le détour était considérable ; et, si le

[1] Chap. XIV, 24.

vaisseau était si près du bord, comment concevoir que saint Pierre voulût aller à Jésus-Christ en marchant sur les eaux? Car l'Ecriture dit expressément que saint Pierre marcha sur les eaux, etc.

Concluons donc que le système des incrédules démasqués est moins insensé que celui de M...ock.

D'autres incrédules ont osé accuser Jésus-Christ d'avoir dit un mensonge. A la veille de la fête des Tabernacles, les parents de Jésus l'exhortèrent à s'y montrer et à se faire connaître. « Allez-y » vous-mêmes, répondit le Sauveur; pour moi je n'y vais point, » parce que mon temps n'est pas encore venu. Il demeura donc » encore quelques jours dans la Galilée, ensuite il alla à la fête » en secret et sans être accompagné. »

Si Jésus-Christ avait répondu : « Je n'irai point, » on serait fondé à l'accuser de mensonge; mais il dit simplement : « Je n'y vais point, parce que mon temps n'est pas encore arrivé, » c'est-à-dire, nous ne sommes pas encore au moment auquel je veux y aller. Il n'y a là ni équivoque, ni restriction mentale, ni ombre de fausseté.

NOTE XXVIII.

La femme adultère.

JOAN. VIII, 3 SUIV.

Les incrédules ont été scandalisés de ce que Jésus-Christ ne voulut pas condamner la femme adultère; mais s'il l'avait condamnée, ces censeurs passionnés auraient déclamé encore plus fort. Nous disons 1° que le Sauveur n'était ni juge ni magistrat; il refusa d'en faire les fonctions, pour accorder deux frères qui contestaient sur leur héritage [1]. 2° Les scribes et les pharisiens qui accusaient cette femme ne l'étaient pas non plus; ce n'était point le zèle pour l'observation de la loi qui les faisait agir, mais le

[1] *Luc.* XII, 14.

désir de tendre un piége au Sauveur. Dès qu'ils virent que leur hypocrisie était démasquée ils se retirèrent tout confus. 3° En usant d'indulgence envers l'accusée, il n'ôtait pas aux magistrats le droit de la punir, si elle était véritablement coupable, et ce n'était point à lui de poursuivre sa condamnation ; il était venu, non pour perdre les pécheurs, mais pour les sauver. 4° En disant aux accusateurs : « Que celui d'entre vous qui est sans péché jette la première pierre, » il ne décidait pas qu'il faut être sans péché pour juger un criminel, puisqu'encore une fois il n'y avait point là de juge, et que cette femme n'avait été ni convaincue ni condamnée. Si tel avait été le sens de sa réponse, les scribes et les pharisiens ne se seraient pas tus ; mais elle leur fit sentir que Jésus-Christ connaissait leurs motifs et leur dessein ; c'est ce qui les couvrit de confusion, et les fit retirer l'un après l'autre.

NOTE XXIX.

Sur différents textes de l'Évangile.

Nous réunirons dans cette note des réponses à quelques objections des incrédules dont quelques-unes sont si futiles qu'il serait peut-être plus convenable de les passer sous silence, et de se contenter de les mépriser ; mais, pour qu'on ne nous accuse pas de les avoir supprimées, et pour qu'on juge de la solidité des titres sur lesquels se fondent les ennemis de la révélation, nous en ferons apercevoir le faux et le ridicule en peu de mots.

« Jésus-Christ, disent les incrédules, assure à ses disciples [1] » qu'ils verront les Anges de Dieu monter et descendre sur le » Fils de l'homme. On ne lit point l'accomplissement de cette » promesse. »

1° Plusieurs prodiges de Jésus-Christ n'ont point été écrits.

2° Cette promesse a été accomplie à l'ascension du Sauveur. Les Apôtres virent alors deux Anges descendus du ciel, qui leur annoncèrent le dernier avènement du Fils de Dieu. « Mais,

[2] *Joan.* I, 51.

» ajoutent les incrédules, cette apparition ne suffit pas pour vé-
» rifier la promesse de Jésus-Christ, puisque ces anges ne des-
» cendirent point sur lui, et ne parurent qu'après qu'il eut
» disparu. »

Il faut observer que la préposition grecque ἐπί, que saint Jérôme a rendue par *super*, *sur*, signifie aussi *propter*, *pour*, *à cause*. Les anges sont véritablement descendus du ciel pour Jésus-Christ, pour manifester la gloire de Jésus-Christ. La particule ἐπί est souvent rendue, par l'auteur de la Vulgate, par *super*, quoique le sens exige *propter* : Il y aura plus de joie dans le ciel [1] *pour* un seul pécheur qui fait pénitence, *super uno peccatore*, pour *propter unum peccatorem* ; *nolite flere super me*, pour *propter me* : Ne pleurez point *pour* moi (*a*), etc.

Les évangélistes rapportent [2] que Jésus-Christ, à l'entrée d'une ville de Galilée, guérit un lépreux, auquel il dit : Ne le dites à personne, mais allez vous montrer aux prêtres, etc.

« Les incrédules observent [3] que Jésus voulut gagner les prêtres
» par cette déférence ; que la défense qu'il fait de publier ses
» miracles semble prouver ou qu'ils ont été faits sans témoins,
» ou qu'ils n'ont point été opérés du tout. »

Elle prouve tout le contraire : n'aurait-il pas été absurde de défendre la publication d'un miracle non opéré ? La défense du Sauveur prouve uniquement que Jésus ne faisait pas des prodiges par ostentation, mais par charité ; qu'il évitait d'aigrir des ennemis qui avaient conjuré sa perte.

Il renvoie le lépreux aux prêtres, parce que la loi l'ordonnait.

(*a*) Du Clot ne nous paraît pas avoir bien compris ce passage de S. Jean. Nous l'expliquons ainsi dans *Les quatre Evangiles*, etc., p. 409, note 6 : « Allusion à la vision de Jacob (*Gen.* XXVIII, 12). Ce patriarche vit le ciel ouvert et une échelle mystérieuse dont les anges montaient et descendaient les degrés, allant de la terre au ciel et du ciel à la terre ; c'était un symbole des soins que la Providence devait prendre de lui pendant le voyage. De même, *à partir de ce moment*, comme porte le grec, le ciel sera comme ouvert pour le Messie, les anges seront à son service, il commandera en maître à la nature et opérera une foule de miracles avec une divine autorité. »

[1] *Luc.* XV, 7. — [2] *Luc.* XV, 10. — [3] *Histoire critique de J.-C.*, chap. XI, p. 193.

« Le même auteur remarque que saint Luc est le seul qui rap-
» porte la résurrection du fils de la veuve de Naïm ; que si ce
» miracle était bien constaté, on pourrait soupçonner que la
» mère désolée s'entendait avec le thaumaturge ; que ce prodige
» ne convertit personne, etc. »

Aucun évangéliste n'a promis de rapporter tous les miracles que Jésus a opérés. Comment ose-t-on dire que celui dont il est question n'a converti personne, puisque les assistants s'écrièrent : « Un grand prophète s'est élevé au milieu de nous [1] ; Dieu a visité son peuple ? »

Quant au soupçon de collusion entre Jésus et la veuve, il n'est fondé sur rien. Mais comme les incrédules ont souvent recours à cet expédient et à d'autres non moins absurdes, pour éluder des conséquences des miracles de Jésus-Christ, nous répondrons une fois pour toutes en général à leurs déclamations.

Nous disons donc 1° que Jésus, loin d'avoir jamais donné aucun signe d'imposture, a réuni dans sa personne tous les caractères d'un envoyé de Dieu : il a sévèrement défendu à ses disciples toute espèce de mensonges, de fraudes, de fourberies ; les Juifs n'ont jamais osé lui en reprocher aucune, et il les en a défiés publiquement [2].

2° Il ne lui a pas été possible de soudoyer la multitude de malades qu'il a guéris dans les divers cantons de la Judée ; il ne possédait rien : sa pauvreté est incontestable. Les malades apostés auraient couru un très-grand danger d'être punis par les Juifs ; quelques-uns seraient allés dévoiler l'imposture, et en auraient été récompensés. La nature des maladies était telle que la feinte ne pouvait pas y avoir lieu : une main desséchée, des paralytiques, dont l'un était reconnu pour tel depuis 38 ans, des aveugles-nés, des maniaques redoutés par leur violence, etc. Ce ne sont point là des maladies qu'on puisse feindre, et dont la guérison puisse être simulée au point de tromper le public.

Les miracles de Jésus-Christ étaient d'un éclat, d'un caractère et d'une publicité qui ne pouvaient laisser aucun doute aux témoins les plus incrédules. Pour vaincre la plus opiniâtre incré-

[1] *Luc.* VII, 16. — [2] *Joan.* VIII, 48.

dulité, le Sauveur fit des miracles de toute espèce en très-grand nombre, et de toutes sortes de manières, tantôt par un simple commandement, pour montrer qu'il était le roi de la nature; d'autres fois en invoquant le secours de Dieu son Père, pour prouver que tout se faisait en son nom, et non par l'assistance des mauvais esprits; tantôt il employait des moyens qui ne pouvaient naturellement avoir l'effet qui en résultait, comme lorsqu'il guérit un aveugle par de la boue et de la salive, pour faire voir que tout pouvait être propre à l'exécution de ses desseins, ou plutôt qu'il pouvait opérer sans instrument : l'imposition des mains, une parole, un simple attouchement suffisait. Souvent il a guéri des malades absents, sans les voir, sans les approcher; il accordait cette grâce à ceux qui la lui demandaient pour leurs parents, ou leurs serviteurs. Nulle ostentation de puissance; il ne cherchait point l'occasion de faire des miracles, il en usait seulement lorsqu'elle lui était offerte : il n'en choisissait et n'en différait point le temps. Il n'y cherchait ni sa propre utilité, ni sa gloire, mais le bien et la conversion des hommes; il n'y mettait ni préparatifs, ni appareils; partout où il rencontrait des malades, dans les villes, dans les campagnes, en plein jour, au milieu de la foule ou à l'écart, il leur rendait la santé; il n'employait ni remèdes, ni mouvements violents, ni cérémonies capables de frapper l'imagination. Ses guérisons étaient subites, opérées dans un instant, sous les yeux d'ennemis jaloux et acharnés qui l'observaient. Les malades recouvraient toutes leurs forces, sans avoir besoin de passer par la convalescence. Cette manière de guérir n'est ni naturelle ni suspecte; il n'est pas besoin d'être médecin ou physicien pour en juger.

Recourir, comme les Juifs, à l'intervention du démon ou à la prononciation du nom ineffable de Dieu, c'est avouer qu'il y a du surnaturel, et Dieu n'a pas pu permettre qu'il y en eût au point de rendre l'erreur inévitable. Les Juifs pensaient, à la vérité, qu'un faux prophète pouvait faire des miracles, mais c'était une erreur et une inconséquence, puisqu'ils croient encore aujourd'hui, sur la foi des prophéties, que le Messie qu'ils attendent doit faire des miracles pour prouver sa mission [1].

[1] Galatin, *de Arcanis catholicæ veritatis,* lib. VIII, cap. v suiv.

Au reste, pour anéantir toute idée de complot et de collusion, il n'y a qu'à se rappeler la trahison et le repentir de Judas. Ce disciple trahit Jésus ; mais il ne peut rien découvrir aux Juifs qui ternisse son ministère et dévoile quelque imposture ; il ne révèle rien à son préjudice : au contraire, la honte et le désespoir suivent de près sa trahison : il rapporte aux Juifs l'odieux prix de son crime, en s'écriant : « J'ai péché en trahissant le sang innocent [1]. » Il se pend ensuite pour se délivrer du tourment que lui causaient ses remords. Le fait ne saurait être révoqué en doute : « Le champ acheté de cet argent même, dit Pluche, » pour la sépulture des étrangers, est un monument destiné à en » instruire toute la terre. »

Jésus vivant fut trahi, et Jésus mort ne le fut point ; Judas se tua pour avoir trahi son maître, et des milliers de chrétiens sont morts plutôt que de le trahir.

Ajoutons enfin que si les miracles de Jésus avaient été faux, tant de mauvais chrétiens qui, dès le temps des Apôtres, troublèrent l'Eglise par leurs hérésies, comme les judaïsans, les nicolaïtes, les cérinthiens, les gnostiques, les valentiniens, les basilidiens, et autres contre lesquels les Apôtres et leurs successeurs s'élevèrent avec tant de force, tous ces ennemis secrets ou déclarés, ou tout au moins quelqu'un d'eux, n'eussent pas manqué de découvrir la fraude et la fourberie.

L'historien critique, pour infirmer ce que nous venons de dire, et renouveler son reproche ordinaire, observe [2] que les scribes et les pharisiens ayant demandé à Jésus-Christ [3] un miracle dans le ciel, il éluda leur demande en les renvoyant au prophète Jonas, et le critique ajoute : « Jésus ne faisait point de miracles » sans préparation, ni en présence de gens capables d'en juger ; » un signe dans l'air était plus difficile à opérer que sur la » terre ; le refus de contenter les Juifs devait les rendre plus » incrédules. »

Ce ne fut point par impuissance que le Sauveur refusa un signe dans l'air. Le ciel ouvert sur sa tête, et la descente du Saint-Esprit sur lui au moment de son baptême, la tempête apaisée, le soleil éclipsé à l'heure de sa mort, ont été des signes

[1] *Matth.* XXVII, 4. — [2] Chap. XI, p. 202. — [3] *Matth.* XII, 40.

dans l'air très-visibles, des signes où il ne pouvait y avoir de collusion avec personne. Cependant les Juifs et les incrédules n'en ont pas été plus touchés que des autres ; ils font un crime à Jésus des miracles qu'il a faits comme de ceux qu'il n'a pas voulu faire ; ils veulent s'aveugler, et non s'instruire.

Les uns et les autres ont été scandalisés de ce que les disciples de Jésus cueillirent des épis un jour de sabbat, et les mangèrent [1]. Les premiers dirent à Jésus que cela n'était pas permis un jour de sabbat ; les autres soutiennent que c'était un vol inexcusable ; que l'apologie qu'en fait Jésus est une très-mauvaise leçon.

Examinons d'abord le vol d'après la loi de Moïse. « Si vous entrez [2] dans la vigne de votre prochain, vous pourrez manger du raisin tant que vous voudrez ; mais vous n'en emporterez point avec vous. Si vous entrez dans ses moissons, il vous sera permis de broyer des épis et de les manger ; mais vous n'en couperez point avec la faux. » Les Juifs ne pouvaient donc point taxer de vol l'action des Apôtres.

Quant à la violation du sabbat : « N'avez-vous pas lu, dit Jésus aux Juifs [3], ce que fit David avec ses gens, lorsqu'il eut faim ? Il leur fit manger les pains d'offrande dont il n'était permis qu'aux prêtres de manger. Les jours de sabbat, les prêtres remplissent leurs fonctions dans le temple, sans violer la sainteté de la fête, » etc. Le Sauveur prouva ainsi aux Juifs, par un fait journalier, que nécessité n'a point de loi, et que toute loi positive souffre des exceptions.

« C'est à tort, disent les incrédules, que saint Matthieu applique à Jésus cette prophétie : *Il ne disputera point, ne criera point ; on n'entendra point sa voix dans les rues.* Elle fut souvent démentie par les disputes continuelles de Jésus avec les docteurs, par le vacarme qu'il fit dans le temple, dans les rues de Jérusalem et dans les synagogues des environs. »

Jésus n'a point cherché les disputes : lorsque ses ennemis venaient lui faire des questions captieuses, et lui tendre des piéges, il était forcé de se défendre. On ne lit point qu'il ait dis-

[1] *Matth.* XII, 1, 2. *Luc.* VI, 1. — [2] *Deut.* XXIII, 24 et 25. — [3] *Matth.* XII, 19 suiv.

puté dans les rues. Nous avons vu que lorsqu'il chassa les vendeurs du temple, il ne fit que ce qu'il avait droit de faire.

« Plusieurs graines, entre autres celles de pavot, de sauge, de » basilic, etc., sont moins grosses que celles de senevé. Jésus-» Christ n'a donc pas dû dire [1] que celle-ci était la plus petite » de toutes les semences. »

Il faut suppléer le mot *une* dans les paroles du Sauveur, parce que ce terme est en effet très-souvent sous-entendu dans les livres de l'ancien et du nouveau Testament. Ainsi Jésus-Christ a dit seulement que le grain de senevé était *une* des plus petites de toutes les semences. Pour se convaincre de la solidité de cette réponse, qu'on lise le verset 4 du chapitre huitième de la Genèse ; le verset 25 du chapitre premier du second livre des Rois ; le verset 32 du chapitre vingt-unième de Job ; le verset 9 du chapitre neuvième de Zacharie ; le verset 46 du chapitre vingt-deuxième de saint Matthieu, etc., etc.

« Jésus-Christ, continuent les incrédules, avance encore une » fausseté au verset 25 du chapitre treizième de saint Matthieu : » l'ivraie ne se sème point ; elle se forme des grains de froment » même qui s'altèrent dans la terre. »

Si les téméraires critiques de nos Livres saints étaient mieux instruits, ils se garderaient bien de mettre en avant de si pitoyables objections ; qu'ils sachent donc qu'il y a deux espèces d'ivraie : une qui est formée effectivement par les grains de froment qui s'altèrent dans la terre, et se convertissent en ivraie ; une autre espèce, qui est une graine particulière qui, par sa tige, sa feuille et son fruit, est bien différente du froment [2]. Ces deux espèces portent le nom d'ivraie, parce que le pain de l'une ou de l'autre cause des vertiges de même que l'ivresse. Or, la seconde espèce se sème, et c'est celle dont le Sauveur parle dans sa parabole.

« Saint Marc, rapportant les instructions que Jésus-Christ » donne à ses Apôtres [3], dit qu'il leur permit de porter un bâton, » et dans saint Luc [4], il leur défend expressément d'en porter. Il » y a ici, disent les incrédules, une contradiction manifeste. »

[1] *Matth.* XIII, 32. — [2] Voyez Pline, liv. XVIII, chap. XVII ; Théophraste, *Hist. des Plantes*, ch. VIII. — [3] *Marc.* VI, 8. — [4] *Luc.* IX, 3.

Il n'y en a aucune : Jésus-Christ défendit à ses disciples de prendre des bâtons comme des armes pour se défendre ; mais il leur permit d'en porter comme de pauvres voyageurs.

Le sage nous avertit [1] que nous devons avoir soin de notre réputation, et Jésus-Christ nous dit [2] : « Malheur à vous lorsque les hommes diront du bien de vous ! » Quoi de plus opposé que ces deux maximes ?

Lorsque le sage nous exhorte à veiller sur notre réputation, il ne prétend pas nous engager à rechercher l'approbation des méchants et des impies par une lâche complaisance pour leurs erreurs ou leurs déréglements ; et lorsque le Sauveur maudit ceux dont les hommes parlent avantageusement, cet anathème ne tombe pas sur ceux qui ne sont loués et estimés que par les gens de bien. La maxime du sage et celle de Jésus-Christ ne regardent donc pas le même objet. La première ne se rapporte qu'à la réputation qui s'acquiert par la vertu, et la seconde regarde celle qui s'acquiert par le vice. L'une mérite l'approbation, et l'autre la censure.

« Les impies font valoir le texte de saint Matthieu [3] : *Alors » fut accomplie cette parole de Jérémie : Ils ont reçu ces trente pièces » d'argent*, etc., comme une difficulté contre l'exactitude des » évangélistes ; car ces paroles ne se trouvent point dans les » écrits du prophète Jérémie, mais dans la prophétie de » Zacharie [4].

Nous ne nous arrêterons point à la réponse de ceux qui ont dit que saint Matthieu s'était trompé par un défaut de mémoire ou d'attention, en citant Jérémie au lieu de Zacharie ; ni à l'opinion de ceux qui ont cru que c'était une erreur de copiste ; mais nous disons ou que ce texte se trouvait dans les écrits de Jérémie que nous n'avons plus, et qui subsistaient encore du temps de saint Matthieu, ou plutôt qu'anciennement on avait coutume de citer les écrits des petits prophètes sous le nom de Jérémie, parce qu'on les joignait ordinairement à la prophétie de Jérémie. De même Jésus-Christ citait indifféremment tous les livres de l'ancien Testament, et même ceux des prophètes, sous le

[1] *Eccli.* XLI, 15. — [2] *Luc.* VI, 26. — [3] *Matth.* XXVII, 9. — [4] *Zach.* XI, 13.

nom de la loi, comme quand il disait : « Il est écrit dans la loi, » et qu'il citait ensuite des paroles qui ne se trouvent point dans les livres de la loi, mais qui sont tirées de quelques-uns des livres de l'ancien Testament.

NOTE XXX.

Multiplication des pains.

MATTH. XIV, 17 suiv.; XV, 34. JOAN. VI, 9 suiv.

Les incrédules anciens et modernes ont cherché à anéantir, ou du moins à diminuer l'éclat du miracle de la multiplication des pains. Celse se trouvait tellement pressé par cette histoire que, pour en éluder le résultat et les conséquences, il établit que Jésus-Christ était magicien ; il compare ces merveilleux repas dans lesquels Notre-Seigneur nourrit, en deux différents temps, avec quelque peu de pains et de poissons, plusieurs milliers de personnes, à ces festins magiques des enchanteurs égyptiens qui présentaient à leurs convives des mets illusoires qui n'avaient ni substance ni réalité ; ce qui supposerait qu'une multitude affamée et défaillante eût pu être rassasiée par des chimères, fortifiée et rafraîchie par des ombres. Celse voyait parfaitement que ces miracles avaient eu trop de témoins oculaires pour espérer qu'il lui fût possible d'en réfuter la multitude, et que ces troupes nombreuses en ayant répandu le bruit, il ne lui restait, pour les décréditer, que de les attribuer à la magie. Mais sa solution n'en éludait et n'en affaiblissait en aucune façon l'éclat : rassasier cinq mille hommes sans aliments eût été un fait aussi merveilleux que de les rassasier par le secours de cinq pains et de deux poissons. Cette illusion (si c'en était une) n'eût pu être l'effet que de la toute-puissance divine, qui s'exerce par le bien qu'elle produit, et non par le misérable prestige d'un enchantement.

Ajoutons que ces différentes multitudes qui furent nourries dans le désert ne purent pas même douter de la réalité de ces

faits dont elles étaient les témoins et l'objet. Ce n'est pas ici, en effet, une personne ou deux à qui on prétendrait peut-être qu'on aurait pu réellement faire illusion en substituant, avec subtilité, une portion considérable à une petite ; ce sont plusieurs milliers d'hommes, de femmes et d'enfants qui sont nourris par ce prodige, qui ont vu et senti la miraculeuse reproduction des pains. Nous soutenons qu'il est physiquement impossible qu'ils aient été abusés. Nous soutenons, par conséquent, que l'explication de M...eck (que ce miracle a beaucoup embarrassé) contredit formellement le texte sacré. Il suppose qu'il existait encore des provisions « dans les poches » de cette multitude, de manière que ceux qui en avaient, partageant avec ceux qui n'en avaient pas, tous se trouvèrent rassasiés. Mais si ce fait avait eu lieu de cette manière, cette multitude, dont une partie se serait nourrie aux dépens de l'autre, aurait-elle cru devoir sa subsistance à un miracle ? Les hommes les plus grossiers savent certainement distinguer ceux qui leur donnent du pain.

Lorsque, deux ou trois ans après, les Apôtres publiaient ces faits dans toute la Judée, et ensuite les écrivaient et les répandaient par toute la terre, presque tous ces hommes *témoins* et objets de ces miracles existaient encore. Les prédicateurs évangéliques auraient-ils espéré faire croire à tout ce peuple qu'il avait vu et éprouvé un miracle dont il n'aurait eu aucune connaissance ? auraient-ils osé s'exposer au démenti formel que tous les habitants de Bethsaïde auraient pu si facilement leur donner ? et s'ils avaient été assez extravagants pour en courir le risque, n'auraient-ils pas été sur-le-champ confondus par un cri unanime de tout le pays ? Peut-on imaginer que les chefs de la synagogue qui, après avoir crucifié le maître persécutaient avec fureur les disciples, n'eussent pas saisi avec empressement l'avantage que leur eût donné une imposture aussi grossière et aussi aisée à constater ? Les Apôtres n'ont pu sur un miracle aussi public être ni trompés ni trompeurs. Il serait absurde de supposer en eux ou illusion ou fraude ; et le silence de tous ceux qui avaient intérêt à les contredire, et les pitoyables subterfuges des ennemis du christianisme, tels que Celse et nos incrédules modernes qui n'ont pas mieux raisonné que M...eck, comme nous le verrons bientôt, sont des aveux qui achèvent de confir-

mer leur témoignage. Nous ne craignons donc pas de l'avancer : ce miracle forme à lui seul une démonstration de la mission divine de Jésus-Christ.

L'Evangile observe que cinq pains et deux poissons furent distribués à cinq mille hommes, sans compter les femmes et les enfants ; *que tous en mangèrent*, *que tous furent rassasiés*, et qu'enfin on emporta douze corbeilles de morceaux qui en restèrent, c'est-à-dire beaucoup plus qu'on n'en avait eu d'abord avant d'en avoir mangé. Cette dernière circonstance mérite bien attention ; elle fait voir que le but de Jésus-Christ fut de rendre le miracle de la multiplication plus sensible et plus indubitable, non-seulement par le rassasiement de cette foule affamée, mais de plus en mettant sous les yeux de tout ce peuple un résidu assez considérable de ce pain miraculeux pour que l'on pût en manger encore, le voir et le toucher à loisir, répondre aux difficultés par le témoignage réitéré de ses propres sens, en sorte qu'il ne fût plus possible de douter un moment de la réalité de ce prodige.

Les incrédules modernes, moins instruits, mais plus téméraires que les anciens ennemis du christianisme, ont dit que sans doute Jésus avait envoyé ses disciples à la quête dans les environs ; qu'ils étaient revenus avec des vivres ; que Jésus les fit distribuer, et qu'il n'y a rien là de miraculeux ; ils ajoutent que les évangélistes ne s'accordent point sur les circonstances ; que sans doute la foule n'était pas si *nombreuse* ; *enfin, dans l'impossibilité de contester ces deux miracles*, ils ont dit qu'il eût été mieux *d'empêcher* ce grand nombre d'hommes d'avoir faim, ou de les convertir tous sans miracle.

Il n'y a qu'à confronter les Evangiles pour voir que la narration des auteurs sacrés est parfaitement conforme : les uns rapportent une circonstance, les autres une autre, mais aucuns ne se contredisent. Les Apôtres ne faisaient ni quêtes ni provisions ; Jésus-Christ le leur avait défendu ; mais quand même vingt disciples seraient revenus chargés de vivres, auraient-ils pu en rapporter assez pour rassasier une si grande multitude de personnes? l'Ecriture prévient encore ce soupçon, en disant que les disciples de Jésus lui représentèrent qu'il était impossible de trouver assez de vivres pour rassasier tant de monde, dont la

plus grande partie n'avait pas mangé depuis trois jours. Le nombre n'en peut pas être exagéré, puisqu'on fit asseoir les personnes par troupes de 50 et 100.

Quand les critiques ont dit qu'il eût été mieux d'empêcher ce grand nombre d'hommes d'avoir faim ou de les convertir tous sans miracle, ils n'ont pas vu qu'en disputant contre deux miracles, ils y en substituaient deux autres, dont le premier n'eût pas été aussi éclatant et aussi sensible que la multiplication des pains, et le second aurait été absurde. Dieu ne convertit point les hommes sans raison, et par un enthousiasme subit qui ne laisserait aucun exercice à la réflexion et à la liberté.

NOTE XXXI.

Transfiguration de Jésus.

MATTH. XVII. MARC IX. LUC V.

Pour révoquer en doute le miracle de la transfiguration, les incrédules ont dit [1] « que les disciples Pierre, Jacques et Jean » dormaient : que saint Luc le dit expressément ; qu'ainsi ce fut » un rêve. »

Ces critiques auraient dû nous apprendre comment Jésus avait donné à trois disciples un rêve uniforme. Etait-ce par la prédiction qu'il leur avait faite de ses souffrances, de sa mort, de sa résurrection, prophétie dont ils se souvenaient très-bien, et dont l'idée leur revint à cette occasion ? Dormaient-ils lorsqu'ils virent et entendirent parler Moïse et Elie, lorsqu'ils ouïrent la voix du ciel, lorsqu'ils se prosternèrent, lorsque saint Pierre adressa la parole à Jésus, lorsque Jésus les releva et leur parla en descendant de la montagne ? Pourquoi enfin le Seigneur leur défendit-il de publier pour lors ce qu'ils avaient vu ? Toutes ces circonstances démontrent la réalité de ce miracle ; ajoutons que saint Pierre en parle dans ses lettres [2], non comme d'un rêve, mais

[1] *Histoire critique*, ch. XIII, p. 250. — [2] II *Petr.* I, 16.

comme d'une action réelle dont il avait la mémoire très-présente.

Jésus-Christ par ce prodige voulait, non tromper ses disciples, mais les convaincre pleinement de sa mission, et les prémunir contre le scandale de sa passion et de sa mort.

NOTE XXXII.

Guérison de l'aveugle-né.

JOAN. IX.

Selon les incrédules, nous ne saurions prouver aucun miracle de Jésus-Christ par des preuves qui pussent être admises dans tous les tribunaux ; nous réfuterons cette fausse assertion, en les renvoyant au chapitre neuvième de l'Evangile de saint Jean, sur lequel nous ferons quelques remarques et observations.

1° On ne peut soupçonner rien de prémédité ou de concerté dans le miracle qui en fait le sujet. Jésus-Christ voit en passant un aveugle qui demandait l'aumône. Ses disciples s'informent des gens du voisinage quel était cet homme, et ils apprennent que c'est un aveugle de naissance ; là-dessus ils demandent à leur maître : « Est-ce cet homme qui a péché, ou son père, ou sa mère, pour qu'il soit né aveugle ? » Cette question, que la rencontre de l'aveugle et la curiosité des disciples ont fait naître, occasionne le miracle ; rien ici n'avait été prévu, et l'aveuglement de ce mendiant se trouve déjà attesté par ceux du voisinage.

2° L'aveugle guéri revient dans son quartier ; alors, parmi ceux qui l'avaient connu, les uns disent que c'est lui qui était auparavant aveugle, les autres disent que ce n'est pas lui, mais un homme qui lui ressemble : ces derniers, en disant que c'est un homme qui lui ressemble, reconnaissent que celui qui est devant leurs yeux a la taille, les traits du visage, la figure du corps de l'aveugle ; ce qui est le reconnaître en grande partie pour cet aveugle : ils ne s'en tiennent là que parce qu'ils lui voient des yeux qu'ils ne lui avaient pas vus jusqu'alors. Mais ils passent bientôt à une

reconnaissance pleine et entière. L'assertion de l'aveugle qui leur dit que c'est bien le même qu'ils ont vu si longtemps sans yeux, le son de sa voix qui devait leur être parfaitement connu, puisqu'ils l'avaient entendu demander l'aumône ; son maintien, ses gestes, son habillement, sa manière de s'exprimer, la surprise que marque un aveugle-né qui a reçu la vue lorsqu'il voit les objets pour la première fois, tout cela leva bientôt le doute où quelques-uns étaient sur son compte ; et nous voyons, en effet, que tous ses voisins se réunirent pour mener cet aveugle aux pharisiens. Ceux-ci lui demandèrent à leur tour comment il avait vu ; il leur raconta naturellement, comme il avait déjà fait à ses voisins, comment il avait été guéri par Jésus. Sur cela les pharisiens se partagent entre eux ; les uns disent : « Cet homme qui n'observe pas le sabbat ne vient pas de la part de Dieu ; » d'autres disent : « Comment un pécheur peut-il faire un pareil miracle ? » Ils demandent donc à l'aveugle : Que pensez-vous de celui qui vous a ouvert les yeux ? Il répondit : C'est un prophète. A cause de cela, les Juifs ne voulurent point croire qu'il eût été aveugle ni qu'il eût reçu la vue, jusqu'à ce qu'ils eussent fait venir son père et sa mère, qui leur dirent : C'est véritablement notre fils, et il est né aveugle. » Alors, forcés par l'évidence, les pharisiens reconnaissent la vérité de la guérison, et ils en font même publiquement l'aveu, en demandant à l'aveugle ce qu'il pensait de celui qui lui avait ouvert les yeux ; et, ne pouvant plus contester la réalité du prodige, ils s'efforcent de donner à l'aveugle une idée désavantageuse de celui qui l'a opéré. Ils lui disent que c'est un pécheur ; mais il leur répond que Dieu n'écoute pas les pécheurs. Les Juifs firent venir une seconde fois celui qui avait été aveugle, et ils lui dirent : « Rendez gloire à Dieu. » Cette adjuration avait chez les Juifs la force du serment ; l'aveugle guéri répète ce qu'il avait dit la première fois. Les Juifs confondus le mirent dehors, et donnèrent par cette violence une nouvelle preuve de l'impuissance où ils étaient de nier ou d'obscurcir la vérité du miracle.

Examinons attentivement la force du témoignage de cet aveugle.

D'abord, il est non-seulement le témoin, mais encore le sujet du miracle.

2° C'est un pauvre qui, paraissant devant une assemblée de

gens qui avaient le plus grand crédit dans la nation, et qui étaient les ennemis personnels de Jésus-Christ, devait être intimidé par leur présence.

3° Outre que la religion l'obligeait à ne pas attribuer faussement un prodige à Jésus, il avait tout à craindre des Juifs, qui étaient convenus entre eux que si quelqu'un reconnaissait Jésus pour Christ, ils le mettraient hors de la synagogue. Peut-on, dans de telles circonstances, douter de la vérité de sa déposition ? Est-il dans la nature de l'homme de dire une fausseté uniquement pour se rendre malheureux et en cette vie et en l'autre ?

L'aveuglement de cet homme n'est pas un fait passager qui ne soit vu que pendant quelques moments et par un petit nombre de personnes, c'est un état habituel qui dure au moins quinze ans ; car on ne peut supposer moins d'âge à l'aveugle lorsqu'il fut guéri ; son état était exposé tous les jours aux yeux du public ; ce n'est point ici une de ces infirmités qu'on puisse feindre ; un enfant au berceau, et dans ses premières années, aurait-il pu s'imposer une pareille contrainte ? le pourrait-il même dans un âge plus avancé ?

Sa guérison est examinée par des gens éclairés qui jouissaient du plus grand crédit, que la nation regardait comme ses maîtres et ses docteurs, qui avaient l'autorité de chasser des synagogues, c'est-à-dire d'excommunier ; qui étaient les ennemis personnels de Jésus, et qui peu auparavant avaient voulu le lapider. Ils interrogent l'aveugle deux fois pour voir s'il ne se coupera point dans ses réponses ; ils interrogent son père et sa mère séparément pour voir s'ils ne diront point quelque chose qui puisse faire soupçonner de la fourberie ; ils sont si acharnés contre Jésus que, lors même que la vérité du miracle leur est connue, ils ne veulent pas l'attribuer à Dieu, mais au démon.

Il y a plus : non-seulement ce miracle était incontestable, mais il était même de notoriété publique ; car Jésus, peu de temps après, enseignant dans le temple, les Juifs se divisèrent à son occasion [1] ; les uns disaient que c'était un démoniaque, et qu'il était hors de son bon sens ; d'autres disaient : « Ce n'est pas là le discours d'un démoniaque : est-ce que le démon peut ouvrir les yeux des aveugles ? »

[1] *Joan.* x, 21.

Lorsque le Sauveur se rendit au tombeau de Lazare, où un grand nombre de Juifs s'étaient rassemblés, quelques-uns dirent [1] : « Lui qui a ouvert les yeux d'un homme aveugle ne pouvait-il pas empêcher celui-ci de mourir ? »

Dans tous les tribunaux, la déposition de deux témoins suffit pour condamner un homme à mort. Ici nous produisons un très-grand nombre de témoins oculaires, savoir, tous les voisins et ceux qui passaient chaque jour dans l'endroit où mendiait cet aveugle, qui déposent qu'ils l'ont vu aveugle dès sa naissance, qu'ils le voient clairvoyant le jour même qu'ils l'ont vu aveugle : un fait peut-il être mieux prouvé *juridiquement* ?

« Mais Spinosa, répliquent les incrédules, a avancé que » l'aveugle-né a été naturellement guéri par la salive que Jésus » lui jeta dans les yeux ; et le fameux oculiste Gendron n'ordon- » nait souvent, pour guérir les maladies des yeux, que des » lotions ou des bains d'eau commune. »

Il faut avoir, comme Spinosa, un esprit capable de dévorer les plus monstrueuses absurdités pour penser ainsi; et, quant à Gendron, nous convenons que dans les inflammations des yeux il ne prescrivait que de l'eau fraiche ; *mais a-t-il jamais entrepris* de guérir des aveugles-nés avec cette recette?

NOTE XXXIII.

Résurrection de Lazare.

JOAN. XI.

Le plus éclatant des miracles de Jésus-Chrit est la résurrection de Lazare. Woolston, Jean-Jacques Rousseau, l'historien critique, ont employé toute leur sagacité pour la travestir et la rendre suspecte. Pour en attaquer la réalité, ils ont supposé ou que Lazare n'était pas mort, ou que l'histoire de sa résurrection

[1] *Joan.* XI, 37.

est une fable inventée par saint Jean. Nous examinerons ces deux hypothèses, et nous ferons voir que la fraude, l'imposture, l'erreur, le hasard n'ont pu y avoir aucune part.

1° Lazare était un homme riche et considéré chez les Juifs. Cela est prouvé par le grand prix du parfum que Marie, sœur de Lazare, répandit sur le Sauveur (ce parfum était de la valeur de trois cents deniers romains, qui font 150 de nos livres) ; par la manière dont il fut embaumé après sa mort, par l'attention des principaux Juifs de Jérusalem, qui vinrent consoler Marthe et Marie de la mort de leur frère, etc. Or, des personnes distinguées ne prennent pas aisément part à une fourberie ; mais personne, de quelque condition qu'il soit, ne se prêtera à une fourberie de la nature de celle-ci : car se trouvera-t-il jamais quelqu'un qui permette qu'on l'ensevelisse, qu'on lui lie les pieds et les mains, qu'on lui couvre le visage d'un linge qui doit l'étouffer dès le premier jour, qu'on l'enferme dans une grotte, couché sur la terre ou la pierre pendant quatre jours, pour favoriser le dessein d'un imposteur qui veut se donner pour un homme à miracles ? De plus, Lazare et ses sœurs croyaient que Jésus était le Messie ; Marthe en fit hautement profession. Si Jésus avait proposé à des personnes qui pensaient ainsi de lui d'entrer dans une imposture, ne les aurait-il pas détrompés par cela même sur son sujet, et ne l'auraient-ils pas reconnu pour un séducteur ? Enfin, que pouvaient espérer Lazare et ses sœurs en se prêtant à une imposture si incroyable ? Que n'avaient-ils pas à craindre ? Outre qu'il aurait fallu faire entrer et les domestiques, et bien d'autres personnes dans le complot, comment feindre la maladie, la mort, les funérailles, l'embaumement d'un homme de considération, à une demi-lieue de Jérusalem, sans danger d'être découvert ? La seule crainte du ressentiment des Juifs ne devait-elle pas déconcerter les complices ? Ceux-ci avaient prononcé une excommunication contre tous ceux qui reconnaîtraient Jésus pour le Messie ; ses ennemis avaient déjà tenté plus d'une fois de l'arrêter. N'était-ce pas accélérer la perte de Jésus et s'y envelopper avec lui, que d'essayer une fourberie dans ces circonstances ?

Jean-Jacques Rousseau s'y prend d'une autre manière pour combattre ce miracle ; il prétend qu'il n'y a rien eu que de

naturel dans cet événement. « Lazare, dit-il [1], n'était pas mort ; » il était seulement tombé en syncope : Jésus qui le devina le » fit revenir de sa défaillance en l'appelant, et on prit cela » pour une résurrection. »

Pour faire un événement naturel de la résurrection de Lazare, Rousseau en a supprimé les circonstances décisives. Telle est la bonne foi des incrédules.

L'évangéliste nous apprend que les sœurs de Lazare avaient pour lui la plus forte tendresse ; leur douleur, après la mort de ce frère chéri, avait toutes les marques possibles de sincérité. Les Juifs venus de Jérusalem croient que Marie, qui sort pour aller au-devant de Jésus, va pleurer au tombeau de son frère ; le discours qu'elles adressent successivement à Jésus, les larmes que répand Marie, celles que Jésus verse lui-même, la réponse qu'il fait aux deux sœurs, l'étonnement des assistants qui disent : « Cet homme qui a guéri un aveugle-né ne pouvait-il donc pas empêcher son ami de mourir ? » tout annonce la sincérité et la bonne foi.

Une observation essentielle, c'est que Jésus n'était pas à Béthanie lorsque Lazare tomba malade et fut enterré ; il était au-delà du Jourdain, à plus de douze lieues de distance de Béthanie. On lui envoya un messager pour l'avertir ; il se passa au moins cinq jours depuis le départ de cet envoyé jusqu'à l'arrivée de Jésus, qui ne voulut pas même se presser. Or, si Lazare n'était tombé qu'en léthargie, comment Jésus, s'il n'avait été qu'un homme ordinaire, aurait-il su en arrivant que cet homme qu'on croyait mort, et qu'on avait enterré depuis quatre jours, n'était que léthargique, et comment put-il deviner que cette défaillance allait cesser ? Lorsqu'une longue syncope a été précédée par la maladie, reprend-on ses forces tout-à-coup ? Or, Lazare, au moment que sa prétendue défaillance cesse, marche comme lorsqu'il était en pleine santé. Enfin son corps sentait déjà mauvais lorsque Jésus le rappela à la vie : cette puanteur, qui est l'effet de la putréfaction commencée, est, de l'aveu de tous les médecins, la preuve la plus incontestable de la mort.

Lazare était donc très-certainement mort lorsque Jésus vint à

[1] *Lettres de la Montagne*, lettre 3.

Béthanie. Ce Dieu Sauveur se transporta à son tombeau suivi d'un grand nombre de Juifs qui observaient malignement sa conduite ; leur ayant fait lever la pierre qui fermait le sépulcre, afin qu'ils vissent Lazare enseveli, et qu'ils sentissent la mauvaise odeur que son corps exhalait, il commande au mort de sortir du tombeau : au même moment, Lazare se lève, marche ayant les jambes liées et serrées l'une contre l'autre ; il se conduit ayant les yeux bouchés ; les Juifs le délient eux-mêmes, et par là se convainquent de plus en plus de sa résurrection. Terrassés par un prodige si éclatant, la plupart d'entre eux crurent en Jésus-Christ.

« Mais tous ne crurent pas, disent les incrédules, et quelques-
» uns d'eux allèrent raconter aux pharisiens ce que Jésus venait
» de faire. »

Il est vrai ; mais que leur dirent-ils ? Accusèrent-ils Jésus d'imposture ? dénoncèrent-ils quelque trait de fourberie dans ce qui venait de se passer ? assurèrent-ils qu'il n'y avait rien eu que de naturel dans cet événement ? que Lazare, qui était tombé en défaillance, était revenu à lui dès qu'on lui avait donné de l'air ? Ils ne dirent rien de tout cela : tout au contraire, ils parlèrent de la résurrection de Lazare comme d'un vrai miracle, puisqu'après les avoir entendus, « les principaux sacrificateurs et les pharisiens, ayant assemblé le conseil, dirent : Que ferons-nous ? car cet homme fait beaucoup de miracles ; si nous le laissons faire, chacun croira en lui [1]. »

Réfléchissons un moment sur le procédé de ce conseil. En effet, ou Lazare était réellement ressuscité, ou sa résurrection était une imposture. L'un et l'autre cas était trop grave pour qu'il fût permis à des magistrats d'y fermer les yeux ; il fallait au contraire tout mettre en œuvre pour le constater, si le miracle était réel, afin de donner gloire à la vérité, ou d'en punir les auteurs, s'il n'était qu'une fourberie. C'eût été là une belle occasion de se défaire de Jésus-Christ qui était l'objet de leur haine, et Lazare eût certainement mérité de partager son supplice, s'il s'était prêté à jouer une résurrection simulée. Cependant le conseil instruit des bruits qui courent n'en prend aucune con-

[1] *Joan.* XI, 47 et 48

naissance ; il veut d'abord, il est vrai, faire mourir Lazare avec Jésus-Christ, mais peu après il se ravise, il laisse tomber la chose, il n'interroge pas même Lazare et ses sœurs, et dans le procès qu'il intenta peu de jours après à Jésus-Christ, il n'en dit pas un seul mot. Si on suppose le miracle seulement douteux, une telle conduite est inexplicable ; mais supposez-le vrai, elle devient très-naturelle. Ne voyant aucun jour à invalider le fait, le conseil dut bien se garder d'en entreprendre un examen juridique qui en aurait augmenté la certitude et la publicité, et qui leur aurait ôté peut-être pour jamais les moyens de perdre un homme qui ressuscitait les morts.

Voici encore de nouveaux témoignages : environ quinze jours après la résurrection de Lazare, Jésus alla de Béthanie à Jérusalem ; le peuple qui était avec lui lorsqu'il ressuscita Lazare l'accompagnait et rendait témoignage de ce prodige. Les Juifs qui étaient venus à Jérusalem pour la fête de Pâques, ayant appris qu'il avait fait ce miracle, allèrent au-devant de lui avec des branches de palmier, en criant : « Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur ! » Les pharisiens, entendant ces acclamations, se dirent les uns aux autres : « Ne voyez-vous pas que ce que nous faisons ne nous sert de rien ? voilà que tout le monde le suit. » Voilà donc, de l'aveu des pharisiens, tout le monde convaincu de la résurrection de Lazare par le récit des témoins oculaires ; voilà tout le monde qui, frappé de ce miracle, suit Jésus-Christ et le regarde comme l'envoyé de Dieu.

« Mais, continue Rousseau [1], un mort peut n'être pas mort.
» Voyez le livre de M. Bruhier. *Lazare était déjà dans la terre.*
» Serait-il le premier homme qu'on aurait enterré vivant? *Il y*
» *était depuis quatre jours.* Qui les a comptés? ce n'est pas Jésus
» qui était absent. *Il puait déjà.* Qu'en savez-vous? Sa sœur le
» dit : voilà toute la preuve. L'effroi, le dégoût en eût fait dire
» autant à toute autre femme, quand même cela n'eût pas été vrai.
» *Jésus ne fait que l'appeler, et il sort.* Prenez garde de mal rai-
» sonner. Il s'agissait de l'impossibilité physique : elle n'y est
» plus. »

Nous ne doutons point qu'on n'ait quelquefois enterré des

[1] *Ibid.*

personnes vivantes que l'on croyait mortes; *mais nous soutenons* que Lazare serait le premier, si tous les morts avaient été ensevelis comme Lazare. Avec une pareille sépulture, il était impossible qu'un homme vécût, nous ne disons pas pendant quatre jours, mais pendant un jour entier. Les Juifs embaumaient les corps. Un philosophe moderne [1] a prouvé que les Juifs avaient changé peu de chose à la manière d'ensevelir des Egyptiens. Après avoir enduit et saupoudré d'aromates les membres du mort, ils les liaient avec des bandelettes qui en étaient imbibées; ils environnaient de même la tête, et la couvraient d'un suaire. C'est ainsi que Lazare avait été enseveli; l'évangéliste le fait remarquer en parlant des bandelettes dont ses pieds et ses mains étaient liés, et du suaire qui était sur sa tête.

« Lazare était depuis quatre jours dans le tombeau. Qui les a » comptés? ce n'est pas Jésus qui était absent. »

Qui les a comptés? ce sont tous les habitants de Béthanie. Enterre-t-on, dans un bourg, un chef de famille, une personne un peu distinguée, que tous les habitants n'en soient instruits?

« Lazare puait déjà. Qu'en savez-vous? sa sœur le dit, voilà » toute la preuve. L'effroi, le dégoût en eût fait dire autant à » toute autre femme, etc. »

Si l'effroi et le dégoût ont fait parler Marthe, ce n'était donc pas un jeu concerté. Marthe parle devant un grand nombre de Juifs qui pouvaient par eux-mêmes se convaincre de la vérité de son récit, et quand ils levèrent la pierre qui fermait le tombeau, en purent-ils douter?

« Jésus ne fait qu'appeler Lazare, et il sort. Prenez garde de » mal raisonner. Il s'agissait de l'impossibilité physique : elle » n'y est plus. »

Quoi! il n'est pas physiquement impossible qu'un mort, enterré depuis quatre jours, sorte du tombeau en vertu de trois paroles!

« Les Juifs, dit un autre incrédule [2], trouvèrent des carac- » tères de fourberie si marqués dans ce miracle, que, loin de » se convertir, ils prirent la résolution de se *défaire de Jésus*, » qui fut contraint de se retirer. »

[1] *Recherches philos. sur les Américains*, tom. II, 5e Part., sect. 2.— [2] *Hist. critique*, ch. XIV.

L'Evangile dit que plusieurs des témoins crurent en Jésus-Christ, et il ne dit point que ceux qui allèrent avertir les pharisiens soient demeurés dans l'incrédulité. Autre chose est de croire un miracle, autre chose est de se convertir. Le motif de la colère des Juifs ne fut point le soupçon de fourberie, mais la crainte d'un soulèvement du peuple et du ressentiment des Romains. Loin de soupçonner de la fraude, ils disent : « Cet homme fait beaucoup de miracles. »

« Ce miracle [1] valut à Jésus une proscription générale. Lazare, » depuis sa résurrection, ne paraît plus sur la scène. »

Tout cela est faux. Au lieu d'une proscription générale, le nombre des disciples de Jésus augmenta. « Voilà, disent les pharisiens, que tout le monde le suit. » Dans le repas que Jésus prit chez Simon, Lazare était du nombre des conviés. Plusieurs vinrent exprès à Béthanie pour voir Lazare ressuscité.

Après avoir falsifié l'histoire pour pouvoir argumenter contre un miracle si évident, l'historien critique nous renvoie à Woolston. Celui-ci n'est pas moins ridicule. Il demande 1° « pourquoi Jésus pleura Lazare, puisqu'il allait le ressusciter. »

Jésus pleura pour mêler ses larmes à celles de deux personnes affligées, pour déplorer l'aveuglement des incrédules, pour intéresser plus efficacement la bonté de Dieu, son Père.

« 2° Pourquoi Jésus appela Lazare à haute voix. »

Pour ôter aux Juifs le prétexte de dire qu'il l'avait ressuscité par des paroles magiques.

« 3° Pourquoi Lazare ressuscité n'a rien dit de l'autre monde. »

Parce que la révélation nous a suffisamment appris tout ce qu'il nous importe d'en savoir.

» 4° Pourquoi Jésus ne fit pas ôter le suaire de dessus le visage
» de Lazare avant de le ressusciter ; les assistants auraient mieux
» vu s'il était véritablement mort ; ils l'auraient vu passer,
» comme par degrés, de la mort à la vie. »

Les assistants n'avaient pas besoin de voir Lazare ; ils savaient qu'il était mort et enseveli depuis quatre jours. Au reste, les incrédules critiquent et censurent toutes les actions du Sauveur, de quelque manière qu'il ait agi. S'il emploie deux opérations

[1] *Hist. critique*, ch. XIV.

pour guérir un aveugle [1], et s'il ne lui rend la vue que par degrés, ils crient aussitôt que Jésus n'est donc pas tout-puissant, puisqu'il ne guérit pas cet homme dans un moment; s'il ressuscite Lazare dans un moment et par une parole, ils censurent sa conduite, sur ce qu'il ne l'a pas rappelé par gradation à la vie. Mais, dans ce dernier cas, la résurrection de Lazare eût été moins éclatante : en le voyant passer, comme par degrés, de la mort à la vie, ils n'eussent pas manqué de dire que, dès qu'on avait découvert son visage, et qu'on lui avait donné de l'air, sa défaillance ou sa syncope avait cessé, et que la nature, reprenant peu à peu le dessus, l'avait rappelé par degrés à la vie.

« 5° Puisqu'il est dit que quelques-uns des témoins allèrent » dire aux pharisiens *ce que Jésus avait fait*, cela signifie qu'ils » allèrent leur découvrir la fraude. »

Cela signifie tout le contraire, puisque les pharisiens en concluent que « Jésus fait beaucoup de miracles; » que, si on le laisse continuer, tout le monde croira en lui.

« 6° Si ce miracle eût été incontestable, il n'est pas possible » que les Juifs eussent poussé la rage jusqu'à vouloir mettre à » mort Lazare aussi bien que Jésus. Il est plus naturel de juger » qu'ils les reconnurent tous les deux coupables d'imposture. »

Tel est l'entêtement des incrédules. Ils aiment mieux penser que Jésus, ses disciples, Lazare, ses sœurs, ses domestiques, ses amis, ses voisins ont été tout à la fois des fourbes et des insensés qui trompaient au péril de leur vie et sans aucun motif, que d'avouer que les Juifs étaient des forcenés. Mais Josèphe, leur historien, ne les a-t-il pas peints comme tels lui-même? Il n'y a qu'à voir ce qu'ils ont fait pendant le dernier siége de Jérusalem; que dis-je? depuis 18 siècles, leur postérité ne porte-t-elle pas encore ce caractère? Hélas! l'opiniâtreté des incrédules de nos jours ne fait que trop voir jusqu'où les Juifs ont pu pousser la leur, et ce que produit la passion sur les esprits qui s'y sont une fois livrés.

Secondement, d'autres incrédules voyant bien que la narration de l'Evangile ne pouvait être attaquée, ont pris le parti de soutenir que c'était une fable.

[1] *Marc.* VIII, 23.

« Saint Jean, disent-ils, l'a forgée dans un temps où il n'y
» avait plus de témoins oculaires ou contemporains qui pussent
» le contredire. Les trois autres évangélistes n'en ont pas parlé.
» Il est évident qu'en fait de résurrection, les évangélistes sont
» allés en augmentant ; les deux premiers n'ont parlé que de la
» résurrection de la fille de Jaïre, qui venait seulement d'expirer;
» saint Luc y a ajouté le fils de la veuve de Naïm que l'on por-
» tait en terre ; saint Jean, pour amplifier, raconte la résurrec-
» tion de Lazare, mort depuis quatre jours et déjà infect. Cette
» progression de merveilleux sent la fable et l'envie d'en im-
» poser. Aucun écrivain juif n'a parlé de ce miracle, etc. »

Nous n'insisterons point sur le caractère personnel de saint Jean, sur son âge vénérable, sur le ton de candeur qui règne dans tous ses écrits, sur l'inutilité de cette fable pour établir l'Evangile ; mais comment un vieillard centenaire, un écrivain juif auquel les incrédules contesteraient le moindre talent, a-t-il pu forger une narration si naturelle, et si fort circonstanciée, où rien ne se dément, où tout contribue à persuader, s'il n'a pas été lui-même témoin oculaire du fait et de la manière dont il s'est passé ? Avec la critique la plus subtile et la plus maligne, les incrédules n'ont pu y découvrir aucune marque d'imposture.

Il est faux qu'alors il n'y eût plus de témoins oculaires. Quadratus, disciple des Apôtres, atteste [1] que plusieurs personnes guéries ou ressuscitées par Jésus-Christ avaient vécu jusqu'à son temps, sous Adrien, vers l'an 120, par conséquent assez longtemps après la mort de saint Jean. Cet évangéliste était donc environné, soit de témoins oculaires et contemporains, soit de gens qui avaient pu apprendre la vérité de leur bouche.

La résurrection de Lazare n'était point un fait obscur que saint Jean pût forger sans conséquence ; il fait remarquer que ce prodige avait fait du bruit dans la Judée ; que, d'un côté, il augmenta le nombre des partisans de Jésus ; que, de l'autre, il aigrit ses ennemis et leur fit prendre la résolution de le mettre à mort. Il n'était donc pas possible de le publier à faux sans s'exposer à être contredit, et cette imprudence aurait été d'autant plus grossière que les autres évangélistes n'en avaient pas parlé.

[1] Eusèbe, *Histor. eccles.*, lib. IV, cap. III.

Il faudrait donc toujours supposer *que saint Jean a été*, *d'un* côté, un fourbe très-adroit, capable de forger la narration la plus propre à en imposer ; de l'autre, un imposteur maladroit qui n'a pas vu le danger auquel il s'exposait de nuire à la cause, en voulant la servir.

Nous soutenons qu'il n'est pas vrai que saint Jean ait cherché à augmenter le merveilleux des miracles de Jésus-Christ, puisqu'il a passé sous silence, non-seulement les deux premières résurrections rapportées par les autres évangélistes, mais encore la transfiguration de Jésus-Christ, de laquelle il avait été témoin oculaire. Ce prodige était pour le moins aussi capable d'exciter l'admiration que la résurrection de Lazare. En lisant son Evangile, on voit que son dessein a été principalement de rapporter les discours et les actions de Jésus-Christ dont il n'était pas fait mention dans les autres évangélistes ; il n'est pas moins évident que ces derniers ne se sont nullement proposé de faire une histoire complète du Sauveur.

Dans le *Sepher tholedoth Jesu*, les Juifs ont avoué qu'il a ressuscité des morts ; n'est-ce pas assez que cet aveu de leur part ? Peut-on exiger qu'ils aient écrit ces miracles en détail, pour se rendre inexcusables et se couvrir eux-mêmes d'ignominie ?

NOTE XXXIV.

Hors de l'Eglise, point de salut.

MATTH. XVIII, 17.

Nous croyons, en conséquence de ces paroles de Jésus-Christ : « Si quelqu'un n'écoute pas l'Eglise, regardez-le comme un païen et un publicain, » que tout infidèle qui connaît l'Eglise et refuse d'y entrer, que tout homme élevé dans son sein, et qui s'en sépare par l'hérésie ou par le schisme, se met hors de la voie du salut, se rend coupable d'une opiniâtreté damnable. Jésus-Christ n'a promis la vie éternelle qu'aux brebis qui écou-

teraient sa voix ; celles qui fuient son bercail seront la proie des animaux dévorants [1].

Pour rendre cette maxime odieuse, les incrédules et les ennemis de l'Eglise catholique supposent que, selon notre sentiment, ceux qui sont dans le schisme ou dans l'hérésie par le malheur de leur naissance, par une ignorance invincible et sans qu'il y ait de leur faute, sont exclus du salut. C'est une accusation fausse. Tous ceux qui n'ont point participé par leur volonté, dit Nicole [2], et avec connaissance de cause, au schisme et à l'hérésie, font partie de la véritable Eglise. Ainsi l'enseignent saint Augustin [3], saint Fulgence [4], Salvien [5]. Si quelques théologiens se sont exprimés autrement, leur avis particulier ne prouve rien. Nous ne citerons qu'un passage de saint Augustin. « Saint Paul » a dit [6] : *Evitez un hérétique après l'avoir repris une ou deux fois,* » *sachant qu'un tel homme est pervers*, *qu'il pèche et qu'il est* » *condamné par son propre jugement*. Quant à ceux, continue le » saint docteur, qui défendent un sentiment faux et mauvais, » sans aucune opiniâtreté, surtout s'ils ne l'ont pas inventé par » une audacieuse présomption, mais s'ils l'ont reçu de leurs » parents séduits et tombés dans l'erreur, et s'ils cherchent la » vérité avec soin et prêts à se corriger lorsqu'ils l'auront trou» vée, on ne doit pas les ranger parmi les hérétiques. »

NOTE XXXV.

De la Virginité.

MATTH. XIX, 12.

La virginité a toujours été en grande recommandation dans le christianisme. Dès le second siècle l'Eglise se glorifiait d'avoir

[1] *Joan.* X, 12, al. — [2] *Traité de l'unité de l'Eglise,* liv. II, ch. III. [3] *De Unitate Ecclesiæ*, cap. XX, 5, 73. *De Baptismo contr. Donatistas,* lib. I, cap. IV, 5; lib. IV, cap. I et XVI, 24, etc. — [4] Lib. *de Fide,* cap. XXXIX. — [5] *De Gubernat. Dei,* lib. V, cap. — [6] *Epist.* 43.

plusieurs personnes de l'un et de l'autre sexe qui professaient la continence, et les apologistes du christianisme le faisaient remarquer aux païens. « Parmi nous, dit saint Justin [1], un grand » nombre de personnes des deux sexes, âgées de 60 et 70 ans, » qui dès leur enfance ont été instruites de la doctrine de Jésus- » Christ, persévèrent dans la chasteté, et je m'oblige à en » montrer de telles dans toutes les conditions de la société. » Or, des fidèles de 60 ans, du temps de saint Justin, et qui avaient été élevés dans le christianisme dès l'enfance, ne pouvaient avoir été instruits que par les Apôtres ou leurs disciples immédiats, et ce père prétend que les fidèles ont été déterminés à garder la continence par ces paroles de Jésus-Christ : « Il y a des hommes qui se sont faits eunuques pour le royaume des cieux. » « Ou » nous nous marions, ajoute-t-il, seulement pour avoir des » enfants ; ou, si nous fuyons le mariage, nous vivons dans une » continence perpétuelle. »

Athénagore, qui a écrit dans le même temps, s'exprime de même [2], ainsi qu'Hermas, qui est encore plus ancien [3]. Nous pourrions faire voir que la doctrine de saint Paul est sur ce point exactement conforme à celle de Jésus-Christ ; mais comme nous nous sommes fait une loi de ne traiter aucun article de controverse, nous renvoyons aux théologiens qui ont démontré l'excellence de la virginité, de la continence et du célibat ecclésiastique, c'est-à-dire de l'état de ceux qui ont renoncé au mariage par motif de religion, pour voir la réfutation de toutes les erreurs qu'on a enseignées dans ces derniers siècles contre la doctrine et la pratique de l'Eglise catholique sur ce sujet. Voyez entre autres les articles *célibat* et *virginité* du *Dictionnaire théologique* de M. Bergier, l'*Apologie du célibat chrétien*, par l'abbé de Villiers, Paris, 1761. Nous nous bornerons donc à répondre aux déclamations des incrédules contre le célibat ecclésiastique, et à examiner si le changement de discipline sur ce point produirait des effets aussi avantageux qu'ils le prétendent.

Les censeurs modernes du célibat chrétien et ecclésiastique ne peuvent contester que tous les peuples anciens ont attaché une

[1] *Apolog.* I, 15. — [2] *Legat. pro Christianis,* 3. — [3] *Pastor,* lib. II, mandat. *4,* n. *4.*

idée de perfection à l'état de continence, et ont jugé que cet état convenait surtout aux hommes consacrés au culte de la Divinité. Juifs, Egyptiens, Perses, Indiens, Grecs, Thraces, Romains, Gaulois, Péruviens, disciples de Pythagore et de Platon, Cicéron et Socrate, tous se sont accordés sur ce point. Qui ignore l'excès des prérogatives que les Romains accordaient aux vestales? Il n'est donc pas étonnant que les fondateurs du christianisme aient rectifié et consacré cette même idée. Malgré la haute sagesse dont se flattent nos philosophes et nos politiques modernes, ils auront peine à persuader que leur opinion est mieux fondée que celle de tous les anciens sages. Pour les confondre et les faire rougir, nous nous contenterons de rapporter ce qu'a dit Cicéron dans un dialogue d'Hortensius [1] : « Comment, dit ce philosophe » païen, peut-on aimer la volupté des sens, que le grave Platon » regarde avec raison comme une séduction et comme la source de » tous nos maux ? N'est-ce pas elle qui ruine la santé, qui défigure » le corps, qui en détruit la beauté, qui est la honte et le déshon- » neur de l'humanité, et qui doit être regardée comme la plus » grande ennemie de la philosophie, parce que plus elle est vio- » lente, plus elle est contraire à la réflexion qui est la plus noble » partie de la pensée ? Est-il en effet quelqu'un de moins propre » aux sages réflexions, aux solides raisonnements et aux sublimes » pensées de la philosophie, que celui qui gémit sous le dur es- » clavage de la volupté? » Quelle différence entre ces solides pensées d'un auteur païen qui n'avait aucune connaissance de la révélation, et les discours licencieux de nos prétendus sages modernes !

Vainement, pour rejeter sur nous l'odieux de leurs principes, ils accusent le christianisme d'avoir avili le mariage et d'en détourner les hommes, comme si l'excellence de la virginité et du célibat chrétien diminuait en aucune façon l'honneur qui est dû au mariage. Bien loin de là, c'est Jésus-Christ qui l'a rétabli dans sa première origine, qui lui a rendu sa sainteté et sa dignité primitives, et qui a aboli les différents désordres que la corruption du genre humain y avait introduits. Ses apôtres se sont élevés contre les hérésies qui le regardaient comme un état impur ; et s'ils nous ont représenté la continence comme un état plus par-

[1] Dans S. Augustin, *Contr. Jul. pelag.*, cap. IV, 74.

fait, ils n'ont jamais regardé le mariage comme un état criminel ou impur.

Il a paru en 1781 un ouvrage intitulé *les Inconvénients du Célibat des prêtres*, imprimé à Genève. L'auteur de cette brochure a rassemblé tous les sophismes, les reproches et les impostures des ennemis de l'Eglise sur ce sujet; il n'y a rien ajouté que quelques passages qu'il a falsifiés, d'autres qu'il a forgés en citant des auteurs inconnus, et quelques phrases impudiques copiées dans nos philosophes épicuriens. Nous ne nous arrêterons pas beaucoup à cet ouvrage absurde, la plus grande partie de ses objections est du ressort de la controverse.

Il prétend [1] « que le célibat peut nuire à la santé et abréger la » vie. » Il exagère l'extrême difficulté de garder la continence. Si cette vertu est si pénible et si meurtrière, il faudra donc permettre par humanité l'adultère aux personnes mariées qui se trouvent séparées pour longtemps, ou dont l'une est tombée dans un état d'infirmité qui lui rend la vie conjugale impossible. Il faudra donc encore permettre la fornication aux personnes qui ne peuvent pas trouver à se marier, malgré le désir qu'elles en ont.

Selon lui, le célibat est un signe certain de la décadence et de la corruption des mœurs. S'il entend parler du célibat voluptueux et libertin des laïques, nous pensons comme lui; mais prouvera-t-il que les mœurs sont plus pures dans les lieux où le clergé n'observe point le célibat? Quand il a dit : « Multipliez les mariages, et les mœurs deviendront meilleures, » il devait changer sa phrase et dire : Purifiez les mœurs, et les mariages se multiplieront.

Il soutient après tant d'autres que les paroles de Dieu adressées à nos premiers parents : « Croissez, multipliez, peuplez la terre, » renferment une loi. Cependant le texte dépose que c'est une bénédiction, et non pas une loi. Quand c'en aurait été une pour les premiers hommes, elle n'a plus lieu dès que le monde est peuplé. Soutiendra-t-on que tout homme qui ne se marie point pèche contre la loi de Dieu? On dit que si le célibat devenait général, le genre humain périrait; et nous, nous répondons

[1] Part. I, ch. II.

que si le mariage était général, la terre ne pourrait plus nourrir ses habitants.

« Il y a, dit encore le même censeur, des vœux illégitimes, il » y en a de téméraires ; notre volonté est trop inconstante pour » supporter des chaînes éternelles. »

Nous répondons qu'il y a aussi d'autres engagements illégitimes et encore plus de téméraires qui ne laissent pas d'être indissolubles dès qu'ils ne sont pas nuls. Un engagement téméraire peut être commué ; quelquefois on peut en être dispensé, lorsque le bien de la société ne s'y oppose pas.

Selon d'autres incrédules, choisir le célibat et renoncer au mariage, s'y astreindre par vœu ou par promesse, c'est attenter aux droits de Dieu en nous privant de la liberté naturelle qu'il nous a donnée. Mais l'homme est-il donc né avec une liberté naturelle illimitée ? Toute loi quelconque est-elle un attentat contre ce don de la nature ? D'ailleurs, si la liberté est un don si précieux, qu'on laisse donc à chacun la liberté de choisir tel état et d'embrasser tel genre de vie qu'il lui plaît.

« Un grand nombre de ceux, dit-on encore, qui font profession » du célibat chrétien et ecclésiastique, se repentent dans la suite » d'avoir pris ce parti. »

Il s'ensuivrait seulement qu'il y a des hommes naturellement inconstants, et qu'ils n'auraient pas été plus heureux dans un autre état. Combien de ceux qui ont choisi l'état du mariage s'en repentent de même ? De là les philosophes de notre siècle ont conclu qu'on doit permettre le divorce ; mais très-certainement il n'est pas de l'intérêt de la société de favoriser l'inconstance humaine ; il n'y aurait plus rien de stable et de solide dans la vie civile. Voyez notre Note XVI sur les quatre Evangiles.

L'auteur de l'article *Célibat* dans le dictionnaire de Jurisprudence a copié les diatribes de l'abbé de Saint-Pierre, placées dans l'ancienne *Encyclopédie*, et y a joint ce qu'on lit dans celle d'Yverdun. Nous ne relèverons que quelques-unes des contradictions de cet article.

Après avoir soutenu que le célibat était proscrit chez les Juifs en vertu de la prétendue loi : Croissez et multipliez, on nous assure qu'Elie, Elisée, Daniel et ses trois compagnons vécurent dans la continence. Voilà donc des prophètes, des amis de Dieu qui

ont violé publiquement la loi de Dieu. On nous vante les lois que les Grecs et les Romains ont faites contre le célibat, l'espèce d'infamie dont ils l'avaient noté, etc., et cependant l'on nous fait observer que tous les peuples ont attaché une idée de sainteté et de perfection à la continence observée par motif de religion. D'un côté, l'on dit qu'il n'y a guère d'hommes à qui le célibat ne soit difficile à observer, que les célibataires doivent être tristes et mélancoliques ; de l'autre, on cite une harangue de Métellus Numidicus, adressée au peuple romain, dans laquelle il avoue que c'est un malheur de ne pouvoir se passer de femmes, « qu'on ne peut guère vivre heureux avec elles, » etc.

L'auteur des *Recherches philosophiques sur le célibat* s'écrie : « Voyez les États protestants ; ils fourmillent de bras, et la » catholicité de déserts. » Vingt autres ont répété cette comparaison.

En Suisse, le plus peuplé des cantons est Soleure, et il est catholique. Si la Sicile est pleine de masures, c'est l'effet du gouvernement féodal, le plus destructeur de tous. Les Pays-Bas catholiques, les riches républiques d'Italie étaient-elles dépeuplées dans le quinzième et le seizième siècle ? Avaient-elles moins de prospérité que la Hollande ? La Prusse est-elle plus peuplée que le Palatinat, et la Suède que la Lombardie ?

Dans le *Journal encyclopédique* du 19 mars 1786, on a placé une lettre d'Ænéas Sylvius, qui devint pape sous le nom de Pie II, dans laquelle on prétend qu'il s'est élevé contre le célibat des prêtres ; mais dans l'*Année littéraire* de cette même année, n° 15, un savant a justifié ce pontife et dévoilé l'infidélité du journaliste.

Voltaire, quoique obstiné à déclamer contre le christianisme et contre ceux qui font une profession particulière d'en pratiquer les conseils, dans un de ces moments de raison qui ne lui étaient pas ordinaires, n'a pu s'empêcher d'admirer la charité et et le courage des hospitalières : « Peut-être, dit-il [1], n'y a-t-il » rien de plus grand sur la terre que le sacrifice que fait un » sexe délicat de la beauté, de la jeunesse, souvent de la haute » naissance et de la fortune, pour soulager dans les hôpitaux

[1] *Essai sur l'histoire générale*, tom. IV, ch. 135.

» ce ramas de toutes les misères humaines, dont la vue est si » humiliante pour l'orgueil humain et si révoltante pour notre » délicatesse. Les peuples séparés *de la communion romaine* » n'ont imité qu'imparfaitement une charité si généreuse. » Ce même philosophe a reconnu et rétracté [1] les satires absurdes qu'il a lancées si souvent contre l'état religieux et que tant d'autres écrivains ont copiées. Cela ne les a pas empêchés cependant de renouveler sans cesse les mêmes clameurs. Ils demandent : Pourquoi des communautés de filles ? Parce qu'il faut des asiles pour la vertu et de bons exemples habituels pour soutenir la piété. Pourquoi les renfermer ? Pour les mettre à couvert des insultes des libertins, et leur réputation à l'abri des calomnies des méchants. Pourquoi des vœux ? Pour fixer l'inconstance naturelle de l'humanité et pour donner plus de mérite aux bonnes œuvres. Pourquoi un célibat perpétuel ? Parce que les filles qui pensent à s'établir dans le monde ont d'autres soins que de se dévouer à des devoirs de charité et d'utilité publique. On a si bien reconnu que l'un de ces desseins ne peut pas s'accorder avec l'autre, qu'un décret prescrivait le célibat aux proviseurs et aux censeurs des lycées, aux principaux, aux régents et aux maîtres d'études des collèges dans toute la France.

On ne se lasse cependant pas de répéter que les religieuses sont des sujets dérobés à la société civile, et des filles mortes pour la patrie; mais on n'invective jamais contre les filles du monde qui vivent dans un célibat volontaire ou forcé. Cependant ces dernières, si elles sont riches, passent pour l'ordinaire leur vie dans un cercle d'amusements puérils, et meurent sans avoir rendu de services à la société ; si elles sont pauvres, elles n'ont aucune ressource et sont exposées à périr de misère.

Au jugement des politiques réformateurs, la plupart des filles vouées au célibat religieux ont une vocation forcée ; ce sont des victimes de la vanité, de l'ambition, de la cruauté de leurs parents. Cette imposture grossière a été pulvérisée cent fois. Nous ne nous y arrêterons pas. Personne n'ignore, que ceux qui le veulent bien, que l'Eglise a pris toutes les précautions possibles contre les professions forcées. Dès qu'il est reconnu qu'une

[1] *Questions sur l'Encyclop.*, art. *Biens d'Eglise.*

fille a manqué de liberté, ses vœux sont déclarés nuls. D'ailleurs, des parents assez barbares et assez impies pour forcer leur fille à prendre le voile, ne seraient-ils pas assez impérieux pour la retenir chez eux dans un célibat prolongé jusqu'à leur mort? L'inconvénient serait donc à peu près le même, quand il n'y aurait point de communautés religieuses.

Une preuve évidente de la liberté avec laquelle les filles se vouent au célibat chrétien, c'est que dans les communautés où l'on ne fait que des vœux simples et passagers, l'on voit très-rarement sortir des sujets pour rentrer dans le monde.

Enfin, nos philosophes disent que l'éducation des filles dans les communautés ne vaut rien. Nous soutenons qu'elle est préférable à presque toutes les éducations domestiques. La perversité des mœurs publiques, le luxe, la mollesse, la vie dissipée des mères, les dangers de la part des domestiques, l'ineptie des parents qui ont manqué eux-mêmes d'éducation, leur folle tendresse, etc., seront toujours des obstacles invincibles à une bonne éducation. En général, il est utile que les enfants aient une nourriture simple et frugale, beaucoup de mouvements, d'ébats et de gaîté ; qu'ils soient dans une égalité parfaite avec ceux de leur âge ; qu'ils se reprennent et se corrigent les uns les autres, etc.

Au reste, pour ne pas sortir de notre plan, nous laisserons à d'autres écrivains une apologie plus ample des vœux, de l'état religieux, des communautés de filles, etc., et nous finirons cette note par quelques observations sur ce changement de discipline qu'on voudrait introduire au sujet du célibat chrétien et ecclésiastique, en exagérant les avantages que la société en retirerait.

Dans les *Annales politiques* de 1782, n° 21, l'auteur d'une lettre a fait voir par le calcul que la suppression du célibat chrétien ecclésiastique serait une fausse politique indigne d'un grand législateur, et une innovation sans fruit pour la population.

Voici, selon cet auteur, le résultat des dénombrements les plus exacts.

Sur plus de dix millions d'habitants, l'Espagne compte cent soixante mille célibataires religieux, dont un tiers forme le clergé séculier ; c'est un et demi pour cent sur le total. En Italie, il y a quatorze millions et demi d'individus, et deux cent

quatre-vingt mille ecclésiastiques ; ce sont deux hommes par cent sur la totalité des habitants.

Les derniers calculs faits sous l'administration de M. Necker ont porté la population de la France à *vingt-trois millions cinq cent mille habitants* ; en y supposant deux cent mille célibataires religieux, suivant les plus grands exagérateurs, c'est moins d'un centième de la nation.

Il y a plus : sur le total de six millions et plus de deux cent mille femmes propres au mariage, il y en a un million et quarante mille qui ne sont point mariées, et il y a tout au plus 70 mille religieuses ; c'est le quinzième des femmes célibataires. Sur la totalité des hommes on doit en compter au moins un million qui pourraient être mariés, et ne le sont pas ; sur ce million, il n'y a qu'environ cent trente mille célibataires par motif de religion ; ce n'est que le dixième.

Mais quand ces personnes auraient la liberté de se marier, toutes n'auront pas les facultés, le penchant, la fortune nécessaires au lien conjugal. Les vieillards, les infirmes, ceux qui préfèrent la liberté et l'indépendance du célibat au joug du mariage sont à retrancher, et c'est bien la moitié. On gagnera donc, sur un million d'habitants qui pourraient être mariés et ne le sont pas, environ trente mille sujets sur lesquels la mort, la pauvreté, la misère prendront tribut. Voilà à quoi se réduisent les romanesques visions des déclamateurs.

La seule capitale renferme plus de domestiques qu'il n'y a dans tout le royaume de personnes vouées au célibat par motif de religion. Le nombre de ces esclaves du luxe dans toute l'étendue de la France est un douzième de la population. Aux domestiques, le mariage est interdit en général, comme nuisible à l'intérêt des maîtres ; dans les femmes, on tolère le libertinage et non la fécondité légitime. Le célibat forcé des domestiques est un foyer de désordres. Celui des ecclésiastiques est contraint dans son penchant par la sainteté de son institut, par la crainte de la honte, par l'honneur du corps. Un prêtre vicieux a devant lui dix exemples de vertu pour un de dépravation.

Il existe dans le royaume au moins deux fois autant de prostituées que de filles chrétiennes qui se sont vouées au célibat : lesquelles sont les plus funestes à la population ? Depuis 1766

jusqu'en 1775, le *nombre* des enfants trouvés à Paris avait augmenté d'un tiers.

Nous n'ignorons pas que quelques-uns, pour soutenir jusqu'au bout leurs préjugés, n'ont pas craint d'avancer que les prêtres feraient de meilleurs ménages que les autres pères de famille, parce qu'ils sont par état mieux instruits des devoirs de la religion ; qu'ils sont plus laborieux, plus vertueux, plus modérés, plus appliqués à leurs obligations. Mais ces zélés réformateurs ignorent-ils que toutes ces *vertus* que l'on trouve dans un grand nombre d'ecclésiastiques ne sont qu'une suite du célibat chrétien qu'ils pratiquent ; que plus ils l'observent, plus ces qualités éclatent dans leurs personnes ; et qu'on ne les y verrait plus de même, dès qu'ils seraient obligés, comme les autres, à s'occuper du soin d'une famille. Livrés à ces sollicitudes indispensables, ils *négligeraient* le soin de *leur église* ; partagés entre les affaires ecclésiastiques et domestiques, ils n'auraient presque plus le temps de vaquer à l'étude. si nécessaire pour connaître les importantes fonctions de leur ministère. Les biens destinés aux indigents de leur troupeau seraient souvent détournés aux besoins de leur famille ; et si l'on a reproché tant de fois à quelques-uns d'enrichir leurs parents éloignés des biens de l'Église, que ne feraient-ils pas pour ceux qui leur appartiendraient de plus près ?

NOTE XXXVI.

Résurrection des corps.

MATTH. XXII, 21.

Les incrédules de tous les temps ont fait contre la résurrection future des corps diverses objections. « Comment cela se pourra-t-il, d'abord ? »

Comment ? Est-ce donc à nous à demander à Dieu raison de ses merveilles, et à comprendre les prodiges de sa toute-puissance ? Est-ce que celui qui a su tirer le monde du néant, qui tous les ans fait retrouver les semences dans le sein même de la terre,

pour leur faire porter leur fruit dans leur temps, ne pourra pas y retrouver ces corps dont il lui a confié le dépôt? Quoi! celui qui a su former nos corps dans le sein de nos mères ne pourra pas les former et les ranimer de nouveau? Celui qui fait tous les jours dans la nature les résurrections les plus surprenantes, qui fait succéder le jour à la *nuit et la lumière aux ténèbres*, qui ressuscite les herbes et les fleurs à chaque printemps, et qui les fait sortir de la terre où elles étaient ensevelies, ne pourra pas ressusciter le monde entier? Quoi! si ce qui n'est fait que pour nous revit ainsi et ressuscite en quelque sorte, ne ressusciterons-nous point, nous pour qui toutes ces choses sont faites?

Mais les incrédules font encore contre ce dogme deux autres objections : 1° « Les mêmes atomes de matière, disent-ils, peu-
» vent appartenir à plusieurs corps différents. Les cannibales,
» qui vivent de chair humaine, convertissent en leur propre
» substance celle des corps qu'ils ont mangé; au moment de
» la résurrection, à qui écherront les parties qui ont été ainsi
» communes à deux ou plusieurs corps? 2° Par les observations
» qui ont été faites sur l'économie animale, on a découvert que
» le corps humain change continuellement, qu'il perd un grand
» nombre des parties de matière qui le composent et qu'il en
» acquiert d'autres; après sept ans, il est totalement renouvelé.
» Ainsi, à proprement parler, un corps n'est pas aujourd'hui
» entièrement ce qu'il était hier. De tous ces corps différents
» qu'un homme a eus pendant sa vie, quel est celui qui ressus-
» citera? »

Il résulte de cette objection qu'un cannibale qui mange un homme ne mange point les parties de matière dont cet homme était composé sept ans auparavant; et lorsque ce cannibale meurt, il ne conserve plus aucune des parties du corps qu'il a mangé sept ans avant sa mort. Il n'est donc pas vrai que les mêmes parties aient appartenu à deux divers individus considérés dans la totalité de leur vie. Or, il est fort indifférent qu'un homme ressuscite avec les parties dont il était composé lorsqu'il a été dévoré, ou avec celles qu'il avait sept ans avant cette époque.

Les plus habiles philosophes, tels que Leibnitz, Clarke, Nieuventit, etc., ont observé qu'il n'est pas nécessaire, pour qu'un corps ressuscité soit le même, qu'il récupère exactement toutes

les parties de matière dont il a été autrefois composé. Le tissu, disent-ils, le moule original, qui reçoit par la nutrition les matières étrangères auxquelles il donne la forme, est, à proprement parler, le fond et l'essentiel du corps humain ; il ne change point en acquérant ou en perdant ces parties de matière accessoire. De là vient 1° que la figure et la physionomie d'un homme ne changent point essentiellement en se développant et en croissant ; 2° que le corps humain ne peut jamais passer une certaine grandeur, quelque nourriture qu'on lui donne ; 3° qu'il est impossible de réparer par la nutrition un membre mutilé. Ainsi, à l'âge de trente ans, un homme est censé avoir le même corps qu'à quinze, parce que le moule intérieur et la conformation organique n'ont pas essentiellement changé ; chaque corps a son moule propre qui ne peut appartenir à un autre.

D'ailleurs, l'identité personnelle d'un homme consiste principalement dans le sentiment intérieur qui lui atteste qu'il est toujours le même individu. Son corps a beau se renouveler vingt fois, il sent à 60 ans qu'il est la même personne qu'il était à 15. Or, c'est précisément la personne qui est le sujet des récompenses et des punitions : il lui suffit donc de ressusciter avec un corps tel qu'elle puisse conserver avec lui le souvenir et la conscience de ses actions, pour sentir si elle est digne d'être récompensée ou punie.

Laissons donc à part toutes les questions frivoles qui ne font rien au fond du dogme, qui consiste uniquement à croire que pour rendre la félicité des saints plus parfaite, et le supplice des réprouvés plus rigoureux, Dieu réunira un jour leur âme à un corps qui sera véritablement le leur, avec lequel ils sentiront qu'ils sont les mêmes individus qu'ils étaient dans le monde, et se rendront témoignage des vertus qu'ils ont pratiquées et des crimes qu'ils ont commis.

NOTE XXXVII.

Jésus maudit un figuier stérile.

MARC. XI, 13 SUIV.

La malédiction que Jésus-Christ donna à un figuier stérile a exercé la malignité des incrédules. « Les critiques, dit entre » autres Voltaire [1], s'élèvent avec violence contre le miracle que » fait Jésus en séchant le figuier qui ne portait pas de figues » avant la saison. »

On appelle la saison d'un fruit celle où le fruit est en maturité, où par conséquent on doit le cueillir; le miracle rapporté par saint Marc fut opéré peu de jours avant Pâques, le lendemain de l'entrée solennelle du Sauveur à Jérusalem, comme l'évangéliste le dit positivement. « Or, ce n'était pas la saison des figues, » ajoute le texte, c'est-à-dire le temps où elles devaient être cueillies, et où l'arbre qui les aurait portées aurait pu être dépouillé; c'était le temps où les figuiers poussaient leurs figuons. Si celui-là n'eût pas été stérile, il aurait dû en avoir comme les autres; car les figuiers en Judée poussaient leurs premières figues au commencement du printemps. « L'hiver est passé, dit l'épouse dans le Cantique, déjà le figuier a poussé ses premières figues. » Jésus alla donc à ce figuier dans un temps où les figues devaient y paraître. Cette objection si rebattue n'a pas le moindre fondement.

---

1 *Bible expliquée.*

NOTE XXXVIII.

Grain de blé dans la terre.

JOAN. XII, 24 et 25.

Jésus-Christ dit à ses Apôtres : « Si le grain de blé ne meurt pas après qu'on l'a jeté en terre, il demeure seul; mais s'il meurt, il porte beaucoup de fruits. »

« Le grain de froment, disent les incrédules [1], ne meurt point » dans la terre... N'est-il pas ridicule, dit Tindal, d'assurer que » le grain de blé meurt ? »

L'auteur des *Questions sur l'Encyclopédie* [2] soutient même que le grain de blé semé ne pourrit point.

Nous opposons à ce dernier l'autorité de M. Grew, qui a passé sa vie à examiner la nature des plantes. Ce savant enseigne, dans son traité de l'*Anatomie des plantes* [3], que le blé se corrompt véritablement en terre avant de reparaître; que sa peau, sa farine, que tout devient pourriture, et qu'il n'y a que le germe qui se développe. Il ajoute qu'il ne connaît qu'une seule semence qui ait cela de commun avec le blé, et que, dans toutes les autres graines, on n'aperçoit ni pourriture ni corruption.

Lorsque nous sommes morts, on met notre corps dans la terre, et il s'y corrompt; la même chose arrive au blé quand on le sème. Cette conformité suffit pour que, dans le style figuré, on puisse dire que le froment qui est semé est dans un état de mort, qu'il meurt dans la terre. Nous disons tous les jours que nos aliments *se consument*, qu'ils sont *détruits* lorsqu'ils nous nourrissent; qu'un ver est *détruit* quand il est changé en papillon; et pour donner un exemple qui ait un rapport entier au sujet, nous appelons les eaux d'étangs, de lacs, de marais, des eaux *mortes*, parce qu'elles n'ont pas plus de mouvement que les corps morts.

Les censeurs de l'Ecriture sainte demandent : « Comment » Jésus-Christ a-t-il pu dire à ses Apôtres qu'il a fait des œuvres,

[1] Voltaire, *Bible expliquée*. — [2] Art. *Agriculture*. — [3] Chap. I.

» c'est-à-dire des miracles qu'aucun autre n'a faits avant lui,
» puisqu'il n'est pas le seul qui ait ressuscité des morts, ce qu'on
» regarde comme le plus grand des miracles? »

Jésus-Christ a fait plusieurs miracles que d'autres n'avaient pas faits avant lui, tels que ceux de nourrir cinq mille hommes, et une autre fois quatre mille avec quelques pains; celui de marcher sur la mer et d'y faire marcher un de ses disciples; celui de changer l'eau en vin; celui de guérir un aveugle-né, etc.

Nous convenons que plusieurs saints personnages, tels que Moïse, Elie, Elisée, etc., ont fait avant Jésus-Christ des miracles semblables aux siens, et d'autres très-grands prodiges; mais 1° aucun d'eux ne faisait ces miracles en son propre nom et en preuve de sa divinité comme Jésus-Christ; 2° aucun d'eux, sans en excepter Moïse, n'en a fait autant que Jésus-Christ, qui parlait et agissait en tout en maître de la nature, qui n'avait qu'à parler et à commander aux vents, à l'air, à la mer, aux tempêtes, aux maladies et à la mort pour être obéi; 3° Jésus-Christ a fait un miracle qu'aucun autre n'avait fait avant lui, et qu'aucun autre ne fera après lui, c'est d'avoir déclaré « qu'il ne mourrait que par sa volonté, et qu'il ressusciterait par sa propre vertu. » Il n'y a qu'un Dieu qui soit en droit de dire une telle chose et de l'exécuter... Il a donc fait des œuvres qu'aucun autre n'avait faites avant lui.

NOTE XXXIX.

Éternité de l'enfer.

MATTH. XXV, 41.

Le dogme de l'éternité des peines de l'enfer est depuis longtemps le grand principe de toutes les erreurs philosophiques, et surtout de la haine que les incrédules ont vouée à la religion. Effacez de la foi évangélique cette éternité désespérante, tous les sages du siècle seront à nous. Les mystères de la religion pourront encore humilier leur esprit, mais, moins intéressés à

les combattre, ils conviendront sans peine qu'un être infini peut bien être au-dessus de leur intelligence, et exiger l'hommage de leur foi; notre morale même réveillera leur admiration. Mais le dogme menaçant d'un enfer éternel leur fait rejeter le Dieu saint de l'Evangile, parce qu'une sainteté infinie suppose une haine infinie de tout mal; parce qu'un Dieu mort sur une croix annonce, par la rigueur exercée sur l'innocence même, le supplice étonnant qui attend le coupable endurci. Après avoir secoué le joug de l'Evangile, il ne leur reste plus que leur raison; c'est elle qu'ils invoquent, non pour qu'elle leur serve à découvrir le vrai, mais pour qu'elle leur donne des arguments, des armes contre une vérité qu'ils craignent et qu'ils détestent. Leur raison, prévenue par les passions, appelle à son secours tous les sophismes. Pour combattre l'enfer, il faut le rendre impossible. Ce dogme suppose que l'âme vit encore après la mort; tous les raisonnements de l'incrédule attaqueront l'idée de l'immortalité. La mort qui détruit la matière pourrait bien ne pas anéantir l'esprit: l'incrédule s'attachera au matérialisme. La liberté ne peut se concevoir que dans un être esprit : l'incrédule combattra la spiritualité de son âme. Enfin, l'idée d'un Dieu annonce essentiellement une substance spirituelle : il cherchera à renverser l'idée de ce Dieu même; il s'élèvera contre son Eglise, contre ses Saints, contre ses Apôtres, contre leurs successeurs. Hérétique, incrédule, matérialiste, fataliste, athée, ennemi décidé de toute religion, il parviendra au comble de l'erreur et de l'impiété, du fanatisme et du délire philosophiques. Qu'on remonte à la source de toutes ces horreurs, on la trouvera dans les passions de l'impie, et dans l'impossibilité d'en accorder l'empire avec la foi d'un enfer éternel. Mais quelle folie de se boucher les yeux pour ne pas voir l'abîme, d'en nier l'existence pour s'y précipiter plus aveuglément? Une preuve que c'est le sacrifice qu'il faut faire de ses passions qui produit chez l'incrédule la haine d'un Dieu vengeur, c'est que l'honnête homme, le vrai chrétien, ne réclame point contre le dogme de l'enfer; c'est le libertin, l'injuste, le méchant qui voudraient tous dans leur cœur qu'il n'y eût ni Dieu ni châtiments. Mais de quoi leur serviront leurs raisonnements et leurs arguments? Feront-ils que l'enfer n'existe point? En préserveront-ils ceux qui le nient pour se livrer plus librement

aux vices, aux péchés que l'enfer doit punir? Ses feux s'éteindront-ils pour ceux qui les méritent davantage, et qui ajoutent aux déréglements de leur cœur l'incrédulité et la révolte de l'esprit?

Ecoutons toutefois les sophismes de la raison et des passions, que les incrédules mettent en avant pour montrer l'injustice d'une éternité de supplices, et pesons leurs arguments.

Celui qui leur parut toujours le plus triomphant se réduit à nous dire qu'il n'y a plus de justice lorsqu'il n'existe aucune proportion entre le délit et la peine. Comment prouvent-ils ce défaut de proportion? en nous disant que le crime de l'homme est l'effet d'un instant, que tous les forfaits de la vie la plus longue ne sont rien, comparés aux supplices de l'éternité même.

Sans doute qu'il existe, et il doit exister au tribunal de Dieu une proportion entre la peine et le délit; mais n'est-ce pas une absurdité de juger d'un crime par le temps qu'on a employé pour le consommer, au lieu d'examiner le délit et le crime, le péché en lui-même, dans sa grièveté, dans sa noirceur, dans sa méchanceté et dans tous les rapports qui constituent l'offense, l'outrage, le forfait?

Qui a jamais suivi dans sa propre cause cette règle inconséquente que l'impie ose prescrire à la Divinité? Quand quelqu'un a été méprisé, insulté, outragé, ou blessé dans ses biens, dans son honneur, dans sa réputation, ou dans son autorité, a-t-on jamais mesuré la peine uniquement sur le temps que le crime a exigé? Qui ne sait qu'un instant suffit au plus grand scélérat pour concevoir, résoudre et consommer le crime le plus noir? qu'il ne faut qu'un instant au traître, à l'assassin pour broyer le poison et enfoncer le poignard? Le législateur et le magistrat ne condamnent-ils pas à de longues années d'un esclavage affreux, à la captivité qui ne finit qu'avec la vie, souvent même à la mort, tant d'hommes qu'un seul instant a rendus criminels? Que sert à un meurtrier de n'avoir eu besoin que d'un instant pour attenter aux jours d'un citoyen? à un perfide, à un rebelle, ou à un lâche d'avoir un seul instant abandonné son roi ou sa patrie? Leur mémoire en sera-t-elle moins flétrie pour toujours?

Veut-on établir des proportions plus justes entre la peine et le délit? qu'on mette d'un côté le crime avec toute sa noirceur,

de l'autre l'éternité avec toute sa durée ; de part et d'autre alors on aura l'infini ; alors on concevra évidemment que quand la noirceur du crime n'a point de terme, que quand l'outrage est infini, la peine ne doit point non plus avoir de terme, et par conséquent doit être infinie.

En vain l'impie demande comment l'homme, comparé à son Dieu, n'étant qu'un vil insecte, peut se rendre envers lui infiniment coupable ? Mais c'est précisément la petitesse de l'homme comparé à son Dieu qui rend l'outrage énorme et infini, quand il ose désobéir à Dieu, résister à ses ordres, se préférer à lui, l'offenser, l'outrager, le braver, se révolter enfin, et détruire autant qu'il est en lui l'empire de la Divinité.

Puisque les incrédules nous forcent de consulter la raison sur des objets où seule elle ne peut fixer notre opinion, écoutons-la du moins, cette raison, et elle nous dira que le crime s'aggrave essentiellement en proportion des droits qu'il a violés, et de la majesté de celui qu'il a outragé. De l'homme qui offense son égal à celui qui outrage son supérieur, de l'homme qui offense le magistrat public à celui qui outrage son souverain, si l'offense s'accroît toujours, que sera-ce donc, si elle attaque Dieu même ? N'est-elle pas infinie dans son énormité ? Mais l'homme est si vil : par cela même, il doit donc respecter le plus parfait des êtres. Il est faible : il doit donc se soumettre au Tout-Puissant. Sa révolte contre Dieu, qu'on appelle faute d'un moment, est le crime d'une créature ingrate qui résiste à l'auteur même de son existence, à un Dieu dont elle tient tout ce dont elle jouit, et la faculté même d'en jouir ; contre un Dieu bienfaisant, patient, miséricordieux ; contre un Dieu qui a droit à tout l'amour de l'homme, à l'hommage le plus universel. Ces fautes d'un être qu'on dit si faible, sont cependant les crimes d'un être qui a la force de résister à Dieu, de braver le souverain législateur, et de lui disputer le droit de régler nos actions, de les diriger toutes à la vertu ; ces fautes d'un être faible sont cependant autant de crimes volontaires, délibérés, commis avec réflexion, avec la connaissance de la loi qui doit les punir, avec la liberté d'observer cette loi ; elles sont par conséquent des crimes de choix, de préférence ; ce sont les crimes d'un esclave qui aime mieux se satisfaire et suivre son plaisir que d'obéir au

Dieu de l'univers; il n'est par conséquent aucune espèce de noirceur, de méchanceté, d'ingratitude, de rébellion, que de *telles fautes ne renferment.*

Qu'importe que l'intérêt du crime aveugle l'incrédule en ce monde, qu'il cherche à s'étourdir, à se cacher à lui-même combien il est coupable? Il n'en sera pas moins certain que celui qui « est saint dans toutes ses œuvres [1] et juste dans toutes ses actions, » saura bien prendre lui-même le soin de son honneur; qu'il convaincra au dernier jour toutes ses créatures; qu'il n'a rien prescrit de contraire à sa bonté et à sa justice éternelles; « qu'il sera justifié en tout ce qu'il a dit [2], et reconnu souverainement juste dans ses jugements. » Tous les raisonnements de la philosophie deviendront inutiles quand ce Dieu paraîtra.

« Mais la bonté de Dieu est infinie, » ajoute l'incrédule.

Nous disons que c'est précisément parce que Dieu est infini dans sa bonté, qu'il faut être infiniment méchant pour cesser de l'aimer, pour l'outrager. La bonté est-elle donc un titre à l'infidélité, à l'ingratitude, à la rébellion? Parce que Dieu est bon, en est-il moins juste? sa justice n'est-elle pas infinie, aussi bien que sa miséricorde? Dieu est bon, mais c'est parce qu'il est souverainement bon qu'il hait souverainement le mal, et qu'il en sera éternellement le vengeur. « Mon œil vous verra sans être fléchi, dit le Seigneur [3], et je ne serai point touché de compassion. » Dieu est bon, mais il est véritable dans ses paroles. Quel blasphème de donner le démenti à sa vérité, qui est éternelle, immuable, infaillible comme lui-même, pour prétendre justifier sa bonté!

Considérons en outre que le principal but des menaces de Dieu n'est pas de punir ses créatures, mais au contraire de faire en sorte qu'il ne soit pas obligé d'en venir là. Dieu menace les pécheurs afin qu'ils ne pèchent point, et qu'ainsi ils évitent la punition. Si un instant peut rendre un homme coupable et lui ouvrir l'enfer, un instant d'amour, de vrai repentir, de sincère pénitence, peut lui ouvrir les yeux tant qu'il respire. Ou un bonheur suprême, ou un malheur sans fin; le choix est dans les mains de l'homme, tant qu'il est dans ce monde. A qui peut-il

[1] *Ps.* CXLIV, 17. — [2] *Rom.* III, 4. — [3] *Ezech.* VII, 4.

s'en prendre qu'à lui-même, s'il choisit mal? Son juge, inexorable dans l'enfer est le meilleur des pères sur la terre. Une larme le touche, et efface à ses yeux toutes sortes de désordres. Si l'homme s'endurcit, s'il meurt dans le crime, pourquoi alléguer sa faiblesse, puisque l'enfer ne punira jamais que des crimes de choix, des crimes commis avec tous les moyens d'y résister? Que pourra cette excuse auprès d'un Dieu qui offrait au pécheur toute sa puissance, la plénitude de sa force et de ses grâces? Que pourra cette excuse dans celui qui a rejeté la main prête à le fortifier, qui a bien eu la force de résister au Tout-Puissant, de braver ses lois, ses menaces, l'enfer même et son éternité?

Les incrédules, au lieu de se rendre à des raisons si convaincantes, ont prononcé d'un ton d'oracle la maxime suivante : Si la souveraine puissance est unie dans un être à une infinie sagesse, elle ne punit point; elle perfectionne ou elle anéantit. « Cette vérité, disent-ils [1], est aussi évidente qu'un axiome de » mathématiques. »

Il nous paraît, au contraire, que c'est une fausseté très-évidente; cet axiome prétendu supposerait que Dieu ne peut jamais punir, même par un châtiment passager, puisqu'une puissance infinie, jointe à une sagesse infinie, peut perfectionner toute créature autrement que par des punitions.

D'autres ont dit [2] : « Dieu ne peut avoir droit de faire à ses » créatures plus de mal qu'il ne leur fait de bien; or, une éter- » nité malheureuse est un mal plus grand que tous les biens » dont une créature a été comblée : donc Dieu ne peut la » condamner à un supplice éternel. »

Autre sophisme; il prouverait qu'aucune société ne peut jamais condamner à mort un coupable, quelque criminel qu'il soit, parce que la mort est un mal plus grand que tous les biens que la société peut faire à un particulier. A proprement parler, ce n'est pas Dieu qui damne, c'est l'homme qui se plonge volontairement et librement dans une éternité de malheurs; tout ce que Dieu fait tend à l'en préserver. Il est donc absurde de comparer la damnation au bien que Dieu nous fait; le bien est son ouvrage, le mal vient de nous seuls.

[1] *Code de la nature,* III Part., p. 123. — [2] Tindal, ch. IV, p. 37.

Rien n'est donc plus faux que la tournure dont se servent les incrédules pour rendre odieux le dogme de la damnation des méchants. « Dieu, selon nous, disent-ils, crée un grand nombre » d'âmes dans le dessein de les damner. »

L'Ecriture sainte nous enseigne tout le contraire de cet exécrable blasphème ; elle nous dit [1] que Dieu n'a donné l'être à aucune créature par un motif de haine ; que Dieu veut que tous les hommes soient sauvés et parviennent à la connaissance de la vérité [2] ; qu'il est le sauveur de tous les hommes, principalement des fidèles [3]. Le second concile d'Orange a prononcé contre ceux qui disent que Dieu a prédestiné quelqu'un au mal [4], et le concile de Trente l'a répété [5].

A la vérité, Dieu donne l'être à plusieurs âmes en prévoyant qu'elles se damneront par leur faute et par leur résistance aux moyens du salut ; mais prévoir et vouloir ne sont pas la même chose. Le dessein de Dieu est de sauver toutes ses créatures, qu'il a douées d'intelligence et de liberté. Ce dessein, cette volonté sont prouvés par les grâces et les moyens de salut que Dieu donne à tous les hommes. Le dessein au contraire que les incrédules attribuent à Dieu n'est prouvé que par l'événement, et cet événement vient de l'homme ingrat et rebelle, et non de Dieu.

Une démonstration plus forte que tous les sophismes des incrédules, et à laquelle ils ne répondront jamais, c'est que leur doctrine n'est capable que d'enhardir tous les scélérats de l'univers, et de leur faire espérer l'impunité. En effet, si la croyance d'un enfer éternel n'est pas capable de réprimer leur malice, si malgré cette menace si terrible il est encore tant de vices et de forfaits, que serait-ce de l'homme si tant de débauchés, tant d'avares, tant d'ambitieux, tant de méchants en tous genres n'avaient à redouter qu'un supplice passager? Ce monde ne serait plus habitable, et sans ce frein, seul capable d'effrayer, la plupart des hommes ne se mettraient nullement en peine d'éviter les plus grands crimes et les plus grands excès.

Si l'impie nous demande maintenant comment des âmes spiri-

[1] *Sap.* XI, 25. — [2] I *Tim.* II, 4. — [3] *Ibid.* IV, 10. — [4] *Can.* 25. — [5] *Sess.* VI *de Justificatione*, can. 17.

tuelles pourront être brûlées par un feu matériel, comment des corps pourront en ressentir continuellement les ardeurs sans se consumer jamais, nous lui demanderons à notre tour comment notre âme est soumise à l'action des sens en cette vie ; et si l'esprit, sujet à l'impression du feu dans le corps qu'il habite, n'est pas une merveille tout aussi étonnante que l'esprit tourmenté par des flammes hors de ce même corps ; nous lui demanderons encore si le Dieu qui a pu établir cette dépendance et de l'âme et du corps, ne pourra pas aussi soumettre l'âme dépouillée de ce corps à la même douleur ; nous lui demanderons depuis quand nos conceptions bornées ont fixé les limites du pouvoir suprême de la Divinité.

Enfin, les incrédules ont osé nous reprocher que c'est l'intérêt des prêtres qui a inventé l'enfer. Mais la calomnie est trop grossière, et ne fera jamais impression que sur des hommes qui ne sont pas moins ignorants que prévenus injustement. Ils sont trop connus ces prophètes qui longtemps avant nous crièrent aux pécheurs [1] : « Qui de vous supportera ces flammes dévorantes, ce ver rongeur qui ne meurt point ? qui de vous pourra habiter au milieu de ces feux qui ne s'éteignent pas ? » Quand les prêtres font retentir ces oracles et celui de Jésus-Christ : « Allez, maudits, au feu éternel, » quel intérêt peuvent-ils avoir ? Qui peuvent-ils espérer séduire en disant : Celui qui n'aime pas Dieu, son créateur, son bienfaiteur ; celui qui n'aime pas son prochain ; celui qui s'abandonne à l'avarice, à l'ambition, à la vengeance, à la débauche, brûlera dans l'enfer sans espérance de pardon ? Qui sont ceux parmi les prêtres qui répètent ces menaces avec plus de zèle, de chaleur et de persuasion ? Sont-ce ces prêtres vicieux auxquels la foi annonce que cet enfer est surtout destiné, et non pas ces pasteurs vertueux et respectés de leurs ennemis mêmes, dont la charité connue et toutes les vertus ne laissent pas soupçonner l'intérêt personnel ? Ah ! si les prêtres cherchaient leurs intérêts dans les dogmes religieux, ce seraient les passions qu'ils flatteraient, c'est l'enfer même qu'ils promettraient plutôt de fermer à prix d'argent. Ils trouveraient alors peut-être le vrai moyen de ressusciter le zèle et l'affection

[1] *Isai.* XXXIII, 14.

des peuples pour l'autel ; alors le méchant même engraisserait celui qui le flatterait d'abréger son supplice. Il est donc évident que les prêtres, en prêchant l'enfer, ne peuvent avoir d'autres intérêts que d'en préserver leurs frères, qu'ils aiment mieux effrayer par des vérités tristes, mais salutaires, qu'abuser et séduire, comme nos sophistes, par les consolations d'un espoir mensonger.

NOTE XL.

Sur la passion et la mort de Jésus-Christ selon les quatre Evangélistes.

Celse, l'empereur Julien, Porphyre et d'autres philosophes païens ont reproché aux chrétiens, comme un trait de folie, d'attribuer la divinité à un juif puni du dernier supplice. Après dix-huit siècles, ce sarcasme est sans cesse renouvelé par les incrédules.

Nous répondons à tous que l'ignominie de la mort du Sauveur a été pleinement réparée par sa résurrection, par son ascension glorieuse, par le culte qui lui est rendu d'un bout de l'univers à l'autre ; que ses souffrances étaient nécessaires pour confirmer les autres signes de sa mission ; il fallait que ce divin législateur prouvât, par son exemple, la sainteté et la sagesse des leçons de patience, d'humilité, de soumission à Dieu, de courage qu'il avait données ; ses disciples, destinés au martyre, avaient besoin d'un modèle ; il n'était pas moins nécessaire au genre humain tout entier. Après avoir enseigné aux hommes comment ils doivent vivre, il restait encore à leur apprendre la manière dont il faut mourir. Jésus-Christ l'a fait, et jamais il n'a paru plus grand que pendant sa passion.

L'histoire en avait été prédite et tracée bien des siecles avant l'événement [1]. Lui-même l'avait prédite plus d'une fois ; il en avait désigné le moment [2] ; il avait déclaré d'avance les cir-

[1] Voyez nos Observations préliminaires sur les prophéties, § III, art. 2, n. 8 (tom. III, p. 330). — [2] Voyez *ibid.* art. 3.

constances et le genre de son supplice ; il voulut encore représenter sa mort par une auguste cérémonie, en conserver le souvenir par un sacrifice qui en renfermât l'image et la réalité. Il pouvait se dérober à la fureur de ses ennemis, il pouvait tromper leur attente ; il les attend, après avoir médité sur les outrages et les tourments qu'on lui préparait ; il se soumet à son Père ; il marche d'un pas ferme vers les soldats, se fait connaître à eux, leur commande de laisser aller ses disciples, et opère un miracle pour montrer ce qu'il est et ce qu'il peut.

Présenté à ses juges, il leur répond avec modestie et avec fermeté ; il leur déclare « qu'il est le Christ, le Fils de Dieu ; » ce fut l'unique cause de sa condamnation. Livré aux soldats, il souffre les insultes et les outrages dans le silence, sans faiblesse et sans ostentation ; il ne dit rien pour fléchir le magistrat romain qui devait décider de son sort ; il ne fait rien pour contenter la curiosité d'un roi vicieux et d'une cour impie. En marchant au Calvaire, il prédit la punition de ses ennemis avec les expressions de la pitié. Arrivé au lieu du supplice, on l'attache à la croix, on l'y cloue, et les douleurs les plus aiguës consument sa vie : « Mon Père, s'écrie-t-il, mon Père, pardonnez-leur, car ils ne savent ce qu'ils font. » Rien ne peut épuiser sa bonté céleste, ni lui faire oublier sa grandeur et sa dignité : il ne répond rien aux Juifs qui l'insultent, ni au brigand qui le raille, mais il promet le ciel au malfaiteur qui l'invoque. Après trois heures de souffrances cruelles, il dit d'une voix forte, et qui étonne les assistants : « Tout est consommé ; » il recommande sa mère à son disciple chéri et son âme à son Père ; il rend le dernier soupir.

Tel est le récit qui a été fait par quatre de ses disciples, que les incrédules nous peignent comme des ignorants. S'il n'est pas fidèle, qui leur a suggéré une peinture aussi sublime d'un Dieu mourant pour le salut de ses créatures ?

Pour affaiblir l'impression qu'un tel récit doit faire sur tout homme sensé, les incrédules se sont attachés à travestir quelques circonstances, à chercher de prétendues contradictions entre les diverses narrations de ces quatre écrivains. Pour rendre le Sauveur ridicule et méprisable, il a fallu que l'historien critique de sa vie se soit armé de cette rage maligne dont furent animés les

Juifs qui le crucifièrent. Altérer des faits, en supprimer d'autres, s'emporter, se contredire, lancer des plaisanteries sacriléges, c'est le chef-d'œuvre d'impiété dont l'antiquité ne fournit aucun exemple.

Ce prétendu historien avait souvent osé accuser Jésus-Christ de crainte, de pusillanimité, de s'être enfui ou caché au moindre danger. Mais est-ce par un trait de faiblesse que Jésus s'offrit lui-même à ses ennemis? Nous avons déjà observé qu'il ne tenait qu'à lui de s'éloigner; il savait le dessein des Juifs, il le leur avait reproché dans le temple, et il en avait averti ses disciples [1]. La Samarie était une retraite, plusieurs Samaritains croyaient en lui; il n'aurait couru aucun danger dans la Galilée, Hérode avait désiré de le voir; il pouvait gagner les confins de la Phénicie, il y avait fait un miracle.

Le critique dit [2] « que depuis le jour de son entrée solennelle » à Jérusalem, nous ne voyons pas qu'il y soit retourné, sinon » pour subir son jugement. »

Rien n'est plus faux. Saint Jean dit [3] que Jésus vint à Béthanie six jours avant la pâque, et que son entrée à Jérusalem se fit le lendemain. Saint Luc répète deux fois que tous les jours Jésus allait enseigner dans le temple [4]; que la nuit il se retirait sur la montagne des Oliviers; que dès le matin le peuple allait l'écouter dans le temple. Les évangélistes racontent ce qui se passa pendant ces six jours: la malédiction du figuier, l'expulsion des marchands, les disputes de Jésus avec les prêtres et les docteurs, les piéges qu'ils lui tendirent, les questions des sadducéens, la prophétie de la destruction de Jérusalem et du temple, le conseil que tinrent les Juifs deux jours avant la fête, la prédiction de Jésus à ses disciples que dans deux jours il serait livré aux Juifs pour être crucifié; sont-ce là des marques de crainte, etc.?

Nous abuserions de la patience de nos lecteurs, si nous mettions sous leurs yeux tous les blasphèmes et tous les travestissements que la plus insigne mauvaise foi, excitée par toutes les fureurs de l'enfer, a suggérés à l'historien critique. Voici comme il parle de de l'institution de l'Eucharistie: « Comme ce Judas, dit-il [5], était

[1] *Matth.* XXI. *Marc.* XII. *Luc.* XX. — [2] Chap. XIV. — [3] *Joan.* XII, 11 et 12. — [4] *Luc.* XIX, 47; XXI, 37. — [5] Chap. XV.

» le trésorier de la troupe, et par conséquent chargé de payer » les frais du repas, Jésus, selon les apparences, voulut faire » entendre que c'était aux dépens de sa vie et de son sang qu'ils » étaient régalés dans ce moment. *Prenez*, leur dit-il d'une façon » énigmatique, *car ceci est mon corps*. Il leur donna ensuite la » coupe en leur disant que c'était là *son sang qui allait être versé pour* » *eux*. Judas saisit très-promptement le sens de l'énigme; il se » leva de table et sortit sur-le-champ. Les autres Apôtres n'y » comprirent rien du tout. C'est néanmoins sur cet emblème que » quelques docteurs ont depuis élevé le dogme fameux de la » transsubstantiation. »

L'auteur ajoute dans une note que les protestants ont tort de ne pas y croire, puisqu'ils croient qu'un Dieu a pu s'incarner. « Si le dogme de la transsubstantiation, dit-il, est une folie, c'est » une folie bien ancienne dans l'Eglise, et qui ne prouve que la » crédulité prodigieuse des premiers fidèles. Saint Paul, saint » Ignace martyr, saint Irénée, etc., parlent de ce mystère ab- » surde comme les catholiques romains. »

Pour répondre à cet étrange commentateur, nous nous contenterons de quelques réflexions. 1° Judas, selon l'Evangile, était un voleur; il aimait l'argent, il vendit son maître par avarice. N'est-il pas ridicule de supposer que ce traître paierait les frais du repas sur une somme qu'il se procura par un si grand crime? 2° Judas rendit aux Juifs la somme qu'il avait reçue pour le prix de sa trahison, et alla se pendre de désespoir. Comment donc « régala-t-il » les Apôtres du prix de la vie et du sang de Jésus-Christ? Il n'était plus présent, il sortit immédiatement après avoir reçu le morceau de pain trempé que Jésus lui donna [1]. Il ne fut donc pas dans le cas de saisir le sens de l'énigme. 3° Jésus dit : « Ceci est mon sang d'une nouvelle alliance, sang qui est répandu pour vous et pour plusieurs, en rémission des péchés. » En quel sens l'argent reçu par Judas pouvait-il cimenter une nouvelle alliance et remettre les péchés? 4° Jésus ajoute à ses Apôtres : « Faites ceci en mémoire de moi; » leur donna-t-il un ordre auquel ils ne comprirent rien? Mais il avait déjà dit [2] : « Le pain que je donnerai est ma propre chair, livrée pour la vie du monde.

[1] *Joan.* XIII, 30. — [2] *Joan.* VI, 53, 56.

Ma chair est véritablement une viande, » etc. Les Apôtres durent le comprendre, ainsi que saint Paul, puisqu'il en a parlé comme les catholiques romains. 5° Saint Jean, saint Paul, saint Ignace martyr, saint Justin, saint Irénée, etc., « qui ont parlé de l'Eucharistie comme les catholiques romains, » sont-ils les docteurs qui ont élevé depuis le dogme de la transsubstantiation, et qui ont eu autant de crédulité que les Apôtres et les premiers fidèles?

Il n'entre pas dans notre plan de discuter le dogme de la présence réelle et de la transsubstantiation; nous nous contenterons d'observer que le plus impie de tous les incrédules a été forcé d'avouer que ce mystère n'est pas plus incroyable que celui d'un Dieu incarné.

Dans le jardin des Olives, Jésus tomba en faiblesse et en agonie; il conjura son Père d'écarter de lui le calice des souffrances; il sua sang et eau. « L'Homme-Dieu, disent les incrédules [1], fit » voir aux approches de la mort une faiblesse qu'un grand nom» bre d'hommes courageux rougiraient de montrer en pareille » circonstance. »

« Jésus fut attristé, nous disent les évangélistes; il fut saisi d'angoisses et d'effroi, il sua même du sang. » Mais la nature innocente ne répugne pas moins aux douleurs que la nature corrompue. Ce n'est pas la crainte de les ressentir qui nous rend coupables, c'est de nous y soustraire en trahissant nos devoirs. Loin qu'une vive sensibilité dégrade celui qui les éprouve, elle l'élève au contraire lorsqu'il les surmonte, parce qu'elle prouve d'autant mieux son parfait dévouement à la vertu, et il ne mérite que des éloges et de l'admiration.

Y a-t-il rien de plus touchant et de plus magnanime dans le caractère du Sauveur que cette sagesse douce, humaine, modeste, qui l'éloigne également de l'ostentation et de la roideur? Ce n'est point un philosophe superbe qui dise qu'il se suffit à lui-même; il est bien aise, au contraire, de n'être pas seul : il prie trois de ses disciples de rester et de veiller avec lui. Ce n'est point non plus un de ces stoïciens qui nous assure que la douleur n'est point un mal; c'est le Verbe incarné sensible aux misères de l'homme

[1] *Hist. critique,* ch. XIV. Celse, dans Origène, lib. XI, 23. *Munimen fidei,* II Part., chap. XXIV.

pour qui il vient satisfaire ; c'est un tendre Rédempteur qui avoue à ses amis ses angoisses ; et s'il demande sa délivrance à son Père, c'est avec une douceur et une résignation qui arrachent des larmes d'attendrissement à quiconque sent le grand et le beau.

Représentons-nous cette terrible scène où la prescience du Sauveur lui fit connaître clairement tout ce qu'il devait endurer. « Le voici, se dit-il à lui-même, le voici arrivé ce jour effroyable » qui éclairera mon supplice ; avant que le soleil se lève, le mal- » heureux Judas m'aura remis au pouvoir de mes implacables » ennemis ; Jérusalem demandera mon sang à grands cris, un » lâche gouverneur le lui accordera ; fouetté, insulté, maudit, » couvert de crachats, couronné d'épines, je serai suspendu et » cloué à un bois infâme, j'y perdrai goutte à goutte mon sang » et ma vie. » Déjà il entend les clameurs furibondes de la populace : « Qu'il meure, qu'il meure ! crucifiez-le, crucifiez-le ! » Dans cet état de désolation dont il n'y eut jamais d'exemple, il s'adresse à son Père ; sa prière ne fut pas même une demande absolue : « S'il est possible, dit-il, éloignez de moi ce calice ; cependant, que votre volonté soit faite, et non pas la mienne. »

Nous n'entreprendrons pas d'expliquer tous les mystères que renferme l'agonie de Jésus-Christ au jardin des Olives. Le Fils de Dieu a voulu nous apprendre que la répugnance naturelle de souffrir et de mourir n'est pas un crime lorsqu'elle est jointe à une parfaite soumission à Dieu. Il a voulu instruire les martyrs, leur apprendre qu'il faut attendre la mort, et non la provoquer.

Un philosophe même a reconnu qu'il y a un extrême courage à marcher à la mort en la redoutant. Il a fait sur ce point l'apologie du Sauveur : « S'il semble craindre la mort, dit-il [1] ; si » l'angoisse qu'il ressentit fut si extrême qu'il en eut une sueur » mêlée de sang, ce qui est le symptôme le plus violent et le plus » rare, c'est qu'il daigna s'abaisser à toute la faiblesse du corps » humain qu'il avait revêtu. Son corps tremblait, et son âme » était inébranlable ; il nous apprenait que la vraie force, la vraie » grandeur consistent à supporter les maux sous lesquels notre » nature succombe. Il y a un extrême courage à courir à la mort » en la redoutant. »

[1] *Traité de la tolérance*, chap. XIV.

L'auteur de l'*Histoire critique* est obligé lui-même d'avouer qu'après sa prière Jésus ne montra plus de timidité ; il dit que, « sentant l'impossibilité d'échapper, il fit de nécessité vertu, et, » en poltron révolté, se présenta hardiment à la troupe. »

Où était l'impossibilité d'échapper une heure auparavant ? Jésus, après avoir reproché avec douceur aux Apôtres la persévérance de leur sommeil : « Levez-vous, leur dit-il, allons ; celui qui doit me livrer approche. » Si alors il fût sorti du jardin, Judas et son escorte n'auraient su où le trouver. Mais ce Jésus effrayé, tremblant avec ses Apôtres, ne voit pas plus tôt paraître Judas avec ses satellites qu'il reprend toute sa première grandeur, et ne la quitte qu'en quittant la vie ; libre, il avait éprouvé quelques faiblesses innocentes du Fils de l'homme ; arrêté, condamné, sacrifié, il n'est plus que le Fils de Dieu.

Il entend arriver l'apôtre apostat et sa suite ; loin de fuir ou de se cacher : « Qui cherchez-vous ? » leur dit-il avec dignité ; et pour faire comprendre que ses ennemis seraient bien faibles contre lui s'il voulait se prévaloir de ses forces, il les remplit d'une telle frayeur qu'ils tombent tous à la renverse. Après qu'ils se sont relevés, Judas l'aborde et le baise pour indiquer à ses gens leur proie : « Mon ami, lui dit Jésus, est-ce ainsi que vous trahissez le Fils de l'homme par un baiser ? »

Saint Pierre, indigné de voir saisir son maître, met l'épée à la main, frappe un des domestiques du grand-prêtre, et lui abat l'oreille droite. Jésus approche du blessé, le touche et le guérit. « Modérez-vous, dit-il à son apôtre ; quiconque se sert du glaive » mérite de périr par le glaive. Croyez-vous que je ne puisse » obtenir de mon Père le secours de ses anges ? Il faut que je » boive le calice qui m'est réservé, et que les Ecritures s'accom- » plissent. » Est-ce là le discours d'un poltron révolté ? Jésus se livre ensuite sans résistance à ceux qui viennent le prendre, et ne stipule que la liberté de ses chers disciples.

Les censeurs de l'Evangile disent « que Jésus parla peu respec- » tueusement au grand-prêtre Caïphe ; qu'il ne déclara pas » nettement sa divinité ; que frappé sur une joue il ne tendit » pas l'autre, comme il l'avait ordonné. »

Il suffit de lire le texte des évangélistes pour voir que la réponse de Jésus-Christ à Caïphe n'avait rien du tout de contraire

au respect ; que c'était une déclaration formelle de sa divinité : le grand-prêtre le somme de déclarer s'il est le Christ, le Fils de Dieu : « Vous l'avez dit, répond Jésus ; je vous déclare même que vous verrez le Fils de l'homme assis à la droite toute-puissante de Dieu, et venir juger sur les nuées du ciel. » Loin donc de nier ce qu'il est, il s'annonce comme le juge futur de tous les mortels et du tribunal même devant lequel il comparaît. N'est-ce pas là déclarer qu'il est Dieu ? Aussi le conseil des Juifs ne s'y méprit pas, puisque c'est pour cela qu'il condamna Jésus-Christ à la mort comme blasphémateur.

« Jésus frappé ne tendit point l'autre joue comme il l'avait » conseillé à ses disciples. »

Il ne le devait pas. En prédisant à ses disciples les persécutions qu'ils auraient à essuyer, il leur conseille de souffrir plutôt un second outrage que de demander en justice la réparation du premier. Mais Jésus était pour lors en justice, sous les yeux des magistrats assemblés ; il devait donc se justifier, et non provoquer, en tendant l'autre joue, la brutalité d'un valet autorisé par la présence de son maître.

Ces mêmes critiques ajoutent : « On ne conçoit pas comment » Dieu a permis que Pilate, qui voulait sauver Jésus, ait été » assez faible pour le condamner, quoiqu'innocent. »

Nous ne concevons pas mieux comment les incrédules se confirment dans l'irréligion, quoiqu'ils s'exposent par là aux plus épouvantables de tous les malheurs, par des raisons ou des réflexions aussi absurdes : cependant le fait est visible.

Mais nous concevons qu'un gouverneur, quoique ennemi du crime, peut être faible, craindre les séditions et le tumulte, redouter les relations infidèles qu'on peut faire à la cour de sa conduite. Nous concevons que Pilate, quoiqu'il répugnât à verser le sang innocent, répugnait encore davantage à courir, pour le sauver, le moindre péril ; nous ne sommes point étonnés qu'il ait frémi à la seule idée d'encourir les soupçons du sombre Tibère, et qu'il ait sacrifié le juste à sa politique. Nous concevons enfin que Dieu a permis ce crime, comme il permet tous les autres qui se commettent dans le monde.

Les incrédules prétendent que Jésus-Christ sur la croix se plaignit d'être abandonné de son Père. Calvin a osé dire que les

premières paroles du Psaume XXI, que Jésus-Christ prononça pour lors, étaient l'expression du désespoir ; mais le sens de ces paroles, traduites à la lettre, démontre que ce n'était ni une plainte, ni un reproche, mais une exclamation sur la rigueur du tourment que souffrait le Sauveur : « Mon Dieu, mon Dieu, à quoi vous m'avez délaissé ! à quels tourments vous m'avez réservé ! » Y a-t-il là aucun signe d'impatience, de murmure ou de désespoir ? D'ailleurs Jésus-Christ, en prononçant ces paroles, se faisait l'application de ce psaume ; il faisait voir que ses douleurs étaient l'accomplissement de cette prophétie. Aussi, lorsque toutes les circonstances furent vérifiées, Jésus s'écria : « Tout est consommé. »

Nos adversaires soutiennent qu'il y a contradiction entre les évangélistes [1]. « Jésus, selon saint Jean, fut condamné à la » sixième heure, et selon saint Marc, il fut crucifié à la troisième » heure. »

Plusieurs anciens manuscrits de l'Evangile de saint Jean, entre autres celui de Cambridge, portent que Jésus fut condamné *environ* à la troisième heure ; on lit même dans la Chronique d'Alexandrie : « C'est la leçon des exemplaires les plus corrects, et de l'original conservé à Ephèse. » Ce sentiment est celui des plus habiles critiques et de don Calmet, qui citent Eusèbe, saint Pierre d'Alexandrie, etc. Nous nous dispenserons en conséquence de rapporter les autres moyens que de savants interprètes ont employés pour concilier ces écrivains sacrés [2].

[1] Voltaire, *Bible expliquée. Hist. critique*, ch. xv.

[2] Voyez Bergier, *Dictionn. théologique*, art. *Heure*, *Crucifiement*, *Passion. Traité de la vraie Religion*, tom. IV, p. 129 suiv. Bullet, *Réponses critiques*, tom. II, art. *Heure du crucifiement.* * « Comment S. Jean (xix, 14) dit-il qu'il était environ la sixième heure quand Pilate condamna Jésus, tandis que S. Marc indique la troisième heure comme ayant été celle du crucifiement ? Chez les Hébreux, dit Grotius, il y avait trois heures de la journée particulièrement consacrées à la prière : la troisième, la sixième et la neuvième, et c'étaient celles qui, dans le commun usage, servaient à marquer la division du temps ; on rapportait à l'une ou l'autre ce qui se passait dans l'intervalle. Ainsi S. Marc rapporte le crucifiement à la troisième heure, parce qu'il eut lieu entre la troisième et la sixième (entre neuf heures et midi). Vers la sixième

Autre contradiction prétendue, suivant les incrédules. « Selon » saint Matthieu et saint Marc, les deux voleurs crucifiés avec » Jésus lui insultaient ; selon saint Luc, au contraire, un seul » injurie le Sauveur. »

Il s'ensuit seulement que la narration de saint Luc est plus circonstanciée que celle des deux premiers évangélistes. Il rapporte la conversion du bon larron, de laquelle ils n'ont pas parlé. Saint Matthieu et saint Marc ont mis le pluriel pour le singulier, façon de parler qui se rencontre dans les auteurs profanes aussi bien que dans les Livres saints [1].

Quant aux ténèbres miraculeuses arrivées à la mort de Jésus-Christ, voyez ce que nous en avons dit dans nos Observations préliminaires sur le nouveau Testament, art. III, n° 15.

Les incrédules disent 1° qu'il serait contraire à la justice qu'un roi destinât son fils unique « à la mort pour le salut de » son peuple, ajoutant que Dieu traiterait en ce cas les coupa» bles comme innocents, et les innocents comme coupables. »

1° Cette comparaison n'est point admissible, parce que le meilleur des rois qui destinerait son fils unique à la mort pour le salut de son peuple, ne pourrait, en récompense, le ressusciter pour le faire asseoir à sa droite sur son trône.

2° Les conséquences que les incrédules tirent de leur comparaison sont d'autant moins applicables à Notre-Seigneur, que, par l'effet d'une charité incompréhensible, il s'est offert lui-même à Dieu pour expier nos péchés. « Mon Père m'aime, disait ce divin Rédempteur [2], parce que je donne ma vie ; mais je la recouvrerai; personne ne me la peut ôter, c'est moi-même qui la donne volontairement ; j'ai le pouvoir de la donner, et j'ai le pouvoir de la reprendre : c'est l'ordre que j'ai reçu de mon Père.» Bien loin donc que Dieu ait traité son Fils comme coupable, le contraire est démontré évidemment et par les textes que nous

heure, la sentence s'exécute, le ciel s'obscurcit ; à la neuvième heure, Jésus expire. S. Jean, qui ne marque qu'un seul moment pour toute la scène, le prend vers le milieu du temps qu'elle dura. » Wallon, cité dans *Les quatre Evangiles,* etc., p. 241, note 2.

[1] Voyez Bullet, *Réponses critiques,* tom. I, art. *Frères de Jacob.* — [2] *Joan.* x, 17 et 18.

venons de rapporter, et par sa résurrection glorieuse, et par son élévation au-dessus de toutes choses.

3° Cette expression de saint Pierre [1], *lui juste pour les injustes*, prise dans son sens naturel, est si fort éloignée de présenter à la saine raison aucune idée absurde ou contradictoire, que notre rédemption n'aurait point été opérée si Notre-Seigneur avait été moins juste.

« 4° On a peine à comprendre, dit l'auteur de la *Religion es-
» sentielle* [2], comment il peut entrer dans l'esprit qu'il y ait quel-
» que chose en Dieu qui s'oppose au bonheur de l'homme; cela
» implique contradiction; car on ne doute pas que le salut de
» l'homme ne soit une suite de ce que Dieu l'a voulu. Or, dire
» que Dieu veut le salut de l'homme, et soutenir en même temps
» qu'il y a en Dieu un principe de justice ou soi-disant tel qui
» s'y oppose, c'est dire que Dieu veut et qu'il ne veut pas, » etc.

« D'un autre côté [3], n'est-il pas vrai que si une justice qui est
» hors de l'homme pouvait lui être imputée pour suppléer à celle
» qui lui manque, la justice de Jésus-Christ, dont le mérite est
» infini, serait suffisante pour le plus comme pour le moins;
» que la distance qu'il y a d'un homme pécheur à un homme
» converti n'étant pas infinie, un mérite infini doit tout absor-
» ber. »

Dans ces raisonnements, l'auteur s'est donné la torture pour faire trouver de la contradiction où il n'y en a absolument point; parce qu'il s'est persuadé qu'il ne doit rien y avoir d'incompréhensible pour lui, il a cru pouvoir rejeter, comme contradictoire, tout ce qu'il ne pouvait entièrement comprendre.

La première contradiction dont il est question dans son premier raisonnement n'est fondée que sur une équivoque.

Si le salut de l'homme était un effet de cette volonté toute-puissante de Dieu par laquelle il dit: « Que la lumière soit, et la lumière fut, » l'homme serait nécessairement sauvé, mais il ne serait pas libre; or, il l'est certainement, et il n'en est pas moins vrai que Dieu veut le salut des hommes, mais c'est d'une volonté relative à l'assemblage de ses perfections et aux facultés libres et intelligentes dont il lui a plu de douer l'homme.

[1] I *Petr.* III, 18. — [2] 1re Lettre introductive, p. 4. — [3] *Ibid.* p. 14.

Sa bonté, celui de tous ses attributs sous lequel il a pris le plus de plaisir à se faire connaître aux hommes, lui fit promettre à nos premiers parents un Rédempteur; il a fait prédire l'heureuse époque où s'accomplirait cette promesse; Jésus-Christ est venu au temps marqué, et s'est offert lui-même à son Père pour expier les péchés. Voilà véritablement une bienveillance infinie de Dieu pour le salut des hommes. Il est donc incontestable que Dieu le veut, parce qu'il est infiniment bon. Mais comme il les a créés libres, et qu'il leur fournit tous les moyens nécessaires pour acquérir le salut, il est aussi certain qu'il punira les méchants qui, malgré tous ces secours, s'obstinent à faire un mauvais usage de leur liberté, qu'il l'est que cet Être suprême est infiniment juste; et quant à ceux qui seront vraiment repentants, il est aussi certain que Dieu leur fera grâce en considération des mérites de Jésus-Christ, qu'il est certain que cet Être souverainement parfait est infiniment miséricordieux.

La seconde contradiction qu'on allègue renferme une pétition de principe bien manifeste; car une justification d'un prix infini n'efface pas nécessairement tous les péchés. Dieu, en employant ce remède, a été libre de restreindre son efficacité à des conditions déterminées par l'accord parfait de sa bonté avec sa sainteté et sa justice. Quelle contradiction y a-t-il que Dieu ait voulu sauver les pécheurs à condition qu'il se répentent et se convertissent? Le sacrifice de Jésus-Christ est sans doute un moyen infiniment puissant pour opérer cet effet; mais la rédemption des pécheurs obstinés étant contraire à la sainteté et à la justice de Dieu, ne peut pas mieux découler de cette source que la condamnation des justes, l'une et l'autre étant aussi réellement contraires aux perfections divines et aux déclarations positives de l'Ecriture sainte; ainsi la distance d'un homme converti à un pécheur sans repentance est infinie à cet égard, puisque l'un est l'objet du sacrifice de Jésus-Christ, et l'autre ne l'est point du tout. C'est ainsi que Dieu nous a révélé sa volonté; la saine raison y acquiesce et nous fait connaître les absurdités des raisonnements téméraires de l'impiété.

5° Les incrédules disent « qu'il aurait été mieux que Dieu par-
» donnât le péché d'Adam, que de le punir d'une manière si
» terrible dans la personne de son propre Fils. »

Quoique ce soit un mystère incompréhensible à toute la raison humaine que le Verbe éternel, qui était au commencement, qui était en Dieu, et qui était Dieu de toute éternité, et qui s'était fait chair dans la plénitude des temps [1], ait souffert les douleurs et la mort, non dans sa nature divine, incapable de souffrir, mais dans la nature humaine qu'il s'était unie; cependant, quand on considère que ce n'est pas pour lui que le Fils de Dieu est mort, qu'il a vaincu, qu'il a triomphé; que c'est pour nous rétablir dans les droits de l'immortalité, pour réparer la gloire de son Père, alors on comprend qu'il a été mieux que Dieu ait ainsi puni le péché du premier homme, afin de donner à ses descendants une idée de sa justice, de leur inspirer l'horreur du péché, et de les en préserver. Et en effet, quel hommage plus digne de la majesté de l'Etre-Suprême que l'anéantissement où son propre Fils s'est réduit pour sa gloire? En entrant dans le monde, il s'était dévoué à l'obéissance; il savait que la justice de Dieu voulait être apaisée par une satisfaction proportionnée à l'offense, c'est-à-dire d'une valeur infinie; qu'une telle satisfaction n'était point du ressort des hommes; que Dieu, comme Dieu, ne pouvait point satisfaire; mais qu'en réunissant la nature divine et la nature humaine en une même personne, il pourrait souffrir comme homme, et donner comme Dieu un prix infini à ses souffrances, et satisfaire pleinement, et bien au-delà, à la justice de son Père.

« Mais Dieu ne pouvait-il pas, demande saint François de Sales
» (premier discours du Vendredi-Saint), donner aux hommes,
» pour leur salut, un autre remède que celui de la mort de son
» Fils? Sans doute il était en son pouvoir de leur pardonner par
» une autorité absolue, par un effet de sa miséricorde, sans y
» faire intervenir sa justice, et sans l'entremise d'aucune créa-
» ture; et quand il l'eût fait, qui serait en droit d'y trouver à
» redire, puisqu'il est le souverain monarque et le créateur de
» toutes choses, et qu'il peut tout ce qu'il veut? Sa volonté est
» un moyen suffisant; mais l'amour qu'il a pour nous ne se
» serait pas montré comme il l'a fait en la mort de son Fils.
» C'est pour nous prouver combien il nous aimait que cet

[1] *Joan.* I; *Gal.* I.

» Homme-Dieu est mort, et de la mort la plus dure et la plus » ignominieuse qui se puisse imaginer. »

Au reste, toutes les objections des incrédules ne parviendront jamais à obscurcir les traits de la divinité que Jésus-Christ a fait paraître pendant sa passion et à sa mort, l'éclat avec lequel il a vérifié les prophéties, le triomphe de sa résurrection, le prodige du monde converti par la prédication d'un Dieu crucifié. Ce prodige subsiste depuis dix-huit siècles, en dépit de tous les efforts des incrédules, et il subsistera autant que l'univers. Jésus-Christ avait dit : « *Lorsque j'aurai été élevé de terre, j'attirerai tout à moi;* » il a rempli sa parole : il accomplira de même celle qu'il a donnée d'être avec son Eglise jusqu'à la consommation des siècles.

Avant de démontrer la résurrection de Jésus-Christ, nous devons faire voir que sa mort sur la croix a été certaine et indubitable.

« Jésus-Christ n'est point mort sur la croix, suivant l'historien » critique : un homme vigoureux et à la fleur de l'âge peut aisément résister à trois heures d'un supplice qui n'attaque point » les parties nobles. On en a une preuve dans les deux larrons » qui furent crucifiés avec lui, auxquels il fallut rompre les » jambes pour les faire mourir; cela paraît aussi par l'étonnement que Pilate marqua lorsque Joseph d'Arimathie lui dit » que Jésus était déjà expiré. Jésus fit donc le mort, pour qu'on » ne lui cassât point les jambes comme aux larrons, et afin que » ses disciples Joseph et Nicodème, qui avaient du crédit, obtinssent de Pilate de l'ôter de la croix. Ceux-ci le mirent dans » le tombeau ; le couvrirent d'aromates pour mieux cacher la » feinte, et vinrent ensuite l'enlever pendant la nuit, car le sépulcre ne fut scellé et on n'y mit des gardes que le lendemain, » comme le marque expressément saint Matthieu. Joseph et Nicodème, ayant Jésus entre leurs mains, en eurent tout le soin » possible, et le guérirent par de bons remèdes. Les Apôtres » étant assemblés un soir dans quelque chambre de la maison » de Joseph ou de Nicodème, ou de quelqu'autre disciple, Jésus » y entra par une porte secrète, leur parla, leur montra ses plaies » qui n'étaient pas encore refermées, but et mangea avec eux, » et mit par là si bien dans la tête de ces bonnes gens qu'il était

» ressuscité, qu'ils allèrent le publier par toute la terre au péril
» de leur vie. »

Tel est le roman que l'incrédule que nous réfutons a imaginé pour combattre la vérité de l'histoire de la résurrection de Jésus-Christ. Mais 1° n'est-il pas bien étonnant qu'après dix-huit siècles on essaie de jeter du doute sur un fait qui a été cru sans difficulté par tout ce qui a existé jusqu'à nous de chrétiens, de Juifs, de païens, d'hommes de toute religion [1] ? Tacite, si prévenu contre les chrétiens, en fait mention. Tous les ennemis du christianisme dans les premiers siècles nous objectaient de présenter aux adorations du monde un homme mort du supplice le plus ignominieux. N'était-il pas bien plus aisé aux Juifs, si intéressés à anéantir le miracle de la résurrection de Jésus-Christ, de persuader qu'un homme a demeuré trois heures en croix sans mourir, que de faire croire que des hommes timides, qui n'osaient se montrer, sont venus, au milieu d'une troupe de gardes, enlever un corps qui était dans une caverne fermée par une grosse pierre et scellée?

2° Nous ne disconvenons pas qu'un homme puisse demeurer attaché à une croix trois heures sans mourir ; mais si l'on fait attention à la longueur et à la variété des tourments qu'on avait fait endurer au Sauveur, à l'agonie et à la sueur de sang qu'il avait essuyées au jardin des Oliviers, aux coups qu'il avait reçus chez Caïphe, à la flagellation qu'il souffrit chez Pilate, à la défaillance qui lui survint en portant sa croix, au sang qu'il répandit lorsqu'il y fut cloué, on sera plutôt étonné de ce qu'il put vivre encore trois heures sur la croix.

3° Jusqu'à ce que le Sauveur expirât, le peuple était là qui le regardait, et les principaux de la nation, les princes des prêtres, les scribes, les anciens qui se moquaient de lui. Les soldats, les voleurs même qui étaient crucifiés à ses côtés lui insultaient aussi. Tous ces gens là l'ont cru mort. Est-il possible qu'un homme puisse en imposer à toute une multitude qui a demandé sa mort avec fureur, aux yeux des principaux, des savants d'une nation qui sont acharnés à le perdre ? Mais accordons pour un moment que Jésus ait pu faire illusion à cette foule d'ennemis, n'aurait-il donné aucun signe de vie lorsqu'un soldat lui perça le

[1] *Annal.*, lib. XV, 44.

côté d'une lance, jusqu'à ouvrir le péricarde, et percer le cœur? Quoi! il ne lui sera pas échappé alors involontairement un soupir, un mouvement de quelque partie de son corps? C'est ce que tous les sophistes du monde ne persuaderont jamais à personne. Ajoutons enfin que si Jésus-Christ avait fait le mort jusque-là, il le devint alors en effet, puisque le coup qu'il reçut, de l'aveu de tous les chirurgiens, est mortel. Admettant encore que ce coup ne l'eût pas fait périr, pouvait-il rester vivant ayant été opprimé pendant plusieurs heures du poids de cent livres d'aromates, serré de toutes parts dans des linges, et enfermé dans un sépulcre où il ne devait y avoir presque aucune communication avec l'air?

4° C'est parce que Jésus-Christ était mort que les soldats ne lui rompirent point les jambes comme aux deux larrons crucifiés avec lui.

5° Il est vrai que Pilate fut étonné que Jésus pût être sitôt mort; c'est pour cela qu'il voulut s'assurer du fait : de quelque poids que fût le témoignage d'un officier considérable, tel qu'était Joseph d'Arimathie, Pilate ne voulut point se fier à son récit; il fit venir le centurion et s'informa de lui s'il était vrai que Jésus fût déjà mort, et ce ne fut qu'après que la chose lui eut été attestée par le centurion qu'il consentit à la demande de Joseph.

6° Nous avons déjà observé que les Juifs eux-mêmes n'ont jamais douté de la mort de Jésus sur la croix. En effet, ils demandèrent à Pilate des soldats pour garder le tombeau, et ils en scellèrent l'entrée; ils ont publié ensuite, il est vrai, que les Apôtres avaient dérobé le corps pendant le sommeil des gardes; mais ils n'ont jamais soupçonné que Jésus ait vécu depuis ce moment.

Une particularité remarquable, c'est que les gardes qui furent placés pour garder le tombeau ne furent pas des Romains, mais des Juifs. Les premiers, supposé que les disciples eussent voulu enlever le corps de leur maître, auraient pu peut-être se laisser corrompre, ne prenant aucun intérêt à toute cette dispute; mais il n'y avait rien de pareil à craindre d'une garde de Juifs, que saint Jean appelle [1] une compagnie de soldats et d'officiers de

[1] *Joan.* XVIII, 3 coll. VII, 32, 45; *Matth.* XXVI, 47; *Marc.* XV, 43; *Act.* IV, 1.

la part des sacrificateurs. Quoique les Romains ne permissent plus aux Juifs de tenir des troupes sur pied, le grand-prêtre avait conservé un corps plus ou moins nombreux qui lui servait de garde.

Toutes ces circonstances, tirées de l'histoire évangélique, sont irrécusables aujourd'hui, puisqu'elles n'ont pas été récusées dans le temps. L'accord des Juifs avec les Apôtres le prouve démonstrativement. Que l'incrédule qui veut révoquer en doute la mort du Sauveur sur la croix nous en cite une, dans toute l'histoire, qui ait été plus positivement et plus solennellement attestée.

En vain ajoute-t-il « que Jésus fut mis dans un tombeau tout » neuf d'où ses disciples eurent peut-être soin de le tirer à temps. »

Qu'il nous dise donc s'ils l'en ont tiré vif ou mort. Un tombeau neuf est-il plus aisé à percer qu'un tombeau ancien ? S'il y avait eu d'autres morts ensevelis avant Jésus, on dirait que ce peut n'être pas lui qui soit ressuscité, mais un autre.

Il dit « que ce tombeau pouvait avoir des issues secrètes dif- » férentes de l'entrée qu'on avait scellée. »

L'Evangile prévient ce soupçon, en avertissant que ce tombeau était taillé dans le roc. Ce caveau subsiste encore, et depuis dix-huit siècles on n'y a point vu d'issue. M. Huet prouve [1], par le témoignage de saint Jérôme et des voyageurs anciens et modernes, que cette caverne est taillée dans le roc vif, qu'il n'y avait point d'autre issue ni d'entrée que celle qui était couverte d'une pierre. Lorsque la résurrection de Jésus fut publiée, se persuadera-t-on qu'aucun Juif, croyant et incrédule, n'ait eu la curiosité de visiter ce tombeau ? Il était placé dans un lieu qui ne pouvait être inconnu à personne, dans un lieu public, dans un jardin voisin de Jérusalem et du Calvaire, dans le sépulcre d'un homme riche et distingué ; les Juifs, si à portée de l'examiner, n'ont point accusé les Apôtres d'y être entrés par des ouvertures secrètes, mais d'avoir profité du sommeil des gardes.

« Il a pu se faire, continue le critique, que le cadavre n'ait point été déposé dans le tombeau. »

Nous demandons si les princes des prêtres, les pharisiens qui

[1] *Démonstrat. évangéliq.* Propos. IX, ch. CXLII. 4.

prirent tant de précautions, qui dirent à Pilate : « Nous nous sommes souvenus que ce séducteur, étant encore en vie, a dit : Je ressusciterai au bout de trois jours ; commandez donc qu'on garde le sépulcre jusqu'au troisième jour, de peur que ses disciples ne viennent l'enlever et ne disent au peuple : Il est ressuscité ; en ce cas la dernière erreur serait pire que la première, Pilate leur ayant répondu : Vous avez une garde, allez, gardez-le comme vous l'entendrez ; eux s'en allant au sépulcre le fermèrent bien (*muniernnt*, ou, selon la force du grec, *s'en assurèrent*), mettant le sceau sur la pierre et y posant des gardes ; » nous demandons, dis-je, si de telles gens ont pu négliger la précaution la plus aisée, celle qui se présente d'abord à l'esprit, savoir, de regarder dans le tombeau si le corps de Jésus y était encore. Sans cette précaution, toutes les autres étaient inutiles ; car si le tombeau était vide, si le corps de Jésus n'y était plus, il ne fallait plus ni sceau ni gardes ; il était évident ou que ses disciples l'avaient déjà enlevé, ou que Jésus était un imposteur qui les avait trompés, et qu'ils étaient des dupes. On ne peut donc douter que le corps de Jésus n'ait été dans le tombeau lorsqu'on le scella.

« Mais, dit enfin l'incrédule, Basilide, Cérinthe et leurs secta-
» teurs contemporains des Apôtres soutenaient que Jésus n'avait
» pas été crucifié et n'était pas mort ; les uns disaient que Simon
» le Cyrénéen avait été crucifié à sa place, les autres que c'était
» Judas. »

Ces hérétiques convenaient que Jésus avait été crucifié, était mort et ressuscité, non réellement, mais seulement en apparence ; que les Juifs, les soldats, les Apôtres, tous les assistants avaient cru le voir expirer sur la croix ; ils rejetaient sur ce fait la certitude de l'attestation des sens. Nos sophistes admettraient-ils un tel principe ?

Concluons donc que si l'histoire de la mort de Jésus-Christ sur la croix était fausse, les évangélistes auraient été les romanciers les plus habiles, les imposteurs les plus rusés et les plus prévoyants qu'il y eut jamais. Quand ils auraient deviné tous les doutes et tous les soupçons que les incrédules devaient élever dans la suite des siècles, ils n'auraient pas pu les mieux prévenir. Nous allons démontrer avec une certitude égale, que Jésus a

reparu vivant trois jours après sa mort, et par conséquent qu'il est vraiment ressuscité.

NOTE XLI.

Sur la résurrection de Jésus-Christ selon les quatre Evangélistes.

Entre tous les faits qui servent de preuve et de base à la religion chrétienne, celui de la résurrection de Jésus-Christ tient le premier rang. Une fois établi d'une manière ferme et solide, il devient la preuve de tout ce qui a précédé et de tout ce qui a suivi. Jésus-Christ avait annoncé d'avance cette merveille [1]. Il était impossible en effet que celui qui avait donné tant de preuves de sa divinité pendant sa vie ne fît pas succéder une résurrection glorieuse aux bassesses apparentes de sa mort, et n'environnât pas cet étonnant miracle de tous les genres de preuves qui doivent subjuguer tout esprit qui n'est pas décidé à fermer les yeux à la lumière. Aussi, de tous les faits qui passent pour indubitables parmi les hommes, il n'y en a pas un seul qui puisse lui être comparé pour la certitude.

Ici l'incrédule commence à élever la voix, et m'objecte « qu'un « fait ne saurait passer pour indubitable, dès qu'il est contesté » par des contemporains intéressés à son éclaircissement. Or, la » résurrection de Jésus-Christ a été contestée par les Juifs qui » venaient de le crucifier, et qui avaient un si grand intérêt à » s'assurer de la vérité. »

Eh bien ! pour juger de quel côté est la vérité, examinons impartialement ce qu'en ont dit les disciples de Jésus-Christ, et ce que les Juifs, ses ennemis, ont opposé à leur narration.

Commençons par le récit des Apôtres.

Après que Jésus-Christ eut expiré sur la croix le vendredi, il fut enseveli le soir même dans un tombeau. Le lendemain matin, les princes des prêtres et les pharisiens allèrent trouver Pilate, qui les autorisa à placer une garde autour du sépulcre, et à le

[1] *Joan.* x, 17 et 18, al.

munir d'un sceau qu'ils apposèrent à la pierre. Le lendemain, qui était le dimanche, de très-grand matin, un tremblement de terre se fit sentir. Un ange descendu du ciel leva la pierre qui couvrait le tombeau et s'assit dessus. A son aspect, qui était effrayant, les gardes saisis de terreur, restèrent comme morts. Des femmes attachées à Jésus-Christ étant venues quelque temps après, l'ange leur dit que celui qu'elles cherchaient n'était plus dans le tombeau ; mais qu'il était ressuscité comme il l'avait prédit, et il leur montra le lieu où il avait été déposé. Cependant quelques-uns des gardes retournés à la ville racontèrent aux princes des prêtres ce qui s'était passé. Ceux-ci assemblèrent le conseil des anciens. Il y fut décidé qu'on donnerait une grosse somme d'argent aux soldats pour répandre le bruit que pendant qu'ils dormaient les disciples étaient venus, et avaient enlevé le corps de leur maître. Ils ajoutèrent que si le gouverneur romain avait avis de cette manœuvre, ils se chargeaient de le persuader et de les mettre en sûreté. Les gardes reçurent l'argent, firent ce qui leur avait été ordonné, et le bruit de l'enlèvement du corps de Jésus était encore répandu parmi les Juifs au temps où l'évangéliste écrivait. Telle est sa narration, à laquelle les chrétiens de son temps et des siècles suivants ont constamment fait profession d'ajouter foi [1].

De leur côté, les Juifs ont publié, attesté, certifié que le corps de Jésus-Christ avait été réellement enlevé pendant le sommeil des gardes. Nous prouvons que c'est la réponse unique qu'ils aient donnée au témoignage des Apôtres, 1° parce que saint Matthieu, en rapportant cette réponse, dit positivement [2] qu'elle était encore, lorsqu'il écrivait, répandue parmi les Juifs. Or, cet évangéliste écrivant peu d'années après, au milieu des Juifs et pour les Juifs, aurait-il osé dire qu'ils étaient dans une opinion qu'ils n'avaient pas? Ne se serait-il pas exposé à la risée publique et au mépris de tout le monde ?

2° Nous apprenons de saint Justin [3] que les Juifs de Jérusalem envoyèrent de tous côtés des émissaires pour répandre ce bruit de l'enlèvement du corps de Jésus-Christ. 3° Dans les siècles

[1] *Matth.* XXVII et XXVIII. — [2] *Matth.* XXVIII, 15. — [3] *Dialog. cum Tryphone,* 108.

suivants, nous voyons d'un côté les ennemis du christianisme, Celse, Porphyre, Julien, répéter l'objection de l'enlèvement du corps et ne pas avancer d'autres faits ; d'autre part, nous voyons les SS. Pères et les apologistes du christianisme uniquement occupés à réfuter cette assertion ; ennemis et amis, tous s'accordent sur ce point avec le récit de saint Matthieu. Il est donc certain que le fait de l'enlèvement du corps est le seul que les Juifs contemporains aient opposé au témoignage des Apôtres sur la résurrection de leur maître.

Quoique les deux relations des Apôtres et des Juifs soient opposées entre elles sur le fait principal, elles s'accordent dans plusieurs points et dans plusieurs circonstances. Il en résulte évidemment que ces circonstances sont véritables. Il n'y a, en effet, que la vérité clairement reconnue qui puisse réunir deux partis très-contraires l'un à l'autre. Nous examinerons sur ces deux relations ce que l'on doit croire quant au fait sur lequel elles sont opposées, et ce qui s'ensuit des faits sur lesquels elles sont d'accord.

1° Il est certain, comme nous l'avons prouvé dans notre Note précédente, que Jésus-Christ est véritablement mort sur la croix, de l'aveu des Juifs et des chrétiens. 2° Les deux partis conviennent également que Jésus-Christ étant dans le sépulcre, on y a mis des gardes, et qu'il n'a pu en exister d'autres raisons que celle apportée par saint Matthieu, la crainte qu'on ne dérobât le corps pour publier ensuite que Jésus-Christ était ressuscité, comme il l'avait prédit.

Il s'ensuit encore de la relation tant des Juifs que des Apôtres 1° que le corps de Jésus-Christ était dans le tombeau le samedi au matin ; 2° qu'il n'y était plus le dimanche matin. La précaution prise par les Juifs le samedi, de mettre un scellé et des gardes au tombeau, aurait été ridicule, comme nous l'avons encore observé dans la même Note, s'ils n'avaient pas su que le corps y était. L'assertion répandue par eux, le dimanche, que le corps avait été enlevé, n'aurait pas été moins absurde si le corps y était resté. C'est donc dans l'intervalle du samedi matin au dimanche matin que le corps a disparu du tombeau. La question se réduit donc à savoir si c'est la résurrection racontée par les évangélistes, ou l'enlèvement raconté par

les gardes qu'il faut croire. Puisque les ennemis de Jésus-Christ n'ont opposé, dans le temps, au récit des Apôtres, que l'histoire de l'enlèvement, il s'ensuit qu'on ne peut, aujourd'hui, en objecter aucune autre. Quelque nouvelle fable qu'on veuille imaginer maintenant, elle est réfutée d'avance par le témoignage unanime de tous ceux qui étaient à portée de rendre un témoignage. Ainsi, quand nous entendrons tout à l'heure l'historien critique dire « qu'il y avait peut-être au tombeau une issue secrète, par où l'on aurait retiré le corps, » cette supposition est évidemment absurde. La preuve que cette issue secrète n'a pas existé, c'est qu'elle a été inconnue aux Juifs; la preuve que les Juifs ne l'ont pas connue, c'est qu'ils n'en ont point parlé.

Nous avons donc deux moyens de démontrer la vérité de la résurrection. Le premier est de faire voir que le *témoignage* des Apôtres réunit tous les caractères qui peuvent lui imprimer la certitude; le second est de montrer que le récit des Juifs est une fable absurde.

La vérité du témoignage des Apôtres est incontestable. Un témoignage est certain quand on est assuré que celui qui le rend n'a pu ni être trompé, ni vouloir tromper. Il s'agit donc de savoir si, sur le fait de la résurrection, les Apôtres ont été abusés, ou s'ils ont abusé le monde.

Pour prouver d'abord que les Apôtres n'ont pas été abusés au sujet de la résurrection, nous commencerons par quelques observations : 1° Les Apôtres n'avaient pas l'esprit aliéné; ils n'étaient pas des insensés, des fous. Leurs écrits, leurs succès le démontrent assez, et nous en avons déjà donné des preuves [1]. Ils connaissaient parfaitement Jésus-Christ, ils avaient passé trois ans dans sa compagnie; pendant tout ce temps ils ne l'avaient pas quitté, et ils avaient vécu avec lui dans une intime familiarité; il était donc impossible qu'ils se trompassent sur sa personne, et qu'ils le confondissent avec un autre. 2° Si l'on prétend que les Apôtres ont été trompés, il faut reconnaître, par là même, qu'ils ont été sincères; en les supposant abusés, il faut les croire de bonne foi. S'ils ont été de bonne foi, ils ont dit ce qu'ils croyaient véritable; ils méritent donc qu'on ajoute foi à toutes les choses sur

[1] Voyez nos *Observ. prélim. sur le nouveau Testament*, art. 3.

lesquelles ils n'ont pas pu se tromper. Examinons donc, d'après leurs relations, s'ils ont pu être abusés sur le fait de la résurrection.

S'ils disaient qu'un d'entre eux a vu Jésus-Christ vivant depuis sa résurrection, on pourrait penser que ce témoin unique s'est fait illusion, et qu'il a pris un homme pour un autre; mais ils rapportent qu'ils l'ont tous vu, qu'il a même apparu à plus de 500 disciples à la fois. Comment se pourrait-il qu'un si grand nombre d'hommes se fût trompé tout ensemble, tous de la même manière? que, sur un si grand nombre, il ne s'en fût pas trouvé un seul qui eût découvert l'erreur et l'eût fait apercevoir aux autres?

S'ils disaient qu'ils ont vu une seule fois Jésus-Christ de loin, rapidement et en passant, on conçoit qu'ils auraient pu se tromper; mais ils racontent que Jésus-Christ s'est montré tantôt aux uns, tantôt aux autres : à Madeleine, à d'autres femmes, à saint Pierre, à saint Jacques, à deux disciples, aux onze Apôtres. Ils nomment les lieux où se sont passées plusieurs de ces apparitions : le jardin où était le tombeau, le chemin d'Emmaüs, le cénacle, le bord du lac de Génézareth, une montagne de Galilée. Ils attestent qu'il leur a apparu fréquemment pendant 40 jours de suite, et qu'enfin ils l'ont vu monter dans le ciel. Il n'est pas possible qu'ils aient pu se faire tous illusion sur tant d'apparitions répétées pendant un si long temps.

S'ils disaient que dans ces fréquentes apparitions ils n'ont fait que voir Jésus-Christ, ce serait déjà une chose incroyable qu'ils se fussent trompés tous, et aussi souvent. Mais ils ajoutent qu'ils ont conversé avec lui ; ils rapportent les discours qu'il a tenus, plusieurs des réponses qu'ils lui ont faites. Ils disent qu'ils ont bu, mangé avec lui ; qu'ils l'ont touché à plusieurs reprises; qu'il leur a fait mettre les doigts dans les cicatrices de ses plaies, etc. Soutiendra-t-on qu'ils se sont tous imaginés voir ce qu'ils ne voyaient pas, entendre ce qu'ils n'entendaient pas, toucher ce qu'ils ne touchaient pas, etc. ? Soutenir une pareille proposition n'est-ce pas détruire parmi les hommes toute certitude physique, qui consiste principalement dans le rapport unanime des sens ? Et que deviendrait la société tout entière si, sur une supposition aussi ridicule, on rejetait la déposition de 500 témoins oculaires ?

D'ailleurs, si les témoins de la résurrection ont été abusés, leur erreur n'a pu être que l'une de celles-ci : en croyant voir, entendre, toucher Jésus-Christ, ou ils n'ont rien vu, rien entendu, rien touché ; ou ils ont vu, entendu, touché un autre homme qu'ils ont pris pour lui ; ou ils ont vu, entendu, touché un fantôme qui avait sa ressemblance, et qui n'avait pas de réalité. Laquelle de ces absurdités les incrédules voudront-ils soutenir ?

Diront-ils que les témoins de la résurrection n'avaient aucun objet devant eux, quand tous leurs sens leur présentaient Jésus-Christ ? C'est avancer que tous les sens d'un grand nombre d'hommes à la fois peuvent, non-seulement faire prendre un objet pour un autre, ce qu'on ne persuadera jamais à des êtres sensés, mais encore donner de l'existence à ce qui n'est pas, de la consistance à rien.

Diront-ils que les Apôtres ont pris pour Jésus-Christ un autre homme qui lui ressemblait ? Quel serait donc cet homme que personne n'avait vu avant la mort de Jésus-Christ, et que personne n'a revu depuis son ascension ? D'ailleurs les discours que les Apôtres rapportent de Jésus-Christ depuis sa résurrection ont relation avec ceux qu'il leur avait tenus avant sa mort. Il faudrait donc que l'imposteur qui aurait abusé les Apôtres par sa ressemblance avec Jésus-Christ eût été habituellement dans sa compagnie ; et, dans ce cas, comment ne l'auraient-ils pas connu auparavant ? comment ne l'auraient-ils pas reconnu alors ?

Diront-ils enfin que les Apôtres ont pris un fantôme pour Jésus-Christ ? Mais, pour l'existence de cet être fantastique, il faut supposer un miracle dont le but aurait été de tromper le genre humain. La pensée du fantôme vint, il est vrai, d'abord à l'esprit des Apôtres lorsqu'ils virent Jésus-Christ pour la première fois dans le cénacle ; mais le Sauveur se hâta de les détromper : « Voyez, leur dit-il [1], mes mains et mes pieds ; considérez que c'est moi-même : voyez qu'un fantôme n'a point de chair et d'os, comme vous voyez que j'en ai. »

Les incrédules qui ont prétendu que les Apôtres ont pu être abusés sur le fait de la résurrection n'ont eu d'autres raisons à en donner, sinon « qu'ils étaient ignorants, grossiers, préoccu-

[1] *Luc.* XXIV, 37 suiv.

» pés de l'idée que leur Maître devait ressusciter, et enfin qu'ils
» étaient d'une crédulité extrême. »

Ces prétendus ignorants sont cependant, selon nos adversaires, les fourbes les plus rusés qu'il y eut jamais. Ils se sont peints comme des incrédules opiniâtres, pendant qu'ils étaient d'une crédulité aveugle ; ils en ont imposé à l'univers, en se donnant pour des hommes simples et grossiers. Ils ont forgé une histoire fabuleuse à laquelle ils ont donné tous les traits de l'ingénuité et de la candeur ; ils l'ont écrite de manière que pour y trouver des contradictions et des bévues, il faut altérer le texte, pervertir le sens, défigurer les faits, employer toutes les ressources de la mauvaise foi ; ces mêmes ignorants ont établi une religion plus pure et plus sage que les savants de toutes les nations et de tous les siècles ; ils ont eu des philosophes, les uns pour disciples, les autres pour adversaires, et ils ont réussi à se faire passer pour inspirés.

Quant à la prévention qu'on leur impute, en vit-on jamais de semblable ? Elle leur fit voir à tous, en même temps et de la même manière, Jésus-Christ vivant et présent, qui, selon les incrédules, était mort et loin d'eux.

Dira-t-on aussi qu'ils avaient tous l'esprit prévenu de toutes les circonstances qu'ils rapportent ; qu'ils étaient tous préoccupés de l'idée que Jésus-Christ apparaîtrait à ceux-ci dans un lieu, à ceux-là dans un autre, etc.? D'ailleurs, toute leur conduite prouve le contraire de ce qu'on leur impute. Il paraît, par leur propre récit, que le scandale de la croix avait fait évanouir le peu d'espérance qu'ils avaient de la résurrection de leur Maître, et effacé de leur mémoire la prédiction qu'il leur en avait faite. Pendant longtemps, les témoignages les plus précis ne firent aucune impression sur eux. Leur conduite, en ces premiers moments, est un prodige d'incrédulité et d'insensibilité. La lenteur avec laquelle ils ont cru, les preuves qu'ils ont exigées pour croire, montrent évidemment que, loin d'être persuadés de la future résurrection du Sauveur, ils en avaient à peine conservé la pensée. Comment après cela ose-t-on les accuser de crédulité ? Certes, ce ne sont pas des hommes crédules que ceux qui ne se déterminent à croire qu'après les plus grandes précautions. Les Apôtres méritèrent et subirent en effet, de la part de Jésus-Christ,

le reproche d'être difficiles à croire, et d'y apporter une lenteur coupable [1], et aujourd'hui on leur impute une crédulité facile.

En second lieu, si les disciples et les Apôtres n'ont pu être abusés sur le fait de la résurrection de Jésus-Christ, il n'est pas moins certain qu'ils n'ont pas abusé le monde, et l'on ne peut raisonnablement les accuser d'avoir voulu en imposer; car s'ils avaient assuré contre leur propre conscience que Jésus-Christ était ressuscité, il faudrait leur supposer un projet non moins absurde que pervers; il faudrait croire que tous sont entrés dans cette conspiration ; car un seul qui, par un reste de probité ou de pudeur et de bon sens, eût refusé d'y prendre part, aurait décelé la fourberie, et en aurait, dès le premier pas, arrêté tout l'effet. Il faudrait donc croire dans cette supposition, ou que tous ceux qui formaient le collége apostolique, plus de 500 disciples, dont saint Paul invoque le témoignage, furent saisis tout-à-coup d'un courage frénétique, ou que ce courage leur fut inspiré par quelqu'un d'entre eux, par Pierre, par exemple, qui leur aurait parlé de la manière suivante :

« Hommes frères, après avoir été abusés par notre Maître et » avoir vainement attendu sa résurrection, la conduite la plus » sage pour nous est de ne plus faire mention de lui, de nous en » tenir au sentiment de nos docteurs, de demander pardon au » sanhédrin, qui sera d'autant plus disposé à nous recevoir en » grâce que nous reconnaîtrons notre faute, etc.

» Cependant, tout ignorant et tout pauvre que je suis, j'avoue » que j'aimerais mieux m'exposer aux plus terribles dangers » que de faire une démarche si humiliante. Mon projet même, » si vous voulez y entrer, est de faire précisément le contraire. » Je prétends faire passer pour le Messie ce Jésus que nous avons » appelé notre Maître, soutenir que nous l'avons vu ressuscité, » que nous avons conversé avec lui pendant 40 jours, et qu'en» suite il est monté au ciel à nos yeux ; et, pour que ces fictions » soient plus facilement adoptées, nous ferons semblant d'avoir » reçu des dons surnaturels, et le talent de parler diverses » langues.

» Ce projet vous paraît peut-être impossible à exécuter, mais

1 *Luc.* XXIV, 25.

» je m'engage à lever toutes les difficultés, et à vous convaincre
» qu'il est aussi praticable qu'héroïque et glorieux.

» Vous me direz d'abord qu'une pareille entreprise nous
» expose au ressentiment des Juifs et des gentils, à tous les maux
» les plus capables de faire trembler la nature, à terminer notre
» vie dans les plus cruels supplices ; qu'en soutenant ce mensonge,
» nous ne pouvons rien espérer de notre imposture ; qu'après
» avoir vu la manière cruelle dont notre Maître a été traité, nous
» n'avons pas d'autre sort à attendre, en nous rendant encore
» plus criminels que lui, en accusant les principaux de notre
» nation de déicides. Mais c'est à cause de tout cela même que
» je souhaite si fort de venir à bout de mon projet. Quel charme
» de braver tant d'obstacles et de périls ! Vous m'objecterez
» aussi qu'en soutenant que nous avons le talent de parler plu-
» sieurs langues, l'imposture sera bientôt découverte ; mais qui
» nous empêchera de soutenir que nous avons ces talents, quoi-
» qu'on ne les aperçoive pas ?

» Vous ajouterez peut-être que nous nous attirerons non-seu-
» lement la haine du monde, mais aussi celle de Dieu ; que c'est
» une extrême folie de se rendre malheureux pour ce monde et
» pour l'autre, sans espérance et sans fruit : cette idée a sûre-
» ment quelque chose d'effrayant pour des âmes communes ;
» mais la mienne est d'une trempe à tout sacrifier pour avoir le
» plaisir d'en imposer au genre humain. Au reste, parons-nous
» seulement d'un extérieur de piété ; soutenons hardiment que
» nous avons les dons que nous nous attribuons, et bientôt le
» monde entier en sera convaincu.

» Il reste encore un danger dont il est bon que je vous aver-
» tisse. Vraisemblablement, dès que nous serons à une grande
» distance les uns des autres (car la nature de notre entreprise
» exige elle-même cet éloignement), les tourments forceront
» quelqu'un d'entre nous à confesser l'imposture, ce qui détruira
» tout le fruit de nos travaux. La conduite lâche que nous avons
» tous tenue depuis peu, et moi en particulier, ne nous donne
» que trop sujet d'appréhender qu'il ne se trouve encore un
» Judas parmi nous ; mais je présume que vous serez plus fermes
» à l'avenir, et qu'aucun motif ne vous rendra infidèles à un
» projet auquel il faut être prêt à sacrifier tout ce que nous
» avons de plus cher dans le temps et dans l'éternité.

» Je n'ai plus qu'un petit nombre d'avis à vous donner.

» 1° Des gens de notre sorte s'enorgueillissent ordinairement » des moindres succès, et sont abattus dès qu'ils éprouvent les » moindres revers. Nous devons agir d'une manière totalement » opposée. Notre joie doit éclater quand nous éprouverons du » mépris et des mauvais traitements, et il faut que nous parais- » sions humbles quand les hommes se prosterneront à nos pieds » pour nous honorer comme les envoyés de la Divinité.

» 2° Les hommes ont coutume de rendre le mal pour le mal, » injure pour injure ; pour nous, nous affecterons la patience, » la douceur et la charité les plus étonnantes envers nos enne- » mis les plus cruels ; et, au milieu des tourments qu'ils nous » feront souffrir, nous adresserons des prières au ciel en leur » faveur.

» 3° Quand vous écrirez l'histoire de celui que nous avions » reconnu pour notre Maître, n'allez pas aggraver tout ce que » les Juifs ont fait contre lui, ni vous répandre en plaintes sur » l'injuste condamnation du sanhédrin, sur la lâcheté de Pilate, » ni sur la cruauté des soldats romains. Je vous défends jusqu'aux » moindres invectives, comme ne s'accordant nullement avec » cette extrême simplicité que je vous recommande dans la nar- » ration des faits, qui doivent être rapportés sans aucune autre » émotion que celle que peut exciter la pitié envers nos plus » cruels ennemis, etc., etc. »

Nous terminerons ici cette prétendue harangue, qui suffit seule pour démontrer qu'il n'y a que la crédulité la plus insensée qui puisse imaginer que douze pauvres artisans aient concerté, et ensuite mis à exécution le plus noir, le plus difficile et le plus dangereux complot dont il soit possible de se former l'idée. Nous nous contenterons d'ajouter à ces raisons quelques considérations.

1° Si les Apôtres ont voulu tromper, ils étaient donc bien persuadés que leur Maître n'était pas ressuscité. Mais dès lors sur quoi pouvaient-ils espérer de faire croire au monde, sur leur seule parole, sa résurrection? Toutes les probabilités étaient contre eux : la nature du fait difficile à croire, le préjugé que le grand nombre des Juifs avait contre Jésus-Christ, l'opinion généralement répandue qu'ils avaient enlevé son corps, l'autorité du sanhédrin, et la confiance que la nation avait en lui : quels

moyens possédaient-ils pour faire croire, malgré tant d'obstacles, un fait qui aurait été faux ?

2° Quels motifs pouvaient-ils avoir de publier cette fausseté ? Que pendant la vie de Jésus ils se fussent attachés à lui, cela est tout simple. Ils le regardaient comme le Messie qui, selon leurs idées, devait être un monarque puissant et glorieux. Ils en espéraient des places avantageuses dans son royaume futur. Ils les lui avaient même déjà demandées. Mais leur Maître condamné, mort, enseveli, et n'étant pas ressuscité, que pouvaient-ils attendre de lui ? Dans ce cas, toutes leurs espérances ne devaient-elles pas être confondues ?

3° Lorsque les Apôtres ont vu leur Maître arrêté par ses ennemis, ils ont pu encore espérer qu'il saurait se tirer de leurs mains. Mais s'ils l'ont cru mort sans ressource, n'ont-ils pas été convaincus qu'il n'était qu'un imposteur qui avait abusé de leur simplicité ? n'ont-ils pas dû alors se détacher de lui et abhorrer d'autant plus sa mémoire qu'ils avaient plus chéri sa personne ! Quoi ! les Apôtres ont abandonné leur Maître pendant sa vie ; à la première apparition des soldats qui vinrent le saisir, ils s'enfuirent et se cachèrent : et ils lui deviennent fidèles après sa mort ! ils ne s'attachent à lui que lorsqu'ils ont vu qu'il les avait trompés !

4° Les circonstances que les disciples de Jésus joignent à leur récit ne pouvaient être inconnues à ceux à qui ils les racontaient. Ce sont les miracles qui ont accompagné la mort de leur Maître, les ténèbres répandues en ce moment, le tremblement de terre, le voile du temple déchiré, les tombeaux ouverts, plusieurs morts ressuscités. Il était impossible que les Juifs, à qui ces faits merveilleux étaient racontés, n'en connussent pas positivement la vérité ou la fausseté. Ils sont tellement extraordinaires, tellement éclatants que, s'ils étaient vrais, ils avaient nécessairement frappé tous les habitants de Jérusalem. C'était cinquante jours après leur arrivée, c'était en présence de tous ceux qui doivent en avoir été témoins que les Apôtres les annonçaient. Si ces faits avaient été faux, auraient-ils osé les rappeler aux Juifs ? s'ils l'avaient osé, n'auraient-ils pas reçu autant de démentis qu'il y avait de Juifs à la fête ? en auraient-ils converti un seul ?

Il est donc évident que les témoins de la résurrection de Jésus-

Christ n'ont pas été des imposteurs, et qu'ils ont été intimement persuadés de ce grand miracle qu'ils ont publié. Nous avons aussi fait voir qu'ils n'ont pu être abusés eux-mêmes. Il est donc démontré qu'ils n'ont pu être ni trompeurs, ni trompés; leur narration par conséquent réunit toutes les qualités qui produisent la certitude, et il ne peut rester à un esprit raisonnable aucun doute sur cette vérité fondamentale.

II. A cette première démonstration nous en ajoutons une seconde. Ce n'est plus du témoignage des Apôtres que nous la tirons, c'est de l'opposition de leurs adversaires, et nous disons que ce que les Juifs y ont objecté donne une preuve aussi forte qu'aurait pu l'être un aveu formel de leur part. En effet, s'ils n'ont opposé au témoignage des Apôtres qu'*un seul fait*, *non-seulement* incroyable et invraisemblable, mais absolument impossible, il en résulte manifestement que le récit des Apôtres est véritable. Or, la fable de l'enlèvement du corps de Jésus-Christ, qui est la seule chose (comme nous l'avons déjà observé) que les Juifs et les ennemis du christianisme aient opposée anciennement au fait de la résurrection, réunit la double impossibilité, la morale et la physique. Il est moralement impossible que les Apôtres l'aient tenté; il est physiquement impossible qu'ils l'aient exécuté.

Nous avons déjà fait entrevoir qu'il est absurde d'imputer une action aussi hardie à des hommes aussi timides que s'étaient montrés jusque-là les Apôtres. Mais supposons pour un moment tout le contraire, et voyons combien d'impossibilités auraient nécessairement empêché le coup, quand même ils auraient eu la hardiesse et la témérité de le tenter.

1° Le nombre seul des complices d'une telle entreprise présente une impossibilité. Il faut comprendre, en effet, dans ce nombre, non-seulement ceux qui auraient exécuté l'enlèvement, mais encore tous ceux qui ont déclaré avoir vu Jésus-Christ ressuscité, tant hommes que femmes. Ils ont dû nécessairement entrer tous dans cette confidence, et quand la *leur aurait-on faite?* Avant l'enlèvement? mais entre la sépulture et le moment où le tombeau s'est trouvé vide, s'est-il écoulé assez de temps pour se concerter avec plus de cinq cents personnes? Après l'enlèvement? mais, avant d'exécuter un coup aussi hardi, ne faut-il pas être sûr d'avance de tous ceux qu'on met dans le secret? Un seul

qu'on n'aurait pu gagner, ou qui se serait repenti, n'aurait-il pas non-seulement fait avorter l'entreprise, mais de plus livré les auteurs aux plus rigoureux supplices ?

« C'est, dit-on, pendant le sommeil des gardes que l'enlève-
» ment a été effectué.

Quoi ! l'on n'oppose d'autres témoins aux Apôtres que des hommes endormis ! N'est-il pas physiquement impossible que dans cet état ils aient vu ce qui avait été fait, et par qui il l'avait été ? D'ailleurs, il aurait fallu être sûr d'abord de trouver les gardes endormis ; ensuite, de ne réveiller aucun d'entre eux, de pouvoir rompre le sceau, d'enlever la *pierre énorme qui fermait le* sépulcre, de retirer le corps si doucement qu'aucun des gardes n'eût été réveillé par le mouvement et par le bruit. Nous avons déjà observé, dans la Note précédente, que ce ne fut pas Pilate, mais les Juifs qui choisirent les gardes qu'ils placèrent au tombeau. Ils prirent cette précaution précisément parce qu'ils craignaient que les disciples de Jésus n'enlevassent son corps. Ne doit-on pas présumer qu'ils prirent les soldats les plus attachés à leur parti, et les plus propres à empêcher la fraude qu'ils appréhendaient ? Leur mission était courte et ne devait durer que jusqu'au troisième jour ; en un mot, ils n'avaient à garder le tombeau que la journée du samedi et la nuit du dimanche. C'était surtout pendant cette nuit qu'ils devaient être sur leurs gardes. Veiller une seule nuit était-ce une chose pénible pour des soldats ? et, à la rigueur même, n'était-il pas suffisant qu'un seul d'entre eux restât éveillé ? Et cependant l'on suppose qu'ils s'endormirent tous sans exception, qu'ils s'endormirent tous si profondément que le grand bruit qu'on dut faire autour d'eux ne put en réveiller aucun !

2° La manière dont on prétend que les Apôtres ont exécuté leur coup suppose en eux deux choses contradictoires : une dextérité étonnante pour enlever subitement le corps, et une extrême maladresse dans leurs mesures. On veut qu'ils aient perdu la nuit du vendredi au samedi, temps où il n'y avait pas encore des gardes au tombeau, et qu'ils soient venus dans la nuit suivante, lorsque le tombeau était entouré de soldats. Il faut de plus dire qu'après être venus à bout d'enlever le corps, au lieu de se retirer promptement, ils se sont amusés à déposer les linges et à les remettre en ordre.

Il y a bien d'autres absurdités à dévorer encore pour soutenir la fable de l'enlèvement. Si ce fait eût été véritable, il y avait deux sortes de coupables que les Juifs ne pouvaient se dispenser de punir, les gardes et les Apôtres.

Les gardes, en convenant qu'ils avaient laissé emporter le corps, étaient convaincus par leur propre confession d'une faute très-grave et très-punissable. On sait combien sont sévères les peines contre les militaires qui manquent dans le service. Nous voyons, très-peu de temps après, Hérode envoyer au supplice les soldats qu'il avait chargés de la garde de saint Pierre [1], quoique cet apôtre eût été délivré par miracle. L'enlèvement du corps de Jésus était bien d'une autre conséquence, le délit des gardes bien plus grave; le sanhédrin devait être très-indigné contre eux. Il avait tout pouvoir de leur infliger un châtiment si bien mérité, et cependant il n'en fait rien. Point de punition, pas même la moindre réprimande.

Les Apôtres étaient encore plus criminels : on ne leur dit rien non plus; on ne les recherche point; on ne les juge point; on ne les punit point. Qu'on nous dise donc ce qui a empêché de les poursuivre sur un crime aussi capital, aussi intéressant pour le conseil de la nation? Certes, il est impossible d'en indiquer une autre cause que la certitude où était ce conseil de la fausseté du bruit qu'il avait fait répandre, et sa persuasion que l'enquête, si on l'entreprenait, tournerait contre lui-même.

Il y a plus encore. Quelques semaines après, les Apôtres prêchent hautement dans Jérusalem la résurrection de leur Maître. Ils font des conversions nombreuses. Le sanhédrin s'effraie de ce prodigieux succès, il se détermine à mander les Apôtres. Sans doute ils vont être interrogés sur les crimes de l'enlèvement. L'honneur seul des membres du conseil, accusés de déicide, rend indispensable une information juridique. En convaincant les Apôtres de ce seul fait, on fait tomber leur prédication, on ramène tous ceux qu'ils ont déjà pu séduire. Mais non : on ne dit pas un mot de ce prétendu délit; on en laisse circuler le bruit dans le public, où il ne peut pas être vérifié; il n'en est pas question au tribunal, qui avait le droit, les moyens, l'intérêt de le constater.

[1] *Act.* XII, 29.

Mais n'en soyons pas étonnés. Il est évident que le sanhédrin ne croyait pas la fable qu'il avait fait répandre lui-même. Ce conseil assemblé délibère, dans une autre occasion, de faire mourir les Apôtres. Le pharisien Gamaliel, homme accrédité, leur oppose cette réflexion [1] : « Prenez garde à ce que vous allez faire ; si le projet de ces gens-là vient des hommes, il échouera de lui-même comme celui de quelques autres imposteurs ; s'il vient de Dieu, il réussira malgré vous, et vous n'aurez commis qu'un crime inutile. » Le conseil fut de son avis. Si les Apôtres avaient été réellement coupables de l'enlèvement du corps de Jésus, Gamaliel aurait-il osé ouvrir cet avis, et le sanhédrin aurait-il été assez insensé pour le suivre ? Ce fait est une justification entière, pleine, irrécusable.

Lorsque les Juifs ont lapidé saint Etienne, qu'ils ont fait emprisonner saint Pierre, qu'ils ont mis à mort les deux saints Jacques et Siméon, qu'ils ont accusé saint Paul au tribunal des Romains, ils ne les ont point taxés d'imposture sur le fait de la résurrection, ni d'avoir enlevé le corps de Jésus.

On nous objectera peut-être que la conduite du sanhédrin envers les Apôtres ne nous est connue que par les Apôtres eux-mêmes. Mais lorsque saint Luc écrivait ce fait, plusieurs membres du conseil vivaient encore. Aurait-il osé sous leurs yeux écrire publiquement un fait faux qui les concernait? S'il l'avait osé, n'aurait-il pas été démenti? et s'il l'eût été, les écrivains des siècles suivants, ennemis du christianisme, l'auraient-ils ignoré et ne l'auraient-ils pas rapporté ? Est-il permis, après dix-huit siècles, de venir nier ce qui a été cru dans ce temps de tous ceux qui étaient intéressés, soit à le soutenir, soit à le contester ?

La narration des Juifs sur l'enlèvement du corps de Jésus-Christ est donc aussi évidemment fausse que le témoignage des Apôtres est évidemment vrai. Récapitulons-en les preuves en peu de mots.

Les témoins de la résurrection n'ont été ni des visionnaires, ni des imposteurs. Ce n'est pas sur des ouï-dire qu'ils ont parlé ; ce qu'ils ont annoncé, ils l'ont vu, entendu, touché, non pas une fois, mais à plusieurs reprises et pendant quarante jours consé-

[1] *Act.* v, 35 et 36.

cutifs. Ils ont publié la résurrection dans le temps, dans le lieu où elle venait de s'opérer, au milieu d'une multitude nombreuse, à la face de ceux qu'ils accusaient hautement de déicide, qui étaient intéressés à les punir, et qui en avaient les moyens. Il est impossible qu'un si grand nombre d'hommes se soient concertés pour un mensonge auquel ils n'avaient pas d'intérêt; plus impossible encore que, dispersés dans différents pays, ils ne se soient jamais ou coupés eux-mêmes, ou contredits entre eux sur un fait faux ou sur ses circonstances; souverainement impossible que tous, sans exception, aient soutenu constamment une imposture au milieu des contradictions, des persécutions, des humiliations, des tortures. Qu'a-t-on opposé à leur témoignage? une fable mal tissue, dont les témoins ont avoué qu'ils étaient endormis. Jamais avec tant soit peu de sens les Apôtres n'auraient imaginé de tenter le crime dont on les a accusés; jamis ils ne l'auraient osé, et quand ils en auraient eu l'extravagante témérité, jamais ils n'auraient pu l'effectuer. Leurs juges, qui étaient leurs ennemis déclarés, n'ont osé les punir de l'avoir commis, ni leurs soldats de l'avoir laissé commettre. Ils n'ont pas même essayé de le leur reprocher. Quel fait dans l'histoire réunit tant de motifs de certitude? Y en a-t-il un seul dont on puisse comparer l'évidence à celle de la résurrection?

Cette résurrection est confirmée, en troisième lieu, par la persuasion de huit mille hommes convertis cinquante jours après par deux prédications de saint Pierre. Ils étaient sur les lieux, ils ont pu interroger les Juifs et les gardes, visiter le tombeau, consulter la notoriété publique, confronter les témoignages des Apôtres avec ceux des ennemis de Jésus, prendre toutes les précautions possibles pour n'être pas trompés. Personne n'a pu se faire chrétien sans croire cette résurrection. Ç'a toujours été le point fondamental de la prédication des Apôtres et de la doctrine chrétienne. Il est incontestable qu'immédiatement après la descente du Saint-Esprit, il y a eu une église nombreuse à Jérusalem, et qu'elle y a subsisté pendant plusieurs siècles; or, elle a été composée d'abord par des témoins oculaires de tous les faits qui concouraient à prouver la résurrection de Jésus-Christ.

Ce fait est confirmé encore, non-seulement par le silence des Juifs, qui n'ont jamais accusé les Apôtres d'imposture sur ce

point, mais par leur aveu formel. Sans parler du célèbre passage de Josèphe, dans les *Vies de Jésus* qui ont été composées par les rabbins, ils disent que le corps de Jésus mort fut montré au peuple par un certain Tan-Cuma. Or, *Tan-Cuma* signifie à la lettre *miracle, résurrection* [1].

Enfin, la manière dont Celse, de concert avec les Juifs, a contesté la résurrection de Jésus-Christ, est équivalente à un aveu formel. Il dit que les Apôtres ont été trompés par un fantôme, ou qu'ils en ont imposé. Nous avons déjà fait voir l'absurdité de cette défaite. Un fantôme ne fait pas illusion pendant quarante jours à des hommes éveillés ; on ne l'entend point converser, on ne le voit point boire et manger, il ne se laisse point toucher, comme a fait Jésus après sa résurrection.

Nous demandons maintenant aux incrédules quelle espèce de preuves plus convaincantes ils exigent pour croire la résurrection de Jésus-Christ. Dans l'impossibilité d'attaquer directement celles que nous venons d'alléguer, ils se jettent sur les accessoires.

IV. Ils objectent 1° « que personne n'a vu Jésus-Christ sortir » du tombeau. Les femmes, les Apôtres n'y sont venus qu'après » le temps où l'on dit que Jésus-Christ était ressuscité. Les » gardes mêmes ne l'ont pas vu. »

D'abord on ne sait pas si les gardes ne l'ont pas vu, l'Evangile n'en dit rien ; en second lieu, quand même il y aurait eu des milliers de témoins, ils auraient tous été aussi effrayés que les gardes. Un tremblement de terre, une grosse pierre renversée, un ange assis dessus avec un regard terrible, un mort qui sort du tombeau, ne sont pas des objets qu'on puisse envisager de sang-froid. Or, Jésus-Christ ne voulait point épouvanter les témoins de sa résurrection ; il voulait au contraire laisser l'accès du tombeau libre aux saintes femmes et aux Apôtres. Aucun disciple n'eût osé en approcher s'il l'eût vu environné de soldats : il fallait donc imprimer de la terreur à ceux-ci pour les éloigner. Au reste, qu'importe qu'on n'ait pas vu Jésus-Christ sortir du tombeau, pourvu qu'on l'ait vu, entendu, touché après

[1] Voyez l'*Histoire de l'établissement du christianisme, tirée des Juifs et des païens*, pag. 82.

qu'il en a été sorti? Il n'en résulte pas moins qu'il a été vivant après avoir été mort.

2° « Ils disent [1] que Jésus avait promis de ressusciter après » trois jours et trois nuits; au lieu de cela, c'est le troisième » jour qu'il ressuscite, n'étant resté mort qu'une seule nuit. » Voilà, entre les prophéties et l'accomplissement, une contra- » diction manifeste. »

Ces expressions *après trois jours et trois nuits*, *après trois jours*, *le troisième jour*, étaient synonymes dans le langage ordinaire des Juifs. Joseph avait annoncé [2] que le rétablissement de l'échanson de Pharaon et la mort de son panetier arriveraient après trois jours. Ce fut cependant au troisième jour que la chose arriva. Dans le Deutéronome, le Seigneur commande [3] qu'après sept ans, dans l'année sabbatique, à la fête des Tabernacles, on lise la loi à tout le peuple d'Israël. L'année sabbatique était renfermée dans ces sept ans. Cette façon de parler n'est point étrangère à notre langue : qu'un homme attaqué d'une maladie violente expire le troisième jour, nous disons qu'il est mort après trois jours de maladie.

Jésus-Christ annonçant sa résurrection future s'est servi tantôt d'une expression, tantôt d'une autre. Ici [4] il dit que comme Jonas fut trois jours et trois nuits dans le ventre de la baleine, de même le Fils de l'homme sera trois jours et trois nuits dans le sein de la terre. Là [5] il annonce qu'il ressuscitera après trois jours. Dans plusieurs autres endroits [6], il prédit qu'il ressuscitera le troisième jour. Les Juifs l'ont entendu dans ce dernier sens; car ils demandèrent à Pilate de faire garder le sépulcre jusqu'au troisième jour. Si Jésus-Christ ne fût ressuscité qu'au bout de trois jours et de trois nuits, les Juifs et les incrédules en auraient tiré une objection plus forte. Comme les gardes ne devaient rester au tombeau que jusqu'au troisième jour, s'il fût ressuscité après qu'ils se seraient retirés, c'est bien alors qu'ils feraient valoir la fable de l'enlèvement du corps.

Jésus-Christ a confondu les précautions, la malice et les sub-

[1] *Hist. critique*, ch. XVI. — [2] *Gen.* XL, 12. — [3] *Deut.* XXXI, 10. — [4] *Matth.* XII, 40. — [5] *Marc.* VIII, 31. — [6] *Matth.* XVI, 21; XVII, 21 suiv.; XX, 19. *Marc.* IX, 30; X, 34. *Luc.* IX, 22; XVIII, 33.

terfuges de ses ennemis. *Il* est ressuscité le troisième jour, comme les Juifs l'entendaient ; au lever du soleil, par conséquent en plein jour, pour donner toutes les facilités de vérifier ce fait important ; il n'a pas attendu sur le soir ou à l'entrée de la nuit, afin de ne donner aucun soupçon de supercherie tramée dans les ténèbres.

Il est sorti du tombeau pendant que la garde y était encore, pour ne laisser aux Juifs aucun prétexte de nier ce miracle.

3° Les incrédules disent « que la narration des évangélistes » est chargée de circonstances difficiles à concilier ; il y en a » même de rapportées par tel évangéliste qui détruisent celles » qui sont racontées par les autres, etc. »

Il n'y a ni difficultés ni contradictions lorsque l'on ne cherche pas à en mettre, lorsqu'on n'ajoute rien au texte, et lorsqu'on rapproche les évangélistes l'un de l'autre. C'est ce que nous démontrerons tout à l'heure, quand nous discuterons en détail ces prétendues contradictions. Mais les incrédules ne veulent aucune conciliation, ils ne veulent que disputer et s'aveugler.

Lorsqu'un évangéliste rapporte un fait ou une circonstance dont un autre ne parle pas, ils appellent cette différence une contradiction, comme si le silence était une dénégation positive. Nous pensons au contraire que, s'il y a des variétés dans leurs récits, c'est justement ce qui en prouve la vérité. S'ils les avaient forgés et arrangés de concert, ils les auraient rendus plus clairs. Ils auraient fait sortir du tombeau Jésus resplendissant de gloire ; au lieu de placer un ange assis sur la pierre, ils auraient supposé Jésus-Christ lui-même assis avec un regard menaçant fixé sur les gardes. Ils auraient dit : *Nous y étions, nous l'avons vu* ; ce mensonge ne leur aurait pas plus coûté que le reste, et il aurait été plus imposant. S'ils avaient forgé au contraire, chacun en particulier, et sans s'être concertés, une histoire fausse, il serait impossible qu'il ne se fût pas trouvé dans leur narration des circonstances contradictoires et inconciliables ; or, il n'y en a point, comme nous allons le voir.

Enfin ,aucun des évangélistes ne s'est attaché à raconter toutes les apparitions, non plus que toutes les actions et les discours de Jésus-Christ, à les arranger dans l'ordre selon lequel elles sont arrivées, et à en détailler toutes les circonstances. Saint Matthieu

n'en a cité que deux ; saint Marc fait mention de quatre ; saint Luc en a rapporté cinq, et saint Jean quatre ; aucun d'eux n'a fixé le nombre. Ils en parlaient comme d'une chose très-connue, sur laquelle personne ne formait des doutes. Ils ne pensaient pas qu'après un grand nombre de siècles, des incrédules éplucheraient toutes leurs paroles, y chercheraient des contradictions, argumenteraient sur la brièveté de leur récit, se plaindraient de ce qu'il n'est pas assez exact, etc. Aucune histoire ne peut être assez claire ni assez précise pour prévenir toutes les objections des opiniâtres.

« 4° Si les disciples, *continuent les incrédules* [1], savaient que » Jésus devait ressusciter au bout de trois jours, s'il l'avait publiquement prédit, si les Juifs eux-mêmes en étaient informés, » de quelle utilité était-il d'embaumer son corps? D'ailleurs, il » y a à cet égard de la contradiction entre les évangélistes. Selon saint Jean, Jésus-Christ fut enseveli et embaumé par Joseph d'Arimathie et par Nicodème. D'un autre côté, saint » Matthieu, saint Marc et saint Luc disent que cet embaumement » avait été fait en présence de Marie-Madeleine et de Marie, mère » de Jésus. Cependant saint Marc et saint Luc font revenir ces » mêmes femmes le lendemain du sabbat pour embaumer le » corps. Il faut que ces deux évangélistes aient manqué de mémoire. »

Il est vrai que Jésus-Christ avait prédit à plusieurs reprises sa résurrection ; mais les auteurs sacrés, en rapportant ses prophéties, observent qu'elles ne furent pas comprises par les Apôtres [2]; et saint Jean dit [3] que, même après la résurrection, les Apôtres ne connaissaient pas encore l'Ecriture d'après laquelle le Christ devait ressusciter. Il n'est pas étonnant que, dans la douleur, ils aient oublié des paroles qu'ils n'avaient pas comprises. Les prêtres et les docteurs, plus intelligents qu'eux, et éveillés par leur haine, se les rappelèrent pour en empêcher l'effet. Ce fut le motif qui leur fit placer des gardes au sépulcre.

L'embaumement du corps de Jésus-Christ servait à deux choses : 1° à constater la mort de Jésus-Christ contre les doutes qui auraient pu s'élever dans la suite; 2° à détruire d'avance l'objection

[1] *Hist. critique*, ch. XVII. — [2] *Luc.* XVIII, 34. — [3] *Joan.* XX, 9.

que les disciples du Sauveur étaient préoccupés de l'idée de sa résurrection.

Les incrédules, pour trouver de la contradiction entre les évangélistes, confondent deux choses différentes : la sépulture, faite d'abord par Joseph d'Arimathie seul, et l'embaumement, fait ensuite par lui, conjointement avec Nicodème, quand celui-ci eut apporté les aromates. Saint Matthieu, saint Marc et saint Luc ne font mention que de la sépulture, et c'est à cette action que furent présentes les femmes ; saint Jean, le seul qui parle des parfums apportés par Nicodème, et de l'embaumement fait alors, ne dit en aucune façon que les femmes y fussent présentes. Ainsi elles savaient bien où Jésus-Christ avait été enseveli, mais elles ignoraient qu'il eût été embaumé. Au reste, il n'est point question dans le récit de saint Matthieu de Marie, *mère de Jésus* [1], mais de Marie, *mère de Joseph*.

« Ces femmes, continuent les incrédules, qui craignaient l'obs-
» tacle de la pierre, ne craignirent pas l'obstacle de la garde que
» saint Matthieu fait placer à l'entrée du tombeau. »

Cela n'est pas surprenant, les saintes femmes étaient encore moins informées de la garde placée par les Juifs auprès du tombeau que de l'embaumement fait par Nicodème. Cette garde avait déjà pris la fuite le dimanche matin avant qu'elles arrivassent au tombeau.

« Les précautions des Juifs étaient fondées sur la crainte que
» les disciples ne vinssent enlever le corps. Cependant nous
» voyons des femmes et des disciples perpétuellement rôder au-
» tour de ce tombeau, aller et venir librement, se présenter pour
» embaumer deux fois le même cadavre. Il faut convenir que
» tout cela passe l'intelligence. »

Depuis le moment auquel Jésus fut déposé dans le tombeau et embaumé par Joseph et Nicodème, il est faux que les disciples et les femmes aient rôdé autour, ni s'en soient approchés avant le dimanche matin, soit avant la résurrection. L'Evangile dit formellement [2] que les saintes femmes se tinrent en repos pendant le sabbat, selon la loi ; les disciples consternés firent de même : dès le soir de ce jour et la nuit suivante, le tombeau fut

[1] *Matth.* XXVI, 56 et 61. — [2] *Luc.* XXIII, 56.

constamment gardé par les soldats. Quoique cette garde fût ignorée des disciples et des saintes femmes, aucun d'eux ne fut tenté d'approcher du tombeau. Les Juifs l'ont attesté eux-mêmes ; ils ont dit que les disciples étaient venus de nuit, et pendant le sommeil des gardes, dérober le corps. Ils ne les ont point accusés d'y être venus pendant le jour, ni d'avoir rôdé autour du tombeau. Les incrédules suivent toujours leur marche perfide de falsifier l'Evangile pour y trouver des difficultés.

« Saint Matthieu, ajoutent-ils, rapporte que ce fut seulement
» Marie-Madeleine et une autre Marie qui allèrent au tombeau.
» Saint Marc dit qu'il y en eut trois. Saint Luc raconte que ce
» furent toutes les femmes qui de la Galilée avaient suivi Jésus-
» Christ. Selon saint Jean, il n'y avait que Madeleine. »

Il est faux que les évangélistes disent que ce furent seulement les femmes qu'ils nomment qui allèrent au sépulcre. Ils disent que ces femmes y allèrent, et c'est tout autre chose. Chacun des évangélistes nomme quelques-unes des femmes ; aucun ne les nomme toutes. Nous en avons la preuve dans le récit de saint Jean : il ne fait mention que de Marie-Madeleine, mais il insinue qu'elle n'était pas seule ; car étant allée dire à saint Pierre qu'on avait enlevé le corps de son Maître, elle ajouta [1] : « Et nous ne savons pas où ils l'ont mis. » Ce mot *nous* suppose évidemment qu'elles étaient plusieurs.

5° Voici une autre prétendue contradiction. « Saint Jean dit
» que lorsque Madeleine vint au tombeau, il faisait encore nuit,
» mais saint Marc que le soleil était déjà levé, et saint Luc que
» les femmes y vinrent à la petite pointe du jour. »

Rien de plus aisé à concilier. Saint Marc rapporte que les saintes femmes achetèrent leurs parfums lorsque le jour du sabbat fut passé, c'est-à-dire dans la nuit du samedi au dimanche : elles se disposèrent et se mirent en mouvement avant le jour pour se rendre au tombeau ; mais avant qu'elles se fussent rassemblées, que tout fût préparé, et qu'elles fussent arrivées, le jour avait paru. Saint Jean parle du moment où elles partirent, les deux autres de celui où elles arrivèrent.

6° « On objecte que saint Matthieu et saint Marc ne font men-

[1] *Joan.* xx, 2.

» tion que d'un seul ange, appelé par celui-ci un jeune homme.
» Selon saint Matthieu, il était assis sur la pierre ôtée du tom-
» beau; selon saint Marc, il était dans l'intérieur. Saint Luc et
» saint Jean assurent positivement qu'il y avait deux anges. »

Saint Matthieu rapporte que l'ange était assis sur la pierre quand il épouvanta les soldats; saint Marc, qu'il était dans l'intérieur du tombeau quand les femmes arrivèrent. Y a-t-il là quelque contradiction?

Il paraît que les anges tantôt se montraient, tantôt se rendaient invisibles, tantôt se produisaient sous une forme, tantôt sous une autre. Quand l'ange apparaît aux soldats, son aspect est terrible, dit saint Matthieu; quand il se fait voir aux femmes, c'est, selon saint Marc, sous la figure d'un jeune homme revêtu d'une robe blanche. Saint Pierre et saint Jean ne virent point d'anges. Enfin, il est possible qu'il s'en soit présenté tantôt deux, tantôt un.

7° « Saint Marc dit que Jésus-Christ défendait à Madeleine de
» le toucher, tandis que saint Matthieu rapporte que Madeleine
» et l'autre Marie lui baisèrent les pieds et l'adorèrent. »

Le second verset du chapitre seizième de saint Marc contient deux époques: la première est exprimée par ces mots *valde mane*, de grand matin; la seconde par ceux-ci, *orto jam sole*, le soleil étant déjà levé. Ces deux époques doivent être rapportées à deux voyages différents, dont le premier, commencé par Marie-Madeleine, Marie, mère de Jacques et Salomé, ne fut achevé que par Madeleine seule, et le second ne fut fait que par les deux autres femmes. Cette supposition, dont toutes les parties sont fondées sur le texte même, concilie tout. Les compagnes de Madeleine, intimidées, n'osent aller jusqu'au sépulcre de si grand matin: saint Matthieu et Marc les représentent en effet tremblantes et ayant peur de tout; mais Madeleine les laisse et va seule jusqu'au tombeau; c'est ce que saint Marc suppose en disant, au verset neuvième, que « le Seigneur lui apparut à elle la première. » Ainsi, c'est à elle seule que Jésus-Christ dit de ne pas le toucher. Madeleine, après l'apparition de Jésus-Christ, courut avertir saint Pierre et saint Jean; ainsi elle n'était plus avec les autres femmes lorsqu'elles adorèrent Jésus-Christ et lui baisèrent les pieds. Saint Marc n'a pas averti que Madeleine était alors ab-

sente, parce qu'il a jugé qu'il y avait suffisamment pourvu au verset neuvième, qui suppose nécessairement qu'elle s'était séparée des deux autres qu'il avait nommées au commencement du chapitre, et qu'elle n'était plus avec elles.

Jésus-Christ ne voulut pas que Madeleine le touchât, c'est-à-dire qu'elle l'arrêtât; et la raison qu'il en donne est qu'il ne remontait pas encore auprès de son Père, voulant par là lui faire entendre qu'elle aurait le temps de le revoir. Le motif qui l'engagea à ne pas s'arrêter avec Madeleine fut l'empressement de se montrer aux autres femmes qui étaient en chemin pour retourner à Jérusalem, à qui il voulait se faire voir aussi avant qu'elles y arrivassent, afin qu'elles pussent prévenir les Apôtres.

8° « Saint Matthieu et saint Luc disent que les femmes allèrent » rapporter aux Apôtres ce qu'elles avaient vu. Saint Marc dit » au contraire qu'épouvantées par l'ange, elles s'enfuirent et ne » parlèrent à personne. »

Les saintes femmes, effrayées de l'apparition d'un ange, s'enfuirent d'abord, et bien qu'elles rencontrassent des personnes de leur connaissance, elles ne leur dirent pas ce qu'elles venaient de voir; mais, lorsque dans la suite de leur route, elles eurent vu Jésus-Christ lui-même et l'eurent reconnu, remises de leur frayeur, et de plus en ayant reçu de lui l'ordre, elles allèrent trouver les Apôtres et les instruire de la résurrection.

9° « Selon saint Matthieu, Jésus-Christ fait dire aux Apôtres, » par les femmes, qu'il va se rendre en Galilée, et qu'il leur » ordonne de s'y trouver. Selon saint Jean, il leur fait annoncer » par Madeleine qu'il remonte vers son Père. »

Il n'y a aucune contradiction dans ces deux avis que le Sauveur fait donner successivement aux Apôtres. En disant : Je remonte vers mon Père, il ne déclare point qu'il y monte dans ce moment même. C'est une façon de parler nullement impropre et admise partout, de dire qu'on va à un tel endroit quand on doit y aller bientôt.

10° « Que prouvent, poursuivent les incrédules, des apparitions dans lesquelles Jésus-Christ n'a pas été reconnu d'abord? » Madeleine le prend pour un jardinier, et les disciples d'Emmaüs voyagent avec lui sans le connaître. »

Il n'est point étonnant que Madeleine, troublée de l'appari-

tion d'un ange, et prévenue qu'on avait enlevé son Seigneur, ne l'ait pas reconnu à l'instant où elle s'est retournée. Peut-être même ne le regarda-t-elle pas en face; mais cette erreur d'un moment fut bientôt dissipée, lorsque Jésus l'appela par son nom.

Quant aux disciples d'Emmaüs, l'intention de Jésus-Christ était de les instruire, avant de se faire connaître à eux, et de leur montrer par les Ecritures qu'il devait ressusciter, avant de les en rendre témoins.

11° « Saint Marc dit positivement que l'apparition dans » laquelle Jésus-Christ se fit voir à tous ses Apôtres fut la dernière » où ils le virent. Mais saint Jean, saint Paul et saint Luc font » mention de plusieurs autres apparitions. Saint Matthieu dit » que cette dernière apparition eut lieu sur une montagne en » Galilée. Saint Marc et saint Luc la mettent à Jérusalem, et » disent qu'immédiatement après Jésus-Christ fut transporté » dans les cieux. Cependant le même saint Luc dit [1] que Jésus » continua pendant quarante jours à se faire voir à ses disciples. » Saint Matthieu et saint Marc disent que Jésus fit ordonner à » ses disciples de se trouver sur une montagne de Galilée; saint » Luc, au contraire, dit qu'il leur défendit de sortir de Jérusa- » lem. »

Il est faux qu'aucun évangéliste ait dit que la première apparition de Jésus-Christ à ses Apôtres assemblés fut aussi la dernière. Il est vrai qu'en général les écrivains sacrés ne distinguent pas les diverses apparitions du Sauveur; ils mettent ensemble des choses qu'il a dites en différentes occasions. Ils ne s'attachent ni à rapporter tous les faits, ni à les rendre dans l'ordre où ils se sont passés. Il est encore vrai que saint Marc dit qu'en dernier lieu Jésus-Christ apparut aux Onze; mais il parle de la dernière apparition qui eut lieu le jour même de la résurrection. C'est après avoir raconté celles faites le même jour à Madeleine et aux disciples d'Emmaüs, qu'il dit que Jésus se montre enfin aux Onze qui étaient à table. Saint Matthieu mentionne, en particulier, l'apparition sur la montagne de Galilée. Saint Marc et saint Luc rapportent celle faite dans le cénacle; mais aucun ne dit que celle qu'il rapporte ait été l'unique. Selon

[1] *Act.* I, 3.

les incrédules, trois évangélistes ne parlent que d'une apparition : donc ils contredisent le quatrième qui en mentionne plusieurs. Est-ce là un raisonnement digne de philosophes ?

L'ordre donné aux Apôtres de se rendre sur une montagne de Galilée fut du jour même de la résurrection ; celui de ne pas sortir de Jérusalem fut du jour de l'ascension. Le premier avait pour objet de faire voir Jésus-Christ aux Apôtres ; l'objet du second était de les réunir pour leur faire recevoir le Saint-Esprit. Le premier était exécuté avant que le second fût donné.

12° « Les évangélistes disent que l'apparition du soir de la » résurrection se fit les portes fermées. Jésus-Christ avait donc » un corps incorporel ou immatériel [1]. Qu'on nous explique ce » que c'est. Cependant cet esprit était palpable, avait des plaies, » prenait de la nourriture. Ce ne pouvait donc être qu'un être » fantastique, et ses apparitions de pures illusions des sens. »

Est-ce que Dieu n'a pas le pouvoir de faire passer un corps à travers d'autres corps d'un lieu à un autre ? Pour expliquer ce prodige, il n'est pas nécessaire de recourir à l'idée absurde d'un corps incorporel. La toute-puissance de Dieu, voilà la seule et la vraie raison d'un fait miraculeux. Nous avons déjà fait voir que les Apôtres ne virent point un fantôme, et s'ils prirent d'abord Jésus-Christ pour un esprit, ils n'eurent plus cette opinion lorsqu'ils l'eurent touché, qu'il leur montra ses plaies, qu'il mangea et but avec eux.

13° « Les apparitions dont parle saint Paul [2] n'ont pas été » vues par lui-même ; il ne les savait que par ouï-dire ; aussi en » parle-t-il d'une façon très-peu exacte. Il dit, par exemple, » que Jésus-Christ se montra aux Douze ; or, depuis la mort de » Jésus, il n'y avait plus que onze Apôtres. On est surpris de » voir ces inexactitudes dans un auteur inspiré. Elles peuvent » nous rendre suspect ce qu'il dit encore de l'apparition de » Jésus à cinq cents d'entre les frères. Pour lui, on sait qu'il n'a » jamais vu son Maître que dans une vision. Peut-être en peut-on » dire autant des autres Apôtres et des disciples ; ils étaient » Juifs, enthousiastes, prophètes, par conséquent sujets à rêver, » même étant éveillés. »

[1] *Hist. critique*, ch. XVI. — [2] *Ibid.*

C'est l'historien critique qui rêve, en se contredisant grossièrement. Il a voulu nous persuader que les Apôtres avaient dérobé le corps de Jésus, et avaient forgé ensuite la fable de sa résurrection. Si cela est, ont-ils pu rêver qu'ils le voyaient, le touchaient, conversaient avec lui ? Tantôt, suivant ce sophiste, les Apôtres sont des fourbes ; tantôt ils rêvent, même étant éveillés ; peut-être qu'ils nous trompent ; peut-être qu'ils ont été trompés. Voilà le résultat de tant d'objections.

Saint Paul savait les apparitions de Jésus par l'attestation des autres Apôtres qui en avaient été témoins oculaires. Saint Paul dit positivement [1] que Jésus se montra à Céphas, ensuite aux Onze, et non aux Douze. Lorsque cet apôtre vit Jésus-Christ et lui parla, il marchait avec d'autres personnes, et il en devint aveugle [2]. Ce ne fut donc pas un rêve.

Ce seraient aussi de singuliers rêves qu'auraient eus à la fois, dans le même moment, dans le même lieu, de la même manière, tantôt une, tantôt deux, tantôt onze, tantôt plus de 500 personnes. La supposition de tant de rêveries uniformes n'est-elle pas, encore une fois, une rêverie ridicule ?

Cependant l'auteur conclut « qu'il est impossible d'admettre » un fait aussi incroyable et aussi merveilleux que la résurrection de Jésus-Christ, sur des preuves aussi faibles, sur des récits » aussi contradictoires, sur des témoignages aussi suspects que » ceux que nous fournissent les évangélistes. »

Sans doute que la résurrection de Jésus-Christ est un fait merveilleux, mais certainement non incroyable. Dieu a pu l'opérer : il est donc possible, conforme au plan de la Providence, nécessaire pour démontrer la mission de Jésus-Christ, prédit par les prophètes, par Jésus-Christ lui-même, prévu et redouté par les Juifs, préparé par les miracles précédents, confirmé par ceux des Apôtres. Que faut-il de plus pour le rendre croyable ? Il l'est, puisqu'il a été cru, et il ne l'a pas été sans preuves.

« Ces preuves sont faibles. » En connaît-on de plus fortes que l'attestation des témoins oculaires, adoptée par d'autres qui pouvaient vérifier le fait sur les lieux, fortifiée par les reproches mêmes des Juifs, scellée par le sang des témoins ? Les faits se prouvent-ils autrement ?

[1] I *Cor.* xv, 5. — [2] *Act.* IX, 8.

Leurs récits ne sont point contradictoires, puisque, malgré tous leurs efforts, les incrédules n'ont pu y trouver aucune contradiction. On ne fera jamais voir que ces témoins sont suspects, qu'en les supposant intéressés à braver la haine des Juifs, à souffrir la mort, à trahir leur conscience pour la gloire d'un maître qui les aurait trompés. C'est ce qu'on ne persuadera jamais à des hommes sensés.

14° « Saint Paul est un menteur, selon les incrédules, lorsqu'il » dit [1] que Jésus-Christ, après sa résurrection, apparut à plus de » 500 personnes en même temps ; car saint Pierre dit [2] qu'il n'a » point apparu à tout le peuple, mais aux témoins choisis de » Dieu, à nous qui avons bu et mangé avec lui depuis sa résur- » rection. »

Saint Pierre n'a point dit que Jésus-Christ n'avait apparu qu'aux Apôtres, puisqu'il avait lui-même appris la résurrection du Sauveur par les saintes femmes. Il dit expressément, dans l'assemblée où l'on élut saint Matthias, qu'il y avait des disciples du Sauveur, distingués des Apôtres, qui avaient été à sa suite jusqu'à son ascension, et qui par conséquent l'avaient vu ressuscité. Il est évident par là que le peuple qu'il exclut du privilége d'avoir vu le Sauveur ressuscité est le peuple juif, à qui le Sauveur ne se fit point voir, et non le peuple fidèle, ou ses disciples, auxquels il se montra, dans sa dernière apparition, sur une montagne de Galilée, où il leur avait fait dire de se trouver.

« Mais, répliquent les incrédules, quand Jésus-Christ se serait » montré à tous ses disciples, cela ne pourrait excuser saint » Paul de mensonge ; car les disciples du Sauveur n'étaient pas » 500. Ils n'étaient que 120 [3]. »

Ce n'est point par l'assemblée où l'on élut saint Matthias qu'il faut compter les disciples de Jésus-Christ, parce que cette assemblée se tenant à Jérusalem, il n'y assista que les fidèles qui demeuraient dans cette ville : c'est par l'assemblée qui fut faite sur la montagne de Galilée, où les disciples du Sauveur se rendirent de toutes les parties de la Judée et de la Galilée, qu'il faut juger de leur quantité. Saint Paul avait appris des Apôtres qui s'y étaient trouvés qu'il y en avait plus de 500.

[1] I *Cor*. xv, 6. — [2] *Act*. x, 41. — [3] *Act*. I, 15.

13° « Il n'est pas probable que les princes des prêtres, et tout » le sanhédrin, s'ils avaient été convaincus du miracle de la » résurrection, n'en eussent pas été touchés.

» En supposant que tout le grand conseil eût été assez mé- » chant pour agir ainsi contre sa conscience, il n'est pas croyable » qu'il fût assez sot pour imaginer que les soldats garderaient » le silence.

» On ne peut pas imaginer non plus que les soldats, si effrayés, » dit-on, de l'apparition d'un ange, aient consenti à accepter de » l'argent pour débiter un mensonge. S'ils avaient effectivement » vu un ange, ils l'auraient bien craint plus que le sanhédrin, etc.

» Voilà donc ce qui sera probablement arrivé : les disciples » seront venus dans la nuit et auront effrayé les gardes, et » ceux-ci, pour justifier leur lâcheté, auront eu recours à la » fable de l'ange. »

Il n'est que trop commun de voir des hommes placés entre un intérêt temporel et la voix de leur conscience préférer le premier à tout, surtout s'il y a de grands sacrifices à faire. Qu'on ne soit donc point surpris de l'obstination des princes des prêtres et des autres membres du sanhédrin. En avouant la résurrection du Sauveur, ils s'avouaient eux-mêmes coupables d'une énorme injustice, de la mort du Messie. Ils avaient déjà montré la même obstination à l'égard des autres miracles dont ils avaient été témoins oculaires, et dont ils étaient certainement convaincus. Quel effet produisit sur eux la résurrection de Lazarre ? ils résolurent de le perdre avec Jésus-Christ.

Nous concevons de même que les gardes ont craint davantage la colère des Juifs et du gouverneur que celle de l'ange. L'ange était éloigné ; le sanhédrin était devant eux. La punition de la part de l'ange était incertaine, et, dans le fait, il ne leur avait fait aucun mal. Ils trouvèrent bien plus commode de recevoir de l'argent que de s'exposer au supplice dont ils étaient actuellement menacés.

Le sanhédrin a dû naturellement croire que les soldats qui acceptaient son argent lui garderaient le secret. Il avait réuni les motifs les plus propres à déterminer ces hommes au mal : d'un côté, une récompense ; de l'autre, de grands châtiments ; il avait donc lieu de compter sur eux.

Il n'est pas moins déraisonnable de supposer que les Apôtres aient ravi le corps de leur Maître de force et malgré les gardes, que de prétendre qu'ils l'ont dérobé subtilement pendant leur sommeil. C'est une défaite absurde, de quelque côté qu'on l'envisage. Du côté des Apôtres, leur timidité, le supplice que leur eût naturellement attiré un crime si grave aux yeux des Juifs, un crime dont la preuve eût été si facile, un crime dont les juges eussent été leurs ennemis déclarés, ne permettent pas de croire qu'ils eussent eu cette extravagante audace. Du côté du sanhédrin, n'aurait-il pas sévèrement puni cet attentat? Aurait-ce été l'intérêt, ou le pouvoir, ou le désir qui lui aurait manqué? Du côté des soldats, ne se seraient-ils pas rendus bien plus coupables en avouant *qu'ils avaient dormi*, contre leur consigne, qu'en déclarant qu'une troupe, à laquelle ils n'étaient pas en état de résister, les avait forcés de se retirer? Enfin, du côté des incrédules modernes, leur nouvelle invention vient trop tard, comme nous l'avons déjà observé : si elle eût été réelle, elle eût été connue dans le temps.

16° « Jésus avait prédit en public sa résurrection ; il devait
» donc ressusciter en public ; il fallait se montrer aux prêtres,
» aux pharisiens, aux docteurs juifs, au sanhédrin de Jérusalem ;
» le témoignage de ces gens-là eût été d'un tout autre poids que
» celui d'une poignée de disciples séduits, imbéciles, incapables
» de raisonner, avides de merveilleux, trop bornés pour éviter
» les piéges qu'on tendait à leur simplicité. Un gouverneur ro-
» main, un tétrarque, un grand-prêtre juif, convertis par l'ap-
» parition de Jésus-Christ, eussent plus fait d'impression sur un
» homme de bon sens que cette populace ignorante que l'on sup-
» pose avoir été persuadée par la prédication de saint Pierre.

» En se montrant publiquement à toute la Judée, à tous ceux
» qui l'avaient vu mourir, Jésus-Christ aurait rempli son objet ;
» en ne se montrant qu'à un petit nombre de disciples, il le
» manque absolument. Une résurrection publique aurait imposé
» silence à tous les contradicteurs, aurait forcé tout l'univers à
» croire. L'objet était de faire croire ceux qui ne croyaient pas ;
» c'était donc à eux principalement qu'il fallait se montrer, et
» non pas seulement à ceux qui croyaient déjà. Le peuple juif
» a eu raison de rester dans son incrédulité, puisqu'on n'a pas

» fait ce qui aurait été nécessaire et si facile pour l'en tirer. Tous
» les motifs engageaient Jésus-Christ à ressusciter publiquement.
» Quelle raison peut-on donner de ce qu'il est ressuscité secrète-
» ment ? En un mot, s'il fût ressuscité publiquement, il aurait
» terrassé l'incrédulité des Juifs, leur conversion entraînerait
» celle des incrédules ; mais comment devenir chrétien sur la
» foi d'un événement qui n'a pu convertir ceux-mêmes au milieu
» desquels on prétend qu'il est arrivé ? »

Voilà certainement, dans toute sa force, la grande objection, l'objection triomphante des incrédules. Anciens et modernes, Juifs et païens, tous l'ont fait valoir.

Nous soutenons 1° que cette objection porte sur un faux principe ; 2° qu'elle suppose comme sûres deux choses très-incertaines : *la première, qu'une telle apparition eût converti le* sanhédrin et tout le peuple juif ; la seconde, que la conversion du sanhédrin eût entraîné celle des incrédules modernes.

1° L'objection porte sur ce faux principe, que Dieu doit faire absolument tout ce qu'il peut pour amener les hommes à la vérité et à la vertu. Il n'est peut-être point de raisonnement plus absurde que celui-ci : Dieu pourrait donner de plus fortes preuves de telle et telle vérité : donc celles qu'il a données ne suffisent pas. Quoi, parce que Dieu en a la puissance, on conclut qu'il en a l'obligation ! Parce que Dieu a la puissance de nous donner la persuasion de sa religion, sans aucun moyen extérieur, et par une simple inspiration, on prétendra qu'il y est tenu ! On rejettera des preuves convaincantes, décisives, sous prétexte qu'il ne tenait qu'à Dieu d'en donner de plus fortes ! N'est-ce pas là se ménager un rempart contre toute espèce de preuves, puisque Dieu peut les augmenter à l'infini ? On pourra donc toujours se refuser à celles qu'il donnera, en disant qu'il aurait pu en donner de plus fortes encore.

Examinons la force du raisonnement qu'on nous oppose : Jésus-Christ, après sa mort, ne s'est pas montré en public : donc il n'est pas ressuscité. Il n'a pas été vu par les Juifs : donc il ne l'a pas été par ses disciples. Tel fait n'est pas prouvé par tels témoins : donc il n'est pas prouvé. Qui, avant nos incrédules, s'était jamais avisé de révoquer une vérité en doute parce qu'il lui manque un genre ou un degré de preuves qu'ils imaginent ?

« Il était, disent-ils, facile à Jésus-Christ de donner à sa résurrection une plus grande publicité ; » nous en convenons. « La résurrection rendue publique serait plus abondamment prouvée; » nous l'avouons encore ; mais nous soutenons en même temps qu'elle ne serait pas pour cela plus certaine, puisque les preuves qui existent en donnent une certitude complète, et excluent absolument tout doute. De tous les faits que tous les hommes sensés, et même les incrédules, regardent comme certains, il n'en est aucun qui soit plus complètement démontré que la résurrection.

C'est un principe incontestable que la sagesse divine prend évidemment les moyens propres à atteindre son but ; mais est-elle obligée de prendre la totalité des moyens propres à remplir ses vues ? Est-elle obligée d'employer plus de moyens qu'il ne faut pour produire cet effet ? Voilà ce qu'il serait nécessaire de prouver et ce qu'on ne prouvera jamais. Dira-t-on qu'un homme manque de sagesse parce qu'il n'emploie pas dix degrés de force à ce qui n'en exige que cinq ? La question est donc de savoir, non pas si la résurrection pouvait avoir de plus nombreux, de plus puissants motifs de crédibilité ; mais si elle en a eu de suffisants pour soumettre notre croyance.

En rendant sa résurrection aussi publique qu'elle aurait pu l'être, Jésus-Christ aurait rempli son objet ; cela est encore évident ; mais en ne la rendant pas aussi publique, qu'il l'ait manqué, voilà ce qui est très-faux. Pourvu que les témoins de la résurrection réunissent, soit par leur nombre, soit par leur qualité, soit par les circonstances de leurs relations, tout ce qui est nécessaire pour imprimer à leur témoignage la certitude, nous devons les croire, quoiqu'ils eussent pu être plus nombreux.

« Mais la résurrection a été secrète. »

Est-ce donc un fait secret que celui qui a été vu de plus de 500 personnes ? La résurrection a eu le degré de publicité que donnent à un événement 500 témoins oculaires. L'objection des incrédules se réduit donc à demander pourquoi elle n'en a pas eu une plus grande.

Au reste, Jésus-Christ a rempli sa promesse dans toute son étendue. Il n'avait pas promis de ressusciter en public, et sous les yeux des Juifs. Mais ceux-ci ont résisté au témoignage des

gardes, à celui des Apôtres confirmé par leurs miracles, à l'exemple de huit mille d'entre eux convertis par saint Pierre, à l'impression que devaient faire sur eux les vertus des premiers chrétiens, aux fléaux terribles que Dieu fit tomber sur la Judée pour punir la mort du Messie.

2° L'objection des incrédules suppose qu'une apparition publique du Sauveur eût converti le sanhédrin et toute la nation. Mais comment peut-on prétendre que les chefs de la nation juive se seraient rendus au miracle de la résurrection, s'ils en avaient été témoins, pendant qu'on les a vus résister, pendant trois années consécutives, à tous les autres miracles que Jésus-Christ n'avait cessé d'opérer ? Il leur avait déjà donné des preuves triomphantes de sa mission céleste, mais ils en détournèrent constamment les yeux ; ils ne mirent pas même en question si un homme qui les décriait et qui démasquait leur hypocrisie pouvait être envoyé de Dieu.

La passion les maîtrisait à tel point qu'elle leur fit oublier, non-seulement ce qu'ils devaient à la justice, mais encore le respect qu'ils se devaient à eux-mêmes. Jésus leur ayant été livré par Judas, ils l'interrogent, le condamnent, et, avant que Pilate eût ratifié la sentence, ils prennent sur eux-mêmes le vil emploi de bourreaux; ils lui crachent au visage, l'abandonnant à la brutalité des soldats qui lui donnent des soufflets, etc.

Ce fut trop peu pour assouvir leur rage d'avoir arraché à Pilate l'arrêt de sa mort, de l'avoir fait condamner au supplice le plus lent, le plus infâme, le plus cruel : il faut qu'ils repaissent leurs yeux du spectacle barbare de ses souffrances, il faut qu'ils contemplent Jésus-Christ en croix, qu'ils voient son sang couler goutte à goutte, qu'ils lisent sur son visage les angoisses déchirantes qui le conduisent au tombeau..... Que dis-je ? dans ces effroyables moments où l'on a compassion des plus grands scélérats, leurs entrailles d'airain ne sont point émues; ils outragent, ils raillent, ils insultent leur victime expirante. Qu'on pèse ces circonstances, et l'on jugera si une apparition de Jésus-Christ ressuscité eût guéri des esprits si horriblement prévenus.

C'est un fantôme, auraient-ils dit, s'il s'était présenté à eux ; c'est un spectre produit par le démon pour nous abuser ; ou si

Jésus-Christ, en se laissant palper, manier, leur eût ôté cette défaite, ils auraient prétendu que c'était un fourbe qui ressemblait à celui qu'ils avaient puni, et qui s'était imprimé des stigmates pour recueillir le fruit de la trame ourdie par Jésus-Christ, et saisir le sceptre promis au Messie. Qui sait même s'ils n'auraient pas cherché à le faire périr de nouveau ? S'il est vraiment le Fils de Dieu, auraient-ils pu dire, ce Dieu qui l'a déjà ranimé saura bien le ressusciter encore ; nous ne mettrons point autour de sa tombe des gardes capables d'erreur ou de fraude, nous l'environnerons nous-mêmes, et, s'il en sort victorieux, nous serons les premiers à lui rendre hommage. Les incrédules iront-ils jusqu'à dire que, pour leur complaire, Jésus-Christ eût dû s'exposer à une seconde passion ?

« Mais, ajoutent-ils, l'objet de la résurrection était de faire » croire en Jésus-Christ ceux qui n'y croyaient pas. C'était donc » à eux principalement qu'il fallait se montrer. »

Si cette conséquence est juste, il faut l'admettre dans sa totalité. La résurrection de Jésus-Christ ne devait pas seulement être crue à Jérusalem, elle devait être publiée et crue dans le monde entier. Pourquoi les autres nations auraient-elles été obligées de croire aux témoignages des principaux de Jérusalem ? Il ne tenait qu'à Jésus-Christ de mourir et de ressusciter à Rome, à Pékin, à Paris, de se montrer à l'univers entier : le miracle aurait été plus authentique et plus convaincant ; les hommes de bon sens auraient cru sur le témoignage de leurs propres yeux.

Nous soutenons donc que Jésus-Christ n'a pas dû faire ce que les incrédules exigent de lui, et enfin nous disons que, quand même il l'aurait fait, les incrédules ne seraient pas plus disposés à croire en lui et à sa résurrection.

Plusieurs d'entre eux posent pour principe qu'une résurrection est un fait impossible, qu'aucune preuve ne peut jamais la constater ; d'autres, que c'est un fait incroyable ; que, quand ils verraient de leurs yeux un mort ressuscité, ils ne le croiraient pas. Donc c'est une absurdité et une dérision pure de leur part d'exiger des preuves auxquelles ils sont résolus d'avance de ne pas croire. D'autres disent qu'un fait miraculeux ne peut être cru tout au plus que par ceux qui le voient, et qu'aucun témoignage ne peut en donner la certitude. Quelque publique qu'eût

donc été la résurrection, ils ne la croiraient pas, puisqu'ils n'auraient, pour y ajouter foi, que des relations de témoins.

Quand même donc les principaux Juifs et le sanhédrin auraient cru la résurrection, leur témoignage n'aurait fait aucune impression sur les Romains et sur les incrédules modernes. Les Romains ont dit, et les incrédules répètent que les Juifs étaient des rêveurs, des ignorants, des fanatiques avides du merveilleux, incapables de discerner le vrai d'avec le faux, un miracle d'avec un prestige. Selon le principe des incrédules, les Juifs de la Grèce ni ceux de Rome n'étaient pas obligés de se fier au témoignage de ceux de Judée, sur un fait aussi merveilleux et aussi incroyable que la résurrection de Jésus; les païens encore moins; tous pouvaient dire : Est-il raisonnable d'exiger que nous croyions, sur la parole d'autrui, un fait dont Dieu pouvait nous convaincre par nos propres yeux ?

« Mais, continuent les incrédules, les témoins de la résur-
» rection étaient les disciples, les amis de Jésus-Christ; il n'était
» pas nécessaire qu'il se montrât à ceux-là. »

Nous pourrions observer que la foi des disciples avait été fort affaiblie et peut-être éteinte dans quelques-uns par la mort ignominieuse de leur Maître, et conséquemment qu'il n'était point inutile qu'il la ranimât par la vue de sa résurrection. Mais nous avons une raison plus forte à donner, c'est que ce n'est pas seulement pour eux que Jésus-Christ leur a apparu, c'est pour tout l'univers, c'est pour toutes les générations. Jésus-Christ a voulu des témoins qui attestassent sa résurrection et qui la fissent croire au monde. On ne considère dans l'objection que des disciples à persuader, et il faut envisager dans eux des apôtres chargés de convaincre les autres. Le grand point de la question est de savoir si ces disciples ont été des témoins suffisants pour rendre certain le fait qu'ils ont annoncé; s'ils l'étaient, comme nous l'avons démontré, il n'est pas vrai que les Juifs dussent rester dans l'incrédulité, puisque Jésus-Christ, se montrant à un grand nombre de disciples, avait fait tout ce qu'il fallait pour les en retirer.

Si les incrédules s'obstinent à nous demander les raisons pour lesquelles Jésus-Christ n'a pas donné à sa résurrection une plus grande publicité, nous n'en avons qu'une à donner, c'est qu'il

ne l'a pas voulu. Dieu ne peut-il pas avoir dans sa sagesse des raisons que nous ignorons? est-ce à nous à lui demander compte de ses motifs? Ses pensées sont incompréhensibles et ses voies impénétrables.

Et après tout, à qui prétend-on que Jésus-Christ était obligé de se manifester avec évidence? A ce lâche gouverneur qui l'avait livré contre sa conscience? à cet Hérode scandaleux qui l'avait indignement raillé? A ces prêtres, à ces pharisiens qui n'avaient cessé de le calomnier et de le persécuter jusqu'à son dernier soupir, comme nous venons de le voir? à ces Juifs furieux qui, comblés de ses bienfaits, avaient demandé sa mort à grands cris, et souhaité que son sang retombât sur eux et sur leurs enfants? N'est-il pas déraisonnable de prétendre que Jésus-Christ devait forcer la résistance de pareils forcenés? qu'il devait répandre ses grâces plus abondamment sur eux et à mesure qu'ils s'en rendaient plus indignes, et multiplier les preuves de sa mission à proportion qu'ils lui résistaient avec plus de malice et d'opiniâtreté?

« Jésus-Christ aurait, disent enfin les incrédules, forcé la » croyance universelle. »

C'est précisément ce qu'il n'a pas voulu. Son intention a été que sa résurrection fût crue, mais volontairement. Il a voulu que nous fussions obligés de la croire, mais il n'a pas voulu que nous y fussions contraints. Il nous en a fait un devoir, et en même temps il l'a fondé sur des preuves non-seulement suffisantes, mais surabondantes. Il a voulu que notre foi fût tout à la fois motivée et méritoire. Il connaît dans sa sagesse infinie le degré de lumière nécessaire pour nous imposer l'obligation de croire; le degré convenable pour qu'il reste à la foi un mérite; et c'est dans lui une miséricorde digne de toute notre reconnaissance, de nous faire de la foi une vertu qu'il récompense, en la rendant si facile par les démonstrations dont il l'environne.

NOTE XLII.

Ascension de J.-C.

Marc. xvi, 19. Luc. xxiv, 51 : Act. i, 10 suiv.

Les incrédules n'ont pas fait de fortes objections contre l'ascension du Sauveur. « Selon l'historien critique, les évangélistes ne » sont pas d'accord sur le temps et le lieu où Jésus-Christ monta » au ciel. Saint Marc, dit-il, et saint Luc nous apprennent que » le Christ, après s'être montré aux onze Apôtres tandis qu'ils » étaient à table, et leur avoir parlé, monta au ciel. Saint Luc » ajoute néanmoins qu'il les conduisit hors de Jérusalem, jus- » qu'à Béthanie ; que là il les bénit et fut transporté dans le » ciel. Saint Marc contredit saint Luc, et fait monter Jésus-Christ » au ciel en Galilée. Saint Matthieu et saint Jean ne parlent » point de cette ascension. Le premier même fait dire à Jésus » qu'il restera avec ses disciples jusqu'à la fin des siècles. Saint Luc » nous dit que Jésus monta au ciel le soir même de sa résurrec- » tion ; et dans les Actes il le fait demeurer avec ses disciples » 40 jours après sa résurrection. Saint Jean finit le roman pla- » tonique qu'il a fait de son Maître en disant que, si l'on » rapportait tout ce que Jésus a fait, le monde même ne pourrait » contenir tous les livres que l'on écrirait. » Il finit par comparer malicieusement l'ascension de Jésus-Christ à l'apothéose de Romulus, pour insinuer que l'une n'est pas mieux prouvée que l'autre.

1° Il est faux que saint Marc et saint Luc fassent monter Jésus au ciel immédiatement après avoir parlé à ses disciples lorsqu'ils étaient à table. Il a bu et mangé plusieurs fois avec eux depuis sa résurrection. Dire qu'il est monté au ciel après leur avoir parlé à table, ce n'est point déterminer le temps ni le lieu de l'ascension. C'est saint Luc qui en fixe le lieu, savoir, à Béthanie, sur le mont des Oliviers ; et le temps, savoir, quarante jours après sa résurrection.

2° Il est encore faux que saint Marc fasse monter Jésus au ciel

en Galilée ; il ne dit rien du temps ni du lieu. Il dit bien que Jésus monta au ciel après avoir parlé à ses disciples, mais il ne dit point combien de temps il leur a parlé. Si l'on joignait ces deux faits, comme cet incrédule, il faudrait en conclure que Jésus-Christ monta au ciel dans le lieu même où ses disciples étaient à table ; or, c'était à Jérusalem, et non en Galilée.

3° Selon saint Matthieu, Jésus dit à ses disciples : « Je suis avec vous tous les jours jusqu'à la consommation du siècle. » Cela signifie que Jesus-Christ a promis de n'abandonner jamais son Eglise, et que cette promesse n'a point été faite aux seuls Apôtres, qui devaient mourir comme les autres hommes, mais aussi à leurs successeurs, dont la suite ne doit finir qu'avec le monde.

4° Saint Luc n'a dit nulle part que Jésus monta au ciel le soir même du jour de sa résurrection. Il ne contredit point dans les Actes ce qu'il avait dit dans son Evangile ; au contraire, il le rappelle.

5° L'expression de saint Jean est sans doute une hyperbole, mais elle n'est pas outrée, comme le critique l'insinue. Il ne faut pas entendre par le mot de monde qu'il emploie, le globe de la terre : ce mot désigne souvent les hommes dans les écrits de cet évangéliste ; il dit de Jésus-Christ qu'il efface les péchés du monde, qu'il n'est pas venu pour juger le monde, mais pour sauver le monde, etc. Cette façon de parler est même en usage parmi nous : nous disons qu'on ne change pas le monde, que tout le monde se moque d'une personne, qu'il faut laisser parler le monde, etc.

Le terme grec χωρέω et le latin *capio*, qui en est la traduction dans la Vulgate, ne signifient pas seulement contenir, mais encore concevoir, comprendre, imaginer, et en les prenant dans cette dernière signification, voici ce qu'a dit saint Jean : Si l'on rapportait en détail toutes les actions que Jésus a faites, je ne pense pas qu'on puisse imaginer le nombre de livres qu'il faudrait écrire pour exécuter ce dessein. Qu'est-ce que cette hyberbole a de répréhensible ou de révoltant ? Serait-on choqué si quelqu'un bien instruit de l'histoire disait que, si l'on voulait écrire en détail tout ce que Jules-César ou Louis XIV ont fait, on ne conçoit pas, on n'imagine pas la multitude de volumes qu'il faudrait pour cela ?

Quant à l'apothéose de Romulus, selon l'histoire romaine [1], un seul homme a dit que ce prince lui était apparu, et l'avait assuré de son transport dans le ciel. L'inventeur de cette fable ne courait aucun risque. Douze Apôtres et une multitude de disciples ont assuré qu'ils avaient vu Jésus-Christ ressuscité s'élever au ciel, et ils ont répandu leur sang pour sceller la vérité de leur témoignage. L'apothéose de Romulus n'avait été ni prévue ni prédite ; elle fut imaginée pour écarter le soupçon d'un régicide commis par les sénateurs ; la résurrection et l'ascension de Jésus-Christ avaient été annoncées par les prophètes et par lui-même. On pouvait croire sans conséquence, ou ne pas croire la fable de Romulus : on ne pouvait pas être chrétien sans croire la résurrection et l'ascension de Jésus-Christ, et l'on ne pouvait embrasser le christianisme sans s'exposer à la haine des Juifs et des païens. Enfin, personne n'a eu intérêt de contester l'apothéose de Romulus ; mais les Juifs en ont un très-grand à démontrer la fausseté du récit des Apôtres.

Une citation empruntée à nos *Actes des Apôtres* (p. 62 suiv.) complètera la réponse de Du Clot.

La critique rationaliste a fait de grands efforts pour démolir le récit évangélique de l'ascension du Sauveur. Au commencement du siècle, lorsque la mode était encore aux explications naturelles des miracles de la Bible, on essaya ce procédé (en Allemagne). Les deux anges dont parle saint Luc furent transformés en tonnerre et en éclairs ; éblouis, effrayés, les Apôtres crurent entendre des paroles ; naturellement, le sens de ces paroles répondait à leurs préoccupations et à leurs espérances, etc. Quant à Jésus, après avoir ainsi mystifié ses disciples, il aurait vécu encore assez longtemps, soigneusement caché dans une grotte. Brennecke, dans un ouvrage publié en 1819, fixe à vingt-sept ans la durée de cette vie d'outre-tombe, et il en donne pour preuve les apparitions du Sauveur à saint Paul.

A ces paradoxes absurdes succédèrent les explications mythiques; par exemple, l'apothéose d'Hercule, celle de Romulus, etc. Mais, d'abord ces analogies sont fausses. La mythologie, dit Ebrard, ne

[1] Voyez Tite-Live.

connaît pas la glorification du *corps* (σῶμα); les apothéoses dont elle est remplie ne sont que la *glorification de l'âme* (ψυχή). Ensuite, Jésus-Christ étant un personnage réel et historique, il faut bien qu'il ait, d'une manière ou de l'autre, quitté la terre qu'il habitait ; si cette manière n'est pas l'ascension racontée par saint Luc, il y en a une autre : laquelle? Ici l'explication mythique retombe nécessairement dans l'explication naturelle, qui est abandonnée de tous. Enfin, et *c'est là le point décisif*, entre le fait de l'ascension et la composition des Evangiles, il n'y a pas assez de temps pour que le mythe ait pu se former. Saint Luc avait vécu avec les *principaux personnages* témoins de l'ascension.

Après avoir ainsi, sans succès, émoussé leurs armes, les adversaires de la révélation sont devenus plus timides. Ils se bornent à élever des doutes, à insinuer des soupçons : on connaît leur habileté en cet art. L'ascension, disent-ils, si elle est véritable, est un élément si important dans l'histoire de Jésus, qu'aucun de ses historiens ne doit l'avoir négligé : n'est-ce pas le couronnement sans lequel l'édifice messianique resterait imparfait? Et cependant saint Matthieu, qui devait en être le témoin oculaire, n'en dit pas un mot ; même silence de la part de saint Jean qui, après nous avoir, au début de son Evangile, montré le Verbe existant dans le sein de son Père, aurait bien dû ramener l'Homme-Dieu dans ce sanctuaire éternel. Les deux seuls écrivains qui parlent de l'ascension sont des disciples de l'ordre inférieur, Marc et Luc, qui n'ont pas vu eux-mêmes le prodige : n'auraient-ils pas puisé leur récit à quelque source impure?

Nous répondons, en premier lieu, que le témoignage de saint Marc et de saint Luc relativement à l'ascension, fût-il isolé, suffirait pleinement à établir le fait. Saint Marc était un disciple de saint Pierre ; il accompagnait son maître dans ses courses apostoliques ; son Evangile, écrit à Rome sous les yeux du prince des Apôtres, ne fait que résumer les enseignements de ce dernier sur la personne du Sauveur. Quant à saint Luc, il eut bien des fois, dans ses voyages, occasion de converser avec les principaux Apôtres *témoins oculaires* de tous les faits contenus dans la première partie des Actes.

Mais le témoignage de saint Marc et de saint Luc est loin d'être aussi isolé qu'on le prétend. Jésus-Christ prédit lui-même son ascension, non-seulement dans les derniers chapitres de saint Jean, où il répète si souvent cette parole : « Je m'en vais à mon Père ; » mais d'une manière plus explicite au chap. VI, 62, du même Evangile, où le contexte et l'expression *Fils de l'homme* indiquent clairement qu'il s'agit de l'élévation de la nature humaine. Saint Pierre, dans sa première Epître (ch. III, 21), décrit la gloire du Fils de Dieu, « élevé au ciel au-dessus des Anges, » et saint Paul fait les allusions les plus directes à l'ascension, dans son Epître aux Ephésiens (ch. II, 6) et dans la première à Timothée (ch. III, 16), sans parler de tous les passages du Nouveau-Testament où Jésus-Christ est représenté assis à la droite de Dieu.

Quiconque, ajoute M. Bisping, est un peu familier avec la sainte Ecriture, sait quelle importance les écrivains du Nouveau-Testament attachaient à la résurrection de Jésus-Christ. Les quatre Evangélistes nous en donnent le récit; la fonction propre des Apôtres sera d'en rendre témoignage dans le monde entier (*Act.* I, 22), et saint Paul ne craint pas de dire : « Si le Christ n'est pas ressuscité, notre prédication est vaine, vaine est notre foi (I *Cor.* XV, 14). » Il en est tout autrement de l'ascension : deux Evangélistes seulement la racontent et en termes fort courts; ailleurs on n'y trouve plus que des allusions. Le même phénomène se produit dans la vie de l'Eglise. La fête de Pâques, c'est-à-dire la fête de la résurrection, a toujours été le soleil autour duquel toutes les autres se meuvent; celle de l'ascension n'a jamais eu cet éclat. Quelques-uns doutent même que la primitive Eglise l'ait connue : on n'en trouve du moins aucune trace dans les écrits des Pères des trois premiers siècles (Bingham, *Orig. eccl.* tom. IX, p. 126); ce sont les *Constitutions apostoliques* qui en font mention pour la première fois (VIII, 33). Au temps de saint Augustin et de saint Jean Chrysostome, elle n'avait pas encore d'octave, signe incontestable de son infériorité. D'où vient ce phénomène, lorsque l'ascension montre, ce semble, avec plus d'éclat encore que la résurrection, la divinité de Jésus-Christ? En voici la raison : la mort de Jésus et sa résurrection sont les deux fondements de l'Eglise, les deux colonnes de notre foi; ils constituent le côté négatif et le côté positif de notre rédemption. Par sa mort, Notre-Seigneur éteignit la dette du péché; par sa résurrection, il nous appliqua les mérites de la rédemption; en d'autres termes, il nous *acquitta* par sa mort, il nous sanctifia par sa résurrection. En sortant du tombeau vainqueur de la mort et revêtu d'un corps glorifié, il devint le second Adam, le père d'une nouvelle postérité (*Rom.* IV, 23 suiv.). Dans la résurrection de Jésus-Christ, notre chef et le premier-né des ressuscités, nous, ses membres, nous célébrons notre propre résurrection, laquelle, dit saint Paul, se révèlera pour nous en son temps (*Rom.* VI, 3). La résurrection de Jésus-Christ est donc l'acte final et culminant de l'œuvre de la rédemption; elle consomme tous les actes précédents et y met le sceau. L'ascension n'a pas cette importance dans l'économie de notre salut; elle n'est qu'une conséquence naturelle et nécessaire de la résurrection, de la victoire remportée par Jésus sur la mort. Glorifié dans sa chair, le Rédempteur ne pouvait pas laisser sur la terre son *corps spirituel*, σῶμα πνευματικόν; il devait l'emporter avec lui dans la sphère de la vie glorieuse, dans le monde de l'esprit. Si, pendant quarante jours, il apparait de temps en temps à ses Apôtres, c'est pour les convaincre de la réalité de sa résurrection. Mais ces apparitions soudaines et inattendues ne duraient guère; chacune pouvait être la dernière; et les Apôtres, ne jouissant plus comme auparavant de la compagnie habituelle de Jésus, s'accoutumaient à le regarder comme absent. L'ascension fut simplement un adieu plus expressif, un départ plus solennel; encore le Sauveur

laissa-t-il à ses disciples l'assurance qu'il reviendrait de la même manière qu'ils l'avaient vu monter, et nous savons, par les Epîtres de saint Paul (I *Thess.* IV, 15 ; I *Cor.* VI, 26 ; XV, 5) qu'ils espéraient vivre assez longtemps pour voir ce retour si désiré. De fait, Jésus continua d'apparaître encore, entre autres, à saint Paul qui, dans sa première Epître aux Corinthiens (XV, 8), raconte cette vision à la suite des apparitions diverses du Sauveur avant son ascension, sans même faire remarquer la différence. — Ainsi le silence gardé sur l'ascension par saint Matthieu et saint Jean n'a rien qui doive plus nous étonner que l'omission par eux de telle ou telle apparition du Sauveur ressuscité, tandis qu'il serait inexplicable qu'un seul Evangéliste eût négligé de nous raconter le fait capital de la résurrection.

NOTES SUR LES ACTES DES APOTRES

NOTE I.

Sur les miracles des Apôtres en général.

Jésus-Christ avait prédit que ceux qui croiraient en lui opéreraient, ainsi que lui, des miracles. Ses Apôtres, après son ascension, ont ouvert leur carrière en annonçant qu'ils avaient reçu de lui ce pouvoir. Ils ont consigné cette déclaration dans leurs Evangiles, et, en la publiant universellement, ils contractèrent d'avance l'engagement formel de faire aussi des miracles. Ils prirent cet engagement envers leurs ennemis, si acharnés contre eux et si puissants pour les punir; en prenant cet engagement, ils donnèrent aux Juifs et aux païens un moyen certain et facile en même temps de reconnaître s'ils étaient véritablement des envoyés de Dieu. En promettant des miracles, ils attiraient sur eux les regards et l'attention de tout le monde. Il ne fallait que des yeux pour voir s'ils guérissaient les malades par la seule imposition des mains, que des oreilles pour s'assurer s'ils parlaient toutes sortes de langues. Il fallait donc qu'ils fussent bien sûrs de leur puissance pour l'annoncer si hautement. Nous avons fait voir qu'il eût été souverainement absurde qu'ils eussent prétendu en imposer en racontant les miracles de leur Maître; mais qu'ils eussent imaginé de tromper le monde entier sur leurs propres miracles, sur des miracles encore une fois annoncés d'avance et sévèrement examinés, c'eût été une extravagance sans exemple. Tels sont cependant les prodiges absurdes que les incrédules ont substitués à ceux de l'Evangile, et qu'ils débitent avec emphase à leurs crédules sectateurs.

Voyons maintenant si les Apôtres ont tenu leur promesse et accompli la prophétie de leur Maître.

Le premier miracle opéré après l'ascension de Jésus-Christ est

la descente du Saint-Esprit sur les Apôtres. Si ce miracle se passa dans le cénacle, loin des regards du public, il n'eut qu'environ 120 personnes pour témoins ; ce qui le suivit immédiatement fut connu de tous les Juifs réunis à Jérusalem à l'occasion de la fête de la Pentecôte. Ces faits publics, c'est la sortie des Apôtres du cénacle qui annoncent hautement la résurrection de Jésus-Christ; c'est le don de parler toutes sortes de langues ; c'est le succès prodigieux des deux premières prédications de saint Pierre ; c'est la guérison soudaine d'un paralytique, à la seule parole de saint Pierre ; c'est le courage avec lequel les Apôtres répondent aux princes des prêtres et aux magistrats.

L'auteur d'un livre intitulé : *Addition à un manuel du nouveau Testament*, imprimé à Hambourg en 1803, a expliqué la descente du Saint-Esprit par un coup de tonnerre (c'est le grand cheval de bataille des nouveaux interprètes philosophes), qui persuada aux chrétiens que la Divinité était présente au milieu d'eux. Cet auteur aurait dû nous dire pourquoi les chrétiens attachèrent une si grande importance à ce coup de tonnerre, plutôt qu'à tant d'autres ; mais en revanche il explique parfaitement le don des langues. Selon lui, « ce ne furent pas les Apôtres qui parlèrent » diverses langues, ce fut toute l'assemblée des chrétiens, dans » laquelle se trouvaient beaucoup d'étrangers. » Jusqu'à cet auteur, tout le monde avait ignoré que le christianisme eût à cette époque des sectateurs chez tant de nations. Ce furent cependant ces étrangers qui, s'étant contentés jusqu'alors d'écouter le service que les Apôtres faisaient en hébreu, se hasardèrent enfin à parler dans leur langue naturelle, etc. Nous demandons seulement si une personne de bon sens trouvera le moindre rapport entre ce commentaire et le texte si clair de saint Luc [1] : « Tous étaient étonnés et disaient : ces gens-là ne sont-ils pas Galiléens? comment donc les entendons-nous parler chacun dans notre langue ? »

Laissons ces imaginations ridicules et revenons aux incrédules démasqués. Que ceux-ci ne nous disent pas que les Actes des Apôtres, qui nous détaillent les merveilles de la descente du Saint-Esprit et les miracles opérés par ces disciples de Jésus-Christ, sont une fausse histoire.

[1] *Act.* II, 8.

Avant de démontrer le contraire, nous ferons observer que, par la loi de Moïse [1], tous les Juifs étaient obligés de se rendre à Jérusalem, lorsqu'ils pouvaient le faire, à Pâques, à la Pentecôte, à la fête des Tabernacles. Joseph atteste [2] que cette loi était encore observée de son temps. Le même historien rapporte [3] deux décrets du sénat romain qui accordent aux Juifs la liberté de continuer ces assemblées. Alors les Romains redoublaient la garnison qu'ils entretenaient à Jérusalem pour prévenir les émeutes. Il dit que dans une pâque célébrée sous le règne de Néron, l'on y compta plus de deux millions de Juifs ; qu'il s'en trouva de même un prodigieux à la dernière, lorsque la ville fut assiégée et prise, etc.

Cela posé, nous disons 1° que les miracles des Apôtres contenus dans les Actes sont indubitablement véritables ; 2° qu'ils ont été l'effet de la descente du Saint-Esprit.

En premier lieu, lorsque saint Luc écrivait ces faits, ils étaient crus unanimement par les chrétiens ; il fallait donc que les Apôtres les eussent publiés dès les temps voisins de ceux où ils s'étaient passés. Auraient-ils osé, devant un si grand nombre de témoins oculaires, attester des faits aussi publics, aussi frappants, aussi importants, s'ils avaient été faux ? S'ils l'avaient osé, auraient-ils trouvé la moindre croyance ? N'auraient-ils pas, dès le commencement, décrédité leur mission, leur prédication ? Auraient-ils pu faire recevoir leur fausse narration ? S'ils avaient eu l'ineptie de le tenter, l'indignation et le mépris n'auraient-ils pas excité une réclamation générale ? Une seule circonstance convaincue de faux, qui se fût jamais fait chrétien ? Pour soutenir que le récit de ces faits miraculeux est une fable, il faut prétendre que les Apôtres et tous leurs associés ont été des fous de les publier ; que tous les premiers chrétiens ont été des imbéciles de les croire ; que tous les habitants de la Judée ont été des sots de ne pas les contredire ; en un mot, il faut prétendre qu'on en a imposé à des nations entières sur des événements qui se sont passés sous les yeux de douze ou de quinze cent mille hommes.

[1] *Exod.* XXIII, 17. — [2] *Antiq.* lib. IV, cap. VIII. — [3] *Ibid.* XIV, XVII; XX, IV.

En second lieu, nous disons que ces faits merveilleux ont été et n'ont pu être que les effets de la descente du Saint-Esprit. Saint Pierre le déclare formellement à tout le peuple juif étonné des choses extraordinaires qu'il voyait. Après avoir rapporté la prophétie de Joël qui annonçait ce grand événement [1], il dit que c'en est l'accomplissement, ainsi que de la promesse que Jésus-Christ en avait faite [2]. Ou cette assertion de saint Pierre est vraie, ou les faits dont le peuple à qui il parlait était témoin doivent être attribués à une cause naturelle. Il n'y a pas de milieu. Or, quelle cause naturelle a pu si subitement transformer les Apôtres en d'autres hommes? donner subitement à de pauvres pêcheurs ramassés sur les bords du lac de Génésareth, sans lettres, sans instruction, d'un esprit jusque-là des plus simples, des plus épais, des plus bornés, cette force de paroles que saint Pierre déploie dans ses premiers discours, et qui convertit un si grand nombre de Juifs; force de paroles qu'ils vont porter de Jérusalem dans les villes les plus célèbres, qu'ils annoncent avec fruit aux savants les plus éclairés d'un siècle de lumières? Quelle cause naturelle a pu dans un moment faire de ces hommes, auparavant si timides, des héros intrépides qui répondent avec courage et fermeté aux meurtriers de Jésus-Christ, revêtus de la puissance de les traiter comme lui, et soutenir la même audace devant tous les tribunaux, et jusque sur les échafauds où on les fait expirer? Si l'on rejette le miracle de la descente du Saint-Esprit, un tel changement est incompréhensible, ainsi que les autres succès des Apôtres parmi les nations et hors de la Judée. Mais en reconnaissant la vérité du récit de saint Luc dans les Actes, tout cela n'a plus rien d'étonnant. Les Juifs de toutes les contrées rassemblés à Jérusalem le jour de la Pentecôte, témoins des effets de la descente du Saint-Esprit, des miracles de saint Pierre, de la conversion des Juifs qui avaient crucifié Jésus, frayèrent en retournant chez eux le chemin à l'Evangile. Les Apôtres, en arrivant dans les villes de l'Egypte, de l'Asie-Mineure, de la Grèce, de l'Italie, y ont trouvé des témoins déjà instruits, et capables d'attester une partie des faits arrivés à Jérusalem.

Et les autres prodiges racontés par saint Luc, ces dons qu'on

[1] *Act.* II, 16 suiv. — [2] *Ibid.* 33.

n'avait jamais vus dans le monde, de parler tout à coup toutes sortes de langues qu'on n'a jamais apprises, la guérison d'un paralytique par une seule parole, sont-ce là de même des effets naturels? N'est-il pas évident que ces merveilles sont l'accomplissement des promesses faites par Jésus-Christ à ceux qui croyaient en lui? Que faut-il de plus pour démontrer la vérité de la descente du Saint-Esprit?

Voyons maintenant si les autres miracles des Apôtres sont aussi bien prouvés.

1° Nous avons une preuve générale que les Apôtres ont réellement fait des miracles dans les diverses églises qu'ils ont fondées. Que ces envoyés de Jésus-Christ aient fondé des églises partout où ils ont prêché, c'est un fait si incontestable, si clairement attesté par tous les auteurs chrétiens et païens, que les incrédules mêmes ne les révoquent pas en doute. Mais, nous le demandons, sans miracles, ces églises auraient-elles pu se former? comment les Apôtres auraient-ils pu trouver croyance auprès de tant de peuples, leur faire adopter une doctrine si incompréhensible, pratiquer une morale si austère, s'ils n'avaient pas donné des preuves de la divinité de leur mission? De plus, dans l'Evangile qu'ils annonçaient, il était formellement prédit qu'ils feraient des miracles. S'ils en opéraient, cette prophétie favorisait leur mission; mais s'ils n'en opéraient aucun, elle la contrariait et devait même la faire échouer. Allons plus loin : dans toutes les églises fondées par les Apôtres, on était persuadé qu'ils avaient fait beaucoup de miracles; mais comment aurait-on pu persuader en même temps à tant de peuples divers, si éloignés les uns des autres, si différents de langage, que leurs pères avaient vu des miracles qu'ils n'avaient jamais vus, ou dont leurs pères ne leur auraient jamais parlé? Cette foi unanime de tant d'églises forme une preuve complète des miracles de leurs fondateurs, surtout si on la lie à l'impossibilité de la formation de ces églises autrement que par les miracles.

Le livre même des *Actes des Apôtres* est une preuve des miracles qui y sont rapportés. Outre les prodiges arrivés le jour de la Pentecôte, saint Luc en rapporte beaucoup d'autres : la punition soudaine de Saphire et d'Ananie, les guérisons de toutes sortes de maladies opérées par l'ombre seule de saint Pierre,

les Apôtres tirés de prison par un ange, les miracles de saint Philippe à Samarie, la conversion de saint Paul, et une infinité d'autres prodiges. La simplicité avec laquelle tous ces faits sont rapportés, les circonstances dont ils sont accompagnés, les conversions dont ils sont suivis, suffisent pour en prouver la vérité. L'auteur joint toujours aux miracles dont il parle l'indication du lieu où ils ont été opérés, la désignation souvent des personnes qui en ont été les objets. Il donne par là un moyen simple et facile de vérifier les faits. Si on nous rapportait qu'à Paris ou à Rome il s'est passé, il y a 10, 15, 20, 30 ans, un fait du plus grand intérêt pour nous, un fait en même temps très-extraordinaire, très-public, très-frappant, ne nous assurerions-nous pas de la vérité de ce fait auprès de ceux qui ne pouvaient manquer d'en avoir connaissance ? Si on prétend que saint Luc nous a donné des fables, il faut qu'il ait été tout à la fois le plus maladroit et le plus heureux des imposteurs : le plus maladroit, en fournissant lui-même le moyen de découvrir la fourberie ; et le plus heureux, puisque, malgré une si énorme bévue, il est parvenu à faire croire ce qu'il débite et à ses contemporains, et aux générations suivantes.

Voici un autre témoin du plus grand poids : c'est l'apôtre saint Paul. Il était né juif, élevé à l'école des pharisiens, très-entêté des opinions de sa secte, et il avoue lui-même qu'il fut un des plus ardents persécuteurs du christianisme. Comme il allait de Jérusalem à Damas, bien accompagné, pour faire emprisonner et punir tous les chrétiens qu'il y trouverait, Jésus-Christ lui apparut sur le chemin, lui parla, le renversa par terre, le rendit aveugle. Conduit à Damas, il se fit instruire et baptiser, et devint apôtre. Les incrédules n'ont rien omis pour rendre sa conversion suspecte. Nous réfuterons dans une Note suivante ce qu'ils ont dit à ce sujet. Nous ne voulons faire mention ici que des miracles qu'il a attesté lui-même avoir opérés, et qu'il a rappelés à ceux qui en avaient été les témoins. « Notre prédication de l'Evangile, dit-il, écrivant aux Thessaloniciens [1], n'a pas été seulement en paroles, mais aussi en miracles, et dans le Saint-Esprit et dans une grande abondance. » Il répéta la même

[1] 1 *Thess.* I, 5.

déclaration aux Corinthiens [1]. Il leur dit ailleurs [2] que les preuves de son apostolat ont été ses prodiges, ses miracles, etc. Il tient le même langage aux Romains [3].

Nous demandons s'il pouvait entrer dans l'esprit de saint Paul de dire à ces différents peuples qu'il avait fait des miracles parmi eux, et d'invoquer leur témoignage sur ces miracles, si effectivement il n'en avait fait aucun? Nous demandons quel effet aurait produit une déclamation aussi insensée? Comment regarderait-on un écrivain qui oserait faire un mensonge aussi impudent, aussi visiblement reconnu de tout le monde aussitôt qu'il aurait été produit? On ne le regarderait pas seulement comme un imposteur qui ne mérite aucune croyance, on le regarderait comme un fou. Or, nous voyons les lettres de cet apôtre, dans lesquelles il relate les miracles qu'il a faits chez ces peuples, reçues avec respect, et lues dans leurs assemblées comme des écrits inspirés. Ce n'est pas tout encore : si on disait que saint Paul a persuadé à ses disciples qu'il avait fait devant eux des miracles, quoiqu'ils n'en eussent vu aucun, ce serait déjà une absurdité; mais une autre bien plus révoltante serait qu'il fût venu à bout de leur faire croire, contre la vérité, qu'eux-mêmes avaient le pouvoir de faire des miracles et qu'ils en faisaient réellement tous les jours. C'est cependant ce qu'il faut soutenir, si l'on ne veut pas convenir que non-seulement les Apôtres, mais les simples fidèles même opéraient des miracles. En effet, saint Paul en parle dans ses Epîtres [4] comme d'une chose publique et connue de tout le monde. Il n'en établit pas la vérité : il la suppose comme un fait constant, et qui n'a pas besoin de preuve. Tout son discours aux fidèles de Corinthe serait insensé, s'il n'y avait rien de surnaturel parmi eux, si aucun d'eux ne faisait des miracles, si aucun ne guérissait les malades par l'invocation du nom de Jésus-Christ, si personne parmi eux ne parlait des langues étrangères sans les avoir apprises.

Ces dons miraculeux étaient communiqués avec la même abondance aux autres églises naissantes. Les reproches vifs et sévères que saint Paul fait aux Galates [5] sont une preuve sensible que

[1] I *Cor.* II, 4 et 5. — [2] II *Cor.* XII, 12. — [3] *Rom.* XV, 15. — [4] I *Cor.* XII et XIV. — [5] *Gal.* III, 1-5.

ces dons étaient parmi eux aussi communs que publics et notoires. Pourrait-on, en effet, sans renoncer à la raison, prêter à saint Paul le ridicule dessein d'en imposer aux chrétiens, et de leur faire accroire qu'ils ont reçu ce qu'on ne leur a pas donné? qu'ils font des miracles étonnants et en grand nombre, quoiqu'il n'y ait rien parmi eux que de commun et de naturel? Puis donc que les écrits de cet Apôtre sont reçus dans ces églises avec un profond respect, il est évident que les dons miraculeux que saint Paul suppose au milieu d'elles sont très-réels, très-publics et très-communs.

Une dernière preuve des miracles des Apôtres et des disciples de Jésus-Christ, c'est qu'attestés et donnés en preuve de la religion par les saints Pères, ils n'ont été contestés ni par les Juifs ni par les païens, quoiqu'ils eussent le plus grand intérêt à les nier, et la plus grande facilité à en démontrer la fausseté.

D'abord les apologistes de la religion ont attesté ces miracles, non-seulement ceux qui ont été opérés par les Apôtres et les premiers chrétiens, mais ceux qui s'opéraient encore de leur temps; car les dons miraculeux se sont prolongés dans l'Eglise pendant plusieurs siècles. Les savants chrétiens de ces siècles en ont parlé très-souvent, et comme d'un motif puissant de croire en Jésus-Christ; ils ont invité les païens à venir les contempler; ils les ont défiés de leur présenter un possédé du démon qui ne fût aussitôt délivré par un chrétien quelconque; ils leur ont allégué la connaissance qu'ils avaient eux-mêmes de ces merveilles. Qu'on lise ce qu'en disait au second siècle saint Justin [1], saint Irénée [2], Tertullien [3]; au troisième siècle, Origène [4], saint Cyprien [5], Minutius-Félix Octavius [6], Lactance [7], et saint Jérôme au quatrième siècle [8], et jusque dans le cinquième, saint Cyrille d'Alexandrie [9], on verra combien ils étaient certains des miracles dont ils font mention, combien peu ils craignaient d'être dé-

[1] *Apolog.* 2e, cap. VI; *Dialog. cum Tryphon,* cap. XXX, 76 et 82. — [2] *Adv. Hæres.*, lib. II, cap. XXXI, 2; XXXII, 4. — [3] *Apolog.* 23; *ad Scapulam,* cap. II. — [4] *Contr. Celsum,* lib. I, 46 et 67; lib. VIII, 8, al. — [5] Epist. ad Demetr. *de Idolorum vanitate.* — [6] Cap. XXVII. — [7] *Divin. Institut.,* lib. V, cap. XXII. — [8] *Adv. Vigilantium.* — [9] *Contr. Julianum,* lib. VI.

mentis. Nous ne finirions pas si nous voulions rapporter tous les prodiges des premiers siècles qui ont eu pour témoins ou pour historiens les écrivains les plus érudits et les plus véridiques.

D'un autre côté, les ennemis du christianisme n'ont jamais nié ces faits. S'ils avaient été contestés, on en trouverait quelque trace ; les apologistes de la religion n'auraient pu se dispenser de répondre à la dénégation de ces faits ; mais bien loin de les nier, les Juifs et les païens les ont plutôt confirmés en les attribuant au démon. Nous avons vu que Porphyre les attribuait à la magie. Julien [1] reconnaissait qu'après la mort de Jésus-Christ les Apôtres avaient aussi fait des enchantements ; il convenait des miracles de saint Pierre, et il regardait saint Paul comme le plus habile des faiseurs de prestiges. Celse avait déjà été de la même opinion [1]. Or, attribuer à la magie, à des enchantements un fait, c'est convenir formellement de la réalité de ce fait.

Dans nos Observations préliminaires sur le nouveau Testament article troisième, nous avons répondu à toutes les difficultés des incrédules contre les miracles de Jésus-Christ et des Apôtres. Voyez aussi notre Note treizième sur l'Exode, où nous avons traité des miracles en général. Il ne nous reste plus qu'à satisfaire à quelques objections contre la réalité des miracles des Apôtres, que nous avons réservées pour la fin de cette Note. 1° Les incrédules prétendent que ces miracles ne furent d'abord crus que par la plus basse populace, crédule et incapable de tout examen.

Quoique nous ayons déjà fait voir, dans l'article troisième de nos Observations préliminaires que nous venons de citer, que les miracles de Jésus-Christ et de ses Apôtres ont été crus par une multitude de grands hommes, de savants, de philosophes, qu vivaient dans un siècle très-éclairé où les arts et les sciences étaient à leur plus haut periode, nous ne laisserons pas de revenir sur cette question, et de réfuter plus directement l'objection que les incrédules ont renouvelée si souvent.

Du vivant de Jésus-Christ, on comptait parmi ses disciples plusieurs personnes de considération : Nicodème, un des chefs des

[1] Juliani *Opera*, Colon. 1688, pag. 19. S. Cyrille, *contr. Julian.*, lib. VI et X. — [2] Origène, *contr. Celsum*, lib. I, 6.

Juifs [1]; Joseph d'Arimathie, homme riche, noble décurion [2]; le centenier, dont il avait guéri le serviteur à Capharnaüm [3]; au même endroit, un autre officier, dont il avait guéri le fils [4]; beaucoup des principaux de la nation, que la crainte des Juifs empêchait de se déclarer [5]; il n'est donc pas vrai que sa doctrine ne fut d'abord embrassée que par le petit peuple, crédule et incapable d'examen.

Nous ne savons point de quel état étaient les huit mille personnes qui furent converties par les deux premiers discours de saint Pierre; mais les possessions qu'ils vendirent pour en distribuer le prix aux pauvres montrent qu'il y en avait parmi eux qui n'étaient pas de la dernière classe du peuple [6]. Avant que l'Evangile fût annoncé aux païens, une troupe de prêtres, c'est-à-dire des hommes les plus éclairés du peuple juif, avaient embrassé la foi [7].

Quand les Apôtres allèrent prêcher l'Evangile hors de la Judée, ils se rendirent dans les villes les plus grandes et les plus célèbres, où se trouvaient les personnages les plus distingués par leurs talents et leurs connaissances. Voyons le résultat de leur zèle et de leurs travaux. Nous trouvons sur le chemin de Gaza l'eunuque de la reine d'Ethiopie, homme puissant et surintendant de ses trésors [8]; à Césarée, Corneille, centurion d'une cohorte [9]; à Paphos Sergius Paulus, proconsul romain [10]; à Athènes Denys, membre de l'aréopage [11]; à Ephèse, Apollo, homme éloquent et puissant dans les Ecritures [12]; à Corinthe, Eraste, trésorier de la ville [13]; à Rome, plusieurs saints dans la maison de César [14] : tous ces personnages étaient-ils de la lie du peuple? Et ces Juifs de Bérée, les plus nobles de ceux de Thessalonique, si instruits dans les Ecritures [15], crurent-ils sans examen? et ces fidèles d'Ephèse, livrés autrefois à l'étude des curiosités de la nature, et qui brûlèrent, après leur conversion, pour cinquante mille deniers de livres frivoles et dangereux [16], étaient-ils des hommes sans connaissances? et ces nouveaux chrétiens de Colosses, que saint Paul avertit [17] de ne pas se laisser séduire par une vaine et fausse phi-

[1] *Joan.* III, 1. — [2] *Matth.* XXVII, 57; *Marc.* XV, 46. — [3] *Matth.* VIII. — [4] *Joan.* IV. — [5] *Joan.* XII. — [6] *Act.* II. — [7] *Act.* VI. — [8] *Ibid.* VIII. — [9] *Act.* X, 1. — [10] *Ibid.* — [11] *Act.* XVII. — [12] *Act.* XVIII. — [13] *Rom.* XVI. — [14] *Philip.* IV. — [15] *Act.* XVII. — [16] *Ibid.* XIX. — [17] *Coloss.* II.

losophie, étaient-ils des ignorants? et ces femmes, à qui les Apôtres interdirent les frisures élégantes [1], les parures magnifiques, étaient-elles de la populace? Les incrédules soutiendront-ils aussi que les Clément, les Ignace, les Polycarpe, formés par les Apôtres, étaient des hommes sans esprit et sans lumières? Nous ne finirions pas si nous voulions suivre la recherche des personnes au-dessus du vulgaire converties à Jésus-Christ au-delà du temps de la prédication des Apôtres. Si donc saint Paul a dit [2] qu'il n'y avait pas parmi les fidèles un grand nombre de sages selon la chair, de puissants et de nobles, c'est que 1° il reconnaît qu'il y en avait quelques-uns; 2° c'est qu'il y avait alors, comme il y a eu et il y aura toujours, plus de chrétiens de la classe du peuple que d'autres, par la raison toute simple que cette classe est en tout temps et en tout lieu la plus nombreuse et la plus considérable de toutes.

2° Selon les incrédules, l'amour des hommes pour le merveilleux les a induits en erreur sur les miracles du christianisme. « Le peuple, disent-ils, n'aime pas à douter; il préfère de croire, » et plus une chose est extraordinaire, plus il la croit facilement. » Il n'y a peut-être pas eu, depuis le commencement du monde, » un fripon annonçant des merveilles, et ayant l'air d'en faire, » qui n'ait trouvé des dupes. C'est surtout en matière de religion » qu'il est le plus facile de tromper le monde. Un homme qui » professe une religion peut être enthousiaste, au point d'imaginer qu'il voit ce qu'il ne voit point. Il est même possible » qu'avec les meilleures intentions du monde il raconte ce qu'il » sait faux. Ceux qui l'écoutent, ou n'auront pas assez de jugement pour apprécier la vérité de son rapport, ou, s'ils en ont, » ils y renoncent dès qu'il s'agit d'objets aussi sublimes. Toutes » les religions vantent leurs miracles, etc.

» Pour établir une religion sur des miracles, il faudrait discuter tous les miracles que produisent toutes les religions; or, cet » examen est impraticable au plus grand nombre des hommes. » Puis donc que les hommes sont si souvent trompés par de » fausses relations de miracles, on doit juger que tout miracle » qu'on allègue pour preuve de religion est déjà une preuve de » fraude, et l'on doit, sans autre examen, rejeter le miracle. »

[1] I *Petr.* III; I *Tim.* II. — [2] I *Cor.* I.

Voici en quoi consiste cette objection, si souvent répétée. Il a été raconté souvent de faux miracles : donc il ne faut ajouter foi à aucun miracle.

Toutes les religions vantent leurs miracles : donc aucune n'en a de véritables.

L'enthousiasme fait croire trop facilement aux miracles d'une religion qu'on professe : donc on croit de même trop facilement des miracles qu'on propose pour établir une religion nouvelle.

L'examen des miracles de toutes les religions est impraticable à la plupart des hommes : donc tous les hommes doivent rejeter sans examen tous les miracles de toutes les religions.

Reprenons ces diverses propositions, et faisons-en sentir le ridicule et l'absurdité.

1° Le merveilleux qui séduit les peuples est celui qui flatte leurs goûts et leurs pensées. Tous les fripons qui trouvent des dupes promettent des choses agréables : l'un, la pierre philosophale ; l'autre, des sources d'eau ; la plupart, la santé et une longue vie. Mais en a-t-on jamais vu qui aient fait des partisans comme les Apôtres, en exigeant de grands sacrifices, en exposant aux plus grands dangers, aux tourments et à la mort ?

Que faut-il donc conclure de l'amour du peuple pour le merveilleux ? c'est qu'il faut être très-circonspect à croire des miracles. Il en est à cet égard des faits miraculeux comme des événements naturels. Parce qu'il y a un grand nombre d'histoires fausses, faut-il pour cela ne croire aucune histoire ?

2° « C'est l'enthousiasme religieux qui égare le jugement. »

L'enthousiasme, sans doute, peut effectivement faire croire à un homme qu'il voit ce qu'il ne voit pas, s'il est éloigné de l'objet, s'il n'y apporte pas une grande attention, si la fraude est tissue avec beaucoup d'art. Mais ce n'est pas là la question : il s'agit de savoir si un homme peut être tellement emporté par son imagination exaltée qu'il croie voir près de lui, comme les Apôtres l'ont vu, ce qu'il ne voit pas, entendre ce qu'il n'entend pas, toucher ce qu'il ne touche pas ; qu'il croie tout cela sans aucun fondement, non pas une fois, mais souvent, mais continuellement, mais pendant une longue suite de temps. Il s'agit de savoir si une multitude de personnes, jouissant toutes de leur raison et de leur bon sens, ont pu être toutes dans la même

illusion, de la même manière, et y rester de même pendant longtemps.

Nous convenons qu'il est possible que l'enthousiasme d'une religion, quand on est persuadé de la vérité, fasse croire trop légèrement des miracles allégués en faveur de cette religion; mais il est absurde de prétendre que l'enthousiasme fasse de même admettre des miracles en faveur d'une nouvelle religion à laquelle on ne croit point encore. Qu'on vienne annoncer parmi nous un miracle fait pour accréditer le mahométisme : un tel miracle sera-t-il cru légèrement et sans examen ? Nous concevons parfaitement que l'enthousiasme peut être l'effet de la persuasion des miracles, mais il n'en saurait être la cause.

3° « Un homme peut assurer de faux miracles avec de bonnes » intentions. »

Il est possible qu'un homme soit assez inconséquent pour concilier une telle imposture avec les sentiments de religion qu'on lui suppose; mais un tel mélange de vertus et de crimes se trouvera-t-il jamais dans une grande multitude d'hommes jouissant de leur raison ? Comment se persuader que beaucoup d'hommes qui croient une religion qui condamne le mensonge, qui croient un Dieu qui le punit, inventent et soutiennent, jusque dans les tourments, une fourberie, sans jamais se démentir, et avec les meilleures intentions du monde ? Peut-on présenter une idée plus invraisemblable ?

4° Selon les incrédules, ceux qui écoutent des enthousiastes, ou n'ont pas assez de jugement pour apprécier la vérité des faits qu'ils veulent leur faire croire, ou ils y renoncent dès qu'il s'agit d'objets aussi sublimes. La première assertion pourrait être vraie, s'il s'agit d'un imposteur qui choisit ses auditeurs. Mais quand un fait est annoncé publiquement, comme l'ont été les miracles des Apôtres, il y a nécessairement dans la multitude beaucoup de personnes en état d'examiner les choses, et qui s'en donnent la peine. La seconde proposition est entièrement fausse. Quoi ! des hommes qu'on suppose judicieux refuseront tous d'examiner les preuves d'une religion qu'on leur annonce comme divine, comme prouvée par des prodiges incontestables, contre laquelle ils n'ont encore aucun préjugé raisonnable.

5° Les incrédules disent que « la discussion de tous les miracles

» de toutes les religions est impraticable à la plupart des » hommes. »

Cette discussion ne leur est pas nécessaire. S'il était besoin, pour être assuré d'une vérité, de réfuter toutes les objections qu'on y oppose, il n'y aurait rien dont la plus grande partie des hommes pût être persuadée. Il en est de la question des miracles comme de beaucoup d'autres. Il ne faut pas de grandes lumières pour voir que ceux du christianisme sont aussi bien prouvés qu'ils puissent l'être. Le commun des hommes n'a pas besoin d'en voir davantage. Faut-il d'ailleurs de grandes lumières pour voir la différence des miracles des Apôtres et de ceux des autres religions ? Toute personne légèrement instruite est en état de juger que les uns n'ont pas été, comme les autres, prédits d'avance, opérés publiquement, attestés unanimement, constamment, par beaucoup de témoins oculaires, irréprochables, que tous les intérêts humains détournaient de les publier, et avoués par ceux qui étaient intéressés à les contester.

Au reste, l'on peut consulter notre Note treizième sur l'Exode, et l'article troisième de nos Observations préliminaires sur le nouveau Testament, où nous avons examiné les faux miracles que les incrédules nous opposent.

6° Les incrédules concluent « de ce que l'on a été trompé » quelquefois par de faux miracles, qu'il faut les rejeter tous » sans exception et sans examen. »

Nous disons, au contraire, que lorsqu'un fait miraculeux est donné en preuve d'une religion, on doit l'examiner avec plus de soin ; d'abord parce que c'est alors qu'il a le plus d'importance; ensuite, parce que c'est alors que nous le regardons comme possible. Nous concevons en effet, sans peine, que Dieu intervertisse l'ordre de la nature pour notre instruction ; mais un miracle sans motif est vraiment une chose incroyable.

7° Selon les incrédules, « ce n'est que chez les peuples igno- » rants, grossiers et superstitieux que l'on voit beaucoup de » miracles ; aujourd'hui que les hommes sont plus éclairés, on » n'en parle plus. Cependant la religion, si violemment attaquée, » en aurait plus besoin que jamais. »

Nous avons déjà fait voir [1] que le siècle des Apôtres a été le

[1] Page 362.

siècle le plus éclairé, le siècle par excellence des lettres et de la philosophie. Certes, les Grecs et les Romains auxquels leurs miracles furent annoncés, et dont un si grand nombre y crurent, n'étaient ni ignorants ni grossiers. Les Juifs eux-mêmes, quoi qu'en disent nos philosophes modernes, n'étaient nullement un peuple ignorant. Chaque juif était obligé de savoir et de copier la loi de sa main ; il y avait outre cela parmi eux plusieurs personnages très-savants, témoin Josèphe et Philon.

« Mais pourquoi, répètent sans cesse les incrédules, ne se » fait-il plus de miracles ? pourquoi ces dons miraculeux, que » l'on nous dit avoir été si communs dans la primitive Eglise, » ne se voient-ils plus ? »

Nous répondrons qu'ils ont cessé, parce qu'ils devaient cesser. Saint Paul en a annoncé lui-même la fin [1]. Ils ont cessé d'exister, parce qu'ils ont cessé d'être nécessaires. Avant que le monde crût, dit saint Augustin [2], ils étaient nécessaires pour que le monde crût. Mais l'univers converti, leur objet a été rempli, et leur terme arrivé. Il n'est pas dans l'ordre de la suprême sagesse de multiplier les prodiges sans nécessité. S'ils devenaient communs, ils cesseraient d'être frappants. Et pourquoi Dieu les renouvellerait-il ? En avons-nous le même besoin que les premiers chrétiens ?

« La religion, ajoute-t-on, est violemment attaquée. »

Est-ce donc que les preuves démonstratives qu'elle présente de sa vérité ne suffisent pas à sa défense ? Dieu est-il tenu de les multiplier à mesure qu'on y résiste ? Il a voulu que les preuves multipliées qui nous persuadent de la vérité des miracles rendissent notre foi raisonnable, et que l'éloignement de ces miracles la rendît méritoire. Ce n'est pas que son pouvoir soit diminué, et il nous en donne encore des témoignages lorsqu'il le juge nécessaire. C'est pourquoi, en donnant avec saint Augustin les raisons pour lesquelles les miracles sont devenus plus rares, nous sommes bien éloignés, ainsi que lui, d'avouer qu'il ne s'en fait plus. Dieu daigne encore en faire, soit pour manifester la sainteté de ses serviteurs, soit pour confondre les sectes hérétiques, soit pour d'autres motifs dignes de sa sagesse éternelle.

[1] I *Cor.* XIII, 8. — [2] *De Civit. Dei*, lib. XXII, cap. VIII, 1.

NOTE II.

Ananie et Saphire.

ACT. V, 3

« Un simple mensonge, disent les incrédules, n'était pas un » crime assez grave pour mériter la peine de mort. Saint Pierre » agit dans cette circonstance, suivant eux, avec une cruauté » peu digne d'un apôtre. »

Si ce raisonnement était juste, ce ne serait pas à saint Pierre, mais à Dieu même que les incrédules devraient s'en prendre; la parole de cet apôtre n'a pas eu certainement par elle-même la force de faire mourir subitement deux personnes ; il faut donc que Dieu les ait punies lui-même. Mais il est faux que le crime d'Ananie et de Saphire ait été un simple mensonge. Comme les fidèles de Jérusalem avaient mis leurs biens en commun, personne n'avait droit de subsister aux dépens de cette communauté, que ceux qui s'étaient réellement dépouillés de leurs possessions. Ananie et Saphire, après avoir vendu un champ, donnèrent une partie du prix et gardèrent le reste ; c'était une fraude : il fallait un exemple de sévérité pour prévenir un tel abus.

NOTE III.

Réponse des Apôtres au sanhédrin.

ACT. V, 29.

Les incrédules se sont récriés à l'envi contre cette réponse des Apôtres : « Il est plus nécessaire d'obéir à Dieu qu'aux hommes. » « Elle n'est propre, disent-ils, qu'à renverser l'ordre public et à » troubler la société. Armé de ce bouclier, tout fanatique se croit » inspiré de Dieu, est en droit de braver l'autorité légitime. Obéir

» à Dieu, ce n'est jamais dans le fond qu'obéir aux prêtres, qui » se donnent pour les organes et les interprètes de la volonté » de Dieu ; toutes les sectes ont justifié par ce faux principe » leur résistance aux lois civiles. »

1° Cette maxime, dont les incrédules se scandalisent, a été adoptée par les philosophes les plus célèbres : Socrate, Platon, Epictète l'ont enseignée [1]. Celse, quoiqu'il blâme les chrétiens de résister aux lois qui autorisaient l'idolâtrie, juge cependant [2] que l'on ne doit pas trahir la vérité par la crainte des tourments. « Si l'on commande, dit-il [3], à un adorateur de Dieu de dire une impiété, ou de faire une mauvaise action, il ne doit jamais obéir ; il doit plutôt souffrir les tourments et la mort. »

2° Les Apôtres, en refusant d'obéir au sanhédrin, ne suivaient pas l'avis des prêtres, puisque ce conseil était principalement composé de prêtres.

3° Les Apôtres prouvaient leur mission divine par les miracles qu'ils opéraient. Où sont les imposteurs et les fanatiques qui donnent de telles preuves de leur inspiration prétendue ? Lorsqu'une fausse religion est établie chez un peuple par les lois, ou il faut soutenir que Dieu ne peut envoyer personne pour en détromper les hommes, ou il faut convenir que ses envoyés ont droit de résister à l'autorité publique.

L'auteur des *Pensées philosophiques* a eu donc très-grand tort de dire, n° 42 : « Lorsqu'on annonce au peuple un dogme qui » contredit la religion dominante, ou quelque fait contraire à » la tranquillité publique, justifiât-on sa mission par des miracles, » le gouvernement a droit de sévir, et le peuple de crier : *Cruci-* » *fige*. Quel danger n'y aurait-il pas à abandonner les esprits aux » séductions d'un imposteur ou aux rêveries d'un visionnaire ? » Comme si les imposteurs et les visionnaires pouvaient faire des miracles en preuve de leur mission. Le sophiste aurait dû citer ceux qui en ont fait.

Nous disons, en conséquence, que lorsque des peuples auxquels les lois défendent l'exercice de leur religion se croient en droit de les braver et de s'autoriser de cette réponse : « Il est plus

[1] Voyez le *Phédon* de Platon et la *Vie d'Epictète*. — [2] Origène *contr. Celsum*, lib. I, 8. — [3] *Ibid.*, lib. VIII, 66.

nécessaire d'obéir à Dieu qu'aux hommes ; » il faut qu'ils commencent par prouver que Dieu leur ordonne cette résistance, de même que les Apôtres ont prouvé que Dieu leur avait commandé de prêcher malgré toutes les puissances de la terre. Nous observerons de plus que les premiers chrétiens, quoique bien convaincus de la divinité de leur religion, n'ont point entrepris d'en obtenir par violence l'exercice public.

Les incrédules eux-mêmes, qui ont violé si souvent les lois qui défendaient de parler, d'invectiver, d'écrire contre la religion de l'Etat, et qui n'ont point allégué un ordre de Dieu, auquel ils ne croient pas, n'ont pas laissé de soutenir qu'ils y étaient autorisés par le droit naturel ; mais les envoyés de Dieu, les Apôtres, leurs successeurs, n'ont-ils pas aussi le droit naturel de prêcher leur croyance, quand même ils n'en auraient pas d'ailleurs un droit divin si bien prouvé ? C'est ainsi que les ennemis de la religion se percent de leurs propres traits.

NOTE IV.

Conversion de S. Paul.

ACT. IX SUIV.

Nous avons déjà observé (Note I sur les Actes des Apôtres) que les incrédules n'ont rien omis pour rendre suspecte la conversion de saint Paul ; ils en ont forgé des motifs peu honorables ; ils ont nié le miracle ; ils ont noirci toute la conduite de cet apôtre, contesté ses miracles, travesti sa doctrine, etc., etc. Nous devons justifier sa personne et ses écrits.

I. Littleton, célèbre déiste anglais revenu au christianisme, a fait un ouvrage exprès pour démontrer la vérité du miracle de la conversion de saint Paul [1]. Après avoir exposé la manière simple et naïve dont cet apôtre rend compte de cet événement,

[1] *La religion chrétienne démontrée par la conversion et l'apostolat de saint Paul.*

il fait voir que saint Paul n'a pu se tromper lui-même, ni en imposer aux autres, ni avoir aucun motif pour forger un mensonge. S'il l'avait fait, il n'était pas seul, ses compagnons de voyage auraient pu dévoiler l'imposture. Lui-même aurait-il cité des témoins, s'il avait inventé une fable ? les Juifs de Damas, contre lesquels il se déclarait hautement, ne l'auraient-ils pas convaincu de mensonge ? Ce n'est pas seulement devant une assemblée de Juifs qu'il relate le miracle de sa conversion, c'est encore devant le roi Agrippa et devant Festus ; il dit que cela ne s'est point passé dans le secret [1].

Saint Paul n'était ni un esprit faible, ni un visionnaire, ni un enthousiaste. Un homme peut-il pousser l'enthousiasme jusqu'à croire faussement qu'il a été aveugle pendant trois jours, qu'il a fallu le conduire par la main à Damas, que ses compagnons de voyage ont entendu une voix qui lui parlait, qu'un disciple de Jésus, nommé Ananie, est venu le baptiser et lui rendre la vue ? Sont-ce là des circonstances qu'on puisse rêver ou forger impunément.

La chaleur de l'imagination peut bien mettre dans l'esprit d'un homme des visions conformes à ses inclinations, à ses intérêts, à ses projets : le désir violent qu'on a d'une chose peut aider à croire qu'elle est en effet ; mais l'apparition de Jésus-Christ à saint Paul, sur le chemin de Damas, était contraire aux projets, aux passions qui animaient ce persécuteur des chrétiens. L'accusera-t-on de crédulité ? il avait résisté jusqu'alors aux miracles de Jésus-Christ, qu'il ne pouvait ignorer ; à ceux des Apôtres, qui étaient publics et récents ; au martyre de saint Etienne, dont il avait été témoin. Prétendra-t-on le faire passer pour un ignorant ? ses écrits, ses raisonnements, sa conduite prouvent le contraire; ses calomniateurs mêmes n'osent lui refuser de l'esprit, de l'étude, des talents ; quelque parti que l'on prenne, il faut admettre en lui un changement miraculeux. En effet, ou il y a du surnaturel dans sa conversion, ou les motifs auxquels les incrédules l'attribuent ont opéré en lui une métamorphose inconcevable. Paul converti, Paul apôtre, n'est plus juif dans ses préjugés, dans son caractère, dans sa conduite : donc il s'est

[1] *Act.* XXII et XXVI.

opéré en lui un miracle. « Point du tout, dit M. ....eck, qui
» explique à sa façon ordinaire la conversion de saint Paul, cet
» Apôtre fut frappé de la foudre en allant de Jérusalem à Damas,
» c'est-à-dire que la foudre tomba si près de lui et de ses com-
» pagnons qu'ils furent renversés et privés de sentiment. Cet
» accident changea absolument les idées de saint Paul. L'impres-
» sion fut si forte qu'il se trouva comme désorganisé. Les idées
» qui l'occupaient dans ce moment tournaient toutes à la des-
» truction des chrétiens. Tout à coup, il imagina que ce coup de
» tonnerre était un avertissement de Jésus-Christ pour le dé-
» tourner de son dessein. Cette idée fut équivalente à une voix
» du ciel. Il se releva bien résolu de renoncer à ses projets, et
» cet accident ayant tellement affaibli ses yeux qu'il ne pouvait
» plus voir, il se fit conduire à Damas, » etc.

Observons d'abord que M. ...eck altère le récit de saint Luc et celui de saint Paul lui-même. Saint Paul fut renversé, ses compagnons n'éprouvèrent point le même sort. Il est assez singulier que la foudre tombant près d'un groupe d'hommes, un seul en soit affecté. Si la foudre était tombée directement sur saint Paul, il aurait été tué ou grièvement blessé ; il ne fut ni l'un ni l'autre, il ne fut qu'ébranlé : ses yeux se rétablirent d'eux-mêmes peu de temps après. Il fallait donc que saint Paul fût un être pusillanime, ou que ses nerfs fussent mauvais. Or, l'Ecriture nous le représente comme un jeune homme ardent, actif et plein de vigueur. De plus, les coups de tonnerre sont si communs dans les pays chauds qu'on y fait peu d'attention. Enfin, si cet événement s'était réduit à un coup de tonnerre, pourquoi saint Luc et saint Paul ne l'auraient-ils pas dit? Toutes les circonstances du récit sont donc altérées par M....eck, et, si l'on s'en tient à l'Ecriture, rien de plus forcé que son explication. Ce novateur incrédule fait à chaque pas violence au texte sacré, tord les expressions, mutile les passages, et tout son système nous représente les fondateurs du christianisme comme des fanatiques imbéciles, ou comme des fourbes plus imbéciles encore, puisque leurs impostures les conduisaient évidemment à leur perte (*a*).

(*a*) Strauss, et plus récemment M. Renan (*Les Apôtres*, p. 162 suiv.), ont renouvelé cette explication romanesque de la conversion de S. Paul.

Nous raisonnons d'après des principes plus solides. Nous disons : Pour changer de religion, il faut un motif. Or, quel motif humain a pu engager saint Paul à se déclarer disciple de Jésus-Christ dans les circonstances où il se trouvait? Serait-ce l'intérêt? le christianisme était alors violemment persécuté ; Paul lui-même exécutait contre les chrétiens l'ordre du grand-prêtre. Selon toutes les apparences et les conjectures humaines, la religion du Christ devait être bientôt exterminée ; il y avait plus à gagner à demeurer juif qu'à se faire chrétien. Quel crédit, quelle réputation, quelle autorité saint Paul pouvait-il espérer dans une secte dont le chef avait été crucifié, dont les disciples étaient poursuivis à mort, dont les dogmes révoltaient les Juifs et les païens, et que les plus incrédules prétendent n'avoir été embrassée que par la lie du peuple? Quels dangers cet Apôtre ne courut-il pas en changeant de parti? Les Juifs voulurent le tuer, et il fut obligé de s'enfuir en Arabie [1].

Serait-ce l'ambition? mais s'il eût été dominé par cette passion, il se serait fait chef d'une secte particulière ; il aurait prêché une doctrine différente de celle des Apôtres : les incrédules l'en ont accusé, il est vrai; mais nous verrons bientôt que c'est une calomnie.

Serait-ce mécontentement ou ressentiment contre les Juifs? il ne se plaint pas d'eux ; poursuivi à mort par eux, il les plaint, il les excuse, il ne cherche point à aigrir contre eux les magistrats romains, il désire ardemment leur salut, il espère qu'ils se convertiront un jour.

Ce n'est pas non plus l'esprit d'indépendance : personne n'a commandé plus étroitement que lui la soumission et l'obéissance envers toutes les puissances établies de Dieu ; les incrédules mêmes lui en font un crime. Il dit qu'il est le dernier des Apôtres; qu'il ne mérite point ce nom, parce qu'il a persécuté l'Eglise de Dieu, etc.

Dira-t-on que, touché de la sublimité de la morale chrétienne, saint Paul a cru qu'il était permis de forger un faux miracle pour

Voyez l'excellente réfutation de Mgr Freppel : *Examen critique des Apôtres* de M. Renan, p. 89 suiv.

[1] *Act.* IX, 23.

la faire valoir ? il déclare que si la résurrection de Jésus-Christ est fausse, la foi des chrétiens est vaine, que les Apôtres et lui sont des blasphémateurs et de faux témoins. Il n'approuvait donc aucune espèce de mensonge, même en faveur de la morale.

Les incrédules prétendent qu'il a fait un complot avec les autres Apôtres. Mais les autres Apôtres se seraient-ils fiés à un homme qui les avait persécutés ? Dans ce cas, il n'était pas besoin de *forger un miracle* ; les Apôtres avaient droit de prendre des collègues, et déjà ils avaient adopté saint Matthias. Il suffisait de dire que, par une étude profonde des Ecritures, Paul avait découvert que Jésus était le Messie ; qu'en conséquence, il s'était réuni aux Apôtres pour prêcher cette vérité : en supposant un faux miracle, il se serait exposé à être confondu par les Juifs et méprisé par les païens.

« Il y a, ajoutent les incrédules, des contradictions dans le
» récit que saint Paul fait de sa conversion : dans un endroit il
» dit que ses compagnons de voyage entendirent la voix qui lui
» parlait ; dans un autre, qu'ils ne l'entendirent pas. Il dit, dans
» les Actes, qu'après sa conversion il retourna de Damas à Jéru-
» salem ; et dans l'Epître aux Galates, qu'en sortant de Damas,
» il alla en Arabie, et ne vint à Jérusalem que trois ans après.
» Dans cette même Epître, il ajoute qu'il n'a vu que Pierre et
» Jacques, et dans les Actes on lit qu'il a vécu à Jérusalem avec
» les Apôtres. »

Ces narrations ne se contredisent point. Il est dit [1] que ceux qui accompagnaient saint Paul furent étonnés d'entendre une voix et de ne point voir personne. Au chapitre XXII, vers. 9, saint Paul dit : « Ceux qui étaient avec moi virent une lumière, mais ils n'entendirent point la voix de celui qui me parlait. » Ils virent une lumière, et entendirent une voix ; mais ils n'entendirent ni ce que disait cette voix, ni qui était la personne qui parlait, parce qu'ils étaient à quelque distance de Paul.

Saint Luc [2], après avoir parlé du séjour de saint Paul à Damas, fait mention de son voyage à Jérusalem, mais il ne dit pas que Paul y alla immédiatement en sortant de Damas ; il passe sous silence le voyage de l'Apôtre en Arabie, mais il ne le contredit

[1] *Act.* IX, 7. — [2] *Ibid.* 16.

pas ; c'est dans l'Epître aux Galates [1] que saint Paul nous apprend qu'immédiatement après sa conversion, il ne vint point de Damas à Jérusalem, mais qu'il alla en Arabie, qu'il retourna à Damas au bout de trois ans, et qu'il vint ensuite à Jérusalem. Supprimer ce qui s'est passé entre ces deux sorties de Damas, ce n'est pas le nier.

L'Apôtre ajoute qu'il ne vit point à Jérusalem d'autres Apôtres que Pierre et Jacques, frère du Seigneur. Lors donc que saint Luc dit [2] que Paul fut conduit aux Apôtres par Barnabé, cela ne s'entend que des deux Apôtres qui y étaient pour lors.

II. Les succès de saint Paul sont un crime irrémissible aux yeux des incrédules. Dans l'impuissance de contester ses lumières et ses talents, ils ont fait tous leurs efforts pour noircir sa conduite. L'*Histoire critique de Jésus-Christ*, le *Tableau des Saints*, l'*Examen critique de la vie et des ouvrages de saint Paul*, le *Dictionnaire philosophique*, article *Paul ;* l'*Examen important de milord Bolingbroke*, les *Questions sur l'Encyclopédie*, article *Eglise*, sont autant de libelles diffamatoires contre l'Apôtre des nations Ces écrivains impies ont puisé leurs traits satiriques et leurs calomnies dans les auteurs juifs, manichéens, dans Porphyre, dans Julien, dans Toland, etc.

« Il a voulu, disent-ils d'abord, être chef de parti ; il a divisé » le christianisme en deux sectes. L'intention de Jésus-Christ et » des Apôtres n'était point de détruire le judaïsme, mais de le » réformer. Aussi les premiers chrétiens joignirent la pratique » des lois de Moïse à la foi en Jésus-Christ. Il paraît que c'était » l'intention de Jésus-Christ même, qui avait déclaré qu'il était » venu pour accomplir la loi, et non pour l'abolir : tous les Apôtres » l'entendaient de même. Mais saint Paul ne tarda pas de prê- » cher une doctrine différente, il voulut détruire le judaïsme, » abolir les lois de Moïse, et il en est venu à bout. Ses partisans » appelèrent ébionites et nazaréens ceux qui tenaient encore » pour le judaïsme. Les autres disciples des premiers Apôtres » avaient un évangile différent de celui de saint Paul ; ils le » regardaient comme un hérétique et un apostat. Ils envisa- » geaient Jésus-Christ comme un pur homme, fils de Jésus et

[1] *Gal.* I, 17. — [2] *Act.* IX, 27.

» de Marie, à qui l'on ne donnait le nom de Fils de Dieu qu'à » cause de ses vertus ; c'est Paul qui l'a déifié : ainsi le christia» nisme tel que nous l'avons est la religion de Paul, et non celle » de Jésus-Christ. »

1° Il est faux que l'intention de Jésus-Christ ait été de faire observer les cérémonies de la loi mosaïque par les chrétiens. Jésus-Christ dit [1] à la Samaritaine : « L'heure vient à laquelle on n'adorera plus le Père sur la montagne de Samarie ni à Jérusalem. » Or, de l'aveu des Juifs, leur culte tenait essentiellement à Jérusalem. Il décide [2] que « l'homme n'est point souillé par ce qu'il mange ; » ainsi il abolit la distinction des viandes. Il dit [3] qu'il est « le maître du sabbat, » et les Juifs ne le lui ont jamais pardonné. Il appelle le sacrement de son corps et de son sang « une nouvelle alliance ; » l'ancienne ne devait donc plus subsiter. Jésus-Christ n'a certainement pas contredit les prophètes qui annonçaient la cessation de la loi juive sous le règne du Messie, ni les autres preuves par lesquelles nous avons fait voir que cette loi devait finir. Ce qu'il appelait le royaume des cieux, le royaume de Dieu, n'est pas le règne de la loi mosaïque, mais le culte universel du vrai Dieu.

Saint Jean dit [4] que la loi a été donnée par Moïse, que « la grâce et la vérité ont été données par Jésus-Christ. » Saint Pierre, en baptisant Corneille et toute sa maison, ne lui ordonne point de se faire circoncire ; dans le concile de Jérusalem, il appelle la loi de Moïse « un joug que nous ni nos pères n'avons pu porter, » et il ne veut pas qu'on l'impose aux gentils convertis; saint Jacques opine de même ; ce sont eux et non pas saint Paul qui dictent la décision. Saint Pierre [5] loue la sagesse et les écrits de saint Paul, « son très-cher frère. » Saint Barnabé (dans sa lettre, n. 2) enseigne que Jésus-Christ a rendu inutile la loi judaïque. Saint Clément, disciple de saint Pierre [6], et saint Ignace, disciple de saint Jean [7], tiennent la même doctrine. Il n'y a donc aucune opposition entre la doctrine de saint Paul et celle des autres Apôtres.

[1] *Joan.* IV, 21. — [2] *Matth.* XV, 11. — [3] *Matth.* XII, 8. — [4] I *Joan.* I, 17. — [5] II *Petr.* III, 15. — [6] *Ad Magnesianos*, 8 suiv. — [7] *Ad Philadelph.*, 6.

2° Il est faux que le nom de nazaréens ou d'ébionites ait désigné les disciples des autres Apôtres pour les distinguer de ceux de saint Paul. Ce *nom désignait les Juifs opiniâtres qui*, *malgré* la décision unanime des Apôtres, s'obstinaient à soutenir la nécessité de la loi judaïque pour tous ceux qui croyaient en Jésus-Christ. Aucun Apôtre n'a enseigné leurs erreurs; aucun n'a regardé comme eux Jésus-Christ comme un pur homme, né de Joseph et de Marie. Saint Matthieu a professé aussi clairement que saint Luc la virginité de Marie. Saint Pierre et saint Jean n'ont pas enseigné moins formellement que saint Paul la divinité du Christ. Julien regardait saint Jean comme auteur de ce dogme.

3° Comment saint Paul et ses disciples auraient-ils prévalu sur les autres Apôtres? Dispersés dans l'Asie-Mineure, dans la Grèce, dans l'Italie, auraient-ils pu avoir quelque autorité sur les chrétiens répandus dans la Judée, dans l'Egypte, dans la Perse, dans l'Arménie et sur les côtes de l'Afrique? Saint Jean a vécu plus de trente ans après saint Paul; saint Pierre a écrit aux fidèles du Pont, de l'Asie-Mineure et de la Bithynie. Ces Apôtres n'ont pas contredit saint Paul sur un seul dogme.

4° Pendant qu'un incrédule [1] soutient que saint Paul a introduit un christianisme nouveau, un déiste anglais [2] prétend que le parti de saint Paul a eu le dessous, que les judaïsants ont prévalu, que ce sont eux qui ont introduit dans l'Eglise l'esprit judaïque, la hiérarchie, les cérémonies superstitieuses, etc. C'est ainsi que s'accordent les incrédules, en reprochant aux Apôtres de ne s'être pas accordés.

5° Saint Paul dit lui-même [3] qu'il a comparé son évangile et sa doctrine avec celle des Apôtres qui étaient à Jérusalem, de peur d'avoir travaillé en vain; qu'ils sont convenus avec lui qu'il prêcherait particulièrement aux gentils, pendant qu'eux instruiraient les Juifs. Loin de vouloir faire secte à part, il réprimanda les Corinthiens qui disaient : « Je suis disciple de Paul, moi d'Apollo, moi de Céphas, moi de Jésus-Christ. Jésus-Christ est-il donc divisé? Paul a-t-il été crucifié pour vous? avez-vous été baptisés en son nom, » etc.?

[1] *Examen critique de la vie et des ouvrages de S. Paul.* — [2] Morgan, *Morale philosophique.* — [3] *Gal.* II, 2 et 9.

6° « Mais, disent les incrédules, la conduite de saint Paul se » contredit manifestement. Après avoir prêché contre la loi de » Moïse, après avoir reproché à saint Pierre qu'il judaïsait, il » judaïse lui-même pour se réconcilier avec les Juifs ; il accom- » plit le vœu du nazaréat, il fait circoncire son disciple Timo- » thée, qui était fils d'un païen ; tantôt il enseigne que la » *circoncision ne sert de rien*, tantôt qu'elle est utile si l'on » accomplit la loi. Il dit qu'il a vécu Juif avec les Juifs, pour les » gagner à Jésus-Christ, et il trouve mauvais que saint Pierre » fasse de même. Tout cela ne saurait s'accorder. »

Saint Paul n'a point prêché contre la loi de Moïse ; il a ensei- gné qu'elle ne sert de rien aux gentils convertis ; qu'ils sont justifiés par la foi en Jésus-Christ, suivant la décision du concile de Jérusalem ; mais il n'a jamais dit que la loi fût inutile aux Juifs. Au contraire, il dit [1] que la circoncision ne sert de rien aux païens convertis, mais qu'elle est utile aux Juifs [2], s'ils observent la loi : y a-t-il là ombre de contradiction?

La conduite de saint Paul a été de même parfaitement d'accord avec sa doctrine. Né Juif, il a continué de pratiquer les cérémo- nies juives, surtout à Jérusalem, pour ne point scandaliser ses frères ; mais il n'a jamais voulu que l'on y assujettît les païens convertis ; il a vécu comme eux, parmi eux, parce qu'il ne devait plus y avoir de séparation entre les Juifs et les païens, dès que les uns et les autres croyaient en Jésus-Christ.

Voilà ce qu'il voulait que fît saint Pierre, ou Céphas, à Antioche, et il avait raison. Celui-ci, après avoir fraternisé d'abord avec les gentils convertis, se séparait d'eux pour ne pas déplaire à quelques Juifs qui arrivaient de Jérusalem [3]. C'était, comme le remarque saint Paul, forcer des gentils à judaïser, et autoriser les Juifs opiniâtres à mépriser la décision du concile de Jérusa- lem.

Il fit circoncire son disciple Timothée parce qu'il était fils d'une juive et qu'il devait travailler à la conversion des Juifs, qui n'au- raient jamais voulu écouter un prédicateur incirconcis [4]. Cette condescendance pour des Juifs qui n'étaient encore ni chrétiens

[1] I *Cor.* VII, 19 ; I *Tim.* IV, 10. — [2] *Rom.* II, 25. — [3] *Gal.* II, 12. — [4] *Act.* XVI, 3.

ni instruits, ne pouvait produire à Lystres le *même effet* que produisit celle de Saint Pierre à Antioche.

Au reste, les Apôtres jugeaient que la loi cérémonielle était encore nécessaire ou utile aux Juifs, non pour le salut, puisque les Juifs, aussi bien que les gentils, étaient justifiés par la foi en Jésus-Christ ; mais pour la police extérieure, parce que les lois morales, civiles et cérémonielles étaient intimement liées entre elles dans la république juive. Mais les Apôtres avaient appris de Jésus-Christ que cette police serait bientôt anéantie par la destruction de Jérusalem, du temple et de la république. Il n'y a donc eu ni erreur, ni inconséquence, ni inconstance dans la conduite des Apôtres, et encore moins de division entre eux (*a*).

7° « Une autre inculpation très-grave, c'est que saint Paul, » accusé par les Juifs, se défend par des mensonges. Frappé » par ordre du grand-prêtre, il ne tend point l'autre joue, sui- » vant le conseil de Jésus-Christ ; il outrage même le pontife, en » l'appelant muraille blanchie. Repris de sa faute, il s'excusa en » disant qu'il ne savait pas que ce fût le grand-prêtre. Pouvait-il » l'ignorer ? Il ajouta qu'il était accusé parce qu'il était phari- » sien, et parce qu'il prêchait la résurrection des morts ; c'était » une fausseté : il était accusé de prêcher contre la loi. Il » n'était plus pharisien, mais chrétien ; il trahissait donc sa » religion ; il se rendait coupable de mauvaise foi, de lâcheté et » d'apostasie. »

La justification de saint Paul est fort simple. Le conseil de Jésus-Christ de tendre l'autre joue lorsqu'on est frappé ne doit point avoir lieu en justice ni devant les magistrats ; un accusé y est conduit non pour y souffrir violence, mais pour y être condamné ou absout. C'est ce que saint Augustin répondit aux manichéens.

Saint Paul pouvait très-bien ne pas connaître le grand-prêtre. Depuis sa conversion, c'est-à-dire depuis plus de vingt ans[1], il n'avait fait que deux voyages à Jérusalem, et il y avait demeuré très-peu de temps. Pendant cet intervalle, les grands-prêtres

(*a*) Sur ces prétendues dissidences dogmatiques entre saint Pierre et saint Paul, voyez nos *Actes des Apôtres*, introduction, p. 31 suiv.

[1] *Contr. Faustum*, lib. II, cap. LXXIX.

avaient changé au moins sept à huit fois. Nous le voyons dans Josèphe [1]. Ils étaient institués et destitués à volonté par les Romains. Ils n'étaient distingués par aucune marque extérieure de dignité hors du temple. Dans le lieu où se tenait le sanhédrin, il y avait sans doute une place affectée pour le grand-prêtre ; mais il ne s'en trouva point chez le tribun où se tint le conseil dont il est ici parlé. Le pontife n'était donc point distingué dans cette assemblée, ni par ses habits, ni par son rang. Il pouvait donc aisément être méconnu.

Nous avons dit que ce conseil se tint chez le tribun, puisque cet officier y assista ; car il n'aurait pu le faire, étant païen, s'il se fût tenu dans le temple, qui était le lieu ordinaire des assemblées du sanhédrin.

En se faisant chrétien, saint Paul n'avait pas cessé d'être pharisien, ou de professer les dogmes qui distinguaient les pharisiens des sadducéens. Il ne mentit donc pas en disant qu'il était pharisien de naissance et de croyance.

Mais, disent ses critiques, il ne s'agissait pas de cela.

Nous soutenons qu'il s'en agissait. Pour en être convaincu, qu'on lise [2] l'apologie que saint Paul fit de sa croyance et de sa conduite devant Festus ; elle est la même que celle qu'il voulait faire devant le conseil des Juifs, et que le tumulte qui s'éleva dans l'assemblée empêcha d'écouter. En voici la substance : « Je suis né Juif, de la secte des pharisiens ; en cette qualité, » j'ai toujours cru la vie future et la résurrection des morts ; » conséquemment, je crois que Jésus est ressuscité, parce qu'il » m'est apparu et m'a parlé sur le chemin de Damas ; qu'il est » le Christ et le Messie, parce que les prophètes ont prédit que » le Messie ressusciterait ; je prêche ces vérités partout, parce » que je les crois. Au reste, je n'ai péché en rien, ni contre ma » nation ni contre la loi de Moïse. » Cette apologie est-elle équivoque ou hors de propos ?

8° Les ennemis du christianisme attribuent à saint Paul un caractère orgueilleux, altier, emporté, turbulent. « Il se vante, » disent-ils, de ses travaux, de ses succès, de la prééminence de » son apostolat. Il ne peut point souffrir de contradictions ; il

[1] *Antiq.*, lib. XX, cap. VIII. — [2] *Act.* XXIV et XXVI.

» livre à Satan ceux qui lui résistent ; il menace, il tonne, » il déclare qu'il ne fera grâce ni à ceux qui ont péché, ni aux » autres. Il emploie même la violence ; s'il rendit aveugle le » magicien Elymas, ce fut sans doute à force de coups. Il parle » continuellement du droit qu'il a de vivre de l'évangile, d'exiger » des fidèles sa subsistance, etc. ; aussi ne fit-il que rebuter les » Juifs ; il causa du tumulte dans plusieurs villes, et s'attira de » mauvais traitements par son imprudence. »

Saint Paul, contredit par de faux apôtres qui voulaient décrier sa doctrine et déprimaient son apostolat, était forcé de prouver l'authenticité de sa mission ; il n'alléguait pour preuves que des faits dont l'Asie-Mineure, la Grèce, la Macédoine étaient témoins. « Ce n'est pas moi, dit-il [1], qui ait fait tout cela, mais la grâce de Dieu qui est en moi.... Je suis le dernier [2] des Apôtres, indigne de porter ce nom, puisque j'ai persécuté l'Eglise de Dieu. » Lorsqu'il se préfère aux *grands Apôtres*, aux Apôtres par excellence, il désigne clairement ceux qu'il entend par là : « Ce sont, dit-il [3], de faux apôtres, des ouvriers artificieux, qui prennent le masque d'apôtre de Jésus-Christ, comme Satan prend la figure d'un ange de lumière. » Après avoir cité ses travaux pour rendre son apostolat respectable, il fait aussi mention de ses tentations et de ses faiblesses, pour montrer qu'il ne veut tirer aucune vanité des grâces que Dieu lui a faites [4].

Livrer un pécheur à Satan, c'est le retrancher de la société des fidèles, et saint Paul déclare [5] que c'est pour faire mourir en lui la chair, afin de sauver son âme. Il craint de trouver parmi les Corinthiens des disputes et des séditions, et des hommes qui n'ont point fait pénitence de leur impudicité ; il déclare qu'il ne fera grâce ni aux uns ni aux autres, c'est-à-dire ni aux séditieux, ni aux impénitents ; mais cela ne signifie nullement qu'il ne veut faire grâce ni aux coupables, ni aux pénitents.

Lorsque saint Paul frappa d'aveuglement le magicien Elymas par une parole à Paphos, le proconsul Sergius Paulus se serait-il converti à la vue de ce miracle, si l'Apôtre eût rendu aveugle cet homme à force de coups ? ce magistrat l'eût-il souffert ?

[1] I *Cor*. XV, 10. — [2] *Ibid*. 9. — [3] II *Cor*. XI, 13. — [4] *Ibid*. XI et XII. — [5] I *Cor*. V, 5 ; I *Tim*. I, 20.

En soutenant qu'un ministre de l'Evangile doit recevoir des fidèles du moins la nourriture et le nécessaire, l'Apôtre déclare qu'il n'a jamais usé de ce droit, qu'il a travaillé de ses mains, afin de n'être à charge à personne; il *reproche même* aux Corinthiens [1] leur facilité à se laisser dépouiller et duper par de faux apôtres.

Il a rebuté les Juifs. Mais comment ? en travaillant à la conversion des gentils. Les Juifs voulaient que toutes les grâces de Dieu fussent pour eux seuls. Saint Paul les a condamnés hautement dans son Epître aux Romains; les incrédules eux-mêmes leur ont reproché cet injuste préjugé, et cependant ils font un crime à saint Paul d'avoir voulu les en corriger.

Chez un peuple léger, curieux, disputeur, tel que les Grecs, il a été impossible d'établir sans bruit et sans contestation l'Evangile : ce caractère des Grecs avait brouillé anciennement les écoles de leurs philosophes. Sous le christianisme, il enfanta les hérésies; mais ce n'est la faute ni de saint Paul ni des autres Apôtres.

III. Les miracles de saint Paul ont été trop publics, trop évidents et trop multipliés pour que l'on puisse y soupçonner de l'illusion ou de la fourberie. Il ne les a point opérés en faveur de gens prévenus, *ni en* présence de témoins disposés à se laisser tromper : c'étaient des Juifs ou des païens qu'il fallait convertir; ni sous la protection d'un parti déjà puissant et déterminé à favoriser l'imposture, circonstances nécessaires pour faire accréditer de faux miracles. Un magicien rendu subitement aveugle en présence d'un proconsul romain qui se convertit; un jeune homme qui était tombé du faîte d'une maison, ressuscité à Troade; un boiteux de naissance guéri à Lystres, à la vue de tout un peuple qui prend Paul pour un dieu; un nombre de prisonniers dont les chaînes se brisent à Philippes, sans qu'aucun soit tenté de s'enfuir; des malades guéris à Ephèse par le seul attouchement des suaires de l'Apôtre; il n'est point blessé par la morsure d'une vipère, et il guérit tous les malades qui lui sont présentés dans l'île de Malte ou de Mélite, etc. : dans tout

[1] II *Cor*. XI, 20.

cela, il n'y a ni préparatifs, ni collusion avec personne, et la force de l'imagination ne produit pas de tels effets.

Qu'ont opposé à tout cela les incrédules, et en particulier l'auteur de l'Examen critique de la vie de saint Paul ? rien de positif, mais un simple préjugé : « Si ces miracles avaient été » réels, disent-ils, Paul aurait sûrement converti l'univers » entier ; cependant, on ne voit pas que les Juifs y aient cru, ni » que les païens en aient été fort touchés : souvent ces prétendus » miracles n'ont abouti qu'à exciter des tumultes, des séditions, » à faire emprisonner, fustiger ou chasser le thaumaturge. »

Ce préjugé pourrait peut-être faire quelque impression, si les incrédules ne nous en donnaient eux-mêmes la raison. Ils ont déclaré, au moins la plupart, que quand ils verraient des miracles, ils ne croiraient pas [1], sous prétexte qu'ils sont plus sûrs de leur jugement que de leurs yeux. Serait-il étonnant qu'il se soit trouvé parmi les Juifs et parmi les païens des opiniâtres qui aient pensé comme eux ?

Nous avons déjà observé qu'autre chose est de croire la réalité d'un miracle, et autre chose de renoncer aux erreurs, aux pratiques, aux habitudes dans lesquelles on a été nourri dès l'enfance. Les Juifs croyaient qu'un faux prophète pouvait faire des miracles, et les païens étaient persuadés que les magiciens en opéraient.

Au reste, il est faux que ceux de saint Paul n'aient pas opéré une infinité de conversions. Saint Luc, qui les rapporte et qui en avait été témoin oculaire, n'aurait trouvé croyance nulle part, s'il avait débité des miracles faux ou douteux. Cet historien nous instruit des effets qu'ils ont opérés, des églises que saint Paul a fondées dans les villes mêmes où il avait trouvé de la résistance. Les épîtres que saint Paul a écrites à ces églises nombreuses sont une preuve démonstrative des merveilles qu'il avait opérées parmi eux, comme nous l'avons déjà dit.

IV. Enfin, les incrédules n'ont rien négligé pour défigurer les écrits de saint Paul. Saint Pierre avait déjà observé [2] *qu'il y a* dans les écrits de cet apôtre des choses difficiles à entendre ; il se plaignait que des hommes ignorants et légers en abusaient

[1] Voyez notre note XIII sur l'Exode. — [2] II *Petr.* III, 16.

comme des autres Ecritures. Il en est de même de nos jours ; la plupart de ceux qui les censurent ne les ont jamais lues, et peu sont en état de les comprendre. C'est un style mêlé d'hébraïsmes et d'hellénismes, mais qui était très-bien entendu par ceux à qui saint Paul écrivait. Nous laissons aux théologiens et aux commentateurs l'explication de tant de passages de saint Paul dont on a abusé. Nous nous bornerons à éclaircir ceux que les incrédules nous ont objectés, et ce sera le sujet de nos dernières Notes.

NOTE V.

Saint Paul citoyen romain.

Act. XXII, 29.

L'auteur de l'*Examen important*, imprimé sous le nom de milord Bolingbroke, s'exprime ainsi sur ce verset :

« Quel est donc ce Paul qui fait encore tant de bruit, et qui » est cité tous les jours à tort et à travers? Il dit qu'il était ci- » toyen romain ; j'ose affirmer qu'il ment impudemment : aucun » Juif ne fut citoyen romain que sous Décius et les Philippes. S'il » était de Tharsis[1], Tharsis ne fut colonie romaine, cité romaine, » que plus de cent ans après Paul ; s'il était de Giscale, comme » le dit Jérôme, ce village était en Galilée, et jamais les Gali- » léens n'eurent assurément l'honneur d'être citoyens romains. »

Il est prouvé par les monuments les plus certains, par plusieurs décrets des villes et des proconsuls, qu'il y avait des Juifs qui étaient déjà citoyens romains du temps de César.

On lit dans Josèphe[2] : Lucius Lentulus, consul, a dit : « J'ai exempté les Juifs citoyens romains qui demeurent à Ephèse, et qui y pratiquent leur religion, de servir dans les troupes à cause de leur loi. »

On lit un décret de ceux de Délos conçu en ces termes : « Sous

[1] Pag. 75. — [2] *Antiq.*, lib. XIV, cap. X.

» l'archontat de Boïotus, le vingtième du mois de thargélion,
» rescrit des préteurs :

» Lorsque Marcus Pison, député, demeurait dans notre ville, » et qu'il était chargé de faire des levées de soldats, il nous as- » sembla, avec plusieurs autres citoyens, pour nous ordonner » que, s'il y avait quelques Juifs qui fussent citoyens romains, » on ne les inquiétât point à cause de la milice. »

« Lucius Antonius [1], fils de Marc, proquesteur et propréteur, » aux magistrats de Sardes, au sénat et au peuple, salut : Les » Juifs nos concitoyens me sont venus trouver et m'ont exposé, » etc... J'ai cru devoir les maintenir dans ces priviléges. »

« Marcus Publius, fils de Spurius; Marcus, fils de Marcus; et » Lucius, fils de Publius, ont dit : Nous avons été trouver le pro- » consul Lentulus, pour l'instruire de ce que Dosithée d'Alexan- » drie, fils de Cléopatride, demande qu'il lui plaise d'exempter, » à cause de leur religion, les Juifs citoyens romains qui obser- » vent les cérémonies prescrites par leur loi, et il le leur a ac- » cordé, etc. »

Non-seulement il y eut des Juifs à qui les Romains donnèrent le droit de cité, il y en eut encore qu'ils placèrent dans le second ordre de l'Etat, et qu'ils créèrent chevaliers [2].

Alexandre le Grand avait déjà accordé aux Juifs le droit de cité à Alexandrie.* Enfin, ils jouissaient de ce droit à Rome même, sous Auguste [3].

[1] Josèphe, *ibid.* — [2] Josèphe, *Bell. jud.*, lib. II, cap. XXV. — [3] Voyez Philon, *Legat. ad Caium.* — * Paul tenait de son père ou de quelque autre ancêtre ce droit de bourgeoisie romaine. Ce dernier l'avait-il acheté? l'avait-il obtenu comme récompense de ses services envers la république? On l'ignore. Beaucoup de Juifs étaient devenus citoyens romains parce que leurs ancêtres, ayant été faits prisonniers dans les guerres de Pompée et de César, avaient été plus tard affranchis. Peut-être était-ce le cas de saint Paul.

NOTES SUR LES EPITRES DE S. PAUL

NOTE I.

Saint Paul et les philosophes anciens.

ROM. I, 18 SUIV.

« Les incrédules modernes prétendent que saint Paul a con-
» damné les anciens philosophes avec trop de rigueur. »

Nous convenons que l'arrêt qu'il a prononcé contre eux est très-sévère.

« Du haut du ciel, dit-il, la colère de Dieu éclate contre l'im-
» piété et l'injustice de tous ceux qui retiennent injustement la
» vérité divine; car ce qui peut être connu de la divinité leur
» a été manifesté, et c'est Dieu qui le leur a fait connaître. En
» effet, depuis la création du monde, les attributs invisibles de
» Dieu, sa puissance éternelle, sa providence, sont devenus sen-
» sibles par ses ouvrages, de manière que l'on doit juger inex-
» cusables tous ceux qui, ayant connu Dieu, ne lui ont point
» rendu de culte ni d'actions de grâces, mais se sont livrés à de
» vaines pensées et aux ténèbres de leur cœur. En se donnant
» pour sages, ils sont devenus insensés, ils ont transformé la
» majesté d'un Dieu incorruptible en statues et en images d'hom-
» mes mortels et de vils animaux; c'est pour cela que Dieu les
» a livrés aux désirs de leur cœur, à des passions impures par
» lesquelles ils ont déshonoré leur propre chair... Ils ont été
» remplis de malignité, de jalousie; querelleurs... trompeurs...
» superbes... altiers... sans prudence, sans modération, sans
» affectation, sans foi, sans miséricorde, etc. »

Il nous serait aisé de montrer, par le témoignage même des auteurs profanes, que ce tableau est très-fidèle. Les philosophes ont été assez éclairés pour connaître Dieu par l'inspection des » ouvrages de la nature; mais ils ont défiguré les attributs de la » Divinité, en supposant, contre toute évidence, que Dieu ne se mêle point des choses de ce monde; qu'il en a laissé le soin à des esprits inférieurs; que c'est à eux, non à lui, que le culte doit s'adresser : premier crime.

Les philosophes n'ont point fait connaître Dieu au peuple; ils ont même confirmé l'erreur publique par leur suffrage : second crime.

Le dérèglement de leurs mœurs est incontestable; Cicéron, Quintilien, Lucien, Aulu-Gelle, etc., en sont témoins. Où est donc l'injustice de la censure de saint Paul?

« Mais cet Apôtre, disent les philosophes modernes, a décrié » la philosophie même : il la nomme la sagesse de ce monde, et » il prétend que Dieu l'a réprouvée. »

Ce que saint Paul appelle la sagesse de ce monde n'est point la vraie philosophie, mais l'abus que les philosophes en ont fait. Puisqu'il dit que l'étude de la nature fait connaître les attributs de Dieu, il ne la condamne donc pas, et puisqu'il traite les philosophes d'insensés, il ne les aurait pas blâmés, s'ils avaient été véritablement sages. Mais il les voyait déjà fermer les yeux à la vérité de l'Evangile, et s'élever contre elle : troisième crime.

Dès l'origine du christianisme, les philosophes furent partagés sur son sujet comme sur tous les autres. Les uns, frappés de sa divinité, des vertus qu'il faisait pratiquer, des prodiges sur lesquels il était fondé, l'embrassèrent sincèrement, et en devinrent zélés défenseurs : tels furent saint Justin, Tatien, Hermias, Athénagore, saint Théophile d'Antioche, Quadratus, Aristide, Méliton de Sardes, Apollinaire d'Hiéraples, Miltiade, Apollonius, sénateur romain, Panthænus, Clément d'Alexandrie, etc.

D'autres, moins sincères et moins courageux, ne se convertirent qu'à moitié. Ils reconnurent l'excellence du christianisme, mais ils voulurent l'entendre à leur manière, et le faire cadrer avec leurs opinions philosophiques. Ils enfantèrent ainsi les premières hérésies. Tels furent Cérinthe, Ménandre, Saturnin, Marcion, Basilides, etc.

Un bon nombre, encore plus pervers, préférèrent les erreurs et la corruption du paganisme aux lumières de la révélation ; ils s'en déclarèrent les ennemis, l'attaquèrent non-seulement par leurs écrits, comme Celse, Lucien, Porphyre, Julien, Hiéroclès, mais de plus ils enflammèrent la haine des persécuteurs.

D'autres enfin employèrent l'astuce et la perfidie pour nuire plus efficacement au christianisme ; ils rapprochèrent leurs dogmes des nôtres ; ils rectifièrent une partie de leurs opinions ; ils épurèrent leur paganisme, et prétendirent l'accorder avec la doctrine de Jésus-Christ. Tel fut l'artifice de la secte des éclectiques, ou nouveaux platoniciens. D'après ce simple exposé, nous demandons si saint Paul a eu tort de condamner les anciens philosophes.

Quant aux philosophes modernes, ils sont certainement plus coupables que les anciens prétendus sages de l'Orient et de la Grèce. Non-seulement ils ont pu connaître Dieu par la lumière naturelle qui a fait de grands progrès dans ces derniers siècles, mais ils ont été éclairés dès leur enfance par la révélation ; ils ont volontairement fermé les yeux à tout ce qui pouvait les éclairer. Autrefois ceux qui ne croyaient point de Dieu respectaient du moins la religion publique ; les athées modernes voudraient bannir de l'univers la notion de Dieu même. Combien, parmi les philosophes de nos jours, qui n'ont pas rougi de donner aux religions les plus fausses la préférence sur le christianisme ! Nous leur avons vu faire successivement (*Observat. prélimin.*, tom. I, p. 104 suiv.) l'apologie de la religion de Zoroastre, de celle des Indiens, du mahométisme, etc. Ils avaient avoué, lorsqu'ils se donnaient pour déistes, que le christianisme était la plus sainte et la meilleure de toutes les religions ; depuis qu'ils sont devenus athées, ils ont soutenu que c'est la plus mauvaise. Après avoir fait semblant de rendre hommage à la sagesse, aux vertus, aux bienfaits de Jésus-Christ, ils ont fini par vomir contre lui des torrents de blasphèmes.

« Dieu, dit saint Paul, a livré les anciens philosophes, en punition de leur infidélité, à des passions impures et honteuses. » Ce sont encore ces mêmes passions qui multiplient parmi nous le nombre des incrédules. C'est au milieu du luxe, des plaisirs, de la corruption des grandes villes, que la philosophie et l'incré-

dulité à sa suite se sont montrées plus à découvert. La plupart de ces sages du siècle ont souillé leur plume par des écrits si licencieux qu'ils sont capables d'étouffer toute honte chez les hommes déréglés.

Selon l'Apôtre, les philosophes d'autrefois ont été pleins de jalousie et de malignité, trompeurs, etc. Ceux de nos jours n'ont pas cessé de déclamer contre les biens, les honneurs, les privilèges accordés au clergé, jusqu'à ce qu'ils soient venus à bout de le supplanter. Ils continuent de le noircir par des invectives, des railleries sanglantes, des calomnies de toute espèce. Y en a-t-il un seul parmi eux qui se fasse scrupule de mentir et de tromper pour étayer ses systèmes ? Tous moyens leur paraissent légitimes : fausses histoires, livres supposés, citations de passages tronqués ou altérés, traductions infidèles, témoignages d'auteurs justement décriés, calomnies cent fois réfutées, etc.

Quel a été le vice général de tous ces philosophes anciens et modernes ? Saint Paul l'a indiqué, l'orgueil. Ce sont des hommes superbes et vains, enflés de leur prétendu mérite. Ils se donnent pour illuminateurs, maîtres, bienfaiteurs, réformateurs des nations, et ils n'en sont réellement que le fléau et l'opprobre. Ils croient se signaler en affrontant le Ciel, échapper à l'obscurité et se donner du relief en foulant aux pieds ce que l'univers a révéré jusqu'à eux ; ils ont osé dire que la religion est le partage des âmes crédules et serviles. Mais tant de vrais savants, de profonds génies, d'hommes éminents par la supériorité de leurs lumières, les Origène, les Ambroise, les Augustin, les Léon, les Grégoire, les Basile, les Chrysostome, etc., parmi les anciens ; et parmi les modernes, les Bacon, les Descartes, les Leibnitz, les Newton, les Pascal, les Bossuet, etc., éclipseront toujours ces pygmées ridicules, ces frondeurs et ces conjurés qui, dans leur impuissante fureur, lancent de la poussière contre la religion, et qui, d'un ton triomphant, viennent nous répéter les plaisanteries impies ou impures de Voltaire et les sophismes de Bayle.

Nous finirons ces parallèles par une réflection de d'Alembert [1] : « La liste des grands hommes, dit cet auteur qui ne doit pas être » suspect à nos philosophes, la liste des grands hommes qui ont

[1] Tom. III, p. 39.

» regardé la religion comme l'ouvrage de Dieu est bien capable » d'ébranler, même avant l'examen, les meilleurs esprits ; elle » est au moins suffisante pour imposer silence à une foule de » conjurés, ennemis impuissants de quelques vérités nécessaires » aux hommes, que Pascal a défendues, que Newton croyait, et » que Descartes a respectées. »

NOTE II.

Prétendues contradictions de saint Paul.

ROM. VII ET IX.

« La doctrine de saint Paul, disent les incrédules, se contre- » dit : il dit [1] qu'il y a en lui *l'homme spirituel* et *l'homme char-* » *nel*, *l'homme juste* et *l'homme de péché* ; et il dit ailleurs [2] qu'il » est délivré de la loi du péché, etc. Tantôt il enseigne que » l'homme est justifié par les œuvres, et tantôt qu'il l'est par la » foi sans les œuvres. Il assure que Dieu veut sauver tous les » hommes, et en même temps il affirme que ceux qui n'ont point » été choisis ont été aveuglés ; que Dieu fait miséricorde à qui » il veut, et endurcit qui il lui plaît. »

Il est vrai que si l'on s'en tient à l'écorce des termes, sans en rechercher le vrai sens, il semblerait que la doctrine de saint Paul se contredit. Mais on voit évidemment le contraire, quand on cherche sincèrement la vérité. Saint Paul enseigne que par nature, par naissance, en qualité d'enfant d'Adam, il est « homme de péché, sous la loi du péché, » sous le joug d'une concupiscence impérieuse qui l'entraîne au péché ; mais que, par la grâce du Rédempteur, il est « affranchi de cette loi du péché ; » que Jésus-Christ vit en lui ; qu'il en est de même de tous ceux qui ont été baptisés et régénérés en Jésus-Christ, et qui ne vivent plus selon la chair, etc [3]. Il n'y a là aucune contradiction.

[1] *Rom.* VII. — [2] *Gal.* II. — [3] *Rom.* VII, 24 et 25 ; VIII, 1 et 2.

Saint Paul dit [1] que ce ne sont pas ceux qui écoutent la loi qui sont justes devant Dieu, mais ceux qui l'accomplissent. Or, il est question dans ce passage de la loi morale, puisque l'Apôtre parle des gentils qui la connaissent naturellement, et qui en ont les préceptes gravés dans leur cœur. Au contraire il dit [2] : « Nous pensons que l'homme est justifié par la foi, sans les œuvres de la loi. » Mais ici il entend la loi cérémonielle des Juifs, puisqu'il parle de la justification d'Abraham, qui a précédé de longtemps la publication de la loi cérémonielle. Il est évident que l'Apôtre, par la foi d'Abraham [3], entend non-seulement la croyance de ce patriarche, mais sa confiance aux promesses de Dieu et sa fidélité à exécuter les ordres de Dieu, fidélité qui emporte nécessairement l'obéissance à la loi morale, par conséquent les œuvres. Rien de plus suivi que cette doctrine.

Non-seulement saint Paul dit [4] que Dieu veut que tous les hommes soient sauvés, mais il le prouve, parce que Jésus-Christ s'est livré pour la rédemption de tous ; et c'est pour cela qu'il veut qu'on prie pour tous sans exception. Le mystère de la prédestination n'est point contraire à cette vérité. Voyez-en les preuves dans notre Note XLIV sur la Genèse.

Quand l'Apôtre ajoute [5] que quelques Juifs ont été élus, que d'autres ont été aveuglés [6], il entend qu'ils se sont aveugés eux-mêmes, puisqu'il dit [7] que s'ils ne persévèrent pas dans l'incrédulité, ils seront entés de nouveau sur l'arbre qui les a portés ; et il ajoute [8] que Dien a laissé d'abord les gentils, aussi bien que les Juifs, dans l'incrédulité, afin d'avoir pitié de tous. Dieu ne veut donc ni les aveugler, ni les endurcir, ni les réprouver.

---

[1] *Rom.* II, 13. — [2] *Ibid.* III, 28. — [3] *Ibid.* IV. — [4] I *Tim.* II, 4. — [5] *Rom.* IX, 18. — [6] *Ibid.* XI, 7. — [7] *Ibid*, 23. — [8] *Ibid.* 32.

NOTE III.

S. Paul a-t-il condamné la raison ?

I Cor. I, 21.

Saint Paul dit aux fidèles : « Comme le monde n'avait point connu la sagesse divine par la philosophie, il a plu à Dieu de sauver les croyants par la folie de la prédication. » De ce passage et de quelques autres semblables, les incrédules anciens et modernes ont pris occasion de dire que saint Paul a condamné la sagesse et la raison pour canoniser l'enthousiasme et la folie.

Les philosophes païens, avec toutes leurs lumières, n'avaient pas su voir dans la structure et la marche de l'univers un Dieu créateur, attentif à régler son ouvrage et à régler le cours de tous les événements. Les uns avaient attribué tout au hasard, les autres au destin. Tous avaient divinisé les parties du monde, les supposaient animées par des intelligences, et leur adressaient le culte qui n'était dû qu'au souverain Etre. Non contents d'autoriser l'idolâtrie et tous les abus dont elle était accompagnée, ils s'opposèrent, comme nous l'avons déjà fait observer [1], à la prédication de l'Evangile qui annonçait un seul Dieu. Leur prétendue sagesse n'avait donc servi qu'à les égarer.

Dieu, pour confondre ces faux sages, fait annoncer le mystère d'un Dieu fait homme et crucifié pour la rédemption du monde : cette doctrine leur parut une folie, mais cette prétendue folie a éclairé et converti le monde : plusieurs philosophes mêmes l'ont embrassée, et en sont devenus les défenseurs. De là saint Paul conclut que ce qui vient de Dieu, et paraît d'abord une folie, est dans le fond plus sage que tous les raisonnements des hommes. Les égarements des philosophes modernes justifient cette conséquence.

[1] Note I sur les Epîtres de saint Paul, p. 388.

NOTE IV.

Le levain.

I Cor. v, 6.

« Saint Paul assure qu'un peu de levain corrompt toute la » masse. Quelle ignorance? dit un incrédule. Loin de corrompre » la pâte, le levain la bonifie ; il donne au pain un goût et une » saveur qui en augmentent la qualité, » etc.

L'original, soit le texte grec, ne parle point de corruption. Le voici : « Un peu de levain *fait lever* toute la pâte. » Les versions syriaque, arabe, éthiopienne sont conformes au grec.

La Vulgate ne mérite pas pour cela la censure des incrédules. Saint Jérôme, en appelant *corruption* l'altération que le levain cause dans la pâte, s'est exprimé de la même façon que Plutarque. Cet auteur [1] dit : « Pourquoi n'est-il pas permis aux » prêtres de Jupiter de toucher du levain ? c'est parce que le » levain se forme de corruption, et qu'étant mêlé avec la pâte, » il la *corrompt;* car la fermentation et la putréfaction sont » entièrement semblables. »

NOTE V.

Prétendue tristesse du christianisme.

Phil. iii, 1. Ephes. v, 19. Col. iii, 17.

Un des reproches les plus communs que les incrédules font au christianisme, est « que ses dogmes, sa morale, ses pratiques » semblent faites pour nous attrister, pour nous interdire toute » espèce de joie et de plaisirs ; que la piété ou la dévotion n'est

[1] *Traité des questions romaines*, quest. 109.

» dans le fond qu'un accès de mélancolie ; qu'un chrétien régu-
» lier et fervent doit être le plus malheureux des hommes. »

Rien n'est plus opposé au langage de l'Ecriture que cette injuste prévention. Elle exhorte continuellement, par la bouche du roi prophète, les adorateurs du vrai Dieu à se réjouir, à se livrer aux plus doux transports de la joie ; elle invite tous les hommes « à goûter et à éprouver combien le Seigneur est doux. » Saint Paul exhorte de même les fidèles à se réjouir dans le Seigneur, comme on peut s'en convaincre en consultant les textes que nous expliquons. Il dit, il est vrai [1], que le royaume de Dieu en ce monde ne consiste point dans les voluptés sensuelles ; mais on trouve le bonheur dans « la joie et la paix du Saint-Esprit. » Il proteste [2] qu'au milieu des travaux et des peines de l'apostolat, il est comblé et transporté de joie.

Les serviteurs de Dieu, dans tous les siècles, ont répété la même chose. Ceux qui s'étaient livrés d'abord au plaisirs du siècle ont attesté, après leur conversion, qu'ils jouissaient d'un sort plus heureux, qu'ils goûtaient une joie plus douce et plus pure que lorsqu'ils contentaient leurs passions déréglées.

Les dogmes fondamentaux du christianisme ne sont certainement pas destinés à nous effrayer et à nous attrister, mais à nous réjouir. Est-il rien de plus consolant qu'un Dieu ait donné son Fils unique pour nous sauver ; que nous ayons pour juge un Dieu qui a voulu être notre frère, afin d'être miséricordieux [3] ; que les souffrances auxquelles la nature humaine a été condamnée puissent devenir pour nous le principe d'une éternité de bonheur et de félicité ?

Il est vrai que pour établir le christianisme, il a fallu que les Apôtres et les premiers chrétiens aient été exposés aux plus rudes épreuves, même à perdre la vie dans les tourments : ce sont là les sujets de tristesse et de larmes que Jésus-Christ leur avait annoncés ; mais il leur avait prédit en même temps [4] que leur tristesse serait changée en joie.

Un philosophe païen, qui n'était ni enthousiaste, ni insensé, ni un esprit faible, Plutarque (contre les épicuriens) s'est atta-

[1] *Rom.* XIV, 7. — [2] II *Cor.* VIII, 4. — [3] *Hebr.* II, 17. [4] *Joan.* XVI, 20.

ché à prouver que l'on ne peut pas vivre heureux en suivant la doctrine d'Epicure ; qu'il y a de la folie à se priver des consolations que donne la religion, soit pendant la vie, soit après la mort, etc.

Saint Paul, disent enfin les impies, enseigne « que *Dieu veut » que tous les hommes soient sauvés* [1] *et arrivent à la connaissance » de la vérité*. Cependant Dieu ne donne aucun moyen de salut » au plus grand nombre des hommes, comme, par exemple, » aux païens, qu'il laisse dans les ténèbres de l'idolatrie, aux en- » fants qu'il laisse mourir sans baptême, » etc.

Saint Paul dit que Dieu veut sauver tous les hommes, sans en excepter un seul ; mais il ne nous dit pas comment il veut les sauver et quels sont les moyens de salut par lesquels il veut les sauver, suivant les différentes circonstances où ils peuvent se trouver. Nous devons croire fermement ce qu'il nous dit, et ne pas rechercher curieusement ce qu'il ne nous dit pas. Nous connaissons les moyens de salut qu'il nous a donnés ; ainsi nous ne pouvons douter qu'il ne veuille sincèrement notre salut ; c'en est assez pour animer notre confiance. Nous ne connaissons pas tous les moyens de salut prochains ou éloignés qu'il donne aux païens qu'il laisse dans l'idolâtrie, ni aux enfants qu'il laisse mourir sans baptême. C'est ce qui doit exercer notre foi ; mais notre ignorance à l'égard des moyens de salut qu'il donne ou qu'il refuse à ces païens ou à ces enfants, ne doit pas nous empêcher de croire que Dieu veut les sauver, parce qu'une vérité qui nous est clairement connue ne peut jamais être détruite par un objet qui nous est totalement inconnu. C'est le raisonnement du P. Griffet [2]. Voyez les Notes XXI et XLIV sur la Genèse.

Nous terminerons ici nos notes et nos réponses aux difficultés des impies contre la sainte Bible. Nous ne prétendons pas avoir réfuté toutes les objections que les incrédules de nos jours ont puisées dans les anciens écrivains juifs ou païens, ennemis du christianisme, ou qu'ils ont imaginées de nouveau contre les

[1] I *Tim.* II, 4. — [2] *Annales chrétiennes,* décembre, p. 154.

saints Livres ; mais nous croyons avoir répondu à toutes celles qui pouvaient faire quelque impression. Quant aux objections minutieuses dont l'absurdité paraît aux yeux de tout le monde aussitôt qu'on les présente, nous avons cru devoir en épargner à nos lecteurs l'inutile et ennuyeuse discussion. Nous avons surtout jugé indigne de la cause sacrée que nous nous sommes efforcé de défendre, de repousser les railleries et les injures dont les ennemis de la religion ont si souvent assaisonné leurs blasphèmes. Nous nous sommes borné à les mépriser et à les laisser tomber dans le souverain mépris qu'elles méritent.

Narraverunt mihi iniqui fabulationes, sed non ut lex tua. Ps. CXVIII, 85.

APPENDICE

Recensement de Quirinius (1).

Le chapitre II de l'Evangile de saint Luc s'ouvre par ces mots : ℣. 1. Factum est autem in diebus illis, exiit edictum à Cæsare Augusto, ut describeretur universus orbis. 2. Hæc descriptio prima facta est a præside Syriæ Cyrino. 3. Et ibant omnes, etc. ; suit le récit de la naissance du Sauveur.

Le ℣. 2 de ce chapitre donne lieu à une difficulté, la plus grave peut-être qu'on ait soulevée contre les Evangiles. En effet, il est indubitable, d'une part, que Notre Seigneur naquit sous le règne d'Hérode (2), lequel mourut l'an 750 de Rome. D'autre part, Quirinius, personnage consulaire, dont parlent Tacite, Suétone, Josèphe et d'autres historiens, ne prit possession du gouvernement de Syrie, et par conséquent ne put procéder au recensement de la Judée que vers l'an 759 de Rome, c'est-à-dire dix ou douze ans après la naissance de Jésus-Christ (3). Comment donc

(1) Comp. Wallon, *de la Croyance due à l'Evangile*, 2e édit., p. 230 suiv., auquel nous avons fait plusieurs emprunts.

(2) *Matth.* II, 1 ; *Luc* I, 5, 26.

(3) Après la mort d'Hérode-le-Grand, Archélaüs, un de ses fils, reçut de l'empereur Auguste, avec le titre d'ethnarque, la Judée, la Samarie et l'Idumée. L'an 759 (an 6 de l'ère vulg.), ce prince fut dépossédé de ses Etats et exilé dans les Gaules. Auguste réunit alors la Judée à la province de Syrie, et, tout en lui donnant un gouverneur particulier, nommé Coponius, il la plaça sous la juridiction du gouverneur général de la province dont elle faisait partie. Ce dernier était P. Sulpicius Quirinius, comme Tacite le nomme ; Suétone dit *Quirinus ; Cyrénus*

l'Evangile fait-il coïncider à la fois la naissance du Sauveur avec le règne d'Hérode et avec le recensement de Quirinius, séparés l'un de l'autre par un si long intervalle? L'anachronisme est évident, la contradiction manifeste, disent les incrédules. Le voyage de Bethléem est donc une fable : Jésus n'est pas né dans cette ville; il n'est donc pas le Christ, et toute cette histoire a été inventée pour l'adapter aux prophéties. — Telle est la difficulté, tel est le problème dont nous avons à donner la solution.

Avant de pénétrer au cœur même de la question, faisons une remarque qui nous paraît capitale. Saint Luc connaît parfaitement les deux faits dont il s'agit. Il sait la naissance de Jésus sous Hérode : c'est le fondement de la tradition chrétienne, et lui-même la mentionne expressément quelques versets plus haut (I, 5). Il sait toutes les circonstances du recensement de Quirinius, événement considérable dans l'histoire des Juifs, et qui marque la fin de leur indépendance : il parle dans les Actes (V, 17) de la révolte qui en fut la suite, de Judas le Galiléen, chef des rebelles, de sa mort et de la dispersion de ses partisans. De plus, saint Luc est un historien instruit, d'une admirable exactitude en tout le reste. Comment aurait-il interverti deux faits aussi importants et aussi fermement établis dans la mémoire du peuple? Une semblable confusion semble donc inadmissible *à priori*. Ajoutez que, pour que Jésus naquît à Bethléem, même de parents d'un autre pays, il n'était pas besoin d'un recensement imaginaire; saint Matthieu, qui le montre naissant dans cette ville, selon les prophéties, n'en dit rien : saint Luc pouvait imiter son silence.

Ainsi, dès le premier abord, l'erreur paraît peu probable. Mais il faut aller plus loin et montrer que saint Luc ne l'a pas commise.

ou *Cyrénius* est la forme grecque de ce nom latin. Arrivé dans sa province, Quirinius reçut l'ordre de la recenser; et nous savons par Josèphe (*Antiq. Jud.* 18, 2, 1) que cette opération s'accomplit pour la Judée en la trente-septième année de l'ère actiaque, c'est-à-dire trente-sept ans après la bataille d'Actium, gagnée par Auguste sur Antoine, le 2 sept. 723. La trente-septième année courait donc de sept. 759 à sept. 760.

Quelques-uns ont supposé que le verset où se rencontre le nom de Quirinius, était à l'origine une simple note marginale provenant d'une main ignorante, et que, avec le temps, par l'inadvertance des copistes, elle aura passé dans le texte. Cette phrase, en effet, n'est dans le récit qu'un incident qu'on trouve entre parenthèse dans les meilleures éditions, et ce ne serait pas le premier exemple de la fortune réservée à des notes tracées de bonne heure sur un manuscrit. D'autres, regardant le verset comme authentique dans son ensemble, ont soutenu que des *correcteurs malavisés*, qui ne connaissaient que le recensement de Quirinius, y ont substitué le nom de ce gouverneur à celui de l'un de ses prédécesseurs, chargé avant lui de faire un recensement dont le souvenir s'est perdu. Ou bien encore, quand on n'a pas voulu mettre en doute l'exactitude des manuscrits, on s'en est pris à Josèphe : c'est à lui qu'on a reproché d'avoir manqué de mémoire ou d'avoir mal supputé les temps. Quelques-uns enfin, plus timides, ont essayé de sortir d'embarras au moyen d'un simple changement d'accent dans le texte grec (1). Mais ce sont là des expédients dépourvus de caractère scientifique, et auxquels on ne peut avoir recours qu'en désespoir de cause ; car on persuadera difficilement à un homme sérieux qu'on est parvenu à concilier saint Luc avec Josèphe, si l'on n'a pas déclaré dès l'entrée qu'on accepte, tels qu'ils sont, le texte de l'Evangéliste et le récit de l'historien.

Deux systèmes de conciliation ont été proposés en se soumettant à cette condition.

L'un de ces systèmes prend pour point de départ le texte de notre Vulgate : Hæc descriptio prima facta est a præside Syriæ

(1) Ils lisent *αὐτή*, *ipsa*, au lieu de *αὕτη*, *hæc*, et traduisent : *Le recensement même*, ordonné par Hérode, *n'eut lieu* que plus tard, *Quirinius étant gouverneur de Syrie*. Mais, sans parler de l'utilité de la particule δε après *αὐτή* pour marquer l'opposition, le contexte répugne à ce sens, puisque c'est précisément l'exécution de la mesure prescrite qui est racontée au vers. 3. On ne serait pas plus avancé en disant que le recensement reçut sous Hérode un commencement d'exécution, et fut achevé plus tard par Quirinius; car ἐγένετο n'a jamais signifié *fut achevé* : il faudrait ἐτελεσθή ou quelque expression semblable.

Cyrino, ce premier recensement fut fait par Cyrinus, gouverneur de Syrie. D'après les partisants de cette explication, Quirinius aurait fait en Judée deux recensements : le premier, dont parle saint Luc, vers la fin du règne d'Hérode ; le second, dont parle Josèphe, douze ou treize ans plus tard, après l'incorporation de la Judée à l'empire. Ils n'ignorent pas qu'à l'époque du premier recensement Quirinius n'était pas encore gouverneur de Syrie ; mais, disent-ils, quand saint Luc rédigea son Evangile, on ne le connaissait que sous ce titre. Aucun gouverneur n'avait laissé dans le souvenir des Juifs de plus vives impressions : c'est lui qui avait déposé leur dernier roi et réuni la Judée à la province de Syrie. Par conséquent, en parlant de lui, on ne disait jamais que *Prœces Cyrinus;* saint Luc parle comme tout le monde, et lui donne ce titre par anticipation. D'ailleurs, ajoutent-ils, Quirinius n'était pas un homme nouveau pour l'Asie. Nous savons, par Tacite (Annal. III, 48), qu'il obtint les honneurs du triomphe pour avoir conquis les forteresses des Homonadensiens, peuple de la Cilicie ; et, en supputant les dates, on arrive à placer cet événement avant l'an II de l'ère vulgaire. Il n'est donc pas étonnant qu'Auguste lui ait confié la mission de recenser la Judée. Tertullien, il est vrai, renvoyant Marcion aux archives de l'empire pour lui apprendre la naissance du Christ (1), attribue ce recensement à Sentius Saturninus, qui fut propréteur de Syrie de l'an 744 à l'an 748 de Rome. Mais ce témoignage n'est pas inconciliable avec le système que nous exposons. Saturninus a pu prendre part au recensement, soit comme gouverneur de la province voisine, sous la direction supérieure de Quirinius : c'est l'opinion du P. Patrizzi ; soit comme membre de la haute commission instituée par l'empereur, ayant Quirinius à ses ordres : c'est ce que soutiennent Casaubon, Sanclemente, etc.

L'autre système de conciliation s'appuie sur le texte grec (2), ainsi traduit : Ce recensement se fit avant que Quirinius fût gouverneur de Syrie. A la première vue, et sous l'impression qui reste de la Vulgate, cette traduction a quelque chose qui sur-

(1) Census constat actos sub Augusto per Sentium Saturninum, apud quos genus Christi inquirere potuissent. *Contr. Marc.* IV, 19.

(2) Αὕτη ἡ ἀπογραφὴ πρώτη ἐγένετο ἡγεμονεύοντος τῆς Συρίας Κυρηνίου.

prend ; il semble qu'elle rende le texte moins comme il est, que comme on voudrait l'avoir. Et pourtant plus on examine ce passage, soit en lui-même, soit dans ses rapports avec ce qui l'entoure, plus on sent qu'il faut le traduire ainsi.

Et d'abord que πρῶτος s'emploie assez souvent dans le sens de πρότερος, *prior*, et non *primus*, et puisse se traduire ici par *avant que*, c'est ce que prouve la grammaire, non-seulement du Nouveau Testament et des Septante, mais encore des auteurs profanes. Hervart, savant humaniste du commencement du XVII[e] siècle, cite trente-quatre exemples de cet usage. En voici quelques-uns des plus décisifs par leur analogie : Nous lisons dans saint Jean (I, 15) : ἔμπροσθέν μου γέγονεν, ὅτι πρῶτός μου ἦν, il (Jésus) a été mis au-dessus de moi, parce qu'il était avant moi ; *ibid.* (XV, 18) : γινώσκετε, ὅτι ἐμὲ πρῶτον ὑμῶν μεμίσηκεν, sachez qu'il (le monde) m'a haï avant vous; dans les Septante (*Jerem.* XXIX, 2) : ὕστερον ἐξελθόντος Ἰεχονίου ἐξ Ἱερουσαλήμ, après que Jéchonias fut sorti de Jérusalem ; dans Elien : οἱ πρῶτοί μου ταύτα ἀνιχνεύσαντες, ceux qui, avant moi, ont recherché ces choses ; enfin, dans le scholiaste d'Aristophane : δῆλον δὲ ὅτι πρῶτος ὁ Μαρίκας ἐδιδάχθη τῶν δευτέρων Νεφελῶν, il est clair que le Maricas (comédie) fut représenté avant la seconde pièce des Nuées. Qu'on ne dise pas que saint Luc, narrateur si exact et si précis, aurait dû employer πρότερα au lieu de πρώτη. Nous répondrons que l'absence de l'article devant πρώτη suffit pour avertir que ce mot attend un régime, et par conséquent qu'il est pris dans le sens de πρότερα. Notons en outre que dans le manuscrit sinaïtique récemment découvert par Tischendorf, et, à son avis, le plus ancien de tous, on lit, non pas πρώτη ἐγένετο, mais ἐγένετο πρώτη, ce qui mène comme de soi et force en quelque sorte à cette manière de traduire.

Cette interprétation, qui est dans tous les usages de la langue, ne s'accorde pas moins parfaitement avec le contexte : elle donne la raison de ce verset. Saint Luc ne veut pas seulement dire que le recensement dont il vient de parler eut lieu avant celui de Quirinius : ce ne serait là qu'une vague indication de temps ; il cite Quirinius, en pensant au recensement fait par lui et dont il veut distinguer l'autre. Or, la précaution n'était pas sans motif. Parler d'un recensement en Judée, c'était évoquer le souvenir du recensement fameux qui avait marqué la réunion de cette

province à l'Empire et provoqué plusieurs révoltes ; s'il n'était pas question de celui-là, il était utile d'en prévenir. C'est pourquoi saint Luc suspend son récit et dit : *Ce recensement arriva avant que Quirinius fût gouverneur de Syrie.* On trouve dans les Actes plusieurs de ces parenthèses explicatives, et il n'en est pas de mieux justifiée que celle-ci.

Telles sont les deux manières de résoudre la difficulté que soulève le 2e verset du chap. II de saint Luc. Chacune d'elles a en sa faveur de grands noms parmi les apologistes, et nous comprenons que l'on hésite à préférer l'une à l'autre. Ce jugement, d'ailleurs, pourrait paraître superflu : ne suffit-il pas, en effet, à la cause de saint Luc, qu'aucune objection décisive ne puisse être opposée à aucune d'elles ? Nous croyons pourtant que, dans la polémique avec les rationalistes, il vaut mieux insister sur la deuxième solution, évidemment la plus simple. Sans prétendre absolument condamner la première, il nous semble qu'elle est beaucoup moins appuyée, soit sur la grammaire, soit sur l'histoire.

1° Sur la grammaire. Le texte grec, en effet, se prête difficilement au sens donné par la Vulgate. D'abord, *hæc prima descriptio* supposerait l'article devant πρώτη. En quel sens, d'ailleurs, ce dénombrement serait-il appelé le premier ? Est-ce d'une manière absolue ? Mais la nation juive avait été plus d'une fois recensée par ses rois. Est-ce par rapport au recensement opéré plus tard par Quirinius ? Mais comment saint Luc, pour caractériser le recensement qui eut lieu à la naissance de Notre-Seigneur, aurait-il dit qu'il fut fait par Quirinius, gouverneur de Syrie, lorsque le second eut aussi pour auteur Quirinius, gouverneur de Syrie ? Les mots suivants offrent plus de difficultés encore. Ἐγένετο signifie *eut lieu*, *arriva*, et non pas *fut fait*. La préposition *a*, destinée à marquer le rapport entre ἐγένετο et ἡγεμονεύοντος, est tout à fait contre l'analogie de la langue. Cela est si vrai, que les versions Copte et Syriaque traduisent *sub*. Si les traducteurs latins ont mis *a* (ce qui est douteux, car les manuscrits, tant de saint Jérôme que de l'ancienne italique, ne s'accordent pas sur ce point), c'est que le sens leur a paru être le même, et que la difficulté chronologique n'avait pas éveillé leur attention. Enfin, il est clair que pour avoir *præside*, il fau-

drait en grec, non pas ἡγεμονεύοντος sans article, mais τοῦ ἡγεμόνος. Le docteur Schegg, qui traduit : Ce dénombrement fut le premier de Cyrinus, gouverneur de Syrie, échappe à quelques-unes de ces difficultés, mais non à toutes : il lui reste à justifier l'absence de l'article devant πρώτη, la traduction de ἐγένετο par *fut*, et celle de ἡγεμονεύοντος par *le gouverneur*.

2° Sur l'histoire. Autant il est facile de montrer dans l'histoire profane des traces d'un recensement accompli en Judée dans les dernières années du règne d'Hérode, autant il est difficile d'y rencontrer un indice sérieux que ce recensement eut pour auteur Quirinius. Telle est pourtant la double tâche qu'ont à remplir les partisans de la première solution. Les défenseurs de la seconde sont, ici encore, dans une position meilleure : il leur suffit de remplir la première partie, et la plus aisée de ce programme. Ils invoquent le texte célèbre de Tertullien cité plus haut, texte plus embarrassant qu'utile aux partisans de la première explication, puisqu'il nomme Saturninus et non Quirinius. Ils rappellent non-seulement les détails donnés par Tacite (Annal. I, 11), par Suétone (Aug. 101) et par Dion Cassius (LVI, 33) sur le Breviarium Imperii, ou Sommaire de l'état de l'Empire rédigé par l'empereur Auguste, et qui suppose un recensement général de tout l'Empire, mais encore les textes positifs de Cassiodore (Var. III, 52), et de Suidas (Voc. Ἀπογραφη). Enfin, quoique le silence de Josèphe sur ce premier recensement ne soit pas d'un grand poids en face de l'affirmation positive de Tertullien, ils donnent de ce silence des raisons fort plausibles. Ou bien le fait n'a laissé qu'une faible impression dans le souvenir, comme n'ayant pas abouti à l'établissement immédiat d'un impôt : il s'agissait uniquement d'estimer d'une manière exacte, d'après le chiffre de la population, la situation de vassalité d'Hérode à l'égard des Romains. Ou bien, s'il avait fait une impression plus grande, elle ne pouvait être que contraire à Hérode, puisque c'était déjà comme la main de Rome dans les affaires de la Judée ; et, à ce titre, il ne serait pas impossible que Nicolas de Damas, l'agent et l'historien d'Hérode, à qui Josèphe emprunte ses principaux renseignements, n'en eût pas parlé. De graves auteurs, Sanclemente, Lardner, le P. Patrizzi, etc., vont plus loin. Josèphe, au livre XVIIe de ses Antiquités (XI, 4), parle d'un

serment de fidélité de toute la nation à César-Auguste : ce serment, qui suppose une inscription des personnes sur des registres publics, ne se confondrait-il pas avec le recensement dont parle saint Luc? Ce qu'il y a de certain, c'est que, d'après les supputations les plus exactes, il a dû être prêté vers l'an de Rome 747, précisément à l'époque du recensement de saint Luc.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES.

Nouveau Testament.

Notes sur les Evangiles.

Notes sur les Actes des Apôtres.

Notes sur les Epîtres de saint Paul.

TABLE GÉNÉRALE ET ANALYTIQUE

DES MATIÈRES

(Les chiffres romains indiquent le volume, et les chiffres arabes, la page).

A

B

C

D

E

F

G

H

I

J

L

M

N

O

R

S

T

du premier siècle, malgré l'intérêt de leurs opinions et la facilité que leur fournissait la proximité des temps et des lieux de vérifier la fausseté prétendue de ces livres, 19 *suiv.*; ni par les autres ennemis du christianisme, du même temps, 20. Impossibilité de la supposition de ces livres, 21. Cette impossibilité de supposition est-elle toute la preuve de la religion chrétienne, 39, et le seul garant de l'authenticité du nouveau Testament, *ibid.*; et la preuve tirée de son acceptation universelle dès le commencement est-elle détruite par les doutes d'alors, sur l'authenticité de quelques-uns de ses livres, 40 ; motifs de ces doutes, 41, 50. Allégation de l'incrédule Fréret des livres apocryphes existant dès le berceau de l'Eglise, 23 *suiv.* Ces livres composés les uns par des catholiques, les autres par des hérétiques, ne l'ont pas tous été à mauvaise intention, 25 *suiv.*; et ne sont pas une raison pour que tous les livres d'alors soient apocryphes, 27 *suiv.* Exagération du nombre des évangiles apocryphes, qui même font preuve pour les véritables, 28. N'est-il pas de moyen de distinguer les uns des autres, 30, et différence marquée dès l'origine entre les vrais et les faux, 35. Les Pères ont-ils cité ceux-ci comme inspirés, 30 *suiv.*; n'en ont-ils même cité que de tels, jusqu'à S. Justin, et depuis indifféremment les apocryphes et les authentiques, jusqu'à Clément d'Alexandrie, 31 *suiv.* Ces citations ne sont pas la preuve principale de l'autorité des Evangiles, 34 (Voyez *Christianisme*). La simplicité de leur style prouve-t-elle contre leur inspiration, 36 *suiv.*; sont-ils écrits sans ordre ni suite, 37 *suiv.*, et pleins d'obscurités et de contradictions, 38. Les livres du nouveau Testament ont-ils jamais souffert d'altération importante, malgré les variantes qu'on y remarque, et impossibilité de ces altérations, 51 *suiv.*, surtout en plusieurs régions et malgré les tentatives des princes païens pour les supprimer, et des hérétiques pour les altérer, 53 *suiv.* Origène est-il convenu du fait d'altération de la part des chrétiens, et ce fait est-il confirmé par Victor de Thmuis, 56 *suiv.* Authenticité de l'Apocalypse, voyez ce mot.

Authenticité des Evangiles en particulier. Le triage des livres canoniques n'a-t-il été fait que par le concile de Nicée, et parmi une cinquantaine d'Evangiles, IV, 41 *suiv.* L'autorité de ce concile en ce cas est-elle purement humaine et par conséquent faillible, et est-ce l'empereur Constantin qui obligea à recevoir comme inspirés les quatre Evangiles, 43. Comment l'autorité de l'Eglise fondée sur le nouveau Testament en fonde-t-elle à son tour l'authenticité, 43 *suiv.* Les quatre évangélistes n'ont-ils été connus que sous Trajan, et leurs livres, peut-être composés par quelques chrétiens, n'ont-ils pas pu, par une fraude pieuse, leur être attribués, à la faveur de la confusion occasionée par le siége de Jérusalem, 45 *suiv.* Les Evangiles offrent-

U

V